This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HOF- BIBLIOTHEK
16.687-B
RIOD.

Digitized by Google

416637

Österreichische Nationalbibliothek
+Z254824904

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE SAVOIE.

Digitized by Google

Extrait de l'Art. 34 *des Règlements de la Société.*

« La Société remet un exemplaire de ses Mémoires imprimés « à chacun de ses Membres effectifs.

« Elle en remet également un exemplaire à ceux de ses Agrégés « ou de ses Correspondants qui lui ont fait parvenir quelques Mé- « moires ou Articles conformes au but de son institution et de nature « à être accueillis avec intérêt. »

Extrait de l'Article 39.

« La Société n'entend ni adopter, ni garantir toutes les opinions « émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé l'impression ou « la lecture publique. »

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE SAVOIE.

TOME X.

CHAMBÉRY

PUTHOD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

—

1841

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE.

Pages.

INTRODUCTION. 1

RAPPORT de M. le Chanoine RENDU, Secrétaire perpétuel, sur les différentes pièces de vers adressées à la Société pour le concours de 1840 1

THÉORIE DES GLACIERS DE LA SAVOIE, par M. le Chanoine RENDU 39

CHAP. Ier. — Des glaciers en général 42

CHAP. II. — Des glaciers réservoirs 45

CHAP. III. — Causes d'accroissement des glaciers réservoirs :

Première cause, la neige 47

Deuxième cause, la pluie 48

Troisième cause, condensation des vapeurs 49

Explication des vents périodiques des hautes vallées .. 53

CHAP. IV. — Des causes de diminution des glaciers réservoirs. 65

CHAP. V. — Passage de la neige à la glace 74

CHAP. VI. — Des avalanches et des écoulements 77

CHAP. VII. — Des glaciers d'écoulement 81

CHAP. VIII. — Du mouvement des glaciers d'écoulement 90

CHAP. IX. — Des traînées rocheuses 99

CHAP. X. — De la forme des glaciers d'écoulement 107

Du renflement des glaciers 108

CHAP. XI. — Des crevasses 113

CHAP. XII. — Des puits dans les glaciers d'écoulement 118

CHAP. XIII. — Des moraines 122

Digitized by Google

CHAP. XIV. — Des blocs erratiques 127
CHAP. XV. — Avancement et retraite des glaciers d'écoulement 135
CHAP. XVI. — Des anciennes moraines 137
CHAP. XVII. — Des changements survenus dans les glaciers ... 144
CHAP. XVIII. — Essais de calcul sur l'âge du glacier des Bois.. 148
CHAP. XIX. — Ecoulement des eaux..... 153
CHAP. XX. — Utilité des glaciers..... 155

MONTMÉLIAN ET LES ALPES. — Etude historique accompagnée de documents inédits, par M. L. MÉNABRÉA.... 159

PREMIÈRE PARTIE.

RÉCITS HISTORIQUES ET TRADITIONNELS.

CHAP. Ier. — Age antique, étymologie, origine fabuleuse.... 161
CHAP. II. — Le christianisme, les Burgunden, les Francs, les Lombards; première invasion des Sarrasins..... 167
CHAP. III. — Les alleux et les bénéfices; richesses du clergé; expédition de Pepin-le-Bref et de Charlemagne en Italie; Charles-le-Chauve..... 184
CHAP. IV. — Deuxième royaume de Bourgogne; concile de *Mantala;* nouvelle invasion des Sarrasins; invasion des Hongrois..... 196

SECONDE PARTIE.

DE LA FÉODALITÉ DANS LES ALPES OCCIDENTALES.

CHAP. Ier. — Du sort des institutions burgundes..... 216
CHAP. II. — De la puissance temporelle des évêques au Xe siècle 235
CHAP. III. — Des seigneurs laïques 260
CHAP. IV. — De la maison de Savoie 276
CHAP. V. — Classification des faits dont se compose le mouvement intime de la féodalité en-deça des Alpes..... 299

TROISIÈME PARTIE.

DU CARACTÈRE DES GUERRES FÉODALES.

CHAP. Ier. — Les comtes de Savoie et les dauphins de Viennois. 322
CHAP. II. — Histoire générale des châteaux..... 354

Digitized by Google

TABLE.

QUATRIÈME PARTIE.

COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE INTERMÉDIAIRE DE L'ART MILITAIRE.

CHAP. UNIQUE..... 459

CINQUIÈME PARTIE.

LES TEMPS MODERNES.

CHAP. Ier ET PRÉLIMINAIRE. — Existence monarchique de la maison de Savoie..... 503

CHAP. II. — Etablissement de la réforme à Genève; occupation de la Savoie par François Ier et par les Bernois, les Fribourgeois et les Valaisans; capitulation de Montmélian; étude de ces événements..... 523

CHAP. III. — Règne de Philibert-Emmanuel; développement du pouvoir monarchique; institutions militaires; défense des Alpes par les forteresses; particularités sur Montmélian..... 551

CHAP. IV. — Caractère de la guerre des Alpes à la fin du XVIe siècle; Charles-Emmanuel et Lesdiguières..... 586

CHAP. V. — Henri IV en Savoie; siége de Montmélian et de quelques autres forteresses des Alpes..... 622

CHAP. VI. — De la guerre des Alpes au commencement du XVIIe siècle; Louis XIII en Savoie..... 657

CHAP. VII. — Résistance de la maison de Savoie à la politique envahissante de Louis XIV; guerre de 1690; bataille de Staffarde; siége de Montmélian par Catinat (journal inédit)..... 674

CHAP. VIII. — Continuation de la guerre; bataille de Marsaille; paix de Ryswick..... 756

CHAP. IX. — Quelques mots sur la guerre de la Succession; destruction de Montmélian; paix d'Utrecht; agrandissement de la maison de Savoie..... 766

APPENDICE. — De l'importance de la Savoie pour la défense de l'Italie..... 775

EXPLICATION DES PLANS..... 785

Digitized by Google

ERRATA.

Pages 163, ligne 17 : doit, *lisez* dut.
— 172, note 30 : *terresque*, — *terrasque*.
— 175, ligne 16, *après* possessions, *ajoutez :* des successeurs.
— 190, note 67 : part. 2, *lisez* part. 1.
— 206, note 96 : Miremas, — Miremar.
— 238, note 46, *après*, etc., *ajoutez :* preuves, n° 209.
— 267, note 113 : *in*, — *cis*.
— 271, ligne 2 *ciræ*, — *ceræ*.
— » note 124 : tom. II, p. 103, — tom. II, p. 193.
— 274, note 131 : tit. II, — tit. 11,
— 277, note 138 : *descendants*, — *descendant*.
— 317, ligne 3 : Urbain VI, — Urbain V.
— 339, note 37 : d'Ambronay-de-Villeneuve, — d'Ambronay, de Villeneuve.
— 356, ligne 9 : Nanseus, — Nauseus.
— 367, note 114 : *cap.* 2, — *cap.* 20.
— 372, ligne 6 : Gundohôc, — Gundereich.
— 373, ligne 12 : XIV^e^, — XIII^e^.
— 428, ligne 10 : lameute, — la meute.
— » ligne 11 : elle, — elles.
— 516, note 33 : Thomas II, — Thomas I.
— 525, ligne 9 : Léon XII, — Léon X.
— 574, ligne 17 : Avegliana, — Avigliana.
— 681, ligne 7 : Voisin, — Violon.
— 695, ligne 15 : La note qui occupe cette ligne doit être remplacée par celle-ci : *Les batteries du bombardement sont indiquées dans le plan n° 5 par les lettres a, b, c, e.*

Digitized by Google

INTRODUCTION.

La longueur de ce volume nous oblige à renvoyer au suivant l'histoire des travaux de l'Académie ; nous nous contenterons de dire quelques mots sur les trois Mémoires que renferme celui-ci.

Poésie.

Le concours de poésie, qui revient tous les deux ans, excite une louable émulation parmi nos jeunes compatriotes, et nous amène, chaque fois, un certain nombre d'ouvrages qui seraient dignes de voir le

Digitized by Google

jour. Cependant il arrive assez ordinairement qu'après le concours, les poëmes qui n'ont pas été couronnés rentrent dans le portefeuille des auteurs sans en ressortir jamais. Afin que tout ne soit pas perdu pour le public, et que la Savoie entière puisse jouir à son tour des travaux de nos littérateurs, l'Académie a jugé convenable d'admettre dans ses Mémoires le Rapport sur le dernier concours ; on y trouvera des fragments tirés des divers poëmes qui lui sont parvenus.

Géologie.

Depuis que les savants ont attribué aux glaciers le transport des blocs erratiques qui entourent la chaîne des Alpes et quelques autres montagnes, les glaciers sont devenus l'objet d'une étude toute particulière. En admettant au nombre de ses

Digitized by Google

Mémoires la *Théorie des glaciers*, de M. le chanoine Rendu, la Société a pensé qu'il était utile de multiplier les observations et les éclaircissements qui doivent être nécessaires aux savants pour résoudre l'un des plus beaux problèmes de l'histoire de la nature.

Histoire nationale.

Les recherches de M. Léon Ménabréa sur le caractère des innombrables guerres qui, depuis le X^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^, ont affligé les Alpes occidentales, étaient d'une trop grande importance pour que l'Académie ne s'empressât pas de les publier. Nous laissons à l'auteur lui-même le soin de faire connaître le plan de son ouvrage. Voici ses propres paroles :

S'il existe en Europe une région dont l'histoire mérite, plus que celle de toute

Digitized by Google

autre contrée, d'être étudiée sérieusement et connue à fond, c'est incontestablement la région des Alpes. Cette vaste zone a été le théâtre d'une série d'événements assez retentissants, et renferme, dans la portion intime de ses annales, des traits assez caractéristiques, pour que l'historien-philosophe puisse se flatter d'y puiser des lumières inespérées à l'égard de bien des questions obscures, et pour que l'historien-narrateur ait la certitude d'y trouver des textes pleins de chaleur, de poésie et d'entraînement. Réduire à un système unique ce que les Alpes présentent d'intéressant, de dramatique, de riche en hauts développements, serait évidemment impossible : une suite d'études où chaque ordre de faits aura sa place distincte, m'a semblé le seul moyen d'arriver à un résultat complet. Dans le travail que j'offre maintenant au public, j'ai essayé de ca-

Digitized by Google

ractériser d'une manière vive, précise, saisissante, les guerres innombrables qui, à partir de l'invasion des Barbares, jusqu'au XVII^e siècle inclusivement, ont affligé les Alpes occidentales. Il ne suffisait pas de considérer les faits en eux-mêmes, il fallait en étudier les causes, en indiquer les conséquences, ce qui m'a forcé d'aborder plusieurs questions très-graves qui, j'ose le dire, n'avaient jamais été traitées. En certaines parties de mon ouvrage, j'ai dû m'écarter de la succession chronologique, afin de pouvoir grouper, comparer, discuter les événements; ailleurs j'ai suivi scrupuleusement l'ordre des temps, et partout j'ai fouillé aux sources les plus authentiques.

Le titre MONTMÉLIAN ET LES ALPES donné à cette première étude, m'a procuré de singulières facilités pour les rapprochements que je me proposais de faire : c'a

Digitized by Google

été comme un cadre flexible qui s'est prêté à volonté, tantôt à de larges développements, tantôt à une simple facture de détail. Montmélian est situé au bord de l'Isère, à l'endroit où ce fleuve quitte son sol natal et se jette sur le territoire français; or, de toutes les forteresses des Alpes aucune n'a joui d'une aussi grande célébrité, aucune ne s'est enrichie d'autant de souvenirs. Ces souvenirs, j'ai cherché à les raviver, à les entourer du prestige de la couleur locale; je ne me suis emparé d'eux que parce que je les ai jugés admirablement propres à marquer, dans une période déterminée, les variations de l'art militaire, et parce que je n'aurais pu, sans qu'il m'en coûtât de gros volumes, entreprendre la narration minutieuse de la multitude des faits analogues: cela ne m'a pas empêché cependant de signaler ces faits, d'en tracer la

Digitized by Google

marche, d'en exposer le système, et de recourir à d'autres exemples caractéristiques, recueillis souvent très au loin, lorsque ma thèse paraissait l'exiger. Je vais, au reste, indiquer succinctement le sujet de chacune des cinq parties dont mon travail se compose.

La première offre d'abord quelques notions destinées à faciliter l'intelligence de plusieurs choses insérées dans le corps de l'ouvrage ; viennent ensuite les irruptions des Alemans, des Goths, des Lombards, des Burgunden, l'assujétissement de ces deux dernières nations par les Francs, la restauration de la monarchie burgunde, les longues et terribles invasions des Hongrois et des Sarrasins. Les Sarrasins surtout, dont, jusqu'à ce jour, le nom s'est maintenu vivace au milieu de nous, méritaient une attention particulière : profitant des élucubrations de

Digitized by Google

mes devanciers, j'ai tâché de démêler le type des expéditions de ce peuple, et de les bien distinguer de celles qui les avaient précédées; ici la tradition est parfois venue appuyer les documents historiques.

Je ne pouvais songer à déterminer le caractère des guerres féodales, avant d'avoir reconnu les éléments et étudié la marche de la féodalité dans les Alpes occidentales; car, à l'époque où ce régime était en vigueur, la guerre dérivait de l'organisation même de la société, et ne se présentait point sous une forme purement accidentelle : c'est là ce qui fait l'objet de ma seconde partie. Quoiqu'on ait beaucoup écrit sur la féodalité, je crois être fondé à dire qu'une route inexplorée s'ouvrait devant moi; aussi les résultats que j'ai obtenus me semblent-ils également neufs et importants. J'ai d'abord examiné le sort des institutions burgun-

Digitized by Google

des : ces institutions ont en effet semé parmi nous le germe du régime féodal. Puis jetant alternativement les yeux sur les deux revers opposés de la chaîne des Alpes, j'y ai constaté le fait essentiel de la prépondérance du pouvoir temporel des évêques aux X^e^ et XI^e^ siècles. Les débris de la juridiction laïque se sont ensuite offerts à mes investigations ; je les ai recueillis, énumérés, classés, en consacrant un travail spécial aux développements primitifs de la maison de Savoie. Le long antagonisme des hauts seigneurs contre les évêques, la décadence de l'épiscopat, les causes, les phases de cette décadence, le principe de l'infatigable lutte des dynasties féodales entre elles, ont été autant d'arguments autour desquels je me suis efforcé de rassembler des idées claires et saines.

Restituer aux guerres du moyen-âge

Digitized by Google

leur vrai caractère, reporter le lecteur à ces siècles pleins de verve, où les événements se succédaient tumultueux, pareils aux flots d'une mer en courroux : tel est l'objet de ma troisième partie ; elle comprend deux chapitres. Les incessantes querelles des comtes de Savoie et des dauphins de Viennois m'ont fourni, pour le premier, un de ces types vifs et curieux qu'on chercherait vainement ailleurs : me conformant à l'ordre des temps, j'ai essayé de dérouler ce long drame en lui conservant la couleur des documents contemporains. Dans le second, j'ai tracé l'*histoire générale des châteaux*. Les châteaux étant en effet l'éternel sujet des guerres féodales, j'ai dû réunir tout ce qui se rapporte à leur origine, même fabuleuse, à leur importance, soit militaire, soit territoriale et économique, à leur mode de construction, d'armement,

Digitized by Google

d'administration, à la manière enfin de les attaquer et de les défendre ; ici j'ai largement puisé au trésor de nos chartes et de nos chroniques nationales.

La période intermédiaire de l'art de la guerre, ce passage peu étudié de la tour au bastion, de l'arbalète à l'arquebuse, de l'ost seigneurial aux armées régulières, époque de transition où les systèmes opposés s'associent, où les idées nouvelles germent et s'élèvent à côté des anciennes, voilà l'objet de ma quatrième partie. Et à cet égard, après avoir résumé ce que l'on a écrit de probable sur l'invention de la poudre, sur le premier usage des armes à feu, sur les commencements de la fortification moderne, je suis arrivé à une matière peut-être plus intéressante encore : j'ai tâché d'indiquer la marche et de peindre les habitudes de ces grandes compagnies d'aventuriers, qui ravagèrent

Digitized by Google

une portion des Alpes au XIV^e^ siècle, et qui allant colporter et mettre à l'enchère des services équivoques, devinrent bientôt le principal instrument des rivalités politiques, réduisirent la guerre à un vil trafic d'hommes, et finirent par remplacer presque entièrement le ban et l'arrière-ban féodal. La restauration de l'art militaire par les *Condottieri*, par ces chefs célèbres dont l'histoire se lie en plusieurs points à la nôtre, forme le dernier anneau de la période ci-dessus énoncée, qui vient alors, comme de soi, se rattacher aux événements qui font le sujet de ma cinquième partie.

Mais avant d'aborder le récit de ces événements, je ne pouvais me dispenser de mettre en lumière les circonstances qui, par leur singulier concours, ont fait passer la maison de Savoie de l'existence seigneuriale à l'existence monarchique :

Digitized by Google

et en effet, de toutes les dynasties féodales de l'Europe, celle-là est presque la seule qui, survivant à la féodalité, ait su se rallier à la monarchie et y puiser un élément de salut.

Après ce travail préliminaire, qui m'a conduit pied à pied au XVI^e^ siècle, j'ai tâché de bien préciser les causes qui déterminèrent la première lutte de la Savoie contre la France, et l'assujétissement de ce pays par François I^er^.

La restauration de la monarchie subalpine par le vainqueur de St-Quentin, le règne dramatique de Charles-Emmanuel, les campagnes de Lesdiguières, ces campagnes originales dont le type ne se reproduira peut-être jamais, le siége de Montmélian par Henri IV et Sully, la guerre des Alpes sous Louis XIII, m'ont fourni les sujets d'autant de tableaux, que je n'ai pas eu de peine à rendre inté-

Digitized by Google

ressants, puisqu'ils le sont assez d'eux-mêmes, et où je me suis tout à la fois rattaché et à l'histoire générale et à ces mille détails caractéristiques et vivaces que nous ont légué les mémoires contemporains.

La résistance de Victor-Amédée II à la politique envahissante de Louis XIV, résistance marquée par la bataille de Staffarde, par celle de Marsaille, par le nouveau siége de Montmélian que Catinat voulut diriger en personne, forment l'objet des derniers chapitres de mon ouvrage. Quant à ce siége, j'en ai donné le journal tel qu'il fut rédigé jadis par M. de Chamousset, l'un des assiégés. Dans cet intéressant document, j'ai remanié quelques phrases qui paraissaient obscures et peu grammaticales; je me suis aidé à cet effet de deux manuscrits, dont l'un m'a été communiqué par S. Exc. le che-

Digitized by Google

valier César de Saluces, et l'autre par M. l'abbé Bonnefoy, recteur de Jarsy, auteur de plusieurs écrits historiques. Enfin j'ai terminé au XVIII^e^ siècle l'étude ici entreprise, parce que les guerres qui, à dater de cette époque, retentirent au sein des Alpes, présentent un caractère qui tendait à diminuer de plus en plus et à détruire presque entièrement l'importance de cette multitude de châteaux et de forteresses qui hérissaient nos montagnes, et dont Montmélian résume en quelque sorte à lui seul la longue existence.

Si rien ne m'oblige à interrompre le cours de mes recherches, je les dirigerai successivement sur l'histoire du peuple, sur celle des anciens monastères, sur celle des institutions civiles, etc.; car ce ne sont pas les sujets d'étude qui manquent; et la vie d'un homme suffit à peine à creuser quelques sillons au milieu de

Digitized by Google

cette vaste arène, surtout lorsque l'historien, s'écartant de la manie funeste des généralisations, s'efforce spécialement de constater les faits, de les analyser, de les disséquer et de démêler leur essence.

Aujourd'hui, grâce à la munificence du roi CHARLES-ALBERT, de qui le nom s'associe à tout ce que les Lettres offrent de grand et de perdurable, une carrière immense et complètement neuve a été ouverte aux sciences historiques : aussi l'Histoire juste et reconnaissante réserve-t-elle ses plus belles pages pour le règne d'un prince qui, par l'importance de ses travaux, par l'éternel bienfait d'une législation complète et uniforme, s'est placé à côté des Amédée VIII et des Emmanuel-Philibert, et a créé, comme ceux-ci, une ère à laquelle se rattachera un long et glorieux avenir.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LE CHANOINE RENDU

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

SUR

LES DIFFÉRENTES PIÈCES DE VERS

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

POUR LE CONCOURS DE 1840 (1).

Le concours de poésie ouvert par la Société Académique pour 1840, a été aussi brillant que possible. Treize poèmes sont venus vous prouver, Messieurs, que les efforts que vous faites pour exciter l'émulation parmi nos jeunes littérateurs ne sont pas inutiles.

La Commission que vous avez chargée de l'examen de ces productions, les a lues et comparées les unes aux autres, elle me charge de vous faire connaître son opinion.

(1) La Commission se composait de trois Membres : M. le baron sénateur Jacquemoud, M. l'avocat Ménabréa et M. le chanoine Rendu.

Digitized by Google

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le sujet proposé était *le progrès de l'industrie en Savoie.*

Ce sujet, qui était éminemment national, a excité chez nos jeunes poètes une véritable explosion de patriotisme. Si tous n'ont pas traité le sujet avec le même talent, si tous ne l'ont pas envisagé sous le même aspect, tous l'ont suivi avec le même sentiment d'amour pour la Savoie et d'admiration pour les institutions qui veillent à sa prospérité et à son bonheur ; tous paient un juste tribut d'éloge et de reconnaissance au Roi qui travaille avec tant d'amour, de sagesse et de sollicitude au bien-être de son peuple.

Les pièces ont été inscrites sous un numéro d'ordre à mesure qu'elles sont arrivées au Secrétaire de la Société.

Pour ne pas trop allonger ce Rapport, je ne parlerai que de celles qui ont fixé d'une manière particulière l'attention de la Commission, et qui ont pendant quelque temps suspendu son jugement et balancé son choix.

Dès le premier aspect, les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7 (1), ont été trouvés inférieurs à ceux qui suivent.

(1) Le N° 1 portait pour épigraphe : *Non enim sine causâ gladium portat.* Rom. xiii, 4.

Le N° 2 : « Tout vit ; j'entends partout retentir les échos
« Du bruit des ateliers, des forges et des flots ;

Digitized by Google

C'est la raison pour laquelle je ne parlerai que de ces derniers.

Le N° 5 a pour épigraphe : *Miratur molem Ænœas, magalia quondam : miratur portas, strepitumque et strata viarum*, etc. (VIRGILE).

L'auteur fait un songe. Transporté dans le salon des bains de St-Gervais, il entend la conversation d'un voyageur anglais, d'un français et d'un magistrat savoisien, qui racontent ce qu'ils ont vu de beau et de bien en Savoie ; il trouve ainsi le moyen de parler du pont, du chemin de fer, des fabriques, de l'éclairage au gaz.

L'idée du songe n'est pas très-heureuse ; cette conversation entre trois interlocuteurs est un peu embarrassée ; mais il y a de beaux vers dans ce poème ;

« Les rocs sont subjugués ; l'homme est grand, l'art sublime;
« La montagne s'agite et le désert s'anime. »
DELILE.

« Heureux qui sur ces bords peut long-temps s'arrêter !
« Heureux qui les revoit s'il a pu les quitter ! »
Alex. GUIRAUD.

Le N° 3 : *Deus nobis hæc otia fecit.*

Le N° 4 : « Les spécialités sont les utilités ; ils sont les seuls qui sachent « ce qu'ils disent et qui le disent bien. » TIMON.

Le N° 6 : *Nil Claudiæ non perficient manus.* HORACE.

Le N° 7 : . . . . *Tua Cæsar ætas*
Fruges et ægris retulit uberes
Et signa nostro restituit Jovi. HORACE.

Digitized by Google

je puis en donner une idée par les pensées dont se sert le poète pour faire connaître la difficulté que présentait la construction du pont Charles-Albert.

Mais j'ai lu que, jadis, passant par ce désert,
Près des Usses, chassait le vaillant Comte-Vert.
Près de lui chevauchait sa brillante jeunesse.
« Chevaliers, leur dit-il, venez joûter d'adresse.
« Voyez ce gouffre affreux; j'octroie un collier d'or
« A qui lance le trait d'ici sur l'autre bord. »
De l'arbalète envain les flèches s'envolèrent;
De leurs mains tour-à-tour en l'air elles sifflèrent,
Et toutes dans le gouffre allaient en tournoyant.
Un pâtre, tout près d'eux, prit sa fronde en riant:
Il la vibre trois fois, et la pierre s'élance.....
On l'entendit tomber au fond du gouffre immense.
Eh bien! aujourd'hui, là, sous sa chaîne de fer,
Se balance léger le pont de Charle-Albert.

Le poète représente ainsi la Savoie, rappelant ses enfants dans son sein enrichi par l'industrie.

La Savoie, à ses fils loin d'elle,
A dit: « Laissez donc le pays!
« Pauvres petits, quittez mon aile;
« Allez glaner quelques épis;
« Mais, loin de vous, tout me désole:
« Si vous pêchez dans le Pactole,
« N'en recueillez pas le limon.

Digitized by Google

« Ah ! revenez à votre mère ;
« C'en est assez pour l'étrangère !
« Revenez vite en mon giron ! »

Eux aussi, loin de leur Savoie,
Ont senti se mouiller leurs yeux.
« Hélas ! dirent-ils, plus de joie
« Loin des vallons de nos aïeux !
« Des doux zéphirs la fraîche haleine
« Caresse les fleurs de la plaine.
« C'est le printemps : ah ! qu'il est beau !
« Mais, au sein poudreux de ces villes,
« Que les beaux jours sont inutiles !
« Allons, partons pour le hameau.

« Allons, partons, pleins de courage,
« Avec les fruits de nos sueurs ;
« Nous serons riches au village ;
« C'est bien assez pour des pasteurs.....
« Déjà là-bas, à notre vue,
« La chaîne alpestre vers la nue
« Brille et s'étend à l'horizon !
« Courage ! voici la vallée !
« Nous entrons ; ..... au bout de l'allée,
« Est le vieux père, est la maison. »

Le N° 8, qui a pour épigraphe : *L'esprit humain ne s'arrête jamais dans sa marche*, est une espèce de cantate qui commence par une brillante apostrophe au génie. Elle est si belle, qu'elle ne serait pas trop

Digitized by Google

longue si elle devait entrer dans le sujet comme partie nécessaire ; mais elle en devient presque partie principale. L'auteur est moins élevé, moins brillant, et surtout moins poète quand il entre enfin dans le sujet, qui n'est traité que brièvement.

Nous avons soupçonné l'élégant écrivain de ne pas connaître parfaitement la Savoie, puisqu'il consacre une tirade à déplorer l'état retardataire dans lequel elle était plongée il y a peu d'années. Pour les institutions comme pour l'agriculture, la Savoie a toujours suivi de près les pays qui l'entourent, et souvent les a devancés et leur a donné l'exemple. Cependant, nous le répétons, ces vers sont sortis d'une plume exercée.

Quand le soleil, des monts franchissant la barrière,
Sélance radieux en sa vaste carrière,
Sous son regard brûlant soudain l'ombre s'enfuit,
L'horizon s'ouvre au loin, s'embrase, se colore,
Et brillante de feux, la terre semble éclore
Du sein de l'éternelle nuit.

Tout s'émeut, tout renaît ; la nature ravie
Tressaille sous des flots de lumière et de vie,
Et de nouvelles fleurs se pare avec amour ;
Et s'épanouissant sur sa couche vermeille,
Par mille accords joyeux, de l'époux qui l'éveille
Elle célèbre le retour.

Digitized by Google

Ainsi, quand te levant sur l'horizon de l'ame,
Parmi les nations tu fais luire ta flamme,
Génie! astre immortel d'un ciel qu'on ne voit pas,
L'ombre qui les voilait sous tes rayons s'efface,
Le monde fécondé renouvelle sa face,
Et l'humanité fait un pas.

Tu parais; à ta voix s'abaissent les montagnes;
Les déserts sont changés en fertiles campagnes;
L'onde jaillit des flancs de l'aride rocher;
Des temples, des palais s'élèvent vers les nues,
Et les mers dévoilant leurs routes inconnues,
S'ouvrent sous l'esquif du nocher.

Ainsi que des coursiers, les vents, tu les maîtrises;
Tu soumets à tes lois l'inconstance des brises;
Dociles à ta voix, vers des bords étrangers
Elles partent, et puis, fidèles messagères,
Reviennent apportant sur leur ailes légères
Et richesses et passagers.

La nature pour toi se dépouille de voiles;
Comme un divin troupeau tu comptes les étoiles;
De ces mondes errants qui flottent dans les cieux,
Tu connais les destins, les lois, les harmonies;
Et ton œil, par-delà des sphères infinies,
Suit leurs orbes capricieux.

Aussitôt que l'un d'eux vient poindre dans l'espace,
Tu le signales comme un voyageur qui passe;
Et devançant son vol sur son brûlant chemin,

Digitized by Google

Dans le lointain des temps tu marques son passage,
Et l'heure du retour après son long message,
Et tu le pèses dans ta main.

Eh! qui pourrait compter tes travaux, tes merveilles?
Dirai-je la science, en ses brûlantes veilles,
Des siècles effacés reproduisant les traits?
L'industrie et les arts armés de ta puissance,
Soumettant la nature à leur obéissance,
Et lui dérobant ses secrets?

Et l'onde par tes mains en vapeur condensée,
Produisant une force égale à la pensée?
Et, nivelant le sol sous leurs longs bras égaux,
Ces rails où la vapeur, pareille à la rafale,
Emporte les wagons en file triomphale,
Comme avec des ailes d'oiseaux?

D'autres fois attentif, replié sur toi-même,
Tu sondes l'être humain, sombre et vivant problème.
Ton œil sait découvrir ses plus secrets ressorts;
Tu trouves à ses maux un baume salutaire,
Et descendant en toi, tu perces le mystère
De l'ame qui survit au corps.

Mais parfois, comme un astre au sein d'une nuit sombre,
Tu voiles tes rayons, et nous laissant dans l'ombre,
Dans ton cours radieux tu sembles arrêté.
Le monde fait silence, et croit que tu sommeilles;
Mais sur un ciel plus beau bientôt tu te réveilles,
Et tu l'inondes de clarté.

Digitized by Google

Voici comment l'auteur termine son ouvrage :

Mais je parle, et le temps s'enfuit, et sous ses ailes
Sont écloses déjà bien des choses nouvelles :
Le progrès est comme un torrent;
Une fois échappé de sa source profonde,
D'âge en âge il s'en va grandissant par le monde
Sans ralentir son flot errant.

Tel est l'esprit de l'homme : au sein de la nuit sombre
Une clarté luit-elle, il y vole dans l'ombre;
S'il veut modérer son essor
Ou s'arrêter, il sent comme un bras qui le pousse;
Il entend je ne sais quelle voix forte et douce
Qui lui crie : Allons ! marche encor.

Marche donc, ô Savoie ! en ta route nouvelle,
Vers le but glorieux que le ciel te révèle.
Déjà la nuit près de finir,
Rallume du matin la blanche et chaste étoile;
Le jour va se lever; abandonne ta voile
Au grand souffle de l'avenir !

Le N° 10 a pour épigraphe : *Tentare licet.*

C'est un Savoisien qui revient des bords du Rhin et qui retrouve sa patrie avec ce sentiment de bonheur qui pénètre toujours le cœur du Savoisien à l'instant où il revoit ses montagnes après une longue absence. Son poème est une cantate. Il y a dans ses

Digitized by Google

vers une grande facilité, des images pleines de fraîcheur, du mouvement, un certain pittoresque qui ne va pas mal au sujet; mais l'auteur se contente souvent d'une expression ou même d'un vers que le lecteur moins facile ne pardonne pas. La Commission lui reproche encore d'être trop souvent en dehors du sujet, et de sautiller pour ainsi dire d'une pensée à l'autre sans s'arrêter à aucune.

Et je disais : pourtant, revoyons nos montagnes !..
Le bonheur n'est pour moi qu'au sein de nos campagnes;
Il me faut nos ruisseaux coulant le long des bois,
Nos foyers abrités par l'ombre des collines,
Nos monts couverts de neige et leur rauques ravines (1)
Où viennent boire les chamois !...

Et que me font à moi ces régions si fières,
Qui parlent en riant du pays de mes pères !...
Leurs bords sont désolés;... leur ciel est nuageux,
Leurs plaines sans moissons, leur soleil tiède et pâle, ...
L'égoïsme les ronge, et d'une main fatale
Les marque d'un timbre hideux !...

Partons ! vite ... partons;... je veux vous voir, patrie,
Berceau de mes aïeux, ô ma mère chérie !
Je veux vous voir encor,... voir vos rocs anguleux,

(1) *Raucasque cavernas* (Virg.)

Digitized by Google

Et vos bois chevelus, et vos rivières lentes,
Où du saule-pleureur les branches nonchalantes
Baignent leur front dans les flots bleus . . .

C'est que vous êtes belle, ô ma bonne Savoie ! . .
Belle comme un beau jour, comme une heure de joie,
Comme l'arc dans les cieux après les ouragans . . .
Belle au-dessus de tout à l'œil de vos enfants ! . . .

Le seigneur fut pour vous ce père de famille,
Qui met tout son amour dans sa plus jeune fille . . .
Il vous a tout donné : . . . des rayons bienfaisants
Pour colorer l'épi qui grandit dans vos champs ;
Des soirs pleins de fraîcheur et de joyeuses brises,
Pour reverdir vos monts, géants à têtes grises ; . . .
Des chalets dans les bois, des troupeaux dans les prés,
Des oasis en fleur et de beaux fruits dorés . . .
Il vous a tout donné : . . . des fils prudents et sages,
Qui savent le prier quand viennent les orages ;
Des fils probes, loyaux, vierges d'ambition,
De désirs envieux, de noires passions ;
N'ayant d'amour au cœur que pour vous, ô patrie !
Vous aimant comme on aime une mère chérie.

. . . . . .

Continuez ainsi . . . suivez la même voie . . .
Marchez, marchez toujours, ô patrie ! ô Savoie !
Marchez toujours d'un pas vainqueur ;
Montrez avec orgueil, à l'étranger qui passe,
Vos fils portant la joie empreinte sur leur face
Et l'espérance au fond du cœur . . .

Digitized by Google

Montrez aux nations que fuit l'aube sereine,
Aux populations que dévore la peine,
Qui gémissent dans les tourments, ...
Aux malheureux pleurant sur leur foi chancelante,
Aux rêveuses cités, qui souffrent dans l'attente
De quelques grands évènements, ...

Aux sceptiques chagrins qui n'ont plus d'espérance,
A tous ceux-là dont l'ame est vide de croyance,
Vide d'amour, de piété; ...
A cet ensemble affreux de pleurs et de misères
Qui rongent jusqu'au cœur les terres étrangères,
Montrez votre prospérité.

Montrez avec orgueil, montrez, mère-patrie,
Votre robe d'azur qu'aucun vent n'a flétrie,
Votre ciel brillant et serein, ...
Votre couronne d'or, votre fière croix blanche,
Et vos lions jumeaux, dont la robuste hanche
Pèse sur des canaux d'airain ....

Montrez, montrez encor, glorieuse, empressée,
Ce que peut le travail, ce que peut la pensée,
Ce que peut l'amour de vos fils; ...
Montrez ces blocs béants, ces montagnes arides,
Et ces étangs trompeurs dont les contours perfides
Adressaient d'orgueilleux défis.

Le N° 11 a pour épigraphe : *Fervet opus.*
C'est un poème lyrique en cinq Harmonies, conte-

Digitized by Google

nant ensemble près de mille vers. Le sujet de la première Harmonie est le progrès en général; le sujet de la deuxième est le chemin de fer et les routes; la troisième chante le pont Charles-Albert; la quatrième l'éclairage au gaz, et la dernière le bateau à vapeur.

Pour échapper autant que possible à la monotonie, qui est souvent le mal de la poésie, l'auteur a changé, dans chaque Harmonie, le rhythme des strophes et la coupe du vers.

Avant d'aller plus loin, nous observerons que le poète n'a pas été heureux dans le choix du rhythme de la deuxième Harmonie. La rime féminine qui termine chaque strophe ne donne pas au lecteur le repos qu'il attend toujours quand il en est là. C'est une faute contre l'harmonie même.

Nous observons encore que le nom d'*Harmonie* qu'il donne à ces *chants*, est devenu comme la propriété d'un auteur célèbre. Le poète savoisien qui nous occupe paraît assez riche par lui-même pour se passer de ces airs d'imitation qui rapetissent toujours plus ou moins celui qui les prend.

Les cinq Harmonies offrent le développement complet de la pensée toute nationale qui avait dirigé l'Académie dans le choix du sujet. Il y a de l'enchaînement, de l'élévation dans ses idées, une grande abondance dans son expression; mais sa versification

Digitized by Google

est souvent trop laborieuse et embarrassée par la multitude et la longueur des incidences.

Il place fréquemment au travers de ses phrases mesurées des incidences assez longues pour nuire à l'intelligence de la pensée. Mais ces défauts ne sont que des ombres dans une production qui révèle du talent et de la facilité.

Voici comment le poète décrit le pont Charles-Albert :

D'ici-bas, tour-à-tour, tant l'œil doute et chancelle!
On dirait, sur les vents bercée, une nacelle
A la coque de gaze, aux contours vaporeux,
Qui, lasse aux mers d'azur de faire son sillage,
Un soir, ici, comme au mouillage,
Est venue amarrer son bord aventureux.

On dirait, transporté dans la féerie antique,
Un de ces ponts volants, un berceau fantastique,
Que souvent, pour punir les sultans, noirs geoliers,
Sur les tours du sérail, la vieille fée arabe,
Disant sa magique syllabe,
Déroulait sous les pas des courtois chevaliers.

Remontant par le songe à la fable indienne,
Vaguement on dirait l'estrade aérienne
Où, vers l'heure de nuit, les esprits du désert,
Rassemblant des bas lieux leur troupe vagabonde,
S'en viennent, infernale ronde,
Sous la lune, en plein ciel, célébrer leur concert.

Digitized by Google

Puis, ne croirait-on pas, dis-moi, voir une toile
Dont le gouffre hideux sous l'œil du jour se voile?
Mais c'est bien, voyageur, une toile, vraiment,
Dont l'industrie a su, merveilleuse araignée,
A tous les dangers résignée,
Fil à fil sur l'abîme ourdir le tissement!....

Sur ce flottant réseau dont les fibres groupées
Enlacent des deux rocs les têtes escarpées,
Les peuples, d'un pied ferme et joyeux, passeront.
Et jamais, quand la nef sous les coups de l'orage
Oscillera dans son cordage,
Le frisson du danger ne crispera leur front.

Le gouffre vainement, épendant ses mâchoires,
Aspire, famélique, en ses entrailles noires
Tout ce qui vient s'offrir à ses bords entrouverts;
Bien vainement, du fond de sa gorge, il aboie,
Réclamant pour son lot de proie
Ce pont ambitieux qui vogue dans les airs.

Le pont s'en rit, jouant sur le gouffre qui baille,
Comme du flot avide, en pleine mer, se raille,
Sur sa quille bercé, l'immobile vaisseau.
Car la gloire l'a dit: « le nom dont il s'appelle
« Est de ceux qui font immortelle
« Toute œuvre d'ici-bas empreinte de leur sceau! »

Dans la quatrième Harmonie, le poète parle ainsi de l'éclairage au gaz :

Digitized by Google

Comme reluisent sur l'Europe,
Reines aux riches diamants,
Ces cités où l'art développe
Le secret de ses talismans;
Comme le noir Londres s'allume;
Comme, pour éclairer sa brume,
Paris fait jaillir du bitume
L'éther qui flambe et resplendit;
Ma ville, à son tour, qui se dore
Des feux du nouveau météore,
Chaque soir, comme d'une aurore,
Revêt sa beauté qui grandit.

Issu de la matière impure
Que sublime l'ardent foyer,
Sous le vase qui le pressure
L'air subtil est là prisonnier.
Soudain, par cent chemins de fonte,
L'esprit gazeux, d'une aile prompte,
S'envole, s'éparpille et monte,
Impatient de luire à l'air.
Puis, son aile en touffe élargie,
Au feu de l'ardente bougie,
Comme une étoile de magie,
Si fixe en immobile éclair.

. . . . . .

Ce vivant esprit qui flamboie
Sur notre ville en mille éclats,
Verse à tous les cœurs plus de joie,
Et plus d'ardeur à tous les bras.

Digitized by Google

Quand s'éteint le regard solaire,
C'est lui qui de sa vie éclaire
Le comptoir du khan populaire,
Sentinelle ardente à veiller.
Soleil nocturne de l'usine,
D'un jour actif il illumine
Le front qui pense et la machine
Qui travaille dans l'atelier.

Vois-tu, pareille en sa toilette
A la dame du frais boudoir
Qui, vrai caprice de coquette,
Ne se fait belle que le soir,
Au doux éclat de l'incendie
Qui sur tous ses traits s'irradie,
Ma ville par l'ombre enlaidie,
A cette heure, charmante à voir,
Etale sa foule mouvante,
Grande mosaïque vivante
Qui rit, papillonne et s'évente
Le long du radieux trottoir.

. . . . . .

Là, sous le lumineux portique,
Opulente, elle réunit
Ce que l'industrie exotique
Dans les échanges lui fournit.
Puis auprès, comme en sa corbeille,
La jeune bergère appareille
Ses fleurs, printannière merveille
Qu'ont fait éclore ses longs soins;

Digitized by Google

Jalouse marchande, elle étale
Dans une pompe orientale
Tout ce que la terre natale
Produit d'exquis pour nos besoins.

Le N° 12 a pour épigraphe : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* (Ps.). C'est une promenade en Savoie. Le poète, après une longue absence, rentre dans sa patrie, qu'il contemple d'un regard d'amour, parce qu'il la trouve dans la prospérité. En arrivant sur le bord des *Usses*, il se demande si c'est le ciel ou l'enfer qui a bâti ce pont merveilleux qui unit une montagne à l'autre.

Lorsque le voyageur que la vague des temps
Ramène à ses foyers après plus de vingt ans,
A pressé dans ses bras, plein d'une angoisse amère,
Les débris de son cœur... une sœur! une mère!
Un vieil ami dont l'œil se mouille à son retour!
Il veut revoir les lieux de son premier séjour;
Il parcourt lentement l'asile héréditaire,
Il gravit et descend les sentiers de sa terre.
Son retour si tardif au foyer paternel,
Après vingt ans d'exil, est triste et solennel!
Comme l'ingratitude au fond de l'ame humaine,
Il veut voir si la ronce a cru dans son domaine
Aussi rapidement que dans les cœurs l'oubli;
Si le lierre a monté sur son mur avili;

Digitized by Google

Si la faux de l'exil, dans ses jours de souffrance,
A fauché ses sillons comme ses espérances;
Si l'a suivi partout son destin ennemi;
Si son champ l'a trahi comme un perfide ami;
Et semblable au bonheur, hélas! pendant sa course,
Si l'eau de ses jardins a tari dans sa source!

Et puis, s'il voit la terre, à ses yeux étonnés,
Montrer avec orgueil ses sillons fortunés;
Si, sous le pampre vert, doré par la lumière,
Le raisin se balance à la place du lierre;
Si les fruits des vallons ont peuplé son jardin,
Que la brise des fleurs embaume cet Eden,
Qu'on ait chassé partout les mousses et la boue.
Des bassins radieux où le cygne se joue;
S'il voit chômer au loin ses troupeaux assoupis,
Tous ses champs ondoyer comme une mer d'épis,
Sa maison souriant à sa triste pensée,
L'attendre dans les fleurs comme une fiancée;
Son cœur trop plein déborde en des larmes d'amour,
Et son premier bonheur... il le trouve au retour!

Ainsi je t'ai revue, ô ma chère Savoie!
Pays des douces mœurs, mon trésor et ma joie,
Horizons enchantés que regrettaient mes yeux,
Domaine de bonheur laissé par mes aïeux!
J'ai voulu tour-à-tour revoir tes hautes cimes,
Tes donjons crénelés au penchant des abîmes,
Tes pics domptés où l'aigle avait posé son nid,
Tes fleuves contenus dans des lits de granit,

Digitized by Google

Tes torrents enchaînés comme le bœuf sauvage
A qui l'homme a jeté le joug de l'esclavage.

. . . . . .

Et j'allais devant moi, tout plein de ces doux rêves,
Cueillant des fleurs aux bords, des pierres sur les grèves,
Mon butin de science et mon trésor du jour,
Trésor des doux loisirs retrouvés au retour!
Tout-à-coup je m'arrête! A l'horizon sublime,
Un arc démesuré s'élance sur l'abyme,
Et mon œil ébloui se demande comment
S'est posé dans les cieux ce hardi monument?
Quel habitant de l'air, quel démon, quelle fée
A suspendu si haut ce magique trophée?
Sur ces pics où l'oiseau qui règne dans les airs,
Seul osait habiter parmi les rocs déserts,
A ce séjour des vents battus par la rafale
Qui donc a pu jeter cette arche triomphale?
Satan a-t-il construit ce pont audacieux
Pour tenter de nouveau l'escalade des cieux?
Quel charme a pu produire un aussi grand prestige?
Quel sublime enchanteur, ce sublime prodige?
Comme chez nos aïeux, quelque vieux nécroman
L'a-t-il fait d'une nuit avec un talisman?
S'est-il dressé tout seul aux accords d'une lyre?
Est-il né de l'abyme ou du ciel en délire?
Et l'homme sur ce pont qui tremble au moindre vent,
Sans un pacte infernal peut-il passer vivant?

Non! non! ce n'est point là l'ouvrage de l'abyme;
L'homme seul a vaincu cette invincible cime!

Digitized by Google

Son regard descendit dans le gouffre béant
Et remonta vainqueur du gouffre et du néant.
Il s'était dit : Troublant l'aigle au fond de son aire,
Je prendrai son chemin à l'oiseau du tonnerre,
A ces monts révoltés je jetterai mon frein ;
Et le pont s'éleva sur ses câbles d'airain!
L'aigle d'un vol brûlant abandonna ce faîte,
Le chamois déserta, troublé dans sa retraite,
Et l'homme ayant conquis ces sommets glorieux,
Sur le pont triomphal passa victorieux!

Le lendemain, il parcourt le chemin de fer et descend le Rhône par le bateau à vapeur. La vue des rochers qui bordent le fleuve lui inspire de grandes pensées sur les révolutions du globe.

Le lendemain, le ciel était calme et limpide,
Le Rhône m'emportait sur sa vague rapide.
Tandis que le bateau de ses ailes de fer
Rasait les flots bruyants comme un oiseau de mer,
Seul, en avant du pont, rêveur au bruit des rames,
Du globe, aux anciens jours, je méditais les drames,
Ces drames sans mesure où tous les éléments
Luttaient entr'eux et dont voilà les monuments :
Monts géants, pics brisés, contournés sur leur base,
Rochers aux flots de pierre, enfants nés de la vase,
Granits pyramidaux poussés par les volcans,
Témoins des anciens jours, hélas ! trop éloquents !
Puis, laissant dériver ma sombre rêverie,
Je songeais aux destins de ma chère patrie.

Digitized by Google

Tant de bonheur restait dans son vieux souvenir!
Tant d'espoir rayonnait dans son jeune avenir!
Et le cœur oppressé, palpitant de tendresse,
Je demandais une ame où verser mon ivresse...
Un vieillard était là, pensif et radieux,
Comme Homère jadis représentait ses dieux.
Sont front chauve où passait un rayon de lumière,
Semblait illuminé de la splendeur première;
Son regard vaste et clair que rien n'a pu ternir,
Décrivait l'arc sans fin qui touche à l'avenir;
Un seul pli qui passait parfois comme un nuage
Sur son front, accusait l'expérience et l'âge;
Sa barbe descendait en longs anneaux flottants;
L'on eut dit réunis la science et le temps.

Je m'approchai, troublé d'une crainte infinie,
Car j'avais au parfum reconnu le génie,
Comme au parfum divin sur leurs traces laissé
On devinait les dieux quand ils avaient passé.

Où donc, lui dis-je enfin, s'arrêtera le monde?
L'homme subjugue tout, les airs, la terre et l'onde;
Il conquerra le temps comme l'immensité;
L'univers ne sera qu'une seule cité!
Il me sourit d'un air grave et mélancolique.
— La foi dans l'avenir à votre âge s'explique,
Me dit-il, mais au mien, plus froide est la raison,
Moins vaste l'avenir et moins pur l'horizon!
Voyez pourtant, repris-je en montrant nos montagnes,
Derrière ces rochers sont de vertes campagnes,
Des champs qu'interdisait aux pieds du pélerin

Digitized by Google

Une chaîne de rocs aussi durs que l'airain ;
Et là vivait un peuple étranger à la terre ;
Il ne connaissait rien que son toit solitaire,
Le champ qu'il labourait, son fleuve et son rocher ;
L'esprit du siècle enfin est venu le chercher !
Regardez maintenant : sa route s'est creusée ;
Les rochers sont vaincus et la chaîne est brisée ;
Il a noué sa vie avec les nations ;
D'innombrables chemins traversent ses sillons.
Si des rocs orgueilleux l'arrêtent dans l'espace,
Les rocs sont foudroyés, le cercle s'ouvre, il passe !
Où, s'il ne peut percer l'inébranlable pic,
Il se roule à ses flancs, l'étreint comme un aspic,
D'innombrables anneaux le subjugue et l'embrasse,
Il taille son chemin, il est vainqueur, il passe !
Le fer qu'il a ravi dans l'abyme profond,
Au feu de ses fourneaux se dépouille et se fond ;
Sous le marteau bruyant et la lime mordante
Il s'écrase et s'allonge en une bande ardente ;
Puis sur les plans unis, tracés sous les coteaux,
Un double rail unit la ville et les hameaux,
Et l'agile piston sur la route brûlante,
Semble après lui traîner une ville roulante.

Le poète, qui craint que ce mouvement de progrès industriel qui se manifeste parmi nous ne soit pas sans danger pour le bonheur de sa patrie, met dans la bouche de ce vieillard une plainte harmonieuse qui porte la tristesse dans l'ame, et fait craindre que ces œuvres que nous encourageons ne soient

Digitized by Google

pour l'avenir que des œuvres de mort et de corruption. L'écrivain, dominé par une pensée profonde, a laissé quelques instants l'énumération des pas que nous faisons vers l'industrie, pour pénétrer dans l'avenir et voir ce que les générations futures auront gagné par nos efforts. Selon lui, c'est dans l'homme moral qu'il faut porter le progrès ; un progrès purement matériel ne se développe auprès de l'homme que pour le rendre plus mauvais. Ce qui caractérisait jadis la Savoie, c'était la pureté, l'innocence de ses mœurs; la probité du Savoisien, son attachement à ses princes et à ses montagnes, son respect pour les antiques institutions de son pays, sa foi ingénue, étaient comme les traits principaux de sa physionomie. Or, tout cela pourrait bien disparaître si nous parvenons à nous plier aux habitudes des peuples qui nous environnent. Telles sont les idées dont le poète s'est inspiré, et qui donnent à son ouvrage une teinte prophétique et lugubre qui laisse dans l'ame je ne sais quoi de mélancolique, de triste et d'attachant.

Rien n'est plus adroit que la fiction dont le poète a fait usage pour arriver à déplorer les progrès de l'industrie, sans cependant sortir du programme de la Société. Lui, jeune homme dont l'ardente imagination embrasse avec enthousiasme et fureur tout ce qui est nouveau, il voit dans une route que l'on

Digitized by Google

ouvre, dans un pont, dans une invention productive une source d'où le bonheur de la société coulera nécessairement. Mais le vieillard que l'expérience a blanchi peut bien, lui, soumettre les travaux des hommes aux calculs de la raison, et prévoir ce que les âges futurs devront à l'âge présent.

Ce poème, qui n'est pas long, se fait lire avec un grand intérêt; c'est une plainte harmonieuse qui se tait quand on voudrait l'entendre encore.

Voici la réponse que le poète met dans la bouche du vieillard:

Quand le souffle de Dieu se retire du monde,
Le monde n'est plus rien qu'un peu de fange immonde,
Et les cœurs échoués sur cet impur écueil,
Ne sont que des débris agités par l'orgueil!
Promenez vos regards à l'horizon immense,
Ecoutez tous les bruits des peuples en démence,
Tournez au nord, à l'est, au midi; de quel lieu
Sur l'homme, dites-moi, souffle l'esprit de Dieu?...
Regardez bien! voyez ces réservoirs de boue
Où la corruption se pavane et se joue,
Marécages infects dont les exhalaisons
Emportent leurs venins à tous les horizons,
Ces vastes ateliers de vices et de crimes
Que l'on nomme cités et qui sont des abymes!
Là, pullulent les cœurs dans leur germe flétris,
Ferments empoisonnés que le vice à pétris!
Là, vous voyez passer ces informes ébauches,

Digitized by Google

Ces résidus vivants des nocturnes débauches,
Ces fronts jaunes, courbés sous un poids écrasant,
Tous ces débris humains qui souillent le présent!
Ces égoïstes froids que rongent les ulcères,
Cadavres que la mort tient déjà dans ses serres;
Ces sombres révoltés contre la loi d'amour,
Qui dégradent la nuit et font horreur au jour;
Ces êtres bruts, pareils à la bête de somme,
Equivoques produits qui ne sont pas de l'homme;
Ces sirènes des nuits, au teint pâle et blafard,
Où le vice a posé la fange sous le fard;
Tous ces êtres promis au service du bagne,
Chacals à fronts humains que la mort accompagne,
Vrais crimes incarnés, vaisseaux d'iniquité,
Ulcères dévorants de la société!

Et maintenant ouvrez, ouvrez la grande voie!
Abattez les rochers qui ferment la Savoie;
Percez, domptez, brisez la chaîne de granit;
Que l'oiseau des grands monts abandonne son nid;
Que le ciseau d'airain, toujours infatigable,
Dévore les rochers de sa dent redoutable;
Ouvrez les horizons par Dieu même fermés;
Jetez le rail brûlant aux essieux enflammés;
Que la vapeur consume et le temps et l'espace,
Plus prompte que la flèche et que l'oiseau qui passe;
Amenez dans le lac connu des cygnes seuls
Les vaisseaux du midi pavoisés de linceuls;
Leurs fruits de mort croîtront sur nos fécondes plages,
Ils s'acclimateront bientôt sur nos rivages!
Usez à ces travaux vos mains et vos genoux;

Digitized by Google

La fange des cités s'écoulera sur nous !
Sur nos monts abattus les tempêtes civiles
Pourront passer enfin jusqu'aux toits de nos villes !
Vous verrez dans nos murs défiler à grand bruit
Le cortége infernal des vices de la nuit !
Le peuple croit encore au sublime mystère,
Hélas ! il ne croira qu'au veau d'or : à la terre !

Le N° 9 a pour épigraphe : *Laudate pueri Dominum.*

L'auteur de ce poème, au lieu d'encourager le progrès de l'industrie, s'élève franchement contre; tout son ouvrage, qui d'ailleurs n'est pas long, n'est que le développement des dangers et des maux auxquels la Savoie s'expose en renonçant à ses habitudes agricoles et champêtres pour se lancer dans l'industrie. Il a combattu l'esprit de notre programme avec une éloquence douce qui respire partout un attachement sincère pour la Savoie. En lisant cet élégant plaidoyer en faveur des mœurs champêtres, on voit combien est immense la question que nous avons soulevée en mettant au concours un tel sujet.

Le progrès de l'industrie est-il un progrès véritable pour la société, ou bien n'est-il que le signal précurseur d'un âge d'abrutissement pour l'humanité? Ce problème moral est bien mystérieux encore; nous n'avons pas les éléments nécessaires pour le résoudre, parce que nulle part encore l'industrialisme n'a enfanté la dernière de ses conséquences. Mais si nous

Digitized by Google

portions nos regards sur les grandes villes que l'industrie a pour ainsi dire matérialisées, où elle a détruit les croyances religieuses et remplacé la foi par le meurtrier égoïsme, où la généralité de la population est composée de ces ilotes volontaires qui passent leur vie enchaînés à un métier, où les hommes, transformés en machines à ressorts nerveux, sont condamnés à n'avoir qu'une idée et à n'exécuter qu'un mouvement, ne serait-il pas à craindre que le problème ne fût résolu contre l'industrie ?....

Non, ce n'est pas dans l'industrie que se trouvent les germes de la civilisation ; pour civiliser l'homme, il faut l'agrandir et développer simultanément toutes ses facultés ; or, il est bien douteux que l'industrialisme ait ce pouvoir.

Tel est le fond de la pensée philosophique qui a inspiré l'auteur du N° 9. Selon lui, l'industrie enlèverait même à la Savoie ses beautés les plus poétiques. Elle aurait tout à perdre à échanger ses frais ombrages contre les noirs ateliers de l'industrie ; ses paisibles vallées perdraient la puissance de donner de douces pensées à l'ame si, au lieu de redire le chant des bergers et celui des oiseaux, elles ne laissaient entendre que le bruit des enclumes et les rauques gémissements des forgerons.

Le poème dont je vous rends compte est beau d'un bout à l'autre ; son langage est pur, sa ver-

Digitized by Google

sification toujours élégante et facile. Une teinte religieuse répandue sur tout l'ouvrage, lui donne ce pouvoir magique de parler à l'ame et de s'en faire comprendre.

Mais ton souffle est plus prompt, ton aile est moins esclave,
Libre et fière industrie, et ton vol sans entrave
Dans son rapide essor ne s'est point arrêté :
Triomphe, tu peux tout ; tu n'as rien respecté.
Qu'importe si l'on voit ta brillante poussière
Comme un feu dévorant envelopper la terre,
Si l'on voit sous tes pas les fontaines tarir,
Et les fleurs sur leurs bords se sécher et mourir,
Si ces vallons chéris, si ces douces retraites
Invitant au repos sous leurs ombres discrètes,
Si ces calmes séjours de bonheur et de paix
Où ton pied s'est posé ne se trouvent jamais !
Qu'importe ? Ah ! sais-tu donc, toi d'encens enivrée,
D'un peuple adorateur pauvre reine entourée,
Toi d'éclat et de bruit nourrissant ton orgueil,
Sais-tu qu'il est des lieux par toi couverts de deuil,
Auxquels tu ravis tout, et grandeur, et noblesse,
Où ta gloire est néant, où ta force est faiblesse,
Où de ta royauté les splendides fleurons
Sont des présents de mort et de cruels affronts ?
Et tu viens demander des hymnes au poète
Quand son cœur est brisé, quand sa lyre muette
Ne saurait, grâce à toi, que chanter ses douleurs,
Quand, relevant la tête et tarissant ses pleurs,
Il pourrait à son tour te demander, cruelle,

Digitized by Google

Cette grande nature, et si noble et si belle,
Objet, charmant objet de ses saintes amours,
Que ta main a souillée, hélas ! et pour toujours !
Son sourire éternel, tendre et mélancolique,
Et ses charmes secrets, et sa grâce pudique
Qu'aux profanes regards elle aimait à cacher,
Pour mieux ravir les cœurs qui la venaient chercher !
Et cette douce voix dont la pure harmonie
S'exhalait de son sein comme une voix amie,
Ineffables accords, accents mystérieux
Qui pour nos cœurs mortels étaient l'écho des cieux !
C'est maintenant, beau lac, que tes vagues plaintives
Ont d'éternels soupirs à porter à tes rives :
Tu te plaisais jadis dans ton limpide azur
A réfléter l'éclat d'un ciel brillant et pur,
Et les blanches lueurs de l'aube matinale
Qui venait contempler, craintive et virginale,
Sa timide beauté dans ton chaste miroir ;
A voir ton sein rougi de la pourpre du soir,
Lorsque près de quitter tes flots qu'il idolâtre,
Se penchant sur tes monts à la cime bleuâtre,
Le soleil t'envoyait du bord de l'horizon
Et son dernier sourire et son dernier rayon,
La brise avait pour toi des chants pleins de tendresse,
La rive, des parfums ; le ciel, une caresse ;
Le jour de sa splendeur te donnait la moitié ;
Tu fus sublime et beau ! Tu l'as bien expié !
Ton sein est profané par de sanglants outrages ;
Plus de limpide azur, plus de fraîches images,
Plus de calme, de paix, ni de chants ; et tes bords
Ont perdu pour jamais leurs magiques accords !

Digitized by Google

Mais silence, ô ma lyre ! et toi, mon cœur, silence !
Cessez de l'accuser cette auguste puissance ;
L'univers la bénit si vous la maudissez !
Et vos pleurs impuissants, vos soupirs insensés
Oseront-ils troubler l'imposante harmonie
De cent peuples marchant à sa voix qui s'écrie :
« Moi seule aux nations dispense la grandeur,
« Et les dons de mes mains sont puissance et bonheur !
« Honte à qui, loin de moi, resterait en arrière !
« Aveugle qui n'a point salué ma lumière !
« Car tout doit désormais se ranger sous ma loi ;
« L'avenir m'appartient, et le progrès c'est moi ! »

Oui, ma lyre se tait ; car ta bouche elle-même,
Seigneur, a confondu cet insolent blasphême ;
Car le suprême arrêt qui seul ne peut faillir
A déjà condamné l'immortelle à mourir,
Et convaincant d'erreur l'orgueil de son vain songe,
A scellé sur sa bouche un éternel mensonge !
Quand n'obéissant plus au bras qui le conduit,
Balloté par les flots, égaré dans la nuit,
Un navire brisé, sans voiles, sans mâture,
Sur l'abyme des mers dérive à l'aventure,
La vague qui le pousse à l'écueil, à la mort,
A sa victime au moins ne promet point le port !
Mais toi, toi qui du vrai voilant l'auguste image,
As dévoyé les cœurs et faussé le langage,
Par quelle erreur impie, à tes honteux bienfaits
L'as-tu prostitué ce beau nom de progrès ?
Tes pas sont-ils marqués dans la sainte carrière ?
Ta main qui veut baisser nos regards sur la terre

Digitized by Google

L'élèves-tu jamais pour nous montrer les cieux ?
As-tu fait un seul cœur plus pur et plus pieux ?
Non, non ; tu n'as donné que l'ardente richesse,
Que cet or qu'a maudit l'éternelle sagesse,
Ces trésors d'ici-bas par la rouille détruits,
Et ces vices brillants à ta suite introduits ;
Et ton faste hautain, et l'orgueil de ta gloire
D'un Dieu mort sur la croix ont banni la mémoire,
Et les anges du ciel, en se voilant le front,
Ont détourné la tête et pleuré sur ton nom !

Accourez, étrangers, dans ces libres campagnes ;
Les vallons sont comblés, et les hautes montagnes
S'aplanissent pour vous, et ces sacrés remparts
Posés par l'éternel, tombent de toutes parts !
Venez, répandez-vous comme une onde fertile,
Faites fructifier ce sol âpre et stérile
Qui ne sait enfanter de ses flancs impuissants
Rien qu'un obscur mérite et des cœurs innocents,
Rien que d'humbles vertus, bien simples, bien timides,
Rien que des hommes bons et des femmes candides,
Des pauvres pour la terre et des saints pour les cieux !
Venez, et que votre or en fasse des heureux !
Qu'ils dépouillent enfin leur trop longue ignorance,
Qu'ils rejettent loin d'eux les hochets de l'enfance !
Ne vous croiront-ils pas vous, riches, honorés,
Mortels au front superbe, aux regards assurés,
A la parole altière, à l'opulente ivresse ?
Le savoir, diront-ils, garantit la sagesse ;
Et le vôtre par eux sera-t-il contesté
Devant tant d'arrogance et tant de vanité ?

Digitized by Google

Venez donc, montrez-leur à vider les calices
Des plaisirs dévorants, des coupables délices;
Montrez-leur comme on vit éloigné du Seigneur,
Comment on flétrit l'ame et déflore le cœur!
Arrachez de leur sein leur Dieu, leur foi si vive,
Leur foi des premiers jours, ingénue et naïve!
Que bientôt, rencontrant des regards dédaigneux,
Au lieu des humbles cœurs, des fronts respectueux
Qui s'inclinaient jadis devant sa chère image,
La croix, la sainte croix, en pleurant son veuvage,
Ouvre en vain ses deux bras gémissants, éperdus,
Pour serrer ses enfants, et ne les trouve plus!

Et moi, je resterais sans soupirs, sans alarmes,
Et dans mes tristes yeux je n'aurais point de larmes,
Moi dont le seul bonheur est de me souvenir,
De sentir dans mon sein mon cœur s'épanouir
Rien qu'en pensant à toi, peuple simple et fidèle!
Ah! garde pour les cieux tout l'essor de ton aile!
Ton seul progrès à toi, c'est de rester toujours
Du céleste pasteur les divines amours!
Qu'ils sont beaux tes foyers où jamais l'adultère
N'osa venir s'asseoir, où la voix d'une mère
A d'enfantines voix mêle de saints accents
Sans craindre d'altérer ce jeune et pur encens!
Où le calme enchanteur de ces scènes tranquilles,
Où la sereine paix de ces touchants asyles,
Où ces fronts rayonnant d'une noble candeur,
Cette innocente vie et ce simple bonheur,
Ineffables secrets de la pauvre chaumière,
Font trembler une larme au bord de la paupière,

Digitized by Google

Larme douce et bénie, et qui tombe des yeux
Comme des nuits d'été les pleurs silencieux,
Comme on en verse encor sur vos paisibles cimes,
Montagnes, beaux séjours, si calmes, si sublimes,
Où l'innocence habite, où les cœurs dilatés
Par des anges de paix se sentent visités!
Et partout, parfumant cette chaste nature,
Sur les bords du torrent, près de l'eau qui murmure,
Dans le creux du rocher, sous les buissons en fleurs,
Près du rustique abri qui couvre les pasteurs,
Belle fleur de Jessé, tu fleuris, fraîche encore,
Parmi ce peuple heureux qui t'aime et qui t'adore,
Et le germe divin sur ton sein enfanté
Y porte encor ses fruits, mûrs pour l'éternité!
Vierge sainte, ici-bas tant qu'on te dit : ma mère!
Tant qu'on espère encore en ton nom tutélaire,
Tant qu'on cherche des yeux vers un monde meilleur,
Etoile du salut, ta bénigne lueur,
Quand le front pâlirait, quand déjà l'ame errante,
Comme un foyer tardif à la flamme expirante,
Verrait les ombres croître et la nuit s'épaissir,
Un seul pécheur, un seul peut-il jamais périr?
Et quand un peuple entier a mis sa destinée
A l'abri de ton nom, à l'ombre fortunée
De ces simples autels où, rassemblé le soir,
Il vient te confier ses vœux et son espoir,
Quand, fidèle aux conseils de ta voix maternelle,
Il s'empresse à tes pieds plein de foi, quand son zèle
Sous ta blanche bannière attire un saint concours,
Périra-t-il ainsi sans appui, sans secours,
Sans que, pour les ravir au péril qui les presse,

Digitized by Google

Il couvre tes enfants au jour de leur détresse
Ce bras fort et puissant, ce bras consolateur
Où l'Eternel repose, où sourit le Sauveur !
C'est, Vierge sainte, en toi que leur espoir se fonde ;
Fais qu'à leur beau passé leur avenir réponde !
Ah ! puissent-ils encore, innocents, ignorés,
De ce monde infidèle à jamais séparés,
Sans chercher le bonheur aux rives étrangères,
Sous les regards de Dieu vivre ainsi que leurs pères,
Et les transmettre un jour tels qu'ils les ont reçus
Ces beaux et saints trésors des antiques vertus !

Tous les Membres de votre Commission, Messieurs, se sont trouvés d'accord de pensée avec l'auteur de ce poème, et leur premier mouvement a été de vous proposer de lui décerner le prix ; mais comme l'esprit du programme publié par la Société est en opposition avec celui de la pièce de vers, elle se fait un devoir de conscience de donner son suffrage à ceux qui y avaient acquis un droit en marchant dans les voies que nous avions nous-mêmes tracées.

Cependant la Commission vous propose de décerner à l'auteur du poème N° 9, un titre de Membre correspondant de la Société, et des remercîments pour les avis qu'il donne à la Savoie. Le billet cacheté portait le nom de M. Emmanuel d'Aminthol.

M. Louis Sordet, ancien professeur du Collége académique de Genève, actuellement directeur des

Digitized by Google

archives du canton, a envoyé à la Société une pièce de vers dans laquelle il traite le sujet proposé. M. Sordet, qui vient de parcourir les états sardes, exprime pour la Savoie, pour ses institutions et pour le Prince qui la gouverne, des sentiments d'admiration qui font honneur à son impartialité. Sa qualité d'étranger et de citoyen d'une république ne l'empêche pas d'applaudir à ce qu'il voit de bien et de bon chez des voisins, contre qui s'élèvent tant de préjugés.

Comme M. Sordet s'est placé hors du concours en signant la lettre d'envoi qui accompagne son poème, nous n'avons pas à nous occuper du mérite de ses vers; mais en nous bornant à apprécier la noblesse de ses sentiments, nous proposons à la Société de lui voter des remercîments et de lui offrir la collection des Mémoires de l'Académie.

Revenons maintenant sur nos pas.

Après un mur examen, la Commission a jugé que le prix devait être partagé entre le N° 11, qui a pour épigraphe *Fervet opus*, et le N° 12: *Nisi Dominus œdificaverit domum, in vanum laboraverunt qui œdificant eam.* Le sceau des billets ayant été rompu par M. le Président, a fait connaître les noms de M. Ant. Jacquemoud, doct.-médecin à Moûtiers, pour le premier poème, et de M. J.-Pre Veyrat, pour le second.

Elle vous propose encore d'accorder une mention

Digitized by Google

honorable à l'auteur du N° 8, qui a pour épigraphe : *L'esprit humain ne s'arrête jamais dans sa marche ;* et à l'auteur du N° 10 : *Tentare licet.* Le premier ouvrage est de M. Eugène Faure, et le second de M. Antonin Cot.

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉORIE

DES

GLACIERS DE LA SAVOIE

PAR M. LE CHANOINE RENDU

CHEVALIER DU MÉRITE CIVIL

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Benedicite glacies et nives Domino.
DANIEL, cant. *Trium puer.*

AVERTISSEMENT.

J'avais presque renoncé à la publication de cet ouvrage, qui est achevé depuis près de deux ans, quand j'ai vu paraître la *Notice sur les Glaciers, etc.* de M. Ch. Godefroi. La seule vue de ce titre a suffi pour me faire changer en résolution déterminée ce qui n'était encore qu'une hésitation. J'ai lu le travail de M. Godefroi, et en le finissant, j'ai dit : ma théorie paraîtra; tout imparfaite qu'elle soit, les systèmes

Digitized by Google

de M. Godefroi la rendent nécessaire. Ce savant n'a rien dit des phénomènes les plus curieux que présentent les glaciers. Les crevasses, leur profondeur, leur forme, les puits, les fentes, les rubosités de la surface, la forme convexe des glaciers, la vitesse de l'écoulement des glaces, les rochers revomis par le glacier, tout cela reste à examiner; la question est presque encore toute entière. Ce n'est pas tout, le système imaginé par M. Godefroi pour expliquer la formation des moraines, me paraît tellement contraire à l'observation et à la nature même des moraines, que je crois nécessaire de remettre sous les yeux des naturalistes les explications déjà données par d'autres, en les rendant plus évidentes par de nouvelles observations, et je dirai même par l'impossibilité de la cause assignée par M. Godefroi.

Avant de visiter les glaciers, j'avais étudié tout ce que les physiciens, les naturalistes et les voyageurs avaient écrit sur ce grand phénomène de la nature. Je n'avais que provisoirement admis les explications qu'ils donnaient sur toutes les particularités qui l'accompagnent; mais dès l'instant où j'ai pu voir par moi-même les principaux glaciers qui entourent le Mont-Blanc, ceux du Valais et du St-Plon, j'ai cru reconnaître que tout n'avait pas été observé, et que les causes assignées aux phénomènes n'étaient pas toujours vraies.

Digitized by Google

Si les voyages de Saussure avaient eu pour but la connaissance spéciale des glaciers, ce savant observateur n'aurait rien laissé à dire à ceux qui viennent après lui ; mais comme il n'en parle qu'accidentellement, il n'est pas étonnant que l'on puisse revenir sur un sujet qui pourtant lui doit beaucoup, comme on le verra par les secours que m'ont fourni ses ouvrages et par les citations nombreuses que je serai forcé d'en tirer.

C'est au glacier des Bois, sur la mer de glace, au glacier des Bossons, à celui d'Argentière que mes observations principales ont été faites. C'est donc là que le lecteur devra se reporter pour arriver plus facilement à l'intelligence des causes que j'assignerai aux divers phénomènes. Je sais que la nature est aussi immense dans sa variété que dans son étendue ; mais elle est toujours semblable à elle-même dans la production des phénomènes identiques. Ceux qui se montrent à nous comme des anomalies, ne semblent sortir de la simplicité des lois connues que par la complication des causes, les accidents du sol, la position relative, etc....

L'ensemble des faits qui se rencontrent sur les glaciers m'a paru d'une grande simplicité ; ils découlent presque tous les uns des autres, et se déduisent évidemment des connaissances que nous fournissent les lois de la physique. Mon unique but en consignant

Digitized by Google

mes observations dans une théorie que je cherche à rendre aussi complète que me le permettra la faiblesse de mes lumières, est de mettre l'étude des glaciers à la portée de tout le monde. Alors même que les explications que je donnerai ne seraient pas regardées comme incontestables par les savants, je croirais encore n'avoir pas été inutile à la vérité en ajoutant aux éléments qui doivent aider à la trouver ; et si les moments que j'ai consacrés à ce travail étaient inutiles pour les autres, ils ne le seraient pas pour moi; l'étude de la nature rend toujours meilleur celui qui la contemple avec un esprit juste et un cœur droit et désintéressé; c'est une des mille voies qui conduisent à Dieu. Oui, c'est se placer dans la nécessité de le louer que de chercher à connaître son action journalière dans l'administration de ce vaste univers qui est son ouvrage. — *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum quæ faciunt verbum ejus... laudent nomen Domini.* Ps. 148.

CHAPITRE PREMIER.

DES GLACIERS EN GÉNÉRAL.

Quand la hauteur des montagnes dépasse dix à onze mille pieds au-dessus du niveau de la mer, leur sommet reste ordinairement couvert de neige pendant

Digitized by Google

toutes les saisons. Cette neige plus ou moins durcie par le temps, prend l'aspect, la dureté, et quelquefois la couleur de la glace, et l'on donne à l'ensemble le nom de glaciers.

Pourtant, dans l'usage ordinaire, on donne plus particulièrement le nom de glaciers aux parties qui descendent au-dessous de la région des glaces, et viennent se montrer au milieu de la végétation des hautes vallées. Il est donc nécessaire de distinguer deux espèces de glaciers. Je donnerai le nom de *glaciers-réservoirs* à ceux des régions supérieures, où la formation doit être continue, parce que la température de ces lieux est habituellement au-dessous de zéro. Pour ceux qui descendent dans la région végétale où la fusion des glaces et des neiges s'opère pendant une partie considérable de l'année, comme ils ont évidemment une autre origine que les premiers, je les appelerai *glaciers d'écoulement*.

On sent qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir avec précision la ligne qui sépare ces deux régions. Du point où la fusion est nulle jusqu'à celui où elle est précisément suffisante pour faire disparaître pendant l'été toute la glace ou toute la neige qui s'est accumulée pendant l'hiver, il y a plusieurs zones de température diverse, mais dans aucune la chaleur n'est en excès sur le froid. De même depuis le point de fusion totale jusqu'à celui

Digitized by Google

de la végétation de la vigne, par exemple, il y a aussi plusieurs zones de température diverse, et dans aucune le froid n'est en excès de manière à rendre la neige ou la glace perpétuelle. Cette ligne intermédiaire que l'on a continué d'appeler limite des neiges perpétuelles, ne saurait être toujours en rapport direct avec l'élévation verticale; elle s'élève ou s'abaisse d'après plusieurs circonstances qui ne sauraient être les mêmes partout. La pente du terrain relativement au soleil, la forme et la nature du sol, le degré de latitude, l'élévation du plateau général sur lequel repose la montagne peuvent apporter de grandes différences dans sa position. Je vais placer ici le tableau des sept régions alpines tel que l'ont tracé les naturalistes. La vigne s'élève jusqu'à 1,700 pieds au-dessus du niveau de la mer, la région des chênes jusqu'à 2,800 pieds, la région des hêtres jusqu'à 4,000 pieds, celle des cônifères jusqu'à 5,500 pieds, les graminées jusqu'à 6,500 pieds et plus. A 7,500 pieds on trouve dans le milieu de l'été des amas de neige isolés, et le sol est découvert partout où il n'est pas abrité du soleil; c'est là que se trouvent les plantes hyperboréennes. Enfin au-dessus de 8,000 pieds viennent les glaces éternelles. Cette limite me paraît même, pour les Alpes, placée trop bas; car tous les voyageurs conviennent qu'à cette hauteur et même au-dessus on rencontre encore des saxifrages, des

Digitized by Google

gentianes, des chrysanthèmes et quelques autres plantes des climats hyperboréens ; il s'ensuit que si cette zone n'était nullement dominée, il y aurait dans l'été quelques jours où elle serait entièrement dépouillée de neige. Il faut donc porter un peu plus haut la limite des neiges perpétuelles ; je la suppose à 9,000 pieds. C'est là que se trouve la ligne de séparation entre les *glaciers-réservoirs* et les *glaciers d'écoulement*.

CHAPITRE II.

DES GLACIERS-RÉSERVOIRS.

La crête du Mont-Blanc à 14,700 pieds au-dessus du niveau de la mer, est inutilement frappée des rayons du soleil; la neige n'y fond pas. M. de Saussure arrivé sur ce point culminant de l'Europe au 2 du mois d'août, trouva le thermomètre de Réaumur à — 2°.3, et même au soleil il était à plus d'un degré au-dessous de zéro, tandis que dans la plaine il était à + 22°. Dans la station d'où il était parti le matin, laquelle se trouve plus de trois mille pieds plus bas, il avait compté trois degrés au-dessous de zéro. M. de Tilly, qui a fait son ascension au 8 octobre, a trouvé au sommet du Mont-Blanc une température de 14 ou 15 degrés au-dessous de zéro. Deux autres voyageurs

Digitized by Google

que la tempête a surpris et arrêtés aux rochers des Grands-Mulets, ont éprouvé après l'orage un froid de 14° au mois d'août. Toutes les observations qui ont été faites sont d'accord pour démontrer que la fusion des neiges est absolument nulle sur cette sommité.

Pourtant il faut le dire, M. de Saussure qui est une autorité, et je dirai presque un oracle quand il s'agit des phénomènes de cette montagne qu'il a pour ainsi dire conquise à la science, M. de Saussure a recours à la fusion pour expliquer la formation d'une mince lame de glace qui recouvre la neige et qui se brise sous le pied du voyageur. C'est pure inadvertance de la part du savant Genevois ; il y a pour expliquer ce phénomène une autre cause perpétuellement agissante, c'est la condensation des vapeurs qui, comme nous le verrons ailleurs, doit être fort grande dans cette localité.

Au moment où la neige tombe sur les grandes élévations, elle est ordinairement en état de poussière ; peu après, pénétrée par les vapeurs toujours abondantes autour des plus hautes sommités, elle se durcit à la surface.

Il serait possible aussi que la couche de glace qui a été trouvée là comme on la rencontre assez souvent sur la neige des plaines, eût été le résultat de la pluie tombée et congelée en arrivant au contact de la neige.

Digitized by Google

L'effet de la plus grande chaleur qui se manifeste sur des hauteurs bien inférieures à celles du Mont-Blanc, consiste à la ramollir de manière à donner à ses diverses parties plus de facilité à s'unir, et pour pousser jusqu'à la fusion, il faudrait un certain concours de circonstances qui doivent rarement se présenter : ce serait un vent chaud, aidé par le soleil, ou de l'humidité à une température un peu élévée.

CHAPITRE III.

CAUSES D'ACCROISSEMENT DES GLACIERS-RÉSERVOIRS.

Première cause : la neige.

La neige est sans contredit le moyen le plus abondant employé par la nature pour entretenir les réservoirs de glace ; elle y tombe dans toutes les saisons de l'année ; ce qui, dans la plaine, arrive sous la forme de pluie, tombe le plus ordinairement sur ces hauteurs sous la forme de neige, et si, dans les saisons ordinaires, il n'est pas rare de voir tomber dans les hautes vallées des Alpes jusqu'à 400 pouces de neige dans le cours d'une année, on doit concevoir que cette quantité doit être bien considérable aussi sur les sommités des glaces éternelles (1). Cependant il est bien

(1) D'après l'Annuaire des observations météorologiques faites à St-Jean-de-Maurienne par M. le docteur Mottard,

Digitized by Google

probable qu'il en tombe moins sur les crêtes les plus élevées que dans les vallées qui sont autour, pour deux raisons : la première est que vers cette hauteur atmosphérique les vapeurs ne sont pas susceptibles d'acquérir le degré de densité qu'elles ont plus bas ; la seconde est qu'une assez grande partie de la neige qui tombe sur la cime des hautes montagnes est emportée par les vents, et vient s'ajouter à celle qui tombe dans les vallées.

Deuxième cause : la pluie.

C'est un fait qui a été mis au jour par les observations météorologiques, que la pluie est en général plus abondante dans les lieux plus bas que dans les lieux plus élevés. Sans y mettre la précision que la science exige, il est peu de voyageurs habitués à courir les montagnes qui n'aient pas été témoins de ce fait. Souvent du sommet d'une montagne où l'on jouit d'un ciel pur et d'un soleil ardent, on entend

il est tombé en 1836 72 pouces de neige, et 25 pouces d'eau au bas de la vallée.

Les observations de M. Venetz, ingénieur en Valais, portent à 40 pieds 10 pouces 4 lignes et demie la neige tombée pendant chacune des années 1818, 1819, 1820, 1821 et 1822, dans la vallée de Bagnes.

Digitized by Google

sous ses pieds les roulements du tonnerre, et l'on voit les nuages s'étendre et se décharger sur les plaines. Cependant plusieurs fois les voyageurs ont été surpris par des pluies dans ces hautes régions. Il est donc aussi constant qu'il y tombe de la pluie, qui s'infiltrant dans la neige, se congèle avec elle et contribue à la convertir en glace.

Troisième cause : condensation des vapeurs.

Il y a certainement entre les nuages et les cimes des montagnes une affinité qu'il est impossible de méconnaître. Alors même que le ciel est serein, on voit les pointes les plus élevées entourées de brouillards plus ou moins épais. Si l'on considère au-dessus des vallées un nuage flotter dans l'air quand l'agitation n'est pas trop grande, en le suivant de l'œil on le voit peu à peu se diriger vers la cime la plus haute, la couvrir, l'envelopper, et, sans passer outre, se dissiper, s'évanouir en cet endroit. Le Mont-Blanc surtout est presque continuellement caché et ne se laisse pour ainsi dire voir que par exception, et tandis que les nuages qui sont dans le milieu des airs voguent au gré des vents, ceux qui l'entourent y semblent enchaînés par une force inconnue.

Il n'est pas rare qu'on voie aussi le nuage naître et grandir autour des crêtes glacées; alors il paraît

Digitized by Google

rester là comme un bonnet pour couvrir la cime ; de temps en temps le vent en arrache quelques flocons qui voguent dans les airs ; mais pour l'ordinaire ce brouillard est dévoré sur place. Il est facile, ce me semble, de suivre les phases de son existence : les vapeurs privées d'une grande partie de leur calorique par le voisinage du glacier qui l'absorbe, prennent la forme vésiculaire qui les rend visibles, la transmission continue du calorique les fait passer à l'état de gouttes, et elles tombent sur le glacier. Ce fait est connu de toutes les personnes qui ont beaucoup parcouru les montagnes. Quand tout à coup on se trouve enveloppé d'un de ces brouillards, on se voit assez rapidement couvert d'humidité, les feuilles des plantes, le sol, les rochers sont eux-mêmes mouillés comme après une pluie légère. Si l'on considère que le sommet du Mont-Blanc est presque toujours caché par ce brouillard qui l'entoure de près, on est forcé de donner une très-grande importance à ce moyen d'accroissement.

Tous les physiciens sont d'accord pour reconnaître qu'une partie considérable de l'humidité répandue dans l'air rentre dans la terre sans avoir passé à l'état de pluie ni de neige. Les vapeurs mises en contact avec les rochers, leur cèdent une portion de leur calorique, se condensent, coulent à travers les fissures, et vont dans les réservoirs intérieurs. Cette conden-

Digitized by Google

sation des vapeurs de l'atmosphère est considérée par beaucoup de savants, comme la cause la plus féconde de l'alimentation de sources. Je montrerai plus tard qu'ils se trompent ; mais ils ne font qu'exagérer la puissance d'un phénomène qui est incontestable.

Si les vapeurs se condensent autour des rochers et sur leurs cimes couvertes de végétation, on comprendra facilement que la puissance condensatrice d'une montagne de glace doit être bien plus considérable. Pour apprécier cet excédant, il faudrait, ce me semble, non-seulement considérer la différence de température, mais encore la différence des hauteurs et des masses attractives agissant pour la condensation. Mais à ne considérer que la généralité du fait, on comprend que la masse glacée du Mont-Blanc isolée au milieu de l'atmosphère, doit y produire l'effet du condensateur des machines à vapeur. On peut établir en principe que tout globule de vapeur qui la touche est immédiatement absorbé, et comme un globule absorbé fait un vide, il est aussitôt remplacé par le globule qui était derrière, et ainsi de suite. Ou, si l'on veut, en faisant abstraction de l'air atmosphérique, on peut considérer la cime de la montagne comme entourée de diverses enveloppes humides infiniment minces, et absorbant successivement ces enveloppes de vapeurs qui se pressent contre la surface du glacier par l'effet de la tension des fluides atmos-

Digitized by Google

phériques. Cette absorption, qui doit être continuelle, doit pourtant être plus grande quand la température de l'air est plus élevée.

Ces assertions sur la condensation des vapeurs sont parfaitement conformes aux résultats donnés par les expériences d'hygrométrie faites par M. de Saussure au sommet du Mont-Blanc. Ce savant a trouvé qu'à midi l'air au sommet du Mont-Blanc contenait six fois moins d'humidité qu'à Genève au même jour et à la même heure. Cette même proportion à peu de différence près existe entre le Mont-Blanc et Chamonix. Chaque pied cube d'air pris au sommet des glaciers ne contenait qu'un grain sept dixièmes d'eau réduite en vapeur, tandis qu'à Genève il en contenait un peu plus de dix grains. On ne peut, ce me semble, attribuer cette différence qu'à la rapidité de la condensation.

Il y a une foule d'observations qui rendent pour ainsi dire palpable le phénomène de la condensation. Au milieu de l'été, une caraffe d'eau fraîche se couvre en peu de temps d'une couche de rosée dont les gouttes se rassemblent et coulent le long des parois du vase.

Pendant l'hiver, quand la température dépasse six ou sept degrés de froid, les vitres des appartements chauffés et habités se couvrent pendant la nuit d'une couche de glace dont l'épaisseur dépasse quelquefois

Digitized by Google

une ligne. C'est, en petit, ce qui se produit en grand sur les glaciers.

Les habitants des hautes Alpes de la Suisse ont remarqué que les mouvements des glaciers, comme les avalanches, les chutes, les fentes, sont plus fréquents dans les temps humides, aux approches des pluies; la raison en est que la condensation étant alors plus considérable, les glaces reçoivent un accroissement qui les surcharge et rompt l'équilibre qui existait entre leur pesanteur et leur solidité.

Ces considérations pourraient peut-être fournir l'explication d'un phénomène qui se manifeste dans toutes les hautes vallées des Alpes. Le voici: en parcourant la vallée de Maurienne, que je cite de préférence parce que c'est là que j'ai pour la première fois observé le phénomène dont il s'agit, on voit que tous les arbres du fond de la vallée sont inclinés vers le haut de cette même vallée, ce qui oblige de suite à conclure que les vents soufflent plus ordinairement dans cette direction. En effet, ceux qui habitent ces vallées savent que, depuis les premiers jours d'avril jusque vers la fin de septembre, tous les jours vers les neuf heures du matin on sent s'élever un vent qui remonte, et qui après avoir acquis le maximum de son intensité vers les deux ou trois heures, finit avec le jour. Il ne se fait sentir que dans la vallée, et ceux qui sont au sommet des montagnes n'en voient les

Digitized by Google

effets que de loin. Cette étonnante périodicité a vivement piqué ma curiosité. J'ai cherché la solution du problême ; je donne ici celle qui m'a paru la plus plausible, sans cependant y ajouter une entière foi. Quand il s'agit de la recherche des causes productrices des phénomènes de la nature, je me défie autant de mes propres systèmes que de ceux des autres. Je donne la pensée qui m'est venue ; si elle est fausse, je verrai avec plaisir qu'on en fasse justice.

C'est au milieu du jour que, favorisée par l'élévation de la température, la vaporisation est plus considérable ; c'est aussi au milieu du jour que la différence de température entre les glaciers et les vapeurs de l'air se trouve plus considérable. Si donc il y a au sommet de la chaîne des Alpes une grande absorption de vapeur autour des neiges, des glaces et des aiguilles granitiques, n'est-il pas naturel que le vide produit dans la partie moyenne de l'atmosphère soit comblé par les vapeurs qui continuent à se former au fond des vallées, et qu'il s'établisse ainsi un courant dont la direction serait vers le haut des vallées ?

D'ailleurs les observations hygrométriques de M. de Saussure ont prouvé que, toutes choses égales, la quantité de vapeur tenue en dissolution dans l'air devient moindre sur ces hauteurs, et les raisons que l'on peut en donner sont que la vaporisation y est

Digitized by Google

presque nulle, tandis que l'absorption doit y être très-grande ; il n'est donc pas étonnant que la quantité qui reste dans l'atmosphère soit moindre que celle qui est au bas des vallées.

Enfin, c'est encore une chose reconnue que, pendant le jour, la formation des vapeurs donne lieu à un vent vertical ascensionnel, et que, pendant la nuit, les vapeurs en voie de condensation doivent s'abaisser et donner lieu à un mouvement contraire ; excepté pourtant dans les hautes vallées, où les vapeurs n'ont pas de retour, puisqu'elles ont été absorbées sur les cimes froides. Mais ce mouvement d'air, qui est purement vertical dans les plaines, doit suivre la pente des vallées où la condensation s'opère. Je pourrais donner à ce sujet d'autres développements, mais je crois en avoir dit assez pour mettre sur la voie. Je terminerai en citant une observation de M. de Saussure, qui tend à confirmer ma théorie :

« En approchant la plaine du Mont-Cenis.....
« j'observai un phénomène météorologique bien in-
« téressant par les inductions que l'on peut en tirer.
« La vallée du Mont-Cenis est ouverte au nord-ouest
« du côté de la Savoie, et au sud-est du côté du Pié-
« mont, tandis qu'au nord-est et au sud-est elle est
« bordée de hautes montagnes. Sur le soir, les val-
« lées, tant du côté du Piémont que du côté de la
« Savoie, étaient remplies de nuages, et par un ha-

Digitized by Google

« sard assez extraordinaire, il soufflait des vents « opposés en Savoie et en Piémont. Ainsi le rendez- « vous de ces vents était dans la vallée du Mont- « Cenis, et l'on voyait des nuages entrer dans cette « vallée par ses deux extrémités opposées. On croi- « rait donc qu'elle aurait dû être bientôt remplie de « nuages, et point du tout ; à mesure qu'ils y en- « traient, soit d'un côté, soit de l'autre, ils se fon- « daient dans l'air et disparaissaient entièrement ; en « sorte que malgré la quantité de nuages qui ne ces- « saient d'y entrer, l'air y demeurait toujours clair « et transparent. » (*Voyage dans les Alpes*, tom. 3.)

Pendant la nuit le vent change et descend des hauteurs vers le bas, mais il est faible et n'est guère sensible que sur la fumée qu'il emporte. La quantité d'air qui revient dans la plaine est due, je pense, à la seule condensation de l'air atmosphérique. Cette condensation doit être surtout considérable dans les lieux bas, parce que la différence de température entre le milieu du jour et le milieu de la nuit est plus grande sur ce point que dans les lieux élevés, où elle est à peine sensible. Ainsi, pendant le jour, deux causes contribuent à produire le vent ascensionnel : la vaporisation et la dilatation, ou, si l'on veut, deux quantités de fluides s'élèvent : la vapeur produite et l'air dilaté ; dès lors le vent est fort et rapide. Mais le soir, la vapeur ayant été absorbée, une seule quan-

Digitized by Google

tité revient, à savoir : l'air condensé ; et dès lors le vent est plus faible.

Il y avait plus d'une année que j'avais écrit ce passage sur un phénomène météorologique des vallées, qui m'a toujours paru aussi intéressant à étudier que difficile à expliquer, quand a paru le Mémoire de M. Fournet, professeur à la faculté des sciences de Lyon. Le savant professeur a fait une étude complète des *brises de jour et de nuit autour des montagnes*. Le fait des vents ascendants diurnes est parfaitement établi dans son ouvrage. Peut-être y aurait-il quelque chose de plus à désirer relativement à la brise du soir, qui n'est pas aussi bien connue quant aux heures où elle commence, où elle a acquis sa plus grande force, et où elle cesse d'être sensible ; son intensité relative à celle du vent diurne n'est pas non plus suffisamment appréciée ; mais toutes les circonstances de pression atmosphérique, de température et d'hygrométrie qui accompagnent le phénomène, ont été examinées par M. Fournet, avec autant de précision qu'il est possible d'en mettre dans l'examen d'une question qui n'est soumise que depuis peu de temps à l'attention des physiciens.

Dans sa discussion théorique, M. Fournet applique au cas présent les principes énoncés dans la *Physique du globe* de M. Saigey. Son explication se résume dans l'axiome suivant, qui est encore de l'auteur que nous

Digitized by Google

venons de citer : « Toutes les fois que l'air se ré-
« chauffe, il afflue des lieux bas vers les lieux élevés;
« et il ne peut se refroidir, sans couler en partie des
« lieux élevés vers les lieux bas. » De sorte que M. Fournet ne fait entrer que la dilatation de l'air atmosphérique par l'élévation de la température, dans la cause qu'il assigne au vent ascensionnel des montagnes. Malgré la considération que je professe pour l'opinion d'un savant aussi distingué, je persiste à croire que la condensation des vapeurs au sommités froides et glacées doit entrer comme élément principal dans la théorie des brises de jour et de nuit des hautes valées.

Enfin, combinant entre elles les trois causes qui contribuent à l'entretien des glaciers-réservoirs, il serait intéressant d'arriver à la masse qui leur est fournie chaque année ; mais on sent qu'il n'est possible d'avoir sur ce sujet que des conjectures plus ou moins vraisemblables ; c'est surtout ici que nous manquons et que nous manquerons toujours des observations qui doivent être le premier élément pour mener à l'intelligence de la nature. Cependant nous savons que les jours où la neige, la pluie ou les brouillards ne chargent pas le sommet du Mont-Blanc sont très-rares dans l'année ; ceux qui veulent entreprendre de le visiter sont souvent forcés d'attendre long-temps avant de trouver un jour propice, et souvent même ils sont forcés de rebrousser chemin à cause des orages.

Digitized by Google

Nous savons encore que la formation des glaces est rapide sur ces hauteurs. M. de Saussure ne trouvait plus, en redescendant, le chemin qu'il avait tracé la veille.

A la fin d'août 1837, il y a eu deux ascensions qui ont parfaitement réussi ; la première caravane, qui était nombreuse, avait tracé sur la neige et sur la glace un chemin que l'on pouvait suivre de l'œil depuis le bourg de Chamonix ; elle avait taillé un escalier de 80 marches dans la glace vive, et pourtant la seconde caravane qui passa dans le même endroit, deux jours après, ne trouva plus aucune trace de chemin ni d'escalier. Il n'y avait eu ni pluie ni neige, tout avait été effacé par le vent et la condensation des vapeurs. Ces mêmes faits ayant été plusieurs fois observés par d'autres voyageurs, on peut en conclure que les effets de la condensation sont considérables.

En prenant pour point de départ ce qui se passe ailleurs, on peut, ce me semble, sans exagération, supposer, 1° que la couche de vapeur condensée chaque jour s'élève à une ligne d'épaisseur, ce qui donnerait par la vapeur un accroissement de 30 pouc. par année ; mais pour rester plutôt en dessous, réduisons cette somme à moitié ; 2° en supposant qu'au sommet du Mont-Blanc la quantité de neige qui tombe dans une année est moindre que dans les vallées qui l'entourent, je pense qu'il n'y a pas d'exagération à

Digitized by Google

porter cette quantité à 100 pouces ; 3° la moyenne des pluies dans les plaines intertropicales est d'environ vingt pouces ; mais au pied des Alpes, dans les hautes vallées, cette moyenne s'élève considérablement, et peut se porter, je pense, de 23 à 24 pouces. Les observations de M. Mottard, faites à Saint-Jean-de-Maurienne, portent 25 pouc. 2/10 pour 1836 ; celles de M. l'abbé Chamousset la portent à 29 pouces environ pour l'année 1839. Cependant, comme il est à présumer que la pluie est moins abondante sur les grandes hauteurs, nous pouvons réduire cette quantité de plus de moitié, et porter 12 pouces de pluie.

Avant de déduire le total d'accroissement que le Mont-Blanc doit recevoir chaque année, il y a plusieurs observations à faire : la première est que les trois éléments dont nous venons de parler se réduisent en glace, et par conséquent changent de volume ; l'eau et la vapeur condensée augmentent d'un 14e de leur volume en arrivant à la congélation, et la neige en perd beaucoup plus pour arriver à l'état de glace. Cependant la glace qui résulte de cette dernière formation n'est pas une glace compacte et pure comme celle qui se forme à la surface d'un lac ; elle est mélangée de tout ce que les vents apportent sans cesse à la surface ; elle est bulleuse, remplie de petits globules d'air. Quand, dans les crevasses où l'on peut apercevoir le profil d'un glacier, on voit différentes couches

Digitized by Google

distinctes par la couleur, mais surtout par la densité, quelques-unes semblent avoir toute la dureté et la couleur verdâtre de la glace, et d'autres conservent la blancheur et la porosité de la neige. Il y a dans l'ensemble de grandes et de petites assises. Les premières représentent sans doute les années, et les secondes représentent peut-être une saison, un jour de pluie, une chute de neige, un violent coup de soleil. Si l'on compare par le poids deux cubes de glace d'égales dimensions, l'un de glace compacte et l'autre de glace bulleuse, le premier pèsera un quart environ plus que le second. Il me paraît donc que les 15 pouces de vapeur et les 12 pouces de pluie peuvent donner en glace bulleuse environ 33 pouces. Il faut ajouter à cela le résultat de la neige.

J'ai porté à 100 pouces la neige d'une année; il faudrait savoir de combien ce volume se réduirait en passant à l'état de glace. Pour y parvenir j'ai fait quelques expériences, et j'ai trouvé que la neige tombée depuis huit jours par un temps qui n'avait pas cessé d'être au-dessous de zéro, ne donnait, réduite en eau, qu'un 8e de son volume, et que cette quantité s'élevait à mesure que la neige devenait plus dure en étant soumise à une température plus élevée. J'en ai trouvé qui a donné, réduite en eau, un tiers de son volume; mais comme au sommet du Mont-Blanc la température est au-dessous de zéro, nous partirons

Digitized by Google

de la première expérience, et nous aurons 100 pouces de neige fournissant environ 12 pouces d'eau, qui à leur tour nous donneront environ 15 pouces de glace bulleuse, et nous aurons pour accroissement total 15 $p^{es} \times 33\ p^{es} = 58$ pouces de glace, qui viendrait chaque année s'ajouter à la masse du glacier-réservoir.

On sent que dans la plupart de ces évaluations j'ai pu, manquant d'observations précises, me placer en dessus ou en dessous de la vérité; mais j'ai plutôt cherché à rester en dessous. Si donc les glaciers-réservoirs ne perdaient rien de ce qu'ils reçoivent, on les verrait s'élever dans les airs jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé la région accessible aux météores aqueux. Le Mont-Blanc en particulier s'élèverait de plus de 400 pieds par siècle et de 4000 pieds dans mille ans. Or, il est bien évident que rien de semblable n'a lieu dans la nature.

L'économie du monde serait bientôt détruite, s'il pouvait y avoir sur certains points particuliers des accumulations de matière. Le centre de gravité du globe se trouverait insensiblement déplacé, et la perturbation succèderait à l'admirable régularité des mouvements. Si les pôles ne renvoyaient pas aux mers équatoriales les eaux qui, réduites en vapeur, partent chaque jour de ces régions brûlantes pour aller se convertir en glace aux deux extrémités de la terre,

Digitized by Google

l'Océan s'épuiserait et la vie cesserait avec l'eau de circuler dans le monde. La volonté conservatrice du Créateur a employé pour la permanence de son ouvrage la vaste et puissante loi de la *circulation*, qui, examinée de près, se trouve reproduite dans toutes les parties de la nature. L'eau circule de l'Océan dans les airs, des airs sur la terre et de la terre dans les mers; « Les rivières retournent d'où elles sont sor-« ties, afin qu'elles coulent de nouveau, » dit l'Esprit saint. *Eccles.* 9, 1, 7; l'air circule autour du globe et pour ainsi dire sur lui-même, en passant et repassant successivement par toutes les hauteurs de la colonne atmosphérique. Les élémens de la substance organique circulent en passant de l'état solide à l'état liquide ou aériforme, et de celui-ci à l'état de solidité et d'organisation. Cet agent universel que nous désignons sous les noms de feu, de lumière, d'électricité et de magnétisme, a probablement aussi un cercle de *circulation* aussi étendu que l'univers. Si quelque jour son mouvement pouvait nous être mieux connu, il est probable qu'il nous donnerait la solution d'une foule de problèmes qui pèsent encore sur l'esprit humain. Ramenée dans chaque partie du tout, la circulation est encore la loi de vie, le mode d'action employé par la providence dans l'administration de l'univers. Dans l'insecte comme dans la plante et comme dans le corps humain, il y a une circulation,

Digitized by Google

ou plutôt plusieurs circulations de sang, d'humeurs, d'éléments, de feu et de tout ce qui entre dans la composition de l'individu.

Et nous-mêmes, esprits, intelligences et volontés, n'obéissons-nous pas aussi à la loi universelle de la circulation, en retournant par la voie humanitaire jusque dans le sein de Dieu d'où nous sommes sortis! Si lon trouvait que je m'écarte de mon sujet, je répondrais qu'il est impossible que l'étude approfondie de la nature ne ramène pas à Dieu.

« Il ne faut donc pas croire, dit M. de Saussure « (1), comme l'ont supposé quelques personnes, que « l'épaisseur des glaces augmente continuellement. « Ici, comme en tant d'autres occurrences, les causes « d'accroissement trouvent des limites où les causes « de destruction les atteignent, et où la nature s'est « fixée à elle-même des bornes qu'elle ne dépasse « jamais. »

M. de Saussure a cherché à connaître quelle pouvait être l'épaisseur de glace qui recouvre la cime du colosse des Alpes. Dans plusieurs endroits où cette épaisseur est visible sur le flanc des rochers, il l'a mesurée et n'a trouvé que des tranches de 12 à 50 pieds; son opinion est que nulle part elle ne dépasse deux cents pieds. En effet, on voit dans plusieurs en-

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 4, p. 204.

Digitized by Google

droits au-dessous de la cime, les rochers appartenant au noyau de la montagne, dépasser en aiguilles la surface des neiges, ce qui indique assez que leur accroissement n'est pas indéfini et que leur masse est toujours à très-peu près la même.

CHAPITRE IV.

DES CAUSES DE DIMINUTION DES GLACIERS-RÉSERVOIRS.

En indiquant les causes de diminution des glaciers supérieurs, M. de Saussure n'en compte que trois, savoir : la fonte soit du fond soit de la surface, l'évaporation et les vents (1). Il est bien étonnant que le savant explorateur des Alpes qui indique dans plusieurs passages de ses Mémoires le véritable système de la formation des glaciers inférieurs, paraisse dans celui-ci et dans quelques autres ne pas avoir une idée bien juste sur cet ensemble qui lie les glaciers-réservoirs aux glacier d'écoulement. Il n'est pas douteux que si cet observateur scrupuleux des phénomènes des montagnes se fût occupé d'une manière spéciale des glaciers comme il l'a fait pour les roches ou la météorologie, il aurait compris que les causes de di-

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 4, pag. 204.

Digitized by Google

minution qu'il indique sont trop inférieures aux causes d'accroissement pour rendre raison de l'espèce d'immutabilité des glaciers supérieurs. En effet, la fonte au fond des glaciers est une supposition à très-peu près gratuite, qui n'est pas même démontrée par l'écoulement des eaux, qui ne commence que dans les régions bien inférieures aux glaciers-réservoirs. En admettant comme un fait la chaleur centrale, qui n'est pas encore un dogme démontré pour tous les physiciens, et dont on commence à revenir comme d'une assertion dont les preuves ne sont pas irrécusables, on comprendra que l'effet de ce feu déjà si peu sensible au niveau de la mer, doit l'être bien moins au sommet d'une pointe granitique qui s'élève à 14 mille pieds au-dessus. Là même où cette chaleur, non pas centrale, mais souterraine, existe d'une manière incontestable et à un haut degré de température, son action est peu sensible sur la fonte des neiges. A la hauteur de 9 mille pieds, le Mont-Etna est entouré d'une ceinture de neige qui ne fond jamais entièrement; à plus forte raison en serait-il de même d'une montagne de la même élévation et placée sous le même parallèle, et qui serait dépourvue des feux souterrains qui ne cessent jamais dans l'intérieur de l'Etna. Au 24 mai 1834, M. de Tilly, qui pénétra dans le grand cratère de ce volcan, y trouva un banc de neige qui avait jusque-là résisté à la chaleur interne

Digitized by Google

aussi bien qu'à la fumée volcanique dont il était presque toujours entouré (1). L'action de la chaleur centrale est constante et uniforme dans le même lieu, comme l'ont prouvé les expériences faites dans les caves de l'Observatoire de Paris. Si donc cette action indépendante de la température atmosphérique agissait constamment sur la surface intérieure des glaciers, il y aurait pendant l'hiver une fusion continue que l'on pourrait apprécier par la quantité d'eau qui sortirait de dessous le glacier. Or, cette quantité est à peine suffisante pour représenter l'eau des sources qui doivent naturellement couler dans le fond de la vallée du glacier, et qui doivent répondre à l'étendue considérable du terrain qu'il occupe et à la hauteur des montagnes qui l'entourent.

Enfin, il est un phénomène qui démontre plus que tous les autres la nullité ou au moins l'insuffisance de la chaleur centrale pour opérer la fusion des glaces. Il y a dans différentes régions des glaciers souterrains qui demeurent dans une perpétuelle immobilité, pour lesquels on n'aperçoit aucune trace de fusion. Tels sont ceux qui se trouvent dans les Bauges, aux environs de Chambéry. L'hiver rend à cette glacière naturelle ce qu'on lui enlève pendant l'été ; mais la fusion

(1) *Ascension aux cimes de l'Etna et du Mont-Blanc*, par M. le comte Henri de Tilly, page 27.

Digitized by Google

est nulle dans les parties inférieures. Ce fait ne prouve pas en faveur de l'action de la chaleur centrale sur la fusion des glaciers. Jusqu'à plus ample informé, je regarde donc cette fusion comme nulle. Reste la fusion à la surface des glaciers, qui me paraît plus nulle encore ; et ici il y a contradiction évidente entre l'assertion de M. de Saussure et toutes ses expériences. Elles ont été faites dans le temps le mieux choisi, le plus chaud de l'année, dans les heures où la température atteint son maximum d'élévation, et le résultat n'a pas une seule fois été favorable à la fusion, le thermomètre est toujours resté au-dessous de zéro.

Pendant un séjour de plus de 15 jours fait dans le mois de juillet au col du Géant, dans une station qui n'est élevée que de 10,578 pieds au-dessus du niveau de la mer, il a tous les soirs trouvé la congélation, ou la neige ou la grêle ; et la température de cette moitié de juillet a été à très-peu près celle du mois de janvier de la ville de Genève, d'où l'on peut, ce me semble, conclure qu'à des hauteurs plus grandes la fusion est non-seulement insensible, mais entièrement nulle. Ce n'est pas assez ; les observations faites dans le même lieu ont prouvé qu'il y avait encore congélation à la surface de la neige même, quand le thermomètre donnait à l'air atmosphérique plus d'un degré de chaleur. Voici comment il s'exprime sur la température des neiges : « Sur les hautes Alpes

Digitized by Google

« la surface de la neige gèle pendant la nuit, lors-
« que le temps est clair, dans toutes les saisons de
« l'année. Cette congélation n'est que superficielle
« sur les glaciers élevés seulement de 900 ou de
« 1,000 toises au-dessus de la mer; mais à la hau-
« teur de 1,200 toises et au-dessus, la neige se
« durcit à la profondeur de plusieurs pouces; il se
« forme ainsi à la surface une croûte assez solide
« pour porter des hommes. Sous cette croûte gelée
« la neige demeure à zéro ou au terme de la congé-
« lation (1).

On ne m'objectera pas qu'il peut y avoir fusion dans l'intérieur des glaciers; car c'est une propriété que je crois inhérente à la glace, du moins quand elle est parfaitement compacte, de conserver une température qui est constamment au-dessous de zéro. La raison en est simple : tout le calorique dirigé sur la glace est employé à la surface pour y opérer une fusion proportionnelle à sa quantité; quand la fusion est opérée, la molécule d'eau emporte et garde le calorique qui lui est strictement nécessaire pour son état, et jamais un rayon calorifique ne peut dépasser la première surface de la glace pour élever la température de l'intérieur. Ainsi, de même que les nouvelles quantités de calorique fournies à l'eau bouillante sont

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 4, page 251.

Digitized by Google

employées à la vaporisation, sans pouvoir élever au-dessus la température de l'eau ; de même les quantités de calorique fournies à la glace sont employées à la fusion, sans jamais pouvoir élever la glace au-dessus de zéro. Il ne peut donc y avoir fusion à l'intérieur des glaciers. On sent que je ne parle pas du cas où il y aurait des courants d'air par des fissures.

Enfin, quand même personne ne serait encore parvenu sur ce sommet glacé, on aurait pu décider, par les notions acquises en météorologie que la fusion ne peut y avoir lieu. On sait que la moyenne température baisse assez rapidement à mesure que l'on s'élève. Les observations les plus générales portent à croire que pour chaque centaine de toises d'élévation, la température moyenne baisse d'un degré de R. en suivant la même latitude. En partant donc du niveau de l'Océan, où la température moyenne est d'environ + 12°, et en s'élevant de 2,450 toises pour arriver jusqu'au sommet du Mont-Blanc, on aurait un abaissement de 24° pour arriver à la température moyenne des glaciers supérieurs, ce qui porterait cette moyenne à 12° au-dessous de zéro.

L'expérience prouve encore que plus on s'élève, plus les extrêmes de température sont rapprochés, et d'après ce principe, l'extrême du côté de la chaleur ne pourrait jamais dépasser zéro d'une quantité suffisante pour produire la fusion.

Digitized by Google

Il y a, relativement à la fusion de la glace, des circonstances qui ne sont pas encore connues. Quelques expériences m'ont prouvé que la neige absorbe une grande quantité de calorique avant d'entrer en fusion.

J'ai rempli de neige pulvérulente tombée par un froid de 5 degrés au-dessous de zéro (1), un cylindre de verre de deux pouces de diamètre et de cinq de hauteur ; j'ai placé ce cylindre vis-à-vis d'un foyer, sur un point où le thermomètre marquait + 20°. La fusion ne s'est point d'abord manifestée ; mais pendant plus de cinq minutes le cylindre de neige s'est raccourci d'un tiers sans cesser d'être cylindrique ; son diamètre a diminué à-peu près d'autant ; c'est-à-dire qu'il y a eu contraction dans toute la neige vers son centre, et ensuite a commencé la fusion.

Il se passe quelque chose de semblable pour la glace. Quand on veut remplir une glacière, on brise la glace que l'on y porte en très-petits fragments, ensuite on l'arrose avec de l'eau dont la température est d'environ huit degrés au-dessus de zéro, et pourtant le tout se convertit en une masse compacte de glace ; il y a eu dans ce cas un emploi considérable

(1) Toutes mes indications de température sont faites d'après le thermomètre de Réaumur.

Digitized by Google

de calorique, qui, non-seulement n'a pas été employé à la fusion, mais qui n'a pas même arrêté la congélation dans un endroit où l'atmosphère était au-dessus de zéro. Ceci nous explique un fait bien reconnu des observateurs: quand la terre a été couverte d'une certaine quantité de neige, on voit au bout de peu de jours cette couche s'amincir de moitié et même plus, sans qu'il y ait eu ni fusion, ni pluie, ni vent. On explique cette diminution de volume par la vaporisation et par la pression de la neige sur elle-même; sans nier l'action de ces deux causes, je crois que la principale vient de l'affinité, et dans l'expérience que j'ai citée, cette action, favorisée par le ramollissement de la neige exposée à la chaleur, ne fait que se manifester d'une manière plus instantanée.

Enfin, d'après toutes les descriptions que M. de Saussure donne des glaciers, ils sont composés de diverses couches étendues les unes sur les autres, et leur densité augmente avec la profondeur des couches, de sorte que celles qui touchent la surface des rochers sur lesquels elles reposent, sont de la glace compacte, blanche et assez transparente; mais comme la glace n'est point perméable à l'eau, il s'ensuit que lors même qu'il y aurait quelquefois fusion à la partie supérieure, l'eau qui en résulterait ne ferait que descendre pour se congeler sur la première couche

Digitized by Google

imperméable, ce qui ne constituerait point une cause de décroissement pour les glaciers supérieurs. Il me paraît donc démontré que la fusion, nulle pour les glaciers-réservoirs, ne commence que dans la région des glaciers d'écoulement.

La deuxième cause de décroissement est la vaporisation, que l'absence du calorique doit réduire à peu de chose dans les régions des glaces éternelles.

La troisième cause est le vent; celle-ci est d'une assez grande puissance. Quand, après la chute de la neige sur le sommet du Mont-Blanc, vient à régner un vent froid, il balaie toutes les sommités, et l'on voit se détacher du haut des glaciers des nuages de poussière qui tourbillonnent dans les airs, ou qui partent du point le plus élevé et s'éloignent en divergeant comme la queue d'une comète. On dit alors que le Mont-Blanc *fume sa pipe*. En été, cette poussière de neige vient se fondre dans les régions inférieures de l'atmosphère, et en hiver elle s'entasse dans le fond des vallées; subtile et emportée par le vent, elle pénètre dans les chaumières par les moindres ouvertures; il n'est pas rare d'en trouver plus d'un pied au-dessous du trou de la serrure d'une porte. Cependant cette cause n'est pas perpétuellement agissante, et quand la neige est contractée ou qu'elle est recouverte d'une surface vitreuse, le vent ne peut la disperser. Il faut donc chercher une autre cause de

Digitized by Google

décroissement pour rendre raison de la permanence des glaciers dans une élévation donnée.

Ceux qui habitent autour des glaciers, tous ceux qui les ont visités, et ceux surtout qui ont effectué ou seulement tenté des ascensions au sommet du Mont-Blanc, ont indiqué cette cause sans précisément la regarder comme telle : ce sont les avalanches et les écoulements de glace.

CHAPITRE V.

PASSAGE DE LA NEIGE A LA GLACE.

Un phénomène qui paraît incontestable, c'est le passage ou plutôt la conversion de la neige en glace. D'après le rapport de tous les voyageurs, la surface visible des glaciers est de la neige plus ou moins dure, selon le temps où on l'examine. Ils n'ont trouvé la glace qu'accidentellement dans les crevasses, sur les flancs des glaciers ou dans le lit des avalanches.

D'après M. de Saussure, la glace qui forme les glaciers inférieurs est plus dure, plus compacte que celle qui se rencontre plus haut ; sa dureté va diminuant à mesure qu'elle s'élève. « La solidité de la « glace décroît par degré à mesure que l'on remonte « vers le haut ; et sur les sommités mêmes, si du « moins elles sont isolées, on ne trouve jamais que

Digitized by Google

« des neiges (1). » Mais ce qui est neige à la surface devient glace dans les couches inférieures, et le passage paraît assez insensible. Voici ce qu'en dit M. de Saussure en parlant de diverses masses de glace qui étaient descendues du *Dôme-du-Goûté*. Il donne à ces masses le nom de *seracs*.

« J'eus cependant, dit-il, du plaisir à observer « ces seracs que l'on a rarement occasion de voir « d'aussi près. J'en mesurai qui avaient plus de 12 « pieds en tous sens; le fond, soit la partie qui avait « été contiguë au roc, était une glace à petite bulles, « translucide, blanche, dure, plus compacte que « celle des glaciers ordinaires; la face opposée qui « avait été originairement la face supérieure, était « encore de la neige quoique un peu durcie; et « on voyait dans le même bloc toutes les nuan- « ces entre ces deux extrêmes (2). » D'où l'on peut conclure que le temps favorisant l'action de l'affinité et en même temps la pression des couches les unes sur les autres, rapprochent les petits cristaux qui forment la neige, et en les amenant au contact, les font passer à l'état de glace. Cependant, comme il y a contraction entre les parties de l'ensemble, il paraît qu'il doit s'opérer des fissures latérales, et

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 1, page 375.
(2) *Idem*. tome 4, page 165.

Digitized by Google

quand la masse est mise en mouvement par les avalanches, elle doit se diviser d'abord dans les joints qui séparent les couches, et ensuite par les fissures latérales formées par le retrait. C'est sans doute ce qui donne lieu à ces blocs de glace qui ont la forme régulière du quadrilatère. Ce serait une véritable cristalisation. J'ai vu sur les flancs du glacier de Bionacey qui tombe dans la vallée de Montjoie, des tranches de glace reposant les unes sur les autres en forme d'assises tout-à-fait différentes par la couleur, la contexture et la densité. Les couches supérieures sont une neige agglomérée et d'un blanc sâle; à mesure qu'elles descendent, la glace devient plus compacte et prend la couleur verdâtre, qui paraît être la sienne.

Dans les régions moyennes où la fusion s'opère jusqu'à un certain point, l'eau produite par ce moyen s'infiltre à travers les neiges, s'y solidifie et les change en glace. C'est un fait connu dans les Alpes: toutes les fois que vous rencontrez une grande avalanche qui a résisté aux chaleurs de l'été et qui est renfermée dans un fond où l'eau peut s'arrêter, vos guides disent: ces neiges seront des glaces au printemps prochain. Dans les régions inférieures où il y a fusion des glaciers, l'eau qui coule par de petites rigoles sur cette glace bulleuse, la polit et lui rend sa couleur vert tendre qu'elle n'a pas ordinairement; on dirait que ces petits ruisseaux coulent dans des conduits d'aigue-marine ou de béril.

Digitized by Google

Ainsi, pour résumer ce chapitre, je crois pouvoir conclure que la métamorphose de la neige en glace s'opère, 1° par la pluie qui tombe sur la neige, 2° par les vapeurs qui se condensent à la surface de la neige, 3° par le ramollissement des neiges par le soleil, 4° enfin par la pression, que je regarde comme le moyen le plus efficace.

CHAPITRE VI.

DES AVALANCHES ET DES ÉCOULEMENTS.

Le sommet du Mont-Blanc est une crête un peu arondie, qui a des pentes de tous les côtés. Ce que l'on est convenu d'appeler plateau, n'est qu'une pente moins rapide que les autres. Ce que nous disons ici du Mont-Blanc doit s'entendre aussi de la surface la plus élevée de toutes les montagnes, mais surtout des montagnes primitives, qui se terminent le plus ordinairement par des aiguilles plus ou moins rapprochées. Les montagnes calcaires, qui ont des sommités plus uniformes, ont cependant aussi un versant assez rapide formé par le redressement des couches supérieures. Lorsque la neige s'est accumulée pendant quelques temps sur ces pentes, son propre poids la détermine à tomber le long des flancs de la montagne; c'est ce que l'on appelle avalanches. Lorsque la pente

Digitized by Google

est plus douce et se rapproche de la ligne horizontale, les couches de neige reposant pendant long-temps les unes sur les autres, donnent lieu à la formation de la glace, et ce n'est que sur les bords du glacier que viennent peu à peu se détacher des blocs de glace qui descendent au fond des précipices.

Lorsque les glaces couronnent une crête taillée à pic, la glace entraînée par son propre poids déborde le rocher, s'avance sur le précipice en forme d'avant-toit, et quand sa solidité ne fait plus équilibre à la pesanteur de cette masse, elle se rompt, se brise contre les flancs des rochers, et tombe presque en poussière dans les vallées environnantes.

Lorsque la pente est radoucie et uniforme jusqu'au fond des vallées, la glace y coule lentement sans aucune des grandes catastrophes qui accompagnent les avalanches, seulement il y a quelquefois des ruptures entre la glace qui descend et celle qui est encore retenue par des obstacles. Tous les voyageurs qui sont parvenus dans les glaciers supérieurs ont été témoins de ces avalanches, de ces chutes, de ces avancements. Il y a peu de jours dans l'année où ces hautes montagnes ne retentissent pas du craquement des glaces qui se fendent et du fracas de celles qui tombent: voilà quelles sont les véritables causes de décroissement des glaciers supérieurs. Ces neiges et ces glaces qui se détachent des froides sommités des montagnes, sont

Digitized by Google

comme *le trop plein* qui sort d'un réservoir, c'est un excédant qui part pour aller se fondre dans une région tempérée, et cet excédant doit toujours être à peu près égal à la chute des pluies, des neiges, et à la condensation des vapeurs : c'est par cette espèce d'équilibre que la hauteur du Mont-Blanc doit être toujours la même, quoique que les neiges n'y fondent pas.

La nature s'est chargée elle-même de donner à cette théorie de l'écoulement des glaciers une démonstration à laquelle l'esprit ne peut se refuser; la voici : le haut du Mont-Pourri qui borde la vallée de Tignes en Tarantaise, présente un grand plateau et recouvert d'une puissante croûte de glace qui, au lieu de s'écouler par des couloirs le long des flancs de la montagne, descend par cascades du sommet des rochers taillés à pic. Le glacier de Lagurraz est un des plus curieux parmi ceux des Alpes. A dix minutes de distance du village de Lagurraz, la montagne présente un escarpement de plus de six cents pieds d'élévation. A cette hauteur, la tranche vive du rocher est continuée par la tranche vive des glaces supérieures qui paraissent avoir environ cent cinquante pieds d'épaisseur. A mesure que la glace se forme sur le plateau, l'excédant de ce que peut contenir le glacier-réservoir s'avance par côté, sur le bord du précipice, et quand le poids de la partie qui déborde vient à dépasser la

Digitized by Google

force de cohésion qui unit entre elles les parties de la glace, elle se rompt et tombe au pied de la montagne, dans un creux qui en est toujours plein ; là elle se fond sans s'étendre davantage, et donne lieu à un torrent dont la source ne remonte pas plus loin. C'est une source intermittente de glace qui produit une source continue d'eau.

En recherchant les causes de la diminution des glaciers, il m'est venu dans l'esprit qu'il serait possible que la glace, malgré sa dureté et sa rigidité, ne pût supporter sans se briser ou s'étendre qu'une pression donnée. Dans cette supposition, toutes les fois que la pression dépasserait cette force il y aurait rupture des glaces, et par là-même écoulements. Prenons au sommet du plateau du Mont-Blanc une colonne de glace reposant sur une base horizontale. La glace qui forme la première assise de cette colonne est comprimée par le poids de toutes les assises supérieures ; mais si la solidité de cette première assise ne pouvait supporter qu'un poids égal à 100, dès que le poids dépasserait ce terme, il y aurait rupture et écartement dans la glace de la base. Or, il se passe quelque chose d'assez semblable dans l'immense croûte de glace qui recouvre les sommités du Mont-Blanc. Cette croûte paraît s'accroître par la surface supérieure et diminuer par les côtés. Pour s'assurer si l'écoulement est dû à la force de pression, il faudrait faire sur la soli-

Digitized by Google

dité de la glace une suite d'expériences qui n'ont point encore été tentées.

CHAPITRE VII.

DES GLACIERS D'ÉCOULEMENT.

De tous les mouvements qu'éprouvent les glaciers, le plus intéressant et en même temps le plus difficile à concevoir est le mouvement lent, insensible, et, selon toutes les apparences, permanent, des glaciers d'écoulement, de ces fleuves d'eau solide que l'on voit descendre en ligne droite ou serpenter du bord des glaciers-réservoirs jusque dans les vallées habitées par l'homme. La vue de ces immenses coulées de glace qui s'avancent entre des rives couvertes de fleurs, jette dans l'esprit des pensées de perpétuité, de providence et de mort qui élèvent et attristent l'ame. Je m'arrêtai vers un champ de seigle qui était à côté du glacier des Bossons. Un épi presque mur et balancé par le vent allait à chaque instant toucher la glace et revenait sur lui-même, comme effrayé par cet hôte étranger venu d'un climat qui n'a de puissance que pour la mort.

Revenons à l'origine des glaciers inférieurs, que j'appelle glaciers découlement. Les sommités du Mont-

Digitized by Google

Blanc sont hérissées d'aiguilles granitiques, d'arêtes rocheuses qui retiennent les glaces et les empêchent de couler également sur tous les flancs de la montagne; mais entre ces aiguilles, entre ces arêtes de rochers, il y a des espèces de vallées, des couloirs qui servent de canaux pour la sortie des glaces du réservoir. Ces canaux, qui sont nombreux à la sortie même des glaciers supérieurs, se réunissent peu à peu en descendant vers les vallées.

S'il était nécessaire de démontrer que les glaciers inférieurs sont alimentés, entretenus par les glaciers supérieurs, il suffirait de remettre sous les yeux du lecteur un ensemble de faits d'où cette vérité découle tout naturellement.

1° Ces glaciers sont placés dans une région où la fusion des glaces étant plus considérable que la formation, il y aurait nécessairement destruction du glacier s'il n'y avait pour eux une source alimentaire. Car même en supposant dans cette localité un amas primitif de glace apportée par des avalanches ou par d'autres causes, il y aurait toujours un temps où arriverait la destruction totale du glacier, puisqu'après avoir fondu la glace de l'année, il y aurait encore un excédant de calorique pour attaquer et diminuer chaque année la glace que j'appelle primitive, parce qu'elle ne proviendrait pas des chutes annuelles.

Digitized by Google

2° Toutes les fois que l'on rencontre un glacier permanent dans la région que j'appellerai céréale, pour indiquer sa température, on peut, sans s'exposer à se tromper, affirmer d'avance que l'autre extrémité de ce glacier aboutit aux glaciers-réservoirs, et qu'entre ces deux extrêmes, il n'existe pas de solution de continuité. Quand il n'y aurait de démontré que cette liaison qui est un fait incontestable, elle suffirait pour démontrer l'origine des glaciers inférieurs.

Voici ce que M. de Saussure dit en parlant du glacier des Bossons : « Il est bien certain qu'il y a une « continuité non interrompue de neige et de glace « depuis la cime du Mont-Blanc jusqu'au bas du gla« cier des Bossons. » Et ce qu'il dit de celui-là, doit se dire de tous les autres.

3° La masse du glacier est en raison inverse de la pente sur laquelle il coule. Quand le couloir est rapide, la glace est mince et sa surface est rétrécie; quand la pente diminue et se rapproche de la ligne horizontale, le glacier se renfle, il devient comme une mer, comme un lac entre deux courants. Ces faits sont faciles à vérifier par la seule inspection du glacier des Bois, vu depuis le Mont-Envers.

Rien ne démontre mieux jusqu'à quel point le glacier se plie au local sur lequel il se trouve, que la forme du glacier du *Mont-Dolent* dans la vallée de

Digitized by Google

Ferret: « Son plateau le plus élevé est un grand cir-
« que entouré de hauts feuillets de granite, de forme
« pyramidale ; de là, le glacier descend par une
« gorge, dans laquelle il est resserré ; mais dès qu'il
« l'a dépassée, il s'élargit de nouveau et s'ouvre en
« éventail : il a donc en tout la forme d'une gerbe
« serrée dans le milieu et dilatée à ses deux extré-
« mités (1) ».

Il y a une foule de faits qui sembleraient faire croire que la substance des glaciers jouit d'une espèce de ductilité qui lui permet de se modéler sur la localité qu'elle occupe, de s'amincir, de se renfler, de se rétrécir et de s'étendre comme le ferait une pâte molle. Cependant, quand on agit sur un morceau de glace, qu'on le frappe, on lui trouve une rigidité qui est en opposition directe avec les apparences dont nous venons de parler. Peut-être que les expériences faites sur de plus grandes masses donneraient d'autres résultats.

4° Plus le canal de dégorgement est vaste à la sortie du glacier-réservoir, ou, ce qui revient au même, plus un glacier principal reçoit dans son lit de glaciers particuliers, plus il s'avance dans le fond des vallées, parce qu'alors la quantité de glace étant plus grande, l'emploi du calorique pour la fusion doit

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 2, page 247.

Digitized by Google

lui être proportionné, et par conséquent la coulée de glace avant d'être fondue a le temps de pénétrer plus avant dans la région céréale. Le glacier des Bois, qui reçoit dans son lit les écoulements de trois grands glaciers, celui du Tacu, celui de Lechaux et celui du Talêfre, est aussi l'un de ceux qui s'avancent le plus vers le fond de la vallée.

5° Il y a plusieurs indices qui prouvent le mouvement des glaciers dans les couloirs qui leur servent de lit; je n'en indiquerai que deux. Si l'on remarque un point du glacier reconnaissable par une crevasse ou une pyramide de glace, ou même par un des blocs de rocher qui se trouvent à la surface, et que l'on fixe sa situation par une ligne qui aboutisse aux deux côtés de la vallée, on sera étonné quelques mois après de ne plus trouver le point indiqué sous la ligne qui établissait sa position; mais il aura avancé vers le bas de la vallée d'une quantité qui sera en rapport avec la durée de l'expérience, la température, la quantité d'eau tombée sur le glacier-réservoir, et même avec l'inclinaison du couloir. On m'a montré sur le bord du glacier des Bois un gros rocher granitique qui s'était avancé d'environ deux cents quarante-deux pieds dans le cours d'une année.

En 1818, la partie du glacier qui est vers la mer de glace s'est avancée de quatre cents quarante-deux pieds. En 1817, les glaces avançaient à peu près

Digitized by Google

d'un pied par jour. J'avais fixé en 1838 la position de deux blocs de rochers qui étaient à la surface du glacier des Bois; une année après je suis allé mesurer le chemin qu'ils avaient parcouru; l'un avait avancé d'environ quatre cents pieds, et l'autre avait disparu, soit qu'il fût tombé dans une crevasse formée près de lui, soit qu'il fût tombé sur le bord du glacier, comme nous verrons que cela arrive assez fréquemment.

6° A l'endroit où vient finir un glacier, c'est-à-dire dans le point de sa course où il a atteint la température qui lui était nécessaire pour subir une fusion totale, on voit toujours un dépôt plus ou moins considérable de toutes les substances qu'il a charriées. Ce sont des sables, des terres et des rochers de toutes les grandeurs. Si l'on examine la nature de ces rochers, on est, pour l'ordinaire, forcé de convenir qu'ils n'ont pas d'analogie avec le terrain sur lequel ils reposent, ni même toujours avec les montagnes qui bordent le courant; pour retrouver les analogues il faut remonter vers les sources des glaciers, et conclure que les glaciers voyagent à la manière des fleuves.

7° Enfin c'est à l'extrémité inférieure du glacier que l'on voit les signes les plus manifestes de sa destruction. Contentons-nous de décrire l'extrémité inférieure du glacier des Bois, celui que visitent le plus les voyageurs. Quand la saison des chaleurs arrive, il se forme au bout du glacier, à l'endroit même

Digitized by Google

où les eaux de l'Arveron s'échappent de dessous la glace, une grotte qui d'abord étroite et basse, se grandit rapidement sous l'influence de l'eau, de la vapeur et des autres agents atmosphériques. Quand la hauteur et l'étendue de cette voûte de glace a atteint les proportions que peut comporter la solidité des matériaux qui entrent dans sa construction, elle a un aspect extrêmement imposant. C'est un vaste portique de plus de cent pieds d'élévation creusé dans une immense façade, et surmonté de hautes pyramides de glace. Non, rien n'est plus étonnant que ce travail des élémens dont la nature seule a fourni le plan et achevé la construction. Du fond de la caverne s'échappe en mugissant l'eau écumeuse et jaunâtre de l'Arveron. Quand l'érosion et la chaleur ont miné les fondements de ce fusible édifice, il s'écroule avec un fracas qui, pareil à celui du tonnerre, retentit au loin dans la vallée. Les eaux entraînent les débris ou les fondent sur place, la voûte se reforme et tombe de nouveau ; ces chutes de glace sont pour ainsi dire journalières, et pourtant il est facile de voir que le glacier vient toujours aboutir aux environs d'un même point, et n'éprouve entre son plus grand et son plus petit avancement que des variations dont nous indiquerons la cause plus tard.

Quand on ne compterait que les lames de glace détachées vers ce point du glacier pendant un siècle,

Digitized by Google

en supposant qu'il n'y eût pas eu d'écoulement de glace, on serait forcé de chercher le glacier beaucoup plus haut.

La rivière de l'Arc qui parcourt toute la vallée de la Maurienne, prend sa source sous un glacier dans les montagnes de Bonneval. Ce glacier découlement descend par un couloir très-incliné, et là on peut mieux qu'ailleurs observer le phénomène de l'écoulement des glaciers. La masse qui remplit le couloir est divisée par des fentes transversales, et souvent après le glissement d'une tranche inférieure, on voit le fond du couloir dans l'intervalle qui la sépare de la tranche supérieure, qui glissera bientôt elle-même pour faire place à une autre.

J'ai déjà dit que le glacier des Bois était alimenté par trois glaciers, celui du Talêfre, de Tacu et de Lechaux. Chacun de ceux-ci est lui-même alimenté par plusieurs autres glaciers d'un troisième ordre. Voici comment M. de Saussure décrit le glacier du Talêfre : « Ce glacier s'élève par gradation jusqu'au « pied d'une enceinte exactement demi-circulaire « qui le ferme du côté du nord. Cette enceinte est « formée par des pics de granite extrêmement éle- « vés qui se terminent par des sommités aiguës, de « formes infiniment variées. Les intervalles de ces « pics sont remplis par des glaciers qui viennent se « verser dans celui du Talêfre. »

Digitized by Google

Le même auteur a vu dans la vallée de Ferret un glacier alimenté par cinq glaciers qui lui apportaient le tribut de leurs glaces; une foule de petits glaciers tombent dans le vaste glacier de Bionnassay; trois glaciers se versent dans celui du Miage aux environs de Cormayeur, et il en est ainsi de presque tous les autres. C'est donc pour l'observateur une nécessité de conclure que les glaciers inférieurs sont des fleuves solides qui prennent leur source dans les régions glaciales, et qui viennent dans les régions tempérées se changer en fleuves liquides. Si, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la formation des glaces est considérable sur toute l'étendue des sommités qui entourent le Mont-Blanc, les canaux par lesquels il se décharge sont aussi très-nombreux. Le seul massif du Mont-Blanc est entouré de 14 glaciers d'écoulement, qui sont eux-mêmes alimentés par un nombre bien plus considérable de glaciers du second ordre. Comme toute la crête des Alpes suisses dépasse ordinairement la ligne de fusion, elle se trouve couverte de neiges perpétuelles, et sur tous les points elle entretient des glaciers; on en compte plus de quatre cents depuis le Mont-Blanc jusque dans le Tyrol.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

DU MOUVEMENT DES GLACIERS D'ÉCOULEMENT.

Quoique la plupart des auteurs qui ont parlé des glaciers inférieurs aient sur leur origine et leur formation des idées assez fausses, tous cependant conviennent qu'il existe pour eux un mouvement de transport qui les fait avancer vers le fond des vallées; mais dès l'instant où ils veulent faire connaître la nature et la quantité de ces mouvements, ils tombent dans le vague et souvent même dans le ridicule. En effet, c'est là, selon moi, le véritable nœud gordien. Le fait du mouvement existe, la progression des glaciers est démontrée; mais le mode est entièrement inconnu. Peut-être avec de longues observations, des expériences bien faites sur la glace et la neige, viendra-t-on à bout de le saisir; mais ces premiers éléments nous manquent encore.

Il y a dans les glaciers deux espèces de mouvement, l'un instantané et l'autre insensible. Si dans son cours le glacier rencontre une pente très-rapide, escarpée, verticale, alors la glace se fend, tombe par blocs séparés les uns des autres. Un mouvement semblable est décrit dans le passage suivant de M. de Saussure : « Tout le bas de cette haute cime (le dôme de l'Ai-

Digitized by Google

« guille) était couvert de glaciers excessivement es-
« carpés qui se versaient dans celui de Bionnassay;
« à chaque instant il se détachait de ce glacier des
« masses énormes de glace que nous voyions tomber
« et se précipiter avec un fracas horrible, et se ré-
« soudre en des tourbillons de poussière que l'air,
« refoulé par la chute des glaces, soulevait comme
« des nuages à une hauteur étonnante (1). »

Sa chute n'est pas toujours aussi rapide; alors pourtant on aperçoit sur la surface du glacier des signes non équivoques d'un mouvement brusque, d'une perturbation: ce sont des fentes, du bouleversement dans la disposition des masses de glaces. Voici comment M. de Saussure depeint un passage rapide du Talêfre : « Comme la pente par laquelle ce glacier
« descend est extrêmement rapide, ses glaçons se
« pressent mutuellement, se dressent, se relèvent et
« forment des fours, des pyramides diversement
« inclinées, qui semblent prêtes à écraser le voyageur
« téméraire qui oserait s'en approcher (2). »

Quand la pente est radoucie, les mouvements brusques sont plus rares; mais pourtant ils se manifestent encore par des fentes subites et des avancements de blocs de glace. Les habitants des pays qui

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 2, p. 473.
(2) *Voyage dans les Alpes*, tome 2, p. 24.

Digitized by Google

avoisinent les glaciers donnent à ces mouvements qui leur sont connus le nom de *crue de glacier*. Voici comment décrit ce mouvement un ministre de Grindelwald, qui en a été témoin en traversant le glacier qui est aux environs de ce village : « A peine étions-« nous placés, dit-il, que le singulier phénomène « appelé *crue de glacier* se manifesta par un bruit « affreux ; tout autour de nous paraissait se mouvoir « de soi-même : fusils, bâtons, carnassières. Des « rocs en apparence solidement établis dans la glace, « commencèrent à se détacher et à s'entrechoquer ; « des crevasses de 10 et de 20 pieds de largeur s'ou-« vrirent à nos yeux avec un fracas épouvantable ; « d'autres se fermant tout-à-coup, lancèrent à « une grande hauteur l'eau qu'elles contenaient. La « masse entière du glacier si agitée tout-à-coup, « s'était avancée de quelques pas ; mais tout rentra « bientôt dans un repos et un silence profond, à peine « interrompu par le sifflement des marmottes (1). » En retranchant de cette description la poésie, qui montre les rochers *s'entrechoquant*, on y découvre la généralité d'un mouvement brusque produit, selon toute apparence, par l'avancement d'une partie du glacier. Nous en saurions davantage si les témoins de

(1) Cité d'après la *Géographie de Maltebrun*, volume 7, page 101.

Digitized by Google

cette scène s'en étaient tenus à une description scientifique.

M. Venetz rapporte qu'un glacier de la vallée d'Hérens « avançait avec un bruit semblable à celui « du tonnerre, faisant à la fois des pas de plus de dix « pieds de longueur. » Sans prendre à la lettre ces descriptions qui portent avec elles des caractères d'exagération, on peut croire aux mouvements qui les ont motivées. Passons maintenant aux mouvements insensibles.

Rien ne me paraît plus clairement démontré que le mouvement progressif des glaciers vers le bas de la vallée, et rien en même temps ne me semble plus difficile à concevoir que la manière dont s'exécute ce mouvement si lent, si inégal, qui s'exécute sur des pentes différentes, sur un sol garni d'aspérités, et dans des canaux dont la largeur varie à chaque instant. C'est là, selon moi, le phénomène le moins explicable des glaciers. Marche-t-il ensemble comme un bloc de marbre sur un plan incliné ? . . . Avance-t-il par parties brisées comme les cailloux qui se suivent dans les couloirs des montagnes ? . . . S'affaisse-t-il sur lui-même pour couler le long des pentes, comme le ferait une lave à la fois ductile et liquide ? . . . Les parties qui se détachent vers les pentes rapides suffisent-elles à imprimer du mouvement à celles qui reposent sur une surface horizontale ? Je

Digitized by Google

l'ignore. Peut-être encore pourrait-on dire que dans les grands froids l'eau qui remplit les nombreuses crevasses transversales du glacier venant à se congeler, prend son accroissement de volume ordinaire, pousse les parois qui la contiennent, et produit ainsi un mouvement vers le bas du canal d'écoulement.

Portons nos regards, sur la partie du glacier des Bois qui avoisine le Mont-Envers. Là il offre l'aspect d'une mer de glace dont la surface agitée serait dans un plan à peu près horizontal. Cette masse étendue, profonde, compacte, rigide, qui touche à des bords inébranlables, qui tantôt s'élargissent, tantôt se resserrent, est cependant en mouvement. Ici point de rupture, car les crevasses que l'on y rencontre ne sont pas des fentes comme celles dont nous avons parlé plus haut: nous verrons ailleurs leur origine, qui n'est pas due au mouvement du glacier. Cependant il avance là tout comme dans les parties où la pente est plus rapide. J'ai cherché à apprécier la quantité de son mouvement; mais je n'ai pu recueillir que des données un peu vagues. J'ai interrogé mes guides sur la position d'un énorme rocher qui est au bord du glacier, mais encore sur la glace et par conséquent soumis à son mouvement. Les guides m'ont montré l'endroit où il était l'année précédente, et celui où il était il y a trois, quatre et cinq ans; bien plus, ils m'ont montré l'endroit où il se trou-

Digitized by Google

vera dans un an, deux ans, etc., tant ils croient être certains de la régularité de ce mouvement. Cependant leurs rapports n'étaient pas toujours précisément d'accord, et leurs indications de temps et de distances manquent toujours de cette précision de mesure et de quantité sans laquelle on est obligé de marcher à tâtons dans les sciences physiques. En réduisant ces différentes indications à une moyenne, je trouvai que l'avancement total devait être d'environ 40 pieds par année. Dans mon dernier voyage j'ai obtenu des renseignements plus certains que j'ai consignés dans le chapitre précédent, et l'énorme différence qui se trouve entre les deux résultats provient de ce que les dernières observations ont été faites au milieu du glacier d'écoulement, qui marche avec plus de rapidité, tandis que les premières ont été faites sur le bord, où la glace est retenue par le frottement des parrois rocheuses. Ebel pense que le mouvement des glaciers n'est en général que de 12 à 25 pieds par année; mais il est facile de comprendre qu'il est impossible d'obtenir une mesure générale, qu'il doit y en avoir une pour chaque glacier. La nature de la pente, le nombre des variations auxquelles elle est soumise, la profondeur des glaces, la largeur du couloir, la forme de ses bords, et mille autres circonstances doivent faire varier la vitesse des glaces, et ces circonstances ne sauraient être absolument les

Digitized by Google

mêmes partout. Bien plus, il n'est pas même facile d'obtenir cette vitesse pour un seul glacier, même avec des observations suivies; en voici la raison. Dans les endroits du glacier où la pente est plus rapide, la couche de glace est plus mince, sa vitesse est plus grande; dans ceux où la pente est presque nulle, les glaces se renflent, s'accumulent; la masse en mouvement étant double, triple, etc., la vitesse n'est que de la moitié, du tiers, etc. Deux observateurs qui partiraient de ces deux points si différents, tireraient l'un et l'autre des conséquences fausses.

Ce n'est pas tout, il y a entre le glacier des Bois et un fleuve une ressemblance tellement complète qu'il est impossible de trouver dans celui-ci une circonstance qui ne soit pas dans l'autre. Dans les courants d'eau, la vitesse n'est pas uniforme dans toute la largeur ni dans toute la profondeur; le frottement du fond, celui des bords, l'action des obstacles font varier cette vitesse, qui n'est entière que vers le milieu de la surface. Or, la seule inspection du glacier suffit pour prouver que la vitesse du milieu est plus grande que celles des rives. La surface entière est coupée par des crevasses qui sont en général transversales à sa direction. Si le mouvement était le même dans toute la masse, ces crevasses qui coupent la surface en ondées parallèles formeraient une ligne droite qui serait toujours à peu près perpendiculaire aux

Digitized by Google

deux rives; mais il n'en est point ainsi; la ligne générale est une courbe dont la convexité s'avance vers le bas de la vallée, ce qui ne peut être attribué qu'à l'excès de vitesse que les glaces ont sur ce point.

M. de la Béche raconte qu'une échelle qui avait été laissée par M. de Saussure sur le col du Géant en 1787, a été trouvée en 1830 vis-à-vis le pic du Moine, qui se trouve trois lieues plus bas. En suivant le mouvement des glaces, cette échelle aurait avancé d'environ deux cents toises par année. M. Bozet, dans son Cours de Géologie, dit qu'un bloc de rocher du glacier des Bois ne s'est avancé que de cent quatre-vingt-trois mètres dans une année. Pour être vrai, il faudrait découvrir la vitesse moyenne, c'est là le difficile; dans l'impossibilité d'y parvenir, je me contente de donner celle que j'ai cru trouver vers un point où la pente est très-radoucie.

Je ne puis m'empêcher de hasarder ici une idée qui n'a d'autre fondement que l'analogie de position; mais comme elle peut être d'une grande importance pour l'intelligence de la circulation des eaux autour du globe, je la livre aux savants, sans y ajouter moi-même une foi entière. La voici:

Les savantes observations de M. de Humboldt, celles des capitaines Garry, Franklin et Back, ont fourni les moyens d'établir les rapports d'après lesquels s'abaisse la température à mesure qu'on s'élève

Digitized by Google

vers les pôles et dans la perpendiculaire à l'horizon. Ainsi la ligne isotherme qui marque le commencement des neiges perpétuelles aboutit d'un côté vers le 74^{me} degré de latitude boréale et de l'autre vers le 8,000^{me} pied de la hauteur du Mont-Blanc, de sorte que le sommet de cette montagne doit avoir à peu près la température de la zone glaciale près des pôles de la terre.

Mais cette identité de position ne doit-elle pas produire l'identité des effets? Et les pôles de la terre ne pourraient-ils pas aussi être considérés comme deux immenses glaciers sans cesse entretenus par la condensation des vapeurs qui affluent vers eux par la partie supérieure de l'atmosphère et qui se déchargent de leurs glaces dans les mers environnantes. Dans ce cas, la pression résultant du mouvement de rotation qui a pu produire l'applatissement des pôles, remplacerait l'action de la pesanteur, qui suffit pour faire couler la glace sur les plans inclinés des montagnes; et les masses de glace flottante que l'on rencontre souvent dans les mers polaires, seraient comme les glaciers d'écoulement de nos Alpes. Ce serait toujours des fleuves de glace partant pour aller se fondre dans les zones tempérées. Nous retrouverions encore là un exemple de cette loi de la circulation, si souvent mise en œuvre dans les opérations de la nature.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

DES TRAINÉES ROCHEUSES.

Quand on examine un glacier d'un point élevé, on voit vers le milieu une, deux et quelquefois trois ou quatre traces de sable, de terre et de blocs de rochers qui s'étendent sur toute sa longueur, en suivant des lignes parallèles aux bords. Ces espèces de lisières de couleur gris-noirâtre qui contrastent avec la glace, étonnent tous les voyageurs. Je leur donnerai le nom de *Traînées Rocheuses*, qui me paraît assez bien les caractériser. On peut se faire, relativement à ces voies pierreuses, plusieurs questions auxquelles on n'a donné que des solutions fauses ou du moins insuffisantes. 1° D'où viennent ces rochers ? 2° Pourquoi sont-ils à la surface plutôt qu'à l'intérieur des glaces? 3° Pourquoi vers le milieu plus que vers les bords? 4° Pourquoi divisés en plusieurs traînées? 5° Pourquoi la glace est-elle plus élevée sous chaque rocher? Je vais répondre à chacune de ces questions, dont les solutions me paraissent faciles.

1° Les glaciers passent souvent aux pieds des rochers feuilletés dont ils reçoivent les débris; d'un autre côté, les avalanches n'arrivent guère sans entraîner avec elles des terres et des blocs détachés;

Digitized by Google

enfin, les glaces qui tombent des sommets escarpés en entraînent aussi : il n'est donc pas étonnant que le fleuve de glace emporte, comme tous les torrents, les débris des montagnes d'où il descend.

2° Pourquoi sont-ils à la surface ? Il y a parmi les montagnards des Alpes un préjugé général qu'ont partagé beaucoup de voyageurs et de naturalistes, c'est que les glaciers rejètent à leur surface tous les corps étrangers qui sont dans leur intérieur. Un guide, en m'endiquant ce fait, se servait d'un axiome qui contenait sur ce sujet toute la croyance du pays : *Le glacier*, me disait-il, *ne garde rien d'impur.*

Voici ce qui a pu donner lieu à cet axiome populaire, que le glacier ne garde rien d'impur, ce qui signifie rien d'étranger à sa substance : en observant attentivement la contexture de la glace, on s'aperçoit que les parties étrangères qu'elle contient ne sont point entrées en combinaison avec sa substance, mais qu'elles se sont réunies entre elles, et qu'elles ont formé des nids, des nodules, de petits amas renfermés dans un vide laissé par la glace. L'air lui-même a été repoussé de la combinaison intime, et s'est réuni en petits globules plus ou moins elliptiques, qui donnent à l'ensemble de la glace cette forme bulleuse dont j'ai parlé ailleurs. Les petits amas de sable sont fort fréquents dans les glaces. Ce n'est ici que la répétition d'un phénomène qui se rencontre dans tous les genres de

Digitized by Google

cristalisation. Au moment où la cristalisation commence, les parties identiques libres de se mouvoir dans le milieu qui leur sert de véhicule, se cherchent, s'unissent de proche en proche et laissent les parties étrangères dans leur isolement. Celles-ci à leur tour cherchent leurs analogues et forment d'autres sphérules qui, moins nombreuses, restent emprisonnées dans la substance la plus puissante. Cette loi générale de l'assimilation, qui est comme l'ame ou la volonté de la nature, s'observe partout, mais en particulier dans la minéralogie. C'est de là que viennent la formation des *nœuds* dans les rochers, les sphérules cristalines de tous les granitoïdes, les cristaux sur leurs gangues, les géodes dans les rochers où elles sont empâtées, les agrégations amigdaloïdes, les veines des schistes rubannés, les apparences jaspées d'un grand nombre de substances, etc., etc. Mais il faut bien observer que dès l'instant où la solidité est établie entre les parties, chacune garde éternellement sa place jusqu'à ce qu'une puissance venue d'en dehors du système, détruise l'ensemble de la combinaison pour donner un passage aux substances étrangères. Rien donc de ce qui est contenu dans l'intérieur des glaces ne peut en sortir avant que la glace ne soit fondue jusqu'à l'endroit où se trouve la substance étrangère.

Revenons au préjugé reçu. On pense donc qu'un

Digitized by Google

rocher qui a roulé dans une crevasse profonde, remonte peu à peu vers la surface ; qu'il est revomi par le glacier. Cette force mystérieuse qui reportait une masse aussi considérable de bas en haut, a beaucoup occupé les physiciens ; on avait même imaginé pour l'expliquer une théorie assez ingénieuse ; mais, comme cela se pratique souvent parmi les faiseurs de théorie, on avait rangé les faits pour la théorie au lieu de baser la théorie sur les faits.

La voici en deux mots : Les rochers sont dans les crevasses; la vapeur qui se condense sur leurs parrois, l'eau de pluie qui tombe sur eux coulent jusqu'à la partie inférieure du bloc en contact avec la glace ; là cette eau se congèle; par là même elle augmente de volume, et par ce moyen soulève le bloc d'une quantité proportionnée à la quantité d'eau congelée. A force de se répéter, ce mouvement porte enfin le rocher à la surface du glacier.

Sans nous arrêter à des réfutations inutiles, commençons par donner les faits qui ont pu induire en erreur. Les cailloux sont plus nombreux à la surface, parce que ceux de l'intérieur n'étant pas visibles, on ne peut faire de comparaison ; parce que tous ceux qui tombent sur le glacier pendant tout son trajet, y restent ; et enfin, parce qu'une partie de ceux qui sont d'abord couverts de glace, finissent par se trouver entièrement au dehors; et c'est cette dernière

Digitized by Google

circonstance qui a pu induire en erreur; c'est celle qu'il importe d'expliquer.

Si l'on examine un rocher encore enseveli dans la glace et qui ne se montre à la surface que par un point, on observe que ce point visible devient de plus en plus grand. Au bout d'une année, le progrès est sensible, et enfin il arrive une époque où tout le rocher est visible; on en conclut que la glace l'a repoussé; il eût été tout aussi facile de dire que la glace ayant diminué au-dessus et ensuite autour de lui, le rocher s'est trouvé à la surface, parce que cette surface dont la nature est changeante, a dû s'abaisser à mesure que la fusion s'est opérée.

En effet, dès que les glaces ont dépassé cette ligne qui sépare la région végétale de la région glacée, elles commencent à fondre, et la quantité de cette fusion s'accroît à raison de leur abaissement; de sorte que la quantité de glace fournie par le courant est d'autant moindre qu'on la mesure plus bas, jusqu'à ce que l'on arrive au point de la destruction totale. Il doit s'en suivre nécessairement qu'un rocher qui, vers le haut du glacier, était caché au-dessous d'une certaine épaisseur de glace, doit se trouver entièrement visible quand il a fait avec la masse qui l'entraîne un certain trajet. Si cette explication avait besoin d'être démontrée, on pourrait le faire par les faits que je vais indiquer. Au milieu des *traînées rocheuses*, il y a

Digitized by Google

des blocs qui ne sont pas à la surface, mais élevés au-dessus d'elle sur des piédestaux de glace. M. de Saussure avait observé ce fait; voici comment il en parle : « La glace sous ces arêtes (il appelle ainsi les « *traînées rocheuses*) est beaucoup plus élevée que « dans leurs intervalles, parce que ces débris accu- « mulés sur elle, la préservent de l'action du soleil « et l'empêchent de se réduire en eau ou en vapeur. « On voit même en bien des endroits de grands « fragments de rocher soutenus à 4 ou 5 pieds au- « dessus du niveau du glacier, par des piédestaux de « neige ou de glace qu'ils ont empêché de fondre. »

Je trouve le même phénomène sur le glacier du Talèfre. « Nous fîmes halte à l'ombre d'un bloc « énorme de granite qui était soutenu à plusieurs « pieds d'élévation au-dessus du glacier par un « piédestal de glace vive, dont il avait empêché la « fusion (1). »

A moins que l'on ne voulût dire que les glaciers ont une telle horreur pour les rochers qu'ils les élèvent même de plusieurs pieds au-dessus de leur surface, il faudra bien consentir à dire que c'est le niveau du glacier qui s'est abaissé par la fusion, qui paraît assez considérable même à la hauteur du Talèfre, puisque

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 2, page 23 et 27.

Digitized by Google

le fragment de granite est resté élevé de plusieurs pieds au-dessus de la surface du glacier.

3° Pourquoi vers le milieu plutôt que vers les bords? M. de Saussure a voulu rendre raison de ce phénomène; mais ce qu'il dit est loin de pouvoir satisfaire un esprit décidé d'avance à ne pas se contenter d'une apparence de lumière. J'ai cherché une autre solution du problème; j'avais cru l'avoir trouvée dans le passage des glaciers par des gorges resserrées où les glaces réunies portaient vers un point peu étendu les fragments qu'ils entraînent, et qui après le passage demeuraient dans cette position respective; mais en soumettant cette cause à une sévère critique, j'ai vu qu'elle ne pouvait en supporter l'épreuve, et j'ai laissé à d'autres le soin d'éclaircir ce mystère.

Cependant je veux ajouter une cause qui n'est pas dépourvue de toute probabilité. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, la surface des glaciers est en général convexe, et la courbe qui les termine augmente considérablement en arrivant vers les bords. N'est-il pas probable que les blocs de rochers qui sont le plus rapprochés des rives ont glissé peu à peu en suivant la pente latérale, et sont venus accroître ou former ces *moraines* qui bordent presque constamment les glaciers? Ceci est d'autant plus vraisemblable, que les *traînées rocheuses* restent vers

Digitized by Google

le milieu des glaciers sur une partie plus élevée et en général plus unie que le reste de la surface.

4° Pourquoi plusieurs *traînées* distinctes et séparées? La réponse est facile. Quand deux fleuves se réunissent, leurs eaux ne se mêlent pas dès le premier moment; elles avancent de front dans le même lit, et si leur couleur est différente, on les reconnaît encore à plus de demi-lieue du confluent. A plus forte raison en est-il de même des fleuves de glace : ils arrivent dans le même lit chacun portant sa *traînée rocheuse*, et comme leurs flots solides ne peuvent se confondre, les traînées se suivent parallèlement jusqu'au bout du glacier. Il y a sur le glacier des Bois trois *taînées rocheuses*, parce qu'en effet il est formé de trois glaciers venus se réunir dans la même vallée.

5° Pourquoi sous ces traînées la surface du glacier est-elle plus élevée? M. de Saussure en donne une raison vraie, c'est que la glace préservée du soleil par la présence de la terre et des rochers, ne fond pas sur ce point autant qu'ailleurs. A celle-là j'en ajouterai une seconde, que je développerai plus tard, et dont on comprendra mieux la puissance : c'est que ces rochers garantissent la glace de la pluie qui la fait fondre bien plus rapidement que ne le ferait le soleil.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

DE LA FORME DES GLACIERS D'ÉCOULEMENT.

Je l'ai déjà dit, les glaciers d'écoulement sont des fleuves d'eau solide; tous les phénomènes des fleuves s'y retracent avec une fidélité qui suffirait pour faire soupçonner leur usage : ils s'élargissent ou se rétrécissent selon la nature des bords. La vitesse des flots se mesure sur la rapidité de la pente; les cavités et les inégalités qui se trouvent bien probablement dans le fond du lit, ne se reproduisent point à la surface, qui conserve une marche uniforme. Les ondées de glace marquées par des crevasses transversales semblent se suivre ; mais elles paraissent avoir plus de rapidité vers le milieu, ce qui donne à chaque ondée la forme d'un demi-cercle dont la convexité est tournée vers le bas de la vallée. Le fleuve suit une ligne droite ou serpente selon la direction de ses rives. Il y a dans la forme des glaciers quatre choses principales qui méritent de nous arrêter un instant, ce sont 1° leur renflement vers le milieu, 2° les crevasses qui les couvrent, 3° les puits, 4° les eaux d'écoulement.

Digitized by Google

Du renflement des glaciers d'écoulement.

Il faut se rappeler que mes observations se rapportent toujours au glacier des Bois, qui est pour ainsi dire un glacier classique par son étendue, par sa masse, par sa position et par l'ensemble des phénomènes qu'il présente. Quand on veut le traverser, on commence par monter dès le bord jusqu'au milieu ou à peu près, et de là on redescend jusqu'à l'autre rive, de sorte que la surface du glacier est en dos-d'âne, et les eaux qui proviennent de la fonte des glaces se distribuent et coulent du milieu vers les deux rives et non pas dans le sens de la direction du fleuve. J'ai cru trouver la raison de cette forme dans la fusion bien plus grande sur les bords qu'elle ne l'est vers le milieu. Je pourrais indiquer comme première cause la réverbération du soleil produite par les rochers du rivage; mais si cette cause est pour quelque chose dans la production du phénomène qui nous occupe, je la crois trop peu sensible pour la placer seule vis-à-vis des effets produits. Cet accroissement de fusion est dû selon moi à l'écoulement des eaux.

Plusieurs circonstances m'avaient prouvé que la glace soumise, dans l'air, à une température élevée, résistait bien plus long-temps à la fusion que quand

Digitized by Google

elle était exposée à l'humidité ou mise dans de l'eau même très-froide. J'ai fait, pour obtenir un peu plus de précision, quelques expériences qui m'ont pleinement confirmé dans cette opinion. Au mois d'août, j'ai pris deux cubes de glace, chacun du poids d'une livre. J'ai mis le premier dans un volume d'eau du poids de neuf livres, et à la température de + 11° Réaumur et à l'ombre. J'ai exposé le second dans un panier d'osier, à un soleil de + 23° Réaumur. Le premier a été entièrement fondu après une heure et 15 minutes, en abaissant la température de l'eau dans laquelle il était à + 5°. Le second a passé six heures au soleil, et ensuite dans une température de + 14 à 15 degrés, et n'a été fondu qu'après 14 heures.

Voici comment j'ai raisonné pour découvrir le rapport qui existe entre le pouvoir de l'eau pour opérer la fusion de la glace, et le pouvoir de l'air pour obtenir le même résultat.

1° Le premier morceau de glace qui a fondu en une heure et 15 minutes en ramenant l'eau de + 11° à + 5°, peut être supposé, sans erreur trop considérable, avoir fondu dans une température moyenne de + 8°.

Pour comparer maintenant le cube de glace exposé au soleil et à l'air, à celui qui a été soumis à l'eau, j'ai réduit à + 8°, les deux températures auxquel-

Digitized by Google

les il a été exposé. Ainsi admettons dans une première approximation que la glace exposée au soleil dans un air à + 23° n'ait pas fondu plus vite que si elle avait été à l'ombre dans un air aussi élevé à la température de + 23°; six heures passées dans un air à + 23° équivalent à 17 heures 15 minutes passées dans un air à + 8°; car il est évident que les temps nécessaires pour fondre une même quantité de glace sont en raison inverse des températures de l'air dans lequel cette glace se trouve : on aura donc : (+ 8° : + 14° :: 6 h. : x = 17 heures 15 minutes). Par la même raison, les huit heures passées dans un air à + 14°, équivalent à 14 heures passées dans un air à + 8°; car nous aurons comme tout à l'heure : (+ 8° : + 14° :: 8 h. : x = 14 heures).

La fusion dans l'air à + 8° aurait donc eu lieu dans 17 heures 15 minutes + 14 heures = 31 heures 15 minutes, temps qui égale 25 fois 1 h. 15 m., c'est-à-dire le temps nécessaire pour la fusion d'une quantité de glace dans de l'eau à + 8°.

Ce rapport de 25 à 1 est de beaucoup inférieur à la vérité; car, 1° la température moyenne de l'eau a dû être au-dessous de 8°, parce que l'eau a dû se refroidir au commencement dans un rapport beaucoup plus rapide qu'à la fin. (Il serait encore plus grand dans une eau agitée ou courante); 2° la glace au soleil fondait non-seulement pas le contact de

Digitized by Google

l'air, mais aussi par l'action directe des rayons solaires. Or, ces deux causes ont concouru pour diminuer le rapport que nous cherchons.

Si par une approximation on suppose que la glace, pendant les 6 heures passées au soleil, a fondu autant par l'action directe des rayons solaires que par le contact de l'air, les 6 heures passées au soleil n'équivalent plus à 17 h. 15 m., mais au double, à 34 h. 30 m. passées dans un air à + 8°; on aurait donc 34 h. 30 m. + 14 h. = 48 h. 30 m. pour le temps nécessaire à un cube d'une livre de glace placé dans un air à + 8°, pour arriver à la fusion complète, tandis que dans l'eau il n'a fallu pour cela que 1 h. 15 m.; le rapport de ces deux nombres serait de 38, 8 à 1, au lieu de 25 que nous avons trouvé tout à l'heure.

Sans vouloir donner à cette expérience une précision aussi grande qu'elle pourrait l'avoir, il en résulte du moins que la glace fond beaucoup plus vite sous l'action de l'eau que sous celle de l'air; c'est d'ailleurs ce qu'on aurait pu conclure directement de l'énorme différence de leur capacité pour le calorique; car, à masse égale, celle de l'eau étant 1, celle de l'air n'est que de 0,2669.

La connaissance de cette propriété de l'eau est très-importante, et l'on verra qu'elle rend compte de la plupart des phénomènes que présentent les glaciers.

Digitized by Google

Elle est même susceptible d'applications utiles. Après la terrible débâcle qui ravagea la vallée de Bagnes en Valais le 16 juin 1818, le gouvernement fit rechercher les moyens les plus propres à prévenir le retour d'un tel fléau. Il fallait détruire des amas de de glace qui arrêtaient l'écoulement des eaux. L'ingénieur qui présidait à cette entreprise, n'a pas employé d'autre moyen que celui de diriger les eaux supérieures sur la surface du glacier, afin d'en diminuer la masse par la fusion. Quelles que puissent être les oppositions que M. Venetz a rencontrées, je crois que le moyen qu'il a choisi est parfaitement rationnel, puisqu'il est justifié par l'expérience que je viens d'indiquer. Je n'ai pu savoir si ses tentatives ont obtenu le succès qu'il en attendait.

Reportons maintenant notre expérience sur les glaciers. L'eau de la pluie, l'eau qui se forme par la condensation des vapeurs, l'eau qui provient de la fusion des glaces, arrivent sur les deux bords du glacier; mais comme elles partent du milieu, leur quantité sera plus grande à mesure qu'elles s'approcheront de la rive, et leur effet pour la fusion sera plus considérable; les glaces devront donc s'abaisser vers les bords, et la surface du glacier sera un dos-d'âne.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

DES CREVASSES.

Tous ceux qui ont décrit la mer de glace ont employé le même terme de comparaison pour en donner une juste idée à ceux qui ne l'ont pas vue : « La « surface du glacier, dit M. de Saussure, vue du « Mont-Envers, ressemble à celle d'une mer qui au- « rait été subitement gelée, non pas dans le moment « de la tempête, mais à l'instant où le vent s'est « calmé, où les vagues, quoique très-hautes, sont « émoussées et arrondies (1). »

Ces aspérités si nombreuses, si variées par la forme, l'élévation et l'arrangement, offrent un des spectacles les plus intéressants que puisse fournir la nature. Des arêtes de glace souvent assez longues se prolongent au travers du fleuve de glace ; leur sommet quelquefois assez tranchant, n'est pas toujours uniforme, mais surmonté d'aiguilles comme les arêtes granitiques des hautes montagnes. Entre ces arêtes se trouvent de petites vallées traversales au courant. Leur profondeur varie comme l'élévation des collines glacées qui les bornent. Ce sont ces petites vallées

(1) *Voyage dans les Alpes*, tome 2, pag. 6.

Digitized by Google

que l'on est convenu d'appeler crevasses ; mais on se sert de ce même mot pour désigner toutes les cavités qui se rencontrent dans les glaciers, quelle que soit leur cause et leur position. C'est jeter de la confusion dans les idées qui ont rapport à cette partie de la nature. Cherchons à distinguer les choses.

Des masses de neige et quelquefois de glace, se détachent de la montagne et coulent rapidement le long de ses flancs, en laissant un vide, ou si l'on veut un fossé plus ou moins large et profond. On donne à cette cavité le nom de crevasse ; il vaudrait mieux, ce me semble, l'appeler *couloir*.

Dans les endroits où la pente est rapide, la glace, cédant à sa propre pesanteur, se détache de la masse supérieure et s'avance vers le bas d'une quantité plus ou moins grande, selon l'espace qu'elle trouve. Le vide qu'elle laisse derrière elle est une véritable fente qui s'est faite avec un grand bruit. Cette fente ne tardera pas à être fermée par l'approche de la glace supérieure, qui descendra à son tour après qu'une autre fente se sera faite plus haut. On donne encore le nom de crevasse à cette ouverture ; il vaudrait mieux lui laisser le nom de fente. J'ai observé plusieurs de ces fentes qui avaient été faites depuis peu de temps, depuis quelques heures peut-être ; elles n'avaient guère que deux pouces d'ouverture, mais en profondeur elles paraissaient s'étendre jusqu'au fond du

Digitized by Google

glacier, et en le coupant le perpendiculairement à ses bords; elles se propageaient à travers beaucoup de crevasses qu'elles coupaient obliquement. L'eau qui coule des crevasses dans les fentes ne reparaît pas; ce qui prouve que les fentes vont au fond des glaciers, tandis que les crevasses ne sont qu'à la superficie. Enfin, il y a sur toute la surface des *glaciers d'écoulement*, des enfoncements qui, pour l'ordinaire, n'affectent qu'une certaine épaisseur de la couche supérieure du glacier sans s'étendre jusqu'au fond; c'est à ces petites vallées que je conserve le nom de crevasse qu'on leur a toujours donné. C'est ce que l'on appellerait en géologie les vallées d'érosion; l'action du soleil, la vapeur et l'écoulement des eaux se sont prêté un mutuel secours pour les produire.

Entrons dans les détails: la glace n'est pas partout également fusible; les parties les plus poreuses, celles qui contiennent de petits nids de substance terreuse se fondent plus rapidement. L'eau de fusion en se dirigeant vers la rive, si elle rencontre une pente, se creuse bientôt un petit canal, et s'il n'y a point de pente, reste sur elle-même et forme un puits, une espèce de petit lac qui devient souvent très-profond, et peut percer le glacier de part en part pour se vider au-dessous. Mais avant de parler des puits, revenons au petit canal ouvert qui donne l'écoulement aux eaux de fusion. Il reçoit bientôt les eaux de ses deux

Digitized by Google

rives, et, comme nous avons vu que l'eau a un grand pouvoir pour fondre la glace, le canal se creuse de plus en plus et devient un véritable fossé, puis une petite vallée, et s'il y en a un dans son voisinage qui lui soit parallèle, la glace qui les sépare devient une arête, une véritable colline sur laquelle les parties les plus dures et les moins fusibles forment des aiguilles, des pyramides, etc. Les parois des crevasses lavées et polies par l'eau de fusion sont devenues luisantes et d'un vert d'aigue-marine extrêmement agréable. Ce n'est pas tout: les crevasses ont sur le glacier des Bois une forme qu'aucun naturaliste n'a observée. Si l'on entre sur le glacier, et que l'on s'arrête après un quart de la traversée, en se retournant vers sa source, on voit comme un bataillon de pointes, de remparts escarpés, d'aiguilles, souvent élevées de plus de vingt pieds, s'offrir aux regards; et si l'on se tourne vers le bas du glacier, la surface semble presque unie. J'ai cherché la raison d'une différence aussi extraordinaire, et je l'ai à l'instant trouvée dans la forme des arêtes de glace qui séparent les crevasses. Elles ont toutes un côté escarpé et un côté à pente douce, de sorte que si l'on en voyait un certain nombre en profil, elles auraient à peu près l'aspect de la figure ci-contre. En regardant vers le haut, ont voit la partie escarpée de toutes les arêtes qui se dessinent les unes sur les autres, et en se retournant vers le bas, on

Digitized by Google

voit les pentes douces qui se confondent en une seule pente presque uniforme. Ce contraste est si grand, que je suis étonné qu'il n'ait pas frappé les observateurs.

Cette disposition des arêtes de glace est une conséquence de la direction du glacier par rapport au soleil : il va à peu près du sud au nord. Cette direction étant donnée, voyons quel doit être l'effet produit sur une tranche de glace.

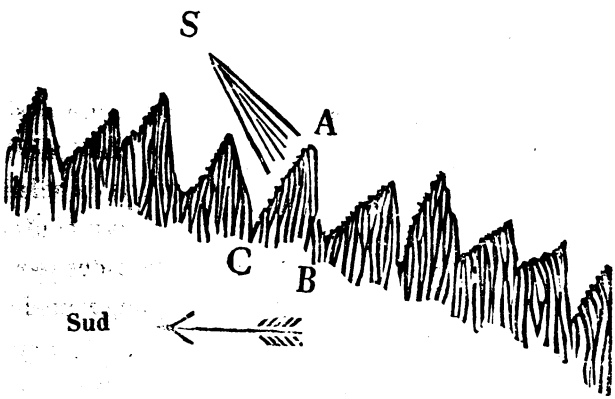

Soit l'arête A B C, vue de profil; les rayons solaires suivant la ligne S A frapperont toute la partie A C de l'arête, et les eaux en coulant au fond de la crevasse augmentant la fusion, l'ajouteront à elle-même, de manière que la fusion ira croissant du point A jusqu'au point C, tandis que la partie A B, pré-

Digitized by Google

servée du soleil, ne fondra point du tout. On pourrait m'accuser de prendre des effets déjà produits pour base de ma démonstration; mais il est facile de voir que ce raisonnement peut s'appliquer au premier moment de la fusion comme au dernier; si l'on veut prendre la crevasse pendant qu'elle n'a qu'une ligne de profondeur, c'est alors que l'effet indiqué sera le plus sensible.

Les aspérités du glacier des Bossons ne ressemblent pas à celles de la mer de glace. Au lieu d'arêtes taillées en biseau vers les sommets, ce sont de véritables pyramides, des obélisques de glace. Cette différence de forme est une nouvelle preuve en faveur de ma démonstration, car elle est due à la différence de position. Le glacier des Bossons appuyé au nord de la montagne, ne reçoit presque pas les rayons du soleil; la fusion étant à peu près uniforme, les eaux coulent de tous côtés en égale quantité, et forment des pyramides au lieu de former des arêtes, comme nous l'avons vu au glacier des Bois.

CHAPITRE XII.

DES PUITS DANS LES GLACIERS D'ÉCOULEMENT.

On rencontre quelquefois des cavités d'une grande profondeur verticale, et ces cavités remplies d'eau

Digitized by Google

jusqu'à la surface, prennent le nom de puits. Ce nom semblerait faire croire qu'elles sont toujours arrondies; mais il n'en est point ainsi. Ces cavités affectent toutes sortes de formes : quelquefois c'est un petit trou qui devient tout-à-coup plus large, et ensuite se rétrécit ; souvent c'est une crevasse allongée, quelquefois un petit étang aux bords sinueux, et enfin un véritable puits. On comprend que son prolongement dans la masse glacée doit avoir des étranglements et des renflements selon que les couches de glace qu'il rencontre sont plus poreuses ou plus compactes. La profondeur de ces cavités est souvent très-grande et peut quelquefois atteindre le fond du glacier, alors l'eau descend et suit le fond de la vallée sous les voûtes de glace qui reçoivent toute l'eau de fusion.

Comment la glace a-t-elle pu se fondre à une profondeur où l'on ne peut alléguer ni l'action du soleil, ni celle des pluies, ni la chaleur interne, puisque le fond du glacier n'est pas toujours atteint? Un naturaliste Suisse prétend que ce mystère est inexplicable; les autres n'en parlent pas. Avec la connaissance que nous avons des changements de densité que l'eau éprouve en changeant de température, et cette autre connaissance du pouvoir qu'elle possède pour accélérer la fusion, le phénomène que je viens d'indiquer est facile à concevoir. Supposons en effet

Digitized by Google

qu'il y ait fusion sur une partie du glacier qui n'a aucune pente, et où, par conséquent, l'eau reste sans écoulement : elle se rassemble sur le point le plus bas, et c'est ici que nous allons voir son action pour creuser le fond du réservoir dans lequel elle se réunit.

Les expériences des physiciens ont prouvé que l'eau atteint son maximum de densité à la température de + 4° du thermomètre centigrade, et qu'en partant de ce point, son volume augmente, soit dans l'élévation, soit dans l'abaissement du thermomètre; mais cette augmentation est beaucoup plus rapide en descendant vers zéro qu'en montant vers l'eau bouillante, puisqu'en parcourant 96° pour arriver vers ce dernier terme, elle ne s'accroît que de $\frac{1}{96}$, tandis qu'en descendant de trois degrés seulement pour arriver à zéro, elle s'accroît de $\frac{1}{14}$. Appliquons maintenant la connaissance de ce fait à l'eau des puits des glaciers d'écoulement. La portion du liquide qui se trouve à la surface réchauffée par le soleil, l'air, la pluie ou la vapeur, peut bien s'élever à trois, quatre, cinq et six degrés au-dessus de zéro : alors elle est autour de son maximum de densité. Au contraire, la portion du liquide qui est en contact avec la glace du fond, arrive à une température très-proche de zéro, et par conséquent elle reçoit la plus grande augmentation de volume dont elle est susceptible; mais par cette loi

Digitized by Google

de l'hydrostatique qui veut que les liquides se placent dans des élévations inverses à leur pesanteur, l'eau du fond devra monter et celle de la surface descendre. Par ce revirement de la colonne d'eau, celle qui contenait du calorique est parvenue au fond du réservoir, et celle qui était froide est venue à la surface, où elle se trouve en contact avec les agents atmosphériques. Que doit-il se passer dans cette nouvelle position? Le voici : le calorique en plus qui arrive en contact avec la glace est absorbé pour une fusion nouvelle, et l'eau du fond redescend à zéro, pendant que celle de la surface en acquiert et remonte à trois, quatre, cinq ou six degrés. Dès lors un nouveau changement de position est encore nécessaire et le redevient à chaque moment, de telle sorte qu'il y a dans cette cavité un mouvement de circulation perpétuelle du fond à la surface et de la surface au fond : on dirait un agent mécanique employé par une intelligence pour aller creuser le fond d'un réservoir.

Quand la saison de fusion est longue ou que le puits se trouve dans une partie du glacier peu profonde ou très-poreuse, le fond du puits atteint le fond du glacier, et dans ce cas les eaux de fusion qui viennent de la partie supérieure tombent en cascade jusqu'au sol sur lequel repose le glacier, et coulent ainsi sous des voûtes de glace jusqu'à l'extrémité

Digitized by Google

Il n'est pas rare que quand ces puits sont sans fond et sans eau par conséquent, on entende tomber dedans des eaux qui semblent sortir des parois de de glace vive qui entourent le puits. Ceci s'explique facilement. La masse du glacier est, comme nous l'avons vu, formée de diverses couches superposées, et les joints qui les séparent sont souvent de glace bulleuse, ou de neige moins compacte. Dès lors quand les eaux qui coulent au fond d'une crevasse viennent à rencontrer ces parties moins résistantes, elles les fondent, et en se propageant latéralement, elles rencontrent le puits et s'y précipitent en cascade bruyante.

CHAPITRE XIII.

DES MORAINES.

M. Venetz donne sur la formation des moraines une explication qui me paraît peu conforme à l'observation ; la voici : « Dans leur accroissement, les glaciers ont la propriété de *pousser devant eux* les terres, les pierres et tous les corps étrangers; par cette raison, ces matériaux entourent presque toujours le pied de ces énormes masses de glace en formant un talus d'environ quarante-cinq degrés, etc.... » On dirait, d'après ces idées, que les mo-

Digitized by Google

raines une fois poussées sur un point par les glaciers, ne sont plus susceptibles d'accroissement; il y a erreur: ce n'est point en *poussant* que les glaciers forment les moraines; c'est en charriant, en portant les matériaux. Tout ceci se comprendra mieux par la seule exposition des phénomènes.

Au fond et sur les bords des glaciers d'écoulement on trouve des amas de rochers, de cailloux anguleux, de sable et de terre qui ont été déposés là par le glacier. C'est toujours un fleuve qui dépose sur ses rives une partie des substances qu'il charrie, et qui emporte les autres jusqu'à son embouchure. On donne le nom de moraines aux dépôts fait par les glaciers. Quelques-unes de ces moraines présentent l'aspect d'immenses chaussées fondées au bord d'un fleuve pour le fixer dans son lit.

J'ai dit en parlant de la forme des glaciers d'écoulement, qu'ils étaient plus élevés vers le milieu. A mesure qu'ils fondent, les eaux qui se portent sur les rives entraînent avec elles la terre et le sable qui se trouvent dans les glaces; les rochers qui se trouvent sur les versants doivent eux-mêmes couler peu à peu vers le rivage; de sorte que chaque jour apporte un accroissement à ces remparts élevés qui devancent les glaciers. Pourtant ce n'est pas sur les rives que se trouve la plus grande quantité de matière, c'est au bout du glacier, là où sa résistance est vaincue par la

Digitized by Google

chaleur et où restent à découvert les matériaux qu'il portait dans son intérieur, aussi bien que ceux qu'il charrie à sa surface. Là on voit ces amas de matières entassées en collines, et indiquant par leur position les divers points vers lesquels le glacier s'est arrêté. Dans un discours prononcé dans la *Société Helvétique des Sciences naturelles*, le président, M. Agassis, a dit que les blocs de rochers qui forment les moraines sont arrondis ; c'est une erreur ; tous les blocs des moraines actuellement en action sont des blocs anguleux, souvent même à arêtes vives, avec des faces planes plus ou moins étendues. Les blocs arrondis sont ceux qui ont été roulés par les eaux. Ces derniers, toujours plus ou moins polis, sont faciles à reconnaître. Les blocs des moraines ont souvent les angles brisés, mais rarement arrondis, ce qui est bien différent. Quant aux surfaces planes et quelquefois polies de ces masses que portent les glaciers, elles indiquent le point de délitement. Les roches talqueuses micassées, les protogines, et quelquefois aussi les strates calcaires, en se délitant offrent des surfaces assez polies.

M. Godefroi a admis, dans l'ouvrage qu'il vient de publier, le même système que M. Venetz. D'après cet auteur, les petites vallées transversales qui descendent par le flanc des hautes montagnes, sont remplies des débris de ces mêmes montagnes. En

Digitized by Google

partant des glaciers-réservoirs pour descendre dans la zone de fusion, les glaces ont poussé devant elles et en partie rejeté sur leurs flancs les débris pierreux et terreux qu'ils ont trouvés sur leur passage, à peu près comme le soc de la charrue qui soulève la terre, la porte en avant et la redresse des deux côtés du sillon. Telle est la théorie de M. Godefroi, qui, selon moi, ne diffère de celle de M. Venetz que par les détails. Ce système est entièrement contraire à l'observation. Je ne veux pas relever ce qu'il y a d'invraisemblable dans ces glaces qui s'insinuent à la manière d'un soc dans les débris des roches pour les soulever sur les côtés; je me contenterai de faire observer au lecteur qu'aussitôt après la formation de la montagne, le glacier-réservoir s'est lui-même formé et a fourni des glaces aux glaciers d'écoulement avant que les vallées transversales ou que les couloirs eussent été remplis par les débris des montagnes. C'est ici une question préjudicielle qui tranche la difficulté; ce n'est pas là qu'il faut chercher la solution de ce problème, qui est d'ailleurs d'une grande simplicité. Tous les éléments dont l'intelligence avait besoin pour y arriver sont là; il ne faut que les observer. Je le répète, la surface du glacier est chargée de débris venus avec les glaces des sommités de la montagne. Le glacier est en général d'une forme convexe; il est donc tout simple qu'à mesure qu'il des-

Digitized by Google

cend, partie des blocs de rochers s'avancent lentement vers les bords et finissent par y tomber. On en voit un certain nombre qui sont près de terminer cette évolution.

Quant aux sables, aux parties terreuses qui entrent dans l'ensemble des moraines, il est tout aussi évident qu'elles n'ont pas une autre origine; en se baissant sur l'un de ces petits ruisseaux qui coulent au fond des crevasses, on voit passer dans cette eau si limpide qui coule sur un fond d'émeraude, de petit grains noirs qui sont les sables venus avec les glaces, et qui vont s'ajouter aux moraines; il est vrai que ce n'est qu'un grain de sable ajouté à une petite montagne; mais le grain qui vient toujours finit par faire une masse.

J'ajouterai une dernière observation qui est tout aussi concluante contre le système de M. Godefroi. Un grand nombre de glaciers ont plusieurs lignes de moraines latérales; je citerai pour exemple le glacier de Rosboden près du Simplon; et pour m'arrêter à un glacier plus connu, je reviendrai au glacier des Bois. Sur le bord de la mer de glace, au-dessous du pavillon du Mont-Envers, j'ai reconnu trois étages de moraines, en y comprenant celle qui est actuellement en état de formation. La plus ancienne est plus de soixante pieds plus élevée que cette dernière. Dira-t-on que le glacier a recommencé trois fois son

Digitized by Google

sillon ? Ce serait absurde. Nous savons que ce glacier a beaucoup diminué, et de même qu'il a laissé d'anciennes moraines au fond de la vallée, il en a aussi laissé sur ses côtés qui correspondent à son ancienne élévation.

CHAPITRE XIV.

DES BLOCS ERRATIQUES.

Les rochers de toutes les grandeurs et de toutes les formes qui sont rassemblés à l'extrémité des glaciers, n'ont pour l'ordinaire aucune analogie avec ceux que fournit cette portion de la vallée. Pour retrouver leurs analogues, il faut remonter vers les sources du glacier. On a donc donné à ces rochers voyageurs le nom d'erratiques. On en trouve de semblables et portant le même nom, répandus dans toutes les vallées des Alpes, sur le flanc des montagnes et dans les plaines. Les naturalistes se sont beaucoup occupés de chercher les causes qui avaient pu transporter ces masses aussi loin du lieu de leur origine, et quand la réflexion leur est venue que les glaciers actuellement en action portaient des rochers du haut des Alpes jusque dans le bas des vallées, ils ont multiplié cette cause et l'ont agrandie jusqu'à ce qu'elle pût s'éten-

Digitized by Google

dre à tous les effets produits ; mais il fallait des glaciers gigantesques pour conduire des rochers le long de la vallée du Rhône, depuis le Saint-Gothard jusqu'à l'extrémité du Jura, et depuis le sommet de cette dernière montagne jusqu'au sommet des collines inférieures. On ne s'est pas laissé arrêter par cette difficulté, on a donné aux glaciers la taille nécessaire pour produire les effets dont on voulait donner l'origine. C'est à M. Venetz, ingénieur du canton du Valais, que l'on doit le système ingénieux dont je vais donner l'analyse.

Après je ne sais combien de cataclysmes et de révolutions qui étaient tout à fait nécessaires pour rendre intelligibles à notre esprit les faits géologiques observés dans ces contrées, on voit surgir tout à coup à la surface du globe deux vastes masses granitiques, l'une dans le Valais, et l'autre dans la Savoie. Celle de la Savoie comprend tout le massif énorme de roches dont la sommité la plus élevée est le Mont-Blanc. Ce granite, ce porphyre, cette serpentine et toutes ces roches cristallines, qui ont bien certainement une origine plutonienne, et qui, par conséquent, se sont formées dans le sein du foyer central, se sont fait jour à travers les gneiss, les micachistes et les autres roches talqueuses et schisteuses qui étaient immédiatement au-dessous du dépôt jurassique. Cet immense effort de la nature interne agissant sur toute cette

Digitized by Google

partie du globe, lui fit une vaste boursoufflure qui éleva les montagnes déjà existantes, les vallées et les Alpes, bien au-dessus de la hauteur qu'elles ont maintenant. D'après les calculs, le sommet du Mont-Blanc devait être élevé de 18,834 pieds au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire plus élevé que toutes les montagnes connues, et les vallées inférieures dans cette même proportion.

Alors la température a dû s'abaisser, l'atmosphère se refroidir, la chaleur centrale diminuer ; les Alpes nouvelles ont dû se couvrir de neige et donner lieu à d'immenses glaciers, qui envahirent toutes les vallées et couvrirent la Suisse de moraines et de blocs erratiques. Cependant cette élévation exorbitante ne pouvait durer ; les masses s'affaissèrent peu à peu, et dans ce retour sur elles-mêmes, laissèrent au terrain la conformation qu'il possède maintenant, laquelle se trouve intermédiaire entre le premier état où le sol produisait les palmiers, les chamærops et d'autres plantes de la zone torride, et le second état où les glaces le couvraient presque tout entier. Voilà comment les blocs erratiques sont si loin des hautes Alpes, d'où ils sont partis. Je suis trop peu disposé à admettre les systèmes aussi péniblement élaborés, pour avoir foi à celui de M. Venetz. Tout ce qui exige une grande complication dans les moyens et dans les causes, est moins propre à découvrir la nature, tou-

Digitized by Google

jours simple dans son action, parce qu'elle est riche et puissante dans ses ressources, qu'à déceler la faiblesse de l'esprit humain, qui est borné dans ses conceptions. En admettant le tout comme le produit d'une imagination facile, je veux cependant relever l'erreur dans laquelle est tombé l'un des partisans du système de M. Venetz. M. de Charpentier a, dans un Mémoire publié dans la *Bibliothèque universelle de Genève* (juillet 1836), développé les conséquences du système des glaciers considérés comme vecteurs des blocs erratiques. Pour déterminer la hauteur du Mont-Blanc à cette époque, et de même la hauteur des vallées de la Suisse où se trouvent les blocs erratiques, et par conséquent où se sont nécessairement trouvés les glaciers, M. de Charpentier a raisonné ainsi :

Les glaciers ne sont en permanence que dans un pays où la température moyenne ne dépasse pas + 6°, comme on le voit à Chamonix. Donc la température moyenne de la vallée du Rhône était, à l'époque des glaciers, de + 6°; mais pour ramener cette température moyenne à + 6°, il faudrait élever le pays tout entier d'autant de toises que la chose serait nécessaire pour l'y réduire, et puisqu'il ne se trouve plus à cette hauteur, il en est donc redescendu. Tout ce calcul, qui paraît juste, tombe avec la première supposition, qui est fausse, ou qui du moins n'est pas

Digitized by Google

en harmonie avec la nature des glaciers d'écoulement. M. de Charpentier part de la supposition que les glaciers ne peuvent se maintenir qu'à la température moyenne de + 6°. Ceci n'est pas conforme à l'observation. La température n'est que le moindre des éléments qu'il faut considérer dans l'abaissement des glaciers. Leur prolongement dans les vallées est dû surtout à la quantité des glaces fournies par le glacier-réservoir ; tel glacier qui n'en reçoit que peu, ne descend que vers une température moyenne de + 3°, comme le glacier des Pélerins ; tel autre qui en a reçu davantage, descend vers une température de + 5° ; et si le glacier des Bois avait une double quantité de glace à fondre, nous le verrions peut-être descendre le long de la vallée de Chamonix jusque vers les Ouches, ou plus bas encore ; et s'il était le seul point d'écoulement ouvert à toutes les glaces qui se forment sur divers plateaux du Mont-Blanc, je ne serais point étonné qu'il descendît jusqu'à la région végétale de la vigne. Cette première base étant détruite, tout l'échafaudage tombe de lui-même.

Ce n'est pas tout ; le moyen inventé pour expliquer l'origine des blocs erratiques est encore insuffisant, car ce phénomène, qui a une immense étendue, doit avoir partout la même cause ; mais je doute beaucoup que la cause inventée par les naturalistes vaudois puisse s'appliquer à tous les pays où son action

Digitized by Google

serait nécessaire. Les blocs erratiques ne sont pas bornés aux vallées des Alpes ; ils se retrouvent partout où l'on rencontre le dépôt diluvien qui se manifeste sur toutes les parties du globe. On les voit quelquefois isolés, et plus souvent groupés et accumulés sur certains points. On en trouve de grandes traînées dans les plaines du Nord, depuis les côtes du Northumberland jusqu'aux environs de Moscou. Les plaines sablonneuses de la Westphalie, du Hanôvre, du Holstein, de la Seelande, du Mecklembourg, du Brandebourg ; les plaines de la Poméranie et de la Prusse en sont couvertes. L'Islande, qui est toute de substance volcanique, offre sur ses cimes les plus élevées des blocs de granite de plus de dix mètres d'épaisseur. Comment expliquer tous ces faits par des glaciers ?.....

Si pourtant on veut absolument attribuer aux glaciers le transport des blocs erratiques du système alpin, on pourrait, ce me semble, en suivant la chaîne des dégradations successives que les montagnes ont subies jusqu'à nos jours, arriver à l'époque où le plateau des Alpes, sans être plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, était assez étendu pour fournir des glaces et des neiges capables de remplir toutes les vallées qui l'entourent.

En effet, l'observation journalière nous prouve que les sommités s'abaissent, que les flancs des montagnes

Digitized by Google

se rétrécissent, que leur masse, en un mot, diminue et s'use par l'action des agents atmosphériques ; et en même temps que leurs cimes s'abaissent, leur pied se recouvre de débris ; de sorte que la hauteur diminue par les deux extrémités à la fois. La matière descend des sommités tantôt en avalanches terreuses, tantôt en blocs solides qui roulent dans la vallée, tantôt en petits fragments et en parcelles sablonneuses qui troublent les eaux des torrents et vont se déposer dans les plaines et jusque sur le rivage des mers.

La forme actuelle des montagnes suffit pour démontrer qu'elles ont beaucoup perdu de leur antique grandeur. On trouve sur leurs flancs des vallées transversales, qui ont été évidemment creusées par les eaux ou formées par la chute spontanée de rochers que le temps avait détachés de la masse. Au pied des escarpements sont venus se ranger en talus des débris pierreux qui s'accroissent aux dépens des parties supérieures.

Les cimes isolées, les aiguilles qui dominent la masse des grandes montagnes, sont comme des témoins restés debout pour nous faire connaître l'ancienne élévation des montagnes ; ainsi l'aiguille du Dru et l'aiguille de Charmoz, qui paraissent au-dessus du Mont-Envers, n'ont certainement pas été placées là dans l'état où elles sont actuellement ; mais plus solides et plus dures que la masse à laquelle elles ont appar-

Digitized by Google

tenu, elles ont résisté à l'action des agents atmosphériques qui ont détruit ou du moins dispersé les matériaux qui remplissaient l'espace qui sépare le sommet de ces aiguilles du sommet du Mont-Blanc. J'en pourrais dire autant de toutes les cimes granitiques des Alpes ; mais je ne veux qu'indiquer cette idée.

Pour reconstruire les Alpes telles qu'elles ont dû être un jour, il faudrait y joindre toutes les collines tertiaires qui couvrent les plaines et s'élèvent dans les vallées longitudinales des deux côtés des Alpes, tout le terrain d'alluvion qui a servi à niveler la Lombardie, le Piémont, le plateau de la Bresse et les rives du Rhône ; tout ce qui est venu écarter les rivages de la mer, soit à l'embouchure du Rhône, soit à celle du Pô ; enfin tous ces blocs erratiques qui se trouvent tantôt isolés, tantôt en lignes continues à travers les vallées et sur le flanc des montagnes.

Alors peut-être on trouverait assez d'élévation et surtout assez de surface sur le plateau des Alpes pour fournir des glaciers capables de remplir toutes les vallées qui les avoisinent, et par suite d'y transporter les débris des sommités granitiques les plus élevées.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

AVANCEMENT ET RETRAITE DES GLACIERS D'ÉCOULEMENT.

C'est un préjugé assez généralement reçu, qu'il y a dans la partie basse du glacier des accroissements et décroissements périodiques; c'est-à-dire que le bout du glacier aurait un certain mouvement de *va et vient*, espèce d'oscillation par laquelle il se rapprocherait et s'éloignerait alternativement du fond de la vallée. Les habitants des montagnes, peu habitués à mettre de la précision dans leurs observations, ont pris le terme de sept ans pour exprimer la longueur de la période; et pour peu que l'on sache combien le nombre *sept* a d'applications différentes dans le langage des choses mystérieuses, on comprend que ce nombre devait être choisi de préférence pour exprimer un fait qui a de la réalité, mais qui n'est connu que vaguement. En effet, tous les voyageurs qui ont voulu par eux-mêmes vérifier ce phénomène, se sont assurés que le fait des accroissements et des décroissements existe; mais qu'il n'est soumis à aucune loi de régularité. Quand on examine d'un endroit élevé l'ensemble des lieux qui avoisinent le bout du glacier, il est très-facile,

Digitized by Google

par l'aspect du dépôt, de déterminer l'étendue sur laquelle s'exécute le mouvement dont il s'agit. Pour le glacier des Bois, la différence entre le plus grand et le plus petit avancement n'est que d'environ 150 toises. Recherchons maintenant la cause de ce mouvement. De prime-abord on voit qu'elle est toute entière dans les causes qui peuvent faire varier la quantité des neiges survenues dans les glaciers-réservoirs.

En effet, s'ils reçoivent plus de pluies, de neiges ou de vapeurs, l'écoulement est proportionné, et avant d'être détruit, le glacier d'écoulement doit s'avancer un peu plus dans la zone de fusion ; si, au contraire, les premiers reçoivent moins, les derniers sont fondus avant d'arriver au même point. Or, on sait que les années varient beaucoup pour la quantité d'eau qu'elles donnent à la terre ; les glaciers doivent donc aussi varier dans leurs masses. Les paysans de la vallée de Chamonix disent que les glaciers croissent par la chaleur. Je ne serais point étonné qu'il y eût de la vérité dans cette assertion. En nous rappelant que l'eau a un pouvoir de fusion seize fois plus grand que la chaleur sèche, il s'ensuivrait qu'un été pluvieux et continuellement humide devrait diminuer la masse du glacier d'écoulement bien plus vite qu'un été de soleil et de sécheresse, pourvu cependant que les pluies fussent toujours chaudes et ne passassent pas à la neige, comme cela arrive si souvent.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

DES ANCIENNES MORAINES.

Je n'ai entendu jusqu'ici parler que du mouvement qui s'exécute dans un petit nombre d'années, de ce mouvement dont les alternatives peuvent s'observer pendant la vie d'un homme ; mais il y a en outre sur le sol, ou du moins à une certaine distance des glaciers, des indices d'un mouvement qui s'est exécuté dans un temps qui est peut-être séparé de nous par une longue suite de siècles. Voici les faits : en examinant les terres qui sont placées à l'extrémité des glaciers, et même à une assez grande distance dans le prolongement des vallées dont la partie supérieure est parcourue par les glaces, on aperçoit d'anciennes moraines qui ont été bien certainement formées par le glacier, qui maintenant s'en trouve éloigné d'une distance plus ou moins considérable, mais presque toujours assez grande pour faire croire que jamais le glacier ne pourra revenir jusque-là. Dans un Mémoire que M. Venetz, ingénieur, a publié *sur les variations de la température dans les vallées de la Suisse*, il cite 34 glaciers des Alpes qui se sont retirés de leurs anciennes positions, et qui ont laissé des traces de leur

Digitized by Google

séjour à une lieue, et souvent plus, de distance de l'endroit où ils se terminent maintenant. On trouve même des moraines sur des lieux où les glaciers ont entièrement disparu. Comme ce phénomène est d'une grande importance pour l'histoire des révolutions du globe, je veux en donner une idée en mettant sous les yeux du lecteur les anciennes moraines du glacier de *Rossboden*, près du village du Simplon ; ce sont les seules que j'aie été dans le cas d'observer par moi-même. M. Venetz en a donné un dessin qui m'a paru parfaitement juste, et que je copie dans son Mémoire.

En s'élevant au-dessus du petit village d'*Anderegen*, qui est bâti sur les antiques moraines, on suit de l'œil trois enceintes de moraines qui ont été successivement abandonnées par le glacier, qui s'est éloigné de 7,000 pieds de celle qui en est maintenant le plus écartée. Comme on suppose en général que ces moraines délaissées remontent à une grande antiquité, j'ai voulu essayer de vérifier cette opinion en comparant l'espace abandonné par la retraite du glacier, au temps qu'il semble mettre à son mouvement rétrograde. D'après des informations prises sur les lieux, ce glacier, qui continue à diminuer, semble avoir abandonné 100 pieds de terrain en 10 ans. Comme la totalité de la retraite est de 7,000 pieds, à supposer que sa marche fût régulière, nous aurions 100 : 7000 :: 10 : 700 ans, qui auraient été nécessaires pour opérer le changement qui s'observe aujourd'hui.

Digitized by Google

Digitized by Google

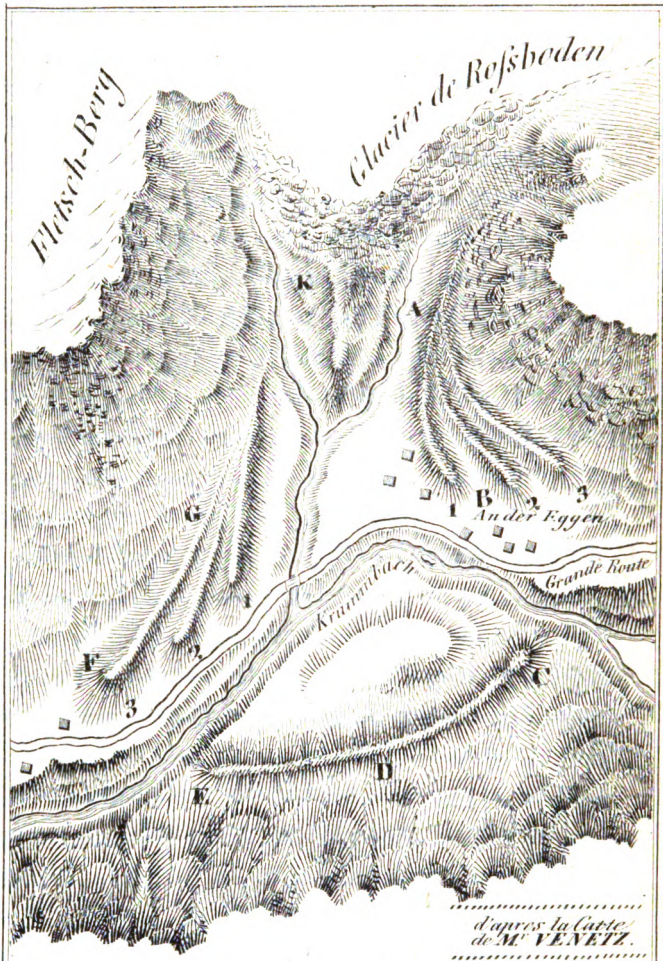

Carte représentant les anciennes Morênes du Glacier du Simplon.
K. extrémité actuelle du Glacier. D. extrémité ancienne.
A. B. C. D. E. F. G. anciennes morênes du Glacier.
1. 2. 3. Morênes successivement abandonnées par le Glacier.

C. Tournier, Litt.

Lith. de Courtois et Aubert, Chambery

Digitized by Google

Dans la carte qui accompagne ce Mémoire, les anciennes moraines sont désignées par les traces A, B, C, D, E, F, G. Ces moraines qui formaient une espèce d'enceinte, ont été coupées par le torrent qui occupe le fond de la vallée. Depuis le point K auquel se termine actuellement le glacier, jusqu'au point D où il arrivait autrefois, la distance est de 7,000 pieds.

Tous les naturalistes ont observé que le glacier d'où s'échappe le Rhône dans la vallée de Conches, a occupé jadis un espace bien plus étendu que celui qu'il occupe maintenant. Le terrain qu'il a délaissé est recouvert d'une suite de moraines extrêmement intéressantes pour l'observateur. Je vais donner ici la description qu'en fait M. Venetz dans le Mémoire déjà cité :

« La moraine la plus éloignée du glacier s'adosse « contre un rocher, formant un monticule, sur le- « quel sont construits les châlets de la montagne. « Elle présente une grande largeur, sur une hauteur « d'environ vingt-deux pieds. Du bord intérieur de « cette première enceinte jusqu'au milieu d'une se- « conde, nous avons trouvé une distance de trente « pieds; de celle-ci à une autre, presque imperce- « tible, quarante-cinq; de là à une plus grande, « quatre-vingt-dix; de cette quatrième à une sui- « vante, qui a environ dix-huit pieds de hauteur,

Digitized by Google

« deux cent quarante-trois pieds. Tout près de celle-
« ci on en rencontre une petite, que nous avons
« comprise dans la distance de la suivante, qui a
« cinq pieds de haut, et se trouve à deux cent qua-
« rante pieds de la grande. Sur la droite de la val-
« lée, cette moraine se divise en trois ou quatre
« jusque vers le milieu. De cette moraine à une au-
« tre, de quatre pieds de hauteur, quatre-vingt-
« dix-pieds. Celle-ci forme une suite de moraines
« entassées irrégulièrement les unes contre les autres,
« sur une longueur de trois cent soixante pieds,
« s'élevant presque insensiblement à la hauteur de
« vingt pieds et plus. Cet assemblage d'une quantité
« de moraines décrit un arc et se réunit, sur la
« droite, à la dernière, sans atteindre le pied de la
« montagne. Ici le Rhône s'échappe du glacier, en
« traversant la dernière enceinte que celui-ci a for-
« mée; puis il suit la précédente jusqu'au milieu de
« la plaine, où il la coupe comme toutes les autres.
« Depuis l'endroit où le Rhône traverse cet amas de
« moraines jusqu'à la plus récente, la distance est
« de trois cents pieds. Sur la gauche du centre du
« glacier, celle-ci laisse entrevoir qu'elle en avait
« couvert une plus ancienne, puisqu'on y voit en-
« core le gazon. »

De toutes ces observations quelques naturalistes ont conclu que ces mouvements des glaciers remon-

Digitized by Google

taient à une très-haute antiquité. Peut-être cette idée vient-elle de ce que la nature et l'origine des glaciers d'écoulement n'avaient pas été assez bien examinées. Je vais réunir ici les différentes considérations auxquelles il faut avoir égard avant de porter un jugement sur l'âge des moraines qui devancent les glaciers.

1° On a vu que la plus petite modification survenue sur les pentes des glaciers-réservoirs pouvait causer des changements notables dans les glaciers d'écoulements, enlever aux uns pour augmenter les autres.

2° S'il est vrai qu'un grand nombre de glaciers se soient retirés, il est vrai aussi que plusieurs ont empiété sur des terres qui en étaient éloignées auparavant. Dans plusieurs endroits des Alpes il y avait des passages fréquentés qui sont maintenant obstrués par des neiges éternelles. Il s'est formé dans les temps récents des glaciers sur des lieux où il n'y en avait jamais eu. Le glacier de Rothelch, qui domine le nouvel hospice du Simplon, n'existait pas en 1732. Ce qui semblerait prouver que ces changements sont dus à des accidents plutôt qu'à des causes générales.

3° Les moraines ont pu se former beaucoup plus rapidement dans les premiers temps où les montagnes étaient moins durcies, et avant qu'elles eussent reçu ces talus formés de leurs propres débris et qui leur servent maintenant de contrefort.

Digitized by Google

4° Les dégradations incessantes que subissent les montagnes sont assez considérables pour que, sur certains points, leur abaissement soit observable pendant le court espace de la vie d'un homme. Les rochers qui encombrent le fond des vallées, ceux qui sont arrivés jusques dans les plaines par les avalanches terreuses, les sables, les graviers, les terres que les eaux portent bien loin de leur origine, sont une espèce de mesure de l'abaissement des montagnes. Les aiguilles de roches feuilletées que l'on retrouve si fréquemment sur ces montagnes cristallines, sont comme des témoins restés de l'ancienne élévation des chaînes. Mais n'est il pas bien naturel que l'abaissement des montagnes, l'élévation des vallées, la destruction des cimes contribuent à la diminution des glaciers?

5° L'exhaussement du sol dans le fond des vallées a pu de même apporter des changements sensibles dans l'étendue des glaciers ; car la température moyenne augmente à mesure que le sol s'uniformise, alors même qu'il reste à la même élévation absolue.

6° La destruction des forêts a dû avoir une très-grande influence sur l'étendue et même sur la direction des glaciers. Ce n'est pas ici le lieu de traiter ce sujet, qui a déjà occupé un grand nombre de naturalistes ; il suffit de rappeler qu'ils sont tous d'accord pour affirmer que la présence des forêts fait baisser la température.

Digitized by Google

7° Par la même raison, la culture doit aussi contribuer à changer la limite des neiges et l'étendue des glaciers.

8° Enfin, si la vallée qui sert de lit au glacier est obstruée par les matériaux, et que les glaces ne puissent pas s'écouler facilement, elles s'amoncèlent de manière à la remplir; et comme les causes de fusion seront impuissantes sur une trop grande masse, le glacier gagnera en surface et fera des moraines sur tous ses bords; mais si une débâcle quelconque, une avalanche vient à ouvrir la vallée, les glaces couleront, se porteront rapidement en avant, y laisseront des moraines, et peu à peu se retireront sous l'influence des causes de fusion.

Je pense qu'avec un examen attentif des localités, on trouverait une application fréquente de cette dernière considération.

M. Godefroi, après avoir énuméré les glaciers nouveaux qui se sont formés sur les Alpes, et qui ont obstrué différents passages qui étaient autrefois très-praticables, soit entre les différentes vallées de la Suisse, soit entre le Valais, la Savoie et le Piémont, cherche quelle peut être la cause de cet avancement des glaciers dans les cols les plus élevés de la chaîne alpine, tandis que ces mêmes glaciers se retirent évidemment dans la partie inférieure. J'ai de même cherché la solution de ce problême à deux parties qui

Digitized by Google

semblent si diamétralement opposées ; je la donnerai dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XVII.

DES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES GLACIERS.

Par les connaissances que nous avons acquises sur les glaciers-réservoirs et les glaciers d'écoulement, il est facile à comprendre qu'il peut survenir, dans la forme des rochers supérieurs, des changements qui modifieront les quantités respectives de glace qui s'écoulent par chaque canal. La totalité des glaces qui se forment sur les diverses crêtes du Mont-Blanc, se distribuent pour descendre dans la région de fusion entre tous les canaux, et dans des proportions qui sont déterminées par la nature de la pente, la capacité des couloirs, la nature lisse ou raboteuse de la surface qui porte la glace, et mille autres petites circonstances qui peuvent échapper à notre appréciation. Or, toutes ces circonstances sont de nature à changer. Ainsi un rocher qui rétrécissait la communication entre le glacier-réservoir et le glacier d'écoulement, peut être ébranlé, entraîné par les glaces, et augmenter leur écoulement ; dès lors la quantité fournie au glacier d'écoulement étant plus considérable, il

Digitized by Google

empiétera sur le terrain qui l'environnait. De même, il se peut qu'un rocher acheminé avec les glaces soit arrêté dans sa course par des obstacles de terrain, et qu'il fasse lui-même obstacle à l'écoulement; dès lors le glacier, moins abondamment alimenté, se retirera; mais il faudra que la glace s'ouvre une autre issue, et peut-être forme un nouveau glacier. Enfin, l'on conçoit que la quantité de glace qui se forme sur les glaciers-réservoirs étant toujours à très-peu près la même, il ne peut survenir un changement dans un glacier d'écoulement sans que ce changement se reproduise à l'inverse dans un ou plusieurs autres glaciers : si l'un d'eux venait à être entièrement intercepté, d'autres s'accroîtraient pour le remplacer.

En effet, l'observation fait connaître des changements considérables survenus dans l'étendue de quelques glaciers. Celui des Bois, comme l'observe M. de Saussure, s'est retiré d'environ 150 toises; on peut en juger par un grand dépôt qui fut jadis une moraine et qui est aujourd'hui couvert de chétifs mélèses, mais que le glacier n'atteint plus dans ses plus grands accroissements.

Le glacier a proportionnellement diminué dans toute son étendue. M. Godefroi s'est mépris en disant que la mer de glace avait reçu un accroissement postérieur. C'est une erreur qui est démontrée par les deux moraines qui ont été délaissées précisément sur

Digitized by Google

les bords de la mer de glace, et à plus de soixante pieds au-dessus des glaces actuelles et de la moraine en formation.

Encore selon les observations de M. de Saussure, le glacier du Mont-Dolent, dans la vallée de Ferret, remplissait jadis le fond d'une vallée, qu'il laisse aujourd'hui à découvert. Ses glaces ont dû perdre environ deux cents pieds d'épaisseur. Au contraire, le glacier du Triolet, qui est dans la même vallée, paraît s'accroître considérablement depuis un certain nombre d'années. Ces deux glaciers partent de la même partie du réservoir; jusqu'en 1721, le premier paraît avoir été plus abondant; à cette époque la chute d'un rocher qui eut lieu le 14 de septembre, au-dessous du Triolet, facilita l'écoulement de ce dernier, qui s'accroît encore, tandis que l'autre diminue.

Dans les faits que je viens d'indiquer, la nature nous montre elle-même sa manière d'agir; il ne s'agit que d'étendre son action à tous les effets identiques. L'observation nous prouve assez que les montagnes s'usent, se dégradent; à mesure donc que les rochers qui servaient de remparts aux glaciers-réservoirs, sont emportés par la pression ou par la décomposition, les glaces qui ne sont plus retenues s'épanouissent sur les flancs des glaciers-réservoirs, et dès lors il y a extension des glaciers supérieurs, ou même formation de glaciers nouveaux; dès lors la fusion est favo-

Digitized by Google

risée par l'augmentation de la surface, et dès lors la glace fournie aux glaciers d'écoulement inférieurs n'étant plus aussi abondante, ils se retirent et s'éloignent des anciennes moraines. La cause de ce mouvement de retraite étant continue, il doit en être de même de l'effet, et les glaciers inférieurs continueront à diminuer.

En considérant l'accroissement des glaciers supérieurs, M. Godefroi se croit autorisé à conclure que la limite des neiges perpétuelles s'est élevée, sans cependant qu'il y ait eu de changement dans la température moyenne du climat. Il y a sans doute méprise de la part de M. Godefroi. Ce n'est pas d'après les glaciers que l'on peut juger la position de la limite des neiges éternelles; cette ligne passe précisément où la température est suffisante pour fondre chaque année la neige de l'année; mais dès l'instant où il s'agit d'un lieu où non-seulement on trouve la neige de l'année, mais encore la glace venue des régions supérieures, on sent qu'il ne faut plus chercher dans ce lieu la limite des neiges perpétuelles. Il peut donc se former des glaciers d'écoulement sans qu'ils aient aucun rapport avec la ligne des neiges perpétuelles, et sans qu'il se soit opéré aucun changement dans la température commune.

Il est reconnu qu'après l'année 1811, qui avait été sèche et chaude, les glaciers avaient considérable-

Digitized by Google

ment diminué ; mais après les années pluvieuses de 1815, 1816, 1817, les glaciers-réservoirs ayant reçu une masse d'eau considérable, la ligne des neiges perpétuelles s'est abaissée, et les glaciers d'écoulement ont suivi la même marche. A cette époque, le glacier de Distel, dans la vallée de Saas, en Suisse, descendit de près de 50 pieds dans une seule année.

On pourrait multiplier les exemples, mais la thèse me semble assez démontrée par elle-même.

CHAPITRE XVIII.

ESSAIS DE CALCUL SUR L'AGE DU GLACIER DES BOIS.

Depuis M. de Luc, tous les géologistes ont cherché à lire l'âge du monde dans les rapports que doivent avoir entre elles les différentes révolutions qui se sont succédé sur la surface du globe. L'abaissement des cimes, l'élévation progressive des vallées, les atterrissements produits par les fleuves à leur entrée dans les lacs ou dans la mer, les éboulis tombés des montagnes et s'élevant en talus le long de leurs flancs, ont fourni des arguments à l'auteur de la *Palingénésie*, pour lui démontrer la jeunesse du monde. Il me semble que les conséquences que l'on a essayé de tirer de ces divers faits sont en général exagérées. Elles de-

Digitized by Google

vraient être restreintes à une époque du monde, au lieu d'être toujours appliquées à son origine. Ainsi, par l'abaissement progressif des montagnes, on peut tout au plus calculer l'âge des montagnes, mais non pas celui du globe, qui a pu exister long-temps sans montagnes, ou avec d'autres montagnes que les nôtres.

Plusieurs naturalistes, après M. de Saussure, ont pensé que l'on pourrait tirer sur l'antiquité du monde des inductions probables d'après la formation des moraines qui bordent les glaciers. C'est cette idée que je vais essayer de soumettre au calcul, sans cependant pousser trop loin les conséquences. Quand il me sera démontré que le travail du glacier, pour produire les effets connus, a dû durer trois à quatre mille ans, j'en conclurai que le glacier existe depuis trois à quatre mille ans; mais il y aurait plus que de la témérité à rattacher l'existence de la terre à l'existence d'un ou de quelques glaciers. La face de la terre est un registre où sont inscrites les révolutions nombreuses qui s'y sont succédé; en connaître une ce n'est pas les connaître toutes.

Les glaciers charrient des sables et des rochers qui s'entassent sur les bords et qui s'y présentent comme des remparts; c'est à l'extrémité du glacier que ce dépôt est le plus abondant; c'est celui-là que nous prendrons pour l'une des bases de notre calcul. Si la

Digitized by Google

quantité totale du dépôt nous était connue, avec la quantité partielle qui lui est fournie chaque année par le fleuve glacé, ces deux termes nous donneraient celui de son âge ; mais on sent que l'on ne peut former sur l'un et sur l'autre que des appréciations approximatives ; et le même calcul fait par vingt personnes, donnerait probablement vingt résultats tout-à-fait éloignés les uns des autres. C'est, selon moi, une raison plus que suffisante de ne croire à aucun d'une manière absolue.

Cependant ils fournissent une idée de durée qui, par sa brièveté, est en rapport avec tous les autres signes de la jeunesse du monde humanitaire, du monde tel qu'il a été rangé pour recevoir les hommes.

Au lieu de chercher combien de matériaux le glacier verse chaque année sur sa moraine inférieure, j'ai cherché à connaître approximativement combien il en contient dans toute sa surface, et combien il met de temps à se renouveler tout entier. Avec la connaissance de ces deux termes, et en comparant la quantité contenue sur le glacier total à la masse du dépôt, je saurai combien de fois le glacier aura dû se renouveler, et par conséquent combien il aura duré.

Or, les matériaux accumulés au bas du glacier forment une masse dont les dimensions, ramenées à des moyennes, sont environ :

Digitized by Google

Longueur. . . . . 150 pieds.
Largeur. . . . . 600 »
Profondeur . . . . . 100 »

(150 × 600 × 100 = 9,000,000 de pieds cubes pour la mesure du dépôt).

Les *traînées rocheuses* que j'ai décrites au Ch. IX, et qui vont se verser dans ce dépôt, peuvent être évaluées comme il suit :

Longueur. . . . . 30,000 pieds.
Largeur moyenne . . . 300 »
Profondeur moyenne. . 1/2 »

Ce qui donne 30,000 × 300 × 1/2 = 4,500,000 pieds cubes.

Cette quantité étant contenue deux fois dans la quantité du dépôt, nous pouvons en conclure que le glacier s'est renouvelé deux fois pour le former. Voyons maintenant combien de temps il met à s'écouler tout entier.

D'après les observations que j'ai citées dans le Chap. VIII, il avance de 60 pieds par année, et d'après les cartes de M. de Saussure, sa longueur totale, en comptant depuis les glaciers supérieurs qu'il reçoit, est de 30,000 pieds, qui, divisés par 60 pieds (longueur parcourue chaque année), donnent 500 ans, et comme il n'a dû se verser que deux fois, il n'aurait dû commencer que depuis mille ans.

Digitized by Google

Je me hâte d'avertir que rien n'est plus incertain que le résultat de ces calculs. Il n'est pas un des facteurs de l'opération auquel on ne pût ajouter ou diminuer sans peut-être s'éloigner de la vérité plus que je ne l'ai fait. La masse du dépôt, supposé même que les dimensions que j'ai indiquées fussent exactes, devrait être bien plus grande si l'on y ajoutait toutes les terres que les eaux entraînent et tous les blocs de rochers qu'elles ont roulés le long de la vallée, et tout ce qui a passé des traînées rocheuses sur les rives du glacier. La masse des traînées rocheuses n'est pas non plus élevée à sa valeur réelle, puisque je n'ai compté que ce qui est à la surface, sans tenir compte des matériaux contenus dans l'intérieur des glaces. Enfin, comme je l'ai dit dans le Chapitre VIII, la vitesse du glacier évaluée à 60 pieds n'est rien moins que sûre, parce que mes observations ne sont pas assez multipliées et n'ont été faites que sur un point. En admettant même que ces données fussent complètes, elles ne pourraient prouver qu'une chose, s'avoir, l'époque à laquelle la moraine inférieure a commencé à se former; mais avant le fleuve de glace descendant beaucoup plus bas, versait probablement les matériaux qu'il porte sur d'autres moraines que le temps a effacées.

Cependant, à ne considérer ces résultats que dans leur plus grande généralité, on est forcé de les rece-

Digitized by Google

voir comme une preuve que tout est nouveau dans la production des phénomènes que nous venons d'examiner. La conviction grandit avec le nombre des preuves. Il y a autour des Alpes plus de six cents glaciers; presque tous ont des moraines dont la masse correspond à la quantité des matériaux que charie le glacier; mais nulle part l'entassement de ce produit n'est assez grand pour porter les résultats du calcul au-delà des temps historiques. Il y a entre la forme actuelle du monde et les besoins de l'homme des rapports qui tendent à faire croire qu'ils remontent à la même antiquité. L'esprit humain qui voudrait se lancer dans des systèmes imaginaires sur l'antiquité de l'homme, sera toujours atterré par le majestueux accord de la nature, de l'histoire et de la révélation.

CHAPITRE XIX.

ÉCOULEMENT DES EAUX.

Pendant l'été, les eaux de fusion sont abondantes, comme il est facile d'en juger par la crue des rivières qui descendent des montagnes couvertes de neiges. Quand on parcourt le glacier des Bois, on admire au fond de chaque crevasse un petit ruisseau d'une eau limpide et fraîche, qui paraît couler sur une surface

Digitized by Google

d'émeraude. Ces eaux arrivent sur les bords du glacier, se perdent à travers les cailloux de la moraine, et vont se réunir sous les glaces au fond de la cavité qui les contient. D'autres eaux y arrivent par les ouvertures qui pénètrent jusqu'au fond du glacier, et enfin des sources, des cascades tombent aussi sur la rive du fleuve glacé et prennent la même direction; de sorte que l'on est certain qu'il y a une rivière *souterraine* qui coule sous toute l'étendue du glacier, et qui ne se manifeste qu'à son extrémité inférieure. Il serait curieux de connaître la forme et l'élévation de ces voûtes qui n'ont jamais retenti que du fracas du torrent qu'elles cachent. Sans compter pour rien l'effet de la chaleur centrale, les vapeurs humides devraient ce me semble rapidement corroder les glaces et agrandir indéfiniment cette cavité; cependant il faut bien que cela ne soit pas, puisqu'il n'y a jamais eu, que je sache, des éboulements de la surface vers le fond; mais ce qui ne se voit pas au glacier des Bois, se voit ailleurs assez fréquemment. Dans un Mémoire publié en 1825, M. Blanc, chanoine de St-Maurice en Valais, cite des catastrophes de cette nature. En parlant des glaciers sous lesquels il y a des courants d'eau, il dit : « Comme la voûte est ordi-
« nairement très-surbaissée et très-étroite, dans les
« crues d'eau elle est souvent atteinte toute entière
« par ce liquide. Il s'y produit parfois des affaisse-

Digitized by Google

« ments qui forment des brèches considérables. C'est « ainsi qu'il s'est formé l'an passé au glacier de « Breney, une énorme brèche qui a été presque « doublée cet été.

« Ces causes de destruction n'existent pas dans « les endroits où le glacier repose immédiatement « sur le sol. Aussi remarque-t-on que quand des « amas de neige ou de glace recouvrent des rivières, « en formant sur les bords et sur l'eau une épaisseur « à peu près égale, c'est toujours sur le courant de « l'eau que cette neige et cette glace disparaissent « d'abord, et souvent toute la rivière est mise à jour « tandis qu'il y a encore sur les bords des restes con- « sidérables de neige ou de glace. »

Il est étonnant qu'après avoir indiqué des faits si concluants pour démontrer le pouvoir dont jouissent les courants d'eau pour opérer la fusion des glaces, l'auteur de ce Mémoire n'ait écrit que pour contester l'efficacité des moyens appliqués par M. Venetz à la destruction d'un glacier.

CHAPITRE XX.

UTILITÉ DES GLACIERS.

L'intelligence qui reluit partout à côté des œuvres de la nature, a placé son sceau sur les glaciers aussi

Digitized by Google

bien que sur la plaine fertile qui se couvre de moissons. Le globe entier a été disposé dans ses mouvements et dans ses formes de manière à conserver et à reproduire la vie que le souffle divin a laissé tomber dans le monde. Le feu, l'air et l'eau sont pour tous les êtres organisés une condition première de vitalité, et l'admirable combinaison qui les ramène toujours pour des besoins qui renaissent toujours, réfléchit la pensée divine sur la pensée créée. Le feu qui accompagne l'astre du jour, le feu qui jaillit sur la terre remonte vers les astres et revient à nous; l'air qui se consume, s'absorbe et se recompose; l'eau qui voyage sans cesse autour du globe, n'est-ce pas le flux et le reflux de la vie? « Bénissons l'Eternel qui a suspendu des amas d'eau au-dessus des montagnes, afin que par cette disposition de sa sagesse la terre fût arrosée. » Ps. 103, vers. 13.

Si les eaux que les pluies et la condensation des vapeurs apportent sur la terre se remettaient immédiatement en voyage pour rentrer dans le bassin des mers, la terre passerait subitement de l'inondation à la sécheresse, et resterait souvent des mois entiers sans cet élément dont elle ne peut se passer un seul jour. Le suprême ordonnateur a pourvu à cette nécessité, et les sources, les ruisseaux et les fleuves, images de sa Providence, couleront toujours. Deux moyens ont été mis en œuvre pour retenir les eaux

Digitized by Google

sur les sommités du globe, et de là les laisser couler avec une sage parcimonie, afin que les provisions puissent suffire à la longueur de la disette. Les eaux des pluies et des vapeurs condensées se rassemblent dans les cavités des montagnes, s'échappent par les fissures des rochers, et vont couler le long des vallées; ou bien encore les eaux courent en abondance se durcir sur les points culminants de la demeure de l'homme, et en se fondant lentement pendant la saison de la sécheresse, entretiennent les sources et les rivières. Des physiciens récents ont avancé que les pluies et la fonte des neiges n'étaient presque pour rien dans l'entretien des sources, et qu'elles étaient dues entièrement à la condensation des vapeurs. Ces naturalistes de cabinet n'ont pas vu la nature chez elle; s'ils venaient passer quelques années dans nos montagnes, ils verraient combien est grande leur erreur. C'est là qu'il faut venir pour étudier tous les phénomènes qui se rattachent aux écoulements naturels des eaux. Il n'est pas une montagne qui n'ait à ses pieds ou le long de ses flancs une multitude de sources dont il est pour l'ordinaire facile d'assigner l'origine. Il en est qui commencent à couler quelques heures après la pluie, et qui tarissent plus ou moins rapidement à raison de leur abondance; il en est qui ne coulent que pendant la pluie, parce qu'elles n'ont aucun réservoir pour réunir les eaux; il en est qui tarissent

Digitized by Google

après un mois, deux mois, trois mois de sécheresse, selon la capacité du réservoir qui les alimente ; mais toutes ne recommencent à couler qu'après les pluies, et leur cessation à lieu précisément dans le temps où la condensation des vapeurs doit être plus abondante. Au pied des montagnes de neiges perpétuelles il y a beaucoup de sources qui ne jaillissent que pendant l'été, parce qu'elles doivent infailliblement leur origine à la fonte des glaciers. Enfin, il suffit de voir les sources, les torrents, les rivières pendant la saison des chaleurs et des sécheresses, pour rester convaincu que les glaciers ne sont que des magasins de prévoyance ouverts aux besoins des êtres organisés. « (Bénissons l'Eternel) qui a ordonné aux sources de couler au fond des vallées, et qui a prolongé leurs cours entre les sinuosités des montagnes. » Ps. 103. vers. 11.

Digitized by Google

Vue de Courtes et Aubert à Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les ALPES HISTORIQUES. --- Première Etude.

MONTMÉLIAN ET LES ALPES

ÉTUDE HISTORIQUE

ACCOMPAGNÉE DE DOCUMENTS INÉDITS

Par M. L. Ménabréa.

Digitized by Google

L'auteur a indiqué le but et exposé le plan de son travail dans l'*Introduction* placée en tête du volume, article *Histoire nationale*, page III et suiv.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

RÉCITS HISTORIQUES ET TRADITIONNELS.

CHAPITRE PREMIER.

Age antique, étymologies, origine fabuleuse.

La position de Montmélian protégée par un roc dressé là comme une forteresse naturelle, sur les bords d'une rivière navigable, au centre d'une végétation somptueuse, a dû, de toute ancienneté, faire de ce lieu un lieu habité, une terre de refuge. S'il est vrai qu'Annibal, pour se rendre en Italie, ait passé les Alpes grecques, on peut croire que, du haut du rocher de Montmélian, les Allobroges s'ef-

Digitized by Google

forcèrent de lui barrer la route ; le récit de Polybe appuyerait cette conjecture (1).

Lorsqu'après les victoires successives de Marcus-Fulvius-Flaccus, de Domitius-Ænobarbus, de Quintus-Fabius-Maximus, les Allobroges furent devenus les alliés des Romains, et eurent adopté les coutumes de leurs vainqueurs, la vallée de l'Isère s'enrichit d'un grand nombre de petites villes appelées, suivant leur destination ou leur importance, *oppida*, *stationes*, *mutationes* (2). Au culte mystérieux d'Abaïs, de Béal, de Tuithéas, aux pratiques superstitieuses du druidisme, succédèrent, dans nos montagnes, les pompes du polythéisme : nous n'avons qu'à effleurer notre sol pour y trouver des débris de temples et d'autels, des inscriptions votives aux divinités des

(1) *Polyb., lib. III, cap.* 50. — L'opinion du passage d'Annibal par les Alpes grecques, opinion soutenue par Heerkens, Melville, de Luc, Roche, etc., combattue récemment par M. Nugues de St-Cyr (*Notice sur le passage des Alpes par Annibal;* Paris, 1837, in-8° ; extraite du *Spectateur militaire*), a reçu d'importantes modifications sous la plume de M. de Vignet, qui, dans un ouvrage encore inédit, a prouvé que le général carthaginois avait passé le *Cremonis Jugum*, col de la Seigne. (Voy. *Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. IX, p. xxxij).

(2) Montfaucon, *Antiquité expliquée*, tom. V, liv. 5.

Digitized by Google

païens (3). C'était près de Montmélian que la voie consulaire de Milan à Vienne abandonnait l'Isère pour se diriger sur *Lemnicum* (4), et de là vers la capitale des Allobroges par le pays des *Sebusii* (5). La table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, qui nous ont conservé les noms de quelques-unes des principales *stationes* échelonnées sur cette route, mentionnent *Mantala*, placé à une égale distance de *Lemnicum* et de *Ad Publicanos* (6). Plusieurs écrivains ont avancé que Montmélian était ce *Mantala* des anciens, mais des recherches récentes ont démontré qu'ils ont fait erreur (7).

S'il faut croire d'autres archéologues, il existait jadis à Montmélian des inscriptions où l'on lisait MONS EMELIANVS (8); c'est en effet sous les désignations de *Mons Emelianus*, *Mons Emilianus*, *Mons Melianus* que ce lieu doit être connu des Romains. Les chercheurs d'étymologies ont imaginé qu'un Emilius, patricien, chevalier ou plébéien, n'importe, y

(3) V. Guichenon, *Hist. de la Maison de Savoie;* Albanis-Beaumont, *Description des Alpes.*

(4) Lémenc, au-dessus de Chambéry.

(5) Habitants du Bugey.

(6) Conflans, à l'entrée de la Tarentaise.

(7) V. Grillet, *Dictionn. histor.*, tom. III, p. 450.

(8) *Theatrum Sabaudiæ*, tom. II.

Digitized by Google

avait construit une *villa* ou un temple, et que de là vient le nom imposé à ce rocher. Gaufried, abbé de Hautecombe en 1180, et auteur d'une vie de saint Pierre-de-Tarentaise, appelle Montmélian *Mons Melioratus*, c'est-à-dire mont amélioré, voulant sans doute indiquer par cette épithète un progrès de culture dans les terres environnantes (9). L'étymologie de Gaufried ne paraît point invraisemblable, quand on songe aux sueurs et aux peines qu'a dû coûter la création du célèbre vignoble qui avoisine Montmélian, vignoble conquis sur la pente précipiteuse d'une montagne, sur des ravins hérissés de noires forêts. Je ne serais point éloigné de penser que ce défrichement remonte à l'époque où les Romains conquirent notre pays, et ouvrirent à ses productions de nouveaux débouchés. L'art de cultiver la vigne était parvenu, chez les Allobroges, à un éminent degré de perfection; les vins du Rhône et de l'Isère figuraient avec honneur sur la table des Lucullus, des Antoine, des Apicius, des Galba, des Vitellius ; les vignerons gaulois, à l'exemple des grecs, y mêlaient une drogue résineuse pour leur donner un goût agréable (10).

(9) *Acta SS., tom. II maii, ad diem VIII.*

(10) *Plin.*, lib. IV, cap. 12; *Columell.*, lib. XII, cap. 23; *Plutarch., Symposiacon*, lib. V, quæst. 3; *Dioscorid.*, lib. V, cap. 45; *Martial*, lib. VII, epigr. 107.

Digitized by Google

Au X^e^ siècle, malgré les dévastations des Barbares, les vignobles de nos contrées continuent à se maintenir en réputation; ne pouvant citer celui de Montmélian, parce que les chartes manquent, je me bornerai à signaler celui de Monterminod, *Mons Ermenoldi*, qui appartenait alors à un Aymon de Pierre-Forte, officier des rois de Bourgogne, et fut transféré par lui, à titre de donation, au vénérable Odilo, abbé de Cluny, afin de réconforter et mettre en liesse les bons moines de cette abbaye, qui venaient de fonder une colonie sur les bords du lac du Bourget, appelé alors le lac de Châtillon, *lacus Castellionis* (11).

Gaufried n'avait donc pas si tort d'adopter l'étymologie de *Mons Melioratus;* à moins qu'on ne préfère s'en rapporter à la tradition que nous a conservée le révérend père cordelier Jacques Fodéré, dans son curieux ouvrage sur les monastères de l'ordre de St-François, tradition recueillie avant lui par Jacques Delex, auteur d'un livre très-rare, sinon perdu, intitulé *Chorographie des lieux remarquables de la Savoye*. A l'époque où le roi Arthus faisait sa grande pérégrination d'Italie (12), un chat géant d'une épou-

(11) Guichenon, *Hist. de Savoie*, preuves, p. 5 et 31.

(12) Je prie le lecteur de me passer ces puérilités; je

Digitized by Google

vantable férocité, était venu planter son domicile au pied d'une montagne connue auparavant sous la désignation bénigne de Montmonix ou Montmun, *Mons munnus*, *Mons munitus* (13), et à laquelle, depuis l'apparition de cet hôte dangereux, l'on ne donnait plus que le nom significatif de Mont-du-Chat, qu'elle retient encore de nos jours. Arthus passant par-là, suivi de l'enchanteur Merlin, de Tristan, de Fergus, d'Esclabor, de Saphar, de Giron-le-Courtois, de Ramers-le-Forcené, de Margondès-le-Rouge, de Sibilias-aux-dures-Mains, ordonna à deux de ses écuyers, Bérius et Mélianus, de purger le canton de la bête sauvage qui le désolait. Je n'expliquerai point comment le chat fut tué; ce qu'il y a de sûr, dit le chroniqueur, c'est que Bérius trouvant que le pays était *plantureux*, construisit une tour dans l'endroit appelé dès lors *Campus Berii*, champ de Bérius, et par contraction Chambéry, et que Mélianus *ayant recogneu le lieu de Montmélian estre fort commode et aysé à garder les passages, bastit sa demeure au sommet du rocher où est ores le fort-chasteau, et au bas d'icelluy, une petite ville à laquelle il imposa son nom* (14).

n'ai pu résister au désir de donner ici un spécimen de nos traditions populaires.

(13) Guichenon, *Hist. de Savoie*, pr., p. 5 et 8.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Le Christianisme, les Burgunden, les Francs, les Lombards; première invasion des Sarrasins.

Tandis que Rome corrompue applaudissait dans le cirque aux combats des gladiateurs, l'Evangile s'élevant d'un coin de la Judée, ouvrait silencieusement au monde une ère de miséricorde.

L'introduction du christianisme au sein des Alpes occidentales a été le sujet d'interminables controverses. Une opinion maintenant abandonnée, parce qu'elle ne repose sur aucun document certain, fait remonter au siècle des apôtres la conversion de ces contrées à la vraie foi; ainsi, dit-on, ce fut saint Barnabé qui annonça le Christ aux habitants de la Gaule cisalpine (15). Tantôt l'on a prétendu que saint Paul et ses disciples étaient venus planter l'étendard de la croix dans la province Viennoise, qui contenait une

(14) Fodéré, *Narration hist. et topographique des convens de l'ordre de St-François.*

(15) *Manipulus florum, inter Script. rer. ital.*, t. XI, p. 556. — On sait que la Gaule cisalpine embrassait le Piémont et la Lombardie.

Digitized by Google

portion de la vallée de l'Isère ; tantôt l'on a attribué cet honneur à sainte Madelaine, à sainte Marthe, à saint Lazzare (16). Mais un des plus anciens historiens de l'Eglise, déclare que la Gaule transalpine n'eut ses premiers martyrs que sous le règne de Marc-Aurèle : « la religion de Dieu, observe-t-il, n'ayant été re- « çue que tard au-delà des Alpes. » *Seriùs trans Alpes Dei religione suscepta* (17). Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que l'Evangile éclaira la province Viennoise avant d'être prêché au reste de la Gaule (18) ; cependant la partie septentrionale de cette province, au bord du lac Léman, de même que les Alpes grecques et pennines, paraissent avoir résisté long-temps aux lumières du christianisme, car au IV^e^ siècle, l'évêque Eléuther combattait à Genève le

(16) V. Chorier, *Hist. du Dauphiné*, tom. I, liv. IV, chap. 18. — Quoique du temps de saint Paul la province Viennoise n'existât pas encore, et que la Gaule ne comptât que six provinces : la Lyonnaise, l'Aquitaine, la Narbonnaise, la Belgique et les deux Germanies, j'ai cru devoir me servir de cette désignation, parce qu'elle est conforme à la dernière division des Gaules en dix-sept provinces, faite sous l'empereur Gratien.

(17) *Sulpicii Severi Hist. Sacr.*, lib. II. V. Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme*, tom. I.

(18) V. *Eusebii Hist. eccles.*, lib. V.

Digitized by Google

culte des faux dieux, et en 420, l'assyrien Jacobus instruisait de la parole divine les Centrons encore idolâtres (19).

Lorsqu'au milieu des ébranlements précurseurs de la chute de l'empire romain, la juridiction des évêques eut été réduite à des territoires fixes, le circuit d'environ trente lieues qui comprend Chambéry et Montmélian, devint du ressort de l'évêché de Grenoble ; c'est ce qu'on appela ensuite le Décanat de Savoie, à cause d'un doyen qui en était l'administrateur, et qui avait établi sa résidence à St-André, petite ville écrasée en 1248 par l'éboulement d'une montagne.

Vers la fin du IV^e^ siècle apparaît, chez les historiens, le nom de *Sapaudia*, sous lequel on désignait une contrée dont les confins s'étendaient bien au-delà de ceux de la Savoie actuelle, et embrassaient le cours du Rhône supérieur et de l'Isère (20). Déjà à cette époque, notre pays avait beaucoup souffert des invasions passagères de quelques Barbares, avant-coureurs de la grande irruption qui eut lieu depuis. Les Hermundures, les Cattes, les Marcomans, les

(19) Besson, *Mémoires pour servir à l'hist. des diocèses*, etc., p. 4 et 190.

(20) V. *Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. III, p. 297.

Digitized by Google

Quades, les Francs, les Alemanns menaçaient de toutes parts la civilisation romaine. Ceux-ci, cantonnés au nord de l'Helvétie (21), avaient pénétré jusqu'à Arles à la suite de leur roi Chrockus; la *Sapaudia* s'était vue en proie aux incendies et aux dévastations (22); en 357, ils avaient assiégé Lyon, et occupé une partie de la province Viennoise, en se livrant à des actes d'une inouïe cruauté (23). Les victoires de Julien surnommé l'Apostat, le génie de Théodose, suspendirent un instant la marche de cet effrayant cataclysme; mais sous le règne du faible Honorius, les digues rompirent; le déluge des Barbares envahit la Gaule, l'Italie, l'Espagne: « O deuil! s'écriait saint « Jérôme, nos villes ne sont plus que des monceaux « de ruines; le fer, le feu, la faim ont tout dé- « truit » (24).

Je m'éloignerais de mon sujet en faisant le tableau des derniers efforts de la puissance romaine luttant

(21) D'Anville, *Etats formés en Europe après la chute de l'empire romain.*

(22) *Gregorii Turon. Hist. Francorum,* lib. 1, cap. 32. — Grégoire de Tours rapporte cet événement à l'an 265; Tillemont et quelques autres critiques lui assignent une date plus récente. V. Tillemont, *Mém.*, tom. IV.

(23) *Ammian. Marcell.*, lib. XVI.

(24) *S. Hieronimi, epist. XCI, ad Ageruchiam,* an. 409.

Digitized by Google

contre les peuples germains qui sillonnaient la Gaule et s'en disputaient les lambeaux; il faut que je me hâte d'arriver au temps où la *Sapaudia* fut définitivement détachée de l'empire, et où des peuples étrangers y fondèrent un établissement permanent.

Les Burgunden ou Bourguignons, déjà connus de Pline comme demeurant sur les bords de la Wistule auprès des Wandales (25), avaient suivi le torrent qui poussait vers l'ouest les hordes germaniques; on les voit en 413, tenant la rive gauche du Rhin en vertu d'une concession des empereurs (26); en 451, ils se retirent avec leurs familles et leurs troupeaux dans les défilés des Vosges pour échapper à Attila (27); et ils figurent ensuite comme alliés des Romains à la fameuse bataille que le patrice Aétius livra à ce fléau de Dieu proche de Châlons (28). L'empire d'Occident allait atteindre l'heure de son entière dissolution; tous les liens qui rattachaient les provinces gauloises à cette monarchie expirante

(25) *Plin.*, lib. IV, cap. 14.

(26) *Prosperi Aquitani, chron. ap.* Bouquet, tom. I; *Cassiodorus, in chron.*, ibid.

(27) De Gingins, *Essai sur l'établissement des Burgunden*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. 40.

(28) *Historia miscella, inter script. rer. Ital.*, tom. I, part. I; *Jornand., Hist. Goth.*, cap. 36, ibid.

Digitized by Google

étaient rompus ; les populations abandonnées sans défense à la merci des Barbares, durent songer à leur propre salut ; les villes de Langres, de Besançon, les plus rapprochées des Burgunden, furent les premières à envoyer des députés aux Kinden ou chefs de cette nation, afin de se soumettre, et d'obtenir, en place de l'esclavage, un partage équitable du territoire ; plusieurs autres cités, telles que Nyon (*Colonia equestris*) et Avenches (*Aventica*), firent de même (29). Cet événement, qui n'eut lieu toutefois que par fractions successives, remonte à l'an 456 (30).

Un écrivain qui a traité avec une supériorité remarquable la question de l'établissement des Burgunden, M. de Gingins, prétend que la Tarentaise fut comprise dans la circonscription primitive du royaume de Bourgogne ; je croirais plutôt que cette vallée a été l'une des dernières à être occupée, d'abord parce que son accès le plus facile est du côté de la province Viennoise, qui ne subit le joug des Burgunden que vers l'an 470, en exécution de la cession qui fut faite à ce peuple par l'empereur Anthémius,

(29) De Gingins, *loc. cit.*

(30) *Eo anno, Burgundiones partem Galliæ occupaverunt terresque cum Gallis diviserunt. (Marii, chron., ad an. 456, ap.* Bouquet, tom. I.

Digitized by Google

et puis parce que les Romains avaient intérêt à garder les passages des Alpes. La légende de saint Jacques l'Assyrien, que M. de Gingins cite à l'appui de son opinion, ne me semble point une autorité suffisante : cette légende, écrite à une époque incertaine, est pleine d'anachronismes et de récits puériles; elle ne saurait guère servir de base à une proposition historique. Quoi qu'il en soit, il est constant que, durant la période qui s'écoula de l'an 451 à 470, toute la vallée de l'Isère ainsi que le reste de la *Sapaudia* (31), tombèrent au pouvoir des Burgunden, qui s'y attribuèrent les deux tiers des terres (32).

Les divers districts ou *pagi* de cette contrée paraissent avoir été peuplés inégalement de ces tribus étrangères. Les Burgunden, généralement pasteurs ou chasseurs, préféraient aller se cantonner au sein des vastes pâturages alpestres et sur la lisière des forêts; le Faucigny, le Chablais, une partie du Genevois offrent encore aujourd'hui de nombreuses traces de leur résidence; les bords de l'Isère et le bassin de Chambéry ont au contraire conservé dans les dési-

(31) La Maurienne, qui très-probablement n'était point comprise dans le pays désigné sous le nom de *Sapaudia*, devint la proie des Goths; ceux-ci la cédèrent aux Francs en 536, après la destruction du royaume des Burgunden.

(32) *Lex Burgundionum*, tit. 54, § 1.

Digitized by Google

gnations locales, dans les mœurs et le langage des habitants, le sceau de la civilisation romaine, bien qu'on y trouve ça et là quelques lieux qui font nécessairement supposer une origine teutonique (33).

Je ne m'arrêterai point à retracer les phases de la monarchie fondée chez nous par les Burgunden, et connue des historiens sous le nom de premier royaume de Bourgogne; je ne dirai point les combats sanglants de ces quatre frères ennemis Gundobald, Hildreich, Gundomar et Godegésil, qui se disputèrent longtemps l'héritage paternel, héritage qui devint en 534 la proie des enfants de Hlodowig ou Clovis, roi des Francs: ce fut une nouvelle période de massacres et d'anarchie.

(33) Par exemple, les Allues, village de la vallée de l'Isère, au-dessus de St-Pierre-d'Albigny, lequel fut sans doute le lot, puis le patrimoine (Allod) d'une communauté de Burgunden. Il existe sur la montagne de Nivolet (*Nivoletum*), nommée de la sorte à cause du bonnet de neige qu'elle garde six mois de l'année, un hameau appelé Pragondran (*prata Guntramni*, prairies de Guntramn), dont les habitants ont je ne sais quoi d'agreste, de heurté, d'étrange, qui donnerait à penser que leurs aïeux étaient de race burgunde. Voyez mon *Mémoire sur la marche des études historiques en Savoie et en Piémont.* (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. IX.)

Digitized by Google

Pendant la domination des Francs, la désignation de *Sapaudia* se modifie et fait place à celle de *Savogia* ou *Saboja* (34); mais autant la première était large, puisque, ainsi que je l'ai observé, la *Sapaudia* embrassait le cours du Rhône supérieur et de l'Isère inférieure, autant la seconde tendait alors à être prise dans un sens restreint; et cela est tellement vrai, qu'au X^e^ siècle, la *Savogia* ou *ager Savogensis* se trouve, par des diminutions successives, réduite aux proportions du petit district *(pagellus)* correspondant à l'ancien décanat de Savoie, c'est-à-dire au territoire actuel de Montmélian, Chambéry, Aix et la Rochette. Plus tard, au XIV^e^ siècle, le mot *Sabaudia*, Savoie, a deux acceptions diverses, l'une stricte, identique avec celle de *Savogia*, l'autre s'appliquant à toutes les possessions d'Humbert-aux-blanches-Mains en-deça des Alpes.

Tandis que les rois Francs ajoutaient la monarchie bourguignone à leur vaste empire, et poussaient leur domination jusqu'au pied des Alpes cottiennes en se faisant céder la Maurienne par les Ostrogoths (35), ceux-ci tombaient eux-mêmes sous les coups de Bé-

(34) *Charta divisionis imperii per Carolum M., inter Script. rer. ital.*, tom. I, part. 2.

(35) Bouquet, *Rer. gall. script.*, tom. 2, in præfat.

Digitized by Google

lisaire et de Narsès ; mais à peine ces deux grands capitaines avaient ils reconquis l'Italie, que les Lombards y pénétrèrent et abolirent pour jamais la civilisation romaine dans cette malheureuse contrée (36). C'est ici le cas de signaler une importante différence entre la condition des Gallo-Romains et celles des Romains d'Italie. L'occupation des Burgunden ne fut pas violente ; les barbares pactisèrent avec les habitants, et la divison des terres eut lieu suivant des bases convenues. Mais au-delà des Alpes on vit autre chose : les Lombards usèrent presque toujours cruellement de la victoire, et réduisirent les populations italiques à la condition de tributaires (37). Les Lombards, peuple superbe et destructeur, ayant peu à redouter les faibles armes des empereurs d'Orient, eurent la pensée d'étendre leurs domaines au-delà

(36) *Langobardi, omnium qui Italiam invaserint externorum superbissimi, romani imperii et Italiæ dignitatem eversere ac omnino delere conati, mores, ritus gentium et rerum vocabula immutavere. (Fl. Blond., Ital. illustr.,* p. 374.)

(37) *His diebus* (après le règne de Kleph) *multi nobilium romanorum ob cupiditatem interfecti sunt, reliqui vero per hostes divisi, ut tertiam partem suarum frugum Langobardis persolverent, tributarii efficiuntur. (Pauli Diaconi Hist.* lib. II, cap. 31.)

Digitized by Google

des Alpes : on les voit en 572, s'avancer par Nice jusqu'à Embrun (38) ; en 576, ils passent le Mont-Joux (Grand-St-Bernard), et viennent porter le fer et la flamme dans l'abbaye de St-Maurice en Vallais (39) ; plus tard, trois de leurs chefs, Amon, Zaban et Rhoden assiégent simultanément Aix-en-Provence, Valence et Grenoble ; les Barbares se répandent le long de l'Isère et s'y repaissent de carnage (40). Aucun document ne nous fait connaître ce qu'était Montmélian à cette époque ; toutefois l'on doit supposer que les Burgunden et les Francs augmentèrent la force naturelle de ce lieu en le ceignant de murailles, en le couronnant de tours, en y tenant bonne garnison, car Montmélian se posait là comme la clef des Alpes, comme le boulevard de la partie la plus riche et la plus importante du royaume de Bourgogne, surtout lorsque les Ostrogoths possédaient encore la Maurienne, possession qui les eût rendus maîtres de la vallée de l'Isère, si une place bien fortifiée n'eût mis cette vallée à l'abri de leurs irruptions.

Cependant le flot tumultueux des nations germa-

(38) Le Page, *Critica in annales Baronii.*

(39) *Marii chron. ap.* Bouquet, tom. II. — Marius donne à cet événement la date de 574, mais je ne la crois pas exacte.

(40) *Pauli Diac. hist.*, lib. III, cap. 8.

Digitized by Google

niques n'était point appaisé; les Saxons, les Danois, les Thuringes, les Normanns, les Avars, les Oborites, les Witziens, les Czèches, les Moraves, échelonnés sur le Weser, l'Elbe, le Danube, menaçaient la frontière orientale des Francs. Ce n'est pas tout: un prophète sorti du fond de l'Arabie, semait le fanatisme et l'esprit de conquête parmi les habitants de cette vaste région. Sous l'étandard de Mahomet, les Maures ou Sarrasins inondent les côtes de l'Espagne occupée alors par les Wisigoths, dont la monarchie comprenait dans ses limites une portion de la Gaule méridionale. En 721, ils assiégent Narbonne, et en exterminent la population; en 724, Nîmes et Carcassonne subissent le même sort. Il faut lire les auteurs contemporains de tant de désastres, pour se faire une idée du caractère de ces effrayantes invasions (41).

Les Sarrasins, maîtres de Narbonne, fortifièrent cette ville, et en firent leur arsenal, leur place de guerre; de là il leur était facile de poursuivre l'œuvre de destruction qu'ils avaient vouée. *Dieu a jeté la terreur au cœur des infidèles*, dit un de leurs historiens, *les Musulmans se sont avancés vers le Rhône*,

(41) Voyez les citations de M. Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 18 et suiv.

Digitized by Google

et ensuite s'éloignant des côtes, ils ont pénétré dans l'intérieur des terres (42). En effet, Vienne, Lyon, Mâcon, Châlons-sur-Saône, et les vallées des Alpes furent saccagées, ruinées, ensanglantées. Une tradition qui, bien qu'incertaine touchant la date à laquelle on doit la reporter, est encore vivace chez le peuple, fait du rocher de Montmélian le théâtre d'une longue et opiniâtre résistance; une tradition semblable embellit de son auréole fantastique le rocher de Conflans qui s'élève, lui aussi, sur les bords de l'Isère, à l'entrée de la Tarentaise (43). L'expédition de Charles-Martel contre Abd-Alrahman (44) obligea bien ce chef des Sarrasins à reprendre le chemin des Pyrenées, mais les Maures n'en restèrent pas moins possesseurs de quelques localités du midi de la France, de Narbonne, par exemple, d'où, en 759, Pepin-le-Bref parvint à les expulser (45).

Suivant une opinion populaire à laquelle l'autorité

(42) Maccary, auteur arabe, cité par M. Reinaud, p. 29.

(43) Il se pourrait que ces traditions eussent rapport à la seconde invasion des Sarrasins au X^e^ siècle.

(44) Appelé communément Abdérame. Abd-Alrahman veut dire, en arabe, *Serviteur du Miséricordieux*. V. Reinaud, *op. cit.*, p. 79.

(45) Reinaud, p. 81.

Digitized by Google

de Chorier a donné un certain poids (46), des bandes sarrasines se seraient maintenues dans le diocèse de Grenoble, après les victoires de Charles-Martel, jusqu'à la seconde moitié du X^e^ siècle, époque où d'autres Sarrasins, se mêlant aux Hongrois, infligèrent à notre pays de nouvelles calamités. Tout en rejetant, comme l'ont fait les meilleurs critiques (47), la possibilité d'une aussi longue occupation, je crois que l'on peut facilement admettre que des hordes échappées à la hache des Francs, vinrent chercher un refuge le long de l'Isère, se saisirent de quelques-unes des nombreuses positions que l'on rencontre le long de ce fleuve, et que c'est là qu'eut lieu plus tard ce combat célébré par les chroniqueurs, où l'on attribue l'honneur de la victoire tantôt à Pepin, tantôt à Roland, tantôt à Charlemagne (48). L'auteur du roman de Garin-le-Loherain appelle *Valparfonde* le théâtre de ce combat; il suppose qu'un roi de Maurienne, roi fabuleux sans doute, opprimé par les Sarrasins, demanda du secours à Pepin-le-Bref, qui arriva suivi de ses paladins

(46) Chorier, *Hist. du Dauph.*, tom. II, p. 22.

(47) Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 82; Pilot, *Hist. de Grenoble*, p. 18; *Revue du Dauphiné*, tom. I, p. 228.

(48) V. *Revue du Dauph.*, tom. III, p. 107.

Digitized by Google

et vainquit les Barbares (49). La chronique de Turpin fait remporter cette victoire au fameux Roland, héros obligé de la plupart des livres de chevalerie; mais à la place de Valparfonde, c'est Grenoble qui figure comme ville assiégée. « Et ne doit-on, dit le « chroniqueur, ci oublier la merveilleuse adventure « qui advint à Rollant, au temps qu'il vivoit, avant « qu'il entrast en Espaigne; car il assit (assiégea) à « grand ost (avec une grande armée) une cité qui « avoit nom Garnople; et sept ans entiers dura le « siége » (50). Un vieux registre de l'ancienne Chambre des comptes du Dauphiné ne mentionne pourtant point Grenoble, et s'accorde entièrement avec le récit de Garin-le-Loherain (51).

L'emplacement de Valparfonde ou Vallée profonde a été cherché inutilement en plusieurs endroits; on est allé jusqu'à penser que l'abbaye de Hautecombe, à trois lieues de Chambéry, avait été construite sur les ruines de cette station des Sarrasins (52). L'examen topographique des abords de Hautecombe rend

(49) *Le roman de Garin le Loherain*, tom. II, p. 96 et suivantes.

(50) *Grandes Chroniques de France*, in-12, tom. II, p. 288 et suiv.

(51) *Revue du Dauph.*, tom. II, p. 158.

(52) *Revue du Dauph.*, tom. III, p. 106.

Digitized by Google

une telle opinion fort invraisemblable ; d'ailleurs le nom sous lequel on désignait ce lieu avant que le comte de Maurienne Amé III y eût fondé un monastère, n'a aucun rapport avec celui de Valparfonde : on lit, en effet, dans une charte de l'an 1125, que la désignation de *Hautecombe* venait alors d'être substituée à l'antique appellation de *Charaye* (53). L'annaliste du Hainaut, Jacques de Guyse, paraît à la vérité croire que la Vallée profonde se trouvait sur les bords du Rhône (54) ; mais son témoignage, outre qu'il n'est pas explicite, ne saurait détruire les énonciations plus précices des autres chroniqueurs. C'est donc bien le long de l'Isère qu'il faut chercher la *Valparfonde* du roman de Garin-le-Loherain. Je ne m'imposerai pas cette tâche peut-être impossible à remplir ; je dirai seulement que, non loin de Montmélian (55) il existe un *mas* (56) appelé la *vella de lo*

(53) *Terram..... quæ olim Charaya, quæ nunc Altacumba nuncupatur.* (Guichenon, *Hist. de Savoie*, preuv., p. 31.)

(54) *Et usque ad Rhodanum ipsos persequentes, in valle profunda omnes peremerunt* (cap. 68).

(55) Près d'un petit village appelé *la Champagne.*

(56) *Mas* dérive de *mansus,* employé dans la latinité du moyen-âge pour désigner une réunion de terres soumises à la même exploitation.

Digitized by Google

Sarrasins (57), dont la position voisine de l'encaissement de la rivière correspondrait assez à l'idée que la qualification démonstrative de Valparfonde donne de ce lieu témoin de la défaite des Maures. Si l'on doit ajouter foi aux traditions populaires, les restes de ces hordes d'étrangers se seraient sauvés dans la haute vallée des Bauges, où ils fournissent le texte d'un nouveau récit. Les Bauges, comme chacun sait, forment au milieu de la Savoie une espèce de citadelle ayant des montagnes pour ramparts, citadelle géante, dont la base est baignée au sud par l'Isère qui tourbillonne, et au nord par les eaux bleues du lac d'Annecy. Une rivière limpide, qui charrie des paillettes d'or et qui roule dans un lit de grès, le Chéran, partage en deux cette contrée aussi riche en productions agricoles, que remarquable en sites pittoresques. A gauche, on trouve Sainte-Reine *(Sancta Radegundis)*, Ecole *(Schola)*, etc.; à droite s'élèvent en amphithéâtre Jarsy et d'autres villages. Or, les Sarrasins poursuivis par les gens de guerre, avaient franchi le col du Frêne *(Fraxini collum)*, et s'étaient établis dans les Bauges supérieures, d'où il ne cessaient d'inquiéter les populations environnantes. Les habitants de Ste-Reine et d'Ecole résolurent de se

(57) La ville des Sarrasins.

Digitized by Google

délivrer de ces hôtes dangereux ; ils se réunirent en armes, et marchèrent contre les infidèles ; il y eut un gros combat ; les Sarrasins vaincus passèrent le Chéran et se retirèrent à Jarsy où, après s'être fortifiés, et avoir fondé une petite colonie, ils se décidèrent enfin à recevoir le christianisme ; mais leur tache originelle subsiste, ils la portent encore de nos jours empreinte sur le front ; et quand un villageois de Jarsy a dispute avec un villageois d'Ecole ou de Ste-Reine, on a soin de lui rappeler qu'il est de race Sarrasine, et que ses pères furent païens et mécréants (58).

CHAPITRE III.

Les aleux et les bénéfices ; richesses du clergé ; expéditions de Pepin-le-Bref et de Charlemagne en Italie ; le Mont-Cenis ; Charles-le-Chauve.

Après l'occupation de la Gaule par les Barbares du nord, ceux-ci, comme on l'a vu, s'adjugèrent une portion des terres. Arrachés à leur existence nomade, fixés à un sol qu'ils avaient acquis par les armes, ces

(58) Je dois la connaissance de cette tradition à l'extrême obligeance de M. l'abbé Bonnefoy, recteur de Jarsy,

Digitized by Google

hommes crurent facilement pouvoir s'affranchir de toute charge envers la société nouvelle; aussi les propriétés dérivant immédiatement de la conquête, et qu'on nommait aleux (Aloden), se distinguèrent-elle dès l'abord par les larges exemptions dont elles jouirent. Il y avait là un principe de désordre: les possessions des grands aleux résistaient d'un côté aux mesures qu'employait l'autorité royale pour établir l'unité dans le gouvernement, et de l'autre, inquiétaient les possesseurs des petits aleux, et s'efforçaient de les dépouiller; c'est pourquoi ces derniers, pour se défendre contre les envahissements de voisins trop puissants, transférèrent souvent aux églises le domaine direct de leurs biens en s'en réservant le domaine utile.

Tandis que les Burgunden et les Francs erraient encore sans demeures fixes au sein de la Germanie, chacun de leurs chefs avait sous sa dépendance un certain nombre de guerriers ou hommes libres appelés Treuen, Leute, *fidèles*, *subordonnés*, *gens* (59). Les récompenses mobilières que ces leudes obtenaient

auteur de plusieurs ouvrages d'un grand mérite. Il pourrait fort bien se faire que la tradition dont je parle se rapportât au X^e^ siècle. — V. ci-devant, note 43.

(59) V. Ducange, *Gloss.*, v° *Trustis*; et v° *Leuden*.

Digitized by Google

primitivement furent converties, après l'invasion, en concessions d'immeubles ; ces concessions recevaient le nom de *bénéfices ;* elles étaient ou temporaires ou viagères ou héréditaires (60) ; c'est à la prédominance progressive du système de l'hérédité que le régime féodal dut plus tard son établissement. On voit donc se dessiner ici deux ordres de possessions bien distinctes, la possession allodiale et la possession bénéficiaire, l'une pleine, absolue, perpétuelle, l'autre révocable en de certains cas, comportant le service militaire, et soumise quelquefois à divers genres de prestations. Or, qu'arrivait-il ? De même que les propriétaires d'aleux travaillaient à se maintenir exempts de toute participation aux charges nationales, de même les détenteurs de bénéfices cherchaient à se soustraire à l'exécution des obligations qu'ils avaient contractées ; de là des luttes d'intérêts et un mouvement de décentralisation qui rendait le gouvernement de plus en plus impossible.

L'occupation de la Gaule par les peuples septen-

(60) M. Guizot, dans la 52e leçon de son *Histoire de la civilisation en France*, a combattu le système de Montesquieu sur le passage des bénéfices par les conditions de précaires, de temporaires et de viagers ; il veut que ce dernier état ait été leur état primitif, duquel ils ont passé à la condition d'héréditaires.

Digitized by Google

trionaux, loin d'ébranler la puissance du clergé, contribua à l'affermir. « C'était aux évêques, dit un « auteur moderne, que s'adressaient les provinces, « les cités, les populations pour traiter avec les Bar- « bares; c'était à eux que recouraient les Barbares « pour rédiger les lois, conduire les affaires impor- « tantes, donner à l'administration publique une « ombre de régularité; de jour en jour, le clergé « s'ouvrait par son activité quelque carrière nouvelle, « et son pouvoir recevait quelque nouvelle sanction. » (61). Si les évêques surent, en-deça des Alpes, s'assurer une haute influence morale et politique, ils ne négligèrent rien pour augmenter et consolider leur puissance par la possession territoriale. Déjà vers la fin du VI^e^ siècle, le roi Chilpérick s'exhalait en plaintes contre eux, et disait: « Voici que notre fisc « est devenu pauvre, voici que nos richesses ont été « transférées aux églises, etc. » (62). Le fait est que, lors de l'invasion de la France méridionale par les Sarrasins, la majeure partie des biens fiscaux (63)

(61) Guizot, *Hist. de la civilisation en Europe.*

(62) *Gregor. Turon. Hist. Francor.*, lib. VI, cap. 46.

(63) On appelait fisc ou domaines fiscaux *(fiscus, bona fiscalia)* les propriétés royales dont une partie était destinée à être concédée aux leudes à titre de bénéfice.

Digitized by Google

étaient entre les mains des évêques. Charles-Martel, qui venait de forcer les enfants de Mahomet à repasser les Pyrénées, et qui avait ses propres leudes à récompenser, crut à propos de reprendre ce que les faibles rois de la race mérovingienne avaient si imprudemment donné au clergé, et il en fit la distribution à ses gens de guerre. Le pape ayant intérêt à ménager ce guerrier puissant ne se plaignit point (64), mais les évêques crièrent à l'anathème. Charles-Martel mourut, et l'on supposa que son ame scélérate avait été précipitée dans l'enfer inférieur, suivant une vision de Saint Eucher qui eut, à cette époque d'ignorance, un singulier retentissement (65).

Charles-Martel avait remédié à un abus par un autre abus, car tout était abus alors; des éléments contraires s'agitaient au sein de l'Europe; l'anarchie allait éclater. Dans ces conjonctures, un homme parut dont le génie arrêta pendant un demi-siècle la décadence de la société; cet homme qui, semblable à un étonnant météore, éclaira la scène du monde, ce fut Charlemagne. En même temps qu'il réprimait le mouvement d'invasion, jusque-là continu, des peuples

(64) V. *Baronii Annal. eccles., ad an.* 741.

(65) *Vidit illum in inferno inferiori torqueri..... sanctorum judicatione quorum res abstulit et divisit*, etc., etc.

Digitized by Google

barbares, ce prince vraiment digne du titre de grand, travaillait à relever dans l'état le principe monarchique, à centraliser l'action du gouvernement, à faire jouir ses sujets d'une administration régulière, forte, intelligente; sous son règne tout se coordonne, tout se symétrise, du moins tout semble marcher vers ce but; de nouveaux liens rattachent au pouvoir royal les existences individuelles.

Pepin-le-Bref, s'écartant de la politique de Charles-Martel, avait cherché à dédommager l'église de la privation des biens dont ce dernier s'était emparé; une alliance intime se forma dès lors entre les princes de sa race et le chef de la chrétienté; on eût pu déjà prévoir que les Francs domineraient un jour sur l'Italie, et en chasseraient les Lombards. Je ne mentionnerai les expéditions de Pepin et de Charlemagne au-delà des Alpes, que parce que ces expéditions eurent lieu par la vallée de l'Isère, la Maurienne et le Mont-Cenis.

« En 755, dit le continuateur de Frédégaire, « une armée de Francs, sous le commandement du « roi Pepin, ayant traversé Lyon, arriva jusque « dans la Maurienne, et se dirigea en toute multi- « tude vers les frontières de la Lombardie » (66).

(66) Edition de dom Ruinart, p. 689.

Digitized by Google

Le rocher de Montmélian vit ces hommes rudes et belliqueux s'échelonner sur ses flancs ; et qui peut dire que ce n'est pas là que Charlemagne a, pour la première fois, rêvé la couronne impériale ? En 773, ce prince, décidé à mettre fin au règne des Lombards en Italie, réunit ses troupes à Genève, puis les divisant en deux corps, il en dirigea un sur le Mont-Joux (le Grand-St-Bernard), et conduisit, en personne, l'autre par les gorges de la Maurienne et le Mont-Cenis (67). On sait comment le roi Didier, abandonné des siens, alla se renfermer dans Pavie, où il fut fait prisonnier. L'éclat d'une telle expédition, et sans doute aussi les paroles de l'annaliste Eghinard (68), ont donné lieu de croire que Charlemagne est le premier qui ait franchi le Mont-Cenis jusque-là inaccessible ; mais l'on vient de voir qu'avant lui Pepin-le-Bref l'avait passé avec une nombreuse armée ; il faut bien que déjà cette route fût connue. Je pense toutefois que l'on doit rejeter parmi les assertions hasardées l'opinion de certains auteurs qui prétendent que le Mont-Cenis était fréquenté des Romains. Ainsi le jésuite Pinéda raconte que Marius

(67) *Annales Bertiniani, ad an. 773, inter Script. rer. ital.*, tom. II, part. 2.

(68) *Invia montium juga et eminentes in cœlum scopuli, et asperæ cautes superatæ. (Eghinard., in vita Caroli M.)*

Digitized by Google

ayant poursuivi les Cimbres dans la Maurienne, y établit un chemin auquel il imposa son nom, *Via Mariana*, d'où dériverait celui de *Maurienna*, *Maurienne* (69). Bergier, invoquant le texte obscur de Salluste et d'Appien, présume que Pompée traversa le Mont-Cenis, pour aller en Espagne combattre Sertorius, et qu'il y fit exécuter des travaux qui le rendirent praticable (70). Enfin l'on a confondu le Mont-Cenis avec un autre passage assez poétiquement décrit par Ammien-Marcellin, historien du IV^e^ siècle (71). Ce qu'il y a de sûr, c'est que ni la table de Peutinger, ni les itinéraires d'Antonin et de Jérusalem ne font mention de cette montagne, dont la notice la plus ancienne est consignée dans le testament de ce fameux Abbon, riche leude ou vassal des rois Francs, qui fonda la célèbre abbaye de la Novalaise (72), à laquelle il laissa des biens considérables, et notamment des pâturages sur le Mont-Cenis, *alpes in Cinisio* (73). A dater du IX^e^ siècle, on voit la route du Mont-

(69) *De Monarchia ecclesiastica*, lib. XIII, cap. 16.

(70) Bergier, *Histoire des grandes routes de l'empire romain*, liv. III, chap. 31.

(71) *Ammian. Marcell.*, lib. V.

(72) De l'ordre de St-Benoît, entre Suze et le Mont-Cenis.

(73) Ce testament est de l'année 731. — V. Muratori,

Digitized by Google

Cenis devenir de plus en plus fréquentée. En 878, le pape Jean VIII écrivait de France à un Suppo, comte de Turin, que, se proposant de retourner en Italie, il désirait qu'on allât à sa rencontre jusqu'au Mont-Cenis, *ad montem Cinisium* (74). Déjà auparavant Louis-le-Débonnaire y avait construit un hospice destiné à recevoir les voyageurs, et où les pauvres étaient hébergés sans aucune rétribution (75).

Le mouvement qui entraînait l'Europe vers une complète dissolution, et que Charlemagne avait arrêté par la puissance de son génie, se trouva libre d'obstacles après la mort de ce grand homme. Tout semblait à l'envi porter alors dans la société le trouble et l'anarchie. Tandis que les Bretons et les Normans ravageaient le nord de la France, les enfants de Louis-le-Débonnaire ensanglantaient l'héritage paternel et s'en arrachaient, les uns aux autres, les tristes lambeaux; la barbarie déroulait ses ailes noires sur des contrées jadis florissantes; les sciences, les arts, la civilisation s'étaient réfugiés au sein d'une

Rer. ital. script., tom. II, part. 2, p. 745; Mabillon, *De re diplom.*, lib. VI, n° 62.

(74) *Epistol. Johannis papæ VIII*, *epist.* 307, *ap. Lab. concil. collect.*, tom. XI, p. 212.

(75) *Monumenta historiæ patriæ*, tom. I, p. 55; Muratori, *Antiq. Ital. medii ævi*, Dissert. 57.

Digitized by Google

nation nouvelle, parmi ces Arabes naguère idolâtres, nomades et pasteurs, maintenant conquérants et adorateurs d'un seul Dieu sous la bannière de leur prophète. Il n'appartient point à mon sujet de retracer le tableau de la décadence du vaste empire de Charlemagne; je ne dois pourtant pas omettre un fait dont nos montagnes se souviennent encore, et qui résume en quelques lignes ce que cette période a d'affligeant pour l'humanité; je veux parler de Carles-le-Chauve qui, le front ceint de la couronne impériale, vient terminer sa vie agitée dans une misérable cabane. Je me contente de traduire le récit que font de cet événement les annales du monastère de Saint-Bertin. Ces annales, après avoir raconté les préparatifs de Carlomann, roi de Germanie, contre son oncle Charles-le-Chauve, et l'entrevue de ce dernier prince et du pape Jean VIII à Pavie en 877, continue ainsi: « Le pape et l'empereur arrivèrent à Tortone où Ri- « childe (épouse de Charles) fut couronnée impéra- « trice, et d'où elle s'achemina précipitamment vers « la Maurienne, en emportant le trésor impérial. « Quant à l'empereur, il demeura quelque temps « encore à Tortone, attendant la venue des ma- « gnats de l'empire, savoir de Hugue-l'Abbé, de « Boson, de Bernard comte d'Auvergne, de Bernard « marquis de Gothie, qu'il avait mandés près de sa « personne, et qui au lieu d'exécuter ses ordres,

Digitized by Google

« conjuraient et conspiraient avec les autres magnats.
« Et étant averti qu'aucun d'eux ne venait, et que
« Carlomann s'approchait, il prit la fuite en suivant
« les pas de Richilde. Carlomann, trompé par de
« faux rapports, s'imagina que l'empereur et le pape,
« accompagnés d'une multitude de combattants, al-
« laient fondre sur lui; il eut peur et rebroussa che-
« min à la hâte. Cependant Charles ayant été saisi de
« la fièvre, but une potion que son trop cher méde-
« cin, un juif nommé Sédécias, lui donna comme
« remède. Or, après avoir avalé ce poison mortel, il
« passa le Mont-Cenis entre les bras de ses gens, et
« s'arrêta dans un lieu appelé Brios; de là il envoya
« quérir Richilde qui était à St-Jean-de-Maurienne
« *(apud Moriennam)*, et il mourut dans une chau-
« mière *(in vilissimo tugurio)* le 2 des nones d'octo-
« bre, et le 11e jour à dater de celui où il avait bu le
« poison. On ouvrit son corps, on en ôta les entrailles,
« on le baigna de vin, on le remplit des aromates
« que l'on put trouver, on le mit dans un cercueil,
« et l'on fit route vers l'abbaye de St-Denis, où le
« défunt devait être enseveli; mais la mauvaise odeur
« devint si forte qu'on fut obligé de placer le cadavre
« dans une tonne enduite de poix en dedans et en
« dehors; ce nonobstant, l'infection resta la même,
« et lorsqu'on fut parvenu à un petit couvent de
« moines dénommé Nantua, dépendant du diocèse

Digitized by Google

« de Lyon, on y enterra le corps et la tonne » (76).

Des écrivains peu au fait des localités, et induits en erreur par une ressemblance de noms, ont placé le village de Brios à Biord en Bresse; mais nous venons de voir que c'est nécessairement en Maurienne que ce village doit être cherché. Mgr Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, et ancien évêque de Maurienne, a rédigé sur ce sujet une notice très-intéressante, où il a démontré que le hameau d'Avrieux, appelé jadis *Aprios*, *Abrios*, *Aprilis*, était précisément le Brios des annales de Saint-Bertin. « Quoique « la question de savoir où est mort Charles-le-« Chauve, ajoute le savant auteur, ne soit pas d'une « fort grande importance, elle nous a paru mériter « un éclaircissement : en toute chose la précision est « avantageuse. Lorsque les voyageurs qui vont de « France en Italie auront dépassé le bourg de Mo-« dane, ils aimeront à fixer leurs regards sur le petit « village d'Avrieux qu'ils apercevront dans un en-« foncement, sur la rive droite de l'Arc, et pres-« qu'au bord de la rivière; ils aimeront à rappeler « ce qui se passait au milieu de ces chaumières, le « 5 et le 6 octobre 877; ils se représenteront un « roi de France, un empereur d'Occident en proie à

(76) *Annal. Bertin*, *ad an.* 877.

Digitized by Google

« de cruelles souffrances, et luttant avec l'inexorable « mort sur un pauvre grabat, le juif Sédécias jouant « l'affliction pour mieux cacher sa perfidie, et enfin « Richilde, impératrice de peu de jours, arrivant « pour recevoir le dernier soupir de son époux. » (77).

CHAPITRE IV.

Deuxième royaume de Bourgogne; concile de *Mantala;* nouvelle invasion des Sarrasins; invasion des Hongrois.

Tant que dura la domination des Lombards en Italie, les institutions de ce peuple y effacèrent la puissance du clergé; mais sous les rois Francs, les évêques occupent dans ce royaume une haute position; ils assistent aux grandes assemblées de l'état, et se trouvent mêlés à toutes les affaires. Le bouleversement de la société au IX^e^ siècle ne fit qu'accroître cette influence : c'était au sein des immunités de l'église, unique chance de salut qui se présentât alors, que se réfugiaient les faibles afin d'échapper à l'oppression des forts ; car la tyrannie des comtes, des barons, des grands vassaux s'inquiétait peu de l'auto-

(77) *Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. VII, p. 283.

Digitized by Google

rité royale, et depuis long-temps le sentiment du bien public avait disparu (78).

Il est singulier que le sacerdoce conservât une prépondérance si marquée, à une époque où lui-même, entraîné par le torrent de la dépravation générale, donnait l'exemple des excès les plus affligeants. Jamais en effet les choses de Dieu ne furent moins respectées. Entre les mains des ministres de la religion, le culte des reliques était devenu l'objet d'un trafic déplorable; on se disputait avec acharnement les restes des corps saints, parce qu'on en faisait un moyen d'arriver aux richesses terrestres : de là naissaient des fraudes infinies, dont la crédulité du peuple demeurait toujours la dupe (79). Un autre scandale qui prend également sa source au IX^e^ siècle, consistait dans le rachat pécuniaire des austérités exigées par l'église et des peines imposées aux péchés : « Que celui qui a connu sa femme pendant le « carême fasse une année de pénitence, ou se ra« chète moyennant vingt-six sols » *aut pretium suum videlicet XXVI solidos ad ecclesiam tribuat;* les anciens livres pénitentiaux sont remplis de semblables

(78) V. Leo, Geschichte der italienischen Staaten, IIIter Buch, Ies Capit.

(79) Muratori, *Antiq. Ital.*, Diss. 58.

Digitized by Google

prescriptions (80). Plus tard on vit l'intrigue, la simonie, la prostitution envahir la chaire de Saint Pierre, et y installer tous ces pseudo-pontifes dont les noms, dit Baronius, ne sont inscrits sur le catalogue des papes que pour marquer la succession de ces temps malheureux (81); temps malheureux sans doute, temps d'épreuves, que Dieu a permis afin de montrer que les fondements de son église n'ont pas été jetés par les hommes.

Le pape Jean VIII, qui avait favorisé Charles-le-Chauve contre les prétentions des Carlovingiens d'Allemagne, et qui cherchait à éloigner de l'Italie les princes de cette race, leur opposa Boson, comte de Vienne, lorsque le fils infortuné de Louis-le-Débonnaire eut terminé sa vie dans une pauvre chaumière des Alpes; aussi croit-on qu'il n'ignora point le dessein formé par son nouveau protégé de rétablir le royaume de Bourgogne (82). Quoi qu'il en soit, le 15 octobre 879, un grand nombre de seigneurs et de prélats, et notamment les archevêques de Tarentaise, de Lyon, de Besançon, de Vienne, d'Arles et

(80) *Museum italicum*, tom. II.

(81) *Qui non sunt nisi ad consignanda tantum tempora in catalogo romanorum Pontificum scripti. (Baronii Annal., ad an.* 912.)

(82) Leo, Geschichte, etc., iiiᵉʳ B., iᵗᵉˢ Capit.

Digitized by Google

d'Aix, réunis à *Mantala*, déférèrent à Boson le titre de roi (83).

(83) La présence de ces archevêques au conciliabule de *Mantala* démontre que c'est bien le royaume de Bourgogne, dans toute l'étendue qu'il avait au VI^e^ siècle, que l'on se proposait de rétablir ; et de fait, l'on ne saurait douter que les six provinces ecclésiastiques de Tarentaise, de Lyon, de Besançon, de Vienne, d'Arles et d'Aix n'aient d'abord été rangées sous la domination de Boson, et que ce prince n'y ait exercé des actes d'autorité, comme la donation qu'il fit de Talloires *(Tagleria)*, dans le comté de Genevois, à l'abbaye de Tournus, l'année même de son couronnement, le 6 des ides de novembre. (Voy. Lévrier, *Chronologie histor. des comtes de Genevois*, tom. I.) Il est vrai que, l'année suivante, Louis et Carlomann, fils de Louis-le-Bègue, chassèrent Boson d'une partie du pays qu'il avait occupé, et réduisirent de beaucoup la circonscription de son royaume. (V. Vignier, *Rerum Burgundionum chronicon, ad an.* 880 et 882.) Mais quelles furent précisément les provinces enlevées à ce nouvel état ? Le territoire de l'ancienne *Sapaudia* y demeura-t-il incorporé ? En quoi consista, dans le principe, cet autre royaume appelé *de la Bourgogne jurane*, fondé neuf ans plus tard par Rodolphe fils de Conrad ? Que devint alors la *Sapaudia*? à qui appartint-elle ? Ce sont toutes questions très-controversées, et dont la solution est encore à trouver au milieu de l'obscurité de ces temps calamiteux. Ce qu'on peut affirmer, quant à Boson, c'est qu'il continua de régner à

Digitized by Google

La question de savoir où l'on doit placer le lieu de cette assemblée décorée du nom de concile (84), a été l'objet de beaucoup de débats parmi les historiens. Les uns, tels que Chorier, Valbonnais, Guichenon (85), Fleury, ne doutent pas que *Mantala* ne soit le château de Mantaille, à quatre lieues de Vienne; les autres, tels que Bouche dans son Histoire de Provence, identifient *Mantala* avec Montmélian, dirigés sans doute par l'opinion, sinon fausse du moins très-contestée, que Montmélian occupe l'emplacement du *Mantala* des Romains. Mais j'ai déjà dit que des investigations récentes avaient signalé un village appelé le *Bourg-Evescal*, comme étant précisément l'endroit où, suivant le calcul des distances indiquées par les itinéraires, devait se trouver cette ancienne *statio;* or, quelques auteurs pensent aujourd'hui que ce vil-

Arles ; aussi les historiens donnent-ils souvent à son état la qualification de *royaume d'Arles* ou de *royaume de Provence.* (Voy. les *Memoires de l'Acad. de Savoie*, tom. III, p. 509.)

(84) L'élection du roi Boson au concile de Mantala est rapportée par Labbe, *Concil. collect.*, tom. IV, p. 1573, et par Sirmond, *Concil. antiq. Gall.*, tom. III, p. 496.

(85) *Hist. de Bresse*, part. I, chap. 8, p. 16. — Cet auteur semble adopter une opinion contraire dans son *Histoire de Savoie*, tom. I, p. 7.

Digitized by Google

lage, qui est situé presque au bord de l'Isère, et que les titres du moyen-âge nomment *Burgum episcoporum* (le Bourg des évêques), est le lieu où en 879 les partisans de Boson s'assemblèrent et élevèrent ce prince à la dignité royale; dès lors le peuple, toujours porté à adopter les noms démonstratifs, aurait abandonné la vieille dénomination de *Mantala* pour y substituer celle de Bourg-Evescal (86). Cette opinion acquiert un certain poids quand on songe que les rois de Bourgogne avaient des possessions et un château *(novum castellum super Isaram)* tout près de là (87), et que, si Boson eût consommé son usurpation à Mantaille, aux portes de Vienne, il se serait exposé trop évidemment à la colère des rois de France Louis et Carlomann, qui, l'année suivante, parvinrent à lui enlever une portion de son nouvel état. Les premières lignes de l'acte d'élection où l'on voit que les pères du concile étaient réunis à *Mantala*, dans le territoire de Vienne (88), ne constituent pas une objection péremptoire, puisque le Bourg-Evescal dépendait alors de l'évêché de Gre-

(86) V. Grillet, *Dict. hist.*, tom. III, p. 502 et 450.

(87) *Nobiliaire du Dauphiné*, tom. I, p. 267.

(88) *Conventum celebraturi apud Mantalam territorii Viennensis.*

Digitized by Google

noble, soumis lui-même à la juridiction métropolitaine de l'église viennoise. Enfin un argument que je ne dois pas oublier, c'est que les diplômes datés de Mantaille sur Vienne portent *actum Mantalia in villa publica*, etc. (89), tandis que, dans l'acte d'élection du 15 octobre 879, on lit *apud Mantalam*, etc. (90).

La race de Charlemagne qui, en 856, comptait six monarques vivants, pourvus d'une nombreuse lignée, se trouvait réduite, avant la fin du IX^e^ siècle, à la personne de Charles-le-Simple, dont les faibles successeurs n'eurent, ainsi que lui, qu'une vaine apparence d'autorité : voilà pour la France. Quant à la Germanie, un bâtard appelé Arnolf s'en était fait proclamer roi ; tandis que la malheureuse Italie, déchirée par les factions, s'agenouillait alternativement devant ce même Arnolf, devant Guy, duc de Spolète, et Bérenger, duc de Frioul, qui s'y disputaient le pouvoir. Au milieu d'un tel désordre, l'exemple de Boson devait nécessairement porter ses

(89) Chorier, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 513; Mille, *Hist. de Bourgogne*, tom. III, p. 319.

(90) Feu M. Claude-Marie Pillet, de Chambéry, savant distingué, l'un des rédacteurs les plus féconds de la *Biographie universelle* des frères Michaud, est le premier qui ait donné quelques développements à l'opinion que je viens de signaler.

Digitized by Google

fruits. En 888, un Rodolphe, comte de la Bourgogne-Jurane, c'est-à-dire du pays situé entre le Jura et les Alpes pennines (91), prit le titre de roi, et se fit ensuite couronner dans une assemblée solennelle tenue à l'abbaye de St-Maurice-en-Vallais. Les descendants de ce Rodolphe réunirent plus tard sous leur sceptre, soit par les armes, soit par les traités, toute l'ancienne *Sapaudia*, puis Besançon et l'Helvétie, puis le Lyonnais, puis enfin le comté de Vienne et la Provence, dont les rois d'Arles, successeurs de Boson, se départirent en leur faveur (92). Pendant la durée de la dynastie rodolphienne, et malgré le malheur des temps, l'antique nationalité

(91) *Inter Juram et Alpes penninas*, dit l'annaliste Regino, *ad an.* 888. Les historiens ne sont point d'accord sur les limites primitives de ce nouveau royaume, et notamment sur la question de savoir si la vallée d'Aoste, au-delà des Alpes pennines, s'y trouva comprise. Les annales de St-Bertin, *ad an.* 859, me paraissent contredire ce que Durandi a avancé à l'égard de cette vallée dans ses *Alpi graie e pennine*, p. 2.

(92) V. Duchesne, *Hist. des Roys, Ducs et Comtes de Bourgogne*; Vignier, *Rer. Burg. chron.*; Delbene, *De regno Burg.* On voit que ce royaume, appelé *le deuxième royaume de Bourgogne*, ne comprenait que peu de chose de la province de France connue sous le nom de *Bourgogne*, qui obéissait à des ducs particuliers.

Digitized by Google

des Burgunden parut en quelque sorte revivre ; elle se conserva même encore après la mort du dernier prince de cette race, Rodolphe dit le Fainéant, qui, au commencement du X^e^ siècle, investit de sa succession l'empereur Conrad.

C'est à partir du siècle précédent que notre pays fut de nouveau ravagé par les Sarrasins.

Tant que l'étoile de Charlemagne éclaira l'Europe, les enfants de Mahomet avaient fait d'impuissantes tentatives pour reprendre pied en France et s'emparer de Narbonne : attaqués dans leurs propres foyers, chassés de Barcelone et d'une portion de l'Espagne, ils s'étaient contentés de dépeupler la Sardaigne et la Corse, et d'exercer la piraterie sur les côtes de la Méditerranée. La mort de Louis-le-Débonnaire, en 840, laissait le vaste empire des Francs en proie aux guerres civiles ; les Sarrasins redoublèrent d'efforts, car la voix du prophète leur criait : *Combattez les infidèles jusqu'à ce que la religion de Dieu domine sur la terre* (93). En 846, ils remontent le Tibre et viennent piller les églises de St-Pierre et de St-Paul, aux portes de Rome, après avoir dévasté la principauté de Bénévent. Presque en même temps, ils se répandent dans les parages de Gênes et de Marseille, et y

(93) *Alcoran*, sourate VIII, vers. 39.

Digitized by Google

commettent tant de cruautés que les prêtres et les moines sont forcés de prendre les armes pour la délivrance du pays (94). A ces déprédations d'abord passagères, se mêlèrent celles des Normanns, de ces pirates féroces, qui, avant d'obtenir de Charles-le-Simple la contrée qui porte aujourd'hui leur nom, avaient ruiné les provinces maritimes de la France, comme le témoignerait seul ce verset plein de terreur introduit alors dans les litanies : *A furore Nortmannorum libera nos Domine!* Les Normanns donc franchirent, en 859, le détroit de Gibraltar, débarquèrent en Provence, se rendirent maîtres de Narbonne, assiégèrent Valence, mettant à feu et à sang tout ce qui se présentait sous leurs pas (95).

Dès l'année 889, les entreprises sarrasines prirent un caractère de permanence alarmant. Une poignée de ces barbares s'étaient en effet établis sur les côtes de Provence, dans un lieu inaccessible appelé Fraxinet; d'autres bandes venues d'Espagne et d'Afrique les y rejoignirent, et en peu d'années ils eurent couronné de forteresses toutes les positions environnantes (96).

(94) Reinaud, *Invasion des Sarrasins*, p. 159.

(95) *Ibid.*, p. 149.

(96) Quant à l'emplacement qu'occupait ce redoutable repaire, voyez la dissertation insérée dans les *Scriptores* de Muratori, tom. X; Bouche, *Hist. de Provence*, tom. I;

Digitized by Google

En 906, ils commencèrent ces terribles incursions qui affligèrent pendant plus de quatre-vingts ans les Alpes occidentales (97). On les voit, à cette époque, s'avancer comme des bêtes fauves le long du Rhône et de l'Isère, s'enfoncer dans les gorges de la Maurienne, massacrant les populations, passer le Mont-Cenis, et incendier l'antique abbaye de la Novalaise (98). En 916, les pauvres habitants de nos vallées s'étaient réfugiés à Embrun ; les païens, car c'est ainsi qu'on appelait souvent ces impitoyables étrangers (99), les y poursuivirent ; l'archevêque de cette ville et un grand nombre de personnes moururent martyrs (100).

Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, part. III. D'après ce dernier auteur, il paraît que la forteresse centrale appelée Fraxinet, était située sur la montagne de Notre-Dame-de-Miremas.

(97) V. Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime*, lib. 5 ; Ughelli, *Italia sacra, in episcop. Taurinens. et Astens.*

(98) Voyez, pour les détails, la Chronique de la Novalaise dans les *Scriptores* de Muratori, tom. II, part. 2, et les Actes de saint Romule, dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, tom. IV, *in episcop. Genuens.*

(99) Quelques auteurs ont prétendu qu'on désignait sous ce nom les Hongrois seulement ; je trouve pourtant la preuve du contraire dans une charte de l'an 926. — V. *Monumenta historiæ patriæ*, tom. I, p. 135.

Digitized by Google

Tandis que les Sarrasins, ne se bornant plus à de simples courses, se creusaient des repaires en divers lieux, et particulièrement en Maurienne et en Tarentaise (101), les Hongrois, fils des anciens Scythes, et bien autrement cruels que les Sarrasins, s'élancent du sein de la Germanie qu'ils avaient déjà dévastée (102), parcourent notre pays comme un flot de destruction, puis franchissant les Alpes, portent le carnage dans la Lombardie, ruinent les cités et entre autres Pavie, où ils laissent à peine pierre sur pierre (103). Le passage des Hongrois fut comme un de ces effrayants météores qui vomissent la foudre, et

(100) *Gallia christiana*, tom. III, *in Eccl. Ebred.*, p. 1067. — Je ne crois pas devoir parler du martyre des habitants d'Oulx, parce que la légende *Plebs martyrum*, citée comme authentique par le savant M. Reinaud, sur la foi des éditeurs du *Chartarium Ulciense*, est tenue pour apocryphe par quelques auteurs. V. Durandi, *Piemonte traspad.*, Docum. IV, p. 149.

(101) *Viæ Alpium a Saracenis obcessæ*, etc. *(Frodoardi, chron., ad an.* 926.

(102) *Hadriani Valesii præfatio ad Panegyricum de laudibus Berengarii*, cap. 5.

(103) *Usta est infelix olim formosa Papia, anno Dominicæ incarnationis* DCCCCXXIV, IV *idus martii, indictione* XII, *feria* VI, *hora* III. *(Luithprandi hist.*, lib. 3, cap. 1.)

Digitized by Google

que le vent chasse au loin ; les invasions sarrasines offrent au contraire l'image d'une véritable colonisation. Mais, chose honteuse, et qui justifie bien l'opinion alors générale de la fin prochaine du monde, c'est que des princes chrétiens allèrent jusqu'à implorer l'aide des envahisseurs pour égorger d'autres chrétiens. Ainsi en 942, Hugues, roi d'Italie, ayant appris que son compétiteur Bérenger II, marquis d'Ivrée, qui s'était enfui en Allemagne, revenait lui disputer le trône, abandonna tout à coup le siége de Fraxinet, sous la condition que les Sarrasins iraient occuper le Mont-Joux (Grand-St-Bernard), et fermeraient les Alpes à son rival ; c'est pourquoi un historien-poète contemporain, Luithprand, justement indigné, s'écrie en apostrophant cette montagne : *O Mont-Joux ! que la foudre puisse te consumer, te briser, te plonger dans l'éternel cahos !* (104).

Depuis ce moment les Sarrasins sont presque les maîtres absolus de nos contrées. Les uns s'y livrent à l'agriculture, et épousent des filles chrétiennes ; les autres, moins pacifiques, continuent à garder les

(104) ..... *Ecce Dei cupio*
Te te fulmine aduri,
Concissusque cahos cunctis
Fias tempore cuncto.
V. Reinaud, p. 179.

Digitized by Google

hauteurs et à vivre de rançonnements et de brigandages (105) ; nos annales sont pleines des actes de cruauté qu'ils exerçaient contre les voyageurs, car dans ces temps de calamité, les Alpes ne cessèrent point d'être fréquentées, et la foi attirait encore une foule de pélerins à Rome auprès des reliques du prince des apôtres ; le massacre de saint Robert, évêque de Tours, ne refroidissait point leur zèle pieux (106) ; malgré cela tout donnait à présumer que l'islamisme s'implanterait tellement au milieu de nous qu'il serait impossible de jamais l'extirper. Les Sarrasins, en effet, occupaient Grenoble, dont ils avaient fait, pour ainsi dire, une ville musulmane ; l'évêque Isarn, qui les en chassa dix ou quinze ans après (107), fut obligé de se retirer au prieuré de Saint-Donat, comme le témoigne l'inscription qu'on lisait naguère sur le clocher de ce couvent :

PER MAVROS HABITANDA DIV GRANOPOLIS ISTA
LIPSANA SANCTORVM PRÆSVL AB ORBE TOLLIT, etc.

Dans ces conjonctures, le roi de Bourgogne Conrad ayant appris que les Hongrois envahissaient de

(105) *Frodoardi chron., ad an.* 951.
(106) *Ibid, ad an.* 952.
(107) En 965.

Digitized by Google

rechef les contrées voisines du Jura, imagina de mettre ces barbares aux prises avec les Sarrasins ; il écrivit à ceux-ci : « Voilà les pillards qui arrivent ; « ils ont entendu parler de la fertilité des terres que « vous occupez, ils veulent vous en chasser ; joignez-« vous à moi, nous les exterminerons. » En même temps il dit aux Hongrois : « Aidez-moi à expulser « les Sarrasins et je vous établirai à leur place. » Les Sarrasins et les Hongrois vinrent effectivement à la rencontre les uns des autres, et pendant qu'ils étaient aux mains, Conrad se précipita sur eux, et en fit un horrible carnage (108). Si ce récit est vrai, il faut presque nécessairement admettre que le combat eut lieu dans la vallée de Montmélian, et que les Bauges (109) furent l'endroit où Conrad alla se cantonner, afin de profiter du moment favorable à la vengeance qu'il avait méditée. Suivant cette hypothèse, les Sarrasins de Grenoble, ceux de Maurienne et de Tarentaise, ceux de Maurienne surtout, car ce pays paraît avoir été longuement occupé (110), se seraient réunis au

(108) Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 183.

(109) J'ai indiqué la position des Bauges à la fin du chap. 2 de la 1re partie.

(110) Voyez la lettre de Mgr Billiet, dans les *Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. III, p. 239.

Digitized by Google

bord de l'Isère pour disputer aux Hongrois le passage de cette rivière ; et de fait, plusieurs traditions et dénominations locales sur lequelles je ne veux point m'arrêter, crainte d'être accusé de puérilité, viennent à l'appui de ma supposition. Quoi qu'il en soit, dès 952, date de cet événement, l'on n'entend plus parler des Hongrois, mais les Sarrasins se maintiennent dans les gorges et les sommités des Alpes : la captivité de saint Mayeul, abbé de Cluny (111), les prodiges de saint Bernard de Menthon, qui, en 960, parvint à les chasser du Mont-Joux (112), en sont la preuve.

Depuis long-temps les princes chrétiens pensaient à extirper de Fraxinet la race des Sarrasins ; l'empereur Othon occupé en Italie, n'avait pu réaliser ses projets à cet égard ; toute la région des Alpes occidentales demandait un libérateur, lorsqu'on apprit que saint Mayeul, cruellement traité par les mécréants, n'était parvenu à récupérer sa liberté qu'au moyen d'une forte rançon. La peinture que ce personnage aussi éminent en vertus qu'en doctrine fit des tourments infligés aux malheureux captifs, détermina Guillaume, comte de Provence et vassal des rois de Bourgogne, à tenter, vers l'an 975, une

(111) *Acta SS., tom. II maii, ad diem* XII.
(112) Reinaud, p. 195.

Digitized by Google

expédition contre Fraxinet; cette expédition réussit, et les Sarrasins furent à jamais bannis de nos contrées (113).

Cependant, s'il faut croire nos vieilles chroniques copiées par Delbene et par Nostradamus (114), les Sarrasins se seraient encore maintenus au sein de nos vallées jusqu'aux premières années du XI^e^ siècle, époque où le saxon Bérold, que l'on considérait naguère comme la tige de la maison régnante de Savoie, et dont aujourd'hui on conteste même l'existence, les aurait complètement détruits. Voici le fragment d'un récit de Champier, où l'on reconnaît parfaitement le caractère d'une occupation sarrasine.

« Messire Bérold en exploitant son voyage au dé-
« partir de la région d'Alemaigne, entra dans la
« Langue gallique, le long d'une des provinces de
« Bourgongne qui s'appelle le pays de Vuaudz; et
« luy chevauchant à bas, passa par le pays de Gene-
« voys, où il arriva une nuict, luy et sa compai-
« gnie; et entra en une ville nommée Sessel, estant
« sur le fleuve du Rosne, où il fut assez bien receu.
« Sachant donc illec estre le seigneur du lieu, il le

(113) Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime*, p. 298.

(114) Delbene, *De regno Burgund.*, lib. III; Nostradamus, *Chronique de Provence*, p. 85.

Digitized by Google

« vint tantost visiter; et aussi que moult desirait à « ouyr des nouvelles d'icelluy pays, pourquoy il luy « en demanda. Lors luy respondit le seigneur ce « qu'il en sçavoit, et que par son conseil il ne se mist « pas à passer près du chasteau de Cules dont il « estoit assez prochain, s'il ne vouloit estre desrobé « prins et retenu par les larrons et pillards d'icelluy « chasteau qui iniquement destroussoient et occioient « les marchans et autres passans, dont ils gastoient « tout le pays et y faisoient moult grans dommai- « ges. — Comment? dist messire Bérold; dont peut « procéder cet oultrage que ce passage est si dange- « reux? qui est celluy qui tient ce chasteau, et « maulgrée tous ceulx du pays? — Certes! dist le « seigneur de Sessel, la forteresse est par droict et « raison au roy d'Arles, mais celluy qui le tient, « avecques aucuns barons qu'il assembla, l'emblè- « rent de nuict a ja longtemps; et si nous mènent « tant' malement, que nous ne osons bonnement ou- « vrir noz portes pour la doubte d'eulx. — Lors se « appresta messire Bérold pour yssir hors de la ville « de Sessel..... » Suit la relation du combat, et le chroniqueur termine en disant: « et messire Bérold « les resserra de si près que tous iceulx pillards et « meurtriers avecques leurs barons furent détruictz « et déconfitz » (115).

Dans les chapitres suivants de cette même chroni-

Digitized by Google

que, les Sarrasins sous le nom de Genevoys (Génois) occupent la vallée de l'Isère, la Maurienne et la Tarentaise ; Bérold leur livre de nouveaux combats comme on en peut juger par les rubriques ci-après. — *Comment les Genevoys avec leurs aliez coururent par mer en Prouvence, et par terre occupèrent et prindrent la Maurienne du roy Rodulphe* (116), *et comment le roy pria messire Bérold qu'il luy pleust luy ayder en ses guerres* (117). — *Comment messire Bérold alla à Vienne prendre sa possession du gouvernement du pays, et comment il déchassa vaillament les Genevoys hors les marches et lieux de Maurienne* (118). — *Comment messire Bérold feist fortifier deux forteresses en la Maurienne, c'est assavoir la Charbonnière et Hermillon* (119), *et comment il déchassa tous les ennemys du roy d'Arles des lieux et pays qui lui appartenoient* (120).

Lorsque le roi de Bourgogne Rodolphe-le-Fainéant monta sur le trône en 994, les Sarrasins avaient déjà été expulsés de Fraxinet ; ainsi les faits rappor-

(115) Champier, *Les grans croniques de Savoye*, fol. xv.

(116) Rodolphe-le-Fainéant.

(117) *Fol.* xvij *verso.*

(118) *Fol.* xviij *verso.*

(119) La première à l'entrée de la Maurienne, la seconde un peu plus haut.

(120) *Fol.* xjx.

Digitized by Google

tés dans les rubriques du chroniqueur Champier ne méritent pas grande créance; la seule expédition à laquelle la tradition pourrait donner quelque degré de probabilité, serait celle de Bérold contre les Sarrasins cantonnés à Cules, pendant le règne de l'empereur Othon, mais il n'y a encore là rien de véritablement historique.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

DE LA FÉODALITÉ DANS LES ALPES OCCIDENTALES.

CHAPITRE PREMIER.

Du sort des institutions burgundes.

Si l'histoire ne consistait qu'à raconter les événements, si une pensée philosophique, un enseignement humanitaire ne se présentait comme la conséquence des faits, comme le but, le complément du récit, on devrait irrévocablement reléguer une semblable science dans la catégorie des sciences oiseuses. L'histoire, toutefois, n'a pu dès l'abord aspirer à la haute mission qu'on lui assigne aujourd'hui : il fallait

Digitized by Google

recueillir des matériaux avant de songer à bâtir, il fallait être narrateur avant de s'ériger en historien. On s'est moqué des généalogistes, et l'on a eu tort : que ferions-nous sans eux ? Ils ont dressé des jalons sur la route que nous parcourons ; cette route, ils l'ont fondée, ils l'ont applanie, ils l'ont rendue facile. Les généalogistes, les paléographes, les annalistes, les collecteurs de documents, tous ces hommes tels que les Mabillon, les Duchêne, les Eccard, les Pistorius, les Bollandus, les Muratori, les Baluze, les Meibom, les Pertz (1), tous ces hommes, dis-je, dont les travaux, malgré l'enflure de nos systèmes, nous font si petits, ne se sont point engagés dans le champ ardu de la philosophie de l'histoire ; ils sentaient bien que le moment n'était pas venu. Notre siècle doctrinaire pèche par l'excès opposé ; il a transporté l'histoire au milieu des nuages de la métaphysique ; on dédaigne maintenant les détails pour les généralisations, et l'on généralise souvent mal parce qu'on opère sur des bases fausses ou avec des éléments incomplets. Il serait important de ramener les études

(1) Je ne saurais parler de ces hommes éminents sans m'incliner aussi devant les laborieux compilateurs des *Monumenta historiæ patriæ*, ouvrage colossal entrepris par ordre de S. M. Charles-Albert.

Digitized by Google

historiques à une méthode plus sûre, plus positive, moins sujette à l'arbitraire et à la manie d'innover. Les investigations locales sont encore loin d'avoir fourni toutes les richesses qu'elles promettaient ; je ne parle pas de ces investigations qu'une vaine curiosité domine, et qui se creusent, pour ainsi dire, leur propre tombeau, (quoique cependant aucune élucubration ne soit complètement inutile en histoire, et que telle question qui paraît stérile, puisse devenir un jour féconde) ; mais je parle de cette pensée qui, bien que retenue dans un cercle étroit, ne demeure point étrangère à ce qui l'environne, sait appeler à elle les faits éloignés, et les force à lui apporter le tribut de leurs analogies. De cette manière, l'histoire d'une province, d'une ville, d'un bourg même, d'un château, surgit presque aussi fructueuse que celle d'une vaste région : car en définitive, la nature est partout : on l'étudie sur la feuille qui se détache de l'arbre comme sur l'immense page du firmament.

Je crois avoir déjà dit que la pensée de reconstituer l'antique nationalité des Burgunden, n'était peut-être pas demeurée étrangère aux premières tentatives de Boson, en 879, pour se détacher des Francs. Cette question se lie à la grande thèse du démembrement de l'empire de Charlemagne, laquelle a donné naissance à tant de systèmes et à tant d'erreurs, même

Digitized by Google

chez les historiens les plus modernes, et cela faute d'étudier les faits locaux. Si l'on parcourt les souscriptions des évêques qui assistèrent au concile de *Mantala*, et dont les diocèses devaient composer le territoire du nouveau royaume, on y retrouve, à peu de choses près, l'intégralité primitive de la monarchie burgunde (2). Le renversement de cette monarchie en 534, avait été violent et injuste; les rois Francs profitèrent des malheureuses dissensions survenues entre les enfants de Gundereich, et parvinrent ainsi à réaliser leurs projets d'envahissement. Toutefois cet évènement n'eut pas pour résultat d'expulser les Burgunden des contrées où ils s'étaient établis; et comme alors le système des législations s'appliquait aux races et non au territoire, la loi de ce peuple, *lex gundobada*, continua de se maintenir encore quelque temps en vigueur: la preuve en est dans les Formules du moine Marculfe qui vivait au VII^e^ siècle (3), et dans les Capitulaires de Charlemagne (4); c'est un point hors de contestation (5).

(2) Voyez ci-devant, note 83.

(3) *Et omnes populi ibidem commanentes, tam Franci, Romani,* Burgundiones, *sub tuo reginine degant.....*, *et eos secundum* legem et consuetudinem eorum *regas*, etc. *(Marculfi formulæ, lib. I, charta viij.)*

(4) *Karolus..... constituit ex lege salica, romana atque*

Digitized by Google

La *lex gundobada* (loi de Gundobald), ainsi nommée parce qu'elle émanait en partie du roi Gundobald, qui en fit commencer la rédaction en 467 ou 468, ne fut pas comme la loi salique, *lex salica*, un simple recueil de coutumes qui, suivant l'opinion de plusieurs savants, ne reçurent jamais la sanction expresse de l'autorité publique : on n'a qu'à lire le préambule de la loi des Burgunden, pour se convaincre qu'à l'époque où elle parut, ce peuple avait une organisation compacte, régulière, une véritable existence politique. Ce qui frappe le plus en examinant cette loi, c'est l'égalité que le législateur cherche constamment à établir entre les Gallo-Romains et les individus appartenant à la race des conquérants (6), à tel point que les offices de comtes furent vraisemblablement dès le principe donnés aux uns et aux autres sans distinction (7). Une seconde observation consiste en ce que la *lex gundobada* présente

gundobada....., *etc.* (*Baluz.*, *tom. I*, *p.* 505, *Capitular.* 2, *ad an.* 813.)

(5) Savigny, Geschichte des roemischen Rechts im Mittelalter, bies Capit.

(6) *Burgundio et Romanus una conditione teneantur.* (*Lex Burgund.*, tit. X, § 1.)

(7) *Nullam causam vel romanus comes vel burgundio....* (*Lex Burgund. in proemio.*)

Digitized by Google

des imitations non équivoques du droit romain, du Code Théodosien par exemple (8) ; d'où il faut conclure que la civilisation romaine, à qui l'invasion semblait d'abord avoir porté le coup de mort, se raviva dans des temps plus calmes. Mais tout n'est pas là : le roi Sigesmund, promulgateur de la deuxième partie de la *lex gundobada*, avait promis un code aux anciens possesseurs du sol (9) ; or, ce code fut rédigé, et il est connu de nos jours sous la désignation pseudonyme de *Papiani responsa* (10). On voit donc que le gouvernement des Burgunden offrait quelque chose de modérateur, de transactionnel, de doux que l'on ne rencontre pas chez les Francs. Ainsi une réciprocité indulgente dut s'établir entre les vainqueurs et les vaincus, une adhésion, sinon une fusion, très-favorable à la consolidation de l'unité monarchique et au développement de la nationalité, conséquence de cette unité.

Il est probable que, sans l'usage existant alors de partager les royaumes aux enfants des rois, d'où naissaient tant de haines fraternelles, tant d'ébranlements, tant de guerres civiles, l'état fondé par les

(8) Savigny, Geschichte, etc., tit^es Capit.

(9) *Lex Burgund. in proemio.*

(10) Publié pour la première fois par Cujas, à la suite du *Codex Theodosianus;* Lyon, 1566, in-fol.

Digitized by Google

Burgunden aurait résisté aux secousses extérieures. Quoi qu'il en soit, la *lex gundobada*, je l'ai déjà dit, survécut à la chute de cet état en 534 ; ce fut, du reste, moins une chute qu'un changement de dynastie, car dans les divisions successives de l'empire des Francs, le royaume de Bourgogne, *(Burgundia)*, continue à figurer intégralement à côté de l'Austrasie (Ostreich, France orientale), et de la Neustrie (Westreich, France occidentale). Ce n'est guère que sous Charlemagne que la *Burgundia* commence à n'être considérée que comme une province franque, et cela s'explique par la tendance des institutions de ce prince, par la centralisation à laquelle il s'efforcait d'arriver, et dont la première condition était la fusion des races, la destruction de la patrie locale, pour y subtituer la grande patrie monarchique : de là cette vaste pensée du renouvellement de l'empire d'Occident, pensée qui ne devenait réalisable que par l'accession, la coopération du principe religieux, lequel étendait sur tous les peuples de cet empire un réseau de confraternité, et les disposait à se réunir autour d'un centre commun. Il ne faut donc pas s'étonner si, au IX^e^ siècle, la loi des Burgunden, quoique toujours subsistante à raison du système de législation personnelle alors admis, se trouve pourtant réduite à un petit nombre d'observateurs, *cujus homines sunt perpauci* (11); il ne faut pas s'étonner

Digitized by Google

si, en 840, Agobardus, évêque de Lyon, conseillait à Louis-le-Débonnaire d'abolir cette loi, en se plaignant surtout de ce qu'elle avait posé le combat judiciaire à la place du serment négatif (12).

Dès ce moment la *lex gundobada* s'efface peu à peu du catalogue des lois vivantes; le nom de *Burgundia* ne sert plus à désigner le territoire d'une nation, mais une étendue de pays limitée par des montagnes et des fleuves : la *Burgundia* en effet était à chaque instant dépécée, morcelée et partiellement incorporée tantôt au royaume des Francs, tantôt au royaume d'Italie (13). Observons qu'un esprit tout contraire à celui qui animait Charlemagne, semblait ici tendre à l'anéantissement des vestiges de la nationalité Burgunde, savoir, cet esprit de désorganisation, d'anarchie qui vint ensuite comme s'ensevelir dans le régime féodal. Or, ce fut au milieu de ce désordre, en 879, que Boson se fit proclamer roi à Mantala; les archevêques de Tarentaise, de Lyon, de Besançon, de Vienne, d'Arles, d'Aix et leurs suffragants, dont les diocèses correspondaient, sauf quelques différences,

(11) *Agobardi epist. ad Ludovicum Pium, an.* 840, *ap.* Bouquet, *Script. rer. gall. et franc.*, tom. VI.

(12) *Loc. cit. Vide Legem Burgund.*, tit. 45. — Voyez Ducange, *Gloss. v° Lex Gundobada.*

(13) *Annales Bertiniani, ad annos* 859, 858, 859, etc.

Digitized by Google

aux anciennes possessions des Burgunden, assistèrent à ce concile (14). Il est vrai que les projets de Boson, ne purent être réalisés en entier, et que le nouveau roi attaqué et battu par les princes francs, Louis et Carlomann, fut réduit à régner sur les provinces d'Arles et d'Aix (15); mais il s'agit moins d'examiner les résultats de cette tentative, que d'en étudier les causes.

Je ne m'arrêterai pas à l'opinion d'un auteur très-érudit, qui n'assigne au concile de Mantala d'autre but que celui d'arracher la Provence à l'anarchie qui la travaillait depuis la mort de Louis-le-Débonnaire (16). Si l'on en croit un écrivain récent, aux ouvrages duquel une haute pensée préside toujours, la diversité des races a seule amené le démembrement de l'empire de Charlemagne: c'est en raison des races que se sont formés au IX^e^ siècle les royaumes de France, de Navarre, d'Italie, de Bourgogne, de Germanie, de Lorraine, d'Aquitaine, de Bretagne; les races se

(14) Comparez l'étendue des six provinces ecclésiastiques que je viens de nommer avec la carte placée à la suite du travail de M. de Gingins sur l'établissement des Burgunden. (*Mémoires de l'Acad. de Turin*, tom. 40.)

(15) Voy. ci-devant, note 85.

(16) Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, tom. I. Voy. *Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. III, p. 512.

Digitized by Google

sont rapprochées, se sont groupées, et ces royaumes ont surgi (17). Ceci est parfaitement admissible quant aux grands états de France, d'Italie et de Germanie; mais pour le reste, la question est ardue.

Sans doute ce serait, comme l'a déjà observé un historien célèbre (18), tomber dans une explication étroite et mesquine que d'attribuer la décadence de l'empire de Charlemagne uniquement à l'avidité des ducs, comtes, vicomtes, bénéficiers, etc. Ainsi je ne m'en tiendrai pas d'une manière exclusive au récit des anciens annalistes, qui assurent que Boson ne chercha à se faire proclamer roi de Bourgogne (19) que sollicité, importuné, contraint par sa femme Hermangarde, créature impérieuse et superbe, qui voulait absolument se voir le front paré d'un diadême: non, il est nécessaire de reconnaître à cet événement une autre filiation.

Nous avons remarqué que lorsque les princes francs s'emparèrent, en 534, du royaume des Burgunden, ce fut moins une invasion proprement dite, que la substitution d'une dynastie étrangère à la

(17) Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*; lettres xj et xij.

(18) Guizot, *Cours d'hist. moderne.*

(19) *Totius Burgundiæ rex.* (Vignier, *Rer. Burgund. chron. ad an.* 879.)

Digitized by Google

dynastie primitive ; que dès la fin du VII^e^ siècle seulement, datent les atteintes directes portées à la *lex gundobada* et à la nationalité burgunde : malgré tous les efforts que l'on supposerait avoir été faits dans l'intention d'anéantir les institutions de ce peuple, son caractère, ses mœurs, ce qui constituait en un mot son individualité, il est difficile de croire que deux cents quarante-neuf ans aient suffi pour arriver à ce résultat, surtout à une époque où le sentiment de l'origine était grave, profond, perdurable, et se rattachait à ce que l'homme a de plus cher, de plus précieux. La *lex gundobada* attaquée, persécutée, méprisée, vint d'elle-même rayer son nom qui figurait naguère à côté de ceux des lois salique, ripuaire, lombarde, allemande ; mais une grande partie de ses dispositions ne demeurèrent pas moins chez le peuple ; elles s'y implantèrent à titre de coutumes ; et si nous avions le temps de nous livrer à cette étude intéressante, nous verrions que, sur plusieurs points, notre dernière jurisprudence se ressentait encore de leur influence.

Il n'est donc pas impossible que le couronnement de Boson à Mantala, en 879, ait été l'expression des vœux d'un peuple qui cherche à se reconstruire : les faits ultérieurs loin de mettre cette conjecture en défaut, ne font au contraire que la confirmer. Boson repoussé de Vienne, où il prétendait établir le siége de son

Digitized by Google

nouveau gouvernement, est obligé de se contenter d'Arles et de la Provence où les Francs n'osent le poursuivre. Neuf ans après, c'est-à-dire en 888, Rodolphe, comte de la Bourgogne jurane, s'arroge le titre de roi, et se fait ensuite couronner à l'abbaye de Saint-Maurice. En admettant en entier et sans exceptions le système du démembrement progressif de l'empire de Charlemagne, depuis la mort de ce prince, jusqu'à l'établissement complet de la féodalité au XI^e^ siècle, alors que des myriades de feudataires, tous petits souverains, se partageaient l'Europe occidentale, il faudrait établir, comme conséquence nécessaire de ce système, que les deux royaumes de Bourgogne (celui de Boson et celui de Rodolphe), au lieu de se confondre, au lieu de s'incorporer l'un à l'autre, ont dû continuer à suivre la marche générale du fractionnement, et ont obéi à la loi de subdivision, de dissolution qui dominait dans la société. Cependant, par l'effet d'une anomalie qui n'a pas été assez étudiée, les deux royaumes dont je parle se rapprochent, et n'en constituent bientôt plus qu'un seul, connu des historiens sous le nom de second royaume de Bourgogne. C'est en 926 ou 928 que s'opéra cette fusion. Dès cet instant, on voit soumise au même sceptre toute la région circonscrite par le Doubs, la Saône, le Rhône, les Alpes et la mer; le roi de cet

Digitized by Google

état important s'intitule roi des Burgunden, *rex Burgundionum* (20).

On ne saurait nier que la formation de ce royaume ne fût un retour vers l'ordre, un démenti donné à la désorganisation qui se croyait déjà maîtresse absolue de l'Europe; et ce retour est d'autant plus remarquable, qu'il s'effectue à une époque où les maux de la société étaient réellement très-grands, où les Sarrasins, les Hongrois, les Normanns, les pestes, les famines désolaient nos provinces; où la crédulité populaire attendait la fin prochaine du monde. Il est certain que pendant la domination des rois qu'on

(20) Cibrario et Promis, *Documenti sigilli e monete*, p. 21. Je dois pourtant observer que comme, avant la réunion des deux royaumes, les rois de la Bourgogne jurane portaient fréquemment le titre de rois des Alemanns, *reges Alemannorum*, parce qu'ils possédaient une portion du pays occupé jadis par ce peuple, et que d'autre part, les rois de la Bourgogne maritime s'intitulaient rois de Provence, *reges Provinciæ*, on trouve dans plusieurs chartes, et surtout dans celles des églises d'Arles, de Marseille, d'Aix, les rois du deuxième royaume de Bourgogne qualifiés *reges Alemannorum seu Provinciæ*, ou *reges Alemannorum seu Provinciarum. (Gallia christiana, t. I, in instrumentis ecclesiarum Arelat., Massill., Carpentor., Aquens., Aptens., p.* 64, 94, 109, 148, etc.)

Digitized by Google

rappelle rodolphiens, parce qu'ils appartiennent à la famille de ce Rodolphe qui, en 888, se fit couronner à l'abbaye de Saint-Maurice, un lien de nationalité, quels qu'en aient été les éléments, éléments nouveaux ou éléments ravivés, unit les habitants de la monarchie bourguignone, et principalement ceux qui en occupent la partie centrale, là où l'on trouve Valence, Vienne, Embrun, Grenoble, Genève, Lausanne, etc. Ce lien se consolida tellement, que les empereurs d'Allemagne, devenus, en 1032, maîtres de la *Burgundia*, en vertu d'une donation de Rodolphe-le-Fainéant, furent obligés de le respecter et d'en subir les conséquences. La *Burgundia* continua donc de former un royaume à part, une couronne indépendante de la couronne impériale. Ainsi Conrad-le-Salique, bien que déjà possesseur de l'empire, est proclamé roi de Bourgogne à Payerne en 1033 (21). Son fils Henri-le-Noir le fut en 1038, dans une assemblée générale tenue à Soleure (22). La dynastie des empereurs de Franconie s'étant éteinte en 1125,

(21) *Wippo in vita Chuonradis Salici.* Voy. *Mémoire sur le Rectorat de Bourgogne*, par M. de Gingins, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire de la Suisse romande, 1839; in-8°, tom. I.

(22) *Primatibus regni cum universo populo laudantibus.* (*Wippo in vita Chuonr. Sal.*)

Digitized by Google

l'un des principaux feudataires de la *Burgundia*, Raynaud, comte de Mâcon, refusa de rendre hommage au nouveau césar, en soutenant que, par l'extinction de cette maison héritière des rois rodolphiens, la couronne était devenue élective, et qu'en attendant, il ne relevait, lui Raynaud, que de Dieu et de son épée (23). En 1178, Frédéric-Barberousse sanctionna formellement l'individualité du royaume de Bourgogne ; et se trouvant de passage à Vienne, il jugea à propos d'imposer publiquement la couronne *(diadema Burgundiæ)*, sur la tête de l'impératrice (24). Il y a plus, la majeure partie de nos chartes appartenant au XI^e^ siècle ne raccordent leur millésime avec le règne des empereurs, qu'autant que ces derniers se sont fait reconnaître rois de Bourgogne ; à tel point qu'avant que le couronnement ait eu lieu, elles emploient la phrase : *rege Burgundionum deficiente*, la Bourgogne n'ayant pas de roi (25), ou bien *regnante Domino nostro Jesu-Christe*, sous le règne de Notre Seigneur J. C. (26). Enfin, au XIV^e^

(23) De Gingins, *Mém. sur le Rectorat de Bourg.*, p. 55.

(24) *Radulphi de Diceto Imagines historiarum, ap.* Bouquet, tom. XIII, p. 201.

(25) *Docum. sigill. e mon.*, p. 51.

(26) V. *Gall. christ.*, tom. I et III, *in instrumentis*, *passim*.

Digitized by Google

siècle, alors que beaucoup d'anciennes traditions commençaient à se perdre ou étaient perdues, on continue à rencontrer pleine de vie la pensée de l'indépendance du royaume de Bourgogne, (appelé également royaume de Provence, royaume d'Arles, royaume de Vienne) : ainsi en 1314, pendant la vacance de l'empire survenue par la mort de Henri VII, on voit le Dauphin Jean II et le comte de Savoie Amé V, se liguer dans le but de défendre l'intégrité du royaume d'Arles, *pro defensione regni Arelatensis* (27); une ligue semblable avait été faite quarante-trois ans auparavant entre l'église de Vienne et celle de Lyon (28); et pour en finir avec les exemples, n'était-ce pas le royaume de Bourgogne, *regnum Viennense*, que le Dauphin Humbert II ambitionnait quand, en 1335, il obtint de l'empereur Louis de Bavière, un diplôme qui lui conférait le titre de roi, diplôme qui pourtant demeura toujours sans effet (29) ?

Maintenant l'on me demandera si l'espèce de résurrection que j'attribue à l'antique nationalité des

(27) Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 273; tom. II, p. 56 et 156.

(28) Valbonnais, tom. II, p. 25.

(29) Valbonnais, tom. II, p. 269.

Digitized by Google

Burgunden, eut le résultat de ranimer la loi de ce peuple, la *lex gundobada*. J'avoue que dans la période historique où nous sommes arrivés, l'on ne trouve presque plus de traces écrites de cette loi. Personne n'ignore qu'aux X^e^ et XI^e^ siècles, époque où, excepté chez les Wisigoths d'Espagne, les législations continuent à être personnelles et non territoriales (30), l'usage exigeait assez que les parties qui passaient un acte et les témoins de l'acte déclarassent leur loi et leur origine; de là ces formules si fréquentes: « Moi « qui, suivant ma nation, ai fait profession de vivre « sous la loi romaine, ou sous la loi salique, ou sous « la loi des Allemanns, ou sous la loi des Lombards, « etc. » *Ego qui ex natione mea professus sum vivere lege romana*, ou *lege salica*, ou *lege Alemannorum*, ou *lege Langobardorum*, etc.; or, le nom de la *lex gundobada* ne se rencontre jamais parmi ces formules (31). Un *placitum* (cour de justice) tenu en 926 à Nyon, sur les bords du lac Léman, mentionne 1° la loi en général *(lex)*, 2° l'ancienne coutume du pays

(30) Le *Forum judicum* rédigé par ordre du roi wisigoth Chindaswinde, entre les années 649 et 652, avait aboli en Espagne le système des lois personnelles. V. Savigny, Geschichte des römischen Rechts, VIII^es^ Capit.

(31) Du moins je ne l'y ai pas rencontré.

Digitized by Google

(antiqua consuetudo) (32). Une charte rédigée à Lausanne en 966, se borne à énoncer la loi mondaine *(lex mundialis)* par opposition à la loi divine *(lex divina)* (33). Une donation de l'an 991, en faveur de l'église d'Apt en Provence, se rapporte vaguement aux prescriptions des lois *(legibus)* (34).

La *lex gundobada* nous échappe donc de toutes parts. Si nous devons ajouter foi à un écrivain de ces temps-là, l'empereur Conrad-le-Salique, après avoir pris possession de l'héritage de Rodolphe-le-Fainéant, aurait cherché à faire revivre les anciennes lois des Burgunden (35); mais réussit-il complètement? j'en doute. La mission de ces lois était achevée; sous leur inflence, le Barbare et le Gallo-Romain vécurent en frères; combattues par Charlemagne et par Louis-le-Débonnaire, elles cessent peu à peu de se montrer comme lois écrites; une portion des dispositions qu'elles contiennent restent pourtant chez le peuple à titre de coutumes; le surplus demeure à jamais aboli. D'ailleurs le droit romain, dont on a si

(32) *Docum. sigill. e mon.*, p. 1.

(33) *Bibliotheca sebusiana, cent.* 1ª, *n°* 1.

(34) *Gall. christ. tom. I, in instrumentis eccl. Aptens.*, p. 75.

(35) *Diu desuetam ac pene deletam legem.....*, etc. *(Wippo in vita Chuonrad. Sal.)*

Digitized by Google

faussement attribué la renaissance à la prétendue découverte des Pandectes en 1137 (36), commençait déjà au XI[e] siècle, à prévaloir sur toutes autres législations, soit dans la *Burgundia*, soit dans la France méridionale (37). Le livre du juriste Pétrus intitulé *Petri excerptiones* (38), composé à Valence, de l'an 1000 à l'an 1100, prouve que ce droit florissait chez nous long-temps avant l'établissement de la fameuse école d'Irnérius à Bologne. Ce fait paraît singulier au premier abord; pourtant il n'est pas aussi inexplicable qu'on pourrait le croire, quand on songe au caractère modérateur de la conquête des Burgunden, conquête qui, loin d'extirper du sein de nos provinces les éléments de la civilisation romaine, sembla au contraire se les approprier. Pétrus énumère exactement toutes les sources du droit, les mêmes qui nous sont connues aujourd'hui, savoir, les Institutes, les Pandectes, le Code et les Novelles, et il établit assez clairement la distinction en vigueur plus tard entre les pays de droit écrit et les pays coutumiers (39).

(36) V. Muratori, *in præfat. poematis fr. Raynerii, inter Script. rer. ital.*, tom. XI.

(37) Savigny, Geschichte, etc., ix[es] Capit.

(38) Imprimé pour la première fois en 1500; réimprimé à la fin du 2[e] vol. de l'ouvrage de Savigny.

(39) *Petri excerpt., lib. II, cap.* 31. — Je dois observer,

Digitized by Google

Mais à cette époque, un nouvel ordre de choses surgissait dans la société : le régime féodal allait atteindre la plénitude de son existence ; du pied de ce rocher dont j'ai entrepris l'histoire, s'élevait la frêle tige destinée à devenir l'arbre robuste sous les rameaux duquel nous devions recouvrer une patrie perdue.

CHAPITRE II.

De la puissance temporelle des évêques au X^e^ siècle.

Il faut nécessairement que je remonte un peu haut, car les considérations auxquelles je me livrerai ont pour base les faits d'où dérive la prépondérance du pouvoir temporel des évêques dans les Alpes occi-

pour les personnes étrangères à l'histoire de la législation, que les pays de droit écrit ou de droit romain, tels que la Savoie, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, n'étaient pas exclusifs des coutumes et en admettaient au contraire un grand nombre ; mais les lois romaines y avaient force de droit commun, tandis que dans les pays coutumiers tels que l'Alsace, la Lorraine, on ne les considérait que comme raison écrite.

Digitized by Google

dentales au X^e siècle (40). Avant d'arriver à un résultat commun aux deux grandes fractions géographiques de cette région (cisalpine et transalpine), je dois distinguer ce qui concerne spécialement chacune d'elles.

L'abolition de l'empire romain en Italie, l'établissement des Goths dans ce beau pays, contribuèrent bien peut-être à augmenter les richesses du clergé, mais l'épiscopat y demeura presque sans autorité politique ; si les évêques se montrent, c'est uniquement comme avocats de la nation vaincue, comme médiateurs entre les Romains et les conquérants (41). Ces derniers d'ailleurs étaient ariens, ils avaient une organisation toute militaire, et malgré la douceur de leur gouvernement, malgré la protection qu'ils accordèrent à l'agriculture, malgré le respect dont ils entourèrent les institutions du peuple vaincu, celui-ci conserva toujours contre eux une antipathie au maintien de laquelle le sacerdoce ne resta pas étranger (42).

(40) Je comprends sous le nom d'Alpes occidentales toute l'ancienne *Burgundia*, et la portion de la haute Italie qui lui correspond.

(41) Vesme e Fossati, *Vicende della proprietà in Italia*, dans les *Mémoires* de l'Acad. de Turin, tom. XXXIX, p. 142.

Digitized by Google

En-deça des Alpes ce fut différent : la conquête de nos provinces eut un caractère transactionnel. Les Burgunden, de même que les Goths, professaient l'arianisme ; mais le roi Gundobald abjura secrètement cette hérésie, à la sollicitation d'Avitus, évêque de Vienne (43). Sigesmund, fils et successeur de ce prince, reconnut ouvertement l'égalité des trois personnes de la Trinité ; il donna beaucoup aux églises, et surtout à l'abbaye de St-Maurice en Vallais : la reconnaissance lui a depuis assigné une place au ciel (44).

Lorsque les Francs se furent emparés, en 534, de la monarchie burgunde, le clergé gagna encore à ce changement ; les évêques devinrent possesseurs d'une bonne partie des biens fiscaux, et acquirent ainsi le germe de leur puissance temporelle ; car on les voit s'attirer dès lors ces chartes appelées immunités, par lesquelles ils devinrent exempts de la juridiction des comtes et furent investis du droit de justice (45). Je

(42) V. Leo, Geschichte der italienischen Staaten, 1er Buch, 11es Capit.

(43) *Gregor. Turon. Hist. Francor.*, lib. II, § 34.

(44) V. Histoire du glorieux sainct Sigismond, roy de Bourgogne, fidellement extraicte des anciens et nouveaulx autheurs, par le V. P. Fr. Sigismond, prédicat. capucin.

(45) V. Marculf., *Formul.*, lib. I, chart. 3.

Digitized by Google

ne m'étonne donc point si, en raison de ces immunités, le roi franc Guntramn assimilait aux comtes les évêques de Maurienne et d'Embrun (46); les comtes, les évêques, les leudes exerçaient au fond, chacun dans son territoire, les mêmes fonctions séculières; ils jouissaient des mêmes prérogatives (47).

Au-delà des Alpes, l'épiscopat se trouvait dans une position moins avantageuse. A peine les victoires de Bélisaire et de Narsès eurent-elles délivré l'Italie du joug des Goths, que les Lombards s'emparèrent de cette malheureuse contrée, et y transplantèrent leurs institutions. Les Lombards venaient de quitter l'idolâtrie pour l'arianisme; leurs mœurs éminemment germaines, leur caractère âpre, ne promettaient pas à la civilisation romaine de grands ménagements; ces barbares renversèrent en effet ce que les Goths avaient respecté. Durant la domination lombarde, les évêques restent exclus de toute participation aux affaires publiques; ils exercent pourtant sur l'an-

(46) *Gloriosus Guntramnus rex legatos Mauriennam direxit præcipiens ut confines episcopi qui comites in terminis ipsius episcopatus habebantur, quales fuerant manifestè declarent.* (Besson, *Mémoires pour servir à l'hist. des diocèses*, etc.)

(47) Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les comtes n'étaient que de simples magistrats.

Digitized by Google

cienne population une espèce de juridiction sinon légale du moins tolérée ; avec cela ils savent s'enrichir et imposer le catholicisme aux vainqueurs (48).

L'expulsion des Lombards, le renouvellement de l'empire d'Occident, changèrent la face de l'Italie ; les rois francs y introduisirent le système des immunités qui donnait au clergé tant de puissance en-deça des Alpes. On comprend qu'un tel système tendait à l'anéantissement complet de la juridiction des comtes. Ces derniers, d'abord simples fonctionnaires amovibles, avaient insensiblement transformé leurs offices en offices viagers ; ils aspiraient alors à les rendre héréditaires. Ce ne fut donc pas faute de vives oppositions qu'ils souffrirent que les immunités ecclésiastiques vinssent les braver, pour ainsi dire, jusque dans leurs propres domaines ; ces immunités étaient le refuge de ceux qui, justement ou injustement, voulaient se soustraire à l'autorité civile et aux charges qu'elle imposait à qui vivait sous sa dépendance ; de là une infinité de collisions particulières qui se terminaient presque toujours à l'avantage du clergé. Outre ces prérogatives purement locales, les évêques exerçaient sur les événements politiques une grande et incontestable influence ; et l'on s'en convaincra en

(48) Vesme e Fossati, *op. cit.*, tom. XXXIX, p. 367.

Digitized by Google

prenant connaissance des faits matériels de l'histoire d'Italie au IX^e siècle (49).

Jusque vers le milieu de ce siècle, les comtes, quoique débordés par le développement indéfini des immunités, avaient conservé du moins une apparence d'existence légale ; mais à cette époque surgit le fait progressif de la translation formelle de leurs titres et attributions aux évêques. On conçoit que le principe de l'hérédité ayant essayé de s'introduire partout pour unique règle de la transmission des offices de comte, ce principe dut porter ombrage aux empereurs qui, chaque fois que l'occasion s'en présenta, se décidèrent facilement à favoriser l'ambition du clergé et à sanctionner ses envahissements. Comme les césars avaient entre les mains les élections des évêques, ce droit fut pour eux une garantie contre les effets de la trop large extension du pouvoir temporel de l'épiscopat (50). Du reste, les exemptions de la juridiction des comtes accordées aux villes de la Lombardie, et

(49) Leo, Geschichte, etc., III^er B., II^es Capit.

(50) Une de nos chartes nationales rapportée par Besson (*Mém.*, etc., *preuves* n° 6), se joint à plusieurs autres arguments pour établir qu'au X^e siècle les évêques étaient considérés moins comme princes de l'église que comme officiers et vassaux des empereurs : *Sanctarum ecclesiarum jura et res disponere et ordinare intendimus....*, etc.

Digitized by Google

le placement de ces villes sous la dépendance de leur évêque respectif, permirent au régime municipal de se raviver, et furent le germe des institutions libres qui pullulèrent peu après en Italie, et dont les phases occupent de si intéressantes pages dans l'histoire de ce pays (51).

Les concessions les plus anciennes de la juridiction comitale faites aux évêques, sont celles de Padoue, en 855, et de Parme, en 879 (52). Elles se multiplièrent ensuite extraordinairement sous le règne des trois Othon. Ainsi, vers la fin du X^e^ siècle, les évêques d'Asti (53), de Verceil (54), d'Acqui (55), de

(51) Cette question a été traitée par le docteur Léo, dans un ouvrage imprimé à Hambourg en 1824, et intitulé: Entwickelung der Verfassung der lombardischen Staedte bis zur Ankunft Kaiser Friedrichs. M. le chevalier Cibrario, dans sa *Storia della Monarchia di Savoia*, dont le premier volume a paru il y a peu de mois, a jeté un nouveau jour sur cette même question, en s'aidant de plusieurs documents d'une haute importance.

(52) Léo, Geschichte, etc., IIIer Buch, IIes Capit. IIIer Absats.

(53) En 962, Bruning, évêque d'Asti, obtint de l'empereur Othon I: *districtum mercatum atque omnem publicam functionem civitatis et circum circa infrà duo miliaria conjacentia* etc. (*Monum. hist. patr.*, p. 196, 221 et 289.)

(54) En 999, Othon III confirme à l'évêque de Verceil:

Digitized by Google

Novare (56), de Turin (57), etc., etc., étaient tous grands vassaux de l'empire (58). Les seules seigneuries laïques de quelque importance qui existent à cette époque dans la haute Italie, sont celle du marquis Manfred (59), sur une portion de la vallée de Suse, sur le *comitatus auriatensis* (60), et sur d'autres lieux; celle des descendants d'Alérame sur le Montferrat et sur diverses localités au-delà du Tanaro; celle enfin d'Arduin, sur la marche d'Ivrée; mais on sait

totam civitatem Vercellencem cum omni potestate..... et totum comitatum Vercellensem.... cum omnibus publicis functionibus, etc. (*Monum. hist. patr.*, p. 325.)

(55) Moriondo, *Monumenta Aquensia*, pars I, p. 7.

(56) Giulini, *Memorie di Milano*, p. 353.

(57) Le rapprochement de plusieurs chartes et documents consignés dans les *Monumenta historiæ patriæ*, le *Chartarium ulciense*, le *Piemonte traspadano*, l'*Adelaide illustrata*, la *Storia di Chieri*, la *Storia di Saluzzo*, et dans d'autres recueils, démontrent que l'évêque de Turin exerçait la juridiction comitale sur une portion de son diocèse.

(58) V. Durandi, *Saggio sulla lega lombarda*, dans les *Mémoires* de l'Acad. de Turin, tom. XL.

(59) Aïeul de la célèbre comtesse Adélaïde, qui épousa Oddo, fils de Humbert-aux-Blanches-Mains.

(60) La ville naissante de Saluces était comprise dans ce comté.

Digitized by Google

qu'Arduin, ayant voulu être roi d'Italie, fut vaincu et dépouillé de tous ses domaines par l'empereur Henri II, qui en donna une partie à l'église de Verceil (61).

Examinons maintenant ce qu'étaient les évêques dans le royaume de Bourgogne. On les y trouve jouissant d'une autorité aussi étendue et peut-être plus solide qu'en Italie. Rodolphe-le-Fainéant, dernier roi de la dynastie des rodolphiens, ce même Rodolphe qui fit donation de ses états à l'empereur Conrad-le-Salique, et lui envoya la lance de saint Maurice, marque de la royauté burgunde, avait été envers les églises d'une libéralité excessive: ce fut lui qui acheva l'œuvre de l'élévation du clergé au-dessus des comtes et bénéficiers laïques. Sous son règne, on voit constamment les évêques figurer au premier rang dans l'ordre de la juridiction séculière; et pour n'en citer qu'un seul exemple entre vingt, on n'a qu'à parcourir la charte dressée en mémoire du *placitum* (parlement, cour de justice) que ce monarque tint en 1002, près de Nyon, (comté des Equestres, au bord du lac Léman), et l'on y remarquera, immédiatement après le nom d'Adalbert, comte du palais, la désignation des évêques de Genève, de

(61) *Monumenta historiæ patriæ*, tom. I, p. 338.

Digitized by Google

Lausanne, de Sion et d'Aoste, qui sont qualifiés *principes regni* (princes du royaume) et qui se placent avant tous les autres officiers territoriaux (62). Mais ceci ne pourrait être envisagé que comme une prérogative d'honneur, si les actes les plus authentiques, les faits les plus certains, si l'histoire générale s'harmoniant avec le moindre événement particulier, ne venaient témoigner en faveur de l'importante proposition que j'ai énoncée en commençant ce chapitre. Ici, quelques détails ne seront pas, j'espère, sans intérêt : je vais exposer sommairement l'état de plusieurs évêchés de la *Burgundia* au X^e^ et au XI^e^ siècle.

Archevêché de Tarentaise.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, « Rodolphe, roi par la miséricorde de l'éternel juge... « Désirant suivre l'exemple de nos prédécesseurs, « considérant l'énormité de nos péchés, et voulant « échapper à la damnation : » c'est ainsi que, dans la charte de l'an 996, Rodolphe-le-Fainéant motive la concession qu'il fait à l'église de Tarentaise de tout le comté de ce nom (63). L'acte ne saurait

(62) *Docum. sigill. e mon.*, p. 7.

(63) *Ac prœter hoc sanctæ Dei ecclesiæ Darentasiensi*

Digitized by Google

être plus formel. Les diplômes qui constatent, de la part des archevêques de Tarentaise, l'exercice légal, pendant près de quatre siècles d'une véritable souveraineté *(regalia)*, sont tellement nombreux que je dois me dispenser d'en aborder l'examen ; je me contente de renvoyer le lecteur aux sources (64). Quant à l'étendue territoriale de la juridiction de ces prélats, on peut consulter les bulles d'Alexandre III et de Lucius III de 1171 et 1184, et les investitures émanées des empereurs Frédéric I, Frédéric II et Henri VI, en 1186, 1196 et 1226 (65).

Evêché de Sion.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, et du « Fils et de l'Esprit-Saint, *amen.* — Rodolphe sé- « rénissime roi. — En amplifiant et restaurant les « églises de Dieu, nous assurons la stabilité de notre « royaume, et nous faisons connaître la suprême « dignité de notre nom. — Sachent donc les hom- « mes du temps présent, et les fidèles à venir, que,

in integrum conferimus COMITATUM. (*Monum. hist. patr.*, tom. I, p. 504. — Besson, *Mém.*, etc., *preuves* n° 1.)

(64) V. Besson, *Mémoires pour servir à l'histoire des diocèses*, etc., preuves, *passim*.

(65) Besson, *preuves*, nos 33, 37, 38 et 48.

Digitized by Google

« déterminé par les prières de notre bien-aimée « épouse, la reine Agildrude, de notre frère Bur- « chard, archevêque de Lyon, et de Hugo, vénérable « évêque de Genève, nous avons donné à l'évêque « de Sion l'intégralité du comté de Vallais *(comita- « tum Vallensem integriter)*, en correspectif de ses « bons services ; ledit comté avec toutes les prérога- « tives qui en dépendent légalement, suivant les « constitutions anciennes et modernes, et tel que « nous et notre père en accordions précédemment « l'investiture..... Et afin que tout ceci soit cru « émané de nous, nous l'avons corroboré de notre « main, et y avons fait apposer notre sceau.....; « l'an de Notre-Seigneur 999 ... *Amen.* » (66).

Cette concession est, comme on voit, aussi explicite que celle de 996, en faveur de l'église de Tarentaise. La juridiction temporelle de l'évêque de Sion, reconnue par Charles-Quint en 1521, se soutint, sauf de courtes interruptions, jusqu'à la fameuse déclaration de 1613, qui constitua le Vallais en état représentatif (67).

(66) De Gingins, *Essai sur le Rectorat de Bourgogne*, preuves n° 1, dans les *Mémoires* de la Société d'hist. de la Suisse romande, tom. I, p. 150.

(67) *Ibid.*, p. 89 et 151.

Digitized by Google

Evêché d'Aoste.

Anciennement les évêques d'Aoste étaient suffragants de l'archevêché de Milan (68). L'époque à laquelle leur diocèse devint dépendant de l'église métropolitaine de Tarentaise n'a rien de fixe; toutefois ce fait se pose comme la conséquence naturelle de l'incorporation de la Vallée d'Aoste au royaume de Bourgogne, événement dont la date ne présente également aucune certitude (69). Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 923, l'évêque Anselmus portait déjà le titre de comte, et exerçait la juridiction attachée à une semblable charge (70). Il paraît qu'au milieu des troubles qui remuèrent l'Italie au X^e^ siècle, tandis que Bérenger II, marquis d'Ivrée, et son fils Adelbert, disputaient cette contrée à l'empereur Othon, les évêques d'Aoste se déclarèrent contre les premiers. Ceux-ci satisfirent leur ressentiment en dépouillant ces prélats des attributions comitales (71);

(68) *Ordo antiquus episcop. suffr. eccl. Mediol.*, *ap.* Muratori, *Script. rer. ital.*, tom. I, pars II, p. 288.

(69) V. Durandi, *Alpi graie e pennine*, cap. 1.

(70) *Ego Anselmus largiente divina Providentia episcopus Augustensis et* COMES.... ; et plus bas : *Signum domini Anselmi episcopi et* COMITIS. (Besson, *preuv.*, n° 100.)

(71) Dans une charte de l'an 960, l'évêque Giso appelle

Digitized by Google

mais cette spoliation dut nécessairement être passagère ; penser autrement serait admettre une anomalie difficile à justifier. Les chartes de l'église d'Aoste, arrachées jusqu'à présent à la poussière et aux vers, se réduisent à un petit nombre ; l'une d'elles, dont la date est de la 41e année du règne de Rodolphe-le-Fainéant, ce qui correspond à l'an 1032, établit qu'alors l'évêque d'Aoste continuait à jouir de son ancienne prérogative de comte. On voit en effet que, suivant l'usage de ce temps, il rendait la justice par le ministère d'un vicomte ou vidôme *(vice comes)*, qui lui-même avait remis l'exercice de ses fonctions à un avocat ou avoyer *(advocatus)* ; or, ce vicomte était précisément l'*Ubertus comes* que l'on identifie avec Humbert-aux-Blanches-Mains, tige de la maison de Savoie (72).

ces deux princes *filii iniquitatis*, *lupi rapaces*, puis il ajoute : *qua rapacitate captus Adalbertus comes istius civitatis, filius Berengarii regis, voluit ecclesiam nostram minorare.* (Besson, *preuv.*, n° 111.)

(72) *Monum. hist. patr.*, tom. 1, p. 498. — La charte dont je parle paraîtra sans doute très-obscure à quiconque la lit pour la première fois ; cette obscurité se dissipe après un examen attentif. Il s'agit d'un échange entre le comte Humbert et le monastère de St-Benigne. Le comte Humbert est représenté par un *Bovo qui est advocatus de*

Digitized by Google

Les personnes qui ont une teinture de l'histoire intime du moyen-âge, ne trouveront point extraordinaire qu'Humbert-aux-Blanches-Mains, quelque élevée que fût sa dignité à la cour des rois de Bourgogne, possédât la charge de vicomte ou vidôme de l'évêque d'Aoste; on sait assez que les seigneurs, loin de dédaigner les vidomats et les avoueries (*advocatiæ*) des églises et des monastères, les recherchaient au contraire avec empressement; car ces sortes de charges qu'on avait converties en de véritables fiefs, étaient un moyen qui s'offrait à eux de

vice comite; le monastère de St-Bénigne est représenté par le même *Bovo qui est advocatus sancte Benigne*. Bovo réunit donc ici la double qualité d'*advocatus* des deux parties contractantes : *advocatus* du vicomte, c'est-à-dire du comte Humbert, et *advocatus* du monastère de Saint-Bénigne. Comme il n'y avait guère que les juridictions des églises qui fussent entre les mains des *advocati* ou avoyers, on doit en conclure que le comté d'Aoste était encore alors possédé par l'évêque. Si la double qualité de Bovo semblait trop extraordinaire, on pourrait, sans nuire à la conséquence que j'ai adoptée, admettre l'intervention de deux Bovo, l'un avoyer du vicomte, et l'autre avoyer du couvent de St-Bénigne. Au reste, je ne prétends point être trop affirmatif; je renvoie le lecteur à la charte en question; peut-être parviendra-t-il à l'expliquer mieux que moi.

Digitized by Google

s'emparer de la réalité du pouvoir, pour n'en laisser au clergé que la vaine apparence. Ainsi les comtes de Genevois étaient avoyers ou avocats du couvent de Contamines, et de plusieurs prieurés d'Annecy (73); ces mêmes comtes jouissaient en outre de vidomat de Genève, dont ils furent ensuite privés en faveur des princes de la maison de Savoie, qui ne considéraient point comme trop au-dessous d'eux d'en recevoir l'investiture des mains de l'évêque (74). Si nous poursuivons l'examen des phases de la puissance temporelle des évêques d'Aoste, nous voyons qu'en 1188, Thomas I, comte de Savoie, exerçait, de son chef, plusieurs droits dans la ville épiscopale; il partageait, par exemple, avec l'évêque certaines redevances; il en exigeait lui seul certaines autres (75). Au reste, à cette époque, l'épiscopat commençait à déchoir : ici l'infatigable activité des seigneurs laïques, ailleurs le développement des institutions

(73) *Biblioth. sebus.*, cent. 1ª, nos 4 et 58.

(74) Spon, *Hist. de Genève*, preuves, n° 24.

(75) *Docum. sigill. e monete*, p. 82. — La charte que je cite ici renferme les premières franchises d'Aoste; cette concession est faite par le comte Thomas Ier, avec le consentement de l'évêque Walbert, consentement nécessaire à raison des droits que ce prélat conservait sur la ville affranchie.

Digitized by Google

libres, présageaient déjà le sort qu'il subit plus tard. Cependant l'on doit reconnaître que nulle part la juridiction temporelle des évêques ne fut de plus longue durée que dans la partie supérieure de la *Burgundia*. Une charte de l'année 1432, nous apprend qu'alors encore les évêques d'Aoste, de Maurienne, de Tarentaise et de Belley, essayaient de lutter contre le principe monarchique qui les enlaçait. Ces prélats, obligés de défendre leurs attributions expirantes contre les prétentions d'Amédée VIII, duc de Savoie, s'écriaient: « Sachez que nous sommes juges ordi-« naires dans nos diocèses, et que, d'après un usage « antique et une possession légitime, nous avons le « droit de prendre connaissance de toutes les causes « séculières, soit civiles, soit criminelles, existantes « entre nos sujets, et portées devant nos tribunaux; « que l'usage susdit a été sanctionné par le droit « écrit, etc., etc. » La réponse d'Amédée VIII résume en quatre mots la révolution qui s'était opérée dans les idées: « Votre usage, dit-il, est contraire à « la raison, » *rationi repugnans* (76).

(76) Besson, *Mém. pour servir à l'hist.*, etc., preuves, n° 99.

Digitized by Google

Evêché de Maurienne.

La Maurienne, quoique située en-deça des Alpes, dépendait primitivement de l'évêché de Turin (77). Les Francs ajoutèrent cette vallée à leur empire lorsqu'ils se furent emparés de l'ancienne monarchie des Burgunden. Les reliques de saint Jean-Baptiste apportées de Samarie au sein de nos montagnes par la vierge Tigris (78), fournirent au roi Guntramn l'occasion de faire un diocèse de la Maurienne, en y réunissant le territoire de Suse, que les Lombards lui avaient cédé; Felmasius en fut sacré premier évêque vers l'an 579 (79). Il paraît que cette église

(77) V. *Gregor. Turon., De gloria martyr.*, lib. I, cap. 14. — *Gregor. M. epist.*, lib. IX, epist. 115 et 116. — Durandi, *Piemonte traspad.*, p. 34 et 67.

(78) Voyez la légende de sainte Tigris dans le recueil des Bollandistes, *juin, tom. III.* Une autre légende de la même sainte se trouve dans les *Documenti, sigilli e monete*, p. 324.

(79) *Docum. sigill. e monete*, p. 323. — On voit que Besson a mal à propos fait remonter au IV^e^ siècle la série des évêques de Maurienne. Il paraît que, dans l'intervalle qui s'écoula entre l'époque où les Francs devinrent maîtres de la Maurienne et celle de l'ordination de Felmasius, cette vallée fit partie du diocèse de Vienne. V. *Docum. sigill. e mon.*, p. 325.

Digitized by Google

reçut dès le principe des immunités très-étendues (80). Nier que l'évêque de Maurienne soit devenu seigneur temporel dans une portion de son diocèse, serait aller de front contre les monuments les plus authentiques ; la charte du 2 février 1327, par laquelle l'évêque Aymon associa à sa juridiction *(in mero et mixto imperio)* le comte de Savoie Edouard, viendrait démentir une pareille dénégation (81).

Evêché de Belley.

Avant Audax, qui vivait en 412, les évêques de Belley avaient leur résidence à Nyon, sur les bords du lac de Genève (82). Par un diplôme de 1175, qui, d'après les données générales de l'histoire, ne saurait être considéré que comme une confirmation de priviléges préexistants, l'empereur Frédéric I accorde à l'évêque de Belley la plénitude des droits régaliens : on appelait ainsi les droits qui constituent la puissance publique proprement dite, et qui ne

(80) Voy. ci-devant, note 46.

(81) Besson, *Mémoires*, etc., preuv., n° 81. — Voyez mon *Mémoire sur la marche des études historiques*, dans les *Memoires de l'Acad. de Savoie*, tom. IX, p. 332 et suiv,

(82) *Episcop. Bellicens. chronologica series.* — Ruchat, *Abrégé de l'hist. eccl. du Pays de Vaud.*

Digitized by Google

doivent naturellement appartenir qu'à la majesté souveraine, tels que celui de battre monnaie, de créer des juges, de faire la guerre, d'établir des impôts, etc.; or, dans le diplôme dont je parle, chacun de ces droits est exprimé spécifiquement (83). Une charte de 1285 prouve à quelles précautions les évêques étaient alors obligés de recourir afin de se prémunir contre les empiétements des seigneurs laïques : Philippe, comte de Savoie, fait en faveur de l'évêque et du chapitre de Belley la déclaration suivante : « Nous Philippe, etc., savoir faisons..... que « le vénérable père en J. C. Pierre, par la grâce de « Dieu évêque de Belley, et les habitants et le cha« pitre de ladite ville nous ayant plusieurs fois et « aussi souvent que nous l'avons requis, prêté se« cours dans nos guerres, nous reconnaissons qu'ils « l'ont fait bénignement, volontairement et sans y « être tenus; de telle façon que cela ne puisse tirer

(83) *Omnia civitatis regalia, videlicet monetam, telonium, pedagium, ripaticum, aquaticum, pascua, piscationes, venationes, silvas, stirpaticum, et omnem districtum et jurisdictionem civitatis.....; ut civitatem claudat et munitionibus circumdet.....; solique episcopo liceat ut in hominibus suis in civitate et extra positis justiciam exerceat, et eos in hostes ire compellat.....* (*Hist. de Bresse*, continuation de la 2e part., p. 25.)

Digitized by Google

« à conséquence, ni leur nuire aucunement . . . . . ;
« en foi de quoi . . . . etc. » (84).

Archevêché d'Embrun.

En 1147, une bulle d'or de l'empereur Conrad avait confirmé l'archevêque d'Embrun, dans la possession des régales de tout le diocèse *(totius episcopatus)*; ce prélat pouvait donc battre monnaie; il convoquait le ban (Heerban); il exerçait l'autorité judiciaire, haute, basse et moyenne, sur ses sujets; sa dignité temporelle relevait immédiatement de l'empire (85). Les prérogatives dont il est question se trouvent encore énoncées dans un diplôme de Rodolphe I, de l'an 1276 (86); une autre charte contient la désignation des terres et châteaux composant la principauté de l'archevêque; on y voit en outre qu'il avait la faculté d'accorder des lettres de légitimation, et de recevoir les actes de juridiction volontaire, tels que les adoptions, les émancipations, dans toute l'étendue du royaume de Bourgogne (87); enfin les plus

(84) *Hist. de Bresse, part. cit.*, p. 25.
(85) Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 88.
(86) *Gallia christ. in instrum. eccl. Ebred.*, tom. III, n° 14, p. 182.
(87) Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, tom. II, p. 14.

Digitized by Google

hauts seigneurs, les ducs de Narbonne, par exemple, et les Dauphins de Viennois lui rendaient hommage pour certains fiefs (88).

Evêché de Lausanne.

Le titre constitutif de la puissance des évêques de Lausanne est parvenu jusqu'à nous. Ce fut Rodolphe-le-Fainéant qui, l'an 1011, investit ces prélats de la juridiction de comte dans le pays de Vaud *(in comitatu Waldense)* (89). Les empereurs d'Allemagne confirmèrent cette donation par de fréquents diplômes; l'évêque Amédée de Hauterive, obtint même de Frédéric I le droit de réprimer, en qualité de vicaire impérial, non-seulement les forfaitures des ecclésiastiques, mais encore celles des seigneurs laïques (90); ceux-ci ne tardèrent pas toutefois à envi-

(88) *Biblioth. sebus.*, cent. 1ª, nº 31. — Voy. Chorier, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 824. — Les Dauphins étaient parvenus à s'attribuer violemment la moitié de la juridiction régalienne de la ville d'Embrun.

(89) Sinner, *Voyage dans la Suisse occidentale*, tom. II, p. 173.

(90) De Gingins, *Mém. sur le Rectorat de Bourgogne*, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire de la Suisse romande, tom. I, p. 76.

Digitized by Google

sager le temporel des évêques de Lausanne comme une proie qui devait leur échoir (91).

Evêché de Genève.

L'histoire des évêques de Genève est assez connue pour que je me dispense d'entrer dans aucun détail. La lutte des éléments dont se composait la société féodale offre, ici surtout, un tableau vivace. On suit avec intérêt les périodes tumultueuses du pouvoir épiscopal, sapé par le principe même qui lui avait donné la vie, contrarié par les institutions municipales, et écrasé enfin par la pensée monarchique, où la lave de ces temps-là vient se refroidir et prendre une forme appréciable et durable (92).

Evêché de Grenoble.

De quelque côté que l'on jette les yeux, la prépondérance de l'épiscopat sur la juridiction laïque se

(91) Je renvoie le lecteur à l'ouvrage mentionné dans la note précédente.

(92) Pour l'examen des diplômes de l'église de Genève, voyez Spon, *Hist. de Genève;* Bérenger, *idem;* Lévrier, *Chronol. hist. des comtes de Genevois;* Guichenon, *Hist. de Savoie.* Voyez encore le *Fléau de l'aristocratie genevoise* et le *Citadin de Genève.*

Digitized by Google

présente comme un fait saillant. Ce que j'ai dit des archevêques de Tarentaise et d'Embrun, des évêques d'Aoste, de Maurienne, de Sion, de Lausanne, de Belley, de Genève, peut s'appliquer à l'archevêque de Vienne, aux évêques de Gap, de Valence, de Die, de Saint-Paul-des-Trois-Châteaux, de Grenoble, etc. (93). Les évêques de Grenoble furent les premiers à subir les effets de la réaction qui, au XIII^e^ siècle, devint générale, et renversa le colosse aux pieds d'argile que le clergé avait dressé dans des temps de calamité. S'il faut ajouter foi à ce qu'affirme saint Hugues, qui s'était longuement occupé à compulser les anciennes chartes de l'église de Grenoble, l'évêque Isarn, celui-là même qui vainquit les Sarrasins, possédait les terres de cette église à titre de domaine libre et indépendant *(per allodium)*; ce fut, observe-t-il, un Guigues surnommé le Vieux, tige des Dauphins de la race dite des comtes d'Albon, qui, vers l'an 1040, s'empara injustement de certains droits au préjudice des évêques (94). Il paraît hors de doute qu'alors ces prélats exerçaient la juridiction comitale dans leur diocèse, dont la *Savogia* ou

(93) V. Chorier, *Hist. du Dauphiné*, tom. I, p. 823 et suivantes.

(94) *Etat politique du Dauphiné*, tom. II, p. 70.

Digitized by Google

pagus Savogensis faisait, comme on sait, partie; et à supposer que le caractère général de cette époque ne fût pas là pour appuyer une semblable conjecture, elle s'induirait d'une charte de l'an 1030, par laquelle Amédée, fils d'Humbert-aux-Blanches-Mains, fait à l'abbaye de Cluny une donation de biens situés *in pago Savogensi*, avec la permission de l'évêque Mallenus *(permictente et confirmante domino Malleno episcopo gracianopolitane ecclesie)* « parce que, y est-« il expliqué, ladite donation a été passée dans son « diocèse, » *(quia in ejus episcopatu se laudante est acta)* (95). Les évêques de Grenoble essayèrent bien en 1161, de récupérer leurs prérogatives; l'évêque Geoffroy obtint de l'empereur Frédéric I, un diplôme qui le réintégrait dans la possession des droits régaliens; mais les Dauphins étaient déjà trop puissants; le diplôme resta sans effet (96).

(95) *Monum. hist. patr.*, tom. I, p. 490.—Voyez pourtant ce que j'ai dit à cet égard, ainsi qu'au sujet d'une autre donation de l'an 1043, dans mon *Mém. sur la marche des études hist.* (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. IX, p. 328.)

96) Chorier, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 826.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Des seigneurs laïques.

On vient de se convaincre qu'au XI^e^ siècle les principales villes *(civitates)* de la *Burgundia* se trouvaient entre les mains des évêques : en cela surtout consistait la supériorité dont ils jouissaient ; mais hors des villes, ils partageaient le territoire avec une infinité de seigneurs, qui, par des voies légitimes ou illégitimes, n'importe, étaient parvenus à conserver ou à acquérir quelques débris des anciens comtés. Chacun de ces seigneurs, maître d'un ou de plusieurs châteaux élevés pour sa propre défense, exerçait dans son fief (on peut se servir de ce mot, puisque la féodalité avait atteint la période de sa pleine existence), à peu près les mêmes prérogatives qui, ailleurs, compétaient aux évêques ; car il ne faut pas oublier que l'un des faits les plus caractéristiques du régime féodal était la fusion de la souveraineté et de la propriété, c'est-à-dire, suivant la définition d'un auteur célèbre, *l'attribution au propriétaire du sol de tout ou presque tout ce qui constitue le pouvoir public.* « Tel était en principe, continue M. Guizot, le droit « féodal. Ce droit fut souvent méconnu, ensuite

Digitized by Google

« contesté, enfin envahi par les hauts seigneurs ;
« mais il n'en subsistait pas moins, il n'en était pas
« moins réclamé comme primitif et fondamental.
« Lorsque les publicistes, amis de la féodalité, se
« plaignent que la souveraineté des simples seigneurs
« ait été usurpée par les grands barons, et celle des
« grands barons par les rois, ils ont raison ; il en
« est arrivé ainsi. A l'origine et dans l'esprit du
« système, tout seigneur exerçait chez lui l'omni-
« mode puissance ; il faisait la guerre, battait mon-
« naie, etc. ; en un mot, il était souverain » (97).
Ce que dit ici M. Guizot doit pourtant être modifié d'après un fait essentiel dont cet écrivain n'a, je crois, pas assez tenu compte dans son excellente exposition du régime féodal : je veux parler de l'émanation hiérarchique des pouvoirs.

Nous avons vu qu'à la fin du IX^e^ siècle, avant l'établissement définitif de la féodalité, les comtes, les églises, les bénéficiers royaux jouissaient dans leurs comtés, dans leurs immunités, dans leurs bénéfices, d'une juridiction parfaitement semblable, c'est-à-dire qu'ils étaient tout à la fois des délégués administratifs, judiciaires et militaires ; ils représentaient donc le souverain, mais non le souverain pour la

(97) Guizot, *Cours d'hist. moderne.*

Digitized by Google

plénitude de ses droits. La transition des offices de l'état temporaire et viager à l'état héréditaire, ou, en d'autres termes, à l'état de fiefs, n'aurait changé en rien la nature de cette représentation, si de nouvelles concessions ne l'avaient, quant à de certains feudataires, relevée et amplifiée.

En effet, à partir de la seconde moitié du XI^e^ siècle, les empereurs investissent fréquemment les grands vassaux, et principalement les évêques, de ce qu'on appelait les droits régaliens *(regalia)*. Ouvrons le *Livre des fiefs* : « Les régales, dit l'auteur de ce « livre, sont les routes, les fleuves navigables, les « ports, les tributs, les biens vacants, les biens que « la loi enlève aux indignes, la faculté de battre « monnaie, celle d'établir des magistrats, les revenus « des salines, les mines, etc. » (98). Or, ces droits qui n'appartiennent véritablement qu'au pouvoir public, ne furent pas concédés indistinctement à tous les feudataires immédiats ; il y eut des seigneurs qui se les arrogèrent dans des temps de troubles, de discorde, où l'éloignement du chef de l'empire favorisait ces genres d'usurpations.

Si de ce premier ordre de vassaux, lesquels relevaient directement de l'empereur, et tenaient ou

(98) *Liber feudorum*, lib. II, tit. 56.

Digitized by Google

étaient censés tenir de lui leur juridiction, soit que cette juridiction fût ou ne fût pas accompagnée des régales, nous passons aux diverses catégories des feudataires inférieurs ou sous-feudataires, nous les voyons investis d'une multitude de droits, dont on comprendra la variété quand on saura que toutes choses, hors les objets purement mobiliers, pouvaient être concédées en fiefs (99). Ici la souveraineté est fractionnée, disséminée; chaque *valvassor* (100) en possède un lambeau : à tel est inféodé la moyenne justice, à tel autre la basse justice, à celui-ci un péage, à celui-là le protectorat, le vidomat ou l'avouerie d'une église ou d'un monastère, etc. Les

(99) *Lib. feud.*, lib. II, tit. 1. — Voët, *ad Pandectas*, lib. XXXVIII *in digress. de feud.*, n^os^ 23, 24, 25, 26 et 27.

(100) Le livre des fiefs, *lib. I, tit. 1*, va de suite nous mettre au courant de la hiérarchie féodale. Les seigneurs qui tiennent leurs fiefs immédiatement de l'empereur sont appelés capitaines de l'empire *(regni capitanei)*; ceux qui tiennent leurs fiefs des capitaines de l'empire sont appelés simplement capitaines ou valvasseurs de l'empire *(capitanei vel regni valvassores)*; ceux qui tiennent leurs fiefs de ces derniers sont appelés petits valvasseurs *(valvassores minores)*. Dans certains pays, les petits valvasseurs avaient le droit de créer des fiefs, ce qui faisait que cette hiérarchie s'étendait encore à un nouveau degré.

Digitized by Google

prestations que le vassal rendait à son suzerain variaient encore davantage, parce qu'elles dépendaient du caprice de celui-ci (101); les grands feudataires eux-mêmes devenaient vassaux de leurs pairs à raison de certains fiefs; enfin, comme il était rare que les feudataires inférieurs n'eussent pas à la fois plusieurs suzerains, qu'à tous ils devaient *fidélité*, et que ces derniers guerroyaient constamment entre eux, il en résultait une confusion où la force l'emportait toujours. Ce régime de la force brutale fut une des causes qui contribuèrent à convertir en bénéfices et en fiefs les terres allodiales (102); car parmi les possesseurs d'alleus, les uns se virent dépouillés, les autres ne purent échapper à une ruine complète qu'en donnant leurs biens aux barons puissants ou aux églises, et en les reprenant à titre de concession bénéficiaire ou d'inféodation (103). Il y a plus, il arrivait souvent qu'un feudataire, craignant son propre suzerain, allait colporter son hommage ailleurs, et donnait ainsi naissance à de sanglantes et interminables querelles; l'Italie nous en fournit un grand exemple dans le

(101) On en trouvera de curieux exemples dans l'*Usage des fiefs*, par Salvaing.

(102) Voyez ci-devant le chap. 3 de la 1re part.

(103) Les *Formules* de Marculfe, *lib. I, charta* 13, contiennent un spécimen de ces sortes d'actes.

Digitized by Google

sort de la malheureuse maison de Saluces (104).

Après ces notions générales, tâchons de découvrir quel était, au XI^e^ siècle, l'état particulier des principaux seigneurs laïques de la *Burgundia*.

Lorsque vers l'an 456, les Burgunden s'emparèrent de notre pays, ils le divisèrent suivant l'usage germain en différentes provinces ou *pagi*, au gouvernement de chacune desquelles ils préposèrent un Graf (*grafio*, *comes*, comte); cette division est attestée par la loi de Gundobald et par plusieurs autres documents (105). Les *pagi* furent subdivisés en d'autres *pagi* (*pagelli* ou districts) qu'administraient des comtes inférieurs, vicomtes ou vicaires (106). Genève, l'une des principales cités de la Gaule viennoise, devint alors le chef-lieu d'un comté ou *pagus* du premier ordre appelé *pagus Genevensis* (comté de Genevois). Ce point est établi par des titres irréfragables : ainsi l'Albanais (*pagus Albanensis*), où l'on trouve les petites villes d'Alby, d'Albens, de Rumilly, d'Annecy, faisait partie du grand *pagus Genevensis* (107); le Chablais dont l'étymologie toute latine

(104) V. Muletti, *Storia di Saluzzo*, t. IV et V, *passim*.

(105) *Lex Burgund. in proemio.*

(106) De Gingins, *Essai sur l'établissement des Burgunden*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XL, p. 259.

(107) *Docum. sigill. e mon.*, p. 97, *in fin del rapporto.*

Digitized by Google

(caput lacense, la tête du lac) se rencontre dans une charte du XI^e^ siècle (108), y était également compris (109). Le chroniqueur Turpin parle d'un Rayner, comte du *pagus Genevensis*. Ce Rayner laissa, dit-on, un fils, Olivier, qui fut paladin de Charlemagne et accompagna ce prince à la bataille de Roncevaux : y il a ici du vrai et du fabuleux. On regarde généralement Rathbert, qui vivait en 880, comme la souche de la célèbre maison des comtes de Genevois, laquelle s'éteignit le 16 septembre 1394, en la personne de l'antipape Clément VII (110).

Le *pagus Genevensis* contenait, selon toute apparence, un nombre considérable de ces terres nommées terres fiscales *(fiscalia)*, destinées à être concédées en bénéfice aux leudes ou hommes du roi. Il est à présumer que les comtes de Genevois surent s'attirer ces sortes de récompenses (111) ; le fait est qu'au XI^e^ siècle, tandis que la succession de Rodolphe-le-Fainéant était disputée à l'empereur Conrad-le-Salique, par le champenois Oddo, ce dernier

(108) *Monumenta historiæ patriæ*, tom. I, p. 500.

(109) Salvaing, *De l'usage des fiefs*, 3^e^ édit., p. 140. Besson, *Mémoires*, etc., preuv. n° 10.

(110) V. Lévrier, *Chronol. hist. des comtes de Genevois*, tom. I. — Grillet, *Dict. hist.*, tom. II.

(111) V. *Eghinardi epist.*, ep. 26 et 27.

Digitized by Google

entraîna dans son parti le comte Gérold, considéré assez puissant pour être qualifié *princeps illius regionis*, prince de la contrée (112). Gérold et les autres partisans d'Oddo, tels que l'archevêque de Lyon et l'évêque de Maurienne, furent vaincus par un fidèle de l'empereur, un comte Upert, que l'on croit être le même qu'Humbert-aux-Blanches-Mains. Conrad n'épargna pas la vengeance à ses adversaires (113); cette guerre, qu'il regardait comme une rébellion, le détermina sans doute à punir Gérold, en le privant de son comté et en en conférant l'investiture aux évêques de Genève. Mais Gérold ou ses descendants obtinrent que ces prélats, de gré ou de force, leur en rendissent une portion à titre de fief. C'est pourquoi l'on voit dans une charte de l'an 1124, le comte Aymon se déclarer d'une manière absolue l'homme-lige de l'évêque Humbert (114). Les comtes de Genevois

(112) *Wippo, in vita Chuonradis Sal.*

(113) *Omnia in Rhodanum castella subjecit, Maurienam diruit, Genevensem urbem intravit*, etc. (*Hermannus Contractus, ad an.* 1034, *ap.* Bouquet, tom. XI.)

(114) Spon, *Hist. de Genève*, preuves, n° 1. — L'explication que je donne ici n'appartient qu'à moi; on n'a qu'à lire attentivement la charte que je viens de citer pour se convaincre que j'ai saisi la vérité. On avait beaucoup parlé là-dessus sans pouvoir s'entendre.

Digitized by Google

renouvelèrent souvent ces actes de vassalité ; jamais volontairement, car il ne fallait rien moins pour les y contraindre que les censures de l'église, les interdictions, les excommunications, et surtout l'autorité des empereurs, sans laquelle les malheureux évêques de Genève n'eussent pas tardé à être dépouillés par leurs dangereux voisins (115).

A côté des comtes de Genevois qui, malgré la déchéance qu'ils avaient subie, étaient encore très-puissants et possédaient plusieurs châteaux importants, tels que ceux d'Annecy et de la Roche (116), on rencontre les barons de Faucigny. Le Faucigny *(Fulciniacum)* adossé au Mont-Blanc, ne figurait point, selon toute probabilité, parmi les *pagi* de l'ordre supérieur *(pagi majores)* ; je ne crois pas même qu'il fût gouverné primitivement par un officier ayant la qualité de comte, et je présume qu'il formait une subdivision du comté de Genevois. Mon opinion se base d'abord sur ce que les barons de Faucigny ne s'attribuèrent en aucune circonstance la dignité comitale, et qu'ils s'intitulaient simplement *domini* (seigneurs); en second lieu, sur ce que la maison de Genevois les considéra pendant long-temps comme ses vassaux,

(115) V. Spon et Lévrier, *passim*.

(116) V. *Hist. de la Roche. — Pourpris historique de la maison de Sales.*

Digitized by Google

ainsi qne le témoigne la charte que j'ai citée plus haut, où l'on voit le comte Aymon accompagné de ses hommes ou barons, au nombre desquels se trouvent Rodolphe de Faucigny, Boson d'Allinges, Guillaume de Chaumont, etc. (117). Les barons de Faucigny occupent une place remarquable dans l'histoire féodale des Alpes; ils sont alternativement en lutte avec les évêques de Genève et ceux de Lausanne, avec les comtes de Savoie, les Dauphins de Viennois, etc.; plusieurs villes, telles que Cluses et Sallanches, leur appartenaient (118).

La rive septentrionale du lac Léman offre matière à des observations semblables à celles que j'ai faites concernant le Genevois. Les anciens comtes supérieurs du pays de Vaud, exclus d'une portion de leur patrimoine par les évêques de Lausanne (119), et réduits à n'être plus que les sires de Grandson, cherchent à récupérer ce qu'ils ont injustement perdu; la devise qu'ils prirent plus tard, *à petite cloche grand*

(117) *Cum comitatu suorum virorum, Rodulphi de Fulciniaco, Bosonis de Allingio*, etc. (Spon, *preuves*, n° 1.)

(118) En 1241 le Faucigny passa dans la maison des Dauphins, par le mariage de Béatrix de Faucigny avec le Dauphin Guigues VII.

(119) De Gingins, *Mém. sur le Rectorat de Bourgogne*, p. 57.

Digitized by Google

son, résume les espérances d'un cœur élevé qui ne fonde son avenir que sur ses propres ressources.

Je pourrais parler encore des comtes de Neuchâtel, des comtes de Gruyères et de quelques autres seigneurs de cette région ; mais je ne veux pas abuser de la patience du lecteur (120).

Si nous portons nos regards vers une autre portion de la *Burgundia*, par exemple vers la Bresse et le Bugey, nous y trouvons également le territoire fractionné en une infinité de juridictions qui montrent quelle confusion régnait alors dans la société. Ecoutons un historien de XVII^e^ siècle : « Autrefois nous « avions en Bresse et en Bugey plusieurs roytelets « et seigneurs qui s'estoient partagé ces provinces « par lambeaux, et qui eslognés des empereurs y « seigneurioient absolument, et la plus part comme « en souveraineté ; » puis il énumère les évêques de Belley, les abbés de Nantua, d'Ambronay, de Saint-Rambert, les sires de Villard, de Coligny, de Baugé, etc. (121). Les sires de Baugé, qui, parmi les seigneurs laïques de ce pays, étaient sans contredit les plus puissants, relevaient de l'évêque de Mâcon, à

(120) Voy. Montmollin, *Mémoire sur le comté de Neuchâtel ;* Bridel, *Notice sur les comtes de Gruyères*, dans les *Mémoires* de la Société d'hist. de la Suisse romande, tom. I.

(121) *Hist. de Bresse*, 1^re^ part., p. 39.

Digitized by Google

raison de certains fiefs. Ils lui livraient un pain de cire *(cirœ massam)* chaque année, le jour de la fête de Saint-Vincent, à titre de reconnaissance féodale (122). On sait qu'en 1272, la seigneurie de Baugé passa à la maison de Savoie par le mariage de Sybille avec le comte Amé V.

Explorons maintenant les vallées des Alpes.

Tout auprès des évêques de Maurienne, et dans le diocèse même de ces prélats, nous rencontrons les seigneurs de la Chambre, qui s'étaient apparemment enrichis au détriment du temporel de l'église. Ces seigneurs acquirent plus tard en Bresse et en Bugey des terres considérables (123) ; ils ne craignirent pas en certaines circonstances de guerroyer contre les comtes de Savoie (124) ; on les voit en 1252 possesseurs, on ne sait trop à quel titre, de plusieurs droits régaliens, comme celui de punir les crimes de trahison, de parjure, de vol, d'adultère et d'effusion de sang faite avec l'épée (125).

(122) St-Julien, *Antiquités de Mascon*, liv. I, p. 251. Voy. encore *Hist. de Bresse*, 1re part., p. 44.

(123) *Hist. de Bresse*, 3e part., p. 238.

(124) Grillet, *Dictionn. histor.*, tom. II, p. 103.

(125) *Quinque banna regalia, videlicet proditionis, sanguinis effusionis facte cum gladio, furti, perjurii,*

Digitized by Google

Aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, la puissance des évêques de nos contrées se serait difficilement maintenue sans la fréquente intervention des empereurs qui, en confirmant au clergé ses anciennes prérogatives, imposaient un frein à ces myriades de seigneurs épars autour de lui, semblables à des oiseaux carnassiers avides de pâture : tels étaient les sires de Briançon, dont le manoir s'élevait sur un roc à l'entrée de la Tarentaise, et qui ont fourni à nos chroniqueurs tant de pages vivaces. On ne saurait douter que les sires de Briançon ne tinssent leur fief primitif de l'archevêque de Tarentaise ; plusieurs chartes en font foi (126) ; mais au XIII^e^ siècle, les comtes de Savoie étaient déjà parvenus à s'attribuer sur eux une suzeraineté supérieure à celle de ce prélat ; car, dans un acte du 5 des ides de janvier 1296, Aymeric de Briançon se déclare homme-lige d'Aymon, archevêque de Tarentaise, « sans préjudice, dit-il, de la fidélité qu'il a « promise au comte de Savoie » (127).

Puisque je suis décidé à poursuivre l'énumération peut-être fastidieuse des principaux seigneurs laïques

adulterii.... (Docum. sigill. e mon., p. 83.) V. Ducange, *Gloss. v° Bannum regale.*

(126) Besson, *Mémoires*, etc., *preuv.*, n^os^ 37, 60 et 71.

(127) *Salva fidelitate domini comitis Sabaudiæ.* (Besson, *preuves*, n° 71.)

Digitized by Google

de notre pays, à l'époque devenue le sujet de mes investigations, je ne dois pas oublier les sires de Chambéry, que la hiérarchie féodale ne rejetait certainement pas au dernier rang. La signature d'un de ces seigneurs, Witfred (*Witfredus de Camberiaco*), apposée au bas d'une charte de l'année 1029 (128), constitue le plus ancien document qui nous soit parvenu sur la ville de Chambéry, tout près de laquelle il existait du temps des Romains une *statio* appelée *Lemnicum*, nom qui s'est perpétué jusqu'à nos jours en celui de Lémenc. Que les sires de Chambéry fussent riches et puissants, c'est une de ces questions où aucune hésitation ne semble permise: d'importantes libéralités envers l'abbaye de la Novalaise, et d'autres pieuses fondations, sont de ceci un témoignage irréfragable (129). En 1232, Berlion, l'un d'eux, vendit à Thomas, comte de Savoie, tout ce qu'il possédait à Chambéry, sauf le château (*castrum*) et quelques redevances qu'il se réserva (130). Cette vente

(128) Guichenon, *Hist. de Savoie*, preuves, p. 5.

(129) Rochex, *Gloire de l'abbaye de la Novalaise*, liv. III, p. 30, 32 et 35. — *Monum. hist. patr.*, tom. I, pag. 510 et 549.

(130) Scolpis, *Considerazioni storiche intorno a Tommaso I, documento I*, dans les *Mémoires de l'Acad. de Turin*, tom. XXXIV.

Digitized by Google

prouve que ces seigneurs relevaient directement des empereurs d'Allemagne ; car s'ils eussent été de simples valvasseurs, leur suzerain immédiat n'aurait pas manqué d'intervenir pour autoriser la vente du fief, en conformité des constitutions féodales (131). Ici le consentement de l'empereur eût pu être, à la rigueur, nécessaire, parce que le droit était le même à l'égard de tous les fiefs ; mais les césars avaient des intérêts plus graves à conserver ; l'Italie les occupait sans cesse, et les feudataires de la *Burgundia* vivaient presque entièrement indépendants.

Les vieilles tours qui s'élèvent ça et là dans la vallée de l'Isère, rappellent les antiques seigneurs de Graisy, de Miolans, de Montmayeur, d'Apremont, de Chignin, de la Rochette, dont les races depuis long-temps éteintes, ont toutes enrichi les traditions locales de quelques drames terribles, tendres ou merveilleux. En suivant le cours du fleuve, on ne tarde pas à rencontrer le manoir de la célèbre famille des Aynards, qui, par ses querelles avec celle des Alamans, a fourni d'intéressantes pages aux chroniqueurs

(131) Au XI^e^ siècle, la vente des fiefs était valide sans le concours du suzerain, mais ce droit fut changé par les empereurs Lothaire II et Frédéric I. — Voyez *Liber feudorum*, lib. II, tit. II.

Digitized by Google

du Dauphiné. Les Aynards, de qui la lignée remonte au X^e^ siècle (132), furent primitivement feudataires de l'église de Grenoble. On se souvient que l'évêque Isarn, chassé de son siége par les Sarrasins, et obligé de se réfugier au prieuré de Saint-Donat (133), entreprit, après plusieurs années d'exil, d'expulser ces ennemis du nom chrétien; or, il réunit à cet effet autour de lui un certain nombre d'hommes de cœur auxquels il promit des terres en récompense du service qu'il attendait d'eux; parmi ces gens de courage, on distinguait Rodolphe, tige des Aynards (134). J'ai parlé ailleurs des Dauphins-de-Viennois et de leurs usurpations sur le territoire des évêques de Grenoble et d'Embrun; il faut en dire autant des comtes de Diois, de Valentinois, de Beujeu, de la Tour, et

(132) Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, tom. II, p. 338.

(133) Voy. ci-devant, 1^re^ part., chap. 4.

(134) *Isarnus episcopus..... collegit nobiles, mediocres et pauperes ex longinquis terris, de quibus hominibus consolata esset Gratianopolitana terra; deditque prædictus episcopus illis hominibus castra ad habitandum. — Habeo ego Ainardus per episcopatum gratianopolitanum omnes leges et battalas, etc., et habeo duos mansos quos dedit episcopus Isarnus Radulpho avo meo pro filiatico.* (Extrait du cartulaire de saint Hugues, dans l'*Estat politique du Dauphiné*, tom. II, p. 70 et 78.)

Digitized by Google

d'une infinité d'autres seigneurs qui cherchaient constamment à s'agrandir aux dépens de la juridiction temporelle de l'épiscopat (135).

CHAPITRE IV.

De de la maison de Savoie.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent n'a eu d'autre but que de faire connaître le terrain sur lequel on doit se poser si l'on veut juger sainement des causes qui ont amené le prodigieux développement de puissance dont la maison de Savoie offre l'exemple dans la période féodale de son histoire. C'est là sans doute un bien beau sujet d'études; je ne prétends nullement l'approfondir, car la route est ardue; je mets quelques idées à la merci du lecteur, voilà tout.

Qu'Humbert-aux-Blanches-Mains, ou pour parler plus scientifiquement, le comte Humbert (car l'adjonction démonstrative *aux blanches mains* est le fait de nos chroniqueurs qui peut-être ont suivi d'anciennes traditions), que le comte Humbert soit ou non fils de Bérold, qu'il ait une origine bourguignone,

(135) Chorier, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 827.

Digitized by Google

italienne ou saxonne, peu importe quant à la question qui nous occupe (136); je me contenterai d'énoncer que ce personnage est la tige incontestable des princes de Savoie. Je ne m'arrêterai pas davantage sur le point relatif à la nature de la charge qu'il pouvait exercer à la cour du roi de Bourgogne, Rodolphe-le-Fainéant (137). Ce qui découle inévitablement de l'exposition contenue dans les deux chapitres précédents, c'est qu'Humbert ne figurait nulle part comme comte territorial, ou en d'autres termes, qu'il n'était le successeur légal (138) d'aucun de ces officiers pré-

(136) J'ai exposé les différents systèmes généalogiques de la maison de Savoie dans mon *Mémoire sur la marche des études historiques*, etc. Depuis lors, M. Cibrario, dont je me suis permis de combattre les opinions, a abandonné l'origine bourguignone pour adopter l'origine italienne (*Storia della monarchia di Savoia*, tom. I, p. 41); je me réserve d'examiner ce nouveau système dans un ouvrage à part.

(137) J'ai émis une opinion à cet égard dans le Mémoire précité.

(138) Je me sers de ce mot afin d'éviter toute confusion avec l'expression analogue de *descendants*; car il pourrait fort bien se faire que les ancêtres d'Humbert-aux-Blanches-Mains eussent été des comtes territoriaux (*comites pagenses*), et qu'une cause quelconque les eût privés de leur charge. Deux savants très-respectables (MM. Cibrario

Digitized by Google

posés d'abord temporairement à l'administration des *pagi*, puis rendus héréditaires, puis remplacés par les évêques, etc. Ce n'est pas à dire cependant qu'Humbert, qui, selon toute apparence, unissait à la qualité de comte (*comes a latere?*) les fonctions éminentes de défenseur, curateur (*defensor, advocatus*) des biens fiscaux, ne fût très-puissant en possessions territoriales. Des documents certains nous apprennent qu'il avait des biens en Tarentaise (139), en Maurienne (140), en Val-d'Aoste (141), en Genevois (142) dans le comté de Belley (143), dans le diocèse de Grenoble, et principalement dans la *Savogia* ou *ager*

et Promis, dans leurs *Documenti e sigilli*) ont prétendu investir Humbert-aux-Blanches-Mains de plusieurs comtés et entre autres du comté de Salmorenc (en Dauphiné); mais ils n'ont pas remarqué que ce *pagus* avait été donné en 1011, par Rodolphe-le-Fainéant, à la reine Hermengarde. Voy. ces mêmes *Documenti e sigilli*, p. 15.

(139) Muratori, *Antiq. Ital. med. œvi*, tom. I, p. 346; Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. I, lib. 2.

(140) *Documenti, sigilli e monete*, p. 95, *in fin del rapporto*. Guichenon, *Hist. de Savoie*, pr., p. 6. Besson, *Mémoires*, etc., pr. n° 7.

(141) *Monum. historiæ patriæ*, tom. I, p. 498 et 550.

(142) *Docum., sigill. e monete*, p. 97, *in fin del rapp.*

(143) Guichenon, *Hist. de Savoie*, pr., p. 5 et 7.

Digitized by Google

Savogensis (Savoie proprement dite) qui faisait partie de ce diocèse (144). Sa condition en ceci était semblable à celle de la plupart des autres seigneurs, dont les domaines épars formaient rarement un corps adhérent, une masse compacte.

Pour ce qui est de l'origine des possessions d'Humbert, on y retrouve nécessairement la diversité résultante de l'organisation sociale d'alors : ainsi quelques-unes d'entre elles devaient être allodiales (145), d'autres féodales et bénéficiaires (146), d'autres nées de ces sortes de concessions que les églises faisaient à titre de *præstariæ (précaires)*, d'autres étendues au domaine utile, d'autres réduites au domaine direct, d'autres affectées à des redevances de divers genres, ou même à des droits éventuels, expectatifs, incorporels, etc. Les dernières années du règne de Rodolphe-le-Fainéant avaient été troublées par l'avant-coureur des ébranlements qu'éprouva la *Burgundia* après la mort de ce prince. Plusieurs feudataires de nos contrées, prévoyant avec peine que

(144) Guichenon, preuves, p. 6, 7 et 8.

(145) Besson, *Mémoires*, etc., preuves, n^os^ 9 et 10. — Guichenon, *Hist. de Savoie*, pr., p. 5.

(146) Rochex, *Gloire de l'abbaye de la Novalaise*, liv. III, p. 50.

Digitized by Google

Rodolphe privé d'héritier laisserait ses états à la maison de Franconie établie sur le trône des césars, cherchèrent à renverser un monarque qu'ils méprisaient à cause de son indolence et de sa faiblesse (147). Lorsqu'en 1032, Rodolphe eut fini de vivre, ils favorisèrent les prétentions peut-être légitimes d'Oddo, comte de Champagne, neveu du défunt, contre l'empereur Conrad. L'historien Wippo parle d'un fidèle de l'empire, un comte Upert, qui menant à sa suite des bandes d'Italiens, vint combattre les Champenois au bord du Rhône (148). On a pensé que cet Upert était Humbert-aux-Blanches-Mains. Quoi qu'il en soit, on doit tenir pour constant qu'Humbert s'attacha aux intérêts de Conrad, qui, probablement le récompensa en lui concédant, en bénéfice ou en fief, des terres fiscales (149), ou même encore des biens enlevés aux seigneurs du parti opposé. Le fait est que ses principales possessions étaient

(147) Alpertus, *De diversitate temp. ap. Eccardum, Corp. hist. med. ævi*, tom. I, p. 115.

(148) Wippo, *ap. Pistorium, Rer. german. script. veter.* tom. I.

(149) On trouverait ainsi une nouvelle explication du *terra regis* de la charte de fondation du prieuré de Coyse en 1036. (Rochex, *Gloire*, etc., liv. III, p. 30.) Voyez au reste mon *Mémoire sur la marche des études historiq.*

Digitized by Google

situées à l'entrée de la Maurienne, là où se trouvent Aiguebelle et les ruines du château de Charbonnière; ce qui explique le titre de *comites Mauriannenses* que prirent ses successeurs.

La cause primordiale de l'élévation politique de la famille d'Humbert-aux-Blanches-Mains est incontestablement le mariage d'Oddon, fils de ce prince, avec Adélaïde de Suse (150). Portons nos regards au-delà des Alpes.

La destruction du royaume des Lombards par Charlemagne, avait eu pour résultat d'introduire en Italie le système d'administration usité chez les Francs : la plupart des villes subalpines, telles que Milan, Turin, Ivrée, Tortone, Acqui, Asti, devinrent la résidence d'un comte, et leurs territoires formèrent autant de comtés. Je ne rechercherai point ici l'étendue de celui de Turin (151); je dirai seulement que plusieurs documents semblent établir qu'il se prolongeait vers le nord jusqu'au Mont-Cenis et au Mont-Genèvre, et comprenait ainsi les vallées de Suse et d'Oulx (152). A l'ouest, au pied du Mont-

(150) Consultez, pour ce qui concerne la généalogie de la maison de Savoie, les excellentes tables de M. le marquis Carron de St-Thomas. *Torino*, 1857, in-4°.

(151) V. Durandi, *Piemonte traspad.*, cap. 1.

Digitized by Google

Viso, on rencontrait un autre comté, le *comitatus Auriatensis*, comté d'Auriate, qui tirait son nom d'une ville depuis long-temps détruite, située non loin de Saluces (153). Pendant la dernière moitié du X^e^ siècle, à cette époque de triste souvenir où s'achevait le démembrement de l'empire de Charlemagne, où vingt prétendants se disputaient la couronne d'Italie et désolaient ce malheureux pays, où les Hongrois et les Sarrasins étaient venus combler la mesure des calamités publiques, on voit les comtes de Turin s'attribuer le titre de marquis (Markgrafen, *marchiones*, margraves, comtes des marches ou frontières) (154), et cela sans doute parce que la province qu'ils gouvernaient confinait le deuxième royaume de Bourgogne. Or, voici ce que raconte le chroniqueur de la Novalaise : « En ce temps-là (l'an 900 environ), « deux frères, Roger et Arduin, issus d'une contrée

(152) V. Muratori, *Antiq. Ital. med. ævi*, tom. I, p. 559 ; tom. V, p. 971.

(153) V. *Chorogr. Ital. med. ævi, inter Script. rer. ital.*, tom. X, sect. 13, n° 58. — Della Chiesa, *Corona reale*, part. I, p. 590. — Terraneo, *Adelaide illustrata*, part. I, p. 125. — Meyranesio, *Pedemont. sacr.*, p. 7 et 37. — Durandi, *Piemonte cispad.*, p. 106. — Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. I.

(154) *Monum. hist. patr.*, tom. I, p. 151 et 155.

Digitized by Google

« stérile, ayant dissipé leur patrimoine et étant restés « dépourvus de toutes choses, arrivèrent en Italie. « Roger avide d'honneurs s'arrêta dans le comté « d'Auriate qu'administrait un nommé Rodolphe. « Celui-ci déjà accablé de vieillesse, lui dit un jour: « — Tu vois que je suis incapable de m'occuper da- « vantage des affaires de ce monde, va trouver le « roi afin qu'il prenne les mesures convenables. — « Roger se rendit à Pavie auprès du roi, dont il fré- « quenta assidument la cour. Quand il fut revenu, il « expliqua sa conduite à Rodolphe, qui, satisfait, prit « la parole et dit: — Tu seras après ma mort le sei- « gneur de la terre que j'ai. — Et lui remettant un « collier et divers insignes, il l'envoya de nouveau « vers le roi. Roger partit; il réussit à intéresser la « reine en sa faveur, et fut investi du comté d'Au- « riate. Sur ces entrefaites, Rodolphe mourut, et « sa veuve épousa Roger. De ce mariage naquirent « deux enfants appelés, l'un Roger, du nom de son « père, l'autre Arduin du nom de son oncle » (155).

Plus bas, le chroniqueur ajoute: « Arduin, fils « de Roger, était un homme superbe, insatiable « d'or et adonné aux voluptés de la chair. Comme « alors la vallée de Suse se trouvait sans habitants et

(155) *Chron. Noval.*, lib. V, cap. 8.

Digitized by Google

« sans défense (156), il s'en empara au préjudice de « l'abbaye de la Novalaise à qui elle apparte- « nait » (157).

D'Arduin naquit Glabrion-Manfred ; de celui-ci Olderick-Manfred, père d'Adélaïde (158). Des documents authentiques nous apprennent qu'Arduin et les deux Manfred se qualifiaient marquis (159) ; cependant ils ne pouvaient se croire les successeurs des marquis de Turin, puisqu'ils ne possédaient pas, tant s'en faut, toutes les terres de ces derniers, et qu'ils en détenaient plusieurs que ceux-ci n'eurent jamais (160) ; quant à la vallée de Suze, on sait assez qu'en aucun temps elle ne fut érigée en marche *(marka)* particulière (161). Au reste, le titre de marquis commençait à perdre sa signification primitive et caractéristique ; et l'on en vint à cet égard à un tel point d'ignorance, que l'auteur du *Livre des fiefs* n'hésitait pas à dire : *Les marches s'appellent de*

(156) Les Sarrasins l'avaient dévastée. Voy. ci-devant, 1re part., ch. 4.

(157) *Chron. Noval.*, lib. V, cap. 22.

(158) V. Terraneo, *Adelaide illustr.*, part. I, *in tabula genealogica.*

(159) Terraneo, part. I, p. 178 et 202.

(160) *Monum. hist. patr.*, tom. I, p. 546 et 452.

(161) Durandi, *Piemonte traspad.*, cap. I.

Digitized by Google

ce nom parce qu'elles sont ordinairement situées au bord de la mer (162). Les marquis dont je parle *(marchiones in Italia)*, usant de leurs propres ressources, mettant à profit la bonne volonté des empereurs, et favorisés d'ailleurs par l'anarchie qui déchirait l'Europe, étaient devenus maîtres de divers domaines situés en différents lieux, et principalement dans la vallée de Suse (163) ; les libéralités de ces seigneurs et d'Adélaïde, leur dernier rejeton, envers les églises et les monastères, sont attestées par une infinité de monuments (164).

A côté de la juridiction des descendants de Roger, apparaît, dans un cadre plus indécis, celle des petits-fils d'Alérame, de ce personnage dont la vie a été brodée à plaisir d'aventures fantastiques (165), qui d'abord comte (166), puis marquis (167), reçut en

(162) *Liber feudorum*, lib. II, tit. 10.

(163) *Monum. hist. patr.*, tom. I, p. 546 et 432.

(164) V. Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. I, *passim*.

(165) V. Jacopo d'Acqui, *Chron. imag. mundi*, part. I. — *Antonii Astesani Carmen*, lib. II, cap. 10, *inter Script. rer. ital.*, tom. XIV, etc., etc.

(166) Durandi, *Piem. cispad.*, p. 256. — Muratori, *Antiq. Ital. medii ævi*, tom. II, p. 470.

(167) Voyez les chartes rapportées par Benevenuto Sangiorgio, par Muletti et par Durandi.

Digitized by Google

967, de l'empereur Othon I, plusieurs terres désertes (*curtes in desertis locis*) situées entre le Tanaro et la mer, et fut confirmé possesseur de tout ce qu'il avait précédemment acquis dans les comtés de Montferrat, de Turin, de Verceil et d'Acqui (168).

Cette simple énumération démontre que le fractionnement du territoire était le même, tant au-delà qu'en-deça des Alpes : le régime féodal emportait cette conséquence avec soi. Mais au commencement du XI^e^ siècle, un nouvel élément d'organisation politique se développait en Italie.

On a vu que, sous le règne des trois Othons, la plupart des évêques de la Lombardie (le mot *Piémont* n'existait pas encore) s'étaient fait investir des attributions comitales et même des droits régaliens, soit dans les villes épiscopales, soit dans quelques autres portions des anciens comtés. Leur puissance s'accrut tellement, qu'ils s'imaginèrent que rien ne devait désormais résister à leurs prétentions. Le fameux Héribert, archevêque de Milan, Odelrick, évêque d'Asti, Ardérick, évêque de Verceil, furent les plus âpres à la poursuite des projets de souveraineté absolue qu'ils avaient formés. Réduire les hommes libres des cités à une condition presque

(168) *Monumenta historiæ patriæ*, tom. I, p. 217.

Digitized by Google

servile, abolir l'hérédité des fiefs afin de s'en attribuer la disposition arbitraire, voilà en quoi consistèrent leurs premières tentatives. Cette conduite excita l'indignation générale ; une ligue *(motta)* se forma contre les oppresseurs. L'empereur Conrad-le-Salique, à qui le pouvoir épiscopal portait déjà ombrage, saisit avec empressement l'occasion de l'abaisser ; il mit Héribert au ban de l'empire (169). Dès lors la liberté fit en Italie d'immenses progrès ; les évêques se virent bientôt réduits à une autorité nominale ou contestée ; enfin, au XII^e^ siècle, la presque totalité des villes lombardes affectaient la forme de républiques (170) ; les principales, au pied des Alpes, étaient Milan, Novare, Verceil, Tortone, Ivrée, Alba, Asti, Mondovi, Chieri, Turin (171).

Tandis que, à la faveur des dissensions survenues entre Rome et l'empire, les institutions libres se déve-

(169) V. Leo, Geschichte der italienischen Staaten, 4^er^ Buch, 111^es^ Capit.

(170) V. Durandi, *Saggio sulla lega lombarda*, art. 2, dans les *Mémoires* de l'Acad. de Turin, tom. XL.

(171) Voy. à l'égard de Turin, *Monumen. hist. patr.*, tom. I, p. 742 et 775 ; Cibrario, *Storia di Chieri*, tom. I, p. 222 ; Durandi, *Saggio*, etc., *passim*. — Je dois avertir ici que Guichenon a commis beaucoup d'erreurs dans tout ce qu'il a écrit sur l'histoire d'Italie au XII^e^ siècle.

Digitized by Google

loppaient, plusieurs mutations s'opérèrent dans la descendance d'Alérame et de Roger. De deux fils d'Alérame, le premier avait formé la tige des marquis de Montferrat, l'autre celle des marquis de Wasto, appelés ainsi à cause du lieu de leur résidence, lieu dont la véritable position est encore aujourd'hui un sujet de recherches. Après la mort d'Adélaïde de Suse, arrivée en 1091, Boniface, marquis de Wasto, époux de la petite-fille de cette princesse, se posa comme un des prétendants à l'hoirie de la défunte; le comte de Maurienne Humbert II accourut pour défendre la succession de son aïeule (172); il se ligua avec les Astésans (173); mais il ne put empêcher que son compétiteur ne demeurât en possession de quelques morceaux de ce riche héritage. Boniface laissa ses domaines à sept de ses fils, qui se les partagèrent, et devinrent la souche des marquis de Saluces, de Busca, de Cravesana, de Ceva, de Cortemiglia, de Loreta et de Savone; son huitième fils, appelé aussi Boniface, fils exhérédé, fut la tige des marquis d'Incisa (174).

(172) *Chartarium Ulciensis ecclesiæ*, n° 97, *charta an.* 1098.

(173) Durandi, *Saggio sulla lega lombarda*, art. 2.

(174) Gazzera, *Discorsi intorno alle zecche*, etc., dans les *Mémoires* de l'Acad. de Turin, tom. XXXVII.

Digitized by Google

Or, de toutes ces familles de marquis, trois seulement, celles de Monferrat et de Saluces, ainsi que les descendants mâles d'Adélaïde, c'est-à-dire les comtes de Maurienne, qui joignirent à leur qualification primitive le titre de marquis en Italie *(marchiones in Italia* ou *Italiæ)*, purent résister aux causes de destruction qui les environnaient.

Les villes libres de la Lombardie, après avoir réduit à peu de chose la puissance temporelle de l'épiscopat, avaient en effet dirigé leurs efforts contre les seigneurs de leur voisinage. Elles n'éprouvèrent pas de grands obstacles à les subjuguer. Ainsi les *della Martesana*, les *della Borgheria* subirent la loi des Milanais (175); les comtes *di Biandrate* furent forcés d'accepter la suzeraineté des Novarrais et des Verceillais (176); les châtelains *di Manzano*, les différentes branches des marquis *d'Incisa* virent leur juridiction devenir la proie des Astésans (177), etc., etc. Les Astésans surtout s'étaient élevés par leur commerce à un degré de force tel, qu'à la fin du XII^e^ siècle, Thomas, comte de Maurienne, Manfred,

(175) Muratori, *Antiq. Ital. med. œvi*, dissert. 47.

(176) Durandi, *Saggio*, etc., art. 6.

(177) Durandi, *Saggio*, etc., art. 5. — Gazzera, *Discorsi*, etc.

Digitized by Google

marquis de Saluces, et Boniface, marquis de Monferrat crurent prudent de se liguer contre cette formidable république (178). Mais déjà les cités lombardes se forgeaient les chaînes qui devaient les lier à de nouveaux maîtres.

La population des villes libres offrait primitivement deux portions bien distinctes. L'une qui gouvernait et opprimait; elle comprenait l'ancienne noblesse municipale, les débris de la noblesse territoriale et les francs bourgeois: l'autre opprimée et exclue de toute participation aux soins et aux honneurs de la chose publique; c'était le peuple. Or, le peuple élaborait de longue main une pensée d'émancipation; cette pensée enfin éclata; puis ce même peuple, une fois émancipé, voulut dominer; alors les haines d'opinion, les haines de fortune, les haines de naissance, les haines de corporations, prenant le masque du Guelfe ou du Gibelin, vinrent tour à tour figurer dans ces myriades de drames sanglants qui préparaient la chute de la liberté. Ouvrez les annales d'Alexandrie, de Chieri, d'Asti, de Turin, de Mondovi, de Coni, vous y trouverez partout au XIII^e^ siècle les mêmes collisions entre les *alberghi* des nobles et les

(178) Lodovico della Chiesa, *Dell' Histor. di Piemonte*, lib. I, p. 80.

Digitized by Google

sociétés populaires (179). Ces sociétés allaient souvent chercher un appui au dehors chez quelques-unes des familles princières qui avaient échappé à la dépendance des cités ; ainsi en 1304, Philippe de Savoie fut nommé capitaine du peuple par les Astesans (180). Dès cet instant la dissolution des institutions libres pouvait être regardée comme inévitable ; les républiques de la Lombardie, fatiguées de leurs propres agitations, ne tardèrent pas à se mettre à la merci d'un ambitieux compatriote, ou à subir le joug de maîtres étrangers. Ecoutons le vieux chroniqueur de Coni ; voici un fragment du discours qu'il attribue à *Centallino di Centallo*, l'un des commissaires nommés afin d'aviser aux moyens de faire cesser les calamités qui, encore en 1382, pesaient sur cette ville : « Puisque nous sommes, s'écrie l'orateur, de pau-« vres brebis égarées et jetées à la gueule des loups « dévorants, besoin est que nous choisissions pour « notre défenseur un lion courageux, savoir, cet « Amédée de Savoie (Amé VI, dit le Comte-Vert)

(179) L'antique distinction des grands et des petits consuls, la mention fréquente des *alberga* et *hospitia*, prouve qu'il existait à Turin des sociétés populaires. — Voy. Cibrario, *Storia di Chieri*, tom. I, p. 221.

(180) Moriondo, *Monumenta Aquensia*, part. II, p. 203.

Digitized by Google

« qui déjà possède la majeure partie du Piémont, et « auquel les citoyens de Chieri se sont soumis na- « guère fidèlement, par pactes et bonnes conven- « tions : en lui sont innées la sagesse, la justice et « la clémence ; et s'il devenait notre maître, nous « changerions bientôt de sort » (181).

Ce ne fut en effet qu'après cet acte de dédition, que la ville de Coni, désolée par les factions, prise et reprise tantôt par les marquis de Saluces, tantôt par les comtes de Provence, tantôt par les Visconti seigneurs de Milan, purent jouir d'un peu de repos. J'ai puisé un exemple au hasard.

En nous rattachant donc à la filiation des idées qui doivent nous faire connaître les diverses phases qu'a subie l'existence des successeurs d'Humbert-aux-Blanches-Mains en Italie, nous trouvons que le XII^e^ siècle fut pour eux une période de résistance aux principes de liberté qui surgissaient de toutes parts, et dont le développement faillit rendre les cités maîtresses absolues du territoire. La maison de Savoie, celles de Saluces et de Monferrat n'eurent d'autre politique à suivre que d'embrasser les intérêts des empereurs d'Allemagne, qui essayèrent vainement de ramener en Lombardie l'ordre de choses

(181) Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. IV, p. 159.

Digitized by Google

déchu (182). Mais plus tard, lorsque les institutions libres commencèrent à décliner, une nouvelle période s'ouvrit, bien différente de la précédente, une période de rivalités princières, où la dynastie de Savoie aurait peut-être été victime, soit de ses propres dissensions, soit des ambitions qui s'élevaient à ses côtés, si elle n'eût produit une série d'hommes éminents dont le génie posa la seconde base de sa future grandeur.

A la fin du XIII^e^ siècle, il n'y avait encore rien de bien clair dans les lois et usages d'après lesquels on prétendait régler le mode de succession au comté de Savoie. Ainsi en 1233, à la mort de Thomas I (183), le fils aîné de ce prince, Amé IV, eut pour sa part les terres situées en Savoie et en Val d'Aoste; d'autres lots furent assignés à Aymon, à Pierre et à Philippe;

(182) J'ai à peine besoin d'avertir le lecteur que Guichenon s'est trompé lorsqu'il a prétendu (*Hist. de Savoie*, tom. I, p. 255) qu'Humbert III, comte de Maurienne, s'était déclaré en 1174 contre l'empereur Frédéric I; cette assertion est démentie par plusieurs documents. (V. Durandi, *Saggio*, etc., art. 5.) Ce que cet historien (*Hist. de Savoie*, tom. I, p. 256) affirme touchant la guerre du même Humbert III contre le marquis de Saluces, est également controuvé. (V. Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. II, lib. 5.)

Digitized by Google

Thomas II obtint quelque chose au-delà des Alpes (184). Ce partage donna naissance à beaucoup de réclamations : on voit qu'en 1254, Pierre demandait un cinquième de l'hoirie paternelle, tant de son chef que comme ayant droit à une quote-part des biens de deux de ses frères décédés *ab intestat* (185). Quant aux filles, elles ne montraient peut-être pas des exigences aussi absolues ; cependant la renonciation d'Eléonore en faveur d'Amé IV et de Thomas II, prouve que leur exclusion était un principe contesté (186). Pour ce qui est de l'ordre de primogéniture, on se souciait peu de le maintenir, car en 1263, après la mort de Boniface, fils d'Amé

(183) Pour l'intelligence de ce que j'ai à dire, je donne ici, *in parte qua*, l'arbre de la descendance de Thomas I.

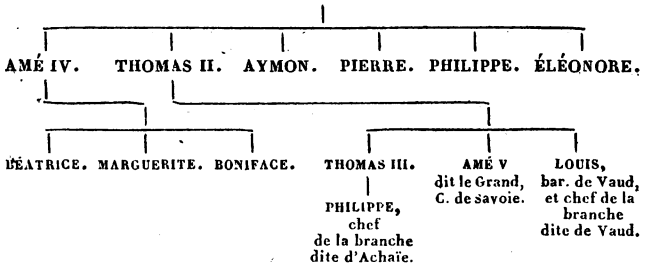

(184) Datta, *Storia dei principi d'Acaia*, tom. I, p. 5.

(185) Datta, *op. cit.*, *in documentis*, lib. I, n° 5.

(186) Datta, *op. cit.*, *in docum.*, lib. I, n° 6.

Digitized by Google

IV, la couronne, au lieu d'être dévolue aux enfants de Thomas II, passa à Pierre, puis à Philippe (187).

A cette époque, la domination de la maison de Savoie en Italie ne présentait pas, tant s'en faut, de grandes chances de durée. Marguerite, fille d'Amé IV, s'était mariée au marquis de Monferrat et lui avait apporté en dot la vallée de Matti, Collegno et Pianezza (188). Béatrice, sœur de Marguerite, en épousant le marquis de Saluces, avait ajouté aux domaines de ce dernier plusieurs fiefs, tels que Busca, Bernezzo, Fontanile, Roncaglia, Scarnafiggi et Barge (189). Amé IV lui-même, dans un moment où sans doute il ne pensait pas qu'un enfant mâle pût lui survenir, accrut encore imprudemment les possessions de ses deux gendres (190). D'autre part, Thomas II, battu et mis en déroute par les Astésans au combat de Montebruno, était tombé entre

(187) Guichenon attribue à Philippe un testament par lequel ce prince aurait institué pour héritier son neveu Amé V; mais Guichenon s'est trompé. M. Dal Pozzo, dans son *Essai sur les anciennes assemblées de la Savoie*, avait déjà soupçonné en ceci la sincérité de cet historien.

(188) Datta, *Storia dei principi d'Acaia*, *in docum.*, lib. I, n° 2.

(189) Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. II, lib. 6.

(190) Datta, *in docum.*, lib. I, n° 4.

Digitized by Google

les mains des Turinais, qui le livrèrent à ses ennemis (191). Toutes ces circonstances, jointes aux expéditions des Provençaux, avaient singulièrement diminué, au-delà des Monts, l'influence des successeurs d'Adélaïde de Suse.

En 1284, le vieux comte Philippe mourut. Si l'on eût consulté l'ordre de primogéniture, il est évident que la couronne aurait dû être déférée à Philippe-le-Jeune, qui représentait Thomas III son père prédécédé et fils aîné de Thomas II; mais il en advint autrement. Amé V, homme aux conceptions vastes, au caractère de fer, au génie plein de souplesse, se mit en possession du comté de Savoie, pensant que l'intérêt d'une race entière devait prévaloir sur les droits, jusqu'à un certain point contestables, d'un enfant dont le sceptre se serait infailliblement brisé au milieu des nombreuses luttes qui se préparaient.

On ne saurait nier que cet événement n'ait renouvelé, pour ainsi dire, l'existence de la maison de Savoie en Italie, et n'ait empêché que cette noble dynastie ne périt par les causes de dissolution qu'elle portait dans son propre sein. Quand Philippe, qui plus tard s'intitula prince d'Achaïe, à raison des pré-

(191) *Guilielmi Venturæ Chron. Ast., inter Script. rer. ital.*, tom. XI.

Digitized by Google

tentions de sa femme Isabelle de Ville-Hardouin à la principauté de ce nom, eut atteint l'âge de majorité, Amé V lui céda par arbitrage toutes les terres situées en Piémont, à l'exception des vallées de Suse et d'Aoste, et à condition (clause essentielle) que, lui Philippe et sa lignée se reconnaîtraient toujours vassaux de la branche régnante en-deça des Alpes (192). Cette branche sut constamment entretenir son influence en Italie en prenant part à ce qui se passait d'important dans cette contrée, en y faisant des conquêtes, soit de concert avec les princes d'Achaïe, soit pour son profit particulier. Au reste, les Amé V, les Edouard, les Aymon, les Amé VI, furent sans contredit des hommes d'une haute capacité: le premier et le dernier surtout, brillèrent autant par les vertus guerrières et chevaleresques que par les talents politiques.

Maintes fois les princes d'Achaïe essayèrent de se soustraire à un vasselage odieux; mais les comtes de Savoie, aussi prompts que l'éclair, franchissaient les monts, et venaient replacer le joug d'airain sur le cou de leurs feudataires infidèles. En 1356, le prince Jacques ayant renouvelé de semblables tentatives, fut

(192) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 317. — Datta, *Storia*, etc., *in docum.*, lib. I, n° 9, 10, 11 et 12.

Digitized by Google

déclaré relaps en forfaiture, et privé de son fief par sentence du conseil comital en date du 4 novembre de la même année (193). Comme, au lieu d'implorer merci, il continuait ses déportements, Amé VI (le Comte-Vert) lui écrivit : « Le lien du sang nous en-« gagerait bien à user de clémence envers vous, « mais notre autorité méconnue nous impose l'obli-« gation de réprimer vos coupables efforts en recou-« rant à la voie des armes (194). » Il descendit donc en Piémont et s'empara des domaines de Jacques d'Achaïe, qui ne put les ravoir que long-temps après. Le règne du Comte-Vert fut pour la maison de Savoie une période pleine de retentissement, de poésie et de gloire; ce règne acquit à cette maison une prépondérance décisive sur les dynasties rivales qui avaient surgi ça et là, et lui fournit les moyens de se rattacher au principe monarchique en présence duquel allait bientôt s'écrouler la féodalité.

Il faut que je ramène une dernière fois le lecteur de ce côté-ci des Alpes.

(193) Datta, *op. cit.*, *in docum.*, lib. II, n° 25.
(194) Datta, n° 26.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Classification des faits dont se compose le mouvement intime de la féodalité en-deça des Alpes.

En examinant la condition de la *Burgundia* au XI^e^ siècle, après l'extinction de la race des rois rodolphiens, nous avons trouvé que les évêques jouissaient des attributions comitales, et même des droits régaliens, dans les villes de leur résidence, et qu'ailleurs ils partageaient le territoire avec une infinité de seigneurs laïques plus ou moins puissants; on ne doit pas oublier que plusieurs monastères, tels que ceux de Saint-Maurice, de Payerne, de Romain-Moûtiers, exerçaient également à cette époque une juridiction séculière assez étendue sous la suzeraineté immédiate des empereurs d'Allemagne. Quand je pense à la société d'alors, je me figure un espace quelconque où des milliers de molécules, douées de divers genres d'affinités, s'agitent, s'agglomèrent, se repoussent, jusqu'à ce que la loi qui les régit y établisse des rapports stables. On peut ce me semble diviser en trois classes les faits dont se compose le mouvement intime de la féodalité dans notre pays, du XI^e^ siècle au XV^e^.

Digitized by Google

1° Les grandes seigneuries laïques absorbent les moindres.

2° Elles démolissent la puissance temporelle des évêques.

3° Tout en poursuivant leur œuvre, elles luttent ensemble, et la lutte se résout par le triomphe d'une dynastie.

Je vais parcourir avec briéveté ces trois ordres de faits.

Le but des hauts seigneurs en attaquant les petites juridictions ne fut sûrement pas de les détruire, mais de les assujétir, de les réduire à la condition de vassales, de se les attacher par les liens de l'hommage-lige et du devoir de fidélité qui en dérivait. Le service militaire, ou, en d'autres termes, l'*host* ou la *cavalcade*, devenait, comme on le pressent, la principale obligation du feudataire envers son nouveau suzerain. A cette obligation s'en joignaient souvent quelques autres, et de là des nuées de distinctions introduites par la jurisprudence. Une espèce de fief très en usage parmi nous fut le *fief de pleijure* (195), en vertu duquel le vassal était tenu, en de certains cas, d'être *pleige* ou caution de son seigneur, de se constituer en ôtage pour lui, de jurer même en sa faveur

(195) Salvaing, *De l'usage des fiefs*, p. 582.

Digitized by Google

lorsque les lois ou les coutumes autorisaient un semblable serment; car il ne faut pas oublier que l'antique législation des Burgunden, en ce qui touche l'emploi des preuves négatives (196), se maintint long-temps en Savoie, et que fréquemment les hommes libres qu'on accusait de quelque délit, quasi-délit ou dommage, se soustrayaient aux conséquences de l'accusation en jurant sur leur propre innocence avec un nombre plus ou moins considérable de témoins appelés *sacramentales*, *conjuratores*, *compurgatores*, d'où sont venues les expressions si usitées *jurare cum secunda manu*, *cum quarta manu*, *cum duodecima manu* (197). Une transaction de l'an 1267, entre Rodolphe, archevêque de Tarentaise, et Aymon, sire de Briançon, nous fournit un exemple de ce mode de procéder (198).

Presque tous les seigneurs marchaient donc primitivement sur le pied de l'égalité à peu près; on trouve des chartes où ils sont désignés sous le nom générique de *principes laicorum*, princes des laïques (199); toutefois cet état de choses ne pouvait être de

(196) *Lex Burgundionum*, tit. 8, § 1.

(197) V. Ducange, *Gloss.*, v° *Jurare*.

(198) Besson, *Mémoires*, etc., pr., n° 60.

(199) *Hæc sunt nomina laicorum principum qui testes sunt : Amedeus de Bloniaco* (de Blonay), *Girardus de*

Digitized by Google

longue durée. Les grands terriens avaient déjà, par des donations et concessions particulières, réuni au-

Alingio (d'Allinges), *et Boso, filius ejus*, etc. (Guichenon, *Hist. de Savoie*, preuv., p. 29.) — Voici une charte inédite, où un sire de Briançon se classe dans la catégorie des seigneurs réputés princes : *Universis presentem cartam videntibus. Jocerandus dominus de Briancium. salutem in domino. Quanto dilectos ac venerabiles fratres sancte marie de alpibus* (abbaye d'Aulps en Chablais) *mandata dominica et sancti benedicti instituta majori sollicitudine novimus conservare tanto necesse habent secularium principum presidio communiri. ne cujuslibet temeritatis incursus aut eos a sancto proposito revocet aut robur quod absit sancte eorum religionis infringat. Ego autem volens paci et tranquillitati ejusdem ecclesie providere testificor universis me dedisse eidem ecclesie ne aliquod pedagium in castro meo de Jalamunt inperpetuum de omni sale sua per eumdem castrum transeuntem persolvere teneatur. sicut bestie onerate ad ipsam ecclesiam pertinentes libere et quiete per ipsum castrum pertranseant exempte ab omni pedagio ineternum. Ad majorem autem hujus rei firmitatem et ad effugandam dubitationem cartam meam fieri jussi. in qua sigilli mei apposui firmamentum. Actum est hoc. Anno domini m°. cc°. xx°. iiii°. apud Salinum* (Salins, près de Moûtiers en Tarentaise). *Item notum facio omnibus in meo conductu atque custodia omnes res ejusdem monasterii sucepisse.* — J'ai rapporté cette charte en entier parce qu'elle est curieuse en plusieurs points; voyez au reste ce que j'ai dit des sires de Briançon, ci-devant chap. III.

Digitized by Google

tour d'eux assez de clients pour que l'équilibre fût bientôt rompu ; les faibles subirent la loi de la force ou de l'intimidation ; ils furent obligés de remettre leurs biens à la discrétion des vainqueurs, et de les reprendre à titre de fief des mains de ces derniers, dont ils devinrent ainsi les hommes-liges, les vassaux.

Au XII^e^ siècle, ce premier travail de la féodalité s'était en partie accompli. La maison de Savoie tenait alors dans sa dépendance un train considérable de barons et de valvasseurs (200) ; il serait trop long de les énumérer, je me contenterai de mentionner les sires de Miolans, de Chevron, de Seyssel, de Montmayeur, de Graisy, de la Rochette, de Chevelu, de Féesternes, de Vilette, d'Allinges. Quant aux comtes de Genevois, ils avaient sous leur suzeraineté les sires de Menthon, de Duing, de Montrottier, de Monthoux, de Compey, de Ternier, de Sales, etc. (201). Les principaux vassaux des barons de Fau-

(200) On n'a qu'à parcourir les signatures apposées au bas des nombreuses chartes émanées des princes de Savoie. — Voyez une liste des barons de Savoie au XIV^e^ siècle, dans le *Traité historique de la Chambre des comptes*, par F. Capré, p. 149.

(201) Archives du château de Chambéry, *Sommaire général des titres féodaux existants aux archives de cour.* —Voy. Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, tom. II, p. 180.

Digitized by Google

cigny étaient les sires de Chissé, de Balme, de Boëge, de Marnax, de Melsinge, etc. (202). On pourrait ainsi passer en revue la nombreuse clientèle des seigneurs de Baugé, des sires de Beaujeu, des Dauphins de Viennois, des barons de la Tour-du-Pin, des comtes de Valentinois, de Diois, etc.

On comprend que ce ne fut pas sans de vives résistances que certaines familles qui prétendaient, peut-être avec quelque raison, tenir leur juridiction des anciens rois de Bourgogne ou des empereurs d'Allemagne, durent se résoudre à accepter la suzeraineté de leurs voisins. Les sires de Viry, par exemple, dont la tige connue remonte à l'an 1043 (203), se trouvaient encore au XIV^e^ siècle en contestation avec les comtes de Genevois au sujet de plusieurs droits (204). Au reste, les seigneurs subjugués obtinrent naturellement, suivant les circonstances, des conditions plus ou moins dures, plus ou moins dou-

(202) Besson, *Mémoires*, etc., pr., n^os^ 24 et 35.

(203) Rochex, *Gloire de l'abbaye de la Novalaise*, liv. III, p. 33 et 39. — L'histoire manuscrite de la maison de Viry fait remonter encore plus haut l'origine de cette famille, mais sur des données incertaines et problématiques.

(204) Archives du château de Chambéry, *Sommaire général*, etc. — Voy. *Hist. de la maison de Viry*, ms.

Digitized by Google

ces. Il y en eut même qui vendirent à prix d'argent les chances qu'ils avaient de demeurer indépendants. D'autres stipulèrent des prérogatives et émoluments divers, comme les sires de Montfort, qui, en faisant hommage du château de ce nom aux comtes de Genevois, reçurent d'eux l'inféodation de la *gonfalonnerie* du comté, laquelle consistait à défendre la bannière du suzerain, à la planter sur le donjon des places prises d'assaut, à exiger la tierce-part de la peine imposée aux vaincus, et à retirer exclusivement les dépouilles ou armures *(munimenta)* de ces derniers (205). Les illustres sires de Miolans, qui, dès le XII^e^ siècle, figurent parmi les feudataires des

(205) Le 19 août 1423, Hugues de Montfort reconnaît tenir en fief d'Amé VIII, qui possédait alors le comté de Genevois : 1° *Castrum Montisfortis....* ; 2° *confanoneriam comitatus Gebennensis, dicens quod ipse debet predicta confanoneria custodire bella* (maintenir en bon état) *in dicto comitatu, et habere tertiam partem penæ quam sustinet victus et munimenta victi, dicens quod ejus prædecessores usi sunt habere munimenta; et etiam quod quando dominus comes Gebennensis acciperet unum castrum per vim, quod ipse debet ponere vexillum usque ad voluntatem ipsius domini comitis, et habere mobilia ejusdem castri quæ pertinent ad dictum dominum.* (Archives du château de Chambéry, *Sommaire général*, etc.)

Digitized by Google

comtes de Savoie, tenaient en fief noble et ancien le droit de prélever un bon quartier de venaison lorsqu'ils allaient à la chasse avec ces princes, auxquels ils devaient donner en guise de reconnaissance féodale un chapeau ou bonnet à chaque mutation de vassal ou de suzerain (206). Ce mélange de devoirs et de priviléges peut, jusqu'à un certain point, faire présumer que la soumission de ces seigneurs fut transactionnelle et non violente; mais ailleurs, l'humiliation de la défaite et l'insolence de la victoire se montrent à nu (207).

Passons maintenant à une autre série de considérations.

Il est impossible de supposer une existence plus agitée que celle des évêques de nos contrées pendant les XI^e^, XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Nous avons vu comment en Italie les institutions libres avaient prévalu sur la puissance du clergé, comment la dissolu-

(206) *Unum capellum de placito.* (Archiv. du château de Chambéry, *Sommaire général*, etc.)

(207) Cela me rappelle la singulière obligation d'un seigneur nommé Baudoin, qui, par forme de reconnaissance féodale, devait faire devant le roi d'Angleterre *unum saltum, unum sufflетum et unum bombulum*, c'est-à-dire un saut, un souffle et un petit p.. — Salvaing, *De l'usage des fiefs*, p. 23.

Digitized by Google

tion de ces institutions s'était opérée en faveur d'un certain nombre de dynasties, soit que ces dynasties fussent anciennes, soit qu'elles fussent nouvelles, c'est-à-dire nées de la tyrannie, suivant l'acception étroite de ce mot. En-deça des Alpes, un des anneaux de cette chaîne manque; le pouvoir temporel de l'église est directement absorbé par les grandes familles féodales. Plusieurs causes contribuaient à rendre chancelante la souveraineté de l'épiscopat. Une possession de plus de dix siècles et la sanction de plus de soixante conciles semblaient devoir assurer pour toujours à la chrétienté l'usage qui conférait au clergé et au peuple *(clero et populo)* l'élection des évêques (208). La chronique de l'église de Lausanne nous apprend qu'en 928 cet usage était encore en pleine vigueur : on y voit de quelle manière les rois de Bourgogne intervenaient à ces sortes d'actes, afin de les confirmer et d'en ordonner l'exécution (209).

(208) Sur cette question je renvoie le lecteur à l'*Hist. du droit municipal*, par M. Raynouard, tom. II, livre 3, chap. 6, 7, 8 et 9.

(209) *Hunc autem electum supranominatum domini Rodolfi regis conspectibus presentaverunt et sibi episcopum postulaverunt; qui vero inquirens diligenter et examinans, cum episcopis, comitibus et vassis dominicis, ipsum omnes conlaudaverunt*, etc. (*Mon. hist. patr.*, tom. I, p. 130.)

Digitized by Google

Des lettres adressées par les papes au clergé et au peuple de Genève, *clero et populo Genevensi*, prouvent qu'à la même époque on ne regardait comme valides que les élections faites conformément à la règle antique et sainte, qui exigeait le double concours des fidèles et des ministres de la religion (210).

Mais au XI^e^ siècle, la féodalité ayant déroulé son manteau de plomb sur le territoire, le *populus* de l'église primitive, c'est-à-dire cette réunion d'hommes qui pensent parce qu'ils sont libres, avait presque entièrement disparu (211). Le droit d'élire les évêques tomba donc dans les attributions exclusives du clergé; puis il se concentra entre les mains des chapitres épiscopaux. Les lois positives qui généralement sanctionnent le fait lorsqu'il est le résultat de l'espèce de nécessité qui souvent semble diriger la marche de l'association humaine, ces lois, dis-je, firent sagement de s'adapter au nouvel ordre de choses. Le concile de Latran, tenu en 1215, déféra exclusivement aux chapitres diocésains la prérogative de procéder aux choix des évêques (212). Ce mode

(210) Spon, *Hist. de Genève*, liv. II, *in notis*.

(211) Excepté dans quelques villes où l'on croit retrouver des vestiges de l'organisation municipale, on ne voyait partout que des seigneurs et des serfs.

(212) Labbe, *Concil. collect.*, tom. XI, p. 176.

Digitized by Google

d'élection était pourtant vicieux sous le rapport politique ; il ouvrait une large carrière aux intrigues de tous les petits princes, ennemis de la puissance de l'église, lesquels briguaient l'épiscopat, soit pour leurs parents, soit pour leurs vassaux, afin d'être mieux à portée de s'emparer des débris d'une juridiction battue en brèche de toutes parts.

Il y a plus : les évêques, loin de pouvoir repousser les attaques du dehors, avaient quelquefois beaucoup de peine à résister aux haines intestines déchaînées contre eux. Les dissensions de ces prélats avec le clergé séculier ou régulier occupent d'assez longues pages dans l'histoire. Je ne citerai qu'un fait, celui de Pierre de Sessons, évêque de Genève, qui, en 1218 environ, fut l'objet d'une enquête où plusieurs témoins l'accusaient de ne point prêcher, de ne point confesser, de ne point assister aux heures canoniales, de réciter matines dans le lit, de se plaire à l'oisellerie, de se parer d'habits mondains, de négliger les mœurs des clercs, de telle façon que ceux-ci restaient plongés dans le désordre, entretenaient des concubines et jouaient aux jeux de hasard ; enfin, d'avoir conféré un bénéfice à un sien neveu *antequam braccas haberet*, ce qui veut dire, suivant l'expression du greffier rédacteur de l'enquête, avant que ce neveu eût enfourché les haut-de-chausses, et fût sorti des bras de sa nourrice (213).

Digitized by Google

Les longues et fréquentes vacances des siéges épiscopaux ne devenaient pas moins funestes à la puissance temporelle des évêques. Les princes laïques profitaient de ces vacances pour s'emparer des revenus ecclésiastiques et les détourner à leur profit particulier ; ils prétendaient souvent en cela exercer un droit légitime, en se fondant soit sur la prescription, soit sur l'autorité des exemples (214) ; mais arrivait-il un prélat ferme et courageux, tous ces seigneurs se reconnaissaient coupables de lèse-majesté divine, et abjuraient un usage réputé impie et sacrilége, *pravam et sacrilegam consuetudinem* (215). Saint Pierre, archevêque de Tarentaise au XII^e^ siècle, se distingua par la vigueur avec laquelle il réprima les empiétements de ses voisins (216). En 1140, il força Amé III, comte de Savoie, Aymon, vicomte de Tarentaise, et plusieurs autres seigneurs et magnats *(optimates provinciæ)* de renoncer aux exactions abusives dont je viens de parler. « Hélas! s'écrie-

(215) Spon, *Hist. de Genève*, preuves, *Enquête*, etc.

(214) On sait que les rois de France, en vertu de leur haute suzeraineté, percevaient à titre de régale les revenus des évêchés vacants de leur royaume. (V. Ducange, *Gloss.*, v° *Regalia.*)

(215) *Docum., sigill. e mon.*, p. 175.

(216) *Acta SS., tom. II maii, ad diem VIII.*

Digitized by Google

« t-il, l'ennemi du genre humain, le démon avait « introduit dans nos contrées une rage persévérante « qui faisait qu'à la mort de l'archevêque, les reve- « nus ecclésiastiques devenaient la proie des tyrans. « Or, moi Pierre, le moindre des évêques, et indi- « gne d'être appelé évêque, je me suis efforcé de « déraciner un tel abus, etc. » (217). L'abus tenait à des causes trop profondes ; il ne tarda pas à revivre (218) ; et toutes les renonciations de ce genre que d'autres prélats, comme ceux d'Aoste et de Maurienne, parvinrent à s'attirer, n'eurent absolument aucun effet (219).

Un moyen très-efficace qui s'offrait encore aux seigneurs laïques de s'emparer sans bruit de la juridiction temporelle du clergé, consistait à se faire concéder le protectorat, le vidomat ou l'avouerie des églises. En vertu de ces concessions, qui, d'abord révocables, furent transformées en de véritables fiefs, les seigneurs avaient, si l'on peut se servir d'un mot familier, carte blanche pour saper, abattre, anéantir les intérêts qu'ils étaient censés devoir dé-

(217) V. Besson, *Mémoires pour servir à l'histoire des diocèses*, etc., preuves, n° 19.

(218) Besson, *Mémoires*, etc., pr., n^{os} 64 et 73.

(219) V. *Mon. hist. patr.*, tom. I, p. 794 et 978. — *Docum., sigill. e mon.*, p. 173.

Digitized by Google

fendre. Aussi l'empereur Lothaire III, dans une charte du monastère de Kaltenborn en Thuringe, donne-t-il aux avoués des églises la qualification de *turba advocatorum pestifera* (220). Les personnes qui ont une teinture de l'histoire de notre pays, se rappelleront les interminables disputes qui s'élevèrent au XIII^e^ siècle, à propos du vidomat de Genève. Les avoueries de Lausanne, de Payerne, de Saint-Maurice en Vallais, etc., formaient des sujets de querelles toujours renaissants (221).

Si nous voulions maintenant parcourir la série des entreprises violentes dirigées par les seigneurs laïques contre la puissance du clergé, nous verrions s'ouvrir devant nous une longue avenue où de côté et d'autre surgissent des milliers de trétaux, sur chacun desquels s'accomplit un drame plein de vie et riche de péripéties. Les malheureux évêques avaient beau recourir aux bulles d'or des empereurs d'Allemagne, ils avaient beau s'armer des foudres de l'anathême, ils n'obtenaient souvent qu'un inutile fracas. Pour se faire une idée de la nature des empiétements que les églises reprochaient aux seigneurs laïques, on n'a

(220) Schoetigen et Kreysig, *Diplomata et scriptores hist. german. medii ævi*, tom. I, p. 695, *ad an.* 1156.

(221) V. Ruchat, *Abrégé de l'hist. eccles. du Pays de Vaud.*

Digitized by Google

qu'à examiner les différents traités de paix convenus entre les évêques de Genève et les comtes de Genevois, traités presque toujours aussitôt rompus que formés. Les comtes de Genevois y sont accusés de construire des châteaux, des redoutes, des murailles sur les terres de l'évêque et aux portes de la ville épiscopale; de s'emparer des dîmes, des péages et de diverses redevances féodales; de s'arroger la pêche du Rhône et du lac Léman; de s'attribuer les biens des usuriers et de ceux qui meurent *ab intestat*; d'usurper le droit de punir certains délinquants, tels que les faussaires et les adultères, et de percevoir indûment les peines pécuniaires applicables à ces sortes de délits; d'empêcher que les vassaux de l'évêque ne lui rendent hommage; et enfin de fabriquer la monnaie (222). Ce dernier article était un des plus importants; aussi toutes les églises qui battaient monnaie se trouvaient dans le même cas que celle de Genève. Déjà en 1073, l'archevêque de Vienne se plaignait de ce qu'on frappait à Aiguebelle des espèces Viennoises (223); les comtes de Maurienne qui avaient une *zecca* (224) dans cet endroit-là

(222) V. Spon, *Hist. de Genève*, preuves, *passim*.

(223) Muletti, *Storia di Saluzzo*, t. I, lib. 2, p. 272.

(224) Mot italien que nous ne pouvons traduire qu'imparfaitement par celui d'*hôtel des monnaies*.

Digitized by Google

(225), et une autre à Suse (226), se contentèrent dès lors d'y fabriquer leur propre monnaie, dont le cours devint ensuite très-étendu (227). En 1239, ces princes se regardaient comme propriétaires exclusifs de la *zecca* de Saint-Maurice en Vallais (228), quoique pourtant les évêques de Sion y eussent des droits (229). Les contestations de cette espèce devenaient ordinairement très-graves.

Les évêques toujours inquiétés dans la possession d'une juridiction qu'ils ne pouvaient espérer de conserver intacte, se virent souvent réduits à la nécessité de s'associer quelque seigneur puissant qui était censé appelé pour les protéger, mais qui ne le faisait qu'autant que cela convenait à ses intérêts. Ainsi en 1260, l'évêque de Lausanne associa le valeureux Pierre, comte de Savoie, à la moitié de ses revenus (230); une association semblable eut lieu en 1327,

(225) *Docum., sigill. e mon.*, p. 57 et 58.

(226) V. Vernazza, *Della moneta secusina.*

(227) V. Napione, *Osservazioni intorno ad alcune antiche monete del Piemonte.* (*Mémoires* de l'Acad. de Turin, année 1811-12). — Cibrario, *Della economia politica del medio evo*, p. 466.

(228) Guichenon, *Hist. de Savoie*, preuves, p. 63.

(229) *Docum., sigilli e monete*, p. 205.

(230) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 283.

Digitized by Google

entre le comte Edouard et l'évêque de Maurienne (231); les religieux du monastère d'Ambronay en Bugey, avaient, peu de temps auparavant, associé le comte Philippe à plusieurs attributions féodales; ils s'étaient engagés à lui fournir en cas de guerre dix arbalétriers et vingt clients encuirassés et armés de lances (232), etc.

Les choses se passaient de la sorte, quand un événement préparé de longue main vint porter un coup direct et mortel aux prérogatives de l'épiscopat. Depuis Thomas, qui le premier de sa race prit le titre de comte de Savoie, les princes de cette maison avaient souvent obtenu en Italie la charge de légats ou vicaires de l'empire (233); ils eurent cela de commun avec une infinité d'autres seigneurs à qui l'empereur confiait son autorité souveraine, afin qu'elle se maintint au sein d'un pays que les factions agitaient sans-cesse: Manfred Lancia, par exemple, de la famille des marquis de Busca, était, en 1239, vicaire général de l'empire à Pavie (234); Thomas *di Nono* l'avait

(231) Besson, *Mémoires*, etc., *preuv.*, n° 81.

(232) Guichenon, *Hist. de Savoie*, pr., p. 85 et 132.

(233) V. Sclopis, *Considerazioni storiche intorno a Tommaso I.* (*Mémoires* de l'Acad. de Turin, tom. 34.)

(234) Cibrario, *Storia di Chieri*, tom. II, p. 106.

Digitized by Google

été à Turin en 1193 (235) ; Jacques, évêque de cette dernière ville, figure comme vicaire impérial dans une charte de l'année 1232 (236) ; Manfred, marquis de Saluces, exerçait la même mission en Lombardie au XIII^e^ siècle (237), etc., etc.

Mais le diplôme accordé au Comte-Vert en 1356, eut une toute autre portée, et produisit ses effets les plus marqués en-deça des Alpes, tandis que les concessions faites aux prédécesseurs de ce prince n'avaient guère eu de rapport qu'avec les affaires d'Italie. Par ce diplôme daté de Prague, 12 des calendes d'août, l'empereur Charles IV confère au Comte-Vert la dignité de vicaire de l'empire, et lui attribue le droit de connaître, en cette qualité, de toutes les causes en appel des sentences émanées des archevêques, évêques, abbés et prélats dont les possessions étaient enclavées dans le comté de Savoie, causes qui précédemment ressortissaient de la chambre impériale (238). Il paraît que le Comte-Vert éprouva quelque résistance quand il prétendit mettre ce privilége à exécution ; il temporisa, car il savait allier

(235) Cibrario, *op. cit.*, tom. II, p. 29.

(236) Moriondo, *Monumenta Aquensia*, part. 2, 539.

(237) Muletti, *Storia di Saluzzo*, t. II, lib. 6, p. 175.

(238) Guichenon, *Hist. de Savoie*, pr., p. 200.

Digitized by Google

la prudence à l'ardeur du génie ; une occasion favorable d'arriver à son but ne tarda pas à se présenter. Charles IV allant à Avignon visiter le pape Urbain VI, en 1365, s'arrêta à Chambéry ; les chroniqueurs nous ont transmis le pompeux détail des fêtes que le comte donna au monarque ; celui-ci voulant laisser à son hôte un témoignage de sa satisfaction, renouvela le diplôme de 1356, en étendit les effets aux successeurs du concessionnaire, et leur conféra la juridiction impériale sur les évêques de Tarentaise, de Maurienne, de Sion, de Genève, d'Aoste, de Belley, de Turin, d'Ivrée, de Lyon, de Mâcon et de Grenoble, tous spécialement désignés dans l'acte (239) ; puis, par lettres du mois de juillet de la même année, il enjoignit à chacun de ces prélats de venir faire hommage au Comte-Vert, comme si c'eût été à sa propre personne. « Et nous vous l'ordonnons « sérieusement, *mandamus seriosè*, disait-il, notre « intention étant que vous soyez tenus envers notre « illustre parent à la fidélité, à l'obéissance, à la « soumission et aux services qui vous liaient à nous-« même » (240). Dès ce moment, la prépondérance de la maison de Savoie sur les évêques de son voi-

(239) Guichenon, pr., p. 207.

(240) Guichenon, tom. I, p. 416, et pr., p. 208.

Digitized by Google

sinage passa du fait dans le droit. Au reste, cette maison, grâce à la longue série d'hommes remarquables qu'elle avait produits, atteignait alors le plus haut point de sa puissance féodale ; un prince législateur, Amédée VIII, devait bientôt la doter d'un commencement d'existence monarchique, nouvelle période où, sur le théâtre de la politique européenne, elle eut à soutenir de rudes épreuves.

Bien que par l'effet des diplômes accordés au Comte-Vert, la juridiction des évêques se trouvât soumise à la suzeraineté de la maison de Savoie, cette juridiction subsistait toujours ; il fallait donc en attendre l'anéantissement complet du temps et des circonstances. Je ne suivrai pas l'épiscopat dans les phases dernières de sa décadence, lesquelles ne sont que d'un intérêt très-secondaire ; je dirai seulement que l'érection du Sénat de Savoie par Emmanuel-Philibert, en 1559, donna aux évêques un ennemi tenace, qui acheva l'œuvre de leur ruine. Ce corps, qui voulait l'indépendance pour lui (241) et la soumission au pouvoir absolu pour les autres ; ce corps, qui s'intitulait *souverain*, qui, à l'instar des parlements de France, cherchait constamment à agrandir

(241) V. Bailly, *Recueil des édits et règlem. de Savoie, passim*, et notamment p. 4.

Digitized by Google

le cercle de ses attributions ; qui d'ailleurs brilla long-temps par la sagesse de ses arrêts, invoqués comme raison écrite dans toutes les cours judiciaires de l'Europe ; ce corps, dis-je, travailla sans relâche à abolir la juridiction temporelle des évêques, à déraciner les institutions municipales nées de la féodalité, à dépouiller les villes de leurs franchises (242), à priver même certaines provinces de leurs antiques priviléges (243). Cette tendance, au reste, n'était pas

(242) Ceux qui auront la patience de compulser les archives de nos cités y trouveront la preuve de ce que j'avance ici.

(243) Voici la lettre que Madame Royale écrivait le 27 mars 1660, au baron de Challes, second président du Sénat de Savoie : « Très-cher, bien amé et féal....., le « Conseil des commis du duché d'Aoste a recouru à S. A. R. « Monsieur mon fils, sur ce que le Sénat de Savoye fait « difficulté de laisser jouir le Pays d'Aoste de ses priviléges, « et que nonobstant, etc..... C'est pourquoy Nous vous « chargeons particulièrement de tenir main, afin que le « Pays n'aye plus sujet de recourir pour ce regard. Et « parce que le Sénat, par son arrêt du 6 du courant, « menace de déclarer rebelle tout le Conseil, avec la ré- « duction des biens que le Vibaillif a rière la Savoye, « pour n'avoir, en suite de ses ordres, voulu délivrer un « prisonnier qui a contrevenu aux susdits priviléges, « Nous vous disons d'avertir le Sénat d'en user avec un

Digitized by Google

particulière à la magistrature de notre pays ; partout l'on s'efforçait de sortir d'un ordre de choses usé, de reconstruire la société sur des bases plus solides que celles du régime déchu, d'y introduire les éléments d'unité et les principes d'organisation devenus nécessaires à son existence. Durant ce long travail, on fut souvent injuste envers le clergé ; la juridiction des églises avait sans doute besoin d'être réformée ; mais pour la combattre, nos magistrats auraient dû employer des armes loyales ; ils auraient dû ne pas nier l'évidence historique des faits : on ne saurait, par exemple, se dissimuler que l'ouvrage intitulé *l'Usage de la Savoie concernant les matières ecclésiastiques et la puissance laïque*, ouvrage qui toutefois n'a jamais été livré à l'impression, ne contienne des expositions peu conformes à la vérité, et des principes très-contestables. Enfin, au XVIII[e] siècle, quelques-uns des évê-

« peu plus de modération en semblables rencontres, veu « que cela pourroit produire des conséquences préjudi- « ciables au service de la couronne ; et pourtant lorsqu'il « y aura lieu d'user de rigueur envers ceux d'Aoste, « S. A. R. veut que le Sénat luy en donne advis, et qu'il « attende de recevoir ses volontés auparavant ; et la pré- « sente n'étant pour autre, Nous prions Dieu, etc. » (Duboin, *Raccolta delle leggi e editti*, tom. III, part. 3, p. 1313.)

Digitized by Google

ques de nos contrées, qui probablement avaient jusque-là conservé des prétentions à la souveraineté temporelle dont leurs prédécesseurs étaient jadis investis, y renoncèrent formellement, savoir : l'évêque de Maurienne, par convention du 9 février 1768 (244), l'archevêque de Tarentaise, par convention du 26 juin 1769 (245) ; les évêques de Tortone et d'Asti firent de semblables renonciations le 9 janvier et le 3 juillet 1784 (246).

Il me resterait à développer le troisième des faits généraux qui, d'après ce que j'ai dit au commencement de ce chapitre, constituent le mouvement intime de la féodalité dans les Alpes occidentales, depuis le XI^e^ siècle au XV^e^, je veux parler de la lutte des grandes dynasties féodales entre elles. Ici l'historien-narrateur trouve sans contredit une plus ample moisson que l'*historien-penseur*, qui dédaigne les récits de combats, les anecdotes, les détails de mœurs, pour ne s'attacher qu'à ses systèmes ; mais pourquoi l'histoire, quelque grave que soit la mission qu'on veut

(244) *Pratica legale*, tom. X, p. 577.

(245) *Op. cit.*, tom. X, p. 580.

(246) *Op. cit.*, tom. X, p. 381, 382, 383 et 384. — V. Galli, *Dignità e cariche negli stati della real casa di Savoia*, *Appendice*, part. 4.

Digitized by Google

lui donner aujourd'hui, ne chercherait-elle pas à reproduire les scènes vivaces, pleines d'intérêt et de poésie, dont les âges passés nous ont légué le souvenir ?

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

DU CARACTÈRE DES GUERRES FÉODALES.

CHAPITRE PREMIER.

Les comtes de Savoie et les Dauphins de Viennois.

C'est sous les murs de Montmélian que débute l'histoire de la longue querelle des princes de la maison de Savoie avec les Dauphins de Viennois; c'est de là que partent les chroniqueurs pour narrer les hauts faits de ces illustres rivaux. L'origine des comtes d'Albon, qui furent les Dauphins de la pre-

Digitized by Google

mière dynastie, a été un objet de grande discussion entre les historiens. A une époque où la critique historique n'était pas encore née, et où l'on prétendait attribuer à toutes choses des commencements extraordinaires, il n'est sorte de fables auxquelles on ne donnât cours dans le but de reculer la généalogie des familles princières, et d'étymologiser les lieux soumis à leur domination. Ainsi, tandis que l'on s'efforçait de faire croire qu'aux âges héroïques, la Savoie avait reçu son nom de Sabbatius ou Saturne (1), on disait que, long-temps avant J. C., des Gaulois revenus de Delphes, avaient imposé celui de cette ville au pays appelé depuis Dauphiné, *Delphinatus* (2). Quant à la tige des comtes d'Albon, de ces comtes connus dès la dernière moitié du XII^e^ siècle sous la dénomination de Dauphins, le savant André Duchesne est le premier qui ait osé renverser les créations insolentes qui usurpaient le domaine de la vérité (3). Chorier, venu après lui, prétendit malheureusement remettre en crédit une série de propositions généalogiques dépourvues de bases so-

(1) Opinion citée par Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. 1, p. 10.

(2) Voyez les auteurs cités par Chorier, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 780.

(3) Duchesne, *Hist. des Dauphins*, chap. 15.

Digitized by Google

lides (4); mais l'infatigable Valbonnais, qui travailla si ardemment à ramener l'histoire de son pays aux voies de la raison et de la réalité, prouva qu'au-delà de l'an 1040 environ, l'on perdait complètement le fil de la ligne ascendante des seigneurs dont nous parlons (5). Suivant le cartulaire de S. Hugues, ce fut un Guigon surnommé le Vieux qui commença, vers cette époque, à posséder injustement certaines terres dépendantes de l'évêché de Grenoble (6). Guigon-le-Vieux eut pour fils un Guigon ou Guigues dit le Gras (*Guigo Pinguis, Guigo Crassus*), qui lui-même eut pour petit-fils un autre Guigues surnommé Dauphin *Dalphinus* (7). Le titre de Dauphin se transmit, on ne sait trop comment, aux successeurs de ce prince, et devint ensuite particulier aux aînés de France.

Or, c'est précisément Guigues-Dauphin que nos

(4) La souche des Dauphins serait, selon lui, un Wigo ou Guigues, vivant en 889.

(5) Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 2. Voy. *La correspondance de Valbonnais*, publiée par M. Jules Ollivier, en 1839, in-8°, lettre 19e, p. 142.

(6) *Guigo Vetus injuste cepit possidere ea quæ modo habent comites in Gratianopoli...* (*Etat politique du Dauphiné*, tom. II, p. 72).

(7) *Tabularium Sancti Hugonis*, *ap.* Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, tom. I, p. 3.

Digitized by Google

annalistes assurent être venu, en 1140, mettre, à l'improviste, le siége devant Montmélian. Le comte Amé III, ce pieux fondateur de l'abbaye de Hautecombe, qui, frappé de l'éloquence de S. Bernard, se croisa à Metz avec ses plus nobles vassaux, et mourut à Nicosie, capitale de l'île de Chypre, Amé III, dis-je, à la tête de ses bonnes lances, arriva au secours de la place assiégée, et obligea son ennemi à prendre la fuite. Guigues blessé mortellement dans la mêlée, fut transporté au château de la Bussière, où il expira (8). Guigues V voulut venger la mort de son père; il investit derechef Montmélian; mais le comte Humbert III, successeur d'Amé, abandonnant ses occupations contemplatives, et s'arrachant à sa vie toute pacifique et toute sainte (9), endossa le haubert, et accourut contre le Dauphin, qu'il battit et força à la retraite (10).

La féodalité en s'étendant sur le territoire, s'y était disposée d'une manière capricieuse et irrégulière; il n'avait pas été libre à chaque seigneur de se créer un état continu, cohérent, compacte; les

(8) *Chronica latina Sabaudiæ, inter Monumenta hist. patr.*, tom. III, p. 667.

(9) Il a été canonisé en 1839.

(10) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 235.

Digitized by Google

possessions de l'un s'enchevêtraient presque toujours dans les possessions de l'autre. Le Dauphiné, par exemple, renfermait un grand nombre de terres appartenant aux comtes de Diois, de Valentinois, de Provence, d'Orange, de Genevois, aux sires de Beaujeu, aux ducs de Bourgogne, etc. (11). Les comtes de Savoie y avaient un bailliage entier appelé le bailliage de Viennois *(bailliva Viennesii)*, qui comprenait neuf châtellenies (12). D'autre part, lorsqu'en 1241, Béatrix, héritière du dernier seigneur de Faucigny, fut entrée, par son mariage avec Guigues VII, dans la famille des Dauphins, ces princes vinrent planter bannière au haut de nos montagnes ; car Béatrix possédait, outre la succession paternelle, le château et le mandement de Beaufort, situés en Tarentaise (13). On conçoit que les points de contact se multipliant entre des juridictions rivales, il en résultait un froissement de plus en plus vif : de là des

(11) V. Chorier, *Hist. du Dauphiné*, tom. I, p. 778.

(12) Ces châtellenies étaient celles de Chabous, de la Côte-S.-André, de S.-Jean-de-Bournay, de Septème, de S.-George-d'Espéranche, de Falavier, de S.-Symphorien, d'Azieu et de Jonages. Voy. Cibrario, *Delle finanze della monarchia di Savoia, discorso I, documento I*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XXXVI.

(13) Grillet, *Dictionn. histor.*, tom. II, p. 262.

Digitized by Google

querelles sans fin. Les papes et les rois intervenaient souvent pour arrêter de semblables collisions (14). Le mal tenait à la nature même des choses: on faisait des traités, on jurait sur les SS. Evangiles de les observer, les barons ou vassaux juraient également (15) ; on espérait cimenter tout cela par des projets de mariage (16) ; mais le lendemain, le pennon des combats était de nouveau déployé; les cris des hommes d'armes retentissaient au loin; on se battait à outrance.

Le long règne du comte Amé V fut remarquable surtout par le caractère d'insistance que prirent ces disputes aussitôt ranimées qu'assoupies. La maison de Savoie allait atteindre la faîte de sa puissance féodale ; les grandes suzerainetés des Alpes se touchaient alors à nu ; le choc devenait nécessairement violent. Je n'en finirais pas si je voulais énumérer les causes de guerre qui surgissaient à chaque instant entre les Dauphins et nos valeureux princes; je dirai seulement que les questions d'hommage y jouent un

(14) Valbonnais, tom. II, p. 41, 124, 193, 215.

(15) Quarante barons pour le comte de Savoie, et autant pour le Dauphin, jurèrent lors du traité de 1314. Voy. Valb., tom. II, p. 155.

(16) Valb., tom. II, p. 39.

Digitized by Google

rôle actif, et que quand les parties belligérantes étaient appelées à formuler leurs griefs, elles s'accusaient réciproquement d'usurpations de fiefs, accusation qui d'ordinaire n'avait que trop de fondement (17).

A l'époque où nous sommes arrivés, Montmélian se posait déjà comme une place des plus importantes. Ses tours plantées au sommet d'un roc escarpé, défendaient la vallée supérieure de l'Isère, et semblaient défier le Graisivaudan. Au bas du château, une petite ville s'était formée, ville munie de bonnes franchises et de bons remparts (18). On comprend de quel intérêt eût été pour les Dauphins la prise d'une semblable citadelle; mais ils firent de vains efforts pour s'en rendre maîtres. Outre le privilége d'une position presque imprenable, Montmélian avait l'avantage d'être à peu de distance de plusieurs autres châteaux occupés par de loyaux feudataires, tels que les seigneurs de Miolans, de Chignin, de Montmayeur, de la Rochette, etc., qui accouraient au moindre signal.

(17) Ainsi, en 1291, Amé V promettait 675 livres viennoises à Aynard seigneur de Clermont, pour l'engager à se reconnaître l'homme-lige de la maison de Savoie, et à s'allier avec lui contre le Dauphin. Voy. Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 352.

(18) Les franchises de Montmélian furent rédigées en 1223.

Digitized by Google

Or, voici de quelle manière un de nos chroniqueurs raconte la nouvelle tentative des Dauphins contre cette place. « Environ ce temps (de 1391 à 1397), fut « faict commandement à toutes les communes de « contribuer aux clostures de certaines bourgades, « afin que les habitants d'icelles fussent assurés contre « les incursions des Dauphinois, leurs continuels « ennemis. Et entre autres, les communes qui sont « autour Montmellian estans en œuvre pour faire une « closture de murs, depuis la muraille du chasteau « dudit lieu jusqu'à la roche haute devers Chignin,... « voulurent les Dauphinois rompre ceste entreprinse, « et s'y en vindrent en grande trouppe, sous la « charge (sous la conduite) des deux enfants d'Hum- « bert Dauphin, à sçavoir messire Jean et Henry éves- « que de Mets en Lorraine, qui avec leurs gents de « guerre donnèrent une grosse alarme à la commune « de Montmellian, travaillant aux remparts; laquelle « estant trouvée en desordre et grand desarroy, se « mit en fuite; au moyen de quoy en fut tuée la ma- « jeure partie, et les autres furent emmenés prison- « niers. Les Dauphinois ayans pillé et saccagé le « bourg mirent le feu ès quatre coings. Le surplus « des communes qui s'estoit pu sauver se serrèrent « ensemble sur le roc près du chasteau, en délibe- « ration de se mettre en défense si les ennemis les « eussent assaillis. Toutesfois iceux estans contents

Digitized by Google

« de telle exécution, se retirèrent chargés de butin « et pillage. » (19).

La présence de Henri, évêque de Metz, au combat narré par le chroniqueur, ne doit point étonner; de tel exemples étaient très-fréquents : tout le monde connaît l'anecdote de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, saisi, les armes à la main, par Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre ; quiconque a lu l'histoire de Joinville, se souvient de ce Jean de Vaisy, qui poursuivait les infidèles, *sa cuirasse vestue, son chapel de fer sur le chief, et son espée sous le bras;* au milieu des désordres qui agitèrent la France pendant la démence de Charles VI, Montagu, archevêque de Sens, est vu *conduisant une bande de soudards, le bacinet en teste, l'hauberjeon au dos, et la doloire au poing* (20), etc.

Il était rare qu'après des faits tels que celui que notre chroniqueur rapporte, les parties ennemies, sollicitées soit par les populations, soit par les princes restés neutres, soit par quelque vénérable prélat, ne

(19) Paradin, p. 17. Le même fait est rapporté par Champier, fol. lxx *verso*, et par les *Chroniques de Savoye* insérées dans le 3e volume des *Monumenta hist. patriæ*, p. 213.

(20) V. Carré, *Panoplie ou réunion de tout ce qui a trait à l'art de la guerre, etc.*, in-4°, 1795.

Digitized by Google

consentissent à terminer leurs différends à l'amiable, et à s'en remettre au jugement du pape ou de tout autre personnage éminent. A cet effet, l'on s'abouchait en rase campagne, et l'on y rédigeait le compromis. C'est ainsi que, le 5 des nones de juin 1301, le comte Amé V et le Dauphin Humbert I, accompagnés de leurs barons, se réunirent non loin du pont de Montmélian, au centre de la prairie dite de Planié, dans le verger d'un pauvre homme appelé Jacob Sylvestre, et convinrent de s'en tenir à l'arbitrage de Charles de Valois, frère du roi de France Philippe-le-Hardi (21). Parmi les seigneurs présents à ce traité, on remarquait le prince Raymond-Bérenger de Sicile, Richard de la Chambre, Amédée de Conflans, Hugues de la Rochette, Jean de Foras, Girard de Beauvoir, Guigon Allamand, de cette illustre famille dont les nombreuses alliances firent naître le proverbe : *Gare à la queue des Allamands* (22), puis deux professeurs ès lois, puis le clerc Jehan Desisles, humble rédacteur de l'acte, et un nombre considérable de témoins.

C'était un usage subsistant alors que de traiter en plein air les affaires importantes. Peut-être est-ce là

(21) Valbonnais, tom. II, p. 95.

(22) *Etat politique du Dauphiné*, tom. III, p. 43.

Digitized by Google

un vestige des anciennes coutumes germaines. Quoi qu'il en soit, cet usage se reproduit souvent aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles ; et pour en citer un autre exemple, la paix conclue en 1334 entre le comte Aymon et le Dauphin Humbert II, fut ratifiée dans la prairie attenante au pont du Glandon, à moitié chemin de Chapareillan à Montmélian (23). Il y avait peu de châteaux dont les cours ou les avenues ne fussent plantées de grands ormes, sous l'ombrage desquels nos ancêtres se réunissaient pour accomplir les solennités des contrats. Par une charte de 1228, Berlion, sire de Chambéry, fait une donation à l'antique et célèbre abbaye de la Novalaise ; l'acte se passe sous les ormes, *actum est hoc apud Camberium in castello sub ulmis* (24). La plupart de nos villes, avaient, au moyen-âge, une de leurs places ombragée de ces arbres de prédilection : là souvent les magistrats venaient rendre la justice, comme nous apprenons que le pratiquaient jadis les juges-majes de

(23) Valbonnais, tom. II, p. 255. Chapareillan est le dernier village du Dauphiné sur la frontière de Savoie ; son nom ancien, tel qu'il se trouve dans le cartulaire de S. Hugues, était *Campania Riolendis*.

(24) Rochex, *Gloire de l'abbaye de la Novalaise*, livre III, p. 36.

Digitized by Google

Bourg-en-Bresse (25). Les franchises accordées en 1336 aux habitants de Saluces furent jurées sous les ormes, *sub ulmis* (26). Lorsqu'en 1388, les Niçards élurent pour leur seigneur Amé VII, comte de Savoie, la délibération eut lieu sous un orme géant qui existait encore trois cents ans après, ainsi que le témoigne Pietro Gioffredo, historien des Alpes maritimes (27). Retournons à notre sujet.

Rien ne saurait, selon moi, donner une idée plus piquante de la manière dont les seigneurs se traitaient au moyen-âge, et faire mieux connaître le caractère des guerres de cette époque, que les détails contenus dans les propositions de griefs dressées par ordre du Dauphin en 1302. Le lecteur se souvient que, peu de temps auparavant, ce prince et le comte de Savoie, Amé V, réunis proche du pont de Montmélian, étaient convenus de remettre la décision de leurs différends à l'arbitrage de Charles de Valois, qui alors traversait les Alpes pour se rendre en Italie. Charles de Valois ordonna provisoirement une trève entre les parties; mais à peine fut-il au-delà des monts, que les hostilités recommencèrent. Le Dauphin accusa son

(25) *Histoire de Bresse*, part. I, p. 29.
(26) Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. III, lib. 9, p. 245.
(27) *Ibid.*

Digitized by Google

adversaire de la rupture. Voici la traduction des principaux articles du mémoire qu'il fit rédiger par son procureur Béraud de Vayssen.

« On se plaint, en premier lieu, et l'on demande « à prouver qu'Amédée de Miribel (28) s'est saisi « des personnes d'André Guilhoud et de Hugon de « Lay, mandés par le seigneur Dauphin vers le « seigneur comte Amé ; qu'il les a jetés, sans corde, « dans un ratier (29), où il les a tenus depuis le ven- « dredi après la quinzaine de la Toussaint, jusqu'au « jeudi de la S.-André ; qu'ensuite il les a retirés « dudit ratier, et les a fait mettre aux fers pendant « cinquante-deux jours ; qu'enfin il a exigé, tant « pour la nourriture (*mingelia*, mangeaille) des sus- « dits prisonniers, que pour le salaire de leurs gar- « diens, dix livres et huit sols ; et qu'il n'a pas voulu « rendre le roussin (*roncinus*, petit cheval) dudit

(28) L'un des vassaux du comte de Savoie.

(29) *In raterio sine corda...* On appelait ratier un cul de basse fosse, espèce de cave profonde où l'on enfermait les grands criminels ; on n'y pouvait descendre qu'au moyen d'une corde. La circonstance qui aggrave ici le méfait d'Amédée de Miribel est d'avoir précipité, sans corde, *sine corda*, au fond d'un ratier, les deux ambassadeurs du Dauphin. Un ratier curieux se voit encore de nos jours au château de Miolans.

Digitized by Google

« André, non plus que la jument *(roncina)* dudit « Hugon.

« *Item*, que les gens du seigneur comte sont en- « trés, les armes à la main, dans la terre d'Aynard « de Clermont, aidant (30) du seigneur Dauphin, et « l'ont dommagée au montant de seize cents livres.

« *Item*, que lesdites gens du seigneur comte ont « saccagé tout le mandement (31) de Moyrenc.

« *Item*, que les nobles hommes Jehan de S. Savin « et Hugues de Commiers, chevaliers, Guillaume « Grinde, juge de Vienne et d'Albon, et Jourdan « de Bardonèche, damoiseau, revenant de Turin, « où le seigneur Dauphin les avait envoyés pour ac- « complir une mission aupres du seigneur Charles de « Valois, ont été insultés à Suse par le châtelain,

(30) C'est la signification du mot *valitor*, mot que l'on a quelquefois mal à propos traduit par celui de vassal. Le verbe *valer* était anciennement synonyme *d'aider :*

Tuit cil qui de ta terre sont
Te deivent ayder et valer.
(*Le Roman d'Artus*).

L'auteur du roman de *Garin le Loherain* traduit le substantif latin *valitor* par *voaillor*. Voy. Ducange, *Gloss.* v° *Valitor*.

(31) Mandement, circonscription d'une châtellenie.

Digitized by Google

« Guillaume Guers, à l'occasion de quoi, les bour-
« geois de ce lieu se sont emparés de leurs personnes,
« de leurs chevaux et de tout leur bagage, et les
« ont couverts d'injures.

« *Item*, que les habitants de la Rochette sont en-
« trés dans le mandement d'Avalon et le territoire
« d'Alevard, et y ont coupé les vignes et les prés, et
« volé beaucoup de bétail.

« *Item*, que Humbert de Bocsozel, homme-lige du
« seigneur comte de Savoie, étant allé devant le
« château de Maubec, qui est un fief du seigneur
« Dauphin, a pris ledit château ; après quoi, il a fait
« périr les gens dudit seigneur Dauphin au nombre
« de quatre-vingts : les uns, il les a fait précipiter ;
« les autres, il les a fait décapiter ; les autres, il les
« a fait pendre, etc. » (32).

On voit que le compromis solennel de 1301, et l'ordonnance de suspension d'armes de Charles de Valois avaient été complètement inutiles. On conçoit au reste que, malgré toute la bonne volonté des parties principalement intéressées, il en devait être ainsi; car les vassaux et les officiers locaux, excités sans cesse par le démon du pillage, par les haines personnelles ou par les jalousies nationales, continuaient à

(32) Valbonnais, tom. II, p. 98.

Digitized by Google

guerroyer, sans se mettre en peine des conventions de leurs suzerains.

En 1305, un nouveau compromis fut dressé à la sollicitation du pape; ce qui n'empêcha pas que, quelques mois après, on ne se battît à outrance pour le château d'Entremont (33).

En 1307, le Dauphin Humbert I passa de vie à trépas, laissant à Jean II ses querelles en héritage. Il y eut un intervalle de calme dû à l'intervention de Philippe-le-Bel, roi de France (34). Mais cela ne dura guères; car pendant que le comte Amé V se trouvait en Italie, à la suite de l'empereur Henri VII, le feu se ralluma de ce côté-ci des Alpes: Guy de Montauban, frère de Jean II, et Edouard, fils d'Amé V, rassemblèrent de nombreuses troupes qui, s'étant rencontrées sous la Côte-S.-André (35), se livrèrent un furieux combat, *où furent donnés tels coulps, et faict telles apertises d'armes que oncques l'on ne vit gens si acharnés* (36). Ce n'était pourtant qu'un prélude: le comte de Savoie, revenu dans ses états, entreprit contre son rival une guerre de destruction

(33) Valbonnais, tom. II, p. 124. Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 356.

(34) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 361.

(35) Entre Vienne et Grenoble.

(36) Paradin, p. 171.

Digitized by Google

(37). Parmi les incidents de cette guerre, il y en a un qui peint merveilleusement le caractère chevaleresque d'Amé V. Nos vieilles chroniques, après avoir raconté comment ce prince *se print à corre la terre de Grévonsdan* (Graisivaudan), *en y faysant moult maulx*, et comment le Dauphin se retira, en hâte, au château de Goncelin (38), continuent ainsi: « Quand le comte « Amé sceust que le Dauphin estoit entré à Goncel- « lin, il vint en la prayerye (prairie) dessoubz le « chastel, et ayant arrangié ses gens, il dist: *Or*, « *seroit bon que le Dauphin et moy missent fin à notre* « *guerre, car il m'a meu souvanteffois guerre et riotte,* « *sans cause et sans rayson, et s'est vanté de pillyer* « *mon pays. Et pour ce que les gens des deux pays ne* « *soyent plus daumagés ne grevés, je suis entré en ses* « *pays et suis venu por le combattre corps à corps, ou* « *gens contre gens.* » Et de fait, deux hérauts, porteurs d'un défi, furent incontinent envoyés au Dauphin; mais celui-ci redoutant de se mesurer avec Amé V, se contenta de répondre: « *Allés et dittes au*

(37) Le Dauphin demandait la restitution des fiefs d'Ambronay-de-Villeneuve, de Maubec, de la Palu, etc.; le comte Amé V demandait la restitution des fiefs de Montrevel, du Bouchage, de la Buisse, etc.: tel était le sujet de la guerre.

(38) Dans le Graisivaudan, sur la rive gauche de l'Isère.

Digitized by Google

« *conte que je ne crains ne doubte ; et que se maintenant* « *il est bien fournys, je le seray une aultre foys à mon* « *tour ; et que, plus brief qu'il ne cuyde* (plus tôt qu'il « ne le pense), *je l'iray trouver où qu'il soit* » (39). Paradin met dans la bouche du Dauphin une réponse différente : *Mon ami, dy à ton maistre que la force et vertu d'un prince ne consiste en force corporelle, et que s'il se veut vanter d'estre nerveux et robuste, je n'ay taureau qui ne soit plus fort et roide que luy* (40).

Cependant l'archevêque de Tarentaise et l'évêque de Grenoble, fortement touchés des maux de cette guerre, prirent la résolution d'y mettre fin. A leur sollicitation, les parties belligérantes s'abouchèrent, et la paix se conclut au mois de juin 1314 (41) : mais, deux ans après, elle fut rompue *par l'ambition et mauvais ottroi* de trois moines de l'abbaye d'Ambronay (42). « Ce monastère, dit Paradin, se trouvoit

(39) *Les chroniques de Savoye*, p. 195 et suivantes.

(40) Paradin, p. 163. Cet auteur, ainsi que les *chroniques de Savoye*, attribuent mal à propos le fait en question au Dauphin Humbert I : Guichenon, plus exact, rapporte ce défi à l'année 1313, époque ou régnait déjà le Dauphin Jean II. Voyez *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 361.

(41) Valbonnais, tom. II, p. 155.

(42) L'abbaye d'Ambronay en Bugey, de l'ordre de S.-Benoît, avait été fondée au IX^e^ siècle, par Bernard, archevêque de Vienne.

Digitized by Google

« sous la direction d'un bon et sage prélat et de sainte « vie, qui ayant en haine la dissolution d'aucuns de « ses religieux, et spécialement de trois galefretiers « qui n'avoyent de moine que l'habit, les corrigeoit « et chastioit par discipline régulière, avec grande « sévérité; tellement que lesdits trois moines, qui « estoyent natifs du Dauphiné, firent une secrette « conspiration pour livrer la ville et l'abbaye d'Am- « brunay au seigneur Dauphin. » Ils se rendirent auprès de ce dernier, qui naturellement goûta le projet. « Or, lesdits moines ayant amené force gens secret- « tement, les mirent, une nuict, dans l'abbaye, par « une fausse porte; puis à l'heure de matines, ils « prinrent l'abbé, et le pendirent au treillis d'une « croisée. Après ceste exécution, fut la bannière du « Dauphin levée par la ville d'Ambrunay au grand « esbahissement de l'exécrable cas commis en la « personne d'un bon et sage prélat » (43).

Le Dauphin Jean II mourut en 1318; Guigues VIII son fils lui succéda. Un sujet de contentions plus grave que les précédents surgit alors, comme pour éterniser ces guerres calamiteuses. Le comte

(43) Paradin, p. 175. Le fait dont il s'agit ici est également rapporté par Guillaume Venture dans sa chronique d'Asti, *apud* Muratori, *Scrip. rer. ital.*, tom. XI, p. 260.

Digitized by Google

de Genevois, qui, bien qu'allié des Dauphins, avait jusque-là conservé son indépendance, se rendit le vassal de Guigues; et celui-ci reçut, en sa nouvelle qualité, l'hommage des principales villes et des principaux seigneurs du Genevois (44). Amé V prétendit que cet acte s'était accompli en fraude de ses droits, quoique en réalité les comtes de Genevois ne fussent les hommes-liges de la maison de Savoie qu'à raison de certains fiefs seulement : il en résulta de terribles coups d'épée donnés de part et d'autre, et la prise de plusieurs châteaux par les Savoyards.

En 1323, arriva le décès d'Amé V. Ce prince, doué d'un esprit vif, d'un courage héroïque, d'une constance rare, a reçu de la postérité le titre de grand que l'histoire se plaît à lui confirmer. Sous son règne, qui fut de trente-huit ans, la Savoie entra dans une période de puissance et de gloire qui dura plus d'un siècle, grâce aux Edouard, aux Aymon, aux Amé VI, aux Amé VII, à cette série d'hommes éminents dont les autres dynasties princières de l'Europe n'offrent pas d'exemples.

Edouard, fils et successeur d'Amé V, avait à peine fait déposer les restes mortels de son père dans la basilique de Hautecombe, qu'il dut se préparer à

(44) Valbonnais, tom. II, p. 180.

Digitized by Google

de nouveaux combats. La fortune lui fut quelquefois infidèle : les chroniqueurs citent la bataille de Varey en Bugey, où il faillit rester prisonnier (45).

Aymon, frère d'Edouard, succéda à celui-ci en 1329. Sous son règne, la guerre contre le Dauphin continue avec acharnement. Guichenon nous a conservé deux titres fort curieux, où les motifs de ces éternelles querelles sont exposés par le menu. Dans le premier, intitulé *Ce sont les lieux lesquies* (lesquels) *ly cuens* (comte) *de Savoye demande pour ly et ses aydans estre rendus par le Daufin*, le comte Aymon réclame, tant pour lui que pour son allié, le sire de Beaujeu, une cinquantaine de châteaux ou fiefs qu'il accuse le Dauphin de retenir injustement. Dans le deuxième, intitulé *Ce sont les demandes du Daufin pour ly et ses adhérents contre le comte de Savoye*, le Dauphin Guigues VIII formule une accusation pareille, et requiert la restitution d'une égale quantité de châteaux, soit pour lui, soit pour son feudataire, le comte

(45) *Les chroniques de Savoye*, p. 246. Champier, fol. lxxix, *verso*. Paradin, p. 207. Le chevalier dauphinois qui, le premier, mit la main sur le comte Edouard, s'appelait Auberjon de Mailles, et non de Maleys, comme dit Paradin: voyez Salvaing, *Usage des fiefs*, p. 6. Edouard fut délivré par le sire d'Entremont et le jeune Hugues de Bocsozel. La bataille de Varey eut lieu en 1325.

Digitized by Google

de Genevois ; puis il passe à l'énumération minutieuse de certains griefs qui font toujours mieux connaître le caractère des guerres seigneuriales : *Item*, dit-il, *comme ly cuens de Savoye, emprès* (après) *la mort du Daufin Jehan, a empesché au Daufin son chemin publique, par lequel ly Daufin et ses devanciers ont accoustumé d'aller de Lagneu vers Varey..., en y fesant foussés et terreaux* (fossés)... *en telle manière que ly Daufin ne peut passer librement ne à sa volonté par ledit chemin* (46).

Mais ce qui rendait véritablement désolantes les guerres de ce temps-là, c'était l'usage de n'approcher d'un château ou d'une ville murée, et de n'en former le siége, qu'après avoir arraché, taillé, brûlé les arbres d'alentour, détruit les vignes, gaspillé les blés. Aussi les Dauphins prenaient-ils grand soin, en de semblables entreprises, de s'approvisionner de tous les instruments nécessaires à ces désastreuses opérations, tels que faux, goyardes, faucilles, détraux, etc. (47). Les exemples de ces sortes de dévastations sont excessivement fréquents (48).

(46) *Hist. de Bresse*, 1re part., p. 63.

(47)... *Ut potè de guoys, falcibus, deytraux, securibus, faucilis, ac aliis debitis arnesiis.* (Valbon., tom. I, p. 53).

(48) V. *Ottonis Morenæ Hist., inter Script. rer. ital.* tom. VI, p. 1015.

Digitized by Google

Les comtes de Savoie possédaient, comme je l'ai remarqué ailleurs, un nombre assez considérable de fiefs dans le Dauphiné; on leur connaissait, outre le bailliage entier de Viennois, plusieurs châtellenies dépendantes d'un autre bailliage dit de Novalaise *(bailliva Novalesii)*; ces châtellenies étaient S. Laurent, l'Ile de Giers, Voirons, etc. (49). Or, non loin de Voirons, au fond de la gorge de Voreppe, ils avaient construit un château redoutable, dont la garnison composée de clients choisis, inquiétait habituellement les Dauphins de ses excursions. Le château de la Perrière se dressait, protégé au levant par une pente rapide, au midi par le bourg de S.-Gelin, muni lui-même d'épaisses murailles; une grosse tour carrée, à quatre étages, fermait l'angle des remparts jetés au couchant et au nord, le long desquels s'ouvrait un large fossé (50). Quoique cette forteresse passât pour imprenable, un projet s'élabora secrètement, parmi quelques Dauphinois des environs, dans le but de s'en rendre maîtres. Ils se procurèrent des échelles, et vinrent, à la faveur de la nuit, les accrocher aux murs; mais malheureusement *leurs chevaulx qu'ils avaient laissez en la forest voisine s'en-*

(49) Cibrario, *Delle finanze della monarchia di Savoia, discorso I, docum.* 1. Voyez ci-devant, note 12.

(50) V. *Revue du Dauphiné,* tom. V, p. 160.

Digitized by Google

trebattirent tellement que, au bruit et à la noise qu'ils fesoient, les guètes (sentinelles) *du chastel s'éveillèrent, et se mirent à crier trahis! trahis!* (51) Les Savoyards coururent aux armes, et les assaillants furent *trébuchés*.

La non-réussite de cette première entreprise ne fit que rendre les Dauphinois plus ardents. Le Dauphin Guigues VIII, alors âgé de vingt-quatre ans, bouillant de courage, rempli de qualités brillantes, et justement glorieux de la réputation qu'il s'était acquise en prenant part à la fameuse expédition de Philippe de Valois contre les Flamans, accourut *avec machines et engeins* de toute espèce pour former le siége du château (52); il conduisait à sa suite quinze-cents hommes d'armes (53). Dès qu'il fut arrivé, il s'enquit si la place avait été reconnue; — *Non*, lui répondit-on, *car nous estions trop peu de gens; mais, pour vray! nous y yrons de présent; et vous, demorres ysy voire.* — *Par S. Hugue!* cria-t-il, *je non feray; ains y yrai comme vous* (54). A ces mots, il revêt sa cotte, se couvre la tête d'un armet, et s'achemine sur la berge

(51) *Les chroniques de Savoye*, p. 263. Champier, *fol.* lxxxiv *verso*. Paradin, p. 216.

(52) Valbonnais, tom. II, p. 245.

(53) Gio. Villani, *Historie Fiorentine, lib. X, cap.* 233.

(54) *Les chroniques de Savoye*, p. 264.

Digitized by Google

des fossés, en la compagnie des sires de Clermont et de Valbonnais. Or, voici qu'un garrot ou trait de grosse arbalète, lancé du haut des ramparts, vint le frapper de telle force, que le fer entier lui pénétra dans le corps (55). Guigues blessé mortellement, fut transporté sous le chaume d'une grange du voisinage où, ayant fait son testament, il expira le 28 juillet 1333 (56).

Exaspérés par la mort de leur seigneur, les Dauphinois jurèrent de ne pas se séparer que le château ne fût pris et détruit. En effet, le lendemain, ils amenèrent au pied des murailles quantité d'instruments de siége, balistes, mangonnaux, couillards, bricolles, trébuchets, chats, truies, bastilles et béfrois, et ils travaillèrent si vertement que la place en fut gravement endommagée, et les Savoyards contraints de se retirer dans la grande tour carrée de l'ouest. Le surlendemain, l'attaque se poursuivit plus véhémente : les Dauphinois amassèrent au bas de la tour un immense tas de paille, de fascines et autres combustibles, et y mirent le feu. Les assiégés se

(55) *Les chroniques de Savoye* disent *au milieu du front*, p. 264 ; la *chronica latina* dit *subtus brachium*, p. 668.

(56) *Acta fuerunt hæc ante Perrieram in grangia sita in dicto loco ;* c'est la dernière ligne du testament de Guigues VIII.

Digitized by Google

voyant enfumés comme des renards, montèrent au quatrième étage, le seul que la flamme eût épargné, et y tinrent bon pendant un jour encore ; mais ils durent à la fin penser à capituler : ils crièrent donc que pourvu qu'on les prît à merci, et qu'on leur promît vies sauves, ils rendraient la place. Ces braves gens s'étaient si vaillamment défendus, que les barons du Dauphin accédèrent à leur demande. Les Savoyards sortirent : on en compta cent et trente. A la vue de cette poignée d'hommes, à la pensée de l'énergique et audacieuse résistance qu'ils venaient d'accomplir, un frémissement s'éleva parmi ce qu'on appelait alors *la commune*, c'est-à-dire les combattants fournis par les villes : ceux-ci, *semblables à chiens enragés*, s'élancèrent sur les malheureux, et les massacrèrent malgré la résistance que les barons, les chevaliers, les écuyers, opposèrent à cet acte déloyal ; après quoi, ils se jetèrent dans le château, achevèrent de le brûler, le détruisirent de fond en comble (57).

Avec Guigues VIII périt la gloire militaire des Dauphins. Quelques auteurs ont cherché à laver ce prince de l'accusation de luxure vaguement répandue

(57) *Les chroniques de Savoye*, page 265. Champier, *folio* lxxxv. Paradin, page 218.

Digitized by Google

contre lui (58) : il n'y aurait rien de bien étonnant qu'à cette époque où les mœurs ne se piquaient pas d'être plus pures qu'il ne fallait, le jeune Guigues ait donné prise à la médisance, et qu'il n'y eût un fond de vérité à ce qu'on disait de lui, *qu'il estoit en maulvaise réputation comme coustumier de solliciter à paillardise les femmes d'aultruy.* Le fait est qu'après sa mort on fit courir le bruit que son allié, son ami, Charles de Bohème, avait vu en songe *un adolescent que l'on chastroit par commandement d'un personnage ayant figure et apparence de divinité;* que s'étant empressé de demander *qui estoit ce beau jeune fils que l'on traictoit si cruellement,* on lui répondit : *c'est le Dauphin qui, par ordre de Dieu, est puni de ses adultères* (59).

Le règne du Dauphin Humbert II, frère de Guigues VIII, laissa la maison de Savoie libre de se donner une nouvelle carrière. Humbert II, prince tout-à-la-fois dévot et contradicteur des droits temporels de l'Eglise, dépourvu de talents militaires et désireux de la gloire qu'ils font acquérir (60), hum-

(58) V. Valbonnais, tom. I, p. 297.

(59) Paradin, p. 218.

(60) Il avait fait d'incroyables démarches pour être nommé chef de la croisade prêchée en 1345 par le pape Clément VI. Voyez Valbonnais, tom. I, p. 335.

Digitized by Google

ble par la parole et vaniteux par le cœur, avide d'innovations législatives, et, sous ce rapport, auteur de plusieurs bonnes institutions, esprit inquiet, minutieux et enclin à la susceptibilité, en définitive pourtant, âme exempte de vices et homme de bien, Humbert II, à peine sur le trône, s'occupa de mettre un terme à ces guerres perfides qui dévoraient les populations. S'il ne fut pas heureux dans ses projets de pacification à l'égard de tous les seigneurs de son voisinage, tels que les sires de Beaujeu, il réussit complètement vis-à-vis de la maison de Savoie. Le 7 mai 1334, les parties se rendirent sur la frontière, au bord du torrent de Glandon, entre Chapareillan et Montmélian, et là dressèrent un traité de paix (61). On y voit que les Dauphins possédaient plusieurs châteaux appartenant au comte Aymon, comme la bastide de Suse, et *vice versa*. Le 7 décembre 1337, ce traité fut renouvelé et amplifié ; dans l'intervalle, une enquête de limites avait été faite. Aymon et Humbert, désirant éloigner de plus en plus les occasions de querelles, échangèrent quelques-unes de leurs terres qui se trouvaient enclavées en Faucigny, en Bugey et ailleurs. Cet acte est surtout curieux en ce qu'il

(61) Valbonnais, tom. II, p. 251. Gio. Villani, *lib. X, cap.* 223.

Digitized by Google

contient la liste des princes et seigneurs envers lesquels, soit le comte de Savoie soit le Dauphin, étaient, à raison de certains fiefs, tenus à l'hommage-lige : ainsi Aymon range au nombre des personnes dont il se dit vassal, le pape, l'empereur d'Allemagne, le roi de France, le roi d'Angleterre, les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon, les évêques de Maurienne, de Mâcon, de Genève, de Lausanne, de Sion, de Turin, d'Ivrée, etc. (62).

Mais à cette époque où chacune des provinces de l'ancienne *Burgundia* commençait à avoir des institutions particulières et une nationalité à soi, à cette époque où un nom spécial et caractéristique imposait aux habitants de ces diverses provinces telle ou telle opinion, tel ou tel préjugé, alors que les peuples voisins se haïssaient par instinct (63), alors, dis-je, la paix ne dépendait pas toujours de la volonté des princes (64). Il ne faut donc point être surpris si,

(62) Valbonnais, tom. II, p. 319. Ceci vient à l'appui de ce que j'ai exposé ci-devant, 2e partie, chap. 2.

(63).. *Cum Sabaudienses inimici capitales Delphinatus, etc.* (Valb. tom. II, p. 242).

(64) Une étude intéressante et neuve serait d'examiner de quels éléments s'est formée la nationalité de tous les petits peuples échelonnés le long des Alpes : on ne saurait nier qu'elle n'ait été, en grande partie, le résultat des juridictions princières.

Digitized by Google

malgré les traités dont je viens de parler, il est encore question d'entreprises à main armée, de sang répandu. C'est par là que s'explique la lettre que le Dauphin écrivait en 1348 au Comte-Vert, fils d'Aymon :

Cher niez (neveu), *la pays* (paix) *faite entre nostre oncle* (65), *vostre père cui diex assoille et nous* (que Dieu absolve ainsi que nous), *nous avons toujours gardée fermement nonobstant quelconques esmouvement qui ayent esté fait d'une partie ou d'autre, et sumes d'entention* (et sommes dans l'intention) *de la garder et conserver a droytement. Si vous prions et requérons que vous veulliez corregir vos subgiez et de eaus faire rayson* (et d'eux faire raison) *aussi comme nous des nostres selon la teneur de la pays. Donné à Beauvoir le 22e jour de mars* (66).

En 1349, Humbert II fit donation de ses états à Charles, petit-fils de Philippe de Valois, roi de France, et ensuite roi lui-même sous le nom de Charles V (Charles-le-Sage). Le nouveau Dauphin et le Comte-Vert n'avaient point des inclinations pacifiques ; ils ne tardèrent pas à se brouiller au sujet de

(65) Le seul rapport d'âge est ici cause de l'emploi des qualifications d'oncle et de neveu.

(66) Valb., tom. II, p. 374.

Digitized by Google

certains fiefs situés en Bugey. Une guerre acharnée s'en suivit. Charles la voulut terminer par un duel en champ clos ; il envoya son héraut au Comte-Vert, en lui assignant Chapareillan pour le lieu du combat ; mais ce n'était qu'une bravade, car il faillit de parole, et son adversaire l'attendit vainement pendant trois jours entiers (67). A la fin, le roi s'interposa entre les parties belligérantes ; et après plusieurs négociations, fut conclu le traité du 5 janvier 1354, qui mit pour jamais un terme à ces querelles funestes. Ce traité attaqua le mal dans sa cause ; le Comte-Vert abandonna au Dauphin tout ce qu'il possédait entre l'Isère, le Rhône et le Guiers, et par conséquent son beau bailliage de Viennois, occasion de tant de coups d'épée : le Dauphin, d'autre part, relâcha au comte la baronnie de Faucigny, la suzeraineté de Gex, celle de Genève et plusieurs châteaux en Bugey (68).

Dès cette époque, notre histoire n'a presque plus à s'occuper de ces guerres de seigneur à seigneur qui caractérisent le régime féodal, et dont le type le plus

(67) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 407. Je dois avertir que ce fait ne me paraît pas historiquement établi. Peut-être en est-il de même de celui dont j'ai parlé ci-devant, note 40.

(68) Guichenon, *Hist. de Sav.*, preuves, p. 188. Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, tom. II, p. 393.

Digitized by Google

curieux se retrouve certainement au sein des Alpes ; je n'ai eu l'intention d'en donner ici qu'un spécimen : il y aurait une ample moisson de faits singuliers et intéressants à recueillir dans les longues contestations où, avec les Dauphins et les princes de Savoie, figurent les ducs de Bourgogne, les comtes de Provence, de Valentinois, de Genevois, de Gruyères ; les barons de Faucigny ; les sires de Beaujeu, de Gex, de Briançon, d'Allinges, de la Chambre ; les évêques de Tarentaise, de Maurienne, de Genève, de Lausanne, de Sion, de Valence, de Vienne ; les abbés d'Ambronay, de Payerne, de S.-Maurice, etc., etc. Mais ce qui rendra toujours l'histoire de nos contrées difficile à écrire, c'est la recherche d'une pensée dominante autour de laquelle on puisse grouper les détails vivaces qui surgissent de tous côtés.

CHAPITRE II.

Histoire générale des châteaux.

On vient de voir quelle large place les châteaux occupent dans l'histoire de notre pays : l'étude que j'ai entreprise resterait incomplète, si je n'essayais de préciser leur origine, de déterminer leur importance, de retracer leur physionomie, d'exposer les causes de leur décadence.

Digitized by Google

C'était une noble prétention que celle de la plupart des seigneurs de remonter par le sang aux héros de l'antiquité profane, ou aux personnages éminents de qui les livres saints nous ont légué le souvenir. Cela contribuait à élever les cœurs, et rendait les ames fortes et capables de grandes choses. Aucune tache ne souilla jamais ni les sires de Menthon, qui avaient inscrit sur le marbre : *Ante Christum natum jam baronatus eram* (69), ni les sires de Sales, qui étalaient pompeusement la devise, *Antequam Abraham fieret ego sum* (70). Les plus humbles de ce dernier lignage se contentaient de descendre des Saliens, prêtres institués par Numa Pompilius, l'an 710 avant l'ère chrétienne (71). Partout l'on retrouvait le même goût pour les origines héroïques, ou merveilleuses, ou bibliques, ou grecques, ou romaines. Plusieurs illustres familles de Bresse se disaient issues des chefs de la légion thébaine, massacrée près d'Agaune, par ordre de l'empereur Maximien (72). Les Bolomier, les

(69) *Avant le Christ né, j'étais déjà baronné.* Voyez *Duing, Menthon et Montrottier,* poème, par J. Replat, *in notis,* p. 71.

(70) *Avant qu'Abraham fût, moi je suis.* Voy. Nicolas de Hauteville, *La maison naturelle de S. François de Sales,* p. 83.

(71) V. *Pourpris historique de la maison de Sales.*

(72) *Hist. de Bresse,* 3e part., p. 12.

Digitized by Google

Grolée, les Luirieux, qui figurent au premier rang parmi les maisons historiques du Bugey, allaient se chercher des aïeux chez les Fabius, les Gracchus, les Lucius de l'ancienne Rome (73). Cette fièvre était générale : les marquis d'Est ne se croyaient-ils pas les rejetons d'un guerrier troyen ? et les princes d'Orange, de l'un des trois mages qui adorèrent le Sauveur à Bethléem? et les comtes de Nassau, de Nanseus, lieutenant de Jules César? et les ducs de Mantoue, du consul Lœlius Cotta? et les seigneurs des Ursins, de Lycaon, roi d'Arcadie?

Il ne faut donc pas s'étonner qu'à une époque où la crédulité du peuple donnait cours aux récits extraordinaires, on ait entouré de mille fables l'origine des châteaux et des villes de nos contrées. Ainsi, d'après un vieux poème national, Bellicius et Rossilius auraient construit la cité de Belley et les tours de Rossillion, cinquante ans avant la venue de J. C. (74). Deux autres personnages, Anicius et Sextilius, seraient, suivant d'aveugles traditions, les fondateurs d'Annecy et de Seyssel. Mais il s'est trouvé des esprits que ne satisfaisait point encore cette antiquité déjà respectable, et qui ont soutenu que Créuse, la

(73) *Hist. de Bresse,* continuation de la 5e part., pages 42, 45 et 112.

(74) *De Bellitio et ejus antiquitate carmen.*

Digitized by Google

malheureuse épouse d'Enée, avait tracé l'enceinte de Belley (75), et qu'Annecy était une colonie d'Egyptiens, adorateurs de bœuf Apis. Au XV^e^ siècle, Turin se prétendait bâti par Phaéton (76); Asti se posait comme contemporaine de la tour de Babel (77); Genève se hissait jusqu'aux temps de Priam; elle avait fastueusement écrit en tête de ses franchises :

> On ne pourroit, au vray dire, estimer
> Le iour ne quand premier furent construictes;
> Car par devant que onques on feist intimer
> Lois d'empereurs, ils ont esté escriptes (78).

J'ai parlé ailleurs de l'origine fabuleuse de Chambéry et de Montmélian (79).

La piété avait également gravé d'étonnantes lignes sur les murailles de nos donjons. La légende de S. Jacques l'Assyrien narre que, lorsque cet apôtre de la Tarentaise eut entreprit d'édifier le château qui porte son nom, un ours sorti des forêts voisines s'é-

(75) V. *Hist. de Bresse,* continuation de la 2^e^ partie, page 13.

(76) *Antonii Astesani carmen, inter Script. rer. ital. tom. XII.*

(77) V. *Codices mss. bibliothecœ regii Taurinensis athenæi, tom. II, p.* 307.

(78) V. *Le fléau de l'aristocratie genevoise.*

(79) Voyez ci-devant, 1^re^ part., chap. I.

Digitized by Google

lança sur une couple de bœufs qui charroyaient les matériaux destinés à l'édifice, et dévora un de ces pacifiques animaux; qu'aussitôt S. Jacques survint et ordonna à la bête carnassière de prendre la place de l'occis, ce qu'elle exécuta sans murmurer (80). A défaut de saints, les imaginations populaires faisaient souvent intervenir dans la construction des châteaux quelques démons ou puissances fantasques; de là les dénominations auxquelles s'allie si fréquemment le mot Diable, telles que la Maison du Diable, le Pont du Diable, le Pas du Diable, le Saut du Diable, la Roche du Diable. Parmi ces monuments marqués du stigmate des anges de ténèbres, on citait avec effroi les châteaux de Voiron et de Livron : ce dernier appartenait aux évêques de Valence (81). Mais les sombres manoirs où se plaisaient les esprits malins ne pouvaient être comparés à ces tours effilées et hardies plantées par les fées sur la pente précipiteuse de nos montagnes. D'ailleurs je doute que les noms de lieux qui tirent de celui du Diable leur désignation carac-

(80) *Voverat ursus alterum ex bobus simul junctis, dum ligna traheret ædificationi opportuna : superveniens vir sanctus ursum increpitum jungi jussit sub eodem jugo cum bove superstite. Paruit ursus, suoque labore jacturam vorati bovis reparavit.*

(81) Chorier, *Hist. du Dauph.* tom. I, p. 53.

Digitized by Google

téristique soient fort anciens. Il n'y a pas plus de quatre ou cinq siècles que le mot Diable *(Diabolus)* était une parole proscrite de toute bouche chrétienne, une parole détestée, une parole de damnation que l'on se gardait bien de prononcer. Aussi l'on y substituait habituellement celle de *maufez* (mal fait), et l'on se conformait en cela aux préceptes des pères de l'Eglise, qui recommandaient d'appeler, et appelaient eux-mêmes le démon *Malus* (le Mauvais); d'où plusieurs critiques sont partis pour démontrer que c'est à tort que le verset final de l'Oraison dominicale, *libera nos a Malo*, a été traduit par *délivrez-nous du mal*, tandis que Jésus-Christ a véritablement eu l'intention d'indiquer ici l'ennemi du genre humain, le Diable (82).

Je ne rechercherai point si les fées qui peuplent encore nos forêts sont nées des nornes de la Scandinavie ou des péris de l'Orient; le fait est que ces êtres mystérieux, *lo fayes*, comme dit le vulgaire, ont semé à pleines mains leurs noms dans les vallées des Alpes : ici, c'est la Grotte des Fées, *la Bornal de lo Fayes* (83); là, le Vallon des Fées, *le Val de lo Fayes* (84); plus loin, la Pierre des Fées, *la Pira de lo Fayes*

(82) Ducange, *Dissertations sur l'histoire de S. Louis*, diss. 9.

(83) A Vayrier, sur les bords du lac d'Annecy.

(84) Près de Cruseilles.

Digitized by Google

(85); plus loin encore, le Château des Fées, *le Çfaté de lo Fayes* (86), etc., etc. Parmi les constructions qui passent pour l'œuvre des fées, je doit signaler le château de Fées-ternes en Chablais, qui fut le berceau d'une illustre famille dont les libéralités enrichirent plusieurs monastères, et notamment l'abbaye d'Abondance (87). Les traditions qui se rapportent à cet antique manoir, où trois fées jumelles avaient jadis établi leur résidence, sont excessivement curieuses; il n'est pas ici le cas d'en discourir (88). J'arrive à des notions plus positives.

Ce que je vais dire sur les habitations et forteresses des Gaulois, avant l'assujétissement de cette nation par les Romains, n'a d'autre but que de détruire les erreurs où sont tombés à ce sujet la plupart de nos écrivains nationaux (89). Il est bien reconnu aujour-

(85) Au village de S. Romain, près de la Roche.

(86) En plusieurs endroits.

(87) *Pourpris hist. de la maison de Sales.*

(88) Je les ai recueillies avec soin; j'espère les publier un jour. — Pour ce qui est des traditions populaires du Dauphiné, on peut consulter le travail de M. Jules Ollivier, inséré dans le 8e vol. de la *France littéraire.*

(89) Et surtout M. Albanis-Beaumont dans sa volumineuse *Description des Alpes grecques, cottiennes et pennines.*

Digitized by Google

d'hui que, durant la période à laquelle je viens de reporter le lecteur, les Gaulois n'avaient pas de villes, et qu'ils demeuraient dans de misérables cabanes *(ædificia)*, couvertes de chaume *(stramentis tecta)*, et éparses le long des fleuves et des forêts *(sylvarum ac fluminum propinqua)* (90). Il en était de même des Germains (91). Vitruve, qui écrivait pendant le règne d'Auguste, alors que les Gaulois, déjà subjugués, commençaient à se dépouiller un peu de leur barbarie, ne parle pas différemment des habitations de ce peuple (92). Souvent ces cabanes, au lieu d'être disséminées, se trouvaient réunies sur une surface plus ou moins grande, sans pourtant former ni rues, ni compartiments, ni symétrie quelconque (93) : les Romains donnaient à ces amas de chaumières le nom de bourgades *(vici)*. Les Allobroges qui, domptés les premiers, furent les premiers à se civiliser, n'habitaient encore que des bourgades du temps de Strabon, *excepté*, ajoute cet auteur, *les plus notables d'entr'eux, qui résident à Vienne, dont ils ont fait une ville, de village qu'elle était naguère* (94). « Tout ceci, dit le

(90) Cæsar, *De bello gallico, lib. VI, cap.* 30 *et* 45.
(91) Tacite, *De moribus Germanorum, cap.* 16.
(92) Vitruve, *lib. I, cap. 1.*
(93) Caylus, *Recueil d'antiquités,* tom. IV, p. 356.
(94) Strabon, *lib. IV, cap.* 2.

Digitized by Google

« savant Pelloutier, doit désabuser ceux qui attri-
« buent aux anciens Gaulois certains vieux édifices
« que l'on rencontre dans les Gaules » (95).

Voyons maintenant en quoi consistaient les forteresses que César mentionne presque à chaque page de ses Commentaires, sous la désignation d'*oppida*. Sachons d'abord que ce mot n'est point l'équivalent de ville, comme on l'a cru jusqu'à présent, et qu'il signifie un endroit fortifié. Mais ces endroits contenaient-ils des habitants? Non. M. Dulaure, de la Société des antiquaires de France (96), a démontré d'une manière solide et irréfragable cette vérité déjà pressentie par quelques critiques (97), que les *oppida*, complètement vides pendant la paix, avaient l'unique destination de servir de refuges dans les moments de danger. Les Gaulois établissaient ces forteresses, ou sur le plateau d'une montagne, ou sur un terrain

(95) Pelloutier, *Hist. des Celtes*, livre II, chap. 6.

(96) Dulaure, *Des cités, des lieux d'habitation et des forteresses des Gaulois avant la conquête des Romains*, dans les *Mém. de la Société des antiquaires de France*, tom. II, page 82.

(97) Savoir: M. Jean Picot, de Genève, dans son *Hist. des Gaulois*, livre II, chap. 6, p. 288, et le P. Dunand, capucin, dont la dissertation est citée par M. l'abbé Grandidier, *Hist. d'Alsace*, tom. I, p. 8, note 5.

Digitized by Google

défendu, soit par des marais, soit par les sinuosités d'une rivière. Quant au mode suivant lequel ils en formaient les clôtures, César l'a expliqué très-clairement: ils les construisaient avec de grosses pierres brutes ou des quartiers de roc, dont les assises étaient divisées entre elles par des rangées horizontales de longues pièces de bois (98). Les écrivains qui ont prétendu retrouver le caractère celtique dans les ruines de plusieurs de nos châteaux, ont donc gravement erré: les monuments véritablement celtiques sont ces grottes, ces souterrains creusés dans la roche tendre, où les Gaulois cachaient leurs récoltes (99); ce sont ces pierres dressées en obélisques et connues en France du nom de *hautes-bornes*, *roches-courbières*, *pierres-fites*, *pierres-fixes*, *pierres-fichades*, *lauses*, *pierres-lates*, *pierres-lait*, *men-hir*, etc. (100); ce sont encore ces pierres énormes que supportent d'autres pierres de moindre grosseur, et qu'on appelle *pierres-levées*, *pierres-levades*, *pierres-couvertes*, *pier-*

(98) Cæsar, *De bello gall.*, lib. VII, cap. 22.

(99) Il existe en Tarentaise une galerie taillée dans le roc, sur l'origine de laquelle on a émis diverses opinions: je la signale de nouveau aux investigations des antiquaires.

(100) Il y a un men-hir près de la Roche en Faucigny, à peu de distance de la route qui tend à Bonneville; on l'appelle, dans le pays, la *Pira-lanze*, la Pierre longue.

Digitized by Google

res-à-la-marte, *pierres-martines*, *pierres des fées* ou *des fades*, *dol-men*, etc. (101); ce sont enfin ces monticules en terre ou en cailloux nommés *tombes*, *combles*, *combelles*, *mottes*, *mont-joies*, etc.

Les Gaulois et principalement les peuples alpins, une fois subjugués, adoptèrent rapidement les institutions, les mœurs, et en partie, les croyances religieuses de leurs vainqueurs; la civilisation romaine fit d'immenses progrès parmi eux; les lettres grecques et latines devinrent surtout chères aux Allobroges. *Là*, disait Martial, *chacun lit mes vers : et le vieillard et l'adolescent et l'enfant et la jeune femme en présence de son farouche mari* (102). Vienne, capitale de cette nation, vit sa population s'accroître, et son enceinte se munir de remparts (103). Le poète que je viens de citer la qualifie Vienne-la-belle, *Vienna pulchra;* et Ptolomée la met au rang des villes insignes (104).

(101) On trouve également un beau dol-men dans la commune de S.-Romain en Faucigny; on l'appelle la *Pira-u-Fayes*, la Pierre aux Fées, ou la *Pira-de-lo-Morts*, la Pierre des Morts.

(102) Martial, *lib. VII, epigr.* 87.

(103) V. Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, tom. I, p. 84. Valbonnais, tom. II, p. 343.

(104) *Ptolomei tabula urbium insignium, apud* Bouquet, tom. I.

Digitized by Google

Grenoble, colonie militaire, nommée d'abord Cularo, ne tarda pas non plus à avoir des murailles et des temples (105). Il en fut de même de Genève, qui, primitivement simple *oppidum* (106), reçut, à ce qu'il paraît, pour habitants, des soldats de la sixième légion, *sextani* (107); car on sait que les Romains, soit afin de s'assurer de l'obéissance des peuples vaincus, soit afin de réprimer les tribus non soumises qui auraient voulu tenter quelque invasion, conservèrent long-temps l'usage d'établir des colonies dans leurs nouvelles conquêtes; et c'est ce que Cicéron appelait fournir des boulevards à la république, *col-*

(105) Cette inscription en fait foi : DD. NN. IMPP. CAES. GAIVS AUREL. VALE*rius Diocletianus. p. f. invictus Aug. et* CAESAR MARCVS AVREL. VALERIVS MAX*imianus p. f.* INVICTUS AVG : MVRIS CVLARONEN*sibus cum interioribus aedificiis providen*TIA SVA INSTITVTIS ADQVE PERFEC*tis portam Viennensem Herculeam vocari jusserunt.* Les lettres romaines indiquent ce qui restait de cette inscription en 1802; les italiques indiquent les restitutions de M. Champollion-Figeac (*Antiquités de Grenoble*, 1807, p. 31), restitutions différentes de celles de Gruter, de Bimard et de Berriat-St-Prix.

(106) Cæsar, *De gello ball.*, lib. I, cap. 2.

(107) V. Abauzit, *Dissertations sur quelques inscriptions*, dissert. I, à la suite de Spon.

Digitized by Google

locare propugnacula imperii (108). Parmi les colonies de ce genre, existantes le long des Alpes, on rencontrait encore Nyon, *Colonia equestris* (109), Valence, *Valentia* (110), Die, *Dea* ou *Dea Augusta*, Luc, *Lucus*, St-Paul-des-trois-Châteaux, *Augusta Tricastinorum*, les deux Aoste en Dauphiné, *Augusta* (111), Aoste au-delà des monts, chez les anciens Salasses, *Augusta prætoria*, etc. Quant à la petite ville que plusieurs inscriptions désignent du nom de *Forum Claudii* (112), capitale de la province des Alpes grecques, province incorporée en premier lieu à l'Italie, puis unie à la Gaule sous Constantin (113), quant à cette petite ville, dis-je, qui sans doute est la même que l'Axima de l'Itinéraire d'Antonin (aujourd'hui Aîme en Tarentaise), rien ne prouve, ce me

(108) *Ad legem agrariam, orat.* 2ª.

(109) V. Levade, *Dict. du canton de Vaud.*

(110) V. Ollivier, *Essai historique sur la ville de Valence.*

(111) V. Pilot, *Recherches*, etc., tom. I, page 98. Cet auteur rapporte, p. 271, une inscription qui prouve qu'il existait une colonie augustale, *Colonia Augusta Ariminii*, à Monestier-d'Allemont, près de Ventavon, dans les Hautes-Alpes.

(112) Roche, *Notices historiques sur les Centrons.*

(113) V. Bouquet, *Rerum gall. script.*, tom. I, *in præfat.*

Digitized by Google

semble, qu'elle ait été colonie romaine; elle continua de figurer comme principal lieu d'habitation des Centrons, ce peuple vaillant, qui repoussa si longuement les efforts des vainqueurs du monde, et qui, après avoir cédé aux armes d'Auguste, reçut des successeurs de ce prince le privilége de latinité (114).

Les Romains ne manquaient jamais de fortifier, en conformité des règles de l'art, les localités où ils établissaient leurs colonies. Laissons parler Vitruve. « Lorsqu'on sera convenu, dit-il, de l'emplacement « d'une ville, il faudra travailler aux fondements « des tours et des remparts de la manière suivante. « On creusera jusqu'au solide, et s'il se peut, dans « le solide même, autant qu'il est nécessaire, afin de « soutenir le poids des murailles à proportion de leur « pesanteur..... Les tours s'avanceront hors des « murs, pour que, à l'approche de l'ennemi, elles « lui donnent sur les flancs; on en rendra l'accès « difficile en les environnant de précipices. On fera « en sorte que les chemins qui conduisent aux portes « ne soient pas rectilignes, mais qu'ils tournent à « gauche, de façon que les assiégeants présentent « aux assiégés le côté droit qui n'est point garanti « par le bouclier. La figure de la place ne doit être

(114) *Centrones latio donati* (Pline, *lib. III, cap.* 2).

Digitized by Google

« ni un parallélogramme, ni composée d'angles trop « avancés ; sa forme sera ronde, tellement que l'en- « nemi puisse être découvert de divers endroits... Il « faut régler la largeur des murailles de manière à « ce que deux hommes de front y marchent sans « gêne..... Il est essentiel que la distance d'une tour « à l'autre ne dépasse pas la portée du trait.... Les « tours rondes ou à plusieurs pans conviennent mieux « que les tours carrées : celles-ci sont de nature à être « détruites par les béliers, qui en rompent aisément « les angles » (115).

Je ne prétends nullement exposer ici les principes que suivaient les anciens pour l'attaque et la défense des places : ce sujet, très-curieux du reste, a été, je crois, épuisé, et je me borne à renvoyer le lecteur aux savants ouvrages qui en traitent (116). La seule observation que je veuille faire, c'est que les premières tours construites dans notre pays sont évidemment postérieures à la conquête de la Gaule. On voit de plus que les Romains connaissaient parfaitement la maxime fondamentale de toute bonne fortification, *qu'il n'y ait aucun endroit de la place qui ne soit vu, flanqué et défendu ;* mais que de temps ne s'est-il pas

(115) Vitruve, *lib. II, cap.* 3.

(116) V. Juste Lipse, *De militia romana.* Folard, *Traité de l'attaque et de la défense des places chez les anciens.*

Digitized by Google

écoulé avant que cette maxime ait pu recevoir son entière application ? et qui eût dit qu'une pensée si simple fût si longue à réaliser ?

Les Romains, maîtres des Alpes, ne se contentèrent pas d'entourer de remparts les colonies qu'ils y avaient fondées ; ils fortifièrent en outre les passages les plus importants de cette chaîne de montagnes. Ainsi, en descendant la Colonne-Joux (*Columna Jovis*, Petit-St-Bernard), on rencontrait *Bergentrum* (St-Maurice en Tarentaise) et *Forum Claudii* ou *Oppidum Centronum* (Aîme), qui étaient munis de tours, comme l'indique d'ailleurs, à l'égard de cette dernière station, la qualification d'*oppidum* que lui donnent quelques inscriptions (117). En aval du Mont-Joux (*Mons Jovis* Grand-St-Bernard), se trouvait Tarnade ou Agaune (St-Maurice en Vallais) que l'on prétend avoir été fortifié par Jules César (118), puis *Sedunum* (Sion), à qui l'on fait, peut-être un peu gratuitement, le même honneur (119). Quant au Mont-Cenis et à la Maurienne, ils ne furent bien fréquentés qu'au VIII^e^ siècle (120). Enfin sur la route des Alpes cottiennes (*Mons*

(117) Roche, *Notices sur les Centrons.*

(118) Schiner, *Description du Vallais*, *p.* 316.

(119) Schiner, p. 360. Voyez Simler, *Descript. Valesiæ, lib. I.*

(120) Voyez ci-devant, 1^re^ partie, chap. 3.

Digitized by Google

Janus, *Mons Matrona*, Mont-Genèvre), s'échelonnaient *Segusio* (Suse), *Ad Martis* (Oulx), *Brigantio* (Briançon), *Ebrodunum* (Embrun), *Vapicinium* (Gap), qui recevaient garnison *(præsidium)*, et rendaient les communications de plus en plus sûres (121).

La période qui s'écoula depuis la mort d'Auguste jusqu'à l'avénement de Constantin, ne fut pas, pour la Gaule, une période de tranquillité. Les Allobroges, les Voconces, les Centrons et les autres peuples des Alpes, prirent presque toujours une chaude part aux bouleversements que le despotisme et la corruption excitaient à chaque instant dans l'empire. On les voit successivement se mêler aux sanglantes querelles de Vindex et de Néron, de Vitellius et d'Othon, de Septime-Sévère et d'Albin, etc. Pendant ces troubles, le chiffre des lieux fortifiés dut nécessairement augmenter, et il y eut des *stationes* qui se transformèrent en de véritables *oppida*.

Au commencement du IV^e^ siècle, surgit une raison bien autrement grave de s'entourer de murailles et de fossés: les Alemanns d'abord, et ensuite les Vandales, les Wisigoths, les Alains se ruèrent sur nos provinces en y portant le pillage et la mort. Des traditions

(121) Pilot, *Recherches*, etc., tom. I, p. 100. Durandi, *Piemonte traspad.*, cap. 4, 5, 6 et 12, et notamment p. 77, note 5.

Digitized by Google

fort incertaines, et même ce besoin d'inventer, particulier à quelques auteurs, ont fait attribuer aux Wisigoths la fondation de certains châteaux, tels que celui de Pierre-Châtel (122), celui de Miolans (123), etc. Les Barbares du Nord, dominateurs des contrées que nous habitons, les Ostrogoths d'Italie surtout, dont les possessions embrassaient les Alpes cottiennes (124), fondèrent des châteaux sans doute (125); mais ces châteaux que sont-ils? je l'ignore. Il faut également ranger au nombre des opinions erronées ce que d'autres écrivains, égarés probablement par d'infidèles chroniqueurs (126), ont raconté de plusieurs de nos châteaux dont, Attila aurait, dit-on, formé le siége : on sait assez que ce fléau de Dieu ne franchit

(122) V. *Hist. de Bresse*, continuation de la 2e part., p. 85.

(123) Albanis Beaumont, *Descript. des Alpes*, 2e part., tom. II, p. 543.

(124) Il est essentiel de ne pas perdre de vue les différentes variations territoriales qu'a subies cette province, qui finit par devenir contiguë à la Ligurie. Voyez *Chorographia Ital. medii ævi, ap.* Muratori, *Script. rer. ital.*, tom. X.

(125) V. Procope, *De Bello Goth.* lib. II, cap. 28.

(126) Comme ce Nicolas Olahus cité dans l'*Hist. de Bresse*, continuation de la 2e part., p. 13.

Digitized by Google

jamais la chaîne des Vosges (127) ; que battu non loin de Châlons-sur-Marne (128), il rétrograda vers l'est, puis pénétra en Italie par les Alpes juliennes, et vint incendier Aquilée (129).

Je dois laisser de côté les guerres cruelles que se firent au VI^e^ siècle les enfants de Gundohoc, roi des Burgunden, alors que ce peuple était maître de notre pays, car elles ne nous apprendraient absolument rien de précis touchant l'objet de mes recherches. En 534, les Francs s'emparèrent de la monarchie burgunde : pendant leur domination, qui fut de trois cent cinquante ans environ, le système des bénéfices se développa, et prépara le triomphe de la féodalité. Tant que les liens qui rattachaient les leudes ou grands bénéficiers au pouvoir royal ne furent pas détruits, on ne vit apparaître nulle part ces forteresses privées qui, plus tard, devinrent des repaires où trop souvent la force brutale vécut de la misère publique. Ainsi le testament de ce riche leude des rois francs, de cet

(127) M. Perreciot a prouvé qu'Attila n'était pas allé plus loin que *Scarpona* (Dieu-Loir) sur la Moselle. Voyez l'*Annuaire du département du Doubs*, 1828, art. *Besançon*.

(128) A Suippe, 5 lieues N.-E. de cette ville. Voyez Tourneux, *Attila dans les Gaules*.

(129) *Historia miscella, lib. XV, inter Script. rer. ital.*, tom. I.

Digitized by Google

Abbon qui, en 726, fonda l'abbaye de la Novalaise, et qu'une reconnaissance mal entendue, ou bien peut-être la vanité monacale décorèrent faussement du titre de patrice (130), ne présente, dans les amples énumérations qu'il contient, aucune énonciation propre à faire croire que le testateur, quelque puissant qu'il fût, possédât un lieu ceint de remparts, une maison forte, un château. On y trouve désignés des *curtes* ou habitations rustiques servant de centre à une exploitation, puis des *domus*, des *ædificia*, simples édifices, puis des *casalia*, réunion de cabanes destinées au peuple, comme l'indiquait encore au XIV^e^ siècle ce passage des statuts de Charles d'Anjou : *Villains habitent es caseaux*, puis une immense nomenclature d'esclaves, d'affranchis, de colons, de champs, de pâturages, de vignes, de forêts, etc. (131).

L'empire de Charlemagne créé à une époque où la dissolution de la société était déjà très-avancée, ne pouvait avoir de grandes chances de durée. La mort de Charles-le-Chauve, en 877, fut suivie de l'érection de deux nouveaux royaumes alpins qui, incorporés l'un à l'autre, en 926 ou 928, formèrent

(130) Datta, *Di Abbone fondatore del monastero Novaliciense e del preteso suo patriziato*, dans les *Mémoires de l'Acad. de Turin*, tom. XXX.

(131) Mabillon, *De re diplomatica*, lib. VI, N° 62.

Digitized by Google

ce que les historiens appellent le second royaume de Bourgogne. Les chartes et la tradition ont conservé les noms de plusieurs localités où les princes de cette monarchie avaient des palais et des châteaux (132); on cite à Vienne la forteresse des Canaux *(domus Canalium)* où ils faisaient leur résidence (133).

Ce fut sous le règne des rois burgundes de la dynastie rodolphienne, que les Sarrasins vinrent se cantonner dans les Alpes, et que commencèrent pour notre pays et pour l'Italie entière, la longue série d'infortunes dont, malgré la distance des siècles, le souvenir se maintient vivace au milieu de nous: des légions de loups affamés, s'il faut en croire le pieux auteur de la vie S. Mayeul, abbé de Cluny, sillonnèrent, vers l'an 900, nos malheureuses vallées, et annoncèrent, comme un présage du ciel en courroux, l'arrivée des mécréants (134). Ceux-ci sui-

(132) Miolans, S.-Pierre-d'Albigny, Châteauneuf sur les bords de l'Isère leur appartenaient. Voy. Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia*, tom. I, p. 34. Grillet, *Dict. hist.*, tom. III, p. 302. Il en était de même d'Aix-les-Bains, de Chambéry-le-Vieux, d'Annecy, etc. V. *Documenti, monete e sigilli.*

(133) Chorier, *Antiquités de Vienne.*

(134) *Vita S. Majoli, auctore Odilone, cap.* 3, *inter Acta. SS.*, tom. II, *maii*, *ad diem XI.*

Digitized by Google

virent de près ces animaux destructeurs; chaque habitant dut songer à sa défense particulière; le danger était tout-à-la-fois et individuel et collectif. On rapporte communément à ces temps calamiteux la construction des premiers châteaux de domaine privé, châteaux transformés plus tard en manoirs féodaux (135). Ici les analogies peuvent être utiles : la chronique de Casauri, monastère fameux situé à l'extrémité de l'Abruzze, narre que ce fut afin d'échapper aux cruautés des Sarrasins que l'on édifia la plupart des châteaux et forteresses de cette contrée (136). Les mêmes circonstances reproduites au sein des Alpes ont dû amener les mêmes résultats. Le vieux chroniqueur de la Novalaise, en parlant de la ruine de son antique abbaye par les Maures, se sert d'une expression qui fait vaguement soupçonner que les cinq cents moines qui y demeuraient, eurent d'abord l'intention de leur résister : « Les payens, dit-il, « ont jeté à bas nos ramparts, *mœnia* » (137). Mais l'abbé Domnivertus, que la crainte égarait, contraignit les pauvres religieux de se réfugier à Turin (138).

(135) Durandi, *Saggio sulla lega lombarda*, art. 2.

(136) *Cronicon Casauriense*, lib. III, *in Spicilegio Dacherii*, tom. V.

(137) *Chronicon Novaliciense*, lib. V, cap. 8.

(138) *Chron. Noval., in fragmentis libri IV.*

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, la lettre de Bélégrinus, successeur de cet abbé, au pape Jean XIII, en 965, donne à penser qu'alors plusieurs châteaux ou endroits fortifiés s'élevaient dans la vallée de Suse : Bélégrinus se plaint en effet qu'un marquis Arduin (139) s'est violemment emparé de tous les *oppida* appartenant au monastère (140). Et l'on ne doit point trouver étrange que l'abbaye de la Novalaise revendiquât de semblables possessions, car déjà sous Louis-le-Débonnaire, elle figurait parmi les quatorze maisons régulières, obligées de fournir au souverain *dona et militiam*, de l'argent et des hommes de guerre (141).

Du reste, à cette époque, les monastères et les évêques commençaient, au-delà des Alpes, à obtenir très-facilement des rois d'Italie la permission de s'entourer de murailles. En 912, Bérenger I avait octroyé à l'abbesse d'un couvent du Pavèse la faculté de construire des châteaux avec machicoulis, créneaux, bretèches, avant-murs, bailles, braies et fossés (142). Une concession pareille fut faite en 969 à

(139) Voyez ci-devant, 2e part., chap. 4.

(140) *Omnes cortes, vicosque et cuncta oppida* (Muratori, *Script. rer. ital.*, tom. II, part. 2, p. 758).

(141) Datta, *Di Abbone, etc.*

(142) Muratori, *Antiq. Ital.*, diss. 26.

Digitized by Google

l'évêque d'Asti par l'empereur Othon (143). Les césars se voyaient en ceci forcés de céder à la tendance générale de la société vers l'isolement féodal, tendance qui, sous Charles-le-Chauve, et dès avant l'invasion des Sarrasins, s'était vivement manifestée, puisque ce prince, dans un capitulaire de l'an 864, se courrouce de ce que l'on érige ça et là des forteresses, des palissades et des tours, et en ordonne la démolition (144). On conçoit donc que si le besoin de se défendre des incursions sarrasines fit naître l'occasion d'édifier plusieurs châteaux (je parle toujours des châteaux de domaine privé), il ne fut ni l'unique ni la principale cause de ce nouveau mode d'existence ; car les châteaux constituaient un véritable mode d'existence, résultat nécessaire du régime féodal, ou pour mieux dire, l'expression même de ce régime qui, au XI^e^ siècle, atteignit la plénitude de son développement.

Une observation importante, c'est que, dans les régions soumises au sceptre des rois rodolphiens du deuxième royaume de Bourgogne, la féodalité paraît avoir été primitivement un peu moins portée à se donner essor qu'en Italie et en France. Cela s'expli-

(143) Ughelli, *Italia sacra, in episcop. Astens.*

(144) *Expresse mandamus.... ut omnes tales firmitates disfactas habeant.*

Digitized by Google

que par l'action du principe monarchique qui y fut, pendant quelque temps, plus puissante qu'ailleurs (145). Mais le règne de Rodolphe-le-Fainéant ouvrit une large carrière à l'avidité et à l'intrigue. Ce faible prince mourut, comme on sait, en 1032. A cette époque, la plupart des grands bénéficiers ecclésiastiques ou laïques de la Burgundia occupaient divers châteaux par eux construits, afin de réaliser l'œuvre d'indépendance absolue à laquelle ils aspiraient ouvertement. Ainsi Hermannus Contractus, racontant la double expédition de l'empereur Conrad-le-Salique, héritier de Rodolphe, contre Oddo, comte de Champagne, qui prétendait à la succession du défunt, dit que le vainqueur s'empara de tous les châteaux existants en-deça du Rhône (146). Un autre historiographe, contemporain et narrateur de ces mêmes événements, mentionne la forteresse de Bard en Val d'Aoste, forteresse jugée déjà alors inexpugnable, *oppidum inexpugnabile* (147). Conrad voulant punir Ewerard, évêque de Maurienne, qui, au milieu de tous ces troubles, avait suivi le parti d'Oddo,

(145) Relisez ce que j'ai exposé au chap. I de la 2e partie.

(146) *Omnia cis Rhodanum castella subjecit.*

(147) *Arnulfi Historia Mediol.*, lib. II, cap. 8, *inter Script. rer. ital.*, tom. IV.

Digitized by Google

supprima en 1038 le diocèse de ce prélat, et l'unit à l'évêché de Turin, par une bulle qui n'eut qu'un effet passager, mais qui nous apprend que cet Ewerard possédait cinq châteaux, *castra* (148). Il me serait facile de multiplier les citations. A partir de là, le nombre des châteaux s'accrut avec une rapidité singulière : on venait justement d'aborder une des plus ferventes périodes de la féodalité ; les empereurs d'Allemagne n'étaient maîtres de nos contrées que de nom ; constamment occupés en Italie, ils se souciaient fort peu d'intervenir dans ces incessantes péripéties dont les Alpes offraient le tableau.

Il faudrait que j'ouvrisse ici de longues colonnes, si je voulais donner la nomenclature des châteaux qui, dès la fin du XI^e^ siècle, hérissent notre pays. Deux ou trois exemples suffiront. En 1107, une ancienne dispute se renouvela entre Guy, archevêque de Vienne, et S. Hugues, évêque de Grenoble, au

(148) Besson, *Mém. pour servir à l'hist. des diocèses*, etc., preuves, N° 60. Le mot *castrum* paraît avoir toujours eu la signification de château, même dans les chartes les plus anciennes de notre pays. Lorsqu'en 955 environ, l'évêque de Grenoble Isarn voulut chasser les Maures de son diocèse, il appela auprès de lui un certain nombre d'hommes courageux, et leur donna *castra ad habitandum* (*Etat polit. du Dauph.*, tom. II, p. 70.

Digitized by Google

sujet du district de Salmorenc (*pagus Salmoracensis*) qui s'étendait à l'entour de Voirons, sur un diamètre de six à sept lieues. Le pape Pascal II termina ce différend : le district dont il s'agit contenait vingt-deux châteaux; onze furent adjugés à S. Hugues, et autant à sa partie adverse (149). Le cartulaire de l'église d'Embrun rédigé long-temps après les usurpations des Dauphins de Viennois sur le temporel de cette église, lui attribue encore quatorze bons châteaux avec immédiate et omnimode juridiction (150). Je ne parle pas maintenant de ces petits seigneurs et arrière-feudataires ou valvasseurs qui tous possédaient au moins une maison forte. Il y a plus, les simples bourgeois construisaient souvent des tours dans l'intérieur des villes, afin de se mettre à l'abri des coups de mains : ainsi, en lisant la charte qui contient l'aliénation faite en 1232 par Berlion au comte Thomas des droits que le vendeur avait sur Chambéry, on remarque que la tour d'un Stephanus Vacchi fut le local que les contractants choisirent pour la passation de l'acte (151). Cet usage, au reste, était devenu

(149) Chorier, *Etat politique du Dauph.*, t. II, p. 109.

(150) Valbonnais, tom. II, p. 14.

(151) Sclopis, *Considerazioni storiche intorno a Tommaso I, docum. I*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XXXIV.

Digitized by Google

très-fréquent en Italie, à cause du déchaînement des passions politiques et de l'implacable véhémence des haines de caste (152).

Parmi les châteaux qui couronnaient nos rochers, ou qui s'échelonnaient sur les penchants de nos montagnes, ou qui se miraient dans nos lacs, ou qui dominaient nos vieilles cités, ceux de la dynastie de Savoie occupent le premier rang. Deux de ces châteaux, si l'on en croit les chroniques et la tradition, doivent leur existence à Bérold, ce personnage dont la vie réelle a été brodée de mille aventures fantasques; et c'est ce qu'énonce la rubrique ci-après: *Comment messire Bérauld fist édifier Charbonnières et Hermillion en Murianne, et déchassa ses enpemis par sa proësse* (153). La forteresse de Charbonnière, à l'entrée de la Maurienne, est sans contredit le berceau de l'illustre famille de nos souverains; les auteurs qui ont prétendu que cette place tirait son nom d'une charbonnière qui jadis s'y trouvait, peuvent s'être trompés: nos anciennes chroniques disent, à la vérité: *et subittement Bérauld fist mander les ouvriers de toutes fassons, et fist aedifier ung chastel en ce lieu, lequel il appella Charbonnyères; et la cause pour quoy*

(152) V. Cibrario, *Storia di Chieri*, tom. II, p. 74.
(153) *Les chroniques de Savoye*, p. 63.

Digitized by Google

il l'appella ainsy, ce fust pour ce que au mesme lieu les charbonniers du pays fayssoyent les charbonnyères de tout le charbon qui se despandoit à l'entour dudit pays (154). Mais le chroniqueur ignorait sans doute qu'aux X^e^ et XI^e^ siècles, on faisait usage de certaines fortifications nommées charbonnières, lesquelles, bien que mentionnées souvent par les historiens, ne se présentent néanmoins que sous une forme très-indécise ; car on ne sait pas au juste si les charbonnières étaient des espèces de fossés ou de véritables constructions (155). La dénomination du château dont il s'agit ici favorise singulièrement cette dernière opinion, à l'appui de laquelle on citait ce passage d'un écrivain du moyen-âge : *Anno* MCLXXXIV *fuit consul Alcherius Pagani qui* ÆDIFICAVIT *carbonerias ;* « en 1184, Alcherius Pagani fut consul (de la ville de Lucques), et édifia des charbonnières » (156).

(154) *Les chron. de Sav.*, p. 64. La plus ancienne notion écrite que l'on rencontre sur le château de Charbonnière est consignée dans une charte de l'an 1043, où on lit : *Actum infra castrum qui Carboneria dicitur* (Rochex, *Gloire de la Novalaise*, livre III, p. 32. *Mon. hist. patriæ*, tom. I, p. 549).

(155) V. Ducange, *Gloss.*, v° *Carbonaria.* Muratori, *Antiq. Ital.*, diss. 26.

(156) *Annales Ptolomei Lucensis, inter Script. rer. ital.*, tom. XI.

Digitized by Google

Après Charbonnière et Hermillon (157), les princes de Savoie, dont les possessions allaient toujours croissant, habitèrent de préférence d'autres châteaux dont la position était ou plus agréable ou plus forte. Ils embellirent avec amour leur maison de plaisance du Bourget, que venaient baigner les eaux limpides du lac de ce nom, et en face de laquelle s'élevait l'abbaye de Hautecombe. Deux artistes, Georges d'Aquila et Jean de Grandisson, l'enrichirent d'une infinité de peintures. Jean de Grandisson, qui vivait au XIV^e^ siècle, décora également le château de Chillon par ordre du comte Amé V (158). Ce manoir aux sept tours, que les chants de lord Byron ont rendu célèbre, existait long-temps avant le comte Pierre son prétendu fondateur (159). Quant au château de Montmélian, on ne doit pas douter qu'il ne soit d'une antiquité très-reculée ; j'ai exposé ailleurs mes conjectures à cet égard. A Montmélian prirent, dit-on, naissance les comtes Amé III et Amé IV; ce dernier

(157) Hermillon était situé plus avant dans la Maurienne, proche de St-Jean.

(158) Voyez Cibrario et Promis, *Sigilli de' principi di Savoia.*

(159) *Mon. hist. patr.*, tom. I, page 1259. *Docum., sigilli e monete*, page 62 et 116. *Storia di Chieri*, tom. I, page 130. Le comte Pierre en fut le restaurateur.

Digitized by Google

y mourut en 1253 (160); le comte Pierre en augmenta les fortifications (161); le successeur de ce prince acquit, en 1278, la juridiction que certains seigneurs du voisinage appelés Bertrams ou Bertrands (*Bertramni* ou *Bertrandi*) possédaient sur la ville voisine (162); enfin il résulte de plusieurs chartes datées de Montmélian, que les comtes de Savoie faisaient de ce lieu une de leurs principales résidences (163).

Lorsque, ainsi que je l'ai énoncé plus haut, le comte Thomas acheta de Berlion le bourg de Chambéry, pour la somme de trente-deux mille sols de Suse, le château qui dominait ce bourg (164) ne fut point compris dans l'acquisition; il ne devint la propriété de la maison de Savoie que par acte du 6 février 1295 (165). Ce château, tel qu'on le voit

(160) Pingon, *Sabaudiæ principum arbor gentilitia*, p. 23 et 29.

(161) Grillet, *Dict. hist.*, tom. III, p. 111.

(162) *Dell'origine, titoli, e progressi della casa reale di Savoia*, ms. — Della Chiesa, *Corona reale*, part. I, p. 19.

(163) V. Guich., *Hist. de Sav.*, pr., p. 67, 68, 69, etc.

(164) Il existait déjà alors. Voyez Rochex, *Gloire de la Novalaise*, livre III, p. 56.

(165) Il appartenait à cette époque à François de la Rochette et à Béatrix sa femme, qui le vendirent à Amé V pour une pension annuelle de 100 livres de Vienne. V. *Dell'origine, titoli e progressi*, etc., ms.

Digitized by Google

aujourd'hui, est en grande partie l'œuvre d'Amé V (166); envain les incendies, les révolutions ont essayé d'anéantir ce magnifique édifice : les tours suzeraines des fils d'Humbert-aux-blanches-Mains demeurent debout, et le voyageur en peut encore saluer les faîtes noircis par le temps. Je serais entraîné beaucoup trop loin si j'entreprenais de passer en revue tous les châteaux remarquables de nos vallées; mon intention n'est pas, tant s'en faut, de donner ici la chronique particulière de chacun de ces intéressants monuments (167); je ne veux que tracer leur physionomie générale : avançons.

Nous voici cheminant au sein de la féodalité comme un navire en pleine mer; les châteaux hérissent notre sol; ils se posent ça et là, semblables à de lourds géants dont les mases orgueilleuses défient les siècles: tâchons de bien saisir leur importance.

Au moyen-âge, les seigneurs se battaient pour la possession des châteaux; et l'on comprend facilement qu'il en dût être ainsi, car le château ne faisait qu'un avec ce qu'on appelait sa juridiction ; il était beau-

(166) Capré, *Traité hist. de la Chambre des Comptes.*

(167) M. le marquis Léon Costa de Beauregard a entre les mains des matériaux excessivement curieux, qu'il utilisera sans doute pour combler les lacunes que présente un des sujets les plus importants de l'histoire de notre pays.

Digitized by Google

coup moins une position militaire, que le centre d'une haute existence, un point où les richesses d'alors venaient s'entasser. La formule usitée dans les aliénations des châteaux va se charger de développer ma pensée. Un château se vendait *cum suis territoriis, districtibus, homagiis, servitutibus, censibus, taschis, feudis, terragiis, trezenis, quartonibus, cinquenis, seysenis, vintenis, ripagiis, aquarum decursibus, tractibus ferarum, bannis, justiciis, condemnationibus, questis, toltis, adempris, laudimiis, leydis, latis, sportulis, sumptibus, pedagiis, pasqueriis, passayragiis, pulveragiis, corroatis, charnagiis, drueliis, molendinis, molturis, furnis, furnagiis, paratoriis, venationibus, usagiis, cavalcatis, cavallagiis, focagiis, avenagiis, cheneveriis, acapitis, piscariis, seignoriis, stabilitis, operibus, angariis, perangariis, fodinis, lapidicinis, etc., etc.*, (168). La formule que l'on vient de lire donne une idée suffisante de la variété des droits que chaque château percevait sur les habitants de son territoire, et souvent même sur les étrangers. Parmi les droits de ce dernier genre, celui de péage semblait se lier plus intimement à l'existence du château, et être l'expression de sa puissance.

(168) V. Valbonnais, tom. II, p. 73 et 166. Guichenon, *Hist. de Bresse*, preuves, p. 104.

Digitized by Google

Il y avait en effet très-peu de châteaux qui n'eussent leur péage (169). Ces péages, pour l'établissement desquels le consentement de l'empereur aurait toujours été nécessaire, ne furent fréquemment, et surtout dans la période initiale du régime féodal, que le résultat de la violence et de l'avarice. La tradition nous a conservé mémoire de l'odieux péage que les sires de Briançon, dont le manoir apparaît encore, comme un nid d'aigle, à l'entrée de la Tarentaise, levaient sur les malheureux voyageurs (170). Lorsque les seigneurs de Chambéry vendirent le bourg de ce nom *(burgum de Chanberiaco)* au comte Thomas, ils se réservèrent le château construit tout auprès, et le péage qui en dépendait (171); ce péage est appelé quelque part *le péage de Berlion* (172). Les Dauphins de Viennois, les archevêques de Vienne et d'Embrun possédaient en divers lieux des péages considérables, et qui donnaient de grosses recettes (173). Cependant les chiffres les plus forts s'obtenaient

(169) Cibrario, *Della economia politica del medio evo*, page 524.

(170) *Les chroniques de Savoye*, p. 97. Champier, fol. xxxij. Paradin, p. 73.

(171) Sclopis, *Considerazioni*, etc., *docum. I°.*

(172) *Mon. hist. patriæ, in legibus municipal.*, p. 13.

(173) Valb., tom. I, p. 72.

Digitized by Google

dans les péages échelonnés sur les grands passages des Alpes, appartenant aux princes de la maison de Savoie. Ainsi en quatre-vingt-deux semaines, commencées à la mi-septembre 1284, le péage de Villeneuve au bord du Léman, enregistra le passage de 7,307 ballots de marchandises. Du 6 avril 1301 au 6 avril 1302, le péage du Pont-de-Beauvoisin reçut la consignation de 2,404 ballots, et de 1,826 charges (174). Quant au droit particulier qui frappait les différents objets soumis au péage, ce droit variait suivant les localités. Une charte de 960 nous apprend que le péage alors établi à Aoste levait quatre deniers pour une bête chargée de plomb ou de fer, six pour une bête chargée d'étaim ou de cuivre, deux pour un épervier, douze pour un singe, *quamvis*, dit la charte, *sit ridiculosum animal*. « quoique ce soit un ridicule « animal » (175). En 1263, le péage de Montmélian levait pour une bête chargée de laine ou de peaux d'agneaux, 2 sols de Vienne 10 deniers et une obole ; pour une bête chargée de drap ou de futaine, 6 sols 9 deniers et une obole ; pour une bête chargée de drap de France, 9 sols 9 deniers et une obole ;

(174) Cibrario, *Delle finanze della monarchia di Savoia, disc. II*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XXXVI.

(175) Besson, pr., n° 111.

Digitized by Google

pour une bête chargée de faulx, 3 deniers et une obole, etc. (176).

Une autre sorte de redevance non moins fructueuse que le péage, c'était la leyde ou lesde *(leyda, lesda)* atteignant les marchandises, denrées et bestiaux qui se vendaient dans le territoire du château, et principalement dans les foires et places publiques. On levait la leyde du sel, des grains, des étoffes, des bœufs, des chevaux, des mulets, etc. (177).

Si maintenant l'on veut parcourir la série des redevances qui affectaient les habitants de la châtellenie, depuis le misérable main-mortable jusqu'au censier libre, on en trouve de mille espèces diverses. Les unes contribuaient à remplir les magasins du château de toutes les productions indigènes: blé, vin, huile, fromages, légumes, etc. D'autres y apportaient des productions exotiques : poivre, canelle, gérofle, muscades, gingembre, encens, etc. (178) D'autres

(176) Cibrario, *Delle finanze, etc., disc. II, docum. VII.* Voyez pour la réduction des espèces du moyen-âge en monnaie moderne, les tables insérées à la fin de l'*Economia politica del medio evo.*

(177) V. Ducange, *Gloss.*, v°. *Leyda;* Valbonnais, tom. I, page 78.

(178) Cibrario, *Delle finanze, etc., discorso III,* dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XXXVII.

Digitized by Google

s'appliquaient à des produits de l'industrie : les bourgeois de Montmélian, par exemple, fournissaient, chaque année, au châtelain du lieu, cent fers à chevaux, et les clous nécessaires pour les clouer (179). Enfin il y avait des redevances bizarres, que l'on considérait bien moins comme de véritables, tributs que comme des reconnaissances de juridiction : au XIV^e^ siècle, la famille Vacchi, qui probablement descendait du propriétaire de la tour où fut passée, en 1232, la vente du bourg de Chambéry, devait aux comtes de Savoie un os à moëlle de cens annuel ; une autre famille, celle de Trivier, était tenue de leur livrer une bête de somme du prix de 30 sols forts, lorsqu'ils allaient guerroyer au-delà des monts (180).

Je me suis servi, il y a un instant, du mot châtelain : ce mot, dans presque toute la France et dans certaines parties de l'Italie, signifiait le propriétaire du château (181) ; mais en Dauphiné et en Savoie, il désignait l'officier préposé par le seigneur à la garde du château. J'aurai l'occasion de parler plus tard de la juridiction militaire des châtelains ; je ne signale ici que leurs attributions financières, qui consistaient à

(179) Cibrario, *Delle finanze, etc., disc. II*, t. XXXVI.

(180) *Ibid.*

(181) V. Ducange, *Gloss.*, v°. *Castellanus;* Muratori, *Antiq. Ital.*, diss. 26.

Digitized by Google

faire le recouvrement des revenus de la châtellenie (182). Ces officiers avaient sous leurs ordres d'autres fonctionnaires appelés métraux *(mistrales)*, qui eux-mêmes tenaient sous leur dépendance une infinité d'exacteurs, tels que les missiliers *(missilerii)*, les barriers *(barrerii)*, les péagers *(pedagerii)*, les banniers *(bannerii)*, les salteurs *(salterii)*, les ponteniers *(ponterii)*, les mandiers *(manderii)*, les champiers *(champerii)*, qui tous étaient compris dans la catégorie des serviteurs ou sergents *(servientes)* (183). Il résulte d'un titre de l'an 1329, que la branche suzeraine de la maison de Savoie (184) possédait alors soixante et onze châtellenies, réparties en huit bailliages (185),

(182) V. *Statuta Sabaudiæ*, lib. II, § *De speciali officio et residentia castellanorum* ; Capré, *Traité hist. de la Chambre des Comptes*, p. 171 ; Guichenon, *Histoire de Bresse*, 1re part., p. 30 ; Valbonnais, tom. I, p. 103.

(183) *Statuta Sab.*, lib. II, §. *De servientibus generatim, et* §§. *seq.*

(184) La branche vassale dite d'Achaïe était maîtresse de tout ce qui se trouvait au-delà des Alpes, à l'exception des vallées de Suse et d'Aoste. Voyez ci-devant, 2e part., chapitre IV.

(185) Suivant les *Statuta Sabaudiæ*, §. *De bailivis et castellanis, et* §§. *seq. passim*, les baillis avaient autorité en ce qui concernait la guerre ; ils réprimaient les révoltes

Digitized by Google

savoir, les bailliages de Viennois, de Novalaise, de Bresse, de Bugey, de Savoie, de Chablais, d'Aoste et de Suse (186). Les personnes de sang noble ne dédaignaient jadis ni les fonctions de châtelain, ni mêmes celles de métral : les Grolée, les Aynard, les Allamand, les Hostun, les Briord figurèrent longtemps parmi les châtelains du Dauphiné (187); les Challant, les Mareschal, les Compey, les Viry, les Menthon servirent très-souvent en cette qualité les comtes de Savoie (188) ; un Pierre de Honcyeu (d'Oncieu) fut métral de Chambéry en 1270, etc.

Mais ces places ne tardèrent pas à devenir des foyers de malversations, et à fournir aux personnes qui les occupaient mille occasions de vols, de rapines, de forfaitures. Vers le milieu XIV^e^ siècle, le Dauphin Guigues VIII ordonna, contre les châtelains et autres officiers de ses états, une enquête qui montre à quel

des nobles, ils surveillaient les châtelains, visitaient les fortifications des villes, etc. C'était par leur intermédiaire que les châtelains recevaient ordinairement les ordres du prince.

(186) Cibrario, *Delle finanze, etc., disc. I, docum. I,* tom. XXXVI.

(187) Valbonnais, tom. I, p. 104.

(188) Capré, *Traité hist. de la Chambre des Comptes,* page 172.

Digitized by Google

point de corruption tous ces fonctionnaires en étaient venus : on les accuse d'avoir détourné à leur profit particulier les sommes destinées à la manutention des châteaux ; d'avoir laissé lesdits châteaux vides et dépourvus de vivres et de munitions ; d'avoir négligé d'y entretenir le nombre de clients ou hommes d'armes nécessaire ; de ne s'être pas rendus, en temps requis, à l'host ou à la cavalcade ; d'avoir pactisé avec les ennemis du Dauphin ; d'avoir exercé sur le peuple des vexations, oppressions et extorsions ; de s'être rendus coupables d'adultères, de rapts, de fornications, de viols, etc., etc., (189). Les *Statuta Sabaudiæ*, publiés par Amédée VIII, premier duc de Savoie, en 1430, contiennent des dispositions répressives propres à faire croire que de graves abus existaient encore à cette époque dans les offices de châtelain ; pourtant alors, ces places ne présentaient point la même importance qu'aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles ; les nobles s'en souciaient peu, et les abandonnaient aux roturiers, entre les mains de qui elles se réduisirent insensiblement à des proportions tout-à-fait minimes (190).

(189) Valbonnais, tom. II, page 229.

(190) V. *Constitutions générales de S. M. le roi de Sardaigne* (1770), livre II, titre 6.

Digitized by Google

Je crois avoir suffisamment expliqué les motifs qui, au moyen-âge, donnaient tant de prix à la possession matérielle des châteaux: je dois maintenant exposer pourquoi l'on en recherchait, avec un égal empressement, la possession fictive ou la suzeraineté.

Les seigneurs les plus riches en territoire immédiat, ou en domaine plein, selon l'expression des jurisconsultes, n'étaient souvent pas les plus puissants sous le rapport politique; car la prépondérance féodale dépendait, en majeure partie, du nombre d'aidants et de vassaux que l'on pouvait se procurer; aussi n'est-il sorte de moyens que les familles à hauts fleurons n'employassent afin de s'attirer l'hommage des petits barons (191). On a vu ailleurs combien de querelles sanglantes les questions d'inféodation faisaient naître entre les maisons princières: et au fond, ces questions tenaient toutes à un ordre de choses fondamental. Les comtes de Genevois, par exemple, en se reconnaissant, vers l'an 1319, les hommes-liges du Dauphin Guigues VIII, rendirent singulièrement critique la position des comtes de Savoie, pour le salut desquels il ne fallut rien moins que le génie d'un Amé V. En vertu de la reconnaissance dont je parle, le Dauphin acquérait une multitude d'arrière-vassaux qui, coopérant à ses entreprises,

(191) V. ci-devant, 2e part., chap. V.

Digitized by Google

auraient pu compromettre l'existence d'une dynastie rivale de la sienne (192) : on se battit long-temps à cette occasion, et l'on eut raison.

Le besoin qu'éprouvaient les grands suzerains d'ajouter sans cesse comme de nouveaux fils au réseau féodal jeté autour d'eux, les obligeait non-seulement à des guerres cruelles, mais encore à une active diplomatie, à des négociations presque aussitôt reprises que terminées. Il se trouvait en effet des barons qui n'accordaient leurs services qu'à prix d'argent, et qui vendaient à beaux deniers une fidélité équivoque. C'est ainsi qu'en 1290, Aymon de Bocsozel reçut du Dauphin Humbert I, 800 livres viennoises en correspectif d'un hommage rendu à ce prince (193), et que, l'année suivante, le comte Amé V en promit 675 à Aynard de Clermont, afin que celui-ci se déclarât son vassal (194). Les inféodations se faisaient ordinairement de la manière suivante : le vassal transférait ses domaines au suzerain à titre de donation, puis ce dernier les restituait au premier à titre de fief. La conséquence théorique de ces actes consistait en ce que le suzerain était censé retenir le domaine direct, et même la possession fictive des

(192) Valbonnais, tom. II, p. 180.
(193) Valbonnais, tom. I, p. 21.
(194) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 352.

Digitized by Google

biens inféodés ; c'est pourquoi l'on rencontre souvent, dans les titres d'inféodation, la clause qui donne au seigneur le droit de venir, en de certaines occasions, ériger ses armes, et planter son pennon sur le donjon du feudataire (195).

J'ai dit que les châteaux, au moyen-âge, n'avaient de véritable importance que par leur juridiction, par leur territoire : ceci ne doit pas être accepté sans restriction. On vit une quantité considérable de châteaux (nommés plus spécialement *forciæ*, *fortalitia*, *firmitates*, forces, forts, fermetés, fertés) qui n'eurent d'abord de prix que comme positions militaires, ou comme noyaux de conquêtes, d'agrandissements, d'usurpations. Ouvrons les annales de Genève. Dès le commencement du XII^e^ siècle, les évêques de cette ville sont en contestation avec les comtes de Genevois ; ceux-ci, déchus en partie d'une antique splendeur, cherchent à récupérer ce dont on les a, peut-être injustement, et toutefois légalement dépouillés (196) ; que font-ils ? ils élèvent des châteaux aux portes de la cité qu'ils habitaient jadis ; ils dressent murailles contre murailles, redoutes contre redoutes, forteresses contre forteresses. De ce nombre fut le château de Genève *(castrum Gebennæ)* à l'entrée du

(195) V. Valb., tom. I, p. 18 et 30, tom. II, p. 481.
(196) V. ci-devant, 2^e^ part., chap. III.

Digitized by Google

Bourg-de-Four (197), d'où ces princes inquiétaient constamment leurs malheureux voisins. Dans une charte de 1155, l'évêque Ardutius se plaint amèrement de ce que son mortel ennemi ne se lasse point de construire des forts sur les terres de l'église, et qu'il n'en est détourné ni par les menaces de l'empereur, ni par la crainte des excommunications (198). Une autre évêque, Pierre-de-Cessons, fit bien bâtir, au milieu de l'île du Rhône, un château appelé château de l'Ile *(castrum Insulæ)*, afin de pouvoir résister aux entreprises des comtes de Genevois; mais Amé V, comte de Savoie, se moquant, lui aussi, des censures et des interdits, survint entre les deux adversaires, et s'empara de ce château (199); puis tournant ses efforts vers celui de Genève, il l'assiégea en 1320, s'en rendit maître et le démolit (200).

Le Dauphin Humbert II, qui trouvait le moyen d'être en même temps et dévot catholique et contradicteur obstiné des droits temporels de l'épiscopat, avait également imaginé d'édifier, en 1337, sur les

(197) Spon, *Hist. de Genève*, tom. I, p. 52, *in notis*.

(198) Spon, preuves, n° 3.

(199) Spon, tom. I, p. 52, et preuves, n° 26.

(200) Valb., tom. II, p. 183 et 225. Voyez Spon, tom. 1, page 63, *in notis*. Ce siége fut fait par Edouard, fils d'Amé V.

Digitized by Google

hauteurs de Vienne, une forteresse au moyen de laquelle il espérait usurper la juridiction de l'archevêque de cette ville (201); il y eut de vifs débats à ce sujet: le lecteur voit qu'on rencontre partout des faits analogues. Je pourrais citer une infinité de châteaux élevés dans un but manifeste d'envahissement: tel fut le châtel de Marval, qu'Amé V construisit, en 1303, aux confins de la seigneurie de Gex, *et qu'il fournit de bons rottiers, lesquelx corroyent tout le pays de Genevoys, et faisoyent moult maulx en ladite contrée* (202); tel fut encore le châtel de Gaillard, que le comte de Genevois dressa en 1304 près de la rivière d'Arve, *et expressement le fist pour guerroyer le comte de Savoye, et y mist garnison qui moult grevoit les alentours* (203). Mais souvent ces châteaux étaient aussitôt abattus qu'achevés: ainsi le châtel de Marval ne tarda guère à être rasé par le sire de Gex (204); d'un autre côté, le bailli de Chablais arriva sous le châtel de Gaillard, et l'endommagea gravement (205). Nos chroniques sont remplies d'événements de ce genre: elles racontent au long comment le comte Edouard,

(201) Valb., tom. II, p. 343.
(202) *Les chroniques de Savoye*, p. 204.
(203) *Ibid.*
(204) *Ibid.*, p. 205.
(205) Valbonnais, tom. II, p. 183.

Digitized by Google

fils et successeur d'Amé V, *desrochia à piè terre* le châtel de Montforcheys qu'avait édifié le baron de Faucigny, frère du Dauphin Jean II; comment il *rua à bas* les châteaux de Millier et de Compeys, élevés par les sires de Ternier et de Cholay (206); j'ai parlé ailleurs de la ruine du fameux château de la Perrière; les exemples abondent.

Quand on parcourt dans ses détails l'histoire du moyen-âge, on est étonné de la rapidité avec laquelle on bâtissait ces gigantesques manoirs dont la construction coûterait aujourd'hui des sommes énormes. Chaque seigneur tenait à sa disposition une quantité plus ou moins considérable de main-mortables, qu'il mettait en mouvement à son gré, et qu'il exploitait suivant ses besoins ou ses caprices. Les prestations corporelles appelées corvées, angaries, perangaries, suffisaient pour les gros travaux, tels que creusement de fossés et de fondations, transports de matériaux, abatis d'arbres, etc.; des ouvriers amassés de loin, et payés à pied d'œuvre ou à tant le jour, faisaient le reste. Voici de quelle manière nos vieilles chroniques narrent l'édification des châteaux des Marches et des Mottes, à peu de distance de Montmélian, sur les confins du Dauphiné, en 1333: « Ne desmora guières « que le Dauphin se venta qu'il viendroit mettre les

(206) *Les chroniques de Savoye*, p. 234 et 240.

Digitized by Google

« feux aux bourgs de Chambérye, et à force: le « comte Amé (Aymon) l'oyst dire, et ly fust dit « qu'il l'avoit dit. Et le comte Amé (Aymon) contre- « pensa à contrarier son emprise, et considéra que le « Dauphin ne pouvoit bonnement venir à Chambérye « ce non por entre (sinon entre) Montmélian et As- « premont. Et lors le comte Amé (Aymon) s'en ala « celle part, et eust conseil de fayre bastir deux forte- « resses. Et estre bastiez et bien forniez (et que quand « elles auraient été bâties et bien approvisionnées), « le Dauphin n'auroit povoir de fayre ce dont il s'es- « toit vanté. Lors furent mandés massons (maçons), « chappuis (charpentiers) ovriers et manhovriers, « piétons, femmes et filliez de tout le pays; et fust « tellement besongné que, en moult brief temps (en « très-peu de temps) furent édifiez foussaillez (en- « tourés de fossés), et bastis les deux chasteaulx, « c'est assavoir les Marches, pour ce que marchis- « soyent (étaient frontière) au Dauphiné, et l'autre « les Mottes, pour ce qu'il est plus avant sur les motez « (hauteurs) de la bayssière (de la vallée). Et les « pallissa oultre les murs, et les furnyt d'arteillierie, « de vivres et de gens, par telle fasson que le Dau- « phin n'eust povoir d'accomplir son mal-tallent ne « sa ventance. »

Il ne faudrait cependant pas argumenter de ce texte pour en induire que la construction des châteaux se

Digitized by Google

parachevait d'ordinaire sans qu'il en coûtât de grosses sommes d'argent. Je vais laisser parler les titres. En 1336, le Dauphin Humbert II éleva le fort de Château-Dauphin ; quelques-unes des dépenses faites à cette occasion, nous sont connues par les comptes du châtelain Raymond Chabert :

« *Primo*, pour rompre et applanir la roche sur « laquelle est construit ledit château, et pour rompre « l'autre roche qui est au devant de la tour, et encore « pour creuser les fossés *(terrayllia*, en patois du pays « *terreaux)* des murailles, CXIX gros sols de Poitiers « et III deniers.

« *Item*, pour acheter le sol où l'édifice a été posé « et l'emplacement où est la cour dudit château, « XXV sols IX deniers.

« *Item*, pour trois fours à chaux, IX liv. grosses.

« *Item*, pour un fossé destiné à conduire les eaux « depuis le Bellin jusqu'audit château, VII sols IV « deniers.

« *Item*, dans la tour il y a trois étages *(travaysons)*.

« *Item*, dans ladite tour il y a une porte et un « pont-levis.

« *Item*, le château susdit est couvert de bonnes « planches *(postes)* de mélèse, etc., etc. » (207).

En 1321, le comte Amé V se fit bâtir une maison

(207) Valbonnais, tom. II, p. 325.

Digitized by Google

à Lyon ; il résulte des registres de l'ancienne gabelle de S.-Symphorien, que ce prince acheta, aux environs de Seyssel, douze douzaines d'énormes poutres qui, réunies en radeaux, arrivèrent par le Rhône et la Saône à leur destination, et restèrent treize jours en route avec les vingt-un hommes qui les conduisaient. Ce transport-là coûta considérablement, car les radeaux se détraquèrent, et plusieurs pièces de bois furent entraînées à plus de trois lieues en aval de Lyon (208).

En 1261, le comte Pierre, qui restaura, et non pas fonda, comme on le croit communément, le célèbre château de Chillon, avait fait construire, proche de ce château, une tour de douze pieds de vide et de douze pieds d'épaisseur ; cette tour lui revint à CLXXX livres, qui équivalent à 7417 fr., 44 c^es^ de notre monnaie (209), mais qui au fond représentent une valeur de beaucoup supérieure, parce que, depuis la fin du XV^e^ siècle, le prix de l'or a baissé de près de trois quarts, et celui de l'argent de près de cinq sixièmes, ainsi que chacun sait (210). Les états de dépenses des châtelains de Montmélian nous appren-

(208) Valbonnais, tom. II, p. 160.

(209) Cibrario, *Della economia*, etc., p. 557.

(210) V. *Observat. sur quelques anciens titres*, dans les *Mém. de l'Acad. de Savoie*, tom. VIII, p. 126.

Digitized by Google

nent qu'en 1289, on éleva dans ce lieu des murailles de deux pieds d'épaisseur, à raison de XII sols (24 fr., 72 c^es) la toise, pour la main-d'œuvre seulement (211).

En définitive, on peut se convaincre, en examinant les savants tableaux dont M. le chevalier Cibrario a enrichi son *Economia politica del medio evo*, qu'aux XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, le prix des ouvrages en question était approchant le même qu'aujourd'hui.

J'ai donné, au commencement de ce chapitre, la traduction d'un fragment de Vitruve, où le système de fortification en usage chez les Romains est résumé en peu de mots; or, ce système se maintint pendant le moyen-âge presque sans variations; c'était, du reste, moins un système qu'une réunion de procédés traditionnels, constituant plutôt une routine qu'un art. Choisir un endroit abrupte et de difficile accès, y poser de solides murailles, les couronner de créneaux et de machicoulis, les flanquer de tours, creuser des fossés, là où les accidents du sol le rendaient nécessaire: voilà l'alpha et l'oméga de la fortification à cette époque. On a cru que le mot courtine, servant de nos jours à designer la ligne droite qui joint deux

(211) Cibrario, *Della economia*, etc., p. 557.

Digitized by Google

bastions, avait une origine moderne (212); mais un titre Dauphinois de l'an 1300, où l'on rencontre ce passage, *actum infra cortinas castri*, démontre le contraire (213): *cortina* signifie ici la muraille proprement dite, ou en d'autres termes, la portion du rampart qui s'étend entre deux tours voisines : on sait que la tour est le rudiment du bastion.

La configuration des châteaux dépendait en grande partie de la disposition des localités où on les construisait: celui-ci perché au sommet d'un roc, ressemblait à un faisceau de colonettes inégales et frêles, capricieusement groupées; tel dut être le château de Briançon placé à l'entrée de la Tarentaise, et auquel on montait par trois cents marches pratiquées dans la pierre vive (214). Celui-là, ne comptant pas autant sur sa position, déployait une double ou triple enceinte de murs, au milieu desquels il dressait sa masse imposante: tel fut sans doute le château de Chignin, bâti à une lieue de Chambéry, et dont les ruines clair-semées attirent encore les regards de l'artiste et de l'antiquaire. Il y en avait, et Montmélian est de ce nombre, qui unissaient à une situation réputée imprenable, tout ce que l'homme peut imaginer pour

(212) Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana.*
(213) Valb., tom. II, p. 104.
(214) Roche, *Notices hist.*, p. 63.

Digitized by Google

multiplier les ressources de la défense. Le donjon ou point central de la forteresse dont je parle, se composait d'une tour carrée munie d'un fossé et d'un pont-levis (215), et occupant une esplanade où l'on trouvait un puits profond et abondant, et où étaient venues progressivement s'entasser différentes constructions secondaires. Des tournelles ou guérites *(guaritæ)* garnissaient la muraille terrassée de cette esplanade (216). Quant aux travaux extérieurs, il est impossible de bien préciser en quoi ils consistaient à une époque si reculée. Les fortifications de la ville ne semblent pas avoir jamais été aussi complètes que celles du donjon. Ces fortifications refaites par Amé V (217), présentaient une ligne demi-circulaire de remparts flanqués de demi-tours.

Les enceintes des châteaux prenaient divers noms, suivant l'usage spécial auquel on les destinait, ou suivant les matériaux qu'on y employait : une rangée de pieux, un simple clayonnage *(licia, palium, palitium)* en formaient quelquefois la première ligne

(215) La Popellinière, *Histoire de la conqueste des pays de Bresse et de Savoye par le Roy très-chrestien*, Paris, 1601, in-12, fol. 39 *verso*.

(216) J'ai puisé ces données dans les divers plans que j'ai eus sous les yeux. Voyez à la fin du volume.

(217) *Les chron. de Sav.*, p. 213.

Digitized by Google

(218); ainsi lorsque, vers l'an 1325, Girard de Ternier, l'un des aidants du comte de Genevois, éleva le châtel de Millier, *il le cloyst d'abord de pallins de boys*, dit la chronique, *puis le mura et cloyst de murs* (219). Souvent on substituait à la palissade une jetée de terre que l'on gazonnait ensuite, et qu'on appelait braie, et en latin du moyen-âge, *bracca* (220), et en patois, *broue*, *broa*, *brova* (tertre, élévation). Quand ces sortes de fortifications avancées offraient des travaux plus considérables, on leur donnait des noms divers, tels que ceux d'avant-bar, avant-mur, barbacane, baille, batalle ou bataille. Les chartes où il est fait mention de l'avant-bar *(avantbarrium)* appartenant toutes ou à l'Auvergne, ou à la Provence, ou au Languedoc, ou à l'Espagne, on pourrait en conclure que parmi nous cette expression ne fut jamais en usage; cependant je trouve en Savoie et en Val d'Aoste des désignations de localités qui prouvent que nos ancêtres se servaient du mot barrio ou bar dans la même acception que les Auvergnats, les Provençaux, etc., pour signifier un lieu clos de murailles et habité soit par des nobles, soit par des gens du peuple

(218) Valbonnais, tom. I, p. 66, tom. II, p. 504.
(219) *Les chron. de Savoie*, p. 240.
(220) Ducange, *Gloss.*, v° *Braca*.

Digitized by Google

(221). Les termes d'avant-mur *(antemurale, promurale)* et de barbacane *(barbacana)* avaient un sens analogue à celui d'avant-bar ou avant-barrio; ils se rencontrent fréquemment chez les auteurs italiens (222). On en doit dire autant de baille, batalle, bataille *(ballium, bataillia)*, qui s'appliquaient toujours à l'idée d'une enceinte destinée à défendre l'approche des murs principaux, comme l'a entendu ce vers de Garin le Loherain,

Ils font lor bailles et lor chastiaux garnir.

Les châteaux d'Angleterre étaient surtout renommés à cause des bailles singulièrement fortes, et parfois doubles, l'une extérieure, l'autre intérieure, dont on les environnait (223). Ce passage de la chronique de Flandres, *et ils coururent jusqu'à la baille et la mirent en feu*, ferait croire que l'on confondait aussi la

(221) Une ancienne famille des environs d'Annecy s'appelle du Barrio, qui est le nom de son fief; une immense forêt de sapins, attenante à ce fief, est dite aussi le bois du Barrio. Le nom du fort de Bar en Val d'Aoste, et celui du fort de Barreaux en Dauphiné ne paraissent pas avoir d'autre étymologie.

(222) V. Muratori, *Antiq. Ital.*, diss. 26.

(223) *Eam civitatem cum exteriori ballio castri*, etc. (*Matheus Westmonasteriensis, ad an.* 1265).

Digitized by Google

baille avec le clayonnage, sujet à être incendié (224).

Après la braie, la baille, la barbacane ou l'avant-bar qui formaient la première enceinte de certains châteaux (je dis certains, car plusieurs d'entre eux, bâtis sur des rocs escarpés, se passaient de ces espèces de défenses), on trouvait de hautes murailles, flanquées de tours rondes, carrées ou octogones, qui constituaient le corps de la forteresse, au centre de laquelle s'élevait le donjon, résidence du seigneur et dernier refuge des assiégés. Là le régime féodal se déroulait imposant, terrible. Un chemin encaissé et oblique *(alatorium)* conduisait à un pont-levis *(pons levatorius, pons versatilis)* jeté sur un fossé profond, où l'on pouvait très-souvent amener les eaux des rivières voisines. La porte munie de sa herse *(rastellus)* se découpait en ceintre ou en ogive, protégée ordinairement par deux grosses tours, et surmontée d'une ligne de créneaux et de machicoulis semblables à ceux qui couronnaient les tours. Celles-ci communiquaient ensemble au moyen de coursières, ou galeries *(corseriæ, curseriæ, curtoria)*, éclairées seulement par des meurtrières. Puis au-dessus des toits, s'élançaient de frêles tournelles ou guérites

(224) *Chronique de Flandres*, chap. 113, *ap.* Ducange, *Gloss.*, v° *Balium*.

Digitized by Google

(tornellæ, schiffæ, garitæ) (225) où se plaçaient les vedettes, veillées, gaites, échargaites *(excubiæ, gaytæ, eschargaytæ)* (226) qui échargaitaient ou guétaient l'ennemi et en signalaient la présence, comme l'indiquent ces vers d'un ancien roman :

Sur chascune tour une gaite
Fist mettre, pour eschargaiter (227).

Les tournelles dont je viens de parler s'appelaient plus particulièrement dans nos contrées meutes ou muètes *(muetæ)* (228), parce que de là les gaites ameutaient la garnison du château au son du cornet (229), ou *criaient la meute*, suivant l'expression d'un poète du temps (230), afin que tout le monde courût aux armes.

Les moyens de défense ne se réduisaient pas à cela; il arrivait très-fréquemment qu'en avant des

(225) Valbonnais, tom. I, p. 66 et 152.

(226) Valbonnais, tom. I, p. 66, 67 et 83.

(227) *Le Roman du Renard, ap.* Ducange, *Gloss.*, v° *Eschargaita.*

(228) Valbonnais, tom. I, p. 66 et 67, tom. II, page 429 et 251.

(229) Cibrario, *Della economia,* etc., p. 572. Valb., tom. II, p. 468.

(230) Philippe de Mouskes.

Digitized by Google

remparts, on dressait des châteaux de bois nommés bretèches, bretèques, bretesques, brutèches, lesquels on garnissait de combattants :

> Entour ont bretesches levées
> Bien planchiées et quernelées, etc. (231).

Les chroniqueurs et annalistes italiens du moyen-âge mentionnent presque à chaque page ces sortes de travaux extérieurs qui contribuaient puissamment à empêcher l'approche des murs. Ainsi ils racontent comment, en 1156, les habitants de Pise, redoutant la colère de l'empereur Frédéric I, environnèrent leur ville de tours de bois et de bretèches, *turribus ligneis et berteschiis circumierunt civitatem* (232); comment en 1287, un capitaine génois incendia le port de cette même cité et y brûla neuf bretèches, *combussit etiam bertrescas* IX (233). Giovanni Villani dit également qu'en 1312, les Florentins s'attendant à être attaqués, érigèrent de nombreuses bretèches le long des murailles de Florence, *et feciono bertesche*

(231) *Le Roman de Vacce*, *ap.* Ducange, *Gloss.*, v° *Bretachiæ.*

(232) *Chronica varia Pisana*, *inter Script. rer. ital.*, tom. VI, p. 172.

(233) *Caffari Annales Genuenses*, *lib. IX*, *inter Script. rer. ital.*, tom. VI, p. 596.

Digitized by Google

assai d'ogni legname in breve tempo (234). Mais en Dauphiné, en Savoie, et généralement dans les vallées des Alpes, les bretèches portaient de préférence le nom de chafaulx ou échafaulx *(chafalli, chasfallia)*. On trouve par exemple qu'en 1324, le châtelain de St-Laurent-du-Pont dépensa L livres III sols III deniers pour réparer le grand chafal de ce lieu, *magnum chafallum villæ* (235). En 1341, les bourgeois de Romans, qui vivaient sous la suzeraineté de l'archevêque de Vienne, entrèrent en querelle avec le Dauphin Humbert II: le dernier jour de mars, ils sonnent le tocsin, déploient l'étandard communal, envahissent le château de Clérieu, abattent le pilori que le Dauphin tenait sur les confins de sa terre en signe de juridiction, s'emparent des armoiries en fer qui surmontaient ce pilori, les attachent à la queue d'un roussin *(ad caudam unius roncini)*, les traînent par la fange des rues en proférant mille blasphêmes (236); puis ils s'empressent de dresser autour de la ville des bretèches et échafauds derrière lesquels ils se mettent en sûreté (237). Lorsque les partisans du Dauphin arrivèrent pour user de représailles, les

(234) Gio. Villani, *Historie Fiorentine*, lib. IX, cap. 46.
(235) Valbonnais, tom. I, p. 132.
(236) Valb., tom. II, p. 441.
(237) Valb., tom. II, p. 429.

Digitized by Google

bourgeois susdits, fiers de ces nouveaux remparts, se contentèrent de dénouer leurs bragues et de montrer le cul aux ennemis, en criant : *voici, voici votre redouté seigneur le Dauphin qui est excommunié !* Humbert II, en effet, avait été récemment excommunié par l'archevêque de Vienne (238).

A ce que je viens d'exposer touchant le mode de fortification usité chez nous au moyen-âge, je dois joindre quelques notices sur ce qu'exigeait alors la défense des châteaux. Ici il y a loin des faits à la théorie : le plus grand nombre de ces manoirs féodaux, dont l'aspect se dessinait si redoutable, restent souvent à la merci du premier occupant, faute d'hommes et de munitions. Deux causes principales concouraient à ce résultat : l'absence de toute milice permanente, puis les vols et les concussions des châtelains. Au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, on se servait, pour désigner les expéditions militaires, d'une expression très-caractéristique : on les appelait *meutes*, qui dérive du latin *movere*, mouvoir, s'émouvoir. *En icel temps*, dit un vieil auteur, *fut la grant meute d'outre mer*. Sitôt que le suzerain avait notifié *son mandement*, c'est-à-dire envoyé à ses vassaux des lettres de convocation, sitôt qu'il avait ordonné à ses châtelains ou à ses baillis de proclamer le ban, les

(238) Valb., tom. II, p. 442.

Digitized by Google

gens de guerre accouraient en foule au lieu indiqué ; mais cette presse, cette meute ne se prolongeait guères. La *commune*, ou différemment les hommes fournis par les villes, commençaient le débandement, soit parce que la durée de leur service était expirée, soit parce que l'expédition dépassait les limites au-delà desquelles ils pouvaient refuser de porter les armes. Ainsi les habitants de St-George-d'Espéranche ne devaient la cavalcade que pendant deux jours et deux nuits (239) ; ceux de Chambéry jouissaient du privilége de ne pas franchir les Alpes (240). Quant aux bannerets, barons et autres vassaux, ils mettaient fréquemment de la négligence, de la mauvaise volonté à exécuter l'obligation de l'host, inhérente au vasselage ; d'ailleurs certaines restrictions, modifications et exceptions s'y trouvaient parfois apposées. Les suzerains se voyaient donc forcés ou de renoncer à telle et telle entreprise importante, ou de dépenser des sommes considérables afin de stipendier le nombre de combattants nécessaire (241).

Or, il arrivait rarement que les châteaux fussent munis d'une garnison suffisante pour repousser une

(239) Valb., tom. I, p. 29.

(240) *Documenti, sigilli e monete*, p. 127.

(241) V. Datta, *Spedizione in Oriente, etc., in docum. passim* ; Cibrario, *Della economia*, etc., p. 551 et 554.

Digitized by Google

vive attaque : déroulons les chartes. En 1347, le Dauphin donna ordre à Guillaume de Royne et à François de Recel de visiter plusieurs châteaux du Dauphiné. Les commissaires se rendirent d'abord à la Tour-du-Pin. Le châtelain de ce lieu interrogé touchant sa famille d'armes, répondit qu'il entretenait seulement un écuyer, un client, une gaite et une bayète (242). De là ils s'acheminèrent vers Massimieu, où la famille d'armes se composait de quatre clients et deux gaites (243). Il faut savoir que c'était les châtelains eux-mêmes qui, sur leur traitement annuel, avaient mission de maintenir dans les châteaux une quantité déterminée d'hommes de guerre et de valets. Ainsi, en 1268, le châtelain de Montmélian recevait C livres (4,120 fr. 80 c^es), avec charge de dix individus, gardes et serviteurs; en 1304, le châtelain d'Aoste recevait LXX livres viennoises (1,935 fr. 36 c^es), avec charge de quatre clients et d'une garde dans la tour d'Aoste, et de deux clients et une garde à Châtellargent; en 1314, le châtelain de Montcalier en Piémont recevait C livres viennoises (2,666

(242). Valb., tom. I, p. 66. *Bayeta* signifie ici une espèce de visiteur ou de concierge; ce mot dérive de *bayer*, qui veut dire regarder, comme l'indique ce proverbe, *bayer aux corneilles*.

(243) Valb., tom. I, p. 67.

Digitized by Google

fr. 40 c^es^), avec charge de sept clients et deux gaites ; en 1384, le châtelain de Carignan recevait LX florins d'or (908 fr. 62 c^es^), avec charge de cinq clients ; enfin en 1392, le châtelain de Vinay, dans la Val de Stura, recevait CCC florins de petit poids (4,361 fr. 40 c^es^), avec charge de six clients et de deux gros chiens (244). Ce mode de pourvoir à la défense des châteaux offrait un vice radical, car les châtelains, ne visant qu'à s'enrichir, ne satisfaisaient point aux engagements contractés ; tout devenait entre les mains de ces fonctionnaires infidèles un objet de rapine. Les personnes curieuses d'en savoir davantage là-dessus, peuvent consulter le procès-verbal déjà cité de Guillaume de Royne et de François de Recel ; elles se convaincront de l'état de délabrement et d'abandon où gisaient, au XIV^e^ siècle, la plupart des maisons fortes du Viennois.

Ne voulant pas laisser le lecteur étranger à ce qui constituait l'armement des châteaux, je vais mettre sous ses yeux le dénombrement des harnais *(arnesia)* et des munitions de guerre dont on garnit en 1336 le nouveau fort de Château-Dauphin (j'ai parlé ailleurs de ce fort).

(244) Cibrario, *Della economia politica*, etc., p. 545, 547, 548, 554, 555.

Digitized by Google

« *Item*, onze paires de plates *(platæ)* couvertes de « futaine (245).

« *Item*, trois haubergeons.

« *Item*, deux godeberts de mailles (cottes de « mailles).

« *Item*, deux heaumes (casques) de fer.

« *Item*, cinq chapels (bonnets) de fer.

« *Item*, deux bacinets (espèce de casques) avec « visières.

« *Item*, treize cervellières (calottes en métal).

« *Item*, quatre paires de gants en fer avec bra- « celets.

« *Item*, quatre paires de gants en fer sans bracelets.

« *Item*, trente-sept insarmes tranchantes (espèce de « piques ou guisarmes, *insermæ scindintes)* (246).

« *Item*, quarante-six épieus *(venabula)*, lances et « chavarines *(chavarinæ?)*

« *Item*, vingt-trois écus (boucliers) aux armes « delphinales.

« *Item*, on n'a pas pas fait l'inventaire des arba- « lètes *(balistæ)*.

(245) Plates ou gants de fer. *Item, deux paires de plates couvertes de samit vermeil.* (Inventaire des armes de St-Louis.

(246) V. pour le mot insarme la *Chron. du C^te Rouge*, par Perrinet Dupin, dans les *Mon. hist. patr*, t. III, p. 480.

Digitized by Google

« *Item*, deux mille carreaux (traits carrés) pour arbalètes à un pied et pour arbalètes à deux pieds.

« *Item*, douze carreaux appelés garrots.

« *Item*, douze disploies (*disploides*, doubles casa-
« ques) de futaine.

« *Item*, douze gorgerins (partie de l'armure qui
« garantit le col) en maille.

« *Item*, deux coalèves (instrument qui sert à ten-
« dre l'arbalète).

« *Item*, trois marmites *(cocupendia)* de fer, et deux
« grandes cremaillères *(branderia)* de fer.

« *Item*, une meule à émoudre les épées.

« *Item*, un autel portatif consacré..... » (247.)

Sans doute ces munitions n'eussent pas suffi pour résister à un siége ; on cherchait seulement à se mettre à l'abri des coups de main ; car, excepté le cas où les châteaux tombaient par surprise au pouvoir de l'ennemi, on se hâtait d'y introduire des hommes et des provisions. Je ne prétends point m'engager ici dans la description détaillée des machines de siége employées au moyen-âge, ni présenter le tableau complet des divers incidents auxquels donnaient lieu l'attaque et la défense des places : je veux m'attacher exclusivement aux choses propres à jeter quelque lumière sur nos chartes et sur nos chroniques.

(247) Valb., tom. II, p. 326.

Digitized by Google

Les avantages attachés à la possession de certains châteaux et à la destruction de certains autres, faisaient jadis de chaque siége une opération de la plus haute importance, et où les assiégeants déployaient toutes les ressources du courage. Ecoutons Perrinet Dupin. Notre gentil narrateur, après avoir raconté en style coloré, abondant et sonore, comment en 1384 les habitants du Vallais, animés par Galéas Visconti, seigneur de Milan, se révoltèrent contre leur évêque, vassal de la maison de Savoie à raison du vicariat de l'empire dont elle jouissait, et comment le Comte-Rouge accourut sous les murs de Sion, la ville insurgée, et forma le projet de s'en rendre maître, Perrinet Dupin, dis-je, fait une brillante peinture du mouvement, de l'agitation, de la *meute* qu'excitaient les expéditions de ce genre.... « A ces mots (aux « paroles du Comte-Rouge), capitennes et lieuxte- « nans mandèrent héraulx, messagiers et trompettes « par bourgs, ressez (*recessus*, endroits reculés) et « villaiges, signifier, noncer, dire et à son de trompe « crier que, sans excuse aulcune, et sur penne de la « hart, chascun se diligentast de monter et soy mettre « en poinct pour accompagner le conte qui en celle « heure vouloit aler sur ses adversiers : lors peust « l'en voir (l'on eût pu voir) chevaulx ferrer, celler « et brider ; gensdarmes courir, prendre hernoys, « lances et espées ; archiers et arballestriers saisir

Digitized by Google

« carcquoys, cordes et trousses; gens de pyé (de « pied) vestir leurs jacques, happer insarmes et vau- « ges; maistres d'hartillerie querir chars, charrioz, « pour angins, coillars et bombardes chargier et « mener au siége, etc. » (248) Ce que dit Perrinet Dupin des *messagiers et heraulx* que l'on envoyait sonner de la trompette dans les *bourgs, ressez et villaiges*, est conforme à l'exacte vérité: en 1349, le Dauphin Humbert II, devant entrer en campagne contre le sire de Beaujeu, mande à ses châtelains du Faucigny de faire préconiser la meute par tout le pays, afin qu'au son de la trompette *(quandocumque tubicinatur cornu)*, chacun songe à rejoindre sa bannière (249).

Aujourd'hui que nous avons des armées permanentes bien disciplinées, l'ordre et la méthode président aux opérations qui demandent le plus de véhémence, le plus d'enthousiasme ; au moyen-âge, il était impossible qu'une seule volonté, une règle unique dominât cette foule que l'on rassemblait à la hâte, et qui se composait toujours d'éléments hétérogènes. Au premier rang, se montraient les bannerets précédés de leurs étendards armoriés ou pennons, et suivis d'un nombre indéterminé de lances. Le mot

(248) Perrinet Dupin, *Chron. du Comte-Rouge*, p. 480.
(249) Valb., tom. II, p. 584.

Digitized by Google

lance, mot collectif, signifiait, non-seulement le vassal, l'homme noble couvert de fer ou *adoubé*, et montant un destrier, cheval robuste et de haute taille, mais il désignait encore les cavaliers qui accompagnaient l'homme dont je parle; on appelait cela *une lance garnie*. Ainsi les compagnies d'ordonnance créées par le roi de France Charles VII, comprenaient cent lances; chaque lance ou homme d'armes avait à sa suite cinq autres cavaliers, c'est-à-dire trois archers ou bien trois coustilliers, un page et un garçon ou gros valet (250). Quelquefois la lance ne comptait que trois guerriers (251). En Savoie, le chiffre des individus garnissant la lance a dû varier comme ailleurs (252). Les lances formaient primitivement la principale force des armées; l'aspect de

(250) Voyez le P. Daniel, *Hist. de la milice française*. Le coustillier portait une coustille ou long couteau; nos anciennes chroniques mentionnent souvent les coustilliers ou *custilliers*; voy. p. 258, 261, etc. Le page et le valet ne figuraient pas au nombre des combattants.

(251) *Lancea autem quœlibet continet equites ternos* (V. *Voyage litt. de deux bénéd. de S. Maur.*, tom. II, p. 379.)

(252) V. Alexandre de Saluces, *Hist. milit. du Piémont*, tom. I, p. 96; Datta, *Spedizione in Oriente*, etc., p. 50, Cibrario, *D ella economia*, etc., p. 104. Voy. ci-après, 4e partie.

Digitized by Google

cette ligne formidable suffisait très-souvent pour mettre en fuite les gens de pied ou la villenaille. Reportons nos yeux sur les brillantes descriptions de Perrinet Dupin; le chroniqueur continue à narrer les préparatifs du siége de Sion.

« Le Comte-Rouge voyant tous les siens estre à « cheval, il qui fut de toutes harmes harmés (et qu'il « fut de toutes armes armé), fit les communes de « Pyémont, de la Val d'Auste, de Savoye, Bresse, « Vaux, Fribourg et Berne ensemble joindre..... « Et ce fait, de tous ses gensdarmes ne créa, ne « ordonna qu'une seule bataille (qu'un seul corps) « ou (au) front de laquelle il se mit. Et mis en très-« riche arroy, fit desployer sa bannière. Après lequel « desployemant, princes de haulte puissance, contes, « viscontes, barons, banderez de disgnité (bannerets « de dignité), capitennes, lieuxtenans et aultres « ayans conduicte de gens à pyé et à cheval, des-« ploièrent leurs enseignes, desquelles ot (il y eut) si « grand nombre, que veoir bannières, pannons, « estandars et pannonciaux; aussi volez de plaisance « que damoysiaux, pour mémoyre de leurs comdes « (aimables) et belles dames, ex bouz de leurs lances « portoyent au souffle du vent venteler; puis adviser « hommes d'armes qui sur coursiers gallopans, sail-« lans et voustans en air, sceoyent en riches selles, « par si vigoureux maintien, que frisque déport

Digitized by Google

« d'iceulx monstroit comdes et politz les cadets qui « joincts et clos estoyent en hernoys nect, luisant, « clier (clair), resplandissant de trop plus que argent « fin. Et estoit si plaisant à veoir et voyant consola- « tif, et si mélodieux feisoit oir la retentisseur des « trompettes et clarains, que pour veoir dire le lieu « ouquel (auquel) ces choses estoyent, sembloit « mieulx contemplatif qu'il ne fesoit atif (actif) (253).

Après les lances ou hommes d'armes, on rencontrait les arbalétriers, tous payés à tant le jour ou à tant le mois (254), tandis que les hommes d'armes, obligés de servir en vertu de leurs fiefs, ne recevaient que la subsistance ou la livrée *(librata)*, et le dédommagement dû à raison de la perte des chevaux (255). L'arbalète fut sans doute connue des Romains : l'*arcubalista* ou *manubalista* de Végèce n'était probablement qu'une espèce d'arbalète (256). Il paraît que le maniement de cette arme se perfectionna tellement qu'elle finit par devenir excessivement dangereuse ;

(253) Perrinet Dupin, p. 480.

(254) V. Cibrario, *Della economia*, etc. p. 545. Quelques arbalétriers étaient pourtant fournis par les villes. V. Guichenon, *Hist. de Sav.*, preuves, p. 86; Valbonnais, tom. I, page 48.

(255) Valbonnais, tom I, p. 47.

(256) Végèce, *De re militari*, lib. IV, cap. 21 et 22.

Digitized by Google

pourtant il faut reconnaître que certains auteurs modernes en ont trop exagéré les avantages (257). Ce qu'il y a de sûr, c'est que le deuxième concile de Latran, tenu en 1139, proscrivit entre chrétiens, et sous peine d'excommunication, l'art de l'arbalétrier, *art détesté de Dieu* (258). La prohibition de ce concile obtint son effet : un passage du poète chroniqueur Guillaume le Breton nous apprend qu'en 1180 environ, l'on trouvait à peine en France un seul arbalétrier (259). En Italie, ils ne furent jamais aussi rares. Sur les dernières années du XII^e^ siècle, l'arbalète commença à reprendre faveur : vers le milieu du XIII^e^, les arbalétriers pullullaient. Ainsi en 1283, le Dauphin Humbert I conclut un traité d'alliance avec l'archevêque de Vienne, et promit de fournir à ce prélat cent hommes d'armes, trois cents arbalétriers et sept cents clients (260). Ainsi encore, en 1297, le même prince fait un autre traité avec Lyonette de Gex et Guillaume de Joinville, par lequel ceux-ci s'engagent à lui envoyer vingt hommes d'ar-

(257) Entre autres, Folard, *Traité de l'attaque et de la défense des places chez les anciens.*

(258) *Artem illam mortiferam et Deo odibilem...* etc.

(259) *Francigenis nostris, illis ignota diebus*
Res erat omnino, quid ballistarius arcus.

(260) Valb., tom. II, p. 27.

Digitized by Google

mes et cinquante arbalétriers (261). Enfin les rouleaux des anciens châtelains de Savoie mentionnent presque à tout instant des sommes payées soit à des arbalétriers à pied, soit à des arbalétriers à cheval (262). L'invention de la poudre détermina l'abandonnement de l'arbalète. Guillaume du Bellay raconte qu'en l'année 1536, au siége de Turin, il n'y avait dans la place qu'un seul arbalétrier, mais si habile, qu'il fit aux assiégeants infiniment plus de mal que les meilleurs arquebusiers.

A côté des arbalétriers apparaissaient les combattants *(clientes)* fournis par les villes, accoutrés et harnachés tant bien que mal, armés de lances, d'espontons, de pertuisanes, de hachereaux, de besagues, de doloires, de plombées, de masses, de crocs, d'estocs, de faux, de fauchons, de brettes, de guisarmes, etc., réunis autour du gonfanon ou bannière de chaque communauté, et ayant en tête un capitaine *(capitaneus, gubernator)*, et un trompette ou un joueur de sambuque (263). Ailleurs, on remarquait

(261) Valb., tom. II, p. 85.

(262) V. Cibrario, *Della economia*, etc., page 545 et suivantes.

(263) V. Valb., tom. I, p. 57. Au XV^e^ siècle, les villes de la Savoie et du Piémont pouvaient se racheter de l'obligation de l'ost en payant des sommes plus ou moins

Digitized by Google

les châtelains conduisant les nobles et les ignobles de la châtellenie groupés sous le pennon du suzerain (264). Non loin de là se déployaient ces bandes d'étrangers qui allaient de pays en pays, vendant leurs services à l'enchère, et qu'on appelait routiers, cotereaux, brigands, pillards, berruyers (265); noms formidables qui remplissaient les populations de terreur. Nos anciennes chroniques, en narrant les démêlés d'Edouard, comte de Savoie, avec le Dauphin Guigues VIII, parlent de deux capitaines de routiers, l'un nommé le Grand-Chanoine, et l'autre le Brabançon, le premier à pied et brandissant une énorme barre de fer, le second *monté sur ung bon destrier de Flandres, et portant une masse de cuyvre à son arçon et une longue espée en son poing* (266).

Mais les dévastations auxquelles se livraient ces

fortes. V. Cibrario, *Delle finanze*, etc., *discorso* 2, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XXXVI.

(264) Souvent aussi les châtelains avaient à leur suite les hommes des villes et bourgs. Ils étaient eux-mêmes sous la direction des baillis.

(265) Les berruyers *(berruarii)* sont mentionnés dans une charte de 1324 rapportée par Valbonnais, tom. I, p. 131; les brigands figurent fréquemment dans nos chroniques; voyez p. 258.

(266) *Les chroniques de Savoye*, p. 245.

Digitized by Google

hordes mercenaires n'étaient que jeux au prix des maux que l'Italie et la France eurent à souffrir de la part des grandes compagnies d'aventuriers, résultat des guerres sanglantes du XIV^e^ siècle. Ainsi la Compagnie blanche, après avoir désolé les Alpes maritimes (267), se rendit en Piémont en 1361, à la sollicitation du marquis de Monferrat: or, quelques historiens prétendent (268) que le Comte-Vert ayant eu l'imprudence de s'arrêter avec plusieurs de ses barons dans un château qu'on dit être celui de Lanzo (269), sans escorte suffisante, fut assailli par cette compagnie, qui exigea de lui cent quatre-vingt mille florins d'or. On sait comment, en 1366, Duguesclin délivra la France de la majeure partie de ces aventuriers, en les menant en Espagne contre Pierre-le-

(267) La Compagnie de la rose qui était venue s'incorporer à celle-ci, avait précédemment dévasté une portion du Dauphiné sans pénétrer en Savoie. Voyez Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime*, p. 831. En 1388 une compagnie d'Anglais menaça de nouveau le Dauphiné; on trouvera dans Valbonnais, tom. I, p. 218, la délibération que prirent les trois états de cette province pour se préserver de ce fléau.

(268) *Istorie di Matteo Villani*, lib. X, cap. 84; *Specimen historiæ Sozomeni Pistoriensis, in principio, inter Script. rer. ital.*, tom. XIV.

(269) V. Botero, *Vite de' principi christiani.*

Digitized by Google

Cruel, pour venger la mort de la reine Blanche (270). Quant à ceux de l'Italie, à ces fléaux dont l'apparition provenait, selon le peuple, de la conjonction des planètes (271), ils se détruisirent insensiblement les uns les autres, car on les occupait constamment, et peu importait à ces hommes brutaux de servir tel ou tel prince, telle ou telle république (272). Ce furent eux qui commencèrent à remettre en crédit l'infanterie jusqu'alors méprisée ; souvent ils descendaient de cheval et combattaient à pied, la tête couverte d'une barbue, et armés de lances colossales ou d'arcs de haute dimension (273).

La dernière ligne des armées féodales (je reviens à mon sujet) se composait d'une foule d'individus déguenillés, appelés pétauds, pitauds, terriers, taupins, parce qu'on les employait à creuser des fossés, à caver des mines, etc. (274) ; puis venaient les garçons,

(270) V. *Mém. de Christine de Pisan*, 1e part., chap. 6. *Mém. de Bertrand Duguesclin*, chap. 16.

(271) *Istorie di Matteo Villani*, lib. IX, cap. 1.

(272) Le Comte-Vert en eut presque toujours à son service dans ses guerres du Piémont.

(273) *Petri Azarii Chronicon*, *inter Script. rer. ital.*, tom. XVI, p. 380. Voy. ci-après, 4e partie.

(274) L'empereur Frédéric, allant, en 1159, au siége de Crémone, avait à sa suite un grand nombre de gueux,

Digitized by Google

les ribauds, les houlliers, les hurons, qui fourmillaient ça et là, charroyant les équipages, dressant les tentes, trefs et pavillons, etc., etc. (275).

Maintenant que cette nuée d'hommes, différents de race, de mœurs et d'armure, est arrivée tourbillonnante au pied d'un château, soyons attentifs à ce qui se passe. Transportons-nous en imagination au sein de la place assiégée. Dès l'instant où l'armée ennemie s'est montrée à l'horizon, les gaites et les échargaites ont signalé sa présence et crié lameute ; leur surveillance va naturellement devenir plus active ; elle se

magnam societatem pauperum et egenorum qui derisorie filii Arnaldi appellabantur (Ottonis Morenæ Hist., inter Script. rer. ital., tom. VI, p. 1031).

(275) Puisqu'il faut être exact, je ne dois pas oublier les filles de joie qui à cette époque remplissaient les camps. Joinville nous apprend qu'au siége de Damiette les *foles femmes* étaient en abondance dans l'armée chrétienne, et que l'on *tenait force bordiaus* près de la tente du *bon Roy S. Loys*. J'ouvre au hasard l'*Istoria Padovana* de Galeazzo Gataro, et sous la rubrique *Comincia l'aspra e sanguinosa e dura battaglia che al Castegnaro sul Veronese fra Messer Francesco Novello da Carrara e Messer Antonio dalla Scala nel* MCCCLXXVII, je trouve : *Poscia furono trovate, per persone in Padova condotte in gran festa, ducento ventuna putane che erano per abondanzza nel campo.* (*Script. rer. ital.*, tom. XVII, p. 531).

Digitized by Google

succèderont sur les guérites et tournelles sans interruption, et seront tout yeux, tout oreilles. Au haut du donjon a été plantée la grande bannière du seigneur ; on s'est hâté d'allumer là un immense feu, pour demander secours aux vassaux, aux aidants, aux alliés (276) ; des messagers ou espies sont même partis secrètement à cet effet. Une étonnante activité préside aux préparatifs de la défense. Déjà la levée des écluses permet aux eaux de la rivière voisine de remplir les échises (277). Les ponts-levis se dressent au-dessous de l'ogive des portes : celles-ci restent fermées au moyen d'énormes bras d'airain ; une chemise de fer les préserve de l'incendie. Derrière les portes, la herse est prête à tomber (278) ; cet endroit est peut-être le mieux fortifié. Explorons les coursières, c'est-à-dire ces longs corridors souvent noyés dans les murs, et qui servent de communication entre les tours : là sont pratiquées d'étroites ouvertures appelées meurtrières, hourdeis, archères, neyriaux,

(276) La tradition a conservé le souvenir des feux qu'on allumait jadis sur les tours de Chignin.

(277) *Eschisœ*, fossés : voyez Valbonnais, t. I, p. 132.

(278) La herse *(rastellus, cataracta)* dont la chute pouvait facilement être arrêtée, fut remplacée plus tard par des pièces de bois appelées *orgues*. V. *Encyclopédie méthodique*, Art militaire, v°. *Herse*.

Digitized by Google

destinées aux armes de jet, et par où les assiégés viennent de temps en temps regarder la contenance de l'host (279). Auprès de ces ouvertures, les gens de trait font provision de flèches ou sagettes, de dards barbelés, de mouchettes, d'engignes empennées, de viretons, de matras, de carreaux ou garrots ; puis ils y assujétissent de grosses arbalètes à tour ou à girelle, des arbalètes à un ou à plusieurs pieds, etc.

Sur les murailles c'est un spectacle différent. Les uns achèvent de construire les bretèches ou échafauds qui doivent empêcher l'approche des remparts ; ou bien ils mettent la dernière main aux travaux de charpente ou contre-pointes qui couvrent les crénaux, et qui rendront impuissants tous les projectiles (280). Les autres chauffent les fourneaux où l'on va faire rougir des boules de métal, afin de réduire en cendres les machines de l'ennemi ; on prépare également dans ce but des falariques, des malléoles, des traits garnis de matières inflammables. Enfin on entasse à grand'-peine des cailloux, des pierres-de-faix, des quartiers de roc qui briseront les échelles, écraseront les assaillants, et de plus une quantité de cercles de fer ou de

(279) *Cil de la ville regardoient par archères et hourdeis la contenance de l'host.* (Traduction de Guill. de Tyr citée par Ducange, v°. *Archeria*).

(280) Perrinet Dupin, p. 484.

Digitized by Google

bois *esquels souventes fois advient que hommes d'armes se trouvent etre deux ou trois enclos ou liés, et en tel desroy que ils ne s'en peuvent desencombrer* (281).

Reportons nos yeux vers l'armée campée au pied du château ; l'agitation n'est pas moins vive. Ce qui frappe d'abord, c'est l'arrivage et le placement des grosses machines de jet. Elles cheminent lentement sur des charriots attelés de bœufs (282), ou sur des affuts roulants (283). Ce sont des mangonneaux, des couillards (284), des carabages (285), des fondèfles (286), des perdriaux (287), des trébuchets

(281) Perrinet Dupin, p. 484.

(282) Valbon., t. II, p. 245. Cibrario, *Della economia*, etc., p. 549. — *Et avoient avec eulx plusieurs charriots qui menoient trébus et espringals.... (Chron. de Flandres*, chap. 110, *apud* Ducange, *Gloss.*, v°. *Trebuchetum).*

(283) V. Valturio, *De re militari;* Ramelli, *Le diverse artifiziose macchine;* Carré, *Panoplie*, etc.

(284) Nos anciennes chron. en font souvent mention.

(285) *Carabagœ qui jaciebant magnos lapides..... (Iperius in Chronico, ad an.* 1129, *apud* Martenne, *Thesaur. nov. anecdot.*, tom. II, p. 770).

(286) *Et aussi en d'aultres lieux furent faicts plusieurs fondèfles.* (Monstrellet, chap. 29).

(287) Près du Roy devant sa bannière
Mettent Français trois perdriaus
Getans pierres aus enviaus.
(Guill. Guiart, ad an. 1304).

Digitized by Google

(288), des perrières ou pierriers (289), qui lancent des charges de cailloux ou des masses de rocher; ce sont des bricolles (290), des espringalles, des malesvoisines ou mauvoisins (291), des fauconneaux, qui lancent des traits, ou indifféremment des traits et des pierres (292). On désignait ces diverses machines par le terme générique d'engins, *ingenia* (293), d'où l'on a fait ingénieur. Le Dauphin Hum-

(288) D'un trébukiet fit trébukier
Mult grant partie de lor murs.
(Philippe de Mouskes).

(289) Si garnissiez vos chasteax
De perières, de mangoneax..
(Le Roman de Partonopex).

(290) *Pour ce jour ils ne montrèrent aultre deffense que bricolles qui jestoient gros carreaux.* (Froissart). Voyez les *chroniques de Savoye*, p. 279.

(291) Malevoisine a ses sajètes
Et espringalle ses mouchettes.
(Guill. de Guineville).

(292) V. Omodei, *Delle spingarde,* dans les *Mém. de l'Acad. de Turin,* tom. XXX.

(293) Marini a cherché à démontrer que, plus anciennement, le terme *mangan* ou *mangonneau* était l'expression générique (V. *Atti dell' Acad. romana di archeol.*) On trouvera dans les notes dont Osio a enrichi son édition de l'histoire d'Otto Morena (Venise 1639), la nomenclature de tous les instruments de jet employés au moyen-âge.

Digitized by Google

bert II avait à sa solde des officiers appelés maîtres des engins, maîtres des machines, *magistri ingeniorum, magistri machinarum ;* cet emploi devait offrir de l'importance, car on voit qu'en 1334, un Jehan d'Austun, chevalier, en était investi (294).

Les machines usitées au moyen-âge affectaient des dimensions et des formes très-variées ; mais au fond on les construisait toutes suivant les principes connus des anciens ; le moteur résidait presque toujours ou dans la tension d'un corps élastique, ou dans la torsion d'une corde ; on employait de préférence les cordes en crins ou en fibres ; on les bandait avec des poulies mouflées, des treuils, des cabestans, des roues à chevilles ou à tympans, etc. (295). Les engins dont je parle servaient particulièrement à balayer les assiégés qui occupaient le haut des murailles, à ruiner les crénaux et les machicoulis, à briser les arêtes des tours, à préparer et à faciliter l'assaut. On ne se contentait pas de tirer aux ennemis des pierres et des traits ; on leur jetait de grosses poutres, et souvent encore mille ordures par moquerie et par mépris

(294) Valbonnais, tom. II, page 248 et 250. Joinville parle d'un Jocelin de Cornant, *mestre engingneur* de St. Louis.

(295) Mandar, *Essai sur la fortification*, p. 36.

Digitized by Google

(296). Lors de la première croisade, en 1098, aux siéges de Nicée et d'Antioche, les chrétiens employèrent des mangonneaux à lancer dans ces deux cités les têtes des Sarrasins, et même les corps entiers de ces mécréants (297). Il s'est trouvé des auteurs qui, prévenus contre les découvertes modernes (298), ont soutenu que les armes neuroballistiques de l'antiquité et du moyen-âge étaient beaucoup plus efficaces que celles dues à l'invention de la poudre : d'autres ont traité trop dédaigneusement les premières et exagéré la supériorité des secondes (299). Sans aborder cette question, reconnaissons avec un écrivain de grand sens, que les machines de jet pourraient être avantageusement adaptées à la défense de nos places de guerre, surtout pour les petites portées; et quand il s'agit de galeries crénelées, de batteries souterraines, que le défaut d'évents à chasser la fumée rend peu

(296) *Et leur estoyent gettés de grans ordures ens le chastel*, disent nos vieilles chroniques, p. 206, en racontant le siége du château d'Entremont par Amé V.

(297) *Bernardi Thesaurarii Liber de acquisit. terræ sanctæ*, cap. 22 et 32.

(298) Folard, *Traité de l'attaque et de la défense des places chez les anciens.*

(299) *Encyclopédie méthodique*, Art milit., v° *Armes.*

Digitized by Google

propres au service de l'artillerie et de la mousqueterie (300).

Les mangonneaux, les trébuchets, les arbalètes à tour, etc., ne lançaient pas seulement des pierres, des quartiers de roc, mais ils jetaient aussi des pyles ou dards enflammés, et des carcasses pleines de matières inflammables ou de feu grégeois (301). Joinville racontant le siége de Damiette par St. Louis, en 1219, parle d'un énorme pierrier dont les Sarrasins se servaient pour faire voler l'incendie sur l'host des chrétiens. « A cet effect, dit l'historien, ils mettoient « le feu grégoiz en la fonde de l'engin.....; et la « manière de ce feu estoit telle, que il venoit bien « devant, aussi gros comme un tonnel de verjus....; « et il sembloit que ce feust la foudre du ciel, ou un « dragon qui volast par l'air.....; et toutes les foiz « que nostre saint Roy ooit que ilz nous getoient ledit

(300) Mandar, p. 39 — On ne saurait nier que les machines du moyen-âge n'eussent parfois une étonnante puissance: *Interea Cremenses maximos lapides ultra modum qui unquam crederentur nisi oculata fide videretur, quotidie, die noctuque projiciebant (Ottonis Morenæ Hist., ad an. 1159, inter Script. rer. ital.*, tom. VI, p. 1039).

(301) *Projicientes ignem cum ipsis petrariis et pilotos seu sagittas igne accensas* (*Ott. Morenæ Hist., ad an.* 1160, p. 1069).

Digitized by Google

« feu, il se vestoit en son lit, et tendoit ses mains « vers Nostre Seigneur, et disoit en plourant: *Biau « sire Diex! gardez-moi ma gent.* » Lorsqu'au XIV^e^ siècle l'usage des bombardes (302) fut devenu général, on les employa de préférence aux mangonneaux pour jeter des préparations incendiaires. Ainsi nos chroniques, après avoir rapporté que, vers l'an 1350, Hugues de Genevois, profitant de l'absence du Comte-Vert, arriva sous le châtel de Bonnevaux, et en forma le siége, continuent: *Sy avint que, une nuyt, il vist lumière par une fenestre où avoit quantité de paille; sy appela son maistre bombardier, et li fist tirer une fusée qui embrasa tout le chastel* (303). Ce texte d'où il semble résulter que la fusée fut mise dans la bombarde, et lancée à l'instar d'un obus, est, jusqu'à un certain point, contraire à l'opinion de plusieurs auteurs (304), qui prétendent retrouver à une époque beaucoup plus reculée l'usage des fusées volantes ou véritables fusées (en italien *razzi*), lesquelles partent sans le secours d'aucune force motrice extérieure. Cependant on ne saurait se dissimuler que le *Liber*

(302) Espèce de canons.

(303) *Les chroniques de Savoye*, p. 282.

(304) Venturi, *Dell' origine e progressi delle odierne artiglerie;* Montgéry, *Traité des fusées de guerre.*

Digitized by Google

ignium de Marcus Grœcus (305), présumé écrit au XII^e^ siècle, renferme une recette à peu près identique avec celle des fusées modernes. Mais ce livre est-il réellement bien en entier du XII^e^ siècle? M. Omodei a cherché à combattre cette thèse; je renvoie le lecteur aux savantes dissertations de cet écrivain (306).

Les engins que je viens d'énumérer, quelque terribles qu'ils fussent, auraient été, la plupart du temps, d'un emploi infructueux, si l'on eût eu recours à des machines d'un genre différent. Et ici se présente la nomenclature des vignes, des chats, des truies (307), des scrophes (308), des paveis, des manteaux (309),

(305) *Liber ignium ad comburendos hostes, auctore Marco Grœco*, ou Traité des feux propres à détruire les ennemis, composé par Marcus le Grec, publié par M. Du-Theil, en 1804, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

(306) Omodei, *Dell' origine della polvere da guerra; Osservazioni intorno all' istoria de' razzi*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XXXVIII et XXXIX.

(307) *Fist donques le comte de Savoye* (le Comte-Vert) *dresser force chats, truyes, testes de bélier, arbalètes à tour et autres engins de siége pour battre les murailles de Gex* (Paradin, p. 226).

(308) V. Valbonnais, tom. II, p. 276.

(309) *Les chroniques de Savoye*, p. 370; Valbonnais, tom. II, p. 282 et 292.

Digitized by Google

des galeries ou chemins couverts (310) que fabriquaient les assiégeants afin de pouvoir approcher des murs, les miner (311), les détruire avec le bélier, et y faire brèche (312). Il faudrait de longues pages pour décrire toutes ces machines et leurs innombrables variétés (313). Les plus simples, appelées paveis ou mantels, consistaient en un grand bouclier ou pavois posé presque verticalement sur un échafaud à quatre roues, et derrière lequel on avançait à l'abri des projectiles. Souvent la partie inférieure de ce pavois offrait un guichet par où l'on passait les instruments destinés à endommager la muraille; souvent aussi ce

(310) *Combusserunt gattum cum via cooperta* (*Annales Mutinenses inter Script. rer. ital.*, tom. XI, p. 68).

(311) Quant à l'emploi des mines, voyez Valbonnais, tom. II, p. 583; Datta, *Spedizione in Oriente di Amedeo VI*, p. 189 et 191.

(312) V. Paradin, p. 179.

(313) On peut consulter comme plein de choses très-curieuses le manuscrit n° 7239 de la Bibliothèque royale de Paris, intitulé *Pauli Sanctini Ducensis* (ou mieux *Lucensis*) *tractatus de re militari et machinis bellicis*, avec figures; il y en a une copie dans la bibliothèque de S. Exc. le chevalier César de Saluces à Turin. J'ai maintenant sous les yeux un petit *in-folio* du XV^e^ siècle, contenant 195 gravures sur bois représentant les divers engins ou machines de guerre en usage à cette époque.

Digitized by Google

même pavois, faisant la bascule, appuyait tout-à-coup l'une de ses extrémités contre le rempart, et formait un toit qui protégeait les terriers, les taupins et les autres travailleurs. On donnait le nom de vignes, chats, truies, à des machines plus vastes et plus lourdes que les simples manteaux, mais qui toujours servaient à garantir les assiégeants des atteintes de l'assiégé. Ces engins au large ventre, à la marche laborieuse, ressemblaient véritablement à l'immonde femelle du porc près de mettre bas. Les béliers affectaient également des formes très-variées : tantôt c'était une poutre armée d'airain et suspendue à un fort poteau, tantôt la poutre reposait sur des roues, tantôt on la soutenait à bras en y ajustant des anses. La tête du bélier s'arrondissait en énorme boule, ou se terminait en coin, ou se bifurquait en tenailles, etc.; cet instrument s'employait fréquemment contre les portes; il les enfonçait, les perforait, les enlevait, les réduisait en éclats. Quelquefois les portes résistaient; alors on avait recours à l'incendie; ainsi, en 1367, durant sa fameuse expédition d'Orient, le Comte-Vert usa de ce moyen pour se rendre maître de deux châteaux appartenant au roi des Bulgares (314). Les chroniques du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle sont remplies

(314) Datta, *Spedizione*, etc., p. 203, *docum.* XLVIII *et* XLIX.

Digitized by Google

d'exemples semblables : on entassait vers les portes des charriots de paille et de bois, et l'on y mettait le feu (315).

Mais l'incident le plus meurtrier, le plus terrible d'un siége, c'était l'assaut. De même que cela se pratique de nos jours, on parvenait au pied des murs en comblant les fossés avec des fascines, avec de la terre ou des pierres, etc., (316). Quand ce travail préparatoire exigeait trop de temps ou trop de difficultés, on y suppléait par des ponts volants, dont les formes et l'agencement offraient de grandes variétés; car les uns, composés de pièces brisées, se déroulaient comme des reptiles, les autres se mouvaient sur une roue à engrenage, les autres armés de grappins, s'abattaient lourdement devant les remparts. Les fossés comblés, les ponts jetés, on voyait s'avancer la troupe ardente des assiégeants munis de longues échelles, et faisant retentir l'air de leurs cris, qui se mariaient à la sauvage harmonie des trompes, des

(315) V. *Istoria Padovana di Andrea Gataro; Georgii Stellæ Annales Genuenses; Cronica di Bologna; Libro del Polistore ; inter Script. rer. ital.*, tom. XVII, page 881, 1123 et 1177; tom. XVIII, page 669; tom. XXVI, page 784.

(316) V. Perrinet Dupin, *Chronique du Comte-Rouge*, page 482.

Digitized by Google

clairons, des cors et des buynes (317). Un des historiographes de la première croisade raconte qu'au siége d'Antioche, il y avait une échelle par chaque couple de soldats (318). Du reste, les échelles se faisaient en bois, en cordes, en courroies, etc.; celles-ci garnies de crampons, s'accrochaient aux murailles à l'aide de fourchettes; enfin l'on en fabriquait de rétractiles, qui, formées d'une suite de bâtons croisés, s'allongeaient ou se raccourcissaient à volonté.

Les assauts ne se donnaient pas ordinairement sur un seul point: on partageait les forces de l'ennemi en l'attaquant en divers endroits. Ainsi, en 1324, le comte Edouard étant venu assiéger le château de Cessens en Genevois, *ordonna de fayre*, dit la chronique, *quatre asseaux aulx quatre parties du chastel: l'ung fust baillé au sire de Gramont, l'autre au sire d'Entremont, le tiers au sire de la Beaume; et le quart retint le comte Edoard pour ly. Et quant ce vint au point de la journée, ilz donnarent l'assaut toux à un cop, moult durement* (319). Dans ces moments critiques et décisifs, les assiégés déployaient toutes les ressources de l'art, du courage ou du désespoir; les carreaux

(317) *Les chroniques de Savoye*, p. 274.

(318) *Bernardi Thesaurarii Liber de acquisit. terræ sanctæ*, cap. 73.

(219) *Les chron. de Sav.*, p. 241.

Digitized by Google

d'arbalète, des pierres de faix, les quartiers de roc, les carcasses rougies, l'eau bouillante, le bitume en feu pleuvaient par les crénaux et les machicoulis ; on démolissait même les murailles afin d'en écraser les assaillants (320) ; chacun des deux partis invoquait le Dieu des armées, et tandis que le sang coulait à flots, de vénérables prêtres *chantaient une dévote messe* pour le succès de l'attaque ou de la défense (321).

Les chances de non-réussite que présentaient souvent les assauts, firent imaginer de nouveaux moyens: je veux parler de ces immenses engins qu'on appelait beffrois, bastilles, châteaux, chats-châteaux, qui consistaient en de véritables forteresses roulantes, composées de plusieurs étages (322), couvertes de cuirs de bœufs ou de chevaux (323), à l'épreuve de l'incendie, hérissées de mangonneaux, fondèfles, de couillards, remplies d'archers et d'arbalétriers (324).

(320) V. *Diarium Parmense, inter Script. rer. ital.*, tom. XXII, p. 585.

(321) Perrinet Dupin, p. 482.

(322) Près de la porte fist venir tel engin
A sept estages. . . . . .
(Le Roman de Garin le Loherain).

(323) Bien fu cloez, couvert de cuir boli.
(Ibid.)

(324) Arbalestriers i a mis jusqu'à vint.
(Ibid.)

Digitized by Google

Ces tours mobiles avançaient lentement vers les murailles, qu'elles finissaient par dominer de manière à en chasser les assiégés. Lorsqu'en 1159, l'empereur Frédéric I assiéga Crémone, il fit construire une bastille tellement haute qu'il n'y avait, dit un auteur contemporain, aucun endroit de la cité où l'on pût se mouvoir sans être aperçu. Les Crémonais essayèrent bien de brûler cet engin colossal, en y amenant des charriots pleins de bois sec, de souffre, de lard, d'huile et de poix; l'engin résista (325). Les Vénitiens s'étaient servis d'une machine semblable, trente-sept ans auparavant, au siége de Tyr (826). Nos chroniques mentionnent quelquefois les bastilles et les beffrois; il paraît que le Comte-Vert en fit usage en 1353 contre la ville de Gex (327). Les chats-châteaux réunissaient les avantages des bastilles et des chats. Joinville nous apprend qu'au siége de Damiette, St. Louis *voulant garder* (préserver) *ceulx qui ouvroient* (travaillaient) *à la chaucié, fist faire ij* (deux) *beffrois que l'en appelle chas-chastiaus; car il y avoit ij chastiaus*

(325) *Ottonis Morenæ Hist.*, *inter Scrip. rer. ital.*, tom. VI, p. 1043.

(326) *Bernardi Thesaurarii Liber de acquisit. terræ sanctæ*, cap. 119.

(327) *Les chron. de Sav.*, p. 279.

Digitized by Google

devant les chas. C'est alors que les Sarrasins, ayant dressé un énorme pierrier, le chargèrent de feu grégeois, *dont il avint*, continue Joinville, *que nos deux chastiaus furent ars* (brûlés) (328).

On donnait encore les noms de bastilles, basties, bastides à de petits forts que l'on élevait sur les avenues des châteaux et des villes, quand on se proposait de les bloquer et de les prendre par famine (329). Ce fut de cette manière que le comte Amé V eut, en 1293 ou 1294, le château d'Entremont (330) appartenant à un sire de Montbel, qui avait forfait à l'hommage-lige qu'il devait à la maison de Savoie, pour se soumettre à la suzeraineté des Dauphins; *car ledit*

(328) Les personnes qui voudraient connaître plus en détail ce qu'étaient les siéges au moyen-âge, peuvent lire la curieuse relation que fait Otto Morena du siége de Crémone par l'empereur Frédéric I, en 1159, (Muratori, *Script. rer. ital.*, tom. VI). Elles peuvent consulter aussi les descriptions de Bernardus Thesaurarius (*Op. cit.* tom. VII), l'un des historiens les plus vivaces de la première croisade, de qui les récits semblent avoir inspiré l'immortel auteur de la *Jérusalem délivrée*.

(329) *Il meist bastides sur les champs et sur les chemins, en telle manière que nulles pourvenances ne vivres ne pouvoient venir dedans la ville* (Froissart).

(330) A 3 lieues de Chambéry.

Digitized by Google

conte Amé ordonna si bien son siége, qu'il n'y entroist une seule mouche sans estre apperceue....., tellement que les assiégés se virent contraincts de manger chevaulx, rats, chiens et aultres bestes immondes.....; et finalement se rendirent à volonté et miséricorde (331). Nos vieilles chroniques racontent à peu près de la même façon la prise et la reprise du château de Monthou en Genevois, sous le comte Aymon, vers l'an 1331 (332). Enfin c'est en employant simultanément un blocus étroit et des assauts fréquents, que le Comte-Vert, après s'être d'abord emparé de la ville de Gex, força la garnison du château à parlementer. *Ceux du chastel,* dit le chroniqueur, *firent ung son de cornet, et puis Hugue de Saint-Jore se print à crier : « Plaise à monseigneur le conte de moy donner seureté que je puisse à ly parler et dessandre embas à ly parler. » Quand le conte l'entendist il mesme* (lui-même) *ly respondit : « Capitayne, venez seurement aveques ceulx quy vous playra d'amener aveques vous, et soupperes aveques les compagnons. » Lors heurent conseil et dessandirent bien jusqu'à dix. Et le conte les resceust benignement, et les festoya moult de boyre et de mengier, car moult les prisoit pour la vaillantise d'eulx. Et là, après toutes cho-*

(331) Paradin, p. 168.

(332) *Les chron. de Sav.*, p. 289.

Digitized by Google

ses, *fust accordé qu'ilz rendroyent le chastel, leurs viez* (vies) *et leurs baguez* (bagues) *sauves* (333). Je saisis l'occasion de faire observer ici que le mot *bague*, dans cette locution si usitée *vies et bagues sauves*, est synonyme d'*armes et bagages :*

Ils ont perdu bagues et tentes
Despendus harnois et chevaus (334).

Mais souvent une armée arrivait au secours des assiégés ; ou bien encore la garnison du château se mettant en campagne, prévenait l'ennemi auquel elle allait offrir le combat, après s'être grossie de tous les hommes de guerre amassés sur sa route. Alors avaient lieu ces rudes collisions où les nobles couverts de fer risquaient moins leur vie que leur liberté, et où la villenaille, la ribaudaille, la huronaille demi-nue (335) subissait les plus grosses chances de l'action. Un titre de l'ancienne chambre des comptes de Grenoble (336), nous a conservé des détails excessive-

(333) *Les chron. de Sav.*, p. 280. Voyez dans Valbonnais, t. II, p. 104. un acte de capitulation de l'an 1300.

(334) Robert Gaguin, *apud* Ducange, *Gloss.*, v° *Bauga.*

(335) *Les chron. de Sav.*, p. 239.

(336) *Processus super insultu guerre Antonis in anno* 1430. Valbonnais en a donné un fragment, t. I, p. 62.

Digitized by Google

ment précieux touchant le mémorable combat donné en 1430, dans la plaine qui s'étend devant le château d'Anthon, près du confluent du Rhône et de l'Ain (337). Louis de Châlon, prince d'Orange, allié d'Amédée VIII, duc de Savoie, disputait à Charles VII les terres d'Anthon, du Colombier et de St-Romain; Charles occupé à chasser les Anglais, maîtres d'une partie de son royaume, venait de confier le gouvernement du Dauphiné à Raoul de Gaucourt. Ce loyal serviteur, de concert avec Humbert de Grolée (338), résolut d'anéantir les prétentions de Louis. La charte que j'ai citée indique la disposition de l'armée Dauphinoise: Rodrigue de Villandras, traînant à sa suite une bande d'aventuriers Espagnols, en commandait l'avant-garde; à l'aile droite se trouvait un autre capitaine de routiers dit Vallete et le sire de Maubec; l'aile gauche se composait de Milanais ou d'Italiens commandés par les nommés George Boys et Burnon de Cacherano; le centre ou la bataille *(bellum)* ne comptait que des barons et des chevaliers nationaux. Une messe dévotement ouïe ouvrit la journée; quelques guerriers se confessèrent et récitèrent des psaumes; puis l'on prit un léger repas *(leviter et absque*

(337) Monstrellet, Paradin et Chorier ont parlé de cet évènement.

(338) Alors maréchal du Dauphiné.

Digitized by Google

stomachi repletione), et l'on se dirigea vers le château d'Anthon, après avoir fait le signe de notre sacrée rédemption *(venerabili signo sancte crucis premisso)*. Les Dauphinois ne tardèrent pas à rencontrer la troupe du prince d'Orange marchant sous un étendard gueule et sable (rouge et noir), chargé d'un soleil rayonnant. Cette troupe comprenait sept cents chevaliers et écuyers accompagnés de leurs valets, et un grand nombre d'archers, d'arbalétriers et de fantassins armés de massues de plomb. Parmi les combattants nobles, on remarquait plusieurs vassaux du duc de Savoie, tels qu'Amé de Viry, Humbert Mareschal, Humbert de Luyrieux, les sires de Varambon, de Sallenove, de Mirebel, etc. Raoul de Gaucourt, apercevant l'armée orangiste, se tourna vers les Dauphinois, auxquels il recommanda de ne pas manquer à l'honneur *(ut curarent de honore)*, et de chercher à tuer les ennemis plutôt qu'à les rendre prisonniers *(nec curarent aliquos appreysonare sed solum tenderent ad percutiendum)*. Au même instant Humbert de Grolée tomba à genoux et s'écria : *Dieu ! par ta saincte bonté, justice et misèricorde, plaise-toi faire droit en la présente journée !* Ce fut le signal d'une mêlée terrible. Le prince d'Orange, vaincu et blessé, se précipita dans le Rhône ; et l'ayant traversé sur son puissant destrier, il se réfugia à Massimieu.

Au bon temps de la chevalerie, on ne livrait jamais

Digitized by Google

de bataille ni d'assaut avant d'avoir armé chevaliers un nombre plus ou moins considérable de barons, dont la bravoure se décuplait sous les insignes de cette éminente dignité militaire. Comme tout chevalier pouvait créer des chevaliers (339), et que le fond de la cérémonie ne consistait qu'en trois coups de plat d'épée appliqués sur les épaules (340), avec la formule *Chivallier de par S. George* (341), ce mode d'encouragement ou de récompense était merveilleusement approprié à l'instantanéité des circonstances. Ainsi à la bataille de Varey, en 1325, le comte Edouard créa chevalier Guillaume d'Arbignon, bailli de Lausanne (342); ainsi encore nos chroniques rapportent que le Comte-Vert et le Comte-Rouge ne voulurent donner l'assaut à deux villes importantes, qu'ils n'eussent auparavant *requis l'ordre de chevalerie* (343). Mais une si belle institution ne tarda guère à dégénérer; la classe des chevaliers s'accrut tellement que ce titre ne devint bientôt qu'un jouet; on vit même

(339) Lacurne de S^te^ Palaye, *Mém. sur l'ancienne chevalerie*, tom. I, 2^e^ partie.

(340) V. Ducange, *Gloss.*, v° *Alapa militaris.*

(341) *Les chron. de Sav.*, p. 152 et 274.

(342) Cibrario, *Della economia polit.*, etc., p. 131. V. ci-devant chap. I.

(343) *Les chron. de Sav.*, p. 274 et 369.

Digitized by Google

des enfants au berceau obtenir une distinction qu'on ne décernait jadis qu'à de vieux guerriers ; nous en avons un exemple dans Amédée VIII (ensuite pape du nom de Félix V), qui *en son enfance fut fait et créé chivallier* (344). Le satirique Eustache Deschamps se plaignait vivement d'un pareil abus :

> Et encore plus me confort
> Ce que chevaliers se font
> Plusieurs trop petitement
> Qui X ou que VIII ans n'ont (345).

La défense des châteaux s'organisait ordinairement sinon avec méthode et sang-froid, du moins avec chaleur et intention d'épuiser les moyens de résistance ; car il fallait éviter l'accusation de félonie, de ce crime odieux que l'on punissait de la prison, de la torture, de la confiscation de biens, de la mort (346). D'ailleurs on avait souvent en face des hommes de pillage et de sang qui, maîtres d'une forteresse, n'ac-

(344) *Les chron. de Sav.*, page 372. Perrinet Dupin, page 494.

(345) V. Lacurne de S^te^ Palaye, *Mém., etc.*, tom. 2, part. 5.

(346) *Item pro custodia proditorum, ferramentis, cordis et aliis necessariis,* etc., (comptes du châtelain de Briançon, *ad an.* 1535, *apud* Valbonnais, tom. II, p. 299).

Digitized by Google

cordaient point de quartier, et pendaient bravement les vaincus au haut des remparts (347). Si les assiégés obtenaient vies sauves, on se gardait bien de leur faire cadeau de la liberté; ils ne la récupéraient qu'en payant de grosses rançons. Le lecteur se souvient du furieux combat qui eut lieu en 1325, sous le château de Varey, entre Edouard, comte de Savoie, et le Dauphin Guigues VIII; là deux armées nombreuses se trouvaient en présence, deux armées aguerries et animées par les haines nationales. Edouard, qui formait le siége du château, avait à sa suite d'illustres personnages, tels que Robert, comte de Tonnerre, frère du duc de Bourgogne; Jean de Châlons, comte d'Auxerre; Guichard, sire de Beaujeu, etc.. Guigues VIII, qui voulait obliger son ennemi à lever le siége, se montrait accompagné du comte de Valentinois, du comte de Genevois, du baron d'Arlay, et d'une brillante noblesse. L'action se passa dans la plaine de St-Jean-le-Vieux; jamais journée ne fut plus rude. Edouard battu et mis en fuite, faillit être fait prisonnier. La plupart de ses aidants et barons eurent moins de bonheur que lui: on ne parcourra pas sans intérêt la liste des rançons que le Dauphin exigea d'eux.

(247) Voyez ci-devant, chap. I.

Digitized by Google

« Pour la rançon de Jean de Charnay (348), « LXXXII livres tournois (ou de Tours), X sols.

« *Item* de Pierre Allamand, CIV livres.

« *Item* du seigneur de Gerbaix, DCC livres.

« *Item* de Joffred de Taney, LXXXII livres XIII sols « IV deniers.

« *Item* d'Aynard de la Forest, CX livres.

« *Item* de Guillemet, CCXXX livres.

« *Item* de Martin Peyne, XLV gros sols tournois.

« *Item* de Hugon Amblard, L *id.*

« *Item* de Péraud de St-Surpin, L *id.*

« *Item* du bâtard de Rostille, L sols de Vienne.

« *Item* de Marron de Montagny, XXV *id.*

« *Item* de Poncet de Montagny, LXIX *id.*

« *Item* de Johannet de Chablays, XXXV *id.*

« *Item* de Pierre Roseyres, XXXV *id.*

« *Item* de Jacquet du Chastel, XXV *id.*

« *Item* de Pierre Laysoy, XXV *id.*

« *Item* de Jacquet de Villerne, XX *id.*

« *Item* d'Aymonet de Charrières, XX *id.*

« *Item* de Jean Pellicier, VIII livres de Vienne.

(348) Ce Jean de Charnay, seigneur bourguignon, fut un des ancêtres de Marguerite de Charnay qui, en 1452, fit présent du Saint-Suaire à Louis, duc de Savoie. Voyez Capré, *Traité du Saint-Suaire.*

Digitized by Google

« *Item* de Johannet Schanal, x livres (349).

Les prisonniers que je viens de mentionner n'étaient pas les seuls qui fussent entre les mains du Dauphin ; ce prince retenait avec persistance plusieurs personnages de distinction qui ne purent obtenir leur liberté que par l'entremise de Philippe de Valois, roi de France, et en payant des sommes considérables. *Philippes, etc... Faisons savoir à tous ceuz qui verront et orront ces présentes lettres, que comment ce fut que notre cher et amé frère, Robert de Bourgoigne, chevalier, Joffroy de Blesy, Odez de Grancey et Jehan de Tonerre, escuyers, heussent esté pris par nostre amé et féal cousin, Guigue Dauphin, comte d'Albon et de Vienne, devant le chastel de Varey..... et eussent esté en la prison dudit Dauphin tres ans et plus* (trois ans et plus)..... etc. Cette lettre datée du 1er juin 1328, nous apprend que la rançon collective que payèrent ces seigneurs s'éleva à *quarante mil liv. de bons petits*

(349) Comptes des châtelains de Châtillon et de Quérieux, *ad an.* 1326, *apud* Valbonnais, tom. II, p. 204. En 1326, la livre tournois correspondait à 16 livres environ de notre monnaie, mais elle représentait une valeur de beaucoup supérieure (Voy. ci-devant, note 210) ; la livre de Vienne faible correspondait à 8 livres 50 centimes environ.

Digitized by Google

tournois faiz du temps de nostre sire Saint Loys (350). Quant au comte d'Auxerre, sa détention durait encore en 1329 (351).

Avant de terminer l'énumération des divers incidents que présentaient les guerres du moyen-âge et surtout les siéges des châteaux féodaux, je ne dois pas oublier de dire que l'usage de planter la bannière ou le gonfalon du vainqueur au haut de la forteresse conquise, avait, en de certaines provinces, donné naissance à un fief appelé gonfalonnerie. Par exemple, les sires de Montfort possédaient la gonfalonnerie du comté de Genevois. A eux compétait le droit de planter l'étendard de ce comté sur le donjon des places prises d'assaut *(per vim)*, de retirer les dépouilles du vaincu, et d'exiger la tierce part de la peine pécuniaire imposée à ce dernier (352). Enfin la bannière du suzerain flottant sur le château du feudataire, était souvent un signe sacré, une espèce de sauve-garde contre toute entreprise hostile. Quand le Dauphin Humbert II voulut mettre un terme aux sanglantes querelles des Aynard et des Allamands, il fit arborer

(350) Valb., tom. II, p. 208.

(351) Valb., tom. II, p. 223.

(352) Archives du château de Chambéry, *Sommaire général*, etc. Voy. ci-devant, 2e part., note 205.

Digitized by Google

son étendard sur plusieurs châteaux appartenant aux alliés, aidants et fauteurs de ces deux familles; on trouve dans les rouleaux des anciens châtelains de Vizille et de Montfleuri une dépense de XVIII sols pour l'achat de sept pennons destinés à cet objet (353).

La ruine de la féodalité au XV^e^ siècle vint anéantir l'ancienne importance des châteaux; l'invention de la poudre, le perfectionnement des armes à feu, avaient, déjà à cette époque, fait sentir la nécessité de modifier le système de fortification suivi jusqu'alors. A partir de ce siècle, le progrès des institutions monarchiques ouvre à l'histoire une voie plus large, et commence à tracer l'enceinte où s'agitera la politique européenne. Il ne faudrait pourtant pas croire que les châteaux aient été sitôt abandonnés; les nobles ne cessèrent point de construire leurs habitations en forme de citadelles, avec tours, fossés, pont-levis, créneaux et machicoulis, vains simulacres d'une grandeur déchue. De ce nombre fut la maison-forte (354) que Louis de Pingon fit bâtir à la Motte près de Chambéry, vers l'an 1480, et que son petit-fils, le célèbre Em-

(353) Valbonnais, tom. II, p. 306.

(354) Le chiffre des maisons fortes était très-considérable en Savoie avant la révolution française; consultez les arch. du chât. de Chambéry, *Sommaire général*, etc.

Digitized by Google

manuel-Philibert de Pingon, appelle naïvement *arx pingoniana* (355) ; de ce nombre fut encore cette autre maison que René Favre, frère de Vaugelas et fils de notre illustre président Favre, éleva proche d'Annecy, au hameau de Proméry ; délicieux manoir qui onques ne retentit du fracas des armes, mais bien des joyeux élans de l'amitié. On lit sur les murs de cette retraite chérie, une multitude d'inscriptions qui rappellent les mœurs aimables de ceux qui l'habitaient. La plupart de ces inscriptions tirées des poésies de Claude Mermet (356), compatriote et contemporain du président Favre, renferment une philosophie douce, une gaîté modeste, et souvent un sens profond ; en voici quelques-unes:

Pain, paix, peu.

Ailleurs :

(355) *Pingonii vita a semetipso conscripta.*

(356) Claude Mermet, né à St-Rambert en Bresse, (la Bresse faisait alors partie du duché de Savoie), publia en 1585, à Lyon, un livre de poésies intitulé : *Le temps passé de Claude Mermet de St-Rambert en Savoye, œuvre poétique, sententieuse et morale, pour donner profitablement récreation à tous les gens aimant la vertu.* Plus tard, il publia un autre recueil intitulé : *La pierre de touche du vray ami.*

Digitized by Google

Les amis de l'heure présente
Sont du naturel du melon;
Il en faut bien chercher cinquante
Avant que d'en treuver un bon.

Ailleurs encore :

Une femme bonne
Vaut une coronne ;
Mais c'est bien fortune
Que d'en treuver une.

Puis cette autre qui résume le changement opéré alors dans les idées :

Il n'y a autre noblesse
Que celle que vertu laisse (357).

Le sage René Favre qui, en 1646, fit imprimer le *Bien public pour le faict de la justice*, et qui espérait *porter l'eau à ce grand feu de la chicane qui consume l'Europe* (358), René Favre eut raison de préférer

(357) Les inscriptions du château de Proméry, ont été recueillies par M. Replat, dans un article intitulé *La Maison de Favre*, inséré d'abord dans la *Revue du Dauphiné*, tom. IV, p. 36, puis réimprimé à la suite du *Sanglier de la forêt de Lonnes*.

(358) *Eloge d'Antoine Favre*, Chambéry, in-4° 1824, par M. Avet, alors sénateur au Sénat de Savoie, et aujourd'hui garde-des-sceaux.

Digitized by Google

cette dernière sentence au quatrain épigrammatique du même Claude Mermet :

> Tu prétends estre gentil-homme
> Par la faveur du parchemin :
> Qu'un rat se treuve en ton chemin,
> Tu seras puis simplement homme (359).

(359) *La pierre de touche du vray ami.*

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE.

COUP-D'ŒIL SUR L'HISTOIRE INTERMÉDIAIRE DE L'ART MILITAIRE.

CHAPITRE UNIQUE.

Les découvertes qui ont exercé le plus d'influence sur les destinées de l'homme, sont généralement celles dont l'histoire est la plus obscure. Essayez de dérouler la longue suite des auteurs qui ont prétendu assigner à l'imprimerie ses véritables commencements: les uns feront remonter à Saturne cet art merveilleux

Digitized by Google

(1), les autres à Charlemagne (2) ; il y en a qui le retrouveront, à une date moins reculée, chez les Chinois (3), chez les Scythes (4), chez les Indiens (5) ; puis vous verrez Faust, Coster, Guttenberg, Schœffer, Gresmund, Gensfleisch, Mentel, Panartz, Schweynheim, devenir tour-à-tour les héros d'une invention que l'on considère, à juste titre, comme le premier mobile de notre civilisation. Ce que je viens de dire de l'imprimerie, il faut le répéter de la poudre à canon qui, dans la question de son origine, présente les mêmes incertitudes. Il y a eu à cet égard tant de rêves, tant d'opinions romanesques et étranges, que des volumes entiers suffiraient à peine pour les contenir : Hercule, Salmoné, Erostrate, Archimède, Caligula, l'empereur Léon, ont été successivement gratifiés de cette découverte (6). Les écrivains qui semblent s'être rapprochés davantage de la vérité, se

(1) V. Wolf, *Monumenta typographica*, tom. I, page 259, 541, 494 ; tom. II, p. 196.

(2) *Op. cit.*, tom. II, p. 596.

(3) *Op. cit.*, *passim*.

(4) *Op. cit.*, tom. II, p. 470 et 1033.

(5) *Op. cit.*, tom. I, p. 879, 268, 339, etc.

(6) V. Omodei, *Dell' origine della polvere da guerra*, cap. I, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, t. XXXVIII.

Digitized by Google

trouvent réciproquement placés à des distances énormes. Ceux-ci attribuent aux Chinois le mélange explosif que les Européens appliquèrent ensuite à l'artillerie (7); ceux-là invoquent tantôt les Arabes (8), tantôt Roger Bacon (9), tantôt le grec Marcus (10), tantôt Albert-le-Grand (11), tantôt Berthold Schwartz (12): ce sont toujours d'incoërcibles divergences.

L'époque à laquelle remonte l'emploi des bombar-

(7) De cet avis sont Kircher, Maffei, Lorini, Sardi, Abraham Rees, Thomas Morice, Tercier, etc., etc. Voyez Omodei, *op. cit.*, cap. II.

(8) Ce sont Hallam, Andrés, Casiri, etc.

(9) Roger Bacon, dans son *Opus majus*, et dans son traité *De secretis operibus artis et naturæ, et nullitate magiæ*, donne en effet une recette qu'on croit être celle de la poudre de guerre; mais l'anagramme dont il s'est servi pour désigner le troisième ingrédient de cette substance sera un éternel sujet de contestations; car les uns lisent LURE MOPE CAN UBRE *(carbonem pulvere)*, les autres LURU VOPO VIR CAN UTRIET, les autres LURO VOPO VIR CAN UTRIET: impossible de s'entendre.

(10) V. ci-devant 3e part., note 305.

(11) A l'égard de cette opinion, le point de la difficulté est de savoir si le livre *De mirabilibus mundi* est vraiment d'Albert-le-Grand.

(12) Il n'y a rien de bien authentique sur ce que l'on a dit touchant le moine Berthold Schwartz.

Digitized by Google

des et des canons, n'est pas, tant s'en faut, aussi contestée (13). D'abord on avait cru devoir la fixer à l'année 1378, où éclata la guerre de Chiozza entre les Vénitiens et les Génois; mais Muratori (14), s'appuyant d'un passage de Pétrarque (15), démontra que les bombardes étaient déjà connues avant 1344. Un auteur qui a poussé très-loin les recherches à ce sujet, pense qu'on fit usage de bouches à feu contre les habitants de Brescia en 1311 (16). Le poète écos-

(13) V. Omodei, *Ricerche sull' invenzione e sull' uso dei cannoni.*

(14) *Antiq. Ital.*, diss. 26.

(15) Voici le passage :..... *Glandes æneæ quæ, flammis injectis, horrisono sonitu jaciuntur;..... fulmen ligneo* (d'autres lisent *igneo*) *quidem, sed tartareo mittitur instrumento* (*De remediis utriusque fortunæ*, dialog. 99).

(16) Omodei, *Dell' origine, etc.*, cap. VI. Cet auteur se fonde sur ce passage du *Libro del Polistore*, dans les *Scriptores* de Muratori, tom. XXIV, p. 722. *I Bresciani si difendevano con mangane, con trabucchi e con bombarde.* Mais il faut remarquer que le moine Bartolommeo de Ferrare, compilateur de cet ouvrage, n'était pas contemporain du fait narré, ayant écrit entre les années 1343 et 1390. M. Charles Promis (Voyez ci-après, note 39), à qui je dois plusieurs renseignements précieux, croit retrouver le premier exemple de l'emploi des bombardes dans les *Annales Genuenses* de George Stella (Muratori

Digitized by Google

sais Barbour raconte que l'an 1327, on vit en Ecosse deux choses nouvelles, les casques à crête et les *crakys* de guerre, c'est-à-dire les bombardes (17). Enfin, Ducange nous a conservé un fragment qui prouve qu'en 1338, on se servait en France de bombardes et de canons (18).

Les comtes de Savoie, habituellement engagés dans les entreprises dont l'Italie fut le théâtre, durent adopter de bonne heure les nouvelles armes pyroballistiques. Ainsi, en 1346, la ville de Turin achetait

Script. rer. ital., tom. XVIII, p. 1038) où, à propos des bannis de Gênes, qui, en 1319, essayèrent de rentrer violemment chez eux, il est dit : *Posuerunt super uno navigio castrum unum de lignamine, componentes magnum et altum, aliudque artificium longum et ingens ad instar tubæ in quo ignis magna quantitas et frequenter accendibilia ferebantur.* George Stella n'était pas non plus contemporain de l'événement qu'il raconte, mais il écrivait par ordre de la ville de Gênes, d'après des documents authentiques. M. Promis pense que si le tube mentionné par Stella n'eût été qu'une machine à lancer du feu grégeois, l'auteur se fût servi du nom propre de cette machine, sans employer de périphrase. Je ne dois pas oublier qu'on prétend trouver les bombardes mentionnées dans une des poésies de Cavalcanti, mort en 1300. Voy. Cibrario, *Della economia polit.* etc., p. 122.

(17) V. Omodei, *Dell' origine, etc.*, cap. VII.

(18) Ducange, *Gloss.*, v° *Bombarda.*

Digitized by Google

je ne sais quelle quantité de poudre et de plomb, pour la défense de la tour bâtie sur le Pô; un titre de l'année 1378 fait mention de certains canons transportés de Seyssel à Chambéry; cette dernière ville avait alors des bombardes sur quelques-unes de ses tours; l'allemand Kaipf fabriquait en 1387, par ordre du Comte-Rouge, des bombardes à raison de dix francs d'or le quintal; Pierre Gondinet, Marc de Lamar, Simonet de Salins et Pierre de Corboil furent successivement maîtres bombardiers au service du même prince (19).

Je ne prétends point étudier les armes à feu dans les innombrables modifications qu'elles ont subies; je dirai seulement que les bombardes qui, selon toute

(19) Cibrario, *Della economia*, etc., p. 123. M. Léon Costa de Beauregard m'a communiqué un extrait des comptes de Jean Valard et de François Calod, syndics de Chambéry, (de décembre 1393 à septembre 1394), où il est dit: *Sciendum est quod in domo Dei seu hospitali novo vocato domus Dei sunt in custodia tres bombarde ferri colati* (fer coulé) *pro munitione turrium portarum dicte ville. Item, Guillemetus Chabod habet in custodiam unam grossam cordam ingenii pontium levatoriorum dicte ville et certas lapides bombardarum. Item, Guigonetus Marescalci habet penes se in custodiam unam aliam bombardam ferri non colati* (fer non coulé). *Item, sex quessias plenas virotonis*, etc.

Digitized by Google

apparence, étaient primitivement de bois (20), acquirent plus tard des dimensions tellement gigantesques, qu'on aurait de la peine à y croire, sans les autorités qui l'affirment. *Ils ouvrèrent*, dit Froissard, *une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante pieds de long, et jettoit pierres grandes, grosses et pesant merveilleusement: et quand celle bombarde décliquoit, on l'oïoit bien de cinq lieues loing par jour et de dix par nuit; et menoit si grand noise au décliquer, qu'il sembloit que tous les diables d'enfer fussent au chemin* (21). Au commencement du XV^e^ siècle, Amédée VIII fit fondre à Ivrée une bombarde si monstrueuse, qu'on fut obligé d'abattre trois toises de murs pour la conduire hors de la ville. Cette bombarde s'appelait *la signora Amedea* (22).

(20) Voy. Omodei, *Dell' origine*, etc., cap. VI.

(21) Au XVI^e^ siècle, les bouches à feu d'une grosseur démesurée étaient encore fort en usage. Tonso, *De vita Emmanuelis Philiberti*, part. 1^e^, p. 54, dit qu'à la bataille de S.-Quentin, l'on vit de si grosses pièces, que dix paires de bœufs avaient peine à les traîner.

(22) Toutes les bombardes de grande dimension avaient leur nom. *Allegretto de Allegretti*, auteur de la chronique de Sienne ou *Diario Sanese*, depuis 1450 jusqu'à 1496, nous a laissé les noms de plusieurs bombardes siennoises, telles que *la Crudele*, *la Disperata*, *la Vittoria*, etc. Voy. *Script. rer. ital.*, tom. XXIII, p. 794 et suivantes.

Digitized by Google

La révolution qu'opéra, dans l'art militaire, la découverte de la poudre, fut loin d'être rapide : cent cinquante ans s'écoulèrent avant qu'on songeât sérieusement à abandonner les vieilles méthodes. Nos forteresses continuèrent donc à se hérisser de tours ; et l'on ne cessa pas sitôt d'employer les anciennes machines de jet qui roulaient pêle-mêle avec les bombardes, les canons et les couleuvrines (23). D'ailleurs la noblesse éprouva long-temps à se servir d'arquebuses, d'escopettes et autres armes à feu, une répugnance que le chevalier Bayard exprimait incisivement par ces mots : *C'est vergogne qu'un homme de cœur soit exposé à mourir des mains d'un misérable friquenelle !* La période dont je parle ici est une période de transition curieuse à étudier, et qui jusqu'à présent a été, je crois, très-négligée.

On attribue généralement d'une manière trop absolue et trop exclusive à l'invention de la poudre le système de fortification usité aujourd'hui ; il me semble pourtant qu'il faut distinguer : on a raison quant

(23) Ainsi, en mars 1413, le marquis de Monferrat, vint assiéger avec huit bombardes et plusieurs bricolles, le château de Sperone près de Savone : les bombardes jetèrent six cents pierres et les bricolles trois cents. Voy. *Johannis Stellæ Annales Genuenses, inter Script. rer. ital.*, tom. XVIII, p. 1247.

Digitized by Google

à l'abaissement des murailles, à l'augmentation de leur solidité, etc. ; mais lorsque la poudre se montra, l'art de fortifier les places de guerre demandait plusieurs améliorations, au moyen desquelles on aurait sans doute atteint des résultats analogues à ceux que l'expérience a sanctionnés depuis. Ainsi, le bastion serait né indépendamment des progrès de l'artillerie moderne ; non peut-être sur des dimensions étendues, tel qu'on le construit de nos jours ; ce qui n'empêche pas que la forme n'en eût été la même sur une échelle plus petite, et proportionnée aux machines murales du moyen-âge. En effet, les tours qui flanquaient jadis nos remparts, les carrées surtout avaient l'inconvénient d'offrir à l'assiégeant un point où il pouvait travailler à l'abri de l'insulte des courtines (24) : le

(24) V. à la fin du volume, planche 1re, fig. 1re. L'avantage des bastions sur les tours rondes ou carrées va devenir sensible par la démonstration suivante. Soit le tracé bastionné A, B, C, D, E, F, tel qu'il s'exécute actuellement. Il est certain que la face E, F sera défendue par les feux perpendiculaires du flanc B, C. Mais supposons que la face E, F, au lieu d'être dirigée perpendiculairement au flanc B, C, soit dirigée suivant E, c, en forme de tour carrée ; il est évident que la portion de terrain comprise dans l'angle E, F, c, ne sera pas défendue ; quelques feux obliques partant de B pourront tout au plus arriver en a,

Digitized by Google

bastion avec sa pointe, ses faces et ses flancs, venait se dessiner naturellement comme conséquence de cette remarque. Parmi les auteurs qui ont recherché l'origine de ce rudiment de la fortification actuelle, il y en a qui l'ont cru rencontrer dans certaines tours dont un angle, dit-on, regardait la campagne, et qui ainsi disposées, ressemblaient à de véritables bastions, et mettaient l'assiégeant à découvert (25) : je ne saurais affirmer que de pareilles tours aient existé.

Si le mot bastion, qui évidemment est italien (*bastione*), eût eu dès le principe la signification qu'il a maintenant, on ne serait pas aussi embarrassé de résoudre la question que tant de savants ont examinée sans résultat décisif; mais durant de longues années, le terme *bastione* fut en Italie synonyme de tour, de fort détaché, de bastide ou bastille; on peut s'en con-

de sorte que la partie E, *a*, *c*, sera entièrement à l'abri. Ce même inconvénient se représentera, quoique moindre, si le bastion, au lieu d'être coupé carrément, suit la courbe D, *m*, *x*, en façon de tour ronde; on y trouvera toujours l'angle mort *m*, *a*, *x*.

(25) V. Malet, *Les travaux de Mars*, tom. I, p. 8. Le P. de Chales, *Art de fortifier, de défendre et d'attaquer les places*, p. 22. Napione, *Della scienza militare di Egidio Colonna*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tome XXVIII.

Digitized by Google

vaincre en parcourant l'*Istoria Padovana* des deux Gataro et le *Diario Sanese* d'Allegretto, publiés par Muratori (26). Il était donc nécessaire de s'attacher aux faits en laissant les mots de côté. Maffei, dans sa *Verona illustrata*, attribue l'honneur des premiers bastions au Véronais San Micheli. George Vasari, auteur d'un livre intitulé : *Vite de' piu eccellenti pittori, scrittori ed architetti*, (Florence, 2e édition, 1568), dit effectivement qu'avant San Micheli on construisait les bastions ronds, et que cet ingénieur imagina de les faire angulaires (27). Malgré ces autorités, il est permis de douter que la pensée des bastions à faces rectilignes appartienne réellement à San Micheli. Léonard de Vinci, l'un des plus beaux génies du XVe siècle, grand peintre, grand architecte, grand philosophe, lui qui précéda le chancelier Bacon dans la voie de l'expérimentation et de l'analyse, avait déjà signalé les vices de l'ancien système de fortification, et insisté sur le besoin de remplacer par un angle saillant, l'espace mort ou non protégé que présentaient la plu-

(26) *Script. rer. ital.*, tom. XVII et XXIII.

(27) Les bastions de Vérone, œuvre de San Micheli, datent de 1527 et de 1529 ; ils ont été détruits à la fin du siècle dernier par les armées de la République Française. Maffei nous en a conservé le plan. Voy. *Verona illustr.* part. 3, cap. 5.

Digitized by Google

part des travaux circulaires (28). Voici quelques-unes des maximes que l'on trouve éparses dans les manus-

(28) Voyez à la fin du volume, planche 1re, figures 2e, 3e et 4e. Ces figures sont la reproduction de celles que Léonard de Vinci a tracées lui-même dans ses manuscrits sur l'architecture militaire, dont plusieurs fragments ont été édités par J.-B. Venturi, professeur de physique à Modène, dans un Mémoire lu à l'Institut, et publié à Paris l'an V (1797), chez Dupraz, libraire, quai des Augustins. Ce Mémoire est intitulé *Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de Léonard de Vinci, avec des fragments tirés de ses manuscrits apportés de l'Italie.* Touchant la figure 3e, Léonard de Vinci fait les observations suivantes: 1° *L'ennemi se logera dans les tranchées du glacis qui borde le fossé E, E; il dressera des bouches à feu qui détruiront le ravelin D. La partie la plus avancée de ce ravelin ne saurait être défendue à cause de sa forme circulaire; cependant il serait essentiel qu'en général toutes les partie des glacis et des ravelins pussent être vues des bombardiers de la place.* Dans la figure 4e, Léonard de Vinci change le tracé du ravelin D et le construit triangulaire; il remédie ainsi à l'inconvénient qu'il vient de signaler. La figure 2e se rapproche beaucoup de celle du bastion; sur cette figure Léonard de Vinci fait l'observation suivante : *Ce genre de fortification commande le fossé et la chaussée qui l'entoure: si l'ennemi qui est en C jette dans le fossé B la terre qui se trouve au bord, il se met à couvert des pièces d'artillerie qui battent le long dudit fossé.*

Digitized by Google

crits qu'il a laissés sur l'art de défendre et d'attaquer les forteresses. — « L'artillerie ayant augmenté sa « force de trois quarts, les murailles doivent augmen- « ter de trois quarts leur force ordinaire. — L'assié- « geant peut tirer sur l'assiégé par autant de lignes « que l'assiégé sur l'assiégeant. — Le ravelin (29) « est le bouclier de la place; il la défend comme il « en est défendu. — Plus le ravelin est éloigné, « plus il est exposé aux coups de travers. — Si la « forteresse occupe le haut d'un rocher, il y faut « creuser des caves profondes, afin d'empêcher qu'on « ne la bouleverse avec des feux souterrains. — L'as- « siégeant évitera de pratiquer sa mine à l'extrémité « de l'angle des murs: cette mine en éclatant n'en « détruirait que la partie extérieure. — Une bom- « barde qui jette des pierres est préférable à un *pas-* « *savolante* qui lance des boulets de plomb : la pierre « nuit à l'assiégé par ses bonds et ses ricochets, tandis « que le boulet de plomb s'enfonce au premier en- « droit qu'il touche, etc. » Les manuscrits de l'illustre artiste renferment le tableau à peu près complet des connaissances que l'on avait au commencement du XVI^e^ siècle, touchant la manière d'attaquer et de défendre les places de guerre: on y retrouve le principe

(29) Voyez la note précédente.

Digitized by Google

du bastion, l'emploi des ravelins, des glacis, des contreforts, des terre-plains, des tranchées, du ricochet, etc. Léonard de Vinci se montre en plusieurs points infiniment supérieur aux savants de l'époque où il vivait; le lecteur peut comparer les observations de cet homme célèbre à ce que Machiavel (30) et Albert Durer (31) ont écrit sur la même matière.

Mais pour ce qui regarde les bastions en particulier, il paraît que, déjà avant Léonard de Vinci, les ingénieurs s'étaient avisés d'user de ce mode de fortification. Un auteur qui a fait là-dessus d'intéressantes recherches, a tâché de démontrer qu'antérieurement à 1450, les Italiens employaient parfois de petits bastions dans la construction des forteresses (32). Il y a plus, on cite une charte de 1385, où ces sortes d'ouvrages sont clairement désignés (33). S'il faut

(30) *Arte della guerra.*

(31) *De urbibus, arcibus et castellis.*

(32) D'Antoni, *Introduzione alla fortificazione*, M. Charles Promis croit que les *petits bastions* dont parle d'Antoni sont mal à propos qualifiés ainsi, et que la pointe qu'ils tournaient vers la campagne n'avait d'autre but que d'amortir les projectiles de l'ennemi.

(33) Marini, *Saggio istorico ed algebraico sui bastioni, Roma*, 1801. Cette charte d'après laquelle on aurait construit des bastions en 1385, à Recanati dans la Marche

Digitized by Google

ajouter foi à nos écrivains nationaux, le duc Louis, successeur d'Amédée VIII, voulant augmenter les défenses de Turin, fit flanquer de trois bastions les murs de cette ville; l'un au midi, l'autre au levant, et le troisième en face du château ducal. Ce dernier bastion, appelé le *Bastion vert*, subsiste encore aujourd'hui (34); on prétend qu'il aurait été élevé en 1461, sur les ruines de l'ancien couvent de la Madone des Anges, d'après les dessins de Michel Canale (35). Les princes de la maison de Savoie, qui fortifiaient Turin afin de se consolider en Italie, durent également songer à garantir la portion de leurs états qui touchait à la France. Montmélian dès long-temps renommé comme château féodal, était destiné à pren-

d'Ancone, a été premièrement éditée par Baldinucci, *Notizie dei professori del disegno*, lib. 2, *notizia di Polito di Clemente*. Or, M. Promis pense que ce document ne peut résister à un examen sérieux et qu'il est d'une facture apocryphe.

(34) Il renferme dans son enceinte une partie du jardin du roi; on en a changé le revêtement, mais la forme en est telle que jadis.

(35) V. *Della Chiesa, Corona reale*, part. 1e, p. 266. J'ai dû suivre ici l'opinion la plus accréditée; M. Promis espère démontrer que les bastions dont je parle n'ont été construits qu'en 1538.

Digitized by Google

dre une illustration nouvelle dans la période que l'art militaire commençait à ouvrir. Un ancien plan de cette forteresse offre entre autres l'image d'un bastion tourné au couchant (36); ce bastion très-connu ensuite sous le nom de Bonvoisin (37), est sans doute un des premiers, sinon le premier qui ait été construit en-deça des Alpes.

Les faits que je viens d'indiquer sont donc bien de nature à rendre au moins très-douteuse l'opinion qui attribue la découverte des bastions à ce Jean Trocznow, surnommé Ziska, que les Hussites choisirent pour chef lorsque Jean Hus eut expié ses erreurs par le bûcher. On ne saurait non plus s'attacher trop sérieusement à ce que Paul Giovio rapporte de Jacques Trivulce, qui prétendait que les Italiens ne construisirent des bastions que quand ils eurent vu et étudié ceux que les Turcs avaient élevés à Otrante en 1480 (38). Les Italiens ne durent qu'à eux seuls les immenses progrès qu'ils firent faire à l'art de la guerre aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles; on peut même dire qu'ils furent les créateurs de cet art; on n'a, au reste,

(36) Voyez à la fin du volume le plan n° 1 et la légende qui l'accompagne.

(37) Sully l'appelait Mauvoisin (mauvais voisin).

(38) Paolo Giovio, *Commentarj delle cose de' Turchi.*

Digitized by Google

qu'à jeter les yeux sur la riche et populeuse galerie d'écrivains militaires que l'Italie produisit à l'époque dont je parle ; Valturio, Demarchi, Machiavel, Maggi, Castriotto, Busca, Acontio, Lorini, Lantari, Lupicini, Montemellino, Barbaro, Tartaglia, etc., etc., voilà des noms auxquels la science a voué un culte éternel ! Mais n'anticipons pas sur l'ordre des temps (39).

Pour bien déterminer le caractère de la période transitoire sur laquelle je me permets d'arrêter le lecteur, il est nécessaire de connaître la situation politique des deux contrées que séparent les Alpes occidentales. Commençons par l'Italie. Le XIV^e^ siècle

(39) Voyez Marini, *Biblioteca militare;* Napione, *Notizia intorno agli scrittori militari italiani*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, 1805 ; Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana;* etc., etc. Dans ce que je viens d'écrire sur l'origine des bastions, je me suis plus efforcé d'être exact que complet : l'histoire de la fortification est encore à faire. C'est pourquoi je hâte de tous mes vœux le moment où M. Charles Promis mettra au jour le travail important qu'il prépare sur cette matière, lequel comprendra quatre dissertations : la première, sur l'origine des bastions ; la seconde, sur l'origine des mines ; la troisième, sur l'état de l'artillerie en 1480 ; la quatrième, sur l'architecture militaire en 1500.

Digitized by Google

fut, dans ce pays, ainsi que je l'ai remarqué ailleurs, l'époque à laquelle les institutions libres, fatiguées d'elles-mêmes, firent place à la tyrannie, (suivant l'acception stricte du mot), ou bien vinrent se résoudre entre les mains de quelque race princière. Ce n'est qu'après de longs débats et d'infinies péripéties que cette solution s'accomplit. Déroulons les annales de Florence, de Bologne, de Sienne, de Pise, de Ferrare, de Padoue, de Brescia, de Plaisance, de Venise, de Gênes, de Milan, d'Alexandrie, d'Asti, de Verceil, d'Ivrée, de Chieri, de Mondovi, de Coni: partout l'anarchie brandissant les insignes enflammés du Guelfe et du Gibelin; partout les guerres de ville à ville, de république à république se mêlant aux déchirements intimes; puis au-dessus de tout cela, des citoyens ambitieux, ou des princes avides de s'agrandir, cherchant à faire tourner le désordre au profit de leurs intérêts. En Lombardie et en Piémont, l'agitation était peut-être plus véhémente qu'ailleurs: les antiques maisons de Savoie, de Saluces et de Monferrat, et la nouvelle dynastie des Visconti, seigneurs de Milan, recélaient une force d'expansion trop vive pour qu'elles ne se heurtassent pas horriblement; les Astesans, les Alexandrins, les Verceillais, s'engageant dans la lutte et arborant tour-à-tour telle ou telle bannière, augmentaient encore l'énergie de ces étranges collisions; et comme

Digitized by Google

si la complication n'eût pas été assez grande, la maison d'Anjou, maîtresse de la Provence, ensuite du mariage de Charles, frère de St. Louis, avec Béatrix, fille du comte Raymond-Bérenger, éleva des prétentions à la souveraineté de divers lieux du Piémont, et ne cessa, pendant près d'un siècle, de souffler la discorde sur ce malheureux pays, et de le ravager par les armes. La lecture des chroniques spéciales peut seule initier à la succession dès scènes mobiles, variées, brûlantes, résultat de l'antagonisme continuel où vivaient les éléments de cet inextricable chaos; le cœur s'émeut à ces phases rapides où l'humanité roule d'excès en excès, de malheurs en malheurs, où les infortunes particulières viennent se placer en relief sur le sombre rideau des calamités générales : ici c'est un prince valeureux, Guillaume de Monferrat, saisi par les Astésans et enfermé dans une cage de bois, où il meurt de honte et de désespoir (40); là ce sont des villes assaillies, ruinées, incendiées, n'ayant à reprocher ce comble de maux qu'aux enfants qu'elles ont nourris, et pouvant s'écrier, à l'exemple de Saluces désolée : *Anathême à vous qui avez lacéré les entrailles de votre mère, à vous qui, de vos dents de*

(40) V. *Chronicon Montisferrati, apud* Moriondo, *Mon. Aquens.*, part. II, p. 199.

Digitized by Google

lion ou plutôt de tigre, avez mis en pièces les poitrines de vos frères; anathême à vous pour jamais (41)!!

Si de ce premier ordre de faits l'on passe à un ordre inférieur, on y rencontre un égal déchaînement, un égal mépris de toute loi. Plusieurs familles féodales, telles que les seigneurs *del Carretto, di Ceva, di Clavesana, di Biandrate, di Valperga, di San Martino, di Maxino, di Mazadio, di Busca, di Barbiano, di Ozano, di San Salvatore, della Rocca, d'Azelio, etc.*, mêlant les querelles privées aux querelles publiques, et envenimant les unes par les autres, achèvent l'œuvre de confusion dont l'Italie était le théâtre. Ce fut alors que cette nation poussa le délire jusqu'au point de confier à des hordes d'étrangers le soin de la venger de ses propres égarements, de la punir de ses propres erreurs: l'histoire des compagnies *di ventura*, auxquelles succéda la célèbre école des Condottieri, va ouvrir la période intermédiaire de l'art militaire au-delà des Alpes.

Les fréquentes interventions des empereurs en Italie y avaient amené, du fond des provinces germaniques, un nombre considérable de gens qui, ne

(41) *Calamitas calamitatum, nempe horribilia quœ perpessa sunt ab oppido Salutiarum, anno* 1341. Cette relation écrite par Jacopo de Fia est imprimée à la fin du 3e volume de la *Storia di Saluzzo* de Muletti.

Digitized by Google

pouvant vivre que du métier de la guerre, allaient ça et là colporter leurs services et les vendre au plus offrant. La féodalité avec ses armées que l'on voyait se dissoudre au bout de quelques jours, suffisait aux expéditions passagères, et non aux dissensions continuelles qu'excitaient partout l'ambition des princes et les haines d'opinion. Sans doute l'existence de ces bandes mercenaires qui ne connaissaient de patrie que le lieu du pillage, et qui vivaient de sang et de désolation, remonte à une époque très-reculée ; mais ce fut au XIV^e^ siècle qu'elles effacèrent presque entièrement l'host féodal, et se posèrent comme l'unique force que les parties belligérantes eussent à employer. Exhumons les faits.

En 1339, une collision terrible surgit entre deux illustre maisons du Canavèse : les comtes de Valpergue et les comtes de Saint-Martin. Cette querelle n'était que la reproduction des mille querelles qui, sous les couleurs opposées des Guelfes et des Gibelins, déchiraient l'Italie. Les Valpergue avaient pour adhérents le marquis de Monferrat, le marquis de Saluces, le comte de Biandrate, les sires de Perlo et de Quart en Val d'Aoste, les Solerio et les Burnati d'Ivrée, et tous les Gibelins du Piémont. Les Saint-Martin s'appuyaient sur le prince d'Achaïe, sur les Gonzague de Mantoue, sur l'évêque d'Ivrée, sur les Taglianti et les Castria de la même ville, et géné-

Digitized by Google

ralement sur tous les Guelfes du pays. Azario nous a transmis d'épouvantables détails concernant la guerre de dévastation que se firent, durant de longues années, ces familles ennemies (42); or, ce chroniqueur raconte que les Valpergue prirent d'abord à loyer trois cents barbues allemandes venant de Milan (43); que, de leur côté, les Saint-Martin s'en procurèrent cent venant de Mantoue; et que pendant qu'on se battait à outrance, qu'on rasait les châteaux, qu'on arrachait les vignes, qu'on gaspillait les moissons, une portion des barbues de la maison de Valpergue passa sans scrupule au service de la maison de Saint-Martin, à l'expiration du premier bail.

Si nous ouvrons l'histoire des marquis de Saluces, nous trouvons que Thomas II, expulsé par ses oncles de l'héritage paternel, traita en 1343, avec plusieurs chefs d'aventuriers tudesques, tels que Ramfand d'Ocham, Arnold Stochen, Moriano d'Ostaden, Tiriman d'Ocarno, Armann Ascloz, afin de pouvoir récupérer ses états (44). Mais des événements graves allaient

(42) *De bello Canepiciano*, *inter Script. rer. ital.*, tom. XVI.

(43) Ces aventuriers furent long-temps connus sous le nom de barbues, parce qu'ils étaient coiffés d'une espèce de casque appelé barbue.

(44) Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. III, p. 510.

Digitized by Google

plus que jamais livrer l'Italie à ces bandes effrénées. En 1345, André, l'un des maris de la fameuse Jeanne, reine de Naples, avait péri d'une mort violente; Louis, roi de Hongrie, frère aîné du défunt, sous prétexte de venger l'assassinat d'André, descendit en Italie, suivi d'un grand nombre de mercenaires appartenant à diverses races et principalement Hongrois, à la tête desquels on distinguait le comte de Lando, Jean d'Arnicchi, Fra-Moriale, et une infinité d'autres dont les noms acquirent bientôt une effroyable célébrité (45). Ce n'est pas tout.....; ici arrêtons-nous, et portons nos regards ailleurs pour être à même de saisir le fil de cet étonnant épisode de l'histoire des peuples.

Le règne de Philippe de Valois avait ouvert en France une ère de calamités; les défaites de Crécy et de l'Ecluse pesaient encore sur cette belle contrée, quand la bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean, successeur de Philippe, vinrent ajouter de nouveaux désastres aux précédents. La fin de la guerre ayant amené le licenciement de plusieurs troupes stipendiaires qui servaient, soit sous la bannière de France, soit sous celle d'Angleterre, ces troupes, grossies de tout ce qu'elles rencontraient de gens sans

(45) *Istorie di Matteo Villani*, lib. I, cap. 48 et 93.

Digitized by Google

aveu, trouvèrent commode de vivre du pillage des villes, des bourgs et des campagnes. La Provence dépendait alors, comme on sait, du royaume de Naples, et subissait alternativement le joug de mille factions. Or, vers l'an 1357, un gentilhomme gascon qui se faisait nommer l'Archiprêtre de Pélagorgue, arriva dans ce pays, en semant sur ses pas la terreur et la désolation (46). Philippe de Tarente, qui gouvernait la Provence au nom de la reine Jeanne, requit l'assistance du Comte-Vert. Celui-ci prit l'engagement de lui envoyer deux cents cavaliers (47); mais ce n'était là qu'une bien faible digue à opposer au torrent que chaque heure voyait grandir. En vain les trois-états furent convoqués, en vain de nobles dévouements eurent lieu; les *Tuchins*, car on appelait ainsi ce ramas de brigands (48), portèrent au loin, et jusque dans le Dauphiné, le meurtre, le vol et le viol; puis s'intitulant *Compagnie de la Rose*, ils déclarèrent qu'ils ne s'en iraient que moyennant vingt

(46) Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime*, p. 828.

(47) Guichenon, *Hist. de Sav.*, pr., p. 201.

(48) *D'où vient qu'encore aujourd'huy, nos Provencaux appellent les valets de cartes Tuchins, en hayne de ceste race de voleurs et canaille de gens qui firent tant de ravages et de dégats en ce pays* (Nostradamus, *Chronique de Provence*, 4e part., p. 411).

Digitized by Google

mille florins d'or (49). Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 1360, la paix définitivement conclue entre la France et l'Angleterre, occasionna de nouveaux licenciements, et il s'ensuivit, en Provence, une nouvelle irruption de malandrins français, anglais, gascons, bourguignons et normands. Ecoutons Nostradamus : *Ces vagabonds traînoient et rouloient un camp de mauvais garniments nommés malandrons, qui faisoient mille pilleries, assassinats, rançonnements et violences, destruisoient les temples saincts et les maisons sacrées, violoient les vierges vestales et religieuses, pilloient les sacrez vaisseaux et les saincts thrésors, voloient les pauvres et les innocents, rasoient et démollissoient les forteresses et chasteaux, abbattoient les cloches qu'ils mettoient en pièces ez fourneaux ambrasez pour les fondre et convertir en bombardes et machines infernales, se fortifiant et ramparant aux villes par eux occupées et envahies.....* (50) Cette seconde bande se mêlant à la première, et renforcée d'une troisième conduite par Bertrand de Créqui, prit le nom de *Compagnie Blanche*, et s'avança vers Avignon où depuis soixante ans les pontifes romains avaient transféré leur siége (51). Innocent VI publia une croisade inu-

(49) Gioffredo, *Storia*, etc., p. 831.
(50) Nostradamus, *Chron. de Prov.*, 4e part., p. 432.
(51) Gioffredo, p. 837.

Digitized by Google

tilement, car il ne promettait aux croisés que des indulgences, tandis que ceux-ci auraient voulu de l'argent (52).

Cependant deux autres compagnies de Gascons et d'Espagnols ayant ravagé la Bourgogne, se disposaient à traverser la Savoie, et à rejoindre les Tuchins de Provence; ce fut pour empêcher une telle jonction que, le 4 janvier 1361, le pape écrivit au Comte-Vert une lettre où après une vive peinture des cruautés commises par ces hordes d'aventuriers, il s'écrie : « Nous recourons à vous, athlète du Sei-« gneur! afin que, de votre main puissante, vous « brisiez les cornes orgueilleuses de ces fils de l'en-« fer (53). » En même temps il donna ordre de fortifier Avignon, à quel effet il augmenta la gabelle du vin, ce dont plusieurs de ses sujets se plaignirent (54). Ces préparatifs eussent probablement été insuffisants, si Jean, marquis de Monferrat, qui faisait la guerre aux Visconti, seigneurs de Milan, et qui avait déjà eu à son service le fameux comte de Lando (55), venu, comme je l'ai dit, à la suite de Louis de

(52) Nostradamus, 4e part., p. 410.

(53) Gioffredo, p. 837.

(54) Nostradamus, 4e part., p. 405.

(55) Benevenuto San Giorgio, *Hist. Montisferrati, inter Script. rer. ital.*, tom. XXIII, p. 533.

Digitized by Google

Hongrie, n'eût traité avec la *Compagnie Blanche* et attiré ainsi ce fléau en Piémont. Les Tuchins passèrent donc les Alpes entre Mondovi et Côni, les derniers jours de mai 1361, au nombre de huit mille barbues (56); cette compagnie s'appela dès lors *Compagnie Anglaise*, parce qu'elle se composait, en majeure partie, d'Anglais, quoique placée sous la conduite d'un capitaine allemand nommé Albert Sterz (57). Ces farouches insulaires envahirent le Canavèse et le territoire de Novarre, et s'y portèrent à de si épouvantables excès, que la plume se refuse à les décrire : violer les femmes en présence de leurs maris, les filles en présence de leurs pères, retenir les hommes captifs sous la rigueur des entraves, les tuer ensuite par amusement, voilà des faits que les chroniques locales révèlent à chaque page (58). Galéas Visconti opposa à ces forcenés d'autres forcenés, précisément les aventuriers du comte de Landò, les-

(56) *Chronicon Ripaltæ, inter Script. rer. ital.*, tome XVII. La Provence ne fut pas, pour autant, complètement délivrée de ces bandes meurtrières; il en arriva encore deux autres qui furent plus tard emmenées en Espagne par Duguesclin. Voy. ci-devant, 3e part. note 270.

(57) *Petri Azarii Chronicon, inter Script. rer. ital,* tom. XVI, p. 380.

(58) *Petri Azarii Chron.*, p. 370.

Digitized by Google

quels guerroyaient naguère pour son ennemi (59); puis il passa avec le Comte-Vert un acte d'alliance qui obligea ce prince à lui fournir mille barbues (60); mais, chose singulière, c'est que ces hommes qui luttaient de férocité à l'égard du pauvre peuple, avaient peine à se battre, et qu'il arrivait souvent de voir les deux camps fraterniser, « et à tel point, dit « un auteur contemporain, que l'Anglais vannait le « blé de maraude à mesure que l'Allemand l'égre- « nait » (61).

Dès lors l'histoire de l'Italie s'identifie à celle de ces désastreuses compagnies qui se confondant, se divisant et s'amalgamant de rechef, vont prêter un appui équivoque aux haines de parti, à la tyrannie, aux usurpations, au mauvais droit comme au bon, entassent crimes sur crimes, et mettent le comble à la calamité publique. Ici Annechin de Bongard détruit Saviglian et ravage une portion du Piémont (62); là le comte Broccard et Amédric de Cavalletto, à la tête de la *Gran'Compagna* (Grande Compagnie) incendient la Romagne et le Bolognais (63); le comte Luffo, la

(59) *Petri Azarii Chron.*, p. 380.
(60) Guichenon, *Hist. de Sav.*, pr., p. 206.
(61) *Petri Azarii Chron.*, p. 380.
(62) *Chronicon Ripaltæ.*
(63) *Istorie di Matteo Villani*, lib. VIII, cap. 72.

Digitized by Google

comtesse de Ricort, Robert Canole et vingt autres figurent pêle-mêle sur ce théâtre ensanglanté (64). Les compagnies dont je parle adoptaient parfois des noms particuliers en rapport avec les éléments dont elles se composaient, ou déduits de circonstances purement fortuites: ainsi Matteo Villani raconte qu'en 1362, des bandes tudesques placées sous les ordres de Niccolo d'Urbino, d'Ugolino Sabbatino, de Marcolfo Rossi, étant en contestation avec la ville de Florence au sujet de leur paye qu'ils prétendaient devoir être double à cause de la prise de Pecciole (65), lesdits Niccolo, Ugolino et Marcolfo, exaspérés par le refus des Florentins, mirent un chapeau au bout d'une lance, et s'écrièrent que tous ceux qui demandaient double paye eussent à se ranger autour de cet étendard; d'où il advint que la compagnie fut appellée *Compagna del Capelletto* (66).

Il serait très-difficile, sinon impossible, de démêler la destinée de chacune de ces sociétés qui traversaient les provinces comme d'effrayants météores et se dirigeaient tourbillonnantes vers un horizon inconnu

(64) *Ist. di Matt. Vill.*, *passim*.

(65) Pour engager les compagnies d'aventuriers à se battre franchement et de bon jeu, on leur promettait double paye en cas de victoire.

(66) *Ist. di Matt. Villani*, lib. XI, cap. 23.

Digitized by Google

(67) ; quelques faits appartenant spécialement à notre histoire nationale, doivent cependant trouver accueil ici. En 1367, Jacques d'Achaïe, prince de Piémont, était décédé, après avoir, par un testament de l'année précédente, institué héritier le jeune Amédée, issu de son mariage avec Marguerite de Beaujeu. De telles dispositions, fruit des intrigues de Marguerite, anéantissaient les droits de Philippe, fils aîné du défunt et né d'un premier mariage avec Sibille de Baulx. Le Comte-Vert, dont l'ambition s'accommodait assez de l'exclusion de Philippe, et qui en sa qualité de suzerain, tenait entre ses mains le sort des parties, prononça la validité du testament. Philippe, esprit remuant et inquiet, refusa de se soumettre, et conçut le projet de s'emparer violemment de la succession de son père. Deux compagnies d'Anglais, ayant à leur tête un nommé Bosons, et composées chacune de trois cents chevaux et de quatre cents hommes de pied, rôdaient alors en Piémont : Philippe les prend à sa solde. La parole est impuissante à raconter les horreurs auxquelles ces scélérats se livrèrent: Turin, Moncalier, Villefranche, Scarnafiggi, Collegno, Ca-

(67) *Miravigliosa cosa era il vederne e udirni tante creare, l'una appresso dell' altra in flagello de christiani.* (*Ist. di Matt. Villani*, lib. X, cap. 53).

Digitized by Google

vours, etc., etc., subirent le pillage et l'incendie; une charte authentique rapporte que trois habitants de Carignan étant tombés au pouvoir de ces exécrables bandits, eurent d'abord les poings coupés, puis le nez, puis les oreilles; qu'ensuite on leur creva les yeux, et qu'enfin on les précipita dans les fossés du château de Vigon, où ils furent dévorés vivants par les chiens (68). Le terme du service de ces bandes anglaises à peine expiré, Philippe choisit pour les remplacer, des hordes d'Allemands et de Hongrois, sous la conduite d'un aventurier appelé le Moine de Hecz, qui lui-même soldait d'autres chefs subalternes, tels que Rubins de la Tente, Wanceirs de Hériet, Petren Mélam, Subinengier, Jéhan-François, etc. (69); mais au moment où une affaire décisive allait avoir lieu, devant la ville de Fossan, entre Philippe et le Comte-Vert, ledit Moine de Hecz, abandonnant la cause qu'il avait jusque-là soutenue, passa à l'ennemi; aussi les anciens rouleaux de la trésorerie de Savoie, mentionnent-ils une somme de 4,000 florins qui fut payée au traître *pro facto Fossani* (70). De là le Moine se mit à la paye du marquis de Saluces qui cherchait

(68) Datta, *Storia dei principi d'Acaia,* tom. I, p. 221.

(69) Datta, *Storia,* etc, tom. I, p. 224, et tom. II, *in documentis,* lib. 5, n° XV et XVII.

(70) Datta, tom. I, p. 229.

Digitized by Google

à soustraire son indépendance aux trop ambitieuses prétentions du Comte-Vert : ici encore l'aventurier de Hecz joue un rôle peu loyal, car, alléché par les offres de ce dernier prince, qui, en lui écrivant le traitait de *Moyne chiéri ami*, il se débarrassa subtilement du marquis de Saluces, et le laissa de cette manière à la merci d'un adversaire puissant (71).

L'histoire a enregistré une infinité d'autres noms auxquels se rattachent des souvenirs semblables à ceux que je viens de retracer. Il faut toutefois mettre hors de ligne ce fameux chef d'aventuriers, Jean Auguth, qui, sorti de l'Angleterre, sa patrie, à un âge tendre, fit ses premières armes en France contre le roi Jean, arriva en Italie vers l'an 1362, et figura pendant long-temps et avec honneur dans les guerres qui embrasaient ce pays. Avant lui les aventuriers à cheval, coiffés de barbues, et non armés de toutes pièces, étaient divisés en escadrons ou bannières *(banneriæ, banderiæ)*, de façon que lorsqu'on les prenait à gages, la solde se calculait à tant la barbue ou à tant la bannière (72); Auguth jugea convenable, à ce qu'il

(71) Datta, t. I, p. 241, et t. II, *in docum.*, lib. 3, n° xv.

(72) Les chartes de la maison de Savoie offrent de nombreux exemples de ce mode de location. Voyez entre autres Guichenon, *Hist. de Sav.*, preuves, p. 205.

Digitized by Google

paraît, de les organiser en *lances*, à la manière féodale, en réduisant chaque lance à trois cavaliers (73). Quoi qu'il en soit, il est certain que sous le régime des compagnies *di ventura*, la cavalerie, bien que toujours prépondérante, cessa d'être comme jadis la force à peu près unique des armées : les exemples où l'on voit l'infanterie remporter des avantages marqués sont si nombreux, que l'on doit se dispenser d'en aborder la nomenclature; il suffit de dire qu'un auteur contemporain d'Auguth, distingue expressément l'infanterie disciplinée et stipendiaire, composée en majeure partie d'archers et d'arbalétriers, de l'infanterie non disciplinée, vivant exclusivement de pillage, et formée au hasard d'individus appelés *guastatori* ou *saccomanni*, saccageurs, dévastateurs (74).

Nous touchons maintenant à l'époque où le système des troupes mercenaires devient en Italie moins affligeant que par le passé, et où les compagnies d'aventuriers étrangers, se dissipant insensiblement, font place à celles de ces célèbres Condottieri qui furent les

(73) V. *Specimen Hist. Sozomeni, inter Script. rer. ital.*, tom. XVI, p. 1076. J'ai expliqué ce qu'était la lance dans le chapitre précédent.

(74) *Vergerii epistolæ, inter Scrip. rer. ital.*, tome XVI, p. 222.

Digitized by Google

véritables restaurateurs de l'art de la guerre (75). Un grand événement mettait alors en combustion le monde chrétien. Les papes, après un long séjour à Avignon, avaient rétabli à Rome le siége pontifical : mais voilà qu'un schisme violent éclate. Urbain VI, d'abord élu en remplacement de Grégoire XI, s'étant aliéné, par sa conduite absolue et dure, un bon nombre de cardinaux, ceux-ci réunis à Anagni, le 16 octobre 1378, prétendirent que l'élection de ce pontife avait eu lieu illégalement, et portèrent leur choix sur Robert, comte de Genevois, qui prit le nom de Clément VII (76). Ce schisme auquel, en 1417 seule-

(75) *Verum quod eos (exercituum ductores) immortali laude dignos facit, cum per superiora tempora, veluti sopita enervataque Italicorum virtute, quotiens bellandum erat, ad conducendum e Germania, Galliave, mercenarium militem concurreretur, Italici emolliti procul a militiæ muneribus essent : hi omnium primi, virtute sua et gestorum magnitudine, revocatam longo postliminio militaris gloriæ famam, Italicis viris non restituerunt tantum, sed potiores esse cæteris omnibus Italicos duces ac milites experimento docuerunt* (*Vita Sfortiæ, inter Script. rer. ital.*, tom. XIX, p. 630).

(76) Voyez la relation curieuse intitulée *De creatione Urbani VI et creatione domini Gebennesii in antipapam, auctore Thoma de Acerno, inter Script. rer. ital.*, tom. III part. 2e.

Digitized by Google

ment, le concile de Constance imposa un terme, acquit dès le principe un caractère déplorable ; car pendant que les deux compétiteurs fulminaient l'anathème l'un contre l'autre, les armées en venaient aux mains, et ajoutaient les faits aux menaces. C'est au milieu de ces conjonctures, que le patriarche des Condottieri, Albéric de Barbiano, donna les premières preuves de son génie. Appelé à Rome par Urbain VI, il battit, en 1379, proche de cette ville, les troupes de Clément, et obligea le nouveau pape à se retirer en Provence (77). Cependant les dissensions intestines continuaient à dévorer l'Italie: en 1382, la reine Jeanne, vaincue par Charles Durazzo, était morte captive et assassinée ; Louis d'Anjou son fils adoptif, arriva suivi d'une armée formidable, afin de récupérer le royaume de Naples; cette expédition aurait peut-être réussi, dit un auteur peu éloigné de ce temps là, si Louis, abusé par le Comte-Vert qui l'accompagnait, et qui mourut en route près de Bitonto, n'eût trop méprisé les mercenaires italiens d'Albéric, et n'eût négligé ainsi les précautions que commandait la prudence (78); et en effet, Albéric que Charles Durazzo

(77) V. *Istoria Padovana di Andrea Gataro, inter Script. rer. ital.*, tom. XVII, p. 277.

(78) *Vita Sfortiæ*, p. 634.

Digitized by Google

avait élevé à la dignité de grand connétable, forçant l'ennemi déjà épuisé à accepter la bataille, le tailla en pièces non loin de Bari, en 1384. Six ans plus tard, d'anciennes querelles s'étant ranimées entre Galeas Visconti et les Florentins alliés des Bolognais et des Padouans, on voit Albéric reparaître à la tête des troupes milanaises, avec un autre célèbre Condottiero appelé Jacopo Verme, tandis que, dans les rangs opposés, on comptait Jacopo Attendolo, Bernardone de Trino, Angelo surnommé Tartaglia, etc. (79). Ailleurs, et du sein de ces guerres toujours renaissantes, surgissent Ottobon Terzo, Braccio de Montone, Nanno Spinelli, Pietro Fiasco, Pietro Pelacano, Andrea Serano, Zacolino Michilotto, Martino de Faenza, Perino de Tortone, Gaspardo Pazzio, Accatabriga, Gattamela, Carlo Zeno, Mostarda, Broglia et Facino Cane surtout, qui eut principalement le Piémont pour théâtre de ses exploits et de ses cruautés (80). Les années suivantes fournissent une nomenclature non moins riche: ainsi, en 1425, Philippe Visconti ayant résolu une nouvelle expédition contre les Florentins, prit à sa solde le fameux François Sforce, qui lui succéda, comme on sait,

(79) *Vita Sfortiæ*, p. 638.

(80) V. Tenivelli, *Biografia piemontese, décad.* 3, *Vita di Facino Cane.*

Digitized by Google

au duché de Milan, et de plus Angelo de la Pergola, Perino Turcho, Guido Torello, Belmammolo, Checco de Montagnana, Fabrizio, Zambono Trotto, etc. (81); les Florentins avaient de leur côté l'émule de Sforce, l'illustre Nicolas Piccinino, qui légua ses talents et sa gloire à son fils Jacopo Piccinino (82). En 1427, le même Philippe Visconti entra en contestation avec les Vénitiens: ceux-ci appelèrent auprès d'eux un Condottiero également réputé, François Carmagnola, qui, secondé par Nicolo de Tolentino, Laurentio de Tendoli, Pietro de Trani, Giovanni Marini, Tagliano Furlano, Aloysio Verme, repoussa noblement les agressions des Milannais (83). Enfin n'oublions pas Bartolommeo Coglione, qui en 1449, se trouvant à la solde de François Sforce, mit en déroute l'armée de Louis, duc de Savoie, et montra ensuite autant d'inconstance que d'habileté (84).

Les Condottieri, maîtres presque absolus des opérations militaires, se souciaient peu d'être soumis au

(81) *Chronicon Tarvisinum, inter Script. rer. ital.*, tom. XIX, p. 833.

(82) V. *Commentaria de rebus gestis Jacobi Piccinini, inter Script. rer. ital.*, tom. XX.

(83) *Chron., Tarvis.*, p. 834 et 839.

(84) *Johannis Simonetæ, Hist. de reb. gest. Francisci Sfortiæ, inter Script. rer. ital.*, tom. XXI, p. 529.

Digitized by Google

contrôle des princes qu'ils servaient : à eux seuls compétait le droit de régler les choses relatives à la discipline ; en revanche, ils restaient étrangers aux dépenses des gros armements et des munitions. Ainsi, vers 1465, le second fils du duc Louis, devenu roi de Chypre et de Jérusalem, par son mariage avec Charlotte de Lusignan, voulut récupérer l'île de Chypre dont Jacques-le-Bâtard l'avait chassé ; il traita avec un Condottiero nommé Robert de S. Séverin, qui s'engagea à lui fournir *sept cents chevalx et mil soldoyers ;* mais une clause expresse porte *que nulle personne quelleque soit, pour quelconque excès ou malefice, ayt à pugnir ou congier les soldoyers dudit messire Robert, fors que luy meisme.* On lit plus bas : *Item, que le roy fournira deux bombardes, chascune de* CCC *livres, fournies de tout ce que fera mestier, et traire tant de cops que sera nécessaire ; et que pareillement l'on ayt serpentines, ensemble les hommes à les sçavoir tirer, conduire et gouverner. Item, que l'on se pourvoye de plomb, de traits, de pulvere et fil pour les arbalestes et coleuvrines qui se conduiront par delà* (85). Quoiqu'à cette époque, les grandes compagnies d'aventuriers eussent disparu, et que les bandes placées sous les ordres des Condottieri fussent composées d'Italiens,

(85) Guichenon, *Hist. de Sav.*, pr., p. 396.

Digitized by Google

on ne cessa pas toutefois de voir figurer ça et là des archers anglais et belges, des hommes d'armes hongrois, etc. (86) Lorsque le duc Louis fut, comme je l'ai dit, battu par Bartolommeo Coglione, il avait à sa solde six mille cavaliers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs archers picards (87). Nos annales font mention d'un chef de Gascons, nommé Archambaud de Hasbach, qui, en 1485, s'étant fortifié dans un château d'où il ne sortait que pour commettre des pilleries et des extorsions, fut ensuite saisi et décapité (88).

La nature de la plupart des guerres dont la haute Italie était le théâtre au XV^e^ siècle, ne permettait pas aux Condottieri de se déployer sur une très-vaste échelle; tout se réduisait à des affaires de détail: le siége d'un château, la prise d'un bourg, le passage d'une rivière; voilà ce qui constitue le fond du récit chez les historiographes et les chroniqueurs de ce temps-là; et à cet égard, il faut lire l'*Istoria Padovana* d'Andrea Gataro, et le *Diario Sanese* d'Allegretto,

(86) V. *Andreæ Billii Hist. Mediol.*, *inter Script. rer. ital.*, tom. XIX, p. 840 et 849.

(87) *Johannis Simonetæ Hist. de rebus gestis Fr. Sfortiæ*, *inter Script. rer. ital.*, tom. XXI, p. 529.

(88) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 518.

Digitized by Google

compilations pleines de naïveté, et qui donnent une idée parfaite de l'art militaire dans la période que nous étudions maintenant. On ne s'étonnera donc point que les armées fussent généralement alors peu nombreuses, et qu'un écrivain contemporain des événements, après avoir raconté comment, en 1415, les Milanais mirent sur pied quinze mille chevaux et six mille fantassins, tandis que les Vénitiens leur en opposaient dix-huit mille des premiers, et neuf mille des seconds, s'écrie avec un juste enthousiasme : *Jamais, non jamais l'on ne vit, de notre âge, de si puissantes armées en présence!* (89). Cet exemple sert également à prouver que, bien que l'infanterie fût chose essentielle, la prépondérance appartenait encore à la cavalerie. Celle-ci continua, durant de longues années, à être distribuée par lances, suivant l'usage féodal, de façon que chaque lance comportait trois cavaliers, chiffre à peu près invariable en Italie, l'un couvert de fer, et les deux autres moins pe-

(89) *Nusquam, ea præsertim ætate, tanti simul exercitus visi* (*Platinæ Hist. Mantuana, inter Script. rer ital.*, tom. XX, p. 808.

(90) *Lanceæ centum, hi sunt trecenti equites, novissimo prorsus militandi accipiendique stipendii instituto..... Hac vero ætate, cuique thorace lanceaque instructo, ternos equos attribuimus* (*Vita Sfortiæ*, p. 633).

Digitized by Google

samment agencés (90). En France, le nombre des hommes qui formaient la lance était différent; on la calculait encore à raison de quatre individus à la fin du XV^e^ siècle (91). Les princes de la maison de Savoie paraissent avoir ordinairement suivi le système italien (92).

Ce mode d'organisation par lances restreignait évidemment les forces de la cavalerie, car la ligne armée de pied en cap avait seule de l'importance, et les deux ou trois autres ne jouaient qu'un rôle accessoire. L'expédition de Charles VIII, pour la reprise du royaume de Naples, fit surgir de nouvelles idées là-dessus. Et en effet, de tous les corps ennemis, celui qui harcela le plus les Français, fut ce qu'on appelait les Estradiots, espèce de cavalerie légère levée dans l'Epire, l'Albanie et l'Illyrie : *Estradiots*, dit Comines, *sont gens vestus comme Turcs, sauf la teste où ils ne portent cette toile que l'on nomme tolïban* (turban); *et sont dures gens, et couchent dehors tout l'an et leurs chevaux; et sont vaillans hommes qui fort travaillent*

(91) V. *Preuves et pièces justificatives des Mém. de Comines*, édition de Lenglet et Du Fresnoy, tom. IV, p. 119.

(92) Cibrario, *Della economia*, etc., p. 104. Ces règles n'étaient pas sans exception; voy. *Ibid*; voy. encore ci-devant 3^e^ part., notes 251 et 252.

Digitized by Google

un ost s'ils s'y mettent (93). On jugea dès lors quel parti l'on pourrait tirer de troupes semblables : de là l'origine de la cavalerie légère (94). A l'égard de la lance, elle cessa complètement d'être en usage sous François I. Ce fut précisément à cette époque que les Reitres (Reiter, cavalier, Ritter, chevalier, Meister, maître) commencèrent à inonder l'Europe.

Quant à l'infanterie, les succès des Suisses contre les Milanais (95), et surtout contre Charles-le-Téméraire, aux fameuses batailles de Granson et de Morat (96), prouvèrent ce qu'elle serait un jour. Charles VIII avait à Fornoue trois mille Suisses, *qui estoient*

(93) Comines, livre VIII, chap. 7.

(94) Comines donne le nom de cavalerie légère aux clients des hommes-d'armes, aux satellites de la lance ; mais il ne faut pas se méprendre : cela ne constituait point un corps réglé et indépendant. Les Génétaires d'Espagne, cavaliers armés à la légère, parurent en même temps que les Estradiots, et formaient déjà alors un corps séparé des *Ricos Hombres*, hommes d'armes proprement dits.

(95) *Andreæ Billii Hist.*, p. 55.

(96) M. Frédéric de Gingins dans ses *Lettres sur la guerre des Suisses contre Charles-le-Hardi*, Dijon, 1840, a réhabilité sur plusieurs points la mémoire de ce prince, et a envisagé sous un jour plus impartial les grands événements dont il a fait le récit.

Digitized by Google

l'espérance de l'ost (97). Aussi voit-on dès cet instant les Suisses figurer souvent comme mercenaires parmi les troupes françaises concurremment avec les fantassins allemands nommés Lansquenets (Landsknecht, serviteur du canton), qui venaient principalement de la Souabe, du duché de Gueldres, des bords du Rhin et même du Pays de Vaud, quoique ce pays appartînt à la langue romane, et fût annexé à la Savoie (98). Ce dernier fait ne paraîtra point étonnant, si l'on considère que, déjà au XIV^e^ siècle, le Pays de Vaud fournissait une excellente infanterie (99). Au reste, le métier des armes était devenu partout l'objet d'un véritable trafic : les Italiens, les Anglais, les Irlandais, les Ecossais, les Génois, les Corses, à l'instar des Lansquenets, allaient sans trop de pudeur se vendre aux princes étrangers, et mettaient peu de scrupule à combattre simultanément dans les deux camps opposés. Encore un exemple. En 1471, des troubles graves agitaient la Savoie; Amédée IX (St. Amédée), fils du duc Louis, devenu, par suite de ses longues souffrances, incapable de s'occuper des choses terrestres, conféra le soin du gouvernement à

(97) Comines, livre VIII, chap. 11.
(98) Comines, livre VIII, chap. 21.
(99) Cibrario, *Delle finanze*, etc., disc. 5.

Digitized by Google

son épouse Yolande de France. Les comtes de Bresse et de Romont, jaloux de ce que le pouvoir tombait entre les mains de leur belle-sœur et de ses favoris, se rebellèrent et commirent plusieurs excès. Au mois de juin de l'année susdite, le comte de Bresse (plus tard, le duc Philippe II), sachant qu'Yolande s'était renfermée à Montmélian, arriva suivi d'une grande troupe de Bourguignons et d'Allemands, fit le siége du château, s'empara de la duchesse, et la conduisit prisonnière à Apremont, où les Dauphinois vinrent la délivrer d'après les ordres de Louis XI (100). A cette époque, les châtelains des places importantes de la Savoie, telles que Montmélian, Chambéry, Suse, n'y exerçaient plus qu'une juridiction administrative assez restreinte; les attributions militaires dont ils jouissaient autrefois avaient été dévolues à des fonctionnaires appelés *Capitaines des forteresses* (101).

(100) Guichenon, *Hist. de Savoie*, pr., p. 411.
(101) Guichenon, pr., p. 441.

Digitized by Google

CINQUIÈME PARTIE.

LES TEMPS MODERNES.

CHAPITRE PREMIER ET PRÉLIMINAIRE.

Existence monarchique de la maison de Savoie.

De toutes les maisons féodales de l'Europe, celle des comtes de Savoie est presque la seule qui ait survécu à la ruine du système qui lui avait donné l'être, et qui ait su puiser au sein de la monarchie

Digitized by Google

un nouveau principe d'existence; voilà ce qu'il y a de vraiment grand et remarquable dans son histoire. Or, ce trait si caractéristique, ce trait si riche de conséquences, est resté jusqu'à ce jour méconnu. Ce serait un beau sujet d'études que de suivre la progression des faits, l'enchaînement des circonstances qui ont fini par élever la maison dont je parle au rang de puissance politique: je ne prétends point discourir ici *ex professo*; je ne veux que jeter quelques idées sur une route neuve et inexplorée; ce que je dirai servira de complément aux considérations que renferme la deuxième partie de cet ouvrage.

Dès le commencement du XV^e^ siècle, les comtes de Savoie, grâce à leur épée, grâce à leur habileté dans les transactions, grâce en un mot à leur génie, possédaient un état passablement compacte. A la Savoie proprement dite, berceau de cette race illustre, s'étaient adjoints le Bugey, la Bresse, le Pays de Vaud, le Faucigny et le Genevois. Au-delà des monts, Turin, Chieri, Bielle, Ivrée, etc., avaient accru les lambeaux arrachés jadis à l'héritage d'Adélaïde de Suse (1). Enfin l'extinction des deux branches vassales de Vaud et d'Achaïe, et la réunion des domaines

(1) V. *Dell'origine, titoli e progressi della casa reale di Savoia*, ms.

Digitized by Google

de chacune d'elles à ceux de la branche suzeraine, venaient de donner des éléments inespérés à ce travail de cohésion, de concentration, de fusion (2). Ce fut au milieu de ces conjonctures qu'Amédée VIII succéda au Comte-Rouge, et commença, d'une manière franche, l'œuvre qui devait amener sa dynastie à la plénitude de la vie monarchique. Les voies se trouvaient préparées, d'abord par une série de noms glorieux, tels que les Amé V, les Edouard, les Aymon, les Amé VI; puis par d'augustes alliances, car le sang de ces princes allait à tout moment se mêler à celui des familles régnantes de la chrétienté (3). Pourtant cela eût été insuffisant si d'autres bases entassées de longue main n'eussent garanti la solidité du futur édifice. Il faut que je prenne les choses d'un peu haut.

On ne saurait nier que la culture du droit romain au moyen-âge n'ait singulièrement contribué à la chute de la féodalité, et n'ait hâté, chez les peuples, la substitution d'un pouvoir central, plus ou moins absolu, à ces mille juridictions, diverses de nature et

(2) Voyez la généalogie que j'ai insérée ci-devant, 2e part., note 183. La branche de Vaud s'éteignit en 1350, et celle d'Achaïe en 1418.

(3) V. Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom., I, chap. 8. page 84.

Digitized by Google

d'origine, qui fractionnaient le territoire. Il était impossible à quiconque faisait, des compilations de Justinien, l'objet de ses études, de ses méditations, de ne pas s'imprégner, se pénétrer des principes d'unité, de monarchie, de majesté souveraine, qu'on y rencontre à chaque page. Lorsqu'au XII^e^ siècle, la législation romaine eut repris faveur, les grandes maisons féodales qui jouissaient de la plupart des droits régaliens, comme ceux de justice, de guerre, de monnaie, consentirent volontiers à ce qu'on leur appliquât les principes dont il est question. La succession des idées qui conduisirent à formuler des règles et des axiomes sur ce point, exigerait de larges développements ; il suffit d'indiquer les résultats : c'est ainsi que surgirent ces maximes que notre président Favre appelait, non sans quelque fondement, conservatrices et saintes : *le prince est la source de toutes les charges, de toutes les dignités, de toutes les existences* (4) ; *le prince est maître de la vie et de la personne de ses sujets* (5). Mais souvent il advint que le droit normal fut dépassé. L'empereur Théodose avait dit : *il est digne du prince d'avouer que les lois lui sont*

(4) *Codex Fabrianus, def.* 5, *alleg.* 3, *De appell. et relat.*

(5) *Codex Fabr., def.* 1, *alleg.* 7, *De pœnis.*

Digitized by Google

supérieures (6); les jurisconsultes du XVI^e^ siècle, forcés de suivre les conséquences des prémisses déjà posées avant eux, durent nécessairement admettre *que le prince peut violer les lois, parce qu'il marche au-dessus des lois* (7). Ceci, du reste, n'est nullement étonnant et ne doit point être attribué à une vaine affectation du pouvoir absolu; car à cette époque, la société usée demandait d'être reconstruite, et pour achever une telle œuvre, il fallait un levier puissant.

Les comtes de Savoie, obligés de décider les contestations qui s'élevaient entre leurs vassaux, eurent auprès d'eux, dès les temps les plus anciens, un conseil composé de barons, d'ecclésiastiques et de gens de loi; on conçoit facilement comment il arriva que ces derniers (les gens de loi) devinrent prépondérants; la lecture de nos chartes nationales, des clauses, des formules qu'elles contiennent, peuvent, sans trop de peine, initier le lecteur aux progrès du droit romain parmi nous (8); le fait est qu'au XIII^e^ siècle, il y

(6) Loi 4 au Code, *De legibus.*

(7) *Codex Fabr.*, *def.* 5, *alleg.* 5, *De natural. lib. et spuriis.*

(8) Par exemple, la vente de Chambéry, passée en 1232 au Comte Thomas, prouve qu'alors on connaissait parfaitement toutes les réserves et subtilités du droit; on y trouve mentionnées la possession, la quasi possession,

Digitized by Google

avait en Savoie des professeurs ès lois, *legum professores*, qui indiquaient la loi, de même qu'ailleurs les prud'hommes indiquaient la coutume: un Amblard est qualifié *legum professor* dans une charte de 1288, un Humbert de Sales s'intitule aussi *legum professor* dans une charte de 1306 (9). Or, sous le règne du comte Edouard, et antérieurement à 1328, le conseil dont il s'agit se dédoubla et en forma deux; l'un suivant partout le prince, l'autre résidant à Chambéry *(consilium Chamberiaci residens)* (10). C'était déjà un pas vers les institutions monarchiques.

Il y a plus, Aymon, successeur d'Edouard, ayant à son avénement trouvé le trésor presque vide, envoya des députés aux villes, bourgs et communautés, pour demander un subside, lequel fut concordé à raison d'un certain nombre de deniers par feux (11). Les recettes de la maison de Savoie augmentant de jour en jour, il en résulta que les officiers destinés à

l'acceptilation, l'exception *non numeratæ pecuniæ*, l'action *doli*, l'action *in factum*, etc. J'ai entre les mains plusieurs chartes de l'abbaye d'Aulps, appartenant à une époque très-reculée, et où l'on rencontre, sur cette matière, des indications excessivement précieuses.

(9) *Documenti, sigilli e monete*, p. 221 et 240.

(10) V. Cibrario, *Delle finanze*, etc., disc. I.

(11) V. Cibrario, *Delle finanze*, etc., disc. 2.

Digitized by Google

vérifier les opérations des divers comptables, durent se constituer en corps financier, en chambre des comptes; cette chambre, d'abord ambulante, fut rendue ensuite sédentaire (12). Le conseil attaché à la personne du prince, le conseil résidant à Chambéry, la chambre des comptes, élaborant peu à peu leur juridiction, donnèrent naissance à une série de fonctions et de dignités merveilleusement propres à favoriser ce genre d'ambition qui, selon Montesquieu, est nécessaire au maintien de toute monarchie (13).

A mesure que ce système se déroulait, le régime municipal revenait à la vie. L'affranchissement de nos villes tendait évidemment à diminuer la puissance de la féodalité; c'est pour cela que les princes de la maison de Savoie se prêtèrent si volontiers à ces sortes d'actes (14). La ville affranchie présentait aux serfs et aux main-mortables un asile contre la tyrannie des seigneurs (15); et souvent les seigneurs eux-mêmes,

(12) V. Capré, *Traité Hist. de la Chambre des Comptes.*

(13) V. *Esprit des lois*, livre 3, chap. 7.

(14) Dans mon *Mémoire sur la marche des études historiques*, j'ai indiqué les recueils où se trouvent la plupart de nos franchises.

(15) *Quicumque in villa quiete per annum et diem habitaverit, liber erit :* cette clause se rencontre dans toutes nos franchises.

Digitized by Google

préférant les bienfaits de la nouvelle association à l'isolement des châteaux, s'empressaient d'obtenir le titre de bourgeois et se soumettaient aux charges dérivant de cette qualité (16). On commence donc à voir se dessiner ici l'ordre populaire, ou, comme on voudra, le tiers ordre qui, se joignant au clergé et à la noblesse, détermina la convocation de ces assemblées générales appelées en Savoie *les trois états* (17). Les trois états, tout en empêchant que, chez nous, la monarchie ne devînt trop absolue, furent très-favorables à sa consolidation ; un grand nombre d'institutions monarchiques durent un heureux développement au concours des trois états ; les trois états enfin assurèrent en plusieurs circonstances l'inviolabilité de la dynastie (18).

(16) Nos archives municipales en offrent beaucoup d'exemples.

(17) La Vallée d'Aoste avait outre cela des institutions particulières. Voy. *Traité historique du Duché d'Aoste*, ms. par de Tillier.

(18) C'est sous ce point de vue que, selon moi, devrait être traitée l'histoire des trois états dans notre pays. *L'essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie et du Piémont*, par M. Dal Pozzo, mettra le lecteur au courant des autres opinions qui ont été émises sur ce sujet intéressant.

Digitized by Google

Nous avons remarqué ailleurs de quelle manière la maison de Savoie s'était attiré le vicariat perpétuel de l'empire, et quel coup une pareille concession avait porté à la juridiction temporelle des évêques de nos contrées, et à la féodalité en général (19); l'investiture de ce vicariat, en faveur des descendants d'Humbert-aux-Blanches-Mains, constituait pourtant en théorie une forte objection contre leurs prétentions au pouvoir monarchique. Et en effet, disait-on, le vicariat de l'empire comporte essentiellement une autorité subordonnée à celle de l'empereur, une autorité incompatible avec le domaine plein, indépendant et primordial que suppose la monarchie (20). Le célèbre Jean Bodin, dans sa *République*, soutenait énergiquement cette incompatibilité ; mais le président Favre éludant la discussion, répondait en s'armant d'un fait qui certes valait bien un raisonnement, *que les princes de la maison de Savoie se considéraient à juste titre les maîtres absolus d'un état acquis par le fer et à l'aide de Dieu seul* (21). Ces questions purement théoriques ne pouvaient, du reste, nuire aux choses accomplies.

(19) Voyez ci-devant 2e partie, chap. 5.

(20) V. Sclopis, *Considerazioni storiche intorno a Tommaso I*, dans les *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. XXXIV.

(21) *Codex Fabrianus*, *def.* 1 *De quadrienn. præscript.*

Digitized by Google

En même temps que le Comte-Vert se faisait céder le vicariat perpétuel de l'empire, il tirait habilement parti des idées chevaleresques d'alors, et les employait à consolider l'arche sur laquelle sa race devait échapper au naufrage de la féodalité: il fonda, en 1350, l'ordre du Cigne noir, de concert avec le comte de Genevois et Galéas Visconti, seigneur de Milan (22). La création de cet ordre tendait à mettre un terme aux petites rivalités des vassaux, et à augmenter la prépondérance des grandes familles suzeraines; toutefois, placé sous un patronage multiple, il n'avait ni l'unité ni la force de cohésion nécessaire pour une longue durée; il ne tarda guère à se dissoudre. Ce fut douze ans après, c'est-à-dire en 1362, que le Comte-Vert érigea le fameux ordre du Collier (aujourd'hui l'ordre de l'Annonciade), dont la devise FERT a donné tant de souci aux philologues (23). On peut affirmer que cette institution, en ouvrant une nouvelle carrière à l'ambition des hauts barons et à

(22) M. Cibrario a édité les statuts de cet ordre dans sa *Notice historique de l'ordre de l'Annonciade*; Turin, *in-fol.*, 1840, tiré à 50 exemplaires.

(23) V. Capré, *Catalogue des chevaliers de l'ordre de l'Annonciade*; Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia;* Cibrario et Promis, *Sigilli de' principi di Savoia.*

Digitized by Google

ce besoin d'honneurs naturel aux hommes, organisa au milieu de nous une noblesse éminemment monarchique et nationale, à qui le trône de nos princes dut en partie sa stabilité et sa splendeur.

Quand Amédée VIII succéda, ainsi que je l'ai ci-devant énoncé, au Comte-Rouge son père, la maison de Savoie réunissait toutes les conditions, tous les éléments possibles de prospérité; c'est pendant le règne de ce prince qu'elle fut investie de la dignité ducale qui, d'après les idées reçues, correspondait mieux à la position qu'elle commençait à occuper dans le monde politique. J'ai expliqué ailleurs en quoi consistaient, chez les Francs, les offices de comte: or, il est prouvé que les ducs y jouissaient des mêmes attributions (24), avec cette différence qu'ils appartenaient à une catégorie plus élevée et avaient autorité sur plusieurs comtés (25), quoique pourtant il y eut des comtes libres de la suprématie des ducs (26). Les Lombards donnaient le titre de duc aux gouverneurs, aux administrateurs, aux recteurs des villes et des provinces: les comtes furent très-rares parmi eux (27). En France, au contraire, sous les

(24) *Marculfi Formulæ, lib. I, charta, VIII.*
(25) *Gregor. Turon. Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. 18.
(26) *Fredegarii Chronicon*, cap. 78, ad an. 636.
(27) *Chorographia Ital. med. ævi*, sect. 7.

Digitized by Google

rois carlovingiens, le nombre des ducs diminua, et celui des comtes s'accrut. Charlemagne, maître de l'Italie, y introduisit le système de fonctions publiques usité en-deça des Alpes; il n'y maintint que fort peu de ducs, tels que ceux de Frioul, de Toscane, de Spolète et de Bénévent, et remplaça le reste par de simples comtes. Quelques-uns de ces derniers prirent la qualification de marquis (Markgrafen, comtes des marches, tout comme on disait Landgrafen, comtes des provinces, Burggrafen, comtes des villes, Pallastgrafen, comtes du palais, Dinggrafen, comtes des affaires ou juges); et cela, d'abord parce que leurs districts se trouvaient proches des frontières ou marches du royaume, et ensuite (l'étymologie s'étant corrompue), par le pur effet d'une volonté arbitraire. C'est ainsi qu'on vit naître successivement les marches de Turin, d'Ivrée, de Monferrat, de Gênes, de Milan, de Vérone, de Trente, d'Ancône, etc. (28). Au XI^e^ siècle, alors que l'anarchie se plaisait à intervertir bien des choses, les qualifications de princes, de ducs, de marquis, de comtes, cessèrent de représenter des idées distinctes; on supposait à peine que l'une de ces qualifications dût comporter quelque supériorité sur les autres. En 1088, par exemple, Raymond de St-

(28) *Chorogr. ital.*, sect. 11.

Digitized by Google

Gilles posait ses titres selon cet ordre-ci : *Raymondus, dux Narbonnæ, comes Tholosæ, marchio Provinciæ* (Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence). En 1095 il s'inscrivait : *Raymondus, Tholosanus comes, dux Narbonnæ, marchio Provinciæ* (Raymond, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence). Son fils Bernard plaçait au bas du paraphe ou monogramme dont il faisait usage : *signum comitis seu ducis* (marque du comte ou du duc) (29). Dans les contrées dépendantes du second royaume de Bourgogne, on avait encore plus de raison qu'ailleurs de confondre les deux qualités de duc et de comte : l'annaliste Diethmar nous apprend en effet que tous les comtes sans exception y possédaient la dignité ducale (30). Il ne faut donc pas s'étonner de voir les Astésans donner, en 1098, le titre de duc au comte de Maurienne Humbert II (31), ni de lire en tête de la lettre que le cardinal Pierre Damian adressait à l'aïeule de ce prince : *Adelaidi*

(29) V. *Trattato del titolo e prerogative regie dovute alla real casa di Savoia.*

(30) *Nullus vocatur comes nisi is qui ducis honorem possidet.*

(31) *Duxerunt consules Astenses conjungi fœdere cum honorabili et magno duce Humberto taliter : comes Humbertus..... etc.* (Durandi, *Piem. cisp.*, p. 346).

Digitized by Google

excellentissimæ duci (à Adélaïde très-excellente duchesse) (32). Ce qu'il y a d'assez singulier à l'égard du mot marquis, c'est qu'aux XI^e^ et XII^e^ siècles, ce mot admettait rarement le féminin, et que les épouses de ceux auxquels s'appliquait une semblable désignation s'intitulaient ordinairement *comitissæ*, comtesses, ainsi que le prouvent les nombreuses chartes, soit d'Adélaïde de Suse, soit de la maison de Saluces, soit de plusieurs familles princières de la Lombardie (33). Les descendants d'Humbert-aux-Blanches-Mains se contentèrent pendant long-temps du titre de *comites Mauriannenses et marchiones in Italia* (comtes de Maurienne et marquis en Italie). Thomas I se qualifia *cuens* ou *comte de Savoye* (34). Ses successeurs ajoutèrent ensuite à cette qualification, et l'on ne sait trop sur quel fondement, celle de ducs de Chablais et d'Aoste: ainsi une charte du Comte-Vert débute par *Amey comte de Savoye duc de Chablays et d'Aouste et marquis en Italie* (35); le titre de comte était toujours le principal;

(32) Guichenon, *Hist. de Sav.*, pr., p. 10.

(33) La femme de Thomas II, marquis de Saluces, fut la première de sa dynastie à s'intituler *marchionissa*, marquise. Voy. Muletti, *Storia di Saluzzo*, tom. II, lib. 8, p. 272.

(34) V. mon *Mémoire sur la marche des études hist.* etc.

(35) Guichenon, *Hist. de Sav.*, pr., p. 220.

Digitized by Google

ceux de duc et de marquis ne figuraient que sous un point de vue accessoire. Mais peu à peu la hiérarchie jadis indécise des dignités susdites se dessina, s'échafauda; les ducs, les marquis, les comtes, les barons prirent chacun une place fixe dans la série des distinctions nobiliaires (36). Ce fut alors qu'Amédée VIII aspira au titre de duc, titre que lui accorda l'empereur Sigismond par diplôme daté de Chambéry, 19 février 1416 (37).

Comme je l'ai fait observer au commencement de ce chapitre, Amédée VIII a été le premier de sa dynastie qui ait attaqué ouvertement la féodalité, et qui se soit rattaché, d'une manière franche et décisive, à la monarchie. Nous en trouvons la preuve dans les fameux statuts (*statuta Sabaudiæ* ou *decreta dominicalia*) qu'il publia en 1430, exemple alors unique d'un code à peu près complet, renfermant les lois religieuses, judiciaires, administratives, militaires, criminelles et somptuaires. Il faudrait beaucoup de temps et de soin pour apprécier convenablement la portée de ce recueil; je n'en dirai ici que quelques mots.

(36) V. *Statuta Sabaudiæ*, lib. V, §. *Quod marchiones, comites, barones, bannereti, etc.*

(37) Guichenon, *Hist. de Sav.*, pr., p. 252.

Digitized by Google

L'intention d'Amédée VIII, en formulant ces statuts, fut, sans contredit, d'habituer les vassaux à l'idée d'une volonté souveraine, devant laquelle tout fléchit, et de remplacer le caprice féodal par une législation concordante, uniforme, rigoureuse et non facultative : « Nous entendons, dit-il, que tous nos « barons et bannerets, quelle que soit leur juridic- « tion, haute, moyenne ou basse, n'importe, aient « à se conformer à nos décrets, en ce qui concerne « l'administration de la justice » (38). C'est afin de rendre l'autorité du prince toujours plus dominante, qu'Amédée raviva l'usage de la suprême et générale audience *(suprema et generalis audientia)* ou autrement des grandes assises du mois de mai, où l'on contrôlait la conduite des fonctionnaires, et où l'on recevait les plaintes dirigées non-seulement contre eux, mais aussi, chose remarquable, contre les barons, les bannerets et vassaux (39). A une époque où la féodalité s'agitait vive et flagrante, le petit nombre d'hommes libres qui restaient, les monastères mêmes, désireux d'acquérir des garanties de sécurité, allaient se

(38) *Stat. Sab.*, lib. III, §. *De baron. banneret. et aliis jurisdict. habentibus.*

(39) *Stat. Sab.*, lib. II, §. *De suprema et generali audientia.*

Digitized by Google

placer sous la sauvegarde (*guardia, salvaguardia*) des seigneurs voisins, qui accordaient chartes de protection moyennant certaines sommes d'argent ou certaines redevances. Amédée VIII, qui prétendait avec raison que ses sujets ne trouvassent assistance que dans les lois et dans la personne du prince, prohiba expressément les sauvegardes dont il s'agit (40). Enfin, jusqu'en ce qui touche les règlements somptuaires, il voulut que les barons et bannerets fussent soumis à ses exigences (41). Amédée VIII abdiquant ensuite le pouvoir, se retirant à Ripailles, acceptant la papauté pour y renoncer volontairement et donner la paix au monde chrétien, fournit un rare exemple de piété, de désintéressement et de grandeur d'ame (42).

Quoique le gouvernement du duc Louis ait été vicieux sur bien des points, l'œuvre monarchique d'Amédée VIII s'y maintint intacte, et y reçut même quelques développements. Le lecteur se rappelle que le Comte-Vert, en obtenant à perpétuité le vicariat de l'empire, s'était surtout flatté de saper la juridic-

(40) *Stat. Sab.*, lib. III, §. *De guardiis et eorum prohibitione.*

(41) *Stat. Sab.*, lib. V, §. *De statu baronum et* §§. *seq.*

(42) Il faut lire l'*Amedeus Pacificus* du P. Monod, que Bzovius a inséré dans sa continuation des annales de Baronius, comme si c'eût été sa propre œuvre.

Digitized by Google

tion temporelle des évêques de nos contrées ; ce coup aurait en partie manqué l'effet qu'on en attendait, si ces prélats eussent eu le droit redoutable d'excommunier le représentant de l'empereur ; mais, déjà auparavant, le comte Amé V, chez qui l'habileté politique ne cédait pas aux qualités guerrières, avait tant fait auprès de Boniface VIII, que ce pape lui conféra le privilége de ne pouvoir être frappé d'anathême que par le S.-Siége (43). Louis eut encore plus de bonheur : en vertu d'un concordat du 4 des ides de janvier 1451, Nicolas V fut obligé de promettre que personne dorénavant ne serait nommé aux évêchés, dignités consistoriales et bénéfices réservés des états, sans le consentement du duc. Cet indult, que les papes essayèrent plus tard de restreindre au seul duché de Savoie, occasionna de graves débats, lesquels ne prirent fin qu'au XVII^e^ siècle (44). Le règne de ce même prince se recommande en outre par l'édit du 22 avril 1445, qui, à l'instar de celui que le roi Charles VII avait naguère publié, déclara inaliénable le domaine de la couronne (45).

(43) Voyez le recueil intitulé *Congregatione particulari a SS. Domino nostro deputata, Sabaudiensium privilegiorum, pro dataria apostolica; Romæ* M. DC. XCVIII.

(44) *Ibid.*

(45) Guichenon, *Hist. de Sav.*, pr., p. 339.

Digitized by Google

Mais ce n'était pas tout que d'avoir triomphé de la féodalité, d'avoir retrempé, dans la monarchie, l'existence d'une illustre dynastie: un nouveau travail se préparait. Les grandes puissances voisines de la Savoie, la France principalement, s'habituaient à regarder cet antique patrimoine comme une proie qu'elles devaient infailliblement engloutir. L'artificieuse politique de Louis XI s'exerça long-temps vers ce but; et en effet, pendant le règne d'Amédée IX et la régence d'Yolande, mère de Philibert I, ce monarque fut presque maître absolu de nos destinées. Les règnes suivants, ceux de Charles I, mort à vingt-un ans, de Charles II, mort plus jeune encore, de Philippe II et de Philibert II, qui ne firent que passer, apportèrent peu de changement à la situation précaire de notre pays dont l'avenir se présentait singulièrement sombre et inquiétant. Et au fond, parmi les maisons princières nées du régime féodal, les unes (les ducs de Bourgogne) avaient déjà disparu; les autres (les ducs de Milan) rendaient comme le dernier soupir; les autres (les marquis de Saluces) voyaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, la hache se balancer au-dessus de leur tête; les autres enfin (les marquis de Monferrat) allaient bientôt donner un exemple de l'instabilité des choses terrestres, et du plaisir que prend la fortune à déjouer les chances que l'homme aime souvent à créer. Qui eût osé dire alors qu'il n'en serait pas de

Digitized by Google

même des ducs de Savoie? Cependant, malgré les vicissitudes infinies que ces princes eurent à subir, ils ont échappé à cet immense naufrage: quelle en est la cause? Je crois la trouver dans la longue rivalité de la France avec la maison d'Autriche, dans cet antagonisme qui commençant à Charles-Quint et à François I, s'est prolongé plein d'énergie pendant plus de deux siècles. La position géographique de nos états, qui chevauchent sur les Alpes, et occupent les flancs opposés de cette chaîne de montagnes, devint pour nous un gage de vie; on ne tarda pas à s'apercevoir que, bien que placée comme à la merci des deux puissances ennemies, notre monarchie n'appartiendrait jamais définitivement à aucune d'elles, et qu'elle servirait à l'une de bouclier contre l'autre (46).

(46) Le feu marquis Costa de Beauregard, dans ses *Mémoires hist. sur la maison de Savoie*, est parvenu à caractériser avec beaucoup de bonheur la politique de nos princes, depuis le XVI^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^; je renvoie le lecteur à cet ouvrage.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Établissement de la Réforme à Genève; occupation de la Savoie par François Ier et par les Bernois, les Fribourgeois et les Vallaisans; capitulation de Montmélian; étude de ces événements.

Dès le commencement du XVIe siècle, l'histoire de la Savoie roule sur un champ plus vaste que par le passé, et figure d'une manière importante, essentielle même, dans le cadre où se remue la politique européenne. Fidèle aux antécédents de sa famille, le duc Charles III, qui en 1504 avait succédé à Philibert II, s'efforça dès l'abord d'éloigner toutes les occasions capables d'exciter les passions soupçonneuses des rois de France, ses trop puissants voisins. Ainsi, en 1507, Louis XII, allant châtier les Génois, traversa les états du duc, qui lui fournit des secours d'hommes et de munitions (47). Deux ans après, lorsque se conclut à Cambrai la fameuse ligue de presque toutes les puissances de l'Europe contre les Vénitiens, Charles s'y fit comprendre, et envoya son frère Philippe au roi avec

(47) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 622.

Digitized by Google

cent chevaliers (48). On sait de quelle façon Louis XII, trahi par le pape Jules II, perdit le fruit de la victoire d'Agnadel, et résolut de tirer vengeance de ce pontife. Or, c'est ici que le duc de Savoie subit la première épreuve des anxiétés qui empoisonnèrent sa longue carrière, et le conduisirent aux degrés extrêmes de l'infortune.

A cette époque où la principale force des armées se composait de mercenaires, l'amitié des Suisses (peuple guerrier par métier) était singulièrement recherchée; Charles devenu depuis peu leur allié (49), parut à Louis XII être le seul intermédiaire dont il pût utilement s'aider pour les entraîner dans son parti; cependant, comme le pape s'adressait également au duc afin qu'il les dégoutât du service de la France, Charles crut sortir d'une fâcheuse perplexité en conseillant la paix: on pense bien que de semblables propositions furent mal reçues (50); la mort de Jules II, puis celle de Louis XII, le délivrèrent néanmoins de ses incertitudes.

Quand François I eut succédé à Louis, en 1515,

(48) *Chronica Juvenalis de Acquino inter Monumenta hist. patr.* tom. III, p. 722.

(49) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 624.

(50) *Mémoires de Pierre Lambert*, dans les *Mon. hist. patr.*, tom. III, p. 845.

Digitized by Google

Charles voulut s'attacher ou avoir l'air de s'attacher aux intérêts de ce monarque dont il était l'oncle maternel (51); il lui accorda passage par le Piémont pour la conquête du Milanais (52). La bataille de Marignan, gagnée sur les Suisses que payait alors l'empereur Maximilien, protecteur de Sforce, livra la Lombardie à l'armée française. Ce brillant succès, dû en partie à la bravoure du chevalier Bayard, obliga le pape Léon XII à se rapprocher du roi; ce rapprochement imposa à Charles un sacrifice inattendu, *car*, dit un de nos écrivains nationaux, *le pape et le roy desirans mieulx asseurer leur union et bonne intelligence, ne sceurent trouver meilleur moyen que de donner en mariage quelcune des prochaines parentes du roy au magnifique Julian de Médicis, frère dudit pape Léon; et tomba le sort sur madame Philiberte, sœur de mondit seigneur, pour l'effect de quoy luy furent envoyés ambassadeurs desdits sieurs pape et roy; dont entendant les proupos, se trouva fort scandalizé, ne pensant jamais que le roy ny madame sa mère voulussent conseiller à une tante et sœur d'estre si bassement*

(51) Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de François I, avait épousé Louise de Savoie, sœur de Charles III.

(52) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 625.

Digitized by Google

mariée (53). Et en réalité, Charles appartenant à la plus ancienne, à la plus noble famille de la chrétienté, devait se croire humilié d'une telle union (54); toutefois il modéra l'expression de son regret.

Pendant la bataille de Marignan, François I avait promis d'aller à pied visiter la précieuse relique du St-Suaire, que possédait la chapelle du château de Chambéry: ce prince quitta Lyon le 28 mai 1516, dans le but d'accomplir ce vœu (55). *En ce temps-là*, dit le continuateur de Monstrelet, *le roi partit, et avec lui force gentils-hommes qu'il faisoit moult beau voir, car ils estoient fort gorgias d'accoutrements faits à plaisir, et force plumarts; et tous à pied suivans le Roi. Et fut le Roi en cette sorte jusqu'à Chambéry. Et fut festoyé le Roi, durant plusieurs jours, du duc de Savoye.* Charles, non content de prodiguer les fêtes à son royal neveu, lui procura encore l'alliance des

(53) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 848.

(54) C'est peut-être sous le rapport de la noblesse et de la pureté originelle de nos princes que devrait être interprété ce mot sur lequel Montaigne s'est amusé à gloser : « Et disoit le Savoyard *que si ce sot Roy de France eust « sceu bien conduire sa fortune, il estoit homme pour de- « venir maistre d'hostel de son Duc.* » (*Essais*, livre I, chapitre 25).

(55) *Journal de Louise de Savoye.*

Digitized by Google

Suisses, qui se conclut par ses soins (56). Mais les peines qu'il se donnait afin de captiver la bienveillance de François I, ne purent prévaloir sur les puissantes animosités qui s'élevaient contre lui. Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et veuve du feu duc Philibert II, jouissait en Savoie d'un douaire considérable, et exerçait auprès de Charles l'influence que sait toujours acquérir un esprit délié, vif, absolu (57). Or, cette princesse avait persécuté à outrance Réné, bâtard de son mari, qui, réfugié en France, y occupait un rang élevé et unissait les talents militaires à la science des négociations (58). Réné

(56 Cambiano, *Del historico discorso*, dans les *Mon. hist. patr.*, tom III, p. 1006.

(57) C'était précisément cette Marguerite, qui d'abord promise à Charles VIII, roi de France, dont elle fut délaissée, épousa en premières noces Jean de Castille, héritier présomptif de Ferdinand, roi d'Arragon. On raconte que se rendant par mer en Espagne, pour la cérémonie de ce mariage, elle fut assaillie d'une violente tempête, et qu'alors, afin que sa dépouille mortelle put être reconnue et inhumée convenablement, elle fixa autour de son bras un billet contenant l'épitaphe ci-après, écrite de sa main:

Cy gist Margot la gentil' damoiselle
Qu'a deux marys, et encor est pucelle.

(58) Brantôme lui a consacré un article dans ses *Hommes illustres françois*, discours 63e.

Digitized by Google

était parvenu à s'attirer l'affection et l'entière confiance de Louise, mère du roi : Louise qui n'aimait pas Marguerite, trouva dans la disgrâce de Réné un nouveau motif de mécontentement; l'ame impressionnable de François I adopta facilement les doutes qu'on lui inspirait sur le dévouement du duc; et voilà comment prit naissance le système de défiance réciproque qui dès lors anima ces princes étroitement liés par les nœuds du sang. On ne s'étonnera donc pas si l'on voit, en 1517, le roi s'opposer à l'érection des évêchés de Chambéry et de Bourg-en-Bresse, que Charles sollicitait à la cour de Rome; si même, saisissant un vain prétexte, il lui envoya un héraut, en manière de bravade pour lui déclarer la guerre, ce qui toutefois n'eut aucune suite (59). Aux appréhensions qui dérivaient naturellement de ces faits, et qui assombrissaient l'avenir de notre pays, se joignirent mille prodiges, mille prédictions qui, à cette époque encore crédule et superstitieuse, frappaient fortement les imaginations. L'opposition de Saturne et de Mars, et la rencontre de deux éclipses, auraient suffi seules aux effrayantes déductions des astrologues; mais il y a plus: on avait vu en l'air des armées fantastiques se livrer des combats acharnés, on avait entendu à Turin

(59) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 848.

Digitized by Google

des plaintes, des gémissements, des paroles de calamité sortir du fond des tombeaux de la basilique de St-Jean (60). Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 1519, Charles-Quint succéda à l'empereur Maximilien. Louise de Savoie, mère de François I, note ainsi cet évènement: *En juillet*, dit-elle, *Charle V^e^ de ce nom, fils de Philippe, archiduc d'Austriche, fut, après que l'empire eut esté vacant par l'espace de cinq mois, eleu Roy des Romains en la ville de Francfort. Pleut à Dieu que l'empire eust plus longuement vacqué, ou bien pour jamais on l'eust laissé entre les mains de Jésus-Christ auquel il appartient et non à d'autres* (61). En effet, une funeste rivalité allait embraser l'Europe.

Le duché de Milan, sur lequel, depuis la mort du dernier des Visconti, les rois de France prétendaient avoir des droits (62), fournissait une ample matière de guerre. Charles-Quint se mit dès l'abord en devoir d'en chasser les Français et d'y rétablir Sforce. Cet empereur voyant que le roi se disposait à y envoyer des troupes, engagea le duc de Savoie à leur refuser passage; mais Charles retombant dans ses précédentes incertitudes, et croyant ne pas pouvoir s'écarter

(60) *Epitomæ historicæ Dominici Machanei*, cap. 47, *inter Mon. hist. patr.*, tom. III, p. 836.

(61) *Journal de Louise de Savoye.*

(62) V. Dupuy, *Traité des droits du Roi.*

Digitized by Google

du système de ménagement et de neutralité que lui inspirait son caractère modérateur, se borna à faire des protestations de dévouement aux deux puissances ennemies et à conseiller la paix (63).

Cependant les armées impériales ayant expulsé les Français du Milanais, le roi forma l'imprudent projet de récupérer cette province et de descendre en Italie. Il passa le Mont-Cenis, en 1524, à la tête d'une belle armée, composée en majeure partie de Suisses et de Lansquenets (64). Le duc de Savoie dut, comme on le pense bien, réaliser, bon gré malgré, les offres amicales que sa position vraiment difficile et perplexe lui avait précédemment conseillées ; il secourut les troupes françaises autant que ses facultés le permirent (65). On sait de quelle manière François I, après une marche brillante, abandonna les avantages de ses premières opérations pour mettre le siége devant Pavie, où il fut ensuite fait prisonnier. A la nouvelle de la prise du roi, le duc expédia des ambassades de condoléance à Louise, régente du royaume (66) ; il envoya également un seigneur de sa cour à l'empe-

(63) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 630.
(64) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, livre 4.
(65) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 651.
(66) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 854.

Digitized by Google

reur pour l'exhorter à la paix (67), d'autres disent pour le complimenter de la victoire (68) ; ce qui paraît moins vraisemblable, car la paix fut le but constant des travaux du malheureux Charles. Quoi qu'il en soit, ce prince eut beaucoup de part au traité de Madrid qui, en 1526, rendit la liberté au roi (69).

Mais les défiances de François I ne devaient pas tarder à revivre et à se changer même en irritation. Le duc de Savoie avait épousé Béatrix de Portugal, sœur d'Isabelle, femme de Charles-Quint. Béatrix, loin de chercher à déguiser sa haine contre la France, saisissait avidement toutes les occasions de la manifester. Voici une anecdote qui peint vivement le caractère inflexible et altier de cette princesse : « J'ai ouy « conter, dit Brantôme, à un vieux gentil-homme de « nostre pays qui s'appeloit le bonhomme Prémillac, « vieux adventurier de guerre du temps passé, qui « avoit près de cent ans, lequel revenant d'Italie après « la mort de M. de Lautrec et la perte de nostre ar- « mée, arriva le jour de Pentecoste à Chambéry, où il « advisa avec quelques cinquante ou soixante com- « pagnons qu'il avoit commandés comme enseigne, « d'aller à la porte de la grande église demander la

(67) V. *Apologie françoise pour la maison de Savoye.*
(68) *Mém. de Dubellay*, liv. 5.
(69) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 854.

Digitized by Google

« passade et aumosne à leurs Altesses, quand elles « iroient à la messe. Comme ils y estoient, voici ve- « nir madame la duchesse de Savoye, avec son ar- « rogance et superbité, tant de ses façons naturelles « que de ses habits, et avec sa grande beauté aussi ; « car elle estoit pourveue de beauté et de gloire « comme il falloit. Ces pauvres François estans tous « de rang luy demandèrent la passade. Elle, les re- « gardant dédaigneusement, leur dit : *Vous estes « François? Je ne donne point d'aumosne aux ennemis « de l'empereur, mon frère. Vous avez esté bien estrillés « d'où vous venez. Je voudrois que tant de François « qu'il y a en France le fussent de mesme.* Et ainsi elle « passa sans leur faire du bien autrement » (70). Les conseils de Béatrix contribuèrent probablement à détourner le duc de l'alliance offensive et défensive que François I lui proposa, en 1526, par l'organe du chancelier Duprat (71).

Cependant Charles, toujours désireux de la paix, ne cessait d'accabler de ses sollicitations les cabinets de France et d'Autriche ; Marguerite, douairière de Savoie, qui se trouvait être la tante de l'empereur, et Louise, mère du roi, se rendirent à Cambrai pour hâter la conclusion de cette affaire. Ces deux habiles

(70) Brantôme, *Hommes ill. étrang.*, disc. 42e.
(71) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 632.

Digitized by Google

princesses s'étant logées dans deux maisons contigües, entre lesquelles on avait ouvert une communication, s'abouchèrent sans cérémonial, tinrent des conférences journalières où personne n'était admis, et firent des pas rapides vers un accommodement d'où dépendait la destinée de l'Europe. La paix de Cambrai appelée la Paix des Dames, modéra bien la rigueur du traité de Madrid, mais en définitive elle fut désavantageuse à la France; car François I dut abandonner ses prétentions sur Milan, Naples, Gênes et sur les autres villes situées au-delà des Alpes: Charles-Quint, au comble de la fortune, devenait ainsi le modérateur souverain de tous les états d'Italie (72).

Le duc de Savoie, libre d'inquiétudes du côté de la France abattue et humiliée, éprouva moins de contrainte à formuler des protestations de dévouement envers un empereur victorieux. Celui-ci, ayant résolu, en 1530, de se faire couronner à Bologne, Charles l'y accompagna et figura de la manière la plus distinguée à cette cérémonie (73). L'année suivante,

(72) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, liv. 5.

(73) Les princes qui portaient en mains les insignes impériaux, marchaient en ordre inverse de leur dignité, comme ci-après: 1° le marquis de Monferrat portant le sceptre, 2° le duc d'Urbin portant le glaive, 3° le duc de Bavière portant le globe, 4° le duc de Savoie portant le

Digitized by Google

le duc reçut de Charles-Quint une marque de satisfaction qui devait infailliblement exciter de nouvelles colères chez le roi : ce fut la donation du comté d'Asti, dont l'empereur gratifia la duchesse Béatrix (74). François I, qui, antérieurement à la paix de Cambrai, avait prétendu que ce comté lui appartenait, témoigna combien une telle donation l'irritait ; en vain le duc essaya d'adoucir la chose en démontrant la nécessité de son acceptation : le roi persista dans son injuste ressentiment (75).

Charles-Quint, après s'être couvert de gloire en Hongrie, et avoir forcé les Turcs de se retirer à Constantinople, était revenu à Bologne ; là, le duc et la duchesse de Savoie allèrent le visiter, et furent l'objet de mille caresses ; on y convint même que le jeune prince de Piémont serait envoyé en Espagne, et élevé avec le fils de l'empereur. *Le roy de France*, dit un de nos historiens, *estant adverty de l'allée de mondict seigneur le prince en Espagne, et de la bonne chière que l'empereur avoit faict à mesdictz seigneur et dame, démonstra par les propos qu'il tinst aux ambassadeurs de*

diadême immédiatement avant l'empereur. Voy. *Relatio Cornelii Agrippæ de coronatione Caroli V, in Politicis imperialibus*, part. 4.

(74) V. *Dell' origine, titoli e progressi*, etc., ms.

(75) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 861.

Digitized by Google

mondict seigneur qu'il n'en estoit point content; et combien que ce ne fust par paroles ouvertes, toutesfoys l'on le pouvoit bien comprendre encore mieux par les effects qui s'en sont ensuyvis (76). Mais un incident plus grave ne tarda pas à mettre le comble au mécontentement de François I. Ce monarque, plein d'une jalousie amère contre Charles-Quint, épiait toutes les occasions capables de briser la veine où cet odieux rival puisait tant de prospérités. Détacher le pape des intérêts de l'empire, lui sembla un préliminaire de la plus haute importance. Pour atteindre ce but, il fallait un puissant mobile : la vanité fut le levier dont il se servit. Clément VII, promu naguère au siége pontifical, était de la famille des Médicis, famille de simples marchands, usurpateurs de la souveraineté de Florence. François I, n'hésitant pas à sacrifier l'honneur de son sang, la majesté de son rang au désir de la vengeance, pensa que Clément ne pourrait résister à la séduction d'une alliance inouïe : il proposa de marier son second fils Henri à Catherine fille de Laurent de Médicis; et en même temps il invita le pontife à se rendre à Nice, où cet objet se traiterait au long. Charles-Quint appréhendant avec raison qu'une pareille entrevue n'eut à son égard de fâcheux résul-

(76) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 864.

Digitized by Google

tats, mit tout en œuvre pour l'empêcher (77). Le duc de Savoie, qui possédait Nice, et à qui le pape venait de s'adresser afin d'obtenir l'occupation de cette ville, se trouva singulièrement embarrassé : en accordant, il s'attirait le courroux de l'empereur ; en refusant, il poussait l'exaspération du roi aux dernières limites. Après de longues et pénibles délibérations, il offrit Nice à une condition qu'il savait ne pouvoir être acceptée, c'est-à-dire que la ville et la citadelle seraient gardées exclusivement, durant l'entrevue, par mille ou douze cents hommes de ses propres troupes. *Le pape*, continue l'historien que j'ai déjà cité, *n'en feist aultre poursuite, ny feist semblant de rien ; ouy bien le roy qui, jaçoit que la ville ne fust demandée en son nom, ny par luy, en monstra grand mescontentement ; car depuis il dist aux ambassadeurs de mondict seigneur qu'il avoit esté mal conseillé de fere telle responce et refus, et qu'on devoit donner les estrivières à tous ses conseillers* (78).

Les choses en étaient là, quand des évènements d'une autre nature vinrent compliquer la position de Charles. Dès l'année 1505, des pensées d'émancipation politique s'étaient manifestées à Genève (79) : le

(77) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, liv. 3.
(78) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 866.
(79) V. Bérenger, *Hist. de Genève*, chap. 8.

Digitized by Google

premier levain de la tendance qui surgit alors, doit être cherché dans les longs démêlés des évêques et des princes de la maison de Savoie, au sujet de leur juridiction respective, ce qui s'opposa toujours à l'établissement d'un pouvoir unique, régulier, permanent et respecté. En 1518, il se forma un parti qui, voulant se frayer la route de l'indépendance, rechercha la combourgeoisie de Fribourg. Les gens de ce parti firent des efforts étonnants pour que cette alliance avec une ville libre, alliance d'abord purement individuelle, devint un fait général et légal. Le duc de Savoie, de son côté, employa toutes ses ressources afin d'empêcher une association dangereuse à l'autorité qu'il prétendait exercer. De là deux factions aussi acharnées entre elles que l'avaient été jadis les Guelfes et les Gibelins: je veux parler des Eignots ou Huguenots et des Mamelus, qui pendant long-temps remplirent Genève de désolation et de sang. On appelait Eignots ou Huguenots ceux qui avaient accepté la combourgeoisie de Fribourg, non qu'ils eussent adopté les idées nouvelles en matière de religion, mais par le simple effet de l'application du mot allemand Eidgnossen qui signifie *alliés sous la foi du serment*: on appelait Mamelus ou Mameluks les partisans de Charles, les assimilant ainsi à ces chrétiens renégats devenus les soldats-esclaves du Soudan d'Egypte (80). Je laisse, comme en dehors de mon sujet, le tableau

Digitized by Google

dramatique de la lutte violente qui s'éleva alors, et qui, en soustrayant Genève au pouvoir d'un seul, l'a conduite en définitive à l'aristocratie. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1526, les Genevois parvinrent à contracter avec Berne et Fribourg, le traité de combourgeoisie si ardemment désiré (81), et que dès cet instant, et malgré de nombreuses négociations entremêlées de tentatives à main armée et de représailles sanglantes, l'autorité du duc déclinant de jour en jour, fut bientôt réduite à néant. En vain la plupart des jeunes nobles du Pays-de-Vaud, parmi lesquels on distinguait le comte de Gruyères, le baron de la Sarraz, le seigneur de Rolle, le seigneur de la Bâtie, le seigneur de St-Martin (82), organisèrent une société dite la *Confrérie de la Cuiller* (83), dans

(80) Spon, *Hist. de Genève,* tom. I, p. 139.

(81) Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation en Suisse*, tom. III, p. 209, dit que les Genevois montrèrent aux députés de Berne et de Fribourg des bulles impériales qui leur donnaient, entre autres priviléges, le droit de contracter de pareilles alliances. La traduction du traité en question se trouve dans Spon, preuves, p. 178.

(82) V. *Chroniques ou histoire curieuse du Pays de Vaud.* Lausanne, 1672, in-12, p. 30.

(83) *Chascun d'eux portant en son chapeau une cuiller, voulant par là donner à entendre qu'ils mangeroient les Genevois à la cuiller, sans tirer l'espée hors du fourreau. (Ibid).*

Digitized by Google

le but de ruiner, incendier, affamer Genève: Genève résista. D'ailleurs une nouvelle doctrine, semblable à un torrent fougueux, commençait à envahir les intelligences, et, mêlant l'intérêt religieux à l'intérêt politique, allait donner une impulsion irrésistible à l'œuvre d'indépendance qu'on avait jurée.

En effet, tandis que Zwingle, OEcolampade, Haller, Burcer, Capito, Blaurer prêchaient la réforme par toute la Suisse, les Bernois qui, dès l'abord, s'en étaient montrés les plus ardents promoteurs, vinrent semer à Genève les idées réformistes, lesquelles, se propageant de proche en proche, pénétrèrent jusqu'en Savoie, où elles acquirent un nombre effrayant de sectateurs. Aussi ne doit-on point s'étonner de voir les trois états de Savoie, assemblés à Chambéry le 19 février 1528, ne s'occuper que des moyens à prendre pour remédier aux progrès de l'hérésie: *Plaise à nostre redoubté seigneur faire deffendre à toutes gens, tant gentils hommes que aultres, masles et femelles, qu'ils n'aient à parler publicquement, ni en privé, en faveur de Luther et de ses suyvants, adhérents et disciples.... Plus, que tous ceulx qui ont livres et traités dudit Luther et de ses disciples, soyent tenus, dedans deux jours, les bailler et rendre aux baillifs et chastelains du lieu, pour estre publicquement bruslés et annichilés, sous peine de l'indignation de nostredit seigneur*, etc., etc. (84). Or, on accusait surtout les

Digitized by Google

Genevois de répandre dans les états du duc des écrits hérétiques, d'y venir même en personne et furtivement, afin de suborner les catholiques, et les engager à ne pas payer les dîmes, à renier la messe, à manger de la chair les jours défendus (85). Il faut avouer que le relâchement des mœurs du clergé séculier et régulier favorisait singulièrement l'adoption des maximes que les nouveaux sectaires répandaient parmi le peuple. Les procès-verbaux des trois états ci-dessus cités, s'étendent assez au long sur la nécessité de *modérer et refréner* les ecclésiastiques qui *excèdent leurs qualités en habits et accoutrements mondains*, et qui *exercent l'usure, au grand dommage du commun populaire;* ils dénoncent à l'autorité compétente *ces courtisans de Rome*, qui s'emparent des gros bénéfices *et les laissent aller en ruyne sans y entretenir les aumosnes et divins offices requis*, etc., etc. L'évêque Pierre de la Beaume, dans un synode tenu à Genève en 1523, avait déjà cherché inutilement à réprimer de pareils abus (86); et la bonne religieuse de Jussieu, dont

(84) Extrait de documents inédits.

(85) *Fragm. sur Genève avant la Réformation*, p. 164.

(86) *Constitutiones synodales in sancta synodo, in ecclesia Gebennensi auctoritate illustr. et reverendiss. in Xpo patris D. D. Petri de Bauma episcopi et principis digniss. diebus xix. xx. et xxi maii, anno M. D. XXIII*: imprimé

Digitized by Google

le témoignage est irrécusable, ne pouvait s'empêcher de dire : *Vray est que les prélats et gens d'église, pour ce temps, ne gardoient pas leurs vœux et estat, mais gaudissoient* (jouissaient) *dissollublement des biens de l'église, tenant femmes en lubricité et adultère ; et quasi tout le peuple estoit infect de cet abominable péché* (87).

On sait comment, en 1534, les Genevois ayant expulsé l'évêque, inaugurèrent la religion de Luther. Le duc prépara aussitôt une expédition contre eux. François I, dont l'exaspération se montrait toujours plus fervente, essaya d'abord d'opérer diversion par de petites querelles de voisinage, telles qu'empiètements de limites, enlèvement de pennonceaux, brisements d'armoiries, etc., etc. (88) ; en même temps il fit faire secrètement une levée de mille hommes dans le canton de Neuchâtel, pour les envoyer au secours de Genève ; mais *ceulx de Gex estant advertys de la venue desditz mil hommes, s'assemblèrent soudain au*

à Annecy, caractères gothiques, 1535. Voyez livre I, chap. 2, *De habitu clericorum ;* chap. 5, *Quod clerici ludis tabernis et coreis non intersint ;* liv. 5, chap. 6, *De non vendendis sacramentis* etc.

(87) V. *Le levain du Calvinisme* imprimé pour la 1re fois à Chambéry, en 1611, puis réimprimé à Paris, en 1682, sous le titre *Relation de l'apostasie de Genève.*

(88) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 867.

Digitized by Google

nombre de deux centz, qui heurent bien tant de vertu qu'ils les rompirent et en tuarent deux ou troys centz (89). Là-dessus le roi expédia aux Genevois un corps de Lyonnais qui passèrent le Pont-de-Beauvoisin, traversèrent le territoire de Chambéry, et furent ensuite défaits sous le château de Sallenove, non loin de Genève; à ces aventuriers succèda une bande d'Italiens, que le baron de la Sarraz mit en déroute proche de Gex. François I, préludait ainsi à des entreprises plus sérieuses (90).

Vers la fin de l'année 1535, Charles-Quint atteignait le comble de la gloire; ce monarque, en replaçant Muley-Hassan sur le trône de Tunis, venait de porter un coup mortel à la redoutable puissance de Barberousse, ce tyran d'Alger, ce pirate heureux, qui tant de fois avait désolé les côtes de la Méditerranée. Ce fut précisément alors que François I raviva ses prétentions sur l'Italie, et replongea l'Europe dans une nouvelle guerre; l'histoire ne lui pardonnera jamais d'avoir choisi le moment où Charles-Quint frappait l'ennemi commun, et délivrait les plages chrétiennes du fléau de la piraterie (91). Voici de quelle façon les évènements se déroulèrent. François

(89) *Mém. de Perrie Lambert*, p. 868.
(90) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 869.
(91) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, livre 6.

Digitized by Google

Sforce, réintégré à Milan après la bataille de Pavie, supportait avec contrainte et dépit l'état de dépendance absolue que l'empereur lui imposait. Libre d'une reconnaissance qu'on lui faisait payer trop cher, il noua de secrètes intrigues à la cour de France, qui lui envoya un gentilhomme appelé Merveille, chargé de continuer les négociations déjà commencées. Mais l'empereur s'étant aperçu des menées obscures qui se pratiquaient, adressa de vifs reproches à Sforce. Celui-ci crut réparer ses torts en faisant trancher la tête à Merveille, sous un prétexte frivole et coloré des apparences de la légalité (92). François I fut ravi d'une circonstance qui lui fournissait l'occasion de descendre en Italie, sans avoir l'air d'entreprendre une guerre directe contre l'empereur, et dans l'unique but, disait-il, de punir Sforce de l'assassinat de Merveille (93). Pendant que les choses se passaient ainsi, le duc de Savoie ne cessait d'implorer la paix, et se répandait en protestations vis-à-vis du roi (94); mais François I était décidé à ne pas laisser derrière lui les états d'un prince qu'il s'imaginait être entièrement dévoué aux intérêts de son rival (95); et il ne cher-

(92) V. *Mém. de Dubellay*, livre 4.
(93) Robertson, livre 6.
(94) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 811.
(95) Robertson, livre 6.

Digitized by Google

cha désormais qu'une raison, bonne ou mauvaise, d'en venir à une rupture. Il envoya au duc le sieur Guillaume Poyet, président au parlement de Paris, pour demander la restitution de la Bresse, du comté de Nice, de Verceil, du Faucigny, etc., qu'il prétendait appartenir à la couronne de France. Cette demande aussi ridicule que peu sincère méritait un refus formel : c'est ce qui eut lieu. Jusque-là le roi n'avait fait que jouer une espèce de comédie incapable de motiver, aux yeux de l'Europe, l'occupation violente des états du duc de Savoie; il fallait pourtant à ce monarque un *casus belli* plus réel ou plus habilement inventé. Comme il se disposait à marcher en Italie, il requit que Charles eût à livrer incontinent le passage des Alpes, espérant qu'un nouveau refus de la part de ce prince fournirait le texte du grief qu'il désirait formuler avant de commencer les hostilités. Il fut bien déçu quand il apprit que Charles lui accordait le passage exigé (96); il le fut bien davantage quand ar-

(96) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 872. La plupart des auteurs étrangers qui ont parlé de ces évènements, l'ont fait avec ignorance ou avec passion. Je ne puis comprendre comment Gaillard, dans son *Histoire de François I^er^*, livre IV, chap. I, a pu admettre tous les mensonges et toutes les exagérations de Guillaume et de Martin Dubellay, concernant les griefs qu'on élevait contre le duc de

Digitized by Google

riva la nouvelle de la mort de Sforce, car dès cet instant s'écroulait tout prétexte de guerre (97); alors il leva le masque; le volcan éclata.

Aux premiers jours de l'année 1536, Philippe de Chabot, amiral de France, reçut commission de s'emparer de la Bresse et de la Savoie, et de réduire ces deux provinces à l'obéissance du roi (98). L'armée d'invasion se composait de quatorze mille Français, six mille Allemands ou Lansquenets, trois mille Italiens, huit cents hommes d'armes et mille chevaux-légers (99). L'usage de déclarer la guerre en employant les solennités en vigueur au moyen-âge existait encore (100); cette cérémonie se répétait même devant toutes les villes et tous les châteaux qui

Savoie, et notamment d'avoir refusé le passage des Alpes, d'avoir vendu ses joyaux pour soutenir la révolte du duc de Bourbon, etc., etc. Si Gaillard eût ouvert les *Essais* de Montaigne, livre II, chap. 10, il y aurait lu : *On ne peut nier qu'il ne se découvre en ces deux seigneurs* (les deux Dubellay), *un grand déchet de la franchise et liberté d'escrire.....; c'est icy plustost un pladoyer pour le Roy François qu'une histoire.*

(97) Robertson, livre 6.

(98) V. *Hist. de Bresse*, 1re part., p. 101, et preuves, page 54.

(99) Cambiano, *Historico discorso*, p. 1032.

(100) V. Daniel, *Hist. de France*, in-4°, t. V, p. 230.

Digitized by Google

voulaient ou pouvaient faire résistance : par exemple, Montluel et Bourg furent sommés de se rendre par les hérauts Guienne et Champagne (101). Or, voici le texte de la *défiance de guerre* adressée aux habitants et garnisons des villes et châteaux de la Savoie, en février 1536. C'est le héraut qui parle :

« Messieurs,

« Monseigneur le comte de Besançois, seigneur de « Brion, Philippe de Chabot, admiral de France, « gouverneur et lieutenant-général pour le Roy tres- « chrestien, mon souverain et naturel seigneur, m'a « icy envoyé devers vous, faire entendre comme, à « cause des refus et dérogations faictes audict sei- « gneur Roy par monsieur le duc de Savoye, après « avoir esté requis par plusieurs et diverses foys de « luy faire raison et restitution de ce que injuste- « ment il détient et occupe audict seigneur Roy; il « vous faict sommer par moy de sa part, suivant le « pouvoir qu'il a dudict seigneur Roy, de vous ren- « dre, vous et vos villes, dans vingt-quatre heures « après la présente sommation, entre ses mains, et « que vous ayez à luy promettre et jurer que d'ores

(101) Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 642.

Digitized by Google

« en avant vous serez bons et loyaulx subjects dudict « seigneur Roy ; et davantage, je vous somme, com- « mande et ordonne de par mondict seigneur l'admi- « ral, en vertu du susdict pouvoir, que vous ayez « incontinent et sans délay à oster toutes les armoi- « ries des portes de vos dictes villes et des places « publicques et privées d'icelles, et au lieu des dictes « armoiries, faire mettre et apposer celles dudict « seigneur Roy, comme de votre souverain et na- « turel seigneur ; et au refus de faire ce que dessus, « j'ay charge expresse de vous défier à feu et à sang, « ce que je fais présentement au cas dudict refus. « Et pour ce vous me ferez la responce que vous ad- « viserez, afin que je la puisse faire entendre à mon- « dict seigneur l'admiral » (102).

La conquête de la Bresse et de la Savoie (j'en excepte la Tarentaise, qui résista noblement, ainsi que je le dirai tout à l'heure) fut une véritable promenade militaire. Montmélian obéissait alors à un gouverneur napolitain appelé Francesco Chiaramonte, qui, après avoir essuyé quelques coups de canon, crut devoir capituler, vies et bagues sauves (103). Nos historiens ont accusé ce capitaine de lâcheté, de trahison (104);

(102) Extrait de documents inédits.

(103) *Mém. de Dubellay*, livre 5.

(104) Cambiano, *Hist. disc.*, p. 1032.

Digitized by Google

mais je ne sais si l'on ne doit pas plutôt s'abstenir de porter un jugement sur ce point ; car, bien que Montmélian se posât comme une excellente place pour ce temps, il serait difficile d'assurer que le duc Charles l'eût approvisionnée de manière à la rendre capable de soutenir un siége. Il est vrai que Chiaramonte, prenant ensuite du service en France, et *faisant plusieurs bons offices au Roy* (105), donna motif à soupçonner sa délicatesse et sa loyauté.

Au moment où l'armée française allait se mettre en marche, les Bernois, soulevés par François I, se brouillèrent également avec Charles, sous prétexte de soutenir les Genevois ; ils venaient en effet d'adresser à ce malheureux prince un cartel plein de griefs imaginaires et finissant de cette façon : *Nous vous disons donc que nous renonçons à toutes anciennes, nouvelles, trouvées et non trouvées lettres d'alliance que nous pourrions avoir eues avec vous, ce que nous vous faisons savoir par ce notre hérault, par lequel en même temps nous vous dénonçons guerre ouverte, vous advertissans qu'avec l'aide de Dieu, nous assaillirons vos pays et sujects et les endommagerons de tout notre pouvoir, afin que, par ce moyen, notre honneur soit maintenu ; et pour témoignage, y avons apposé notre sceau* (106).

(105) *Mém. de Dubellay*, livre 5.

(106) *Chron. ou hist. curieuse du Pays de Vaud*, p. 57.

Digitized by Google

Quoique ce défi eût excité la désapprobation des cantons de Lucerne, d'Uri, de Schweitz, d'Unterwalden et de Zug, les Bernois entrèrent en mouvement les derniers jours de janvier 1536, et se réunirent d'abord à Payerne, où l'armée prêta serment en grande solennité : le capitaine Zum Bach en commandait l'avant-garde composée de ceux de Thun et de Sibenthal avec quatre pièces de campagne, et d'une compagnie franche de trois cents hommes ; le centre, sous les ordres du capitaine Négueli, avait une batterie de huit canons, et comptait plusieurs arquebusiers d'élite; les milices de Neuchâtel, de Valangin et d'Erlach, et quatre pièces, formaient l'arrière-garde commandée par Jean Frisching et Henri Zimmerman (107). Cette armée ayant éprouvé une légère résistance à Morges, s'en vengea en abattant les tours de la ville et en la livrant au pillage. Les châteaux de Rosey, de Nyon, de Divonne, de Coppet, de Gex, capitulèrent promptement : un livre rempli *d'infames postures de paillardise*, trouvé, dit-on, dans le premier de ces châteaux, fournit aux assaillants, ces orgueilleux puritains, le prétexte de redoubler de rigueur envers les vaincus (108) ; toutes les maisons fortes du Pays de Vaud furent saccagées, ruinées, incendiées

(107) *Op. cit.*, p. 61.
(108) *Op. cit.*, p. 63.

Digitized by Google

(109); les habitants de Thonon et la plupart des gentilshommes du voisinage, tels que les seigneurs de Balleyson, de Montfort, de Coudrée, de Château-Vieux, vinrent faire acte de soumission (110); l'expédition se termina par la prise des châteaux de Chillon et de l'Eclusé. Les Genevois, de leur côté, rasèrent le château de Gaillard, et occupèrent Jussy, Thy, Peney, Bellerive et Seligny. Enfin les Fribourgeois et les Vallaisans, qui n'avaient rien à démêler avec le duc, jugèrent à propos de s'emparer, les uns du comté de Romont, et les autres d'une portion du Chablais.

La Savoie était conquise, à l'exception de la Tarentaise : ces fidèles montagnards, loin d'obtempérer aux sommations de l'ennemi, se levèrent en masse pour s'opposer à ses progrès, et même pour le repousser hors de la vallée supérieure de l'Isère; car ayant appris que M. de St-Paul venait d'occuper Conflans avec cent hommes d'armes, ils arrivèrent à l'improviste, reprirent la ville, et l'en chassèrent. Les Français revinrent cependant en amenant des forces plus considérables; ils essayèrent, mais en vain, de forcer le passage de Briançon, et ils ne purent subju-

(109) Spon, tom. I, p. 269.

(110) *Chron. ou histoire curieuse du Pays de Vaud*, page 65.

Digitized by Google

guer le pays qu'en achetant de quelques traîtres la connaissance des sentiers secrets qui en livraient l'accès (111).

CHAPITRE III.

Règne de Philibert-Emmanuel ; développement du pouvoir monarchique ; institutions militaires ; défense des Alpes par les forteresses ; particularités sur Montmélian.

Je n'aborderai point les détails de la guerre cruelle qui affligea la haute Italie, depuis 1536 jusqu'en 1559, et qui, un moment suspendue par le traité de Crespi, en 1544, se renouvela bientôt plus véhémente, plus acharnée. Le lecteur trouvera dans l'*Histoire militaire du Piémont*, de S. Exc. le comte Alexandre de Saluces, une vive et intéressante peinture de ces tristes événements (112).

Tandis que les maisons de France et d'Autriche poursuivaient le monde du fléau de leurs querelles, le duc Charles III, dépouillé de la majeure partie de ses états, terminait sa malheureuse carrière à Verceil, le 16 septembre 1553 : *Prince débonnaire*, dit

(111) *Mém. de Pierre Lambert*, p. 873 et 880.
(112) Turin, 1818, 5 vol. in-8°.

Digitized by Google

Mézeray, *libéral, juste, craignant Dieu, et qui n'eust pas esté si infortuné s'il eust pu n'estre pas si homme de bien.* On a prétendu que Charles, dépourvu de talents, n'avait point adopté une politique assez hardie, et l'on a fait dériver de là tous les maux de son règne: il est vrai que le désir illusoire de conserver la paix lui conseilla parfois des démarches ambiguës et contradictoires; pourtant je ne sais trop si un autre prince, quelque habile qu'on le suppose, eût empêché que notre pays ne devînt le théâtre de la guerre et ne subît l'occupation étrangère.

En 1555, Charles-Quint, dégoûté des choses terrestres et mécontent de lui-même, s'était retiré dans un couvent de l'Estrèmadure, après avoir cédé l'empire à son frère Ferdinand, et laissé à son fils Philippe II, l'Espagne, Naples, le Milanais et les Pays-Bas. A cette époque, François I n'existait déjà plus; Henri II son successeur continuait la guerre, non-seulement en Italie, mais encore sur les bords de l'Escaut, de la Meuse et de la Moselle. C'est là que Philibert-Emmanuel devait accomplir sa mission de grand capitaine, et réaliser, par une victoire éclatante, l'œuvre que lui imposait sa devise *Spoliatis arma supersunt* (113). Ce prince, entré fort jeune au service de Charles-Quint, avait donné des preuves de

(113) Brantôme, *Hommes illustres étrangers*, disc. 42.

Digitized by Google

génie, d'abord en Allemagne contre les protestants, puis contre les Français en Picardie, ce qui faisait dire de lui *que pour avoir perdu ses terres, il ne conservait que plus de cœur* (114). Lorsque Philippe II monta sur le trône d'Espagne, ce monarque le nomma gouverneur des Pays-Bas; il l'investit peu de temps après du commandement d'une armée puissante destinée à pénétrer en France. Le récit de cette mémorable campagne est en dehors de mon sujet : il suffit de rappeler ici que, le 10 août 1557, Philibert-Emmanuel gagna sur le connétable de Montmorency la fameuse bataille de St-Quentin, qui fit perdre aux Français le fruit de plusieurs années de victoire, et qui obscurcit en entier la gloire du règne de Henri II (115). Ce ne fut cependant que le 3 avril 1559, et après une nouvelle victoire remportée par les Espagnols, que se conclut le paix du Cateau-Cambrésis, qui réintégra Philibert-Emmanuel dans la possession de ses états, à la réserve de quelques places du Piémont qu'on laissa provisoirement, les unes entre les mains du roi de France, les autres entre celles de Philippe II (116). Le mariage du duc de Savoie avec

(114) *Ibid.*

(115) V. De Thou, *Hist. universelle*, livre 19; *Mém. de Tavannes*, chap. 13; *Mém. de Boyvin*, livre 8.

(116) V. *Traités publics de la royale maison de Savoie*, tom. 1, p. 12.

Digitized by Google

Marguerite sœur de Henri II, vint cimenter ce traité, qui, sans les guerres de religion qu'on vit surgir de toutes parts, aurait rendu le calme à l'Europe (117).

Dès le commencement du règne de Philibert-Emmanuel, la monarchie subalpine monta de plein saut à un éminent degré de considération, résultant soit de la force réelle qu'elle tirait de sa position intermédiaire, soit de la haute capacité du prince qui en était le modérateur. La France et l'Espagne se trouvaient également intéressées à ménager une puissance dont les dispositions ou pacifiques ou hostiles pouvaient désormais faire pencher la balance. Aussi, comme les petites choses sont les conséquences, les ramifications des grands faits, Philibert-Emmanuel eut-il pendant long-temps deux compagnies de cent hommes attachées à sa personne, la première composée d'Espagnols et entretenue par le roi d'Espagne, la seconde composée de Français et entretenue par le roi de France : *Et il la faisoit moult beau voir*, dit Brantôme, en parlant de celle-ci, *car elle estoit très bien montée avec des casaques très belles tout de velours cramoisy en broderies d'or et d'argent* (118). Le caractère doux, affable, tempérant de Marguerite, épouse

(117) C'est durant les fêtes qui se firent à l'occasion de ce mariage, que Henri II fut tué par Montgomméry.

(118) Brantôme, *Hommes ill. étrang.*, disc. 42e.

Digitized by Google

de Philibert-Emmanuel, ne contribua pas peu à maintenir des relations amicales entre la France et la Savoie : Marguerite sollicita vivement le traité du 2 novembre 1562, qui remit sous la domination de leur légitime souverain les villes de Turin, de Chivas, de Chieri et de Villeneuve, que les Français occupaient en vertu d'une des clauses de la paix de Cateau-Cambrésis (119) ; la restitution s'en fit en dépit des remontrances et des folles oppositions du maréchal de Bourdillon, qui avait remplacé en Piémont le maréchal de Brissac (120). Marguerite ne demeura pas non plus étrangère au traité du 14 décembre 1574, en exécution duquel les Français évacuèrent Pignerol, Saviglian et la vallée de Pérouse, les seuls lieux des états du duc dont ils restassent encore maîtres (121). Ce dernier traité fut, sinon formulé, du moins concordé et arrêté au passage de Henri III à Turin, lorsque ce prince, ayant quitté la Pologne presque en fugitif, revenait prendre la couronne de France qui lui appartenait par la mort de Charles IX. Plusieurs historiens ont prétendu que le consentement de Henri III avait été le fruit de l'obsession, de l'intrigue, de

(119) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 59.
(120) De Thou, livre 21.
(121) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 110.

Digitized by Google

la surprise (122); ils sont même descendus sur ce point à des détails qui, en les dépouillant de ce que les préjugés nationaux peuvent y avoir mis d'exagération, prouvent en définitive que Philibert-Emmanuel était doué d'une finesse d'esprit et d'une habileté politique pour le moins égales aux ardentes conceptions de son génie militaire. Le lecteur se tiendra donc en garde contre de fâcheuses préventions, quand il lira quelque part *que les bons melons d'Asti, que l'on faisoit manger à Henri III, et la fraische glace qu'on luy donnoit à boire, et tous ces petits foibles appas*, furent les motifs qui déterminèrent ce prince à renoncer à la possession des lieux que la France conservait en Piémont (123). Le traité que je viens de mentionner acheva et consolida l'œuvre de pacification et d'indépendance que Philibert-Emmanuel s'était imposée; car déjà auparavant, c'est-à-dire le 11 novembre 1560, il avait contracté alliance avec les cantons de

(122) V. De Thou, livre 38.

(123) Brantôme, *Hommes ill. étrang.*, disc 42e. Je me sers ici du mot Piémont pour indiquer exclusivement les terres que le duc de Savoie possédait en Italie; différemment je ne serais pas exact, car les Français occupaient alors le marquisat de Saluces en vertu de la renonciation faite par le marquis Jean-Louis en faveur de Charles IX, en 1562.

Digitized by Google

Zurich, de Lucerne, d'Uri, de Schweitz, d'Unterwalden, de Zug et de Soleure, qu'on appelait alors *les ligues de la haute Allemagne* (124); puis, le 30 octobre 1564, il avait obtenu des Bernois la restitution des bailliages de Gex, de Ternier, de Gaillard et de Bas-Chablais, moyennant l'abandon du Pays de Vaud (125); puis le 4 mars 1569, il avait récupéré, de la part des Vallaisans, une portion du Haut-Chablais, depuis Evian jusqu'à la Morge, en leur laissant ce qui se trouve au-delà (126); puis le 5 mars 1570, il avait consenti, vis-à-vis des Genevois, à un mode de vivre pour le terme de trente ans (127); puis enfin, en septembre 1575, il avait décidé la cour d'Espagne à la restitution d'Asti et de Saintya, les dernières places que les étrangers possédassent dans la portion de nos états située de l'autre côté des Alpes (128).

Mais il ne suffisait pas d'avoir assuré la paix extérieure, il fallait apporter remède à un mal qui menaçait de briser, d'anéantir parmi nous les ressorts intimes, les organes vitaux de la monarchie. Dans ce temps, les guerres de religion, guerres effrénées,

(124) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 51.
(125) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 687.
(126) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 65.
(127) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 97.
(128) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 695.

Digitized by Google

atroces, délirantes, affligeaient la plus belle partie de l'Europe occidentale. En France l'autorité royale n'existait que de nom : le duc de Guise à la tête des catholiques, le prince de Condé à la tête des protestants, ensanglantaient ce malheureux pays. Le Dauphiné surtout devint le théâtre de mille scènes de fanatisme et d'effroi : le baron des Adrets et Montbrun égorgeant les prêtres et les moines, pillant, incendiant les églises et les abbayes, mettant en déroute les armées royales, se moquant des parlements, usant en un mot du droit terrible de représailles, faisaient de cette province une véritable arène de carnage, de misères et de désolation (129). On comprend que la Savoie déjà en contact avec Genève, où l'hérésie, prêchée par Calvin, levait haut le front, que la Savoie dont une province presque entière (le Chablais), avait apostasié pendant la domination bernoise, dut se ressentir de ces ébranlements inouïs. Des documents authentiques nous apprennent qu'elle recelait alors dans son sein une multitude de factions subversives de l'ordre légal (130) ; qu'un nombre considérable de gens sans aveu, et notamment de Français appartenant à la religion réformée, y fomen-

(129) V. *Vraie et entière histoire des derniers troubles advenus en France;* Paris, 1571.

(130) Edit du 31 janvier 1560.

Digitized by Google

taient toute espèce de troubles (131); que souvent même les sujets du duc poussaient l'impudence jusqu'à recourir aux princes étrangers pour se soustraire à la juridiction des magistrats, tant en matière civile qu'en matière criminelle (132); qu'on ne rencontrait ça et là que malandrins *portant arquebuses, maillets et autres armes prohibées* (133), etc., etc.

Les religionnaires du Dauphiné prenaient, comme je l'ai dit, une vive part à ces désordes, car ils avaient l'intention de se ménager, en cas de nécessité, une retraite en Savoie, et de s'emparer à cet effet des principaux châteaux de nos vallées. Pour cela, ils commencèrent à se faire céder, sous couleur et prétexte de baux à ferme et d'acensements, les maisons fortes de plusieurs gentilshommes; puis, quand ils crurent le moment propice, ils essayèrent de surprendre la forteresse de Montmélian, au moyen des intelligences qu'ils y pratiquaient; mais le projet échoua (134). Il faut avouer que ces entreprises se trouvaient singulièrement favorisées par l'adhésion ouverte ou tacite de la plupart des esprits aux nouvelles doctrines religieuses. Le Chablais, le Pays de Gex, le bailliage

(131) Edit du 6 avril 1567.
(132) Edit du 12 février 1577.
(133) Edit du 8 mars 1563.
(134) Edit du 1er janvier 1569.

Digitized by Google

de Ternier, où Philibert-Emmanuel venait d'autoriser la liberté du culte réformé, regorgeaient d'individus que dévorait la fièvre des innovations, l'ardeur du prosélytisme, et qui, s'érigeant en apôtres, répandaient au loin les maximes hétérodoxes (135). Aussi n'entendait-on partout que disputes sur la religion, soit dans les assemblées clandestines, soit même dans les endroits publics, tels que tavernes et hôtelleries (136); certains pédagogues, au lieu d'enseigner aux élèves la *Doctrine catholique* de maître Pierre Canisius, en conformité des règlements, leur donnaient à lire des *Epîtres* infectées d'hérésie, ou à commenter l'*Ars amandi* d'Ovide, en haine du célibat et de la sainte vertu de pureté (137); les barbiers garnissaient leurs échoppes *de peintures lascives provoquant les hommes aux cupidités deshonnêtes et aux tentations de la chair*; les villes retentissaient de chansons composées en diffamation des prêtres; les moines osaient à peine sortir, de crainte d'être *huchés par les rues*, et criblés de coups, ce qui, à Chambéry, arrivait quasi chaque jour (138); les œuvres de Luther, de Calvin, d'OEcolampade, de Zwingle, de Viret, de Farel,

(135) Edit du 1er janvier 1569.
(136) Edit du 21 février 1562.
(137) *Ibid.*
(138) Edit du 24 mai 1567.

Digitized by Google

la *Confession Augustane*, le *Catéchisme de Berne*, roulant de mains en mains, autorisaient indirectement tous ces excès (139). Mais ce qui excitait le plus d'agitation, le plus de fanatisme, c'était les psaumes de David, traduits par Théodose de Bèse et Clément Marot, où le peuple trouvait une infinité de rapprochements naïfs, d'allusions vives et saisissantes (140), témoins les strophes ci-après :

Ta main suffit bien pour frapper,
Voire du tout deffaire
Quiconque t'est contraire :
Ta main saura bien attraper
Ceux qui ton los et prix
Auront eu en mépris.
Ton courroux les embrasera:
Ainsi qu'une fournaise
Toute rouge de braise,
Ton ire les engloutira ;
En tes feux allumez
Tost seront consumez (141).

Et celle-ci :

J'ai vu l'inique enflé et craint du monde,
Qui s'estendant, grand et haut verdissoit
Comme un laurier qui en rameaux abonde :
Puis repassant par où il fleurissoit,
N'y estoit plus, et le cherchay à force;
Mais ne le seu trouver en lieu qui soit (142).

(139) Edit du 21 février 1562.
(140) *Ibid.*
(141) Traduction du psaume XXI, par Th. de Bèse.

Digitized by Google

Les édits que Philibert-Emmanuel publia dans le but de remédier à cet état de choses sont empreints d'un esprit de tolérance qui a de quoi étonner à une époque où d'incroyables exagérations ternissaient les causes les plus saintes. Ce prince désapprouva hautement les massacres de la St-Barthélemy (143), et s'il s'arma, en 1561, contre les Vaudois du Piémont ses propres sujets, ce fut moins le résultat de ce besoin de persécutions, de cette soif de vengeance qu'éprouvaient tous les partis, que le fruit d'une triste nécessité ; car ce n'est point à lui personnellement qu'il faut imputer les cruautés qui se commirent alors (144). Les Vaudois en effet, l'une des plus anciennes sectes chrétiennes existant actuellement en Europe (145),

(142) Traduction du psaume XXXVII, par Clément Marot. C'est précisement le verset que Racine à traduit par les magnifiques vers, *J'ai vu l'impie*, etc.

(143) Gilles, *Hist. des églises réformées du Piémont*, chap. 56.

(144) V. Alexandre de Saluces, *Hist. milit. du Piémont*, tom. II, p. 295.

(145) Les historiens de cette secte prétendent qu'elle seule a conservés intacts les dogmes de la primitive église, et qu'elle seule par conséquent se rattache véritablement aux Apôtres, tandis que tout le reste n'est que dégénération, corruption.

On peut voir l'exposition de ce système dans l'*Hist.*

Digitized by Google

avaient résolu de se rendre complètement indépendants. Les vallées qu'ils habitent étaient devenues le repaire d'un grand nombre d'hommes turbulents et perfides qui, abusant d'un ascendant facile à acquérir, poussèrent ces malheureux montagnards à des actes d'insubordination que le gouvernement du duc ne pouvait naturellement souffrir. Il s'en suivit une guerre cruelle qui, bien que renouvelée sous les règnes suivants, fut toutefois momentanément apaisée par un traité de 1561, en vertu duquel les Vaudois obtinrent la liberté de conscience et le libre exercice de leur culte dans un rayon déterminé (146).

On a accusé Philibert-Emmanuel d'avoir cessé de convoquer et aboli de fait en Savoie, les assemblées générales appelées *les trois états*, assemblées dont le concours, ainsi que je l'ai dit, fut si souvent utile à

générale des églises évangéliques des vallées du Piémont, par Jean Léger; 1669, dans l'*Hist. des Vaudois des vallées du Piémont*, par A. Muston, 1834, etc., etc. Plusieurs écrivains catholiques, et entre autres l'auteur anonyme mais connu du livre intitulé *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois*, 1836, ouvrage riche de science et nourri de raisonnements solides, se sont élevés avec autant de force que de bonheur contre de semblables prétentions.

(146) V. Rorengo, *Memorie historiche dell' introduzione dell' heresie nelle valli di Piemonte*, cap. 13.

Digitized by Google

la monarchie. Je pense effectivement que ce prince ne se souciait guère de cette institution. Un motif très-grave puisé dans les agitations politiques et religieuses de ce temps-là, devait la représenter désormais comme excessivement dangereuse. D'ailleurs elle n'était réellement plus compatible avec la juridiction du Sénat, ce nouveau corps de magistrature destiné à symétriser la législation par l'abolition progressive de nos anciennes libertés (147).

J'aurais beaucoup à faire si je voulais peindre en entier le génie organisateur de Philibert-Emmanuel : sous le règne de cet homme vraiment digne du titre de grand que lui a décerné la postérité, de cet homme dont la volonté aussi éclairée que ferme creusait une voie à travers les obstacles, non moins sûrement que la mine au sein des rochers, tout se retrempe, tout se recompose, tout est préparé pour se réunir autour d'un centre commun. La justice prend des formes appropriées aux nouvelles bases du gouvernement (148); des dispositions sévères font disparaître les abus qui viciaient le maniement des deniers publics (149); la classe des taillables ou main-mortables est déclarée en droit de s'affranchir de ses

(147) Le Sénat fut crée par édit du 14 août 1559.
(148) V. Bailly, *Recueil des Edits*.
(149) Edit du 14 février 1578.

Digitized by Google

redevances par le paiement d'une somme proportionnée à la valeur des biens de chaque censitaire; cette mesure avait le double avantage de convertir en argent des tributs encombrants, et d'enlever à la féodalité expirante les dernières armes qui lui restaient contre la monarchie (150) ; Philibert-Emmanuel, en reconstituant enfin les corps intermédiaires, tels que le Conseil-d'Etat, le Sénat, la Chambre des Comptes, en les environnant de plus d'éclat, de plus de respect, mit une distance immense entre le trône et la noblesse féodale, et apprit à celle-ci qu'elle avait un maître; aussi les gentilshommes Savoyards élevés jadis à la cour de Charles III, et habitués à traiter leur prince familièrement et quasi d'égal à égal, se plaignaient-ils de l'espèce de solennité, de rigueur que le nouveau duc introduisait dans ses rapports avec eux (151).

Mais ce qui exerça au plus haut degré les facultés organisatrices de Philibert-Emmanuel, ce fut la création d'une force militaire correspondante à l'importance de notre pays. Dans le chapitre où j'ai essayé d'esquisser l'histoire intermédiaire de l'art de la guerre, on a vu les troupes mercenaires figurer presque partout comme le principal instrument des rivalités poli-

(150) Edit du 23 octobre 1561.

(151) *Relazione di Francesco Molini, ambasciatore veneto*, 1574.

Digitized by Google

tiques; le sort d'une bataille dépendait alors de la bonne ou mauvaise volonté des Suisses, des Lansquenets, des Anglais, des Italiens, des Génois, de ce ramassis d'étrangers qui constituaient le gros des armées, et qu'un vil gain intéressait seul à la victoire. Charles VII, roi de France, eut, le premier, l'idée de former une milice nationale et régulière: en 1448, il imposa à chaque commune l'obligation de fournir, quand elle en serait requise, un archer vêtu d'une jaque, huque ou brigandine, coiffé d'une salade, pourvu d'une dague ou épée et d'un arc accompagné de sa trousse; ces nouveaux combattants furent appelés francs-archers, à cause de l'exemption qu'il leur accorda de toutes tailles, impôts, gabelles et subventions (152); il établit en même temps plusieurs compagnies de cavalerie permanente, organisées à la manière féodale, c'est-à-dire par lances, et dites compagnies d'ordonnance (153). Ce n'était là que l'essai d'une institution qui resta près d'un siècle avant de se développer. François I, nourri à la lecture des écrivains de l'antiquité, et profitant des loisirs de la paix de Cambrai, conçut un plan d'infanterie régulière autre que celui des francs-archers, auxquels d'ailleurs on avait déjà cru devoir substituer un

(152) V. Daniel, *Hist. de la milice française.*
(153) V. ci-devant, 3e part., note 250.

Digitized by Google

corps stipendiaire plus ou moins nombreux suivant que les circonstances l'exigeaient : en 1533, il créa six légions qu'il modéla en partie sur celles des anciens Romains, et qu'il composa chacune de six compagnies de mille hommes, commandées par un capitaine, deux lieutenants et deux enseignes (154). Henri II, son successeur, abandonna ce mode de division et distribua l'infanterie en bandes, puis en régiments. A cette époque, non-seulement la France, mais encore l'Espagne, l'Allemagne, Venise, Florence, etc., s'efforçaient de résoudre le problême destiné à débarrasser l'Europe du déplorable système de vénalité militaire qui la dévorait (155).

Philibert-Emmanuel, redevenu possesseur de ses états, tourna dès l'abord ses pensées vers ce but. Il jeta en 1561, les fondements d'un nouvel ordre de choses : *Nous avons advisé*, dit-il, *d'establir gens de guerre qui soient nos propres subjects, estimans qu'ils nous seront plus fidelles, outre ce qu'ils ne serviront comme mercenaires, mais comme en leur cas propre, pour la défence et conservation de leur prince naturel et de leur propre patrie* (156). Ce ne fut que cinq ans après, c'est-à-dire en 1566, que cette œuvre reçut

(154) V. Gaillard, *Hist. de François I*, liv. 8, chap. 4.
(155) V. Alexandre de Saluces, tom. I, p. 154.
(156) Edit du 28 janvier 1561.

Digitized by Google

son complément, grâce au capitaine plaisantin Antonio Levo, qui, nommé sergent-major-général de la milice que l'on se proposait de former, lui assigna des règlements qui peuvent être considérés comme l'exposition complète de la tactique du XVI^e^ siècle (157). Les bases de ce travail furent la distribution du territoire en différents cercles militaires, dont chacun fournissait un corps appelé colonelat *(colonnellato colonnellia)*, commandé par un colonel, et composé de six compagnies de quatre cents hommes, outre les officiers, sous-officiers et tambours. La compagnie se divisait en quatre centuries, la centurie en quatre escouades, comprenant des individus domiciliés dans la même localité ou dans des localités voisines, et âgés de dix-huit à cinquante ans. Les quatre cents hommes de la compagnie étaient répartis de la manière suivante: cent vingt piquiers, avec corselets; trente piquiers, avec corselets et morions; dix piquiers, avec corselets, morions et rondaches; dix hallebardiers, et deux cent trente arquebusiers: total quatre cents. Quelques colonelats avaient une compagnie choisie de trois cent soixante arquebusiers et de quarante hallebardiers. La hiérarchie des officiers se déroulait

(157) Ce règlement est intitulé: *Discorso del capitano Levo, sergente-maggiore-generale della milizia, sull' ordine e modo di armarla, esercitarla e compartirla.*

Digitized by Google

ainsi : le colonel ; le sergent-major remplissant les fonctions dévolues, de nos jours, aux majors ; six capitaines préposés au commandement des six compagnies, et ayant chacun un enseigne et deux sergents ; enfin vingt-quatre centurions pour les centuries, et quatre-vingt-seize caporaux pour les escouades (158). Les gens de guerre composant cette milice jouissaient de plusieurs priviléges, comme d'être exempts de toutes angaries, corvées et autres charges personnelles envers les communes ; de ne pouvoir être contraints d'accepter des tutelles, curatelles, offices de syndics, consuls, conseillers ou décurions ; de ne pouvoir être emprisonnés par leurs créanciers ; de ne pouvoir être forcés à la cession de biens ignominieuse ; de ne pouvoir être appliqués à la torture, sinon en cas de crime atroce, etc. (159). Quant aux époques des exercices, les caporaux rassemblaient l'escouade de quinze en quinze jours ; les centurions rassemblaient la centurie une fois le mois ; les capitaines rassemblaient la compagnie de deux en deux mois ; les colonels rassemblaient le colonelat deux fois l'an ; enfin l'infanterie entière procédait aux grandes évolutions à la Pentecôte ou à la St-Martin (160). Voilà en peu de mots

(158) V. Alexandre de Saluces, tom. I, p. 156.
(159) Edit du 28 janvier 1561.
(160) Alexandre de Saluces. tom. I, p. 158.

Digitized by Google

ce qu'était la milice de Philibert-Emmanuel ; tel fut le noyau des institutions militaires dues à la maison de Savoie dans les temps modernes, institutions dont les progrès ont été tracés avec autant de science que d'entraînement par S. Ex. le comte Alexandre de Saluces (161).

S'il fallait en croire Brantôme et ses phrases vantardes, souvent plus gonflées de bruit que nourries de raison, notre milice n'aurait rien valu ; car, après avoir raconté comment Philibert-Emmanuel en détacha trois ou quatre mille piquiers et arquebusiers pour les envoyer à Henri III, il s'écrie : *Mais quelle milice estoit-ce? très piètre. Et quels gens de guerre? qui ne servoient que de nombre et non de faction. Tesmoin le siége de Leveron où, s'il n'y eust eu devant de nos braves soldats françois, ceux de dedans, avec trois cents hommes les eussent mis en pièces cent fois, et n'y eust esté jamais parlé de cette milice* (162). Cependant un témoin irrécusable, qui avait mission d'observer la milice de Philibert-Emmanuel, d'en calculer la force, d'en examiner l'organisation, je veux parler de l'ambas-

(161) On peut consulter encore Orsini, *Elogio storico d'Emmanuel-Filiberto ;* Napione, *Notizie storiche riguardanti la milizia d'Emmanuel-Filiberto ;* Carlo Vittorio di Quata, *Annali militari dei reali di Savoia.*

(162) Brantôme, *Hommes illust. étrang.*, disc. 42.

Digitized by Google

sadeur vénitien Girolamo Lippomano, n'hésite pas à affirmer qu'ayant eu occasion de voir la plus grande partie de cette milice, il la trouva sûr un pied tel qu'il la jugeait capable de toute espèce d'opération, *bastante ad ogni fattione* (163). Ce qu'il y a de sur, c'est que Sébastien, roi de Portugal, se fit envoyer le capitaine Levo par Philibert-Emmanuel, afin de créer une milice absolument semblable à celle de ce prince (164). Je ne sais maintenant si Francesco Molini, que la république de Venise députa à la cour de Savoie, en remplacement de Lippomano, n'a point eu le tort de généraliser un fait purement particulier, en disant que les Savoyards se montraient, de son temps, si peu enclins au métier des armes, et si peu propres à la discipline militaire, qu'ils avaient transformé en broches et en chaudrons leurs morions et leurs corselets (165). Au reste, cet ambassadeur se laissait entraîner à de facheuses préventions envers notre pays, non-seulement en ce qui concerne le peuple, mais encore sur le compte de la noblesse, à laquelle il ne rendait certainement pas la justice qu'elle méritait : son prédécesseur Lippomano, au lieu de dire qu'en-deça des Alpes, les gentilshommes étaient aussi mauvais

(163) *Relazione di Girolamo Lippomano*, 1573.
(164) Cambiano, *Historico discorso*, p. 1161.
(165) *Relazione di Fr. Molini.*

Digitized by Google

guerriers que gens superbes et altiers, les peignait au contraire sous les couleurs les plus honorables (166).

Philibert-Emmanuel, après avoir créé une infanterie nationale, songea à organiser une cavalerie qui présentât aussi les avantages de la nationalité. En 1570, il établit deux corps de cavalerie légère, l'un en Savoie de trois cents hommes, l'autre en Piémont de quatre cents cinquante (167); ce système n'ayant pourtant pas réussi (168), il adopta d'autres bases, et institua quatre corps composés presque en entier d'étrangers, les deux premiers de gens d'armes, le troisième d'arquebusiers, et le quatrième de chevaux-légers (169).

Mais une tâche également essentielle appelait toutes les sollicitudes de Philibert-Emmanuel: pourvoir à la sûreté des états par les forteresses. Les châteaux, bien que déchus de leur importance féodale, continuaient à offrir un intérêt réel en tant que positions militaires; l'art de la guerre ne dédaignait alors la prise d'aucune place, quelque minime qu'elle fût, *car les petites*, disait Brissac, *servent toujours à attra-*

(166) *Relazione di Lippomano.*

(167) Pingon, *Augusta Taurinorum.*

(168) La discipline n'avait pas pu s'introduire dans ce corps: voyez l'Edit du 20 septembre 1571.

(169) Alexandre de Saluces, tom. I, p. 164.

Digitized by Google

per les grandes (170). Or, voyons ce qu'il y avait à faire et ce qu'il y avait de fait pour la défense de notre pays au retour de Philibert-Emmanuel. La Bresse était évidemment à la merci du premier occupant; le Bugey ne comptait que des châteaux isolés incapables d'arrêter long-temps l'ennemi; j'en excepte Pierre-Châtel, qui, taillé à pic sur le Rhône, aurait écrasé quiconque eût essayé de passer par là; le fort de l'Ecluse, situé plus au nord, ne servait guère qu'à protéger le pays de Gex du côté de Genève; les Bauges, entourées de montagnes abruptes, et formant au centre de la Savoie une espèce de forteresse naturelle, ne laissaient pas encore entrevoir les avantages qu'on leur a reconnus plus tard: la véritable ligne de défense ne commençait qu'à Montmélian.

Montmélian planté au haut d'un roc inaccessible, dominait la vallée de l'Isère là précisément où le fleuve, abandonnant son sol natal, envahit le territoire français. L'importance de cette place s'explique facilement quand on songe que la vallée de l'Isère n'est elle-même que le vestibule de la Maurienne et de la Tarentaise, aboutissant, l'une au Mont-Cenis, l'autre au Petit-St-Bernard. Ces deux gorges (la Maurienne et la Tarentaise) étaient défendues au moyen des châteaux de Charbonnières et de Briançon, qui

(170) *Mém. de Boyvin*, livre 9.

Digitized by Google

obstruaient l'entrée de chacune d'elles (171). Charbonnières et Briançon se liaient à Montmélian par les positions intermédiaires de Conflans, de Miolans et de Chamousset. Enfin, Montmélian s'appuyait au couchant sur les châteaux des Marches et d'Apremont, qui, poussés jusqu'à l'extrême frontière en guise de sentinelles avancées, mettaient à couvert le bassin de Chambéry. Au-delà du Petit-St-Bernard, on rencontrait Montjouet, Verrès, l'inexpugnable Bard et Ivrée. Au-delà du Mont-Cenis, Suse méritait une attention particulière, car sa forteresse devait non-seulement empêcher qu'une armée venant de la Maurienne ne descendît en Italie, mais avait encore la destination de s'opposer à tout passage par le Mont-Genèvre et la vallée d'Oulx, qui appartenaient à la France. Au-dessous de Suse s'échelonnaient Bussolino, St-Michel, et Avegliana; cette dernière position était surtout précieuse en ce qu'elle assurait les communications

(171) Le château de Charbonnières passait encore au XVII[e] siècle pour une place très-importante, non pas tant sous le rapport des fortifications que sous le rapport de la position; voyez *Relazione di Catterin Bellegno, ambasciatore veneto*, 1670. Le château de Briançon, se trouvait situé plus avant dans la Tarentaise, que ne l'était, dans la Maurienne, celui de Charbonnières; on regardait sa position comme imprenable; François I y avait fait exécuter plusieurs travaux; voyez Roche, *Notices hist.*, etc.

Digitized by Google

avec Pignerol. Pignerol, place très-importante, masquait les vallées Vaudoises, et contribuait avec Saviglian, Fossan et Côni à garantir le Piémont, toujours exposé aux entreprises des Français possesseurs du marquisat de Saluces (172).

Philibert-Emmanuel, après le traité du 2 novembre 1562, qui replaçait Turin sous son autorité (173), songea à fortifier cette ville populeuse où il venait d'établir le siége du gouvernement. Comme il voulait en faire un centre d'opérations militaires, il y fit construire, en 1566, la citadelle actuellement existante, d'après les dessins de Francesco Paccioti, célèbre ingénieur qui, plus tard, donna le plan de celle d'Anvers (174). Puis, pour défendre l'accès des Apennins du côté du Tanaro et de la Ligurie, il chargea un autre ingénieur, Ferrando Vitelli, de présider à la construction de la citadelle de Mondovi, qui fut achevée en 1573 (175). Ce prince sentant également le besoin de ne pas laisser la Bresse, riche et belle province, sous la dent de l'ennemi, jeta, le 8 août 1569, les fondements de la citadelle de Bourg dite le fort St-

(172) Voy. ci-devant, note 123. — Voy. Alexandre de Saluces, tom. I, p. 202.

(173) V. ci-devant, note 119.

(174) V. *Theatrum Pedemontis et Sabaudiæ.*

(175) Pingon, *Augusta Taurinorum.*

Digitized by Google

Maurice (176). Jugeant aussi que la partie de la Savoie qui touche à Genève demandait d'être protégée, il commença, la même année, la forteresse de l'Annonciade sur la rive droite du Chéran, proche de Rumilly (177). St-Maurice et l'Annonciade formaient chacun un pentagone régulier, la citadelle de Turin leur ayant servi de modèle. Tous ces travaux furent achevés en très-peu de temps, malgré les dépenses énormes qu'ils nécessitèrent. Si l'on mit d'abord moins d'empressement à terminer le fort de l'Annonciade, c'est que les Suisses eurent l'air d'en prendre ombrage (178). Philibert-Emmanuel avait augmenté par divers moyens les ressources financières de l'état; il s'était fait concéder notamment la gabelle du sel, qui fournissait un chiffre considérable (179); à cela il joignait la plus stricte économie, si bien qu'on n'hésitait pas à croire qu'il n'épargnât trois cents mille écus par an, et qu'il n'eût, en 1574, un million d'or en caisse (180). Or, non-seulement alors

(176) *Hist. de Bresse*, 2e part.

(177) Pingon, *Aug. Taur.*

(178) *Relazione di Molini.*

(179) V. Tonso, *De vita Emm.-Phil.*, part. 2, p. 168. Sous Charles III, les revenus de l'état étaient de cent mille écus; sous Philibert-Emmanuel, ils furent portés à huit cent mille; voyez *Relaz. di Molini.*

(180) *Relaz. di Molini.*

Digitized by Google

les fortifications de Turin, de Mondovi, de Bourg, de l'Annonciade se trouvaient à peu près complètes, mais encore celles de Montmélian, qui, assises sur le roc vif, avec des escarpements profonds, avec des fossés, des grottes, des casemates taillées au ciseau, avec un grand nombre d'ouvrages secondaires, tels que tenailles, cavaliers, ravelins et redoutes, propres à remédier à l'irrégularité du sol, avaient dû coûter de très-grosses sommes (181).

J'ai parlé ailleurs du bastion de Bonvoisin, ce premier essai de fortification moderne fait à Montmélian: il paraît que les Français, maîtres de cette place depuis 1536 jusqu'à 1559, et ne pensant pas sans doute être un jour obligés de s'en dessaisir, conçurent le projet d'y exécuter les travaux rendus indispensables par les progrès de l'architecture militaire. A cet effet, le duc de Guise, lieutenant-général du roi en Dauphiné et en Savoie, acheta, vers l'an 1551, plusieurs édifices dépendants de la ville, et en ordonna la démolition (182). Après le retour de Philibert-Emmanuel, un habile ingénieur, Gabriel Busca

(181) Il résulte de la relation inédite de l'ambassadeur vénitien Giovanni Corraro, que la restauration de Montmélian fut commencée en 1566.

(182) Grillet, *Dict. hist.*, tom. III, p. 113.

Digitized by Google

(183), eut mission de diriger les fortifications de Montmélian; il dit lui-même, dans un traité dont il est l'auteur : *Molte cose ho anco fatto fare al castello di Monmeliano, frontiera di Savoia, fortezza e di sito e di fabbrica molto rara, et tagliata una gran parte di essa nel sasso molto duro* (184). Mais le véritable restaurateur de la forteresse en question fut l'ingénieur Revel, qui, autant que possible, y appliqua le système adopté précédemment pour celle de Turin. On toucha peu à l'ancien château, qui continua de subsister avec sa grande tour carrée et ses tours latérales sous la qualification de Donjon (185). Le bastion de Bonvoisin vit surgir à ses côtés deux bastions irréguliers ou demi-bastions, l'un à gauche appelé de l'Annonciade, et l'autre à droite, appelé de St-Maurice, et cela en souvenir et honneur des citadelles de ce nom. La partie de la nouvelle enceinte opposée à Bonvoisin, ce redoutable boulevard que Henri IV et Sully travestissaient plaisamment en Mauvoisin (mauvais voisin) reçut également deux bastions qui allaient se rattacher aux premiers par des tenailles et des

(183) Gabriel Busca était milanais, fils d'un fondeur de canons; il fut appelé à Turin, en 1560; il est auteur de plusieurs traités. V. Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*

(184) *Dell' architettura militare di Gabriele Busca*, lib. I (le seul imprimé), cap. 17; *Milano*, 1601.

(185) Voyez, à la fin du volume, le plan, n° 2.

Digitized by Google

redans accommodés à la bizarrerie du local. Comme la plupart de ces travaux occupaient la région moyenne du rocher, on leur donna le nom de Bas-Fort, afin de les distinguer du Donjon qui en couronnait le sommet.

L'approvisionnement, l'armement des forteresses qui venaient d'être construites, fut un objet sur lequel devait également se porter l'attention de Philibert-Emmanuel; aussi, dès l'année 1563, ce prince avait établi à Montmélian une fonderie de canons; et tandis qu'en Dauphiné les Huguenots s'amusaient à briser les cloches, il en achetait les débris et les transformait en bouches à feu (186). Enfin il s'efforça d'introduire un peu de discipline parmi les soldats affectés à la garde des citadelles et des châteaux, et qui, obligés à un service permanent, composaient diverses *bandes* ou *établies* placées sous les ordres des gouverneurs ou capitaines de chaque forteresse (187). Le vénitien Molini nous apprend qu'en 1574, la garnison de Montmélian s'élevait à cinquante fantassins, outre les bombardiers, ce qui était beaucoup pour le

(186) *Relazione di Marino Cavalli, ambasciatore veneto,* 1563.

(187) V. Edit du 20 septembre 1571. Les châtelains ne conservaient plus alors que de simples fonctions administratives et judiciaires; voyez ci-devant, 4e part., note 101.

Digitized by Google

temps et pendant la paix surtout. Je dois remarquer qu'il y avait alors grande pénurie d'artilleurs, non-seulement en Savoie, mais encore en Italie et en France : on s'en forme une idée quand on songe que le maréchal de Brissac, étant en Piémont, où il tenait tête aux Espagnols, sollicita un renfort de huit canonniers au lieu de six, et ne put l'obtenir. Le service des pièces s'opérait très-lentement; on ne tirait que fort peu de coups par heure (188). Je vais maintenant insérer ici quelques textes qui serviront à faire connaître l'opinion que l'on avait de Montmélian dans la dernière moitié du XVI^e^ siècle et dans la première moitié du XVII^e^.

D'abord l'ambassadeur Marino Cavalli, qui écrivait en 1563, à une époque où cette place n'était presque qu'un château féodal, la juge admirablement située; mais il entrevoit la possibilité de l'éviter en passant sur la rive gauche de l'Isère; voici ses propres expressions:

Monmeliano quasi nel centro del paese, piu atta a custodire il passo di Francia in Italia per il Monsenese che opportuna a gran difesa per la conservatione di Savoia: et per custodia del passo, ancora dubiterei che non possa giovar molto contro Francesi, se ben la fortezza sara molto gagliarda, et in bel sito stando, posta sopra un colle separato dagl' altri, nella bocca di quattro valli, una delle quali viene del Delfinato verso Grenoble, l'altra di Tarantasia, la terza di Moriana, et la quarta di Chambery, perche in questa il paese si allarga tanto che i Francesi, entrando per la valle di Grenoble,

(188) Alexandre de Saluces, tom. I, p. 186 et 189.

Digitized by Google

potriano passare alla destra del fiume che corre sotto la fortezza (à droite en remontant, c'est-à-dire sur la rive gauche), *senza che fossero da lei impediti; il che tanto piu facile saria ai Francesi, quanto che i confini del Delfinato vengono poco piu lontano che un miglia di questo loco: ma quando vi fossero numeri di gente in essa, potria nuocere assai alle vettovaglie et soccorsi che seguitassero il campo.*

Lorsque Philibert-Emmanuel eut fait de Montmélian une citadelle du premier ordre, la possibilité indiquée par Marino Cavalli cessa d'être admissible non que la disposition des lieux fût changée, mais parce que, suivant les idées d'alors, on ne croyait pas pouvoir se hasarder à laisser derrière soi une place de cette nature, d'autant plus que les armées étant généralement peu nombreuses, ce qui en serait resté, après la formation du blocus, aurait été insuffisant pour faire face aux exigences ultérieures de l'expédition. C'est dans ce sens qu'un autre ambassadeur vénitien, Francesco Molini, qui se trouvait à la cour de Savoie en 1574, dit: *Questa fortezza* (Montmélian) *intertiene i Francesi che non passano innanzi finche il castello non si rende.*

Le sieur de la Popellinière, dans son curieux ouvrage intitulé *Histoire de la conqueste des pays de Bresse et Savoye par le Roy très chrestien*, Paris, 1601, *fol.* 39, décrit ainsi que suit la forteresse de Montmélian :

Le chasteau de Montmélian couvre la teste d'une haute montagne deffendue de divers et si facheux précipices, que toutes les advenues

Digitized by Google

en sont de fort mal-aisez accès. Il est composé de cinq gros bastions revestus, bien flanqués, et entretenus de nombre de tenailles de semblable estoffe; bien percé, aucunement fossoyé du costé de la ville seulement; pourveu de tout le besoin; et a l'advantage d'une grosse garnison qu'on y peut tenir.

Quant à la ville, située au bas de la forteresse, j'ai fait observer ailleurs que, même pendant la période féodale, elle n'avait jamais été considérée comme fortifiée autant qu'elle aurait pu l'être; or, voici ce qu'en dit l'auteur déjà cité, *fol.* 31 *verso:*

Montmélian est l'une des principalles et plus renommées villes de de la Savoye. Estendue sur une plaine que resserrent aussi tost les monts voisins; contre laquelle passe l'Isère qui luy preste ses eaux pour en accommoder ses habitants. Elle est petite, ceinte de foibles murailles, mal percée, peu flanquée et incommodément bastie. N'est mesme si peuplée qu'anciennement pour les incommoditez que les guerres passées luy ont apporté. Joint que les naturels, simples et montagnez, n'aiment, non plus que firent oncques leurs devanciers, ny tout le reste des Savoysiens, le bruit des armes. ...; au reste elle est aujourd'huy plus renommée par la force de sa citadelle.

Les auteurs des *Mémoires de Sully*, ou autrement des *OEconomies d'estat, domestiques, politiques et militaires de Henri-le-Grand*, tom. I, chap. 96, parlent ainsi de Montmélian.

Vous avez recogneu les advantages particuliers de la place, tant ceux de sa naturelle position, que ceux que l'artifice humain y a adjoutez; estant un rocher des plus durs, si haut eslevé qu'il domine tout son prochain voisinage; précipiteux de toutes parts, et du tout inaccessible, réservé du costé de la ville, duquel la pente est plus douce, mais aussi en laquelle a esté pratiqué avec un grand temps et labeur merveilleux, un fossé taillé dans le roc, à la pointe des

Digitized by Google

ciseaux acérez, et trois bastions non sujets à la mine, à la sape et autres attaquemens de main, d'autant que, plus d'une toise et demie de haut, leur fondement est roc dur comme marbre; que si cette place a quelques montagnes circonvoisines, elles semblent, les unes du tout inaccessibles, non seulement aux pièces d'artilleries, chevaulx, charrois, mais encore aux hommes mesmes, et leurs sommets si droits et pointus, est d'un roc si dur et desnué de toute terre, qu'il semble du tout impossible d'y dresser aucune platteforme, ny logis de pièces, quelque médiocres qu'elles puissent estre; et les autres si esloignées qu'elles paroissent hors de la portée du canon.

Jean de Serre, dans son *Inventaire général de l'histoire de France*, tom. III, p. 567, fait de Montmélian un tableau non moins saisissant:

Le fort de Montmeillan situé sur la croupe d'une montagne, circuy d'orribles précipices de toutes parts, fossoyé devers la ville seulement, défendu de cinq gros bastions revestus, bien flanquez, et entretenus de bon nombre de tenailles, n'a qu'une advenue du costé de la ville, mais encore les flancs, lessez et retranchemens la rendent de très difficile accèz; et conserve encore la réputation d'une des fortes places de l'Europe. On n'estimoit pas qu'aucuns exploicts militaires, ny les plus subtiles ruses, ny les plus espouvantables machines, ny les efforts des plus courageux assaillans, ny les foudres et violences de la terre, peussent jamais esbranler sa fermeté, forcer sa force, ny la réduire à prendre loy du conquérant: tous les capitaines la mettoient au premier rang.

Philippe de Hurault, abbé de Pont-le-Roi, évêque de Chartres, dans ses *Mémoires* rédigés en 1600, dit de Montmélian:

Il est placé sur un grand et effroyable rocq, sur la rivière d'Isère, à trois lieues de Chambéry, fortiffié de cinq grands bastions revestus depuis le rocq, et d'un grand donjon par le milieu, séparé d'un fossé profond taillé dans le rocq.

Digitized by Google

Mézeray dans son *Abrégé chronologique ou extrait de l'histoire de France*, s'exprime de la manière suivante sur les citadelles de Bourg-en-Bresse et de Montmélian:

Ces deux forteresses passaient pour imprenables: la première parce qu'elle estoit fort régulière; la seconde par sa situation bijarre; car elle est assise sur un haut roc escarpé de tous costez avec bastions hors de sape et de mine, et des fossés taillés à la pointe du ciseau; et le terrain d'alentour est tout roc et couvert de montagnes qui ne paroissent accessibles qu'aux oyseaux du ciel; si bien qu'il semble impossible d'y faire des trenchées ny d'y dresser des batteries.

Matthieu dans son *Histoire de France sous le règne de Henri IV*, livre 3, après avoir dit que Montmélian passait pour être imprenable, continue:

Cette place est sur le sommet d'une haute montagne; ses fossez sont les précipices de tous costez; ses deffences, cinq gros bastions bien flanquez et entretenus de nombre de tenailles de bonne estoffe: il n'y a qu'une advenue du costé de la ville, mais si malaisée qu'elle ne se peust gaigner, estant fossoyée, retranchée et flanquée avec advantage.

De Thou dans son *Histoire universelle*, livre 125, parle de Montmélian comme de l'une des places les plus fortes de l'Europe; voici la traduction du passage où il en est question:

On avait joint au vieux château une nouvelle forteresse au milieu de laquelle il se trouvait enclos, et dont l'enceinte embrassait tout le pourtour du rocher. Ces ouvrages consistaient en cinq gros bastions dont trois regardaient la ville située au-dessous. Un fossé profond existait de ce côté là. De l'autre, l'escarpement des rochers s'était opposé à ce qu'on y construisit des fortifications avancées, mais on y avait suppléé par des tenailles conduites avec art.

Digitized by Google

L'auteur du *Discours véritable de la réduction du chasteau de Montmillan à Sa Majesté très-chrestienne Henry IIII roy de France et de Navarre, Lyon*, 1600, ajoute :

Et est icelle place réputée de tous imprenable et inaccessible.

Le Grain dans sa *Décade contenant la vie et gestes de Henry-le-Grand*, livre 8, dit la même chose :

Montmélian estimée imprenable et bastante (capable) d'arrêter pour trois mois une armée de cinquante mil hommes.

Bernard dans son *Histoire de Louis XIII*, livre 14, §. 22, dit aussi :

Montmélian non la meilleure place de la Savoye tant seulement, mais de toute l'Europe.

Rodolphe Boterei, dans son ouvrage intitulé *Rodolphi Botereii, in magno Franc. Consilio advocati, De rebus in Gallia et pene toto orbe gestis commentaria*, Paris, 1610, livre 7, *De castri Montmeillani expugnatione*, s'exprime comme suit :

Fama ab omni ævo, situ loci, montium jugis, fossa, aggere, vallo, inexpugnabile munimentum, omnibus persuasum fecerat ante biennium hunc Athlantem expugnari non posse..... Quam quidem arcem vel corvi crocitantes, aditu ascensuque rupis inaccessæ prohibuissent. — Tout le monde était persuadé qu'il aurait fallu deux ans pour se rendre maître de cette forteresse dont la célébrité remonte aux âges les plus anciens, et qui, semblable à un géant, se fait remarquer par sa position inexpugnable, par ses rochers, ses précipices, ses fossés, ses remparts..... On eût dit que les corbeaux croassants avaient été commis pour en défendre l'accès.

Digitized by Google

Enfin Pietro Floriani, dans sa *Diffesa et offesa delle piazze*, Venise 1654, *in-folio*, livre 3, chap. 17, dit qu'au XVII^e^ siècle, les ducs de Savoie regardaient Montmélian comme le principal et presque l'unique boulevard de leurs états. Je pourrais multiplier les citations, mais je crains les redites, et je m'arrête.

CHAPITRE IV.

Caractère de la guerre des Alpes à la fin du XVI^e^ siècle ; Charles-Emmanuel et Lesdiguières.

Lorsqu'en 1580, le jeune Charles-Emmanuel succéda à Philibert-Emmanuel son père, la France, que nous avons vue, dès l'année 1562, en proie aux sanglantes querelles des catholiques et des protestants, subissait toutes les horreurs de la guerre civile. D'un côté la Ligue, ayant à sa tête le duc de Guise, nourrissait ses rangs et se préparait à éclater ; de l'autre les Huguenots se ralliaient sous la bannière du roi de Navarre (Henri IV), et se mettaient en état de résister au nouveau choc qui les menaçait : le faible Henri III, entouré de ses mignons, flottait incertain entre les partis contraires. Charles-Emma-

Digitized by Google

nuel avait montré dès son enfance un esprit vif, ingénieux, un coup d'œil rapide, une rare souplesse de caractère, une élocution facile, entraînante, un courage bouillant sans témérité, un génie porté aux grandes entreprises (189); l'âge ne tarda pas à développer en lui une ambition démesurée; et l'on disait de son temps, *qu'il s'estoit fantasié de la surintendance de la chrestienté* (190). Ce prince vit sa ligne de conduite se dessiner de prime abord franche, nette, claire: profiter des troubles de la France, pour réaliser ses projets d'agrandissement. A cet effet, une étroite alliance avec le roi d'Espagne, qui possédait toujours Naples et le Milanais, et qui fomentait la Ligue de la toute-puissance de son or, devenait indispensable: Charles épousa donc l'infante Catherine; le mariage se fit en 1584 (191). Quatre belles proies et une cinquième peut-être s'offraient à l'imagination fiévreuse du duc de Savoie: Genève, le Dauphiné, la Provence, le marquisat de Saluces (192), puis, dans une atmosphère un peu plus vague, le Lyonnais, qui, joint aux autres, aurait complété un vaste état et reconstitué de fait l'ancien royaume de Bour-

(189) V. *Relaz. di Lippomano.*

(190) La Popellinière, *Hist. de la conqueste des pays de Bresse et de Savoye par le Roy très chrestien*, fol. 5.

(191) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 142.

(192) V. Davila, *Hist. delle guerre civili di Fr.*, lib. 11.

Digitized by Google

gogne et d'Arles (193); qui sait même si la pensée de se voir un jour roi de France (194), ou d'arriver au faîte des grandeurs humaines en se faisant élire empereur (195), ne préoccupa point, dès les commencements, le génie inquiet de ce prince, mélange singulier de grandeur, de faiblesse, d'aveuglement, d'adresse, de perspicacité, d'incertitude, de volonté ferme, de défiance, de bonne foi, de mensonge et de perfidie? On prétend que les devins, les enchanteurs, les astrologues, les philosophes, les piqueurs d'images dont il aimait à s'entourer (196) (c'était la mode alors) (197), et pour lesquels il dépensa, dit-on, cent mille

(193) La Popellinière, *fol.* 5. On voit que l'idée de recomposer le royaume de Bourgogne n'était point encore effacée au XVI^e^ siècle; relisez ce que j'ai écrit ci-devant, 2^e^ part., chap. 1^er^.

(194) Il se mit sur les rangs après la mort de Henri III, comme je le dirai tout à l'heure.

(195) Il prétendit à l'empire après la mort de Matthias; voyez d'Aubigné, liv. 10, chap. 24.

(196) V. le pamphlet intitulé: *La première Savoisienne.*

(197) *C'est le monstre à six cornes qui a tant de crédit parmy l'ignorente populace qui s'est fourré ainsy aux cabinets des Roys. Ceste vermine qui demeure libre, sans estre recherchée, estoit, du temps du Roy Charles neufvième, parvenue au nombre de trente mil; depuis elle a pris tant de vogue que ceux qui s'en meslent aux grandes maisons sont appelez philosophes et astrologues; et les alma-*

Digitized by Google

écus (198), lui avaient promis la monarchie universelle. Quoi qu'il en soit, en 1588, au moment où la faction des Seize remplissait Paris de tumulte, Charles-Emmanuel crut devoir mettre à exécution ses projets.

Instruit de la fameuse journée des barricades, qui semblait ne plus laisser en France de chances de salut à la royauté légitime, il fit offrir ses services au duc de Guise, à condition que le royaume serait partagé entre eux deux, donnant toutefois à entendre qu'il se contenterait de la Provence, du Dauphiné et du marquisat de Saluces. Le Duc de Guise, craignant de trop s'avancer en acceptant de telles offres, répondit évasivement. Charles, piqué d'une réponse qu'il assimilait mal à propos à un refus, changea ses batteries, et dépêcha vers Henri III Réné de Lucinge, afin de représenter à ce monarque la nécessité de pourvoir à la sûreté du marquisat que les Huguenots menaçaient d'envahir, et afin de l'engager à lui en confier la défense. Le roi, qui soupçonnait là-dessous quelque arrière-pensée, se borna à congédier l'ambassadeur (199). Charles résolut alors d'employer la force. Il renoua ses négociations avec le duc de Guise, puis, tandis que la France désolée attendait impatiemment

nachs servent maintenant de règle aux actions des hommes. (*Hist. des derniers troubles de France*, 1604, livre 2).

(198) *Le baron de Féneste*, p. 79.

(199) De Thou, livre 92.

Digitized by Google

l'issue des états-généraux convoqués à Blois, il rassemble secrètement ses gens, et va mettre le siége devant Carmagnole, la principale forteresse du marquisat de Saluces, et l'emporte au bout de peu de jours: là il trouva plus de quatre cents pièces d'artillerie de tout calibre, une quantité considérable de poudre, de boulets et de munitions de guerre; car les Français avaient fait de cette place un vaste arsenal; bref, la conquête du pays entier fut l'affaire de trois ou quatre semaines, et en décembre 1588, les garnisons des villes assiégées durent se retirer au-delà des Alpes, *vies et bagues sauves, tambours battans, enseignes desployées, les armes en main seulement, les mesches esteintes, et sans toucher* (à ce que l'on prétend) *l'argent de trois payes que le duc leur avait promises par capitulation* (200).

L'occupation imprévue du marquisat de Saluces fut considérée comme un événement grave au milieu des événements déjà assez importants qui se passaient en Europe. Charles-Emmanuel voulant donner à son expédition une couleur officieuse, chargea son ambassadeur à la cour de France de dire au roi qu'il n'avait agi ainsi qu'afin d'empêcher que les Huguenots du Dauphiné, à la tête desquels se trouvait Lesdiguières, ne pénétrassent en Italie (201); il adressa de

(200) *Hist. des derniers troubles*, livre 3.
(201) Cambiano, p. 1237.

Digitized by Google

semblables protestations au sénat de Venise et au pape, laissant surtout entrevoir à ce dernier que c'était là le prélude de la guerre que le St-Siége désirait que l'on déclarât à Genève, la ville hérétique, le réceptacle des doctrines perverses (202). Mais si le souverain Pontife consentit à se taire et à paraître persuadé, personne autre n'eut l'air de croire à la sincérité du duc, et les princes italiens ne déguisèrent point leur mauvaise humeur : *a molti in Italia dispiacque questo fatto* (203). Au reste, Charles vint démentir lui-même ses propres insinuations, car, encore enivré de son premier succès, il fit frapper une médaille où était représenté un centaure bandant son arc et foulant aux pieds une couronne, et sur le revers OPPORTUNE.

Quand la nouvelle de ce trait audacieux parvint aux états de Blois, elle produisit des sensations diverses : le duc de Guise, qui avait à cœur de maintenir la Ligue et de continuer la ruine des Huguenots, et qui entretenait d'ailleurs des relations secrètes avec le duc de Savoie, exposa que l'on ne devait pas laisser de côté les intérêts de la religion pour venger une injure dont on serait toujours à temps d'obtenir satisfaction ; le clergé et le tiers-état qu'il dirigeait à son gré, ne purent être que de son avis; la noblesse vit la

(202) Davila, *Hist. delle guerre civili di Fr.*, lib. 9.
(203) Cambiano, p. 1242.

Digitized by Google

chose différemment; elle mit en première ligne la réparation de l'outrage fait au trône; elle plaida si chaleureusement la cause de la nation offensée, que le duc de Guise crut prudent de céder: l'on arrêta que le roi serait prié de déclarer la guerre à Charles-Emmanuel (204). La décision des états-généraux, bien que parfaitement conforme aux désirs de Henri III, ne pouvait être facilement exécutée, car d'une part on manquait d'argent, et de l'autre les dissensions intestines dévoraient la France. Nicolas de Sancy fut toutefois envoyé à Genève, dans le but de préparer une invasion en Savoie. Sur ces entrefaites, le duc de Guise ayant été assassiné, Henri III devint l'objet contre lequel s'amoncelèrent toutes les fureurs de la Ligue. Il ne faut donc pas s'étonner de voir ce malheureux prince s'adresser, non-seulement aux Genevois, mais encore aux cantons suisses, et même aux princes protestants d'Allemagne, afin d'en obtenir des secours (205). Quoi qu'il en soit, les premiers, entraînés par les promesses et les sollicitations de Sancy, se hâtèrent d'organiser leur milice (206), et entrèrent en campagne sous les ordres de Gutry, gentilhomme

(204) De Thou, livre 92.

(205) De Thou, livre 94.

(206) Les règlements faits à cette occasion sont rapportés par Gregorio Leti, *Historia Ginevrina*, part. 3, lib. 3.

Digitized by Google

français, le 2 avril 1589, au nombre de six compagnies d'infanterie et deux de cavalerie (207).

Les progrès que cette petite armée fit en peu de jours s'expliquent aisément: Charles-Emmanuel ne soupçonnait pas que la France, sur le penchant de sa ruine, pût songer à lui susciter une guerre; il fut presque pris au dépourvu. Les Genevois sortis le 2 avril, ainsi que je viens de le dire, s'emparent d'abord du château de Monthoux; le 3, de celui de Bonne; le 5, de celui de St-Jeoire; puis, après avoir rompu les ponts d'Etrambières et de Boringe sur l'Arve, ils reviennent le 6 à Genève. Le 7, ils repartent et se dirigent sur Gex, qui capitule le lendemain; alors ils vont mettre le siége devant le fort de l'Ecluse, position redoutable, taillée à pic au-dessus du Rhône (208). Pendant que cela se passait, Sancy était à Berne, où il faisait un traité d'alliance avec les habitants de ce canton, traité auquel adhérèrent instantanément les cantons de Bâle, de Schaffhouse, de Saint-Gal, de Zurich, et Frédéric de Wurtenberg, comte de Montbéliard. Cent mille écus d'or, promis par les Bernois, aidèrent l'infatigable négociateur à lever douze mille Suisses, mille Lansquenets, autant de Reitres, qui, joints à trois mille hommes d'infanterie

(207) Spon, tom. I, p. 334.

(208) Spon, tom. I, p. 335 et suivantes.

Digitized by Google

française, vinrent se réunir le 15 avril aux Genevois qui tenaient bloqué le fort de l'Ecluse (209). Ces troupes essayèrent bien d'enlever de vive force ce château, mais elles durent renoncer à une pareille entreprise.

Cependant Charles-Emmanuel, averti des progrès de l'ennemi, quitta précipitamment Turin et arriva à Chambéry. La situation de ce prince était singulièrement critique; le rassemblement de ses gens s'effectuait lentement, et un jour de retard pouvait lui faire perdre la moitié de ses états. Quelques-uns de ses conseillers prétendaient qu'il devait aller s'enfermer dans la forteresse de Montmélian, en attendant que les secours fussent arrivés : cet avis ne lui sourit point (210). Tandis qu'il activait ses préparatifs, les alliés entrèrent en Chablais, prirent Thonon et ensuite Ripailles, dont la garnison se défendit courageusement une semaine entière, et se rendit le 1er mai, vies sauves. Deux belles galères que le duc avait sur le lac furent brûlées (211). Il est certain que si, au lieu de s'amuser en Chablais, Sancy eût dirigé ses opérations vers le cœur de la Savoie, Charles-

(209) De Thou, livre 96.

(210) Cambiano, p. 1246.

(211) *Bref discours de la guerre esmue entre le Roy de France et le Duc de Savoye*, p. 8 et 9.

Digitized by Google

Emmanuel se serait vu contraint de repasser les Alpes faute de combattants (212); mais Sancy ne songeait réellement pas à engager une guerre sérieuse; il aurait voulu au contraire que tout s'arrêtât là, afin de pouvoir conduire ses troupes en France où la Ligue s'agitait plus effrénée que jamais (213). Charles, mettant donc à profit un temps précieux, réunit sa milice éparse; le gouverneur de Milan lui envoya mille Espagnols et cinq cents chevaux; le duc de Nemours, qui occupait Lyon pour la Ligue, le secourut de mille fantassins; il en reçut autant du comte de la Baume, autre chef de ligueurs en Bourgogne; de sorte qu'il se trouva bientôt à la tête de douze mille hommes de pied et de deux mille cinq cents cavaliers (214); quant à l'artillerie, il l'augmenta de douze pièces tirées de la forteresse de Montmélian (215): avec cela il put reprendre l'offensive.

Ce qui constitue le caractère distinctif de la guerre qui dès lors embrasa les Alpes, c'est que, de même que dans la période précédente, on continue à s'attacher pied à pied au siége des villes et des châteaux. Les châteaux offraient encore à cette épo-

(212) Cambiano, p. 1247.
(213) *Esprit de la Ligue*, tom. III, p. 64.
(214) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 721.
(215) Cambiano, p. 1248.

Digitized by Google

que une telle importance, qu'on se hasardait rarement à les laisser en arrière pour pénétrer au sein du pays ennemi ; c'est pourquoi l'on mettait alors tous ses soins, non-seulement à réparer les vieux manoirs féodaux, mais à construire de nouveaux forts là où les idées reçues semblaient l'exiger. Ainsi, pendant que les Genevois, maîtres du Chablais, du bailliage de Gex et d'une portion du Faucigny, élevaient une forteresse sur l'Arve, à la porte de leur cité (216), Charles-Emmanuel ne croyait pas prudent d'entrer en campagne avant d'avoir posé les fondements de la forteresse de Sainte-Catherine, dans le village de Songy, à deux lieues de Genève, au haut d'un tertre dominant les alentours. Il la composa de cinq bastions non revêtus, et la pourvut d'une garnison de six à sept cents hommes (217). Cela fait, il avait d'assez belles chances pour tirer vengeance des Genevois et des Bernois, car il attendait un renfort de quinze cents Suisses, levés chez les cantons catholiques, et de quatre mille Napolitains que lui envoyait la cour d'Espagne (218). Forcer le pont d'Arve, se jeter vivement sur le territoire de Genève et sur le Pays-de-Vaud, voilà quel

(216) Spon, tom. I, p. 547.
(217) La Popellinière, *fol.* 47, *verso.*
(218) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 721.

Digitized by Google

était le projet de Charles. Mais combien grand ne fut pas son étonnement lorsque don Christophe Guevara, capitaine des Espagnols, et don Juan d'Acugna, ambassadeur de Philippe II, lui déclarèrent que l'intention du roi d'Espagne était de l'aider à récupérer ses états, et non à conquérir ceux des autres (219)! Et en effet, la politique égoïste de ce monarque s'opposa toujours à ce que le duc de Savoie ne devînt trop puissant; cette politique tortueuse ne considéra jamais notre monarchie que comme un bouclier dont on devait se couvrir et rien de plus. Il fallut donc que Charles-Emmanuel se contentât de reprendre les provinces occupées, et c'est ce qu'il fit en juin, juillet et août de la susdite année, époque à laquelle ayant aussi récupéré le bailliage de Gex, il éleva un nouveau fort à Versoix, sur les bords du lac, et employa à ce travail quatre-vingts forçats musulmans; si bien qu'en peu de semaines il eut là une petite place armée de quatre canons et deux couleuvrines, défendue par six cents bons soldats, et convenablement approvisionnée (220); après quoi il repartit pour Turin, laissant en Savoie son frère naturel, don Amé, en qualité de lieutenant-général, et don Olivarès, mestre-de-camp, à la tête d'un corps d'Espagnols (221).

(219) Cambiano, p. 1251 et 1253.
(220) *Bref discours*, etc., p. 16.
(221) Cambiano, p. 1262.

Digitized by Google

Pendant l'année 1590, les hostilités continuèrent, mais ce fut avec avantage de la part des alliés, car ils s'emparèrent du fort de Versoix, escaladèrent le château de l'Ecluse, et reprirent le bailliage de Gex; qui, tour-à-tour regagné ou perdu, devint un théâtre de désolation. « Tout ce qui s'estoit vu jusque-là, dit « un auteur témoin des événements, n'avoit esté que « miel au respect des dégats, feux, violements et « assassins voire incroyables que les Espagnols, « conduits par don Olivaros, commirent audit bail- « liage, où presque tous les villages de marque furent « bruslés, où tant de petits enfants furent massacrés « dans le berceau, entre les bras de leurs mères, où « tant de povres vieillards assassinés dans leurs pro- « pres lits, et tant de filles violées d'une si estrange « et barbare façon que c'est horreur encore seule- « ment de l'escrire..... Ils ne sont pas les seuls qui « portent la folle enchère de ceste misérable guerre : « toute la povre Savoye s'en ressent; tout le clergé « et les gens de justice en tesmoigneront, comme « aussi fera la noblesse qui en est mise à sac, ses « maisons ayant esté rasées ou bruslées..... Aussi « certes ne doit sçavoir Son Altesse bon gré à ceux de « son conseil qui lui firent quitter le parti de la France « et s'approprier le marquisat de Saluces » (222).

(222) *Bref discours*, etc., p. 44.

Digitized by Google

Arrêtons-nous là et jetons un regard sur cette même France dont les destinées se déroulaient alors non moins affligeantes.

Depuis la mort du duc de Guise, Henri III devenu odieux à la Ligue était resté sans force entre les partis contraires; le duc de Mayenne, reconnu chef des ligueurs, commandait souverainement dans Paris, où se passaient chaque jour des scènes inouïes de rage et de déchaînement, où le peuple fanatisé vomissait le blasphême et faisait l'apothéose du meurtre en croyant servir les intérêts de la religion. Au milieu de ces conjonctures, Henri III n'avait eu d'autre ressource que de s'unir avec les protestants contre l'ennemi commun; celui-ci resserré au sein de la capitale, allait bientôt être réduit à la dernière extrémité, quand Jacques Clément vint le soustraire, par l'assassinat du roi, au sort qui le menaçait, et changer entièrement la face des choses : la Ligue releva donc sa tête abattue; et tandis qu'une partie de la nation reconnaissait Henri de Navarre (Henri IV) comme successeur de Henri III, le reste s'accordait à proclamer, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, fantôme de roi que l'on mettait là afin de prendre le temps de choisir un roi véritable parmi les nombreux prétendants qui se pressaient autour de ce trône ensanglanté. Or, les principaux étaient le duc de Mayenne, le roi d'Espagne, le duc de Lor-

Digitized by Google

raine et le duc de Savoie, qui coloraient chacun leurs intrigues de quelque apparence de droits (223).

De toutes les provinces de la France, nulle n'avait montré en faveur de la Ligue plus d'acharnement que la Provence (224): on pense bien que Charles-Emmanuel ne laissa pas échapper l'occasion de réaliser ses anciens projets sur ce pays riche et populeux. Identifier sa cause à celle des ligueurs, entretenir par le succès de ses armes le zèle qui les animait, se poser comme libérateur, sauveur, triomphateur, tel fut le rôle qu'il lui convenait de jouer pour arriver ensuite à mieux. Pendant qu'on se battait en Faucigny, en Chablais et aux environs de Genève, ainsi que je l'ai déjà dit, et que les alliés, auxquels Sancy, revenu de France, avait procuré de nouvelles recrues, poussaient des reconnaissances jusqu'à Annecy, Charles envoya en Provence, d'abord le comte de Leyni, puis le comte de Martinengo, à la tête de quelques mille hommes d'infanterie et de cavalerie nationale, et avec plusieurs compagnies d'Espagnols. Ici encore se révéla la politique de Philippe II, car il défendit à ses troupes d'agir offensivement (225). Malgré ce contretemps qui n'empêcha pas le comte de Martinengo

(223) *L'esprit de la Ligue*, tom. 5, p. 106.
(224) V. Bouche, *Hist. de Prov.*, part. 2e, *passim*.
(225) V. Alexandre de Saluces, tom. II, p. 352.

Digitized by Google

d'aller en avant, le parti du duc de Savoie prit une consistance telle que ce prince jugea convenable de se porter en personne dans un pays qui attendait vivement sa présence, et où, depuis le mois de janvier précédent, l'appelait le vœu unanime des états-généraux (226). En vain les royalistes redoublèrent d'efforts, en vain des émeutes se formèrent en différentes villes aux cris de *fore les Savoyards!* (hors d'ici les Savoyards) (227), Charles-Emmanuel passa le col de Tende en octobre 1590, et fit, le 18 du mois suivant, son entrée solennelle à Aix, où le parlement lui déféra le titre de gouverneur et de lieutenant-général, et l'investit d'une autorité absolue pour le maintien de la religion (228). L'arrivée du duc de Savoie dans cette capitale excita le plus vif enthousiasme : *La joie que le peuple receut*, dit Nostradamus, témoin oculaire, *fut si démesurée qu'elle est presque incroyable; et ne sçauroit aucune plume, tant soit elle bien coupée, l'exprimer ny dire.* La foule ivre de bonheur se pressait sur les pas de ce prince *au visage agréable et doux, et à la parole toute françoise*, en faisant éclater sa jubilation; l'air retentissait au loin des cris de *vive l'Altesse et la Messe!* une suite d'arcs

(226) Gioffredo, *Stor. delle Alpi maritt.*, p. 1655.
(227) Nostradamus, *Chron. de Prov.*, 8e part., p. 881.
(228) Gioffredo, p. 1643.

Digitized by Google

triomphaux, dressés de distance en distance, offraient les splendides inscriptions IOVI SERVATORI, à Jupiter conservateur, MARTI VLTORI, à Mars vengeur; l'une d'elles reproduisait même l'image du centaure avec le mot connu OPPORTVNE (229).

Si en Provence la Ligue gagnait du terrain, le Dauphiné lui échappait. Le 22 décembre 1590, l'infatigable Lesdiguières s'était emparé de Grenoble, et avait replacé cette ville sous l'obéissance de Henri IV (230). Une conquête si importante le mettait en état de prendre l'offensive en Savoie: et de fait, les premiers jours de février 1591, il vint assiéger à l'improviste le château des Echelles. Don Amé, qui s'efforçait alors de résister à Gutry et à Sancy en Chablais, n'hésite pas à voler sous les murs de la place assiégée; mais voilà qu'elle capitule avant qu'il ait pu la secourir; heureusement Lesdiguières dut se rendre immédiatement en Provence pour s'opposer aux progrès de Charles-Emmanuel (231). Don Amé, libre de crainte, se hâta de revenir aux environs de Genève; son armée ayant, le 20 mars, rencontré celle des alliés, proche du château de Monthoux, un

(229) Nostradamus, 8e part., p. 893.

(230) Videl, *Histoire de Lesdiguières*, livre III, chapitre 12.

(231) Alexandre de Saluces, tom. II, p. 371.

Digitized by Google

engagement s'ensuivit sans résultat décisif, après quoi Sancy remmena ses mercenaires en France (232).

Le départ de ce capitaine permit à don Amé de réaliser le projet de porter la guerre en Dauphiné. Une nombreuse troupe d'Italiens que le pape Grégoire XIV envoyait au secours de la Ligue, se trouvait précisément en Savoie. Cette troupe commandée par le duc de Montemarciano, neveu du pontife, se joint à la milice savoyarde qui agissait de concert avec don Olivarès et les Espagnols, et tous ensemble ils se jettent dans le Graisivaudan et vont mettre le siége devant le château de Morestel. Lesdiguières, averti de ce mouvement, quitte précipitamment la Provence, et s'avance à grandes journées contre l'ennemi. Don Amé juge alors convenable de se retirer à deux lieues en arrière, à l'entrée du bourg de Pontcharra, à gauche de l'Isère, où il prend position; mais Lesdiguières, lui laissant à peine la possibilité de se reconnaître, tombe sur les Espagnols, gens lâches, indisciplinés, corrompus, qui tournent le dos, se débandent et entraînent la ruine de l'armée (233). Ceci se passait le 17 septembre 1591 : la victoire du général dauphinois fut complète; le butin se monta, dit-on, à deux cent mille écus (234); don Amé se

(232) *Bref discours*, etc., p. 27.
(233) Videl, livre IV, chap. 4.
(234) *Hist. des derniers troubles*, livre 5.

Digitized by Google

retira à Montmélian, où Lesdiguières n'osa le poursuivre (235). La politique insidieuse de Philippe II est également indiquée ici par les historiens comme étant la cause de cet échec; l'obstination de don Olivarès à ne vouloir entamer le territoire français que d'après un ordre exprès du roi d'Espagne, fit perdre un temps précieux qu'on aurait employé à marcher sur Grenoble, à pousser une pointe au cœur même du Dauphiné, et à se joindre aux troupes que la Ligue avait dans le Lyonnais (236).

Cependant Lesdiguières, couvrant ses desseins d'une apparente inaction, fomentait un complot à Chambéry, par l'intermédiaire d'un cordelier napolitain, qui s'était chargé de lui livrer les portes de cette capitale: le complot fut découvert en janvier 1592, et le moine traîné au gibet (237). Ce coup manqué, Lesdiguières retourna en Provence où la fortune commençait à abandonner Charles-Emmanuel. Sur ces entrefaites, Joachim de la Rye, marquis de Treffort, remplaça don Amé comme gouverneur de la Savoie. Ce général ayant opéré sa jonction avec les troupes que le duc de Nemours, un des chefs de la Ligue, amenait de Bresse, reprit le château des

(235) Alexandre de Saluces, tom. II, p. 390.
(236) Cambiano, p. 1289.
(237) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 737.

Digitized by Google

Echelles, et donna la chasse aux royalistes de ce côté là (238).

Tandis que cela s'accomplissait, Lesdiguières imagine de quitter la Provence et de transporter la guerre au sein du Piémont: il y pénètre en effet au milieu de septembre par la vallée de Fénestrelles ; il investit Pignerol, sans pouvoir toutefois s'en saisir; il bat Charles-Emmanuel à Vigon, s'empare de Cavours et de Bricherasco, et environne ce dernier bourg de puissantes fortifications (239) ; mais une diversion que le marquis de Treffort venait d'opérer vers le Dauphiné, en forçant le château de Morestel, en se retirant ensuite à Barreaux, et en menaçant Grenoble, le rappela dans la vallée de l'Isère où ses efforts pour en expulser l'ennemi eurent peu de succès (240).

L'hiver de l'année 1593 s'écoula dépourvu d'événements remarquables. Au printemps de la même année, Charles-Emmanuel chercha vainement l'occasion de récupérer Cavours et Bricherasco. Tout-à-coup une autre pensée s'offre à son esprit. Le château d'Exiles, ancien domaine des seigneurs de Bardonnèche, qui le reconnaissaient en fief des Dauphins de Viennois (241), avait été naguère entouré

(238) Alexandre de Saluces, tom. II, p. 597.
(239) Videl, livre IV, chap. 8, 9, 10, et 11.
(240) Cambiano, p. 1515.
(241) Valbonnais, tom. II, p. 258.

Digitized by Google

de bastions et restauré à la moderne; les royalistes, appréciant son importance relativement au passage du Mont-Genèvre, y entretenaient une nombreuse garnison: or, le duc de Savoie réunit quelques batteries de bonne artillerie, se porte vivement sur cette place, en saisit les avenues, et après plusieurs jours de canonnade, la réduit à capituler; les assiégés en sortirent le 23 mai, vies sauves, tambours battants, mèche allumée, avec bagages, vivres et munitions (242).

Pendant que la guerre embrasait les Alpes, Paris subissait toujours les agitations de la discorde civile. Le duc de Mayenne y avait convoqué les états-généraux pour l'élection d'un roi. Ce prince ambitieux n'osait prétendre ouvertement au pouvoir souverain, mais il désirait l'obtenir par des voies détournées; le roi d'Espagne mettait publiquement sur les rangs sa fille Isabelle; le duc de Savoie, en qualité de petit-fils de François I, du chef de Marguerite sa mère, se proclamait seul successible de la couronne de France; il s'appuyait beaucoup de son confident de l'Espinac, archevêque de Lyon; le duc de Lorraine, l'archiduc Ernest, le jeune duc de Guise aspiraient aussi à ce rang suprême; le déchaînement des partis se déroulait fougeux et ardent; le peu de gens sages et mo-

(242) Videl, livre IV, chap. 12.

Digitized by Google

dérés que renfermait la capitale tâchaient de rallier les esprits autour de Henri IV, qui se faisait alors instruire des saintes vérités de la religion, et préparait, par sa conversion, la pacification du royaume. Parmi les partisans de Henri, il se trouvait des imaginations explosives, qui employant tour-à-tour le langage de la haine, de l'indignation, de la menace, du sarcasme, de l'ironie, s'efforçaient d'écraser, de stigmatiser, de vouer au ridicule le groupe des prétendants; le duc de Savoie devint surtout l'objet des plus violentes attaques :

> Dy ton *confiteor*, Savoyard, de bonne heure;
> Tes péchés sont cogneus, tu ne peux eschapper :
> Quand tu seras bien las de rire et de tromper,
> Encore faudra-t-il à la fin que tu pleure (243).

Ailleurs, on lui reproche d'être *de mauvaise mine, laid, bossu, contrefait* (244). Ailleurs, on lui conseille de prendre du Catholicon *pour se guérir de la bouline*, c'est-à-dire de la faim canine (245). Ailleurs, on lui adresse ces paroles mêlées de plaisanterie et de fiel : *Celuy-là doit se contenter de nous avoir soustrait le marquisat de Saluces par fraude et trahison,*

(243) *La Satyre Menippée : Nouvelles des religions de la lune*, chap. 11.

(244) *La Cabale Mystérielle*, chap. 14.

(245) *La Satyre Menippée : De la vertu du Catholicon.*

Digitized by Google

en danger de le rendre bien tost au double, si nous avions un peu de temps pour prendre haleine: cependant il aura ce plaisir de se dire Roy de Chypre, et de tirer son antiquité de Saxe (246). Tandis qu'une foule d'intrigues, aussitôt renouées que rompues, s'agitaient au sein des états-généraux, et au moment où l'Espagne allait voir le succès couronner le long travail de sa politique d'or et de sang, le parlement rendit un arrêt en faveur de la loi salique et de la nationalité du trône. Presqu'en même temps (le 25 juillet 1593), Henri IV abjura solennellement à St-Denis. Dès lors la Ligue se dévora elle-même, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Quelques fanatiques, parmi lesquels on distinguait un cordelier savoyard (247), essayèrent bien de ressusciter les anciennes passions : peine inutile ; Henri IV rentra dans Paris comme si la providence l'y eût conduit par la main, et la France pacifiée put se livrer aux douceurs d'un repos longuement attendu. Mais ce repos intérieur devint pour les Alpes le signal d'une recrudescence de calamités.

Avant d'entamer la narration brève et succincte des faits militaires qui terminent ce chapitre, je dois dire

(246) *La Satyre Menippée: Harangue de M. d'Aubray pour le tiers estat.*

(247) *L'esprit de la Ligue*, tom. III, p. 271.

Digitized by Google

que, pendant que la Ligue s'éteignait en France, et que Henri IV s'occupait à réduire sous son autorité les différentes villes du royaume, le duc de Savoie était rentré de vive force en possession de Bricherasco, le 30 septembre 1594 ; que Lesdiguières en avait fait autant d'Exiles, le 23 janvier 1595; que cet avantage des royalistes s'était trouvé balancé par la reprise de Cavours, le 3 mai suivant ; qu'enfin le général français avait reconquis et rasé le fort de Morestel dans le Graisivaudan, et enlevé à main armée le château des Echelles; de sorte que, sur toute cette ligne, les parties belligérantes se voyaient, après plusieurs années de guerre, au même point qu'en commençant (248). Quant aux Genevois, ils détenaient toujours le bailliage de Gex, au préjudice de Charles-Emmanuel : une trève conclue avec eux, en septembre 1593, garantissait, à cet égard, la *statu quo* (249).

Lorsque le St-Siége, en reconnaissant Henri IV comme roi légitime, eût donné le coup de mort à la Ligue, des négociations s'ouvrirent entre les cours de France et de Savoie pour la conclusion de la paix : les plénipotentiaires s'abouchèrent d'abord à Bourgoin, en octobre 1595; il y fut résolu que le mar-

(248) Videl, livre V, chap. 6, 7, 9 et 10.

(249) Spon, tom. I, p. 400.

Digitized by Google

quisat de Saluces demeurerait au duc, et que le roi aurait en compensation le vicariat de Barcelonette et deux villes de Bresse sur la frontière; mais des difficultés étant survenues au sujet de deux autres places (Cental et Château-Dauphin), que le roi prétendait conserver au-delà des Monts, ainsi que touchant la suzeraineté du marquisat qu'il voulait qu'on stipulât en sa faveur, cela donna lieu à une seconde entrevue au Pont-de-Beauvoisin, puis à une troisième à Suze, le 20 juillet 1596; si bien qu'après de longs débats, on se sépara sans rien terminer, et la continuation des hostilités fut résolue (250).

Dans ce temps-là les Espagnols, quoique déçus de l'espoir de perpétuer en France les querelles intestines, ne renonçaient point à la pensée de ruiner cette belle contrée par la guerre extérieure: ils avaient en effet porté leurs armes en Picardie, s'étaient emparés de Calais et d'Amiens, et menaçaient le cœur du royaume. Les Français se hâtèrent de rassembler des forces considérables pour reprendre la dernière de ces villes. Ils vinrent l'assiéger en mai 1597; le roi d'Espagne y fit, de son côté, diriger de grandes troupes, afin de contraindre ses adversaires à lever le siége (251). Or, parmi ces troupes, se trouvait un

(250) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 754.

(251) Matthieu, *Hist. véritable des guerres entre les deux maisons de Fr. et d'Esp.*, 1598, *fol.* 40.

Digitized by Google

corps de trois mille Italiens, qui, sous les ordres de don Alphonse d'Avalos, se disposait à franchir les Alpes. Lesdiguières, aussi prompt d'exécution que d'imagination, forme le projet de s'opposer à ce passage en occupant subitement Pierre-Châtel, Seyssel et l'Ecluse, qui, avec le château des Echelles, déjà réduit en son pouvoir, commandaient le cours du Rhône sur une ligne de vingt lieues au moins; mais l'entreprise ayant manqué dès la première attaque, il change de plan, et imagine de se rendre maître instantanément du Mont-Cenis et du Petit-St-Bernard, auxquels aboutissent les vallées de Maurienne et de Tarentaise, d'isoler ainsi la Savoie du reste des états, et de l'assujettir, après y avoir écrasé le comte de Martinengo, qui, en ce moment, n'avait guère que huit cents fantassins et un peu de cavalerie (252). Ici s'ouvre une série de faits très-intéressants pour l'histoire de l'art militaire: la campagne que je vais esquisser est une des plus originales qui se soient jamais vues (253).

Lesdiguières avait employé les mois d'avril, mai et juin 1597, à lever six mille hommes de pied et six cents chevaux (254). On sent qu'afin d'exécuter son

(252) Cambiano, p. 1354.

(253) J'engage le lecteur à suivre les événements de cette campagne, la carte à la main.

(254) Videl, livre VI, chap. 3.

Digitized by Google

projet, il devait nécessairement trouver moyen de se jeter dans la Maurienne et dans la Tarentaise, en évitant et laissant en arrière la forteresse de Montmélian, et les autres places qui formaient la défense des Alpes de ce côté-là. A cet effet, tandis que don Alphonse d'Avalos cheminait vers le Petit-St-Bernard par la vallée d'Aoste, et que don Sanche de Salina, l'un des capitaines de Charles-Emmanuel, s'avançait vers le Mont-Cenis par la vallée de Suse, avec mille fantassins et six compagnies de cavalerie (255), Lesdiguières part de Grenoble à la tête d'un corps choisi; il tourne à droite, s'engage au sein des montagnes presque inaccessibles qui dominent le Graisivaudan, traverse le col de la Bâtie où il enlève un poste de trois cents paysans, et tombe droit sur St-Jean-de-Maurienne, dont il s'empare le 23 juin; de là il remonte l'Arc qui arrose la vallée, emporte le château de St-Michel, et pousse jusqu'à Lanslebourg, en chassant devant lui don Sanche, qui se hâte de repasser à Suse. Arrivé au Mont-Cenis, Lesdiguières essaya bien d'y construire un fort, mais la difficulté de l'entreprise le força de renoncer à ce dessein (256).

Cependant don Alphonse d'Avalos avait eu le temps de franchir le Petit-St-Bernard, de traverser

(255) Cambiano, p. 1334.
(256) Videl, livre VI, chap. 5.

Digitized by Google

la Savoie et de filer en Bourgogne (257); Charles-Emmanuel s'était aussi hâté de rassembler quelques troupes, et d'occuper la Tarentaise; de sorte que le général français, perdant l'espoir de réaliser en entier son premier plan, se contenta de donner des dispositions pour la conservation de la Maurienne, et de reconnaître le fort de Charbonnières, qu'il ne pouvait encore assiéger par défaut d'artillerie; puis se mettant à suivre le cours de l'Isère, sur la rive gauche du fleuve, il alla à la rencontre des batteries et des renforts qu'on lui amenait de Grenoble. Les ayant rejoints proche de la frontière, il rétrograda, vint rompre le pont de Montmélian, malgré le feu continuel de la forteresse, car cette opération était importante, afin que l'armée ducale ne passât plus tard la rivière, et ne vînt attaquer les Français en queue ou en flanc (258); cela fait, il va poser le siége devant la Rochette, et l'oblige à capituler; continuant ensuite son chemin par le vallon de ce nom qui est parallèle à la vallée de l'Isère, il se saisit de plusieurs maisons fortes échelonnées sur la route, et arrive le 20 juillet à Chamoux (259).

Pendant que Lesdiguières exécutait ces divers

(257) Cambiano, p. 1555.
(258) Videl, livre VI, chap. 4.
(259) *Hist. des derniers troubles*, livre 5.

Digitized by Google

mouvements, Charles-Emmanuel avait réuni à Conflans trois mille Piémontais et deux mille Savoyards, non compris les huit cents hommes de pied du comte de Martinengo; il avait également reçu de Milan deux mille Espagnols commandés par don Juan de Mendozza; après quoi il était venu camper en avant de Miolans, vis-à-vis de la butte de Chamousset, au-dessous du confluent de l'Isère et de l'Arc (260). Passer l'Isère dans cet endroit-là; couper vivement les communications des Français avec la Maurienne; empêcher ainsi que Lesdiguières ne rejoignît les troupes qui tenaient bloqué le château de Charbonnières, et qui attendaient l'artillerie nécessaire pour en effectuer le siége : on ne saurait nier que ce plan ne fût très-heureusement conçu. Charles jette donc six cents hommes au-delà du fleuve, et y fait commencer un fort de campagne ou redoute triangulaire destinée à protéger le passage de l'armée, passage pour lequel il ordonna de préparer au même temps un pont de bateaux (261). Les travaux de ce fort furent poussés si activement, qu'en moins d'un jour et une nuit ils atteignirent la hauteur d'une pique. Lesdiguières, averti des projets du duc, arrive précipitamment,

(260) Cambiano, p. 1554 et 1555.

(261) De Serre, *Inventaire général de l'hist. de Fr.*, tom. III, p. 367.

Digitized by Google

amenant deux pièces de canon et deux mille arquebusiers ; puis ayant reconnu la redoute, il ordonna à son gendre Créqui de l'attaquer en deux endroits à la fois. Créqui mit tant de vivacité dans l'action, que le fort, bien que protégé par quatre bâtardes (262) qui tiraient de l'autre côté de l'Isère, fut emporté d'assaut. Don Philippin, fils naturel de Charles-Emmanuel, après avoir essayé de soutenir les assiégés, à la tête de quelques intrépides volontaires, repassa la rivière et faillit se noyer ; il y eut beaucoup de morts et plusieurs prisonniers (263). La redoute prise, Lesdiguières continua sa marche vers Aiguebelle, que dominait alors le château de Charbonnières, composé de deux grosses tours antiques (264). Il parvint à établir une batterie sur le versant de la montagne qui s'élevait au couchant de la forteresse, vis-à-vis de la plus haute tour, de telle manière qu'au bout de quarante-huit heures de feu, la garnison jugea à propos de capituler, au mépris de l'obligation de se défendre jusqu'à la dernière extrémité (265).

Cependant le duc de Savoie venait de recevoir un renfort de trois mille Suisses : son armée comptait

(262) Espèce de couleuvrines.
(263) Cambiano, p. 1556.
(264) Videl, livre VI, chap. 4.
(265) Videl, livre VI, chap. 5.

Digitized by Google

ainsi neuf mille hommes de pied et deux mille cavaliers. Espérant pouvoir reprendre l'offensive, il quitte Miolans et passe l'Isère sous Montmélian. Lesdiguières, qui voyait les communications des Français avec Grenoble près d'être coupées, revient à la hâte par le vallon de la Rochette (266). Bref, les deux armées se trouvèrent en présence le 9 août proche du village des Molettes, entre Montmélian et Pontcharra. Des escarmouches, des défis, des duels eurent lieu les trois jours suivants, et firent perdre un temps précieux. Enfin, le 14, Charles-Emmanuel, impatient d'engager une affaire sérieuse, abandonne imprudemment une excellente position, et va attaquer l'ennemi qui avait eu le loisir de se fortifier. La journée fut terrible; le duc de Savoie était partout, déployant un courage de lion, et s'exposant comme le dernier de ses soldats. Malgré des efforts héroïques, les retranchements de l'ennemi ne purent être forcés. L'armée ducale repassa l'Isère, et alla camper à Barreaux, sur la rive droite du fleuve (267).

Arrivé là le 17 août, Charles-Emmanuel y fit commencer, le jour de la St-Barthélemi, un fort auquel il donna le nom de St-Barthélemi, précisé-

(266) Cambiano, p. 1557.

(267) Voyez les auteurs déjà cités : quant à Videl et à de Thou, il faut les lire avec précaution.

Digitized by Google

ment à raison de cette coïncidence, et non pas, ainsi que l'ont prétendu d'Aubigné et de Thou, afin de perpétuer la mémoire d'un épisode plein d'horreur (268). Ce fort situé sur le territoire français, au haut d'une crête qui commande le Graisivaudan, avait pour but d'inquiéter Grenoble et de couvrir Chambéry (269); toutefois l'on disait qu'il était sans utilité, comme se trouvant trop rapproché de Montmélian; on accusait le duc d'agir en ceci par pure ostentation, et d'avoir pompeusement adressé à tous les potentats de la chrétienté le plan de la nouvelle forteresse (270). Ce qu'il y a de sûr, c'est que Lesdiguières épuisa inutilement ses efforts dans l'espoir d'en empêcher la construction, et que, lorsqu'elle fut achevée, les plénipotentiaires de France, d'Espagne et de Savoie, réunis alors à Vervins, agitèrent la question de savoir s'il ne convenait point à Henri IV de demander l'évacuation de Barreaux, moyennant l'abandon du château de Charbonnières et de la Maurienne (271). Le lecteur voit maintenant quel cas l'on doit faire du propos supposé de Lesdiguières, que les fabricateurs d'abrégés ont répété à l'envi : *Laissez-*

(268) V. Alexandre de Saluces, tom. II, p. 491.
(269) Cambiano, p. 1558.
(270) De Serre, tom. III, p. 576.
(271) *Mém. de Bellièvre et Silleri*, p. 118 et suiv.

Digitized by Google

les tranquilles : ils font ce fort pour nous ; je le prendrai quand ils l'auront achevé ; car c'est là une des mille et une sottises échappées à la plume de Videl, cet aveugle panégyriste d'un homme célèbre.

Cependant, sur la fin de l'année 1597, Charles-Emmanuel, désireux de récupérer la Maurienne, avait ordonné à son frère bâtard don Amé et au colonel Ferrero, qui se trouvaient l'un et l'autre au-delà des Monts, de combiner leurs mouvements de manière à tomber simultanément dans cette vallée, le premier en passant le Petit-St-Bernard, puis le col des Encombres, le second en franchissant directement le Mont-Cenis ; mais don Amé n'ayant pu opérer sa jonction avec Ferrero, à cause de la hauteur des neiges, celui-ci fut obligé de se replier devant Créqui, qui, venu à la hâte des montagnes du Graisivaudan, le battit à St-André, au-dessous de Modane, et le força de retourner en Piémont (272). Alors le duc, se résolvant à employer un moyen plus décisif, rassembla toutes ses troupes à Chambéry, et s'achemina vers la Maurienne le 22 février 1598, en traversant l'Isère sous Montmélian. Son armée se composait, comme d'habitude, de Savoyards, de Piémontais, de Suisses, de Milanais et d'Espagnols ; l'avant-garde marchait commandée par Albigny, ancien chef de la Ligue à

(272) Cambiano, p. 1566.

Digitized by Google

Grenoble, et l'arrière-garde par don Amé ; on avait tiré de Montmélian six canons de siége et plusieurs pièces de campagne qui, jointes à celles dont on était déjà pourvu, formaient une artillerie suffisante pour l'expédition. L'armée ducale s'empara d'Aiguebelle sans éprouver de résistance ; le 5 mars, trois batteries furent dressées contre le château de Charbonnières, et le lendemain matin, elles commencèrent un feu si terrible, que le capitaine d'Arces, après avoir tenu dans la forteresse pendant un jour et une nuit, demanda à capituler, vies et bagues sauves, ce qui lui fut accordé (273). Les maux que les habitants d'Aiguebelle, et notamment l'antique collégiale de Ste-Catherine, subirent en cette occasion, sont au-delà de ce qu'il est possible d'imaginer (274).

Tandis que le duc de Savoie assiégeait le château de Charbonnières, Créqui passait de rechef les montagnes (le col des Berches ou le col de la Bâtie, ou peut-être celui de l'Infernet) et volait au secours de cette place importante, imaginant qu'elle dût résister

(273) Cambiano, p. 1569.

(274) On peut consulter à ce sujet un petit livre assez rare intitulé : *Mémoire concernant le vénérable père Galbert ou Gabert, mort à Aiguebelle en odeur de sainteté*, etc., MD. CC. LXXII.

Digitized by Google

au moins trois semaines. Charles-Emmanuel, qui venait de s'en rendre maître, usa d'un stratagême singulier : il ordonna de continuer le feu de manière à faire croire que la forteresse se défendait encore, et il tint ses troupes prêtes à s'ébranler au premier signal. Et en effet, Créqui, trompé par la canonnade, s'avança dans la matinée du 8 mars, sur la rive gauche de l'Arc, jusqu'à la hauteur d'Epierre; Albigny qui se trouvait-là, essaya de l'amuser en attendant que le gros de l'armée ducale arrivât. Le général français concevant sans doute quelques soupçons, et craignant qu'il n'y eût imprudence à s'engager plus avant, donna le signal de la retraite. Un détachement d'arquebusiers savoyards se hâta alors de passer la rivière, afin de retarder la marche de l'ennemi, pendant que deux cents cavaliers faisant diligence, et ayant, eux aussi, franchi l'Arc au-dessus de la Chambre, allèrent attendre les Français dans une petite plaine située entre les villages de Cuines et de St-Etienne. Ceux-ci qui avaient forcé le premier détachement à lâcher prise, voulurent se débarrasser de ce nouvel obstacle ; mais tandis qu'ils étaient aux mains, Charles-Emmanuel arriva suivi de cent cinquante ou deux cents chevaux, et de quatre compagnies de fantassins espagnols; il jeta le désordre parmi les ennemis, et alla occuper le chemin qui conduit au col de la Croix, la seule issue qui leur restât.

Digitized by Google

Le lendemain Créqui se voyant cerné, dut mettre bas les armes, et se rendre à discrétion (275).

La nouvelle de la prise de Créqui répandit la terreur dans toute la France (276); et de fait, le duc de Savoie serait devenu, sans trop de peine, maître du Dauphiné, et aurait même pu reconquérir la Provence, si pendant la nuit du 15 mars, Lesdiguières n'eût pris par surprise le fort de Barreaux, alors mal gardé, et où ce général trouva neuf pièces d'artillerie, deux cents quintaux de poudre, cinq cents charges de blé, etc. (277). Le 2 mai suivant, se conclut la paix de Vervins entre les rois de France et d'Espagne. Après bien des difficultés, le duc de Savoie fut admis à s'y faire comprendre, et l'on convint, quant au marquisat de Saluces, que le différend serait remis au jugement du pape, pour être décidé dans un an, et que provisoirement l'on garderait le *statu quo* (278). Le 21 juin, Henri IV jura solennellement cette paix à Notre-Dame de Paris; Charles-Emmanuel en fit autant, le 2 août, à l'église de St-François de Chambéry, le révérendissime évêque de St-Paul tenant

(275) Alexandre de Saluces, tom. II, p. 513.
(276) Mézeray, *Hist. de Fr.*
(277) *Hist. des derniers troubles*, livre 5.
(278) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 170.

Digitized by Google

les SS. Evangiles (279) : tout semblait annoncer que les Alpes pourraient enfin goûter un peu de repos, mais il en fut autrement.

CHAPITRE V.

Henri IV en Savoie ; siége de Montmélian et de quelques autres forteresses des Alpes.

Le 15 septembre 1598, le vieux roi d'Espagne avait passé de vie à trépas en léguant sa couronne au jeune Philippe III, et en donnant pour dot à sa fille aînée Isabelle les Pays-Bas, la Flandre et la Franche-Comté, et pour tout supplément de part héréditaire aux enfants de sa fille cadette, feue dona Catherine, épouse de Charles-Emmanuel, un crucifix et une image de la Vierge (280). Peu de temps avant sa mort, il s'était efforcé d'exclure son gendre du traité de Vervins, voulant ainsi mettre le sceau à la politique jalouse, équivoque, avare dont le lecteur a déjà eu plusieurs fois l'occasion de remarquer les effets (281).

(279) *Mém. de Bellièvre et Silleri.*

(280) *OEconomies royalles, politiques et militaires du duc de Sully*, tom. I, chap. 82, p. 431.

(281) Siri, *Il Mercurio overo historia de' tempi correnti*, lib. I, p. 31.

Digitized by Google

Une irritation marquée contre les Espagnols avait dès lors pris possession de l'âme du duc de Savoie ; ce prince jugea qu'il ne devait, à l'avenir, compter que sur ses propres ressources ; mais, loin de se laisser abattre par cette pensée, il sembla n'y puiser que plus d'énergie. La question du marquisat de Saluces dépendait, comme on l'a vu, de la décision du pape : l'histoire des négociations, des intrigues qui eurent lieu à ce sujet exigerait de gros volumes, et l'on verrait s'y peindre, en une infinité de traits vifs et piquants, le caractère de Charles-Emmanuel, ce caractère mobile qui, semblable au caméléon, se colore en un instant de mille nuances, et qui, luttant d'agilité, d'imagination, de fécondité, d'invention, de puissance avec le Protée de la Fable, cherche à échapper par de rapides transformations au bras qui l'étreint. Je n'en dirai ici que ce qui est nécessaire à l'intelligence des faits indiqués en tête de ce chapitre.

Tandis que Léonard de Roncas, l'âme damnée de Charles-Emmanuel, travaillait à Paris dans le but d'empêcher la restitution du marquisat, en amusant le roi de projets-féeries, tels que la conquête de Naples et du Milanais, et en cherchant à gagner du temps (282), d'autres affidés s'efforçaient de circonvenir le pape, et d'obtenir de lui la promesse d'une

(282) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 93, p. 434.

Digitized by Google

décision favorable; peu même s'en fallut que le duc ne courût à Rome pour plaider sa cause; mais le pontife ayant témoigné qu'une pareille démarche exciterait des soupçons, ce voyage n'eut pas lieu (283). L'ambassadeur de Savoie auprès du St-Siége se borna donc à poursuivre le cours de ses insinuations, mettant tout en œuvre afin de prolonger et allanguir la discussion, et afin de détourner les esprits de cette malheureuse affaire, en engageant les principales puissances de l'Europe à se liguer contre les Turcs, et en ravivant ainsi des idées qui avaient jadis longuement préoccupé le monde chrétien, et autour desquelles se groupaient encore quelques partisans (284). Au commencement de l'année 1599, Charles-Emmanuel étant allé à Milan visiter la jeune reine d'Espagne, y fit consulter le fameux jurisconsulte Ménoch, sur la question du marquisat, et envoya à Rome le président Morozzo, le comte de Verrua et le sénateur Vaudo, tous chargés d'instructions particulières; *et l'on ajoute*, dit le cardinal d'Ossat, *qu'il a fait provision de cent mille écus de bagues à distribuer ici aux personnes qu'il estimera pouvoir lui être utiles.* L'année se passa en conférences, en disputes, en

(283) Cambiano, p. 1384.

(284) V. *Lettres du cardinal d'Ossat enrichies des notes d'Amelot de la Houssaye*, tom. III, p. 315.

Digitized by Google

pourparlers, et le pape ne décida rien. Dans l'intervalle, le duc était parvenu, nonobstant les vives oppositions de plusieurs personnages de la cour de France, à obtenir de Henri IV la faculté de se rendre à Paris. Le 1er décembre 1599, il partit de Chambéry avec un train de mille chevaux, descendit le Rhône en bateaux, et arriva le lendemain à Lyon, où il s'arrêta trois jours (285). De là il poursuivit sa route jusqu'à Roanne, s'embarqua sur la Loire, fut reçu à Orléans par le duc de Nemours, se dirigea ensuite vers Pluviers où il prit la poste, qui le mena en peu d'heures à Fontainebleau: il s'y trouva le 14, au moment où le roi montait à cheval pour aller à sa rencontre (286). Six jours se passèrent en divertissements. Charles-Emmanuel essaya bien la magie de ses paroles, mais Henri IV se tenait en garde des séductions de son hôte, et disait confidentiellement à Sully : *Cet homme pense estre si éloquent, subtil et rusé, qu'il est capable de circonvenir tout le monde; or y a-t-il déjà trop longtemps qu'il m'abuse par de belles paroles, et croy, quant à moy, qu'il ne vient que pour essayer de traîner les choses de longue, gaigner mes principaux serviteurs, et faire des pratiques et menées dans mon royaume* (287). Le 21, la cour se trans-

(285) Cambiano, p. 1387.

(286) Mézeray, *Hist. de Fr.*

(287) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 92, p. 431.

Digitized by Google

porta à Paris : la solennité du nouvel an occasionna des fêtes magnifiques où Charles-Emmanuel déploya l'esprit le plus fin, le plus orné, la galanterie la plus exquise, et partout une libéralité royale ; il distribua de riches présents aux dames ; et comme après tant de profusions, chacun s'imaginait qu'il eût vidé ses coffres, on fut fort étonné de le voir à un bal qu'il donna, couvert de pierreries estimées six cents mille écus (288). Malgré cela, il ne gagnait rien dans l'esprit du roi, qui répétait sans cesse: *Mon cousin est brave et galand, mais il retient mon marquisat* (289). Cependant Henri IV ne demeurait point en arrière de politesses : désirant que son hôte vît le parlement, il le conduisit à la loge de la chambre dorée, et lui fit entendre les plaidoyers de deux avocats célèbres, Anne Robert et Antoine Arnault (290). Le duc ayant ensuite manifesté l'intention de visiter l'arsenal (notez que l'arsenal était alors presque vide), Sully, en sa qualité de grand-maître d'artillerie, jugea à propos d'user de finesse, et au lieu de mener ce prince aux magasins, il l'introduisit dans les ateliers où l'on

(288) Mézeray.

(289) De Serre, tom. III, p. 527.

(290) C'est ce même Arnault qui, en 1601, composa contre Charles-Emmanuel le pamphlet intitulé *La première Savoisienne*.

Digitized by Google

perçait en ce moment une vingtaine de canons. — *Or, que voulez-vous faire de tant d'artillerie?* demanda Charles-Emmanuel au grave Sully. — *Monsieur*, répondit malignement ce dernier, *c'est pour prendre Montmélian.* — *Y avez-vous esté?* reprit le duc. — *Non, monsieur.* — *Vraiment je le vois bien; Montmélian ne se peut prendre.* — *Je vous crois*, répliqua Sully; *néantmoins si le Roy me le commandoit j'en viendrois à bout; toutefoys je veux penser qu'il n'en sera besoin, et que vous vous séparerez, le Roy et vous, contens l'un de l'autre.* — *C'est mon intention*, repartit Charles-Emmanuel, *et si vous ne l'empeschez tout yra bien* (291). Ce mot portait juste, car Sully ne perdait aucune occasion de déjouer *les déceptives cajoleries* du duc de Savoie; mais celui-ci venait de découvrir une voie qui semblait devoir le conduire à des résultats plus positifs et plus importants que ceux qu'il aurait pu espérer en exerçant uniquement les séductions de son génie.

A cette époque, la cour de France pullulait de mécontents parmi lesquels on distinguait les ducs d'Epernon, de Bouillon, de la Trimouille, le comte d'Auvergne, et surtout Biron, le malheureux Biron, qui porta sa tête sur un échafaud pour avoir sacrifié l'honneur, la reconnaissance, la fidélité, aux rêves

(291) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 95, p. 435.

Digitized by Google

de son ambition : Charles-Emmanuel sut captiver enlacer cet homme ; il lui parla de l'ingratitude du roi, lui inspira le désir du démembrement de la France, assaisonna tout cela de la perspective d'être un jour souverain de la Bourgogne, et d'obtenir en mariage une princesse de Savoie ; Biron ébloui se livra sans réserve, et promit de se mettre à la tête des mécontents (292). Ce fut alors que Charles, étant encore à Paris, fit avec Henri IV le traité du 27 février 1600, traité qu'il se proposait sans doute de ne pas exécuter, et par lequel on convint que, jusqu'au mois de juin suivant, le duc aurait l'option, ou de restituer le marquisat, ou de le conserver en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonnette, les vallées de Stura et de Pérouse, et la ville de Pignerol (293).

Charles-Emmanuel, revenu dans ses états, ne songea qu'aux moyens de soutenir l'œuvre de déception si bien commencée ; il renoua ses négociations avec l'Espagne, qui, trompant elle aussi de son côté, eut l'air de promettre, le cas échéant, un secours de cinquante mille hommes. Le terme de l'option venu, le duc souleva mille difficultés, essayant toujours de gagner du temps. *Nous avons vu les sub-*

(292) Anquetil, *L'intrigue du cabinet*, tom. I, p. 74.
(293) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 180.

Digitized by Google

terfuges de M. de Savoye, et les querelles d'Allemand qu'il vous suscite, écrivait le cardinal d'Ossat au chancelier de Villeroy ; *je ne me suis jamais attendu à autre chose.* Ailleurs il ajoute : *Et de fait, je vous le dis à bon escient, après tant de cascades et moqueries manifestes, vous ne le devez croire en rien* (294). Contraint de se jeter entre les bras des Espagnols, Charles-Emmanuel s'efforçait d'activer la conclusion d'un traité qui devait lui assurer quelques secours : il fut singulièrement déçu en apprenant que le comte de Fuentès, gouverneur de Milan, muni des pouvoirs requis, refusait d'entrer en négociation avant qu'on lui eût livré Montmélian et deux autres places (295).

Tandis que ceci se passait, la question de la guerre s'agitait vivement à la cour de France ; Lesdiguières et Sully voulaient que le roi se mît de suite en campagne et s'emparât de la Savoie ; d'autres jugeaient convenable de temporiser, et observaient, peut-être avec raison, que Henri IV avait peu d'argent, peu de troupes, peu de munitions, et qu'il ne fallait pas rompre légèrement la paix. — *Hé ! vrai Dieu !* disait à Sully le chancelier Bellièvre, *où est la prudence que doit avoir un grand conseiller d'estat comme vous estes ? que pensez-vous faire d'engager ainsi*

(294) *Lettres du cardinal d'Ossat*, tom. IV, p. 41.
(295) Alexandre de Saluces, tom. III, p. 12.

Digitized by Google

le Roy, contre l'avis de tout le monde, à déclarer la guerre au Roy d'Espagne et au duc de Savoye, surtout que, pour la commencer, Sa Majesté n'a que six canons, six ou sept mille hommes de pied et douze cents chevaux? — Ho! ho! répondait Sully, *vous prenez l'allarme bien chaude: cela est pardonnable à ceux de votre robbe; mais quand j'auray à discourir avec de bons capitaines, je leur feray voir que M. de Savoye n'a fondé sa défence que sur la timidité de ceux qui vous ressemblent* (296). Le parti de la guerre prévalut, et le roi se rendit à Lyon. Dans l'intervalle, Sully avait ramassé par tous les coins de la France, vingt canons, six mille boulets, cent vingt milliers de poudre et une bonne quantité d'affuts, de cordages, de sacs, de pelles, de pioches, de bèches, etc., et il écrivait au roi: *Je sçais, de science, que M. de Savoye ne veut que tromper, et ne demande qu'à gagner l'hyver; c'est pourquoy j'advanceray toutes choses* (297). Charles-Emmanuel imaginant encore pouvoir réaliser son système, envoya le fidèle Roncas à Lyon, offrir la restitution du marquisat, sauf certaines restrictions sur lesquelles il pensait que l'on plaiderait; mais Henri IV se montra inébranlable, et demanda l'exécution immédiate et stricte du traité de Paris (298).

(296) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 95, p. 442.
(297) *OEconomies*, etc., p. 443.
(298) Cambiano, p. 1389.

Digitized by Google

En attendant, soit aveuglement, soit peut-être foi aux promesses de Biron, soit fausse opinion de la faiblesse de ses adversaires, soit croyance à une prédiction portant qu'au mois d'août il n'y aurait plus de roi en France, le duc ne se préparait point à la guerre. Henri IV, lassé de la diplomatie perfide et illusoire dont on l'accablait, donna enfin l'ordre de commencer les hostilités. Biron, qui se proposait d'exécuter ses projets de trahison, et de bouleverser le royaume pendant qu'on serait occupé au dehors, fut fort désappointé en apprenant que le roi l'appelait au commandement de l'armée destinée à pénétrer en Bresse. Revêtu malgré lui des fonctions de général, il se dirigea le 13 août sur Bourg, après avoir averti de sa venue le gouverneur de la place; malheureusement la négligence de celui-ci livra la ville aux troupes françaises, et Biron fut victorieux en dépit de lui-même (299): cela fait, il fallut bloquer la citadelle, et procéder à la réduction de tous les châteaux de la province, qui firent peu de résistance (300). Le jour où Biron gagnait Bourg, Lesdiguières attaquait Montmélian. J'ai remarqué ailleurs que les fortifications de la ville ne consistaient qu'en une simple muraille flanquée de tours et de demi-tours (301).

(299) Anquetil, *L'intrigue du cabinet*, tom. I, p. 76.
(300) V. *Hist. de Bresse*, 1e part., p. 109.
(301) Voyez le plan n° 5.

Digitized by Google

Les maisons bâties dans cette enceinte dessinaient une longue rue qui, en se bifurquant, y ouvrait trois issues, savoir, la porte de Chambéry, la porte d'Arbin et la porte de la Chaîne aboutissant au pont de l'Isère, appelé alors le pont de la Chaîne. Lesdiguières, qui voulait diviser les forces de la garnison par deux attaques simultanées, plaça Créqui à la porte d'Arbin, et Morges à la porte de Chambéry, leur recommandant d'agir de concert. Il était nuit close. Morges fit inutilement jouer le pétard, car la porte de Chambéry avait été duement terrassée, et le passage se trouvait obstrué de ce côté là. Créqui fut plus heureux: étant parvenu à pratiquer une ouverture à la porte d'Arbin, il y poussa si vivement ses volontaires dauphinois, que les assiégés coururent se loger derrière l'église paroissiale, où ils essayèrent de se défendre; mais ne pouvant tenir en cet endroit, ils jugèrent à propos d'aller s'enfermer dans la forteresse (302).

Tandis que Lesdiguières occupait sa nouvelle conquête, Crillon, mestre-de-camp du régiment des gardes, marchait contre Chambéry, et se saisissait dès l'abord des faubourgs du Reclus et de Montmélian: cette première action eut ceci de particulier, que, durant la nuit, deux compagnies de Français,

(302) Videl, livre VI, chap. 12.

Digitized by Google

se prenant réciproquement pour des groupes d'ennemis, s'entrebattirent avec une telle fureur, qu'ils jonchèrent le sol de morts et de blessés (303). Sur ces entrefaites, Henri IV arriva. Comme il se disposait à former le siége de la ville, les syndics effrayés demandèrent à capituler (304). La garnison, commandée par le comte de Jacob, se retira alors au château ducal; mais à la vue d'une batterie de huit pièces qui ne lui laissait aucun espoir de salut, elle rendit la place le 23 août, sortit vies et bagues sauves, tambours battants, enseignes déployées, et passa immédiatement en Tarentaise (305).

Cependant Charles-Emmanuel ayant su au-delà des Monts les progrès de l'armée royale, se hâta de faire en Piémont une levée de quelques mille hommes, et obtint du gouverneur de Milan un secours provisoire de treize cents Espagnols. Cette poignée de soldats s'avança en Val d'Aoste, sous la conduite d'Albigny, dans l'intention de franchir le Petit-St-Bernard, et d'empêcher que les Français ne s'empa-

(303) Videl, livre VI, chap. 12.

(304) Voyez le répertoire général des archives de Chambéry; la capitulation est du 21 août. Henri IV, maître de cette ville, y érigea un conseil de justice, en remplacement du Sénat, et y établit un gouverneur en la personne de M. de la Buisse.

(305) La Popellinière, *fol.* 35.

Digitized by Google

rassent de Conflans où ils venaient de mettre le siége (306). En effet, Henri IV, après avoir pris possession de Chambéry, s'était acheminé, par la vallée de l'Isère, jusqu'à l'entrée de la Tarentaise. Là il écrivait à Sully : *Mon amy, nous avons pris plusieurs petites places* (307), *et sommes à présent devant Conflans, qui fait mine de se vouloir faire battre; partant, venez me trouver le plus tost que vous pourrez, car vostre présence est icy du tout nécessaire, et envoyez devant vous quatre ou cinq bons commissaires, autant de vos meilleurs pointeurs, douze bons canonniers, quatre cents pionniers, et force outils pour remuer terre et faire logis de batterie.* Sully, qui se trouvait à Lyon, ne pouvant venir de suite, expédia au roi un équipage de siége, qui atteignit sa destination au moment même où le château de Conflans, battu de deux canons, offrait déjà une large brèche. La garnison de cette place, au nombre de mille hommes, voyant qu'on organisait contre elle de nouveaux préparatifs, jugea à propos de se rendre, vies et bagues sauves (308). Deux jours après, Sully arriva et rencontra le roi à St-Pierre-d'Albigny sous Miolans. — *Oh! mon amy*, lui dit Henri IV, en l'embrassant, *soyez le plus que*

(306) Cambiano, p. 1391.
(307) Telles que Miolans, Chamousset, etc.
(308) Cambiano, p. 1391.

Digitized by Google

très bien venu, car vous m'avez dignement servy, et avec un merveilleux travail, industrie et diligence : enfin ceux de Conflans se sont rendus quand ils ont veu vostre équipage ; mais j'ay bien peur que nous n'ayons pas si bon marché de Charbonnières ; et pour ce qui est de Montmélian, c'est une merveilleusement forte place..... Dites-moi ce qu'il vous en semble..... Je la trouve la meilleure place que je vis jamais.... — Sire, répondit Sully, *la place est bonne à la vérité, mais non pas si forte que je ne la prenne si vous me le commandez. — Ouy*, murmura le roi, *mais dans quatre ou cinq mois ; et l'hyver ne nous donnera pas ce temps-là. — C'est pourquoy*, répliqua Sully, *il faut nous haster ; je ne vous demande que cinq sepmaines au plus, du jour où j'auray donné le premier coup de pic aux tranchées. — Cinq sepmaines !* reprit le roi ; *je vous en accorde dix, et ne faillez pas.*

Sully ayant alors fait dresser un plan de la forteresse et des alentours, alla rejoindre la cour à Grenoble. La question de l'opportunité et même de la possibilité du siége de Montmélian fut vivement agitée au conseil du roi. Le comte de Soissons, le duc d'Epernon, et le sieur de la Guiche, ne voulaient pas que l'on subît les chances d'une semblable entreprise : Sully, Lesdiguières et Créqui prétendaient au contraire qu'on devait entamer de suite les opérations. Comme le roi flottait indécis, Sully impatienté s'écria:

Digitized by Google

Sire, je vois bien que, par ces disputes, l'on nous veut traisner jusque dans l'hyver, mais, par Dieu! il n'en yra pas ainsi, car j'auray plustost pris la place, que je n'aurois accordé tant d'opinions diverses. Et déployant un plan sur la table : *Sire*, ajouta-t-il, *voilà le plan et ce que j'y veux faire; disputez dessus tant qu'il vous plaira; et cependant que je prépareray toutes choses pour Montmélian, je m'en vay attaquer Charbonnières* (309). Et de fait, la prudence exigeait qu'avant de commencer le siége de Montmélian, on se rendît maître de Charbonnières et de la Maurienne.

« Le chasteau de Charbonnières, dit un auteur « contemporain de ces événements, est des plus re- « nommés de tout le pays ; il doit prendre le nom de « fort plus que de chasteau ; car ce n'est presque « qu'un rocher haut eslevé, plus asseuré par le na- « turel du lieu qui ne luy donne aucune advenue, que « par artifice ou bastiment qu'on n'y ait jamais fait ; « il est de tous costés inaccessible fors du petit chemin « et sentier ordinaire qu'on y a pratiqué par un long « et opiniastre labeur » (310). On ne saurait effectivement se former idée de la position de Charbonnières, qu'en imaginant un rocher demi-sphérique, posé à l'entrée d'une vallée, et ne laissant qu'un étroit passage aux eaux fougeuses d'un torrent.

(309) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 95, p. 446.
(310) La Popellinière, *fol.* 36.

Digitized by Google

Sully partit donc de Grenoble, traînant après lui ses équipages de siége, et comptant bien s'emparer de la place dans l'espace de huit jours selon sa promesse; cependant la pluie se mit à tomber avec tant d'abondance, et le transport de l'artillerie devint si difficile, que ce terme expira avant que les charrois fussent seulement en vue du fort. Alors le comte de Soissons, qui picotait constamment Sully, dit au roi: *Sire, il vous avoit promis qu'au bout de huit jours il prendroit cette place.....!* — *Il est vray, monsieur*, interrompit Sully; *mais l'on m'avoit promis qu'il ne pleuvroit point, et que les rivières ne déborderoient point.* Or, le vénérable grand-maître se donnait tellement de peine afin d'activer la marche de ses équipages, qu'il lui prit *une ébolution de sang*, et tout son corps se colora d'une teinte violette. Le roi fut le premier qui s'en aperçut: *Jésus!* cria-t-il, *mon amy, vous estes perdu!* puis appelant le médecin Dulaurens: *Monsieur Dulaurens*, ajouta-t-il, *qu'est-ce que cela?* — *Sire*, répondit gravement le physicien, *c'est une ébolution de sang pour s'estre trop eschauffé; il le faut saigner promptement.* Sully fut saigné, et le lendemain, il put continuer sa route jusqu'à Aiguebelle, au pied du château de Charbonnières. Arrivé le 8 septembre, il procéda lui-même à la reconnaissance de la place, qu'il trouva *meilleure qu'il ne pensait.* S'étant occupé ensuite à parcourir les hauteurs environnantes, il y

Digitized by Google

découvrit un emplacement merveilleux qui commandait la forteresse, et sur lequel il résolut de monter une batterie à force de bras. Il choisit à cet effet une nuit très-obscure, et chargea son lieutenant Lavallée d'y conduire de l'artillerie à petit bruit, tandis qu'un certain nombre de charrettes seraient dirigées bruyamment du côté opposé pour tromper l'attention des assiégés. La pluie ayant recommencé de plus belle, Lavallée, qui était *un grand hableur*, et qui aimait son bien-être, laissa là canonniers et pionniers, et alla souper chez Crillon. Dans l'intervalle, Sully vint aux travailleurs, et les voyant sans chef, près de se retirer, il leur ordonna de reprendre leur ouvrage, et il ne les quitta que lorsque l'artillerie eut été transportée à l'endroit désigné. Le lendemain Lavallée, ignorant que Sully eût passé la nuit dehors, en simple pourpoint, et par une averse terrible, courut à lui en riant et en disant: *Mon maistre, mon maistre! nos six pièces ont bravement passé.* — *Et qui les a passées?* demanda Sully. — *Mon maistre, c'est moy,* répondit effrontément Lavallée. — *Oh! maistre sot et menteur que vous estes!* répliqua Sully, *n'avez vous point de honte que de vous vanter de ce que moy-mesme ay fait?* — *Quoy! vous y avez esté?* reprit tranquillement Lavallée; *vraiment, j'advoue que je suis un sot.*

Sully employa la journée à disposer sa batterie à l'insu des assiégés, qui ne la pouvaient apercevoir à

Digitized by Google

cause des branchages qui la couvraient. Pendant qu'il dirigeait ce travail important, les ducs de Soissons et d'Epernon, et les sieurs de la Guiche et Villeroy, animés d'une secrète jalousie, prétendirent que cette batterie était tournée contre le roc vif, ou, en d'autres termes, que le grand-maître avait bonnement pris le roc pour le revêtement d'un bastion. Le roi se rendit alors sur le local : *Or ça*, dit-il à Sully, *voilà vos batteries prêtes; qui empêchera de les essayer? — Jésus!* s'écria Sully, *il s'en faut bien garder, car nous rendrions inutile l'artifice dont j'ay usé pour cacher mes pièces.* Là-dessus le comte de Soissons souffla deux ou trois mots à l'oreille du roi, qui reprit : *Je veux voir quel effet feront vos pièces, car il me semble que ce ravelin est un roc.* A ces paroles, Sully devint rouge de dépit; le roi s'abandonnant à un mouvement de colère ajouta : *Vous voulez faire le maistre partout, et c'est moy qui le suis. — Vous estes maistre, Sire*, répliqua Sully, *et vous allez estre obéi. Holà! ho!* cria-t-il, *vîte aux batteries, aux fourrages, à la poudre, aux boulets, aux leviers, aux coins, et haut les bras!!* L'on se mit à tirer, mais c'était tantôt ici, tantôt là, sans méthode, et tout le monde commandait excepté Sully, qui n'articulait plus une seule syllabe. Le lendemain, le roi, un peu confus de s'être fâché, lui envoya, en signe de raccommodement, un excellent pâté de truites qu'on lui avait expédié de Genève. Aussitôt le grand-

Digitized by Google

maître courut à son royal ami : *Sire*, dit-il, *au nom de Dieu! laissez moy battre en juste batterie et au lieu que j'ay indiqué, car je scay bien que par là je prendray la place aujourd'huy.* — *De belles!* répondit le roi, *je voudrois bien estre asseuré de la prendre dans trois jours.* Un courtisan nommé La Guesle, qui se trouvait présent, dit à demi-voix : *Si j'estois là-dedans, on ne me prendroit d'un mois.* — *Allez, allez,* s'écria Sully, en l'apostrophant, *et si je ne vous fais pendre vous et vos pareils, je veux estre tenu pour un fat.* En même temps il quitta le roi, afin de disposer ses batteries comme il l'entendait, après quoi il donna le signal de la canonnade.

Le feu, bien que savamment dirigé, ne produisit pas d'abord beaucoup d'effet; aussi le comte de Soissons ne cessait de répéter : *ce qu'il bat est un roc;* et le roi se lamentait et disait entre ses dents : *Il ne prendra pas la place aujourd'huy.* Cependant au bout de quelques heures, on entendit les assiégés battre la chamade; un parlementaire arriva et proposa des conditions si exagérées, que Sully refusa de les accepter. Le feu recommença avec fureur. Enfin les parapets du fort étant ruinés, les assiégés renouèrent les négociations, et sortirent le 19 août, vies et bagues sauves, sans armes et sans enseignes (311). La red-

(311) *OEconomies*, etc., tom. 1, chap. 95, p. 446.

Digitized by Google

dition de Charbonnières livra la Maurienne aux Français. On prétend que, nonobstant les prévisions de Sully, cette place aurait pu tenir encore, mais que Humbert du Saix qui y commandait, désirant épargner à sa femme et à ses enfants les horreurs d'un siége, persista à vouloir capituler malgré l'avis du colonel Bindi et de plusieurs braves officiers (312).

Tandis que Charbonnières cédait aux efforts de Henri IV, Lesdiguières pénétrait en Tarentaise et forçait l'armée ducale à se replier au-delà du Petit-St-Bernard (313). Charles-Emmanuel, trop faible pour songer à prendre l'offensive, espérait que, si les ennemis se décidaient à assiéger Montmélian, le comte de Brandis, gouverneur de la place, se défendrait courageusement, et que, dans l'intervalle, arriveraient les secours promis par l'Espagne. Brandis, issu de l'antique maison de Montmajeur, ne devait la charge importante qu'il occupait en Savoie qu'à la passion vive qu'une de ses cousines avait su inspirer à Charles-Emmanuel. La chronique porte que, lorsqu'en 1598, on guerroyait le long de l'Isère, ce prince se rendait souvent auprès de sa belle, où il *galantisait* durant de longues heures, à un tel point, que Lesdiguières, *ce vieux renard du Dau-*

(312) Alexandre de Saluces, tom. III, p. 18.
(313) Cambiano, p. 1394.

Digitized by Google

phiné, s'était flatté de venir un jour l'y surprendre (314). Quoi qu'il en soit, Brandis disait hautement que Montmélian *serait le cimetière des Français* (315). Et de fait, quand après la réduction de Charbonnières, Henri IV fut de retour à Grenoble, la question de savoir si l'on assiégerait Montmélian se raviva plus controversée que jamais. Comme Sully s'obstinait à soutenir l'affirmative, le roi impatienté lui adressa ces paroles: *Regardez-y bien, mon amy, car si nous sommes contraints de lever le siége, tout le monde criera contre vous, et moy peut-être le premier* (316).

Sully, autorisé pourtant à commencer les opérations, se rendit à la hâte sur les lieux: déjà Lesdiguières l'y attendait avec ses troupes logées dans la ville (317). On ouvrit la tranchée au nord, à la naissance des vignes qui tapissent le pied de la montagne (318); on s'étonna de voir que Brandis, qui, jusqu'à ce moment, s'était montré prodigue de bravades, et qui pouvait faire jouer au moins trente pièces de canon (319), et tirer vingt mille coups

(314) Videl, livre VI, chap. 10.
(315) Videl, livre VII, chap. 1.
(316) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 96, p. 450.
(317) Voyez le plan n° 5 — 6.
(318) *Ibid.* — Q.
(319) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 96, p. 439.

Digitized by Google

(320), ne se mît pas en mesure d'inquiéter les travailleurs (321). Bien que Montmélian eût été assez minutieusement reconnu, soit par Sully, soit par Lesdiguières, soit même par un de ces prélats guerriers que l'on rencontrait encore souvent à cette époque, savoir, Marcello Marchesi, évêque de Segna (322), toutefois la place étant d'un difficile accès et d'une construction bizarre, les reconnaissances dont je parle laissaient beaucoup à désirer. Ainsi plusieurs vieux militaires doutaient que le bastion de Bonvoisin (323), fût un ouvrage de maçonnerie, le supposant être un roc taillé au ciseau. Or, Sully, qui désirait vérifier la chose, usa de ce moyen-ci. Pendant une nuit très-noire, il fit dresser au-dessous de ce bastion une hutte de branchages. Le point du jour venu, les assiégés saluèrent cette hutte à coups d'arquebuses (le canon n'y aurait pu plonger); mais, à leur sin-

(320) Cambiano, p. 1594.

(321) Alexandre de Saluces, tom. III, p. 23.

(322) Marcello Marchesi, dans sa dédicace à Henri IV, du livre intitulé *Del quinto trattato dell' arte del combattere, specialmente contra Turchi*, dit en effet avoir reconnu les deux forteresses de Montmélian et de Ste-Catherine, et avoir transmis la relation de cette reconnaissance au roi, qui s'en montra excessivement satisfait.

(323) C'est celui qui se trouve au-dessus de l'église de Notre-Dame. — D.

Digitized by Google

gulière surprise, personne n'en sortit. Le lendemain et le surlendemain, ils continuèrent à tirer, sans que ladite hutte bougeât; alors ils s'imaginèrent qu'on l'avait posée là en signe de moquerie, et ils cessèrent d'y faire attention. Enchanté de ce préliminaire, Sully choisit une seconde nuit également obscure, se munit d'une vaste rondache à l'épreuve du mousquet, et alla seul se cacher sous la hutte abandonnée. A force de tâtonements, et après une infinité de petites expériences trop longues à rapporter ici, il se convainquit que le bastion de Bonvoisin ou de Mauvoisin, suivant son expression favorite, était en simple maçonnerie, et de plus, creux et non massif. Ce point éclairci, Sully dut songer à se retirer du poste périlleux où il se trouvait : l'aurore colorait déjà l'horizon; il s'échappe donc; mais une vedette l'aperçoit et donne l'alarme; et aussitôt vingt ou trente balles sifflent aux oreilles du téméraire grand-maître qui, jetant sa rondache, et se mettant à courir de toute la vitesse de ses jambes, ne fut redevable de la vie qu'à sa bonne étoile. Cette aventure eut du retentissement par toute la France; Sully fut loué et blâmé; le roi lui écrivit une lettre pleine de tendres reproches et finissant ainsi: *Adieu, mon amy que j'ayme bien; continuez à me bien servir, et non à faire le fol et le simple soldat* (324).

Ayant achevé la reconnaissance de Montmélian,

Digitized by Google

Sully s'empressa de chercher des logements convenables pour les batteries. Depuis le mois d'août, l'artillerie royale avait été portée à quarante pièces (325), non compris un bon nombre de quart de canons, d'entre-sacres, de faucons, de fauconneaux, d'émérillons, etc. Le grand-maître imagina d'abord de planter une batterie à la pointe de la forteresse, du côté de l'Isère, au pied du rocher, espérant que les relais et les anfractuosités qu'offrait le local lui permettraient de s'avancer peu à peu jusqu'au bord du fossé, et de faire ensuite une brèche à la tenaille du bas-fort (326); mais au moment où il se disposait à mettre la main à l'œuvre, il se ravisa et jugea qu'il valait mieux poser sa première batterie au-delà de la rivière, au haut d'une crête d'où il pouvait enfiler l'entrée du donjon et ruiner les magasins de la place (327). Ce travail terminé, Sully pensa aux moyens de dresser d'autres batteries dans une direction opposée. Montmélian est dominé au nord-ouest par une montagne précipiteuse (328), à la base de laquelle l'industrie et la persévérance ont créé un vignoble dès long-

(324) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 95, p. 452.
(325) De Serre, tom. III, p. 569.
(326) Plan n° 5 — B.
(327) *Ibid.* — 5.
(328) *Ibid.* — P.

Digitized by Google

temps célèbre. Transporter de l'artillerie à la sommité de ce vignoble, et parvenir ainsi à foudroyer les bastions de Bonvoisin et de l'Annonciade (329), voilà l'entreprise difficile que Sully médita d'accomplir. Il ouvrit donc une nouvelle tranchée à un mille et demi du fort, et la conduisit progressivement, et avec des peines infinies, à la hauteur des deux boulevards que je viens de nommer; là, il établit deux batteries qu'il se plaisait à appeler *mes grandes batteries des précipices* (330). Les assiégés essayèrent bien d'empêcher que ces batteries ne s'achevassent; ils y répondirent même par une contre-batterie de six pièces; mais Sully, payant de sa personne, et s'exposant comme le dernier soldat, voulut mener à bout l'exécution de son projet. Or, un jour qu'il animait les travailleurs, un bâton blanc à la main, vêtu d'une mandille verte à passements d'or, et coiffé d'un large chapeau qu'ombrageait un panache blanc et vert, la contre-batterie tira une volée qui alla frapper des pierrailles à quelques toises au-dessus de lui, et une seconde bordée lancée l'instant d'après, alla déchirer le sol à quelques toises au-dessous. *Par Dieu!* s'écria-t-il alors, *c'est decidement à moy qu'ils en veulent, car ayant touché*

(329) Ce dernier bastion est désigné dans le plan n° 5 sous le nom de *bastion de Notre-Dame* — C.

(330) Plan n° 5 — L, K.

Digitized by Google

haut, puis bas, ils pourroient à la fin donner au milieu; et voyant mettre le feu à la troisième, il planta un piquet en terre et courut se réfugier derrière un banc de rochers préparé d'avance pour servir de retraite. Aussitôt la bordée éclata et un boulet vint briser le piquet qui marquait la place qu'avait abandonnée le grand-maître (331). Sous les deux batteries *des précipices*, deux autres furent établies par de Bors, lieutenant de Sully (332): celle de gauche, dirigée contre l'entrée de la forteresse, et celle de droite contre la tenaille adjacente au bastion de l'Annonciade (333). On en dressa également une sixième et une septième, (car nous en avions déjà cinq) au sud-ouest, afin de battre le donjon et le bastion de Bonvillard (334). Enfin on en établit une huitième dans la ville, proche de la porte de Chambéry, afin de battre où besoin serait (335).

Cependant Henri IV, instruit des travaux de Sully,

(331) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 96. p. 452.

(332) La Popellinière, *fol.* 39, *verso.*

(333) Plan n° 3 — I, M.

(334) Videl, livre VII, chap. 1^er^. Le bastion de Bonvillard avait été construit devant les deux tours 9 et 11 du plan n° 2; ce bastion est parfaitement reconnaissable dans le plan n° 3, quoiqu'il ne soit pourvu d'aucune désignation littérale ou numérique.

(335) Plan n° 3 — G.

Digitized by Google

fut curieux de les visiter : il partit de Grenoble, et alla demander à dîner au fidèle grand-maître qui tenait son quartier-général au village de Francin. Le repas fini, le roi prit la parole : *Or ça!* dit-il, *je veux voir vos batteries; et afin que vous n'y contredisiez pas obstinément à cause du danger que je pourrais courir, j'yray partout où vous voudrez, j'y reviendray de mesme, et n'y méneray que mon cousin le comte de Soissons, monsieur d'Espernon, monsieur le Grand et vous. — Hé bien! Sire*, répondit Sully, *puisque ma contestation ne serviroit de rien et que c'est un faire le faut, prenez chascun un meschant manteau, afin de cacher tous vos clinquans et vos bonnes mines; surtout qu'il y a un certain espace d'un champ plein de cailloux par où il faut passer (ou prendre demie lieue de destour) et qui est fort dangereux, car il y a tousjours dix ou douze pièces pointées et le plus souvent trente ou quarante mousquetaires à l'affust, pour ce qu'ils sçavent bien qu'il faut passer par-là pour aller à mes deux grandes batteries des précipices.* S'étant donc acheminés eux cinq à la file, ils furent d'abord salués de quelques décharges d'arquebuses qui firent faire une assez mauvaise grimace au duc d'Epernon et au comte de Soissons; mais arrivés au milieu du champ indiqué par Sully, voilà qu'une bordée de douze pièces, entremêlée de mousquetades, vint les couvrir de terre et de cailloux. Là-dessus Henri IV, ayant commencé à faire des

Digitized by Google

signes de croix, Sully lui dit en riant : *C'est à ce coup, sire, que je vous recognois bon catholique, car c'est de bon cœur que vous faites ces croix. Allons, allons!* ajouta-t-il, *le séjour ne vaut rien ici.* Ils gagnèrent promptement un abri, et de là ils s'en retournèrent en suivant le chemin le plus long (336).

Quand les batteries que j'ai énumérées eurent été mises en bon état, Sully donna, un beau matin, l'ordre de les manœuvrer toutes ensemble ; il en résulta un si grand fracas, que Brandis effrayé, ou feignant de l'être, sollicita une trève qui lui fut accordée ; cette trève expirée, et les canons français se préparant derechef à foudroyer la forteresse, le faible gouverneur demanda une nouvelle trève qu'on lui octroya encore. Alors les préoccupations de cet homme devinrent tellement visibles, que Sully ne songea qu'aux moyens d'en profiter, et d'obtenir la place par une simple négociation. La femme de Brandis, qui s'amusait à fabriquer au chalumeau de petits ouvrages de verroterie, avait envoyé à celle de Sully un collier et des pendants d'oreilles d'un travail très-ingénieux : celle-ci lui adressa en échange six lapereaux, six levreaux, douze cailles grasses, une douzaine de pains blancs mollets et douze bouteilles de vin, et réclama en même temps un entretien. Ces dames s'étant vues,

(336) *OEconomies*, etc., tom. I, chap. 96, p. 452.

Digitized by Google

une fois, puis deux, puis trois, puis enfin ne pouvant se passer l'une de l'autre, arrêtèrent secrètement plusieurs points concernant la reddition du château (337). Lorsque Brandis, décidé à capituler, fit part de ce projet à ses officiers, quelques-uns-d'entre eux parlèrent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité : toutefois l'avis du gouverneur prévalut (338). Henri IV adjoignit à Sully les ducs de Biron et d'Epernon, pour recevoir cette capitulation, qui fut signée le 14 octobre, et par laquelle on convint que si, le 16 novembre, la place n'était secourue, la garnison en sortirait vies et bagues sauves, enseignes déployées, tambours battants, balle en bouche, arquebuses chargées, mêches allumées, vain appareil où Brandis ne pouvait que trouver un surcroît de honte. Des écrivains ont prétendu qu'en stipulant le terme d'un mois, et en ne consentant à capituler qu'à ce prix, Brandis avait réellement entendu servir les intérêts de Charles-Emmanuel, puisqu'il donnait à ce prince le temps d'arriver et de faire lever le siége (339); mais c'est gratuitement que l'on prête à Brandis une pareille intention, car il livra la forteresse avant le délai convenu, comme je le dirai tout à l'heure. Suivant d'au-

(337) *OEconomies*, etc., chap. 96, p. 455.
(338) Matthieu, *Hist. de Fr. sous Henri IV*, livre 5.
(339) La Popellinière, *fol.* 46.

Digitized by Google

tres auteurs, Brandis aurait cherché à se justifier en prétendant que Montmélian manquait de vivres (340); et néanmoins des historiens graves affirment que la place avait pour quatre mois de provisions (341). En définitive pourtant, on ne sait que penser à ce sujet, quand on voit Henri IV, immédiatement après la reddition de la place, écrire à Sully: *Je suis d'avis que vous pourvoyez à munir ledit chasteau de vivres...; nous retirerons toujours bien l'argent que nous y emploirons*, etc. (342).

Tandis que Sully préparait les voies à la capitulation de Montmélian, le roi, qui se trouvait à Annecy, en partit le 9 octobre, et passant à Faverges, s'achemina vers la haute vallée de Beaufort, afin de reconnaître les avenues par où Charles-Emmanuel, qui rassemblait toutes ses forces au-delà des Alpes, aurait pu descendre en Savoie. La tradition a conservé le souvenir des prouesses galantes que Henri IV fit en ce pays; on lit même sur un ancien registre de la cure de Beaufort: « Le jour X^e^ d'octobre 1600, le roy « Henry de Bourbon, roy de France et de Navarre, « a esté icy en grande compagnie de princes et autres

(340) *Rodolphe Botereii De rebus in Gall. gest.* lib. VII. *Mém. de Philippe de Hurault.*

(341) Mézeray, *Hist. de Fr.*

(342) *OEconomies*, etc., chap. 98, p. 465.

Digitized by Google

« gens d'armerie. Le jour XI^e^, il est allé au Cormet; « il faisoit mauvais temps. Le jour XII^e^, il est reparti « conduisant huict cens personnes, et ayant fait force « des siennes et grandissimes folies » (343). Cependant Charles-Emmanuel, instruit des clauses de la capitulation, écrivit à Brandis une lettre pressante où il lui annonçait des secours, et l'engageait à rompre le traité, et à tenir bon jusqu'à l'arrivée prochaine de l'armée ducale (344); mais le porteur de cette lettre fut arrêté par Sully, qui, profitant de l'incurie du gouverneur, introduisit petit-à-petit ses troupes dans la forteresse, si bien qu'il en était déjà maître le 9 novembre, une semaine avant l'expiration du terme (345). Ce jour-là, Brandis s'entretint long-temps avec le roi au couvent de St-Dominique; et le soir, Sully et Créqui soupèrent chez lui (346); le bruit courut que le grand-maître, en prenant possession du donjon, donna au malheureux gouverneur un plan de la forteresse en témoignage de mépris, *échange autant inégal*, dit un historien, *qu'il y a de différence de l'om-*

(343) M. de Verneilh, dans sa *Statistique du département du Mont-Blanc*, p. 109, est le premier qui ait publié cette anecdote.

(344) *Rodolphi Botereii De reb.* etc.

(345) *OEconomies*, etc., chap. 96, p. 453.

(346) Mézeray.

Digitized by Google

bre au corps (347). Quoi qu'il en soit, la réduction de Montmélian eut un immense retentissement; plusieurs écrits furent publiés en l'honneur d'une conquête que l'on croyait impossible. « C'est maintenant, peuple « françois! s'écrie l'auteur d'un de ces écrits, que « tu dois lever les mains en signe de joye, et impor- « tuner le ciel de tes requestes et oraisons, répétant « souvent ceste parolle du prophète : *Seigneur! con- « serve le Roy et luy sois protecteur!*..... C'est main- « tenant que tu te peux vanter, ô France! de posséder « non seulement un Thémistocles, un Alexandre, un « César, mais les trois compris au seul courage de « ce grand Henry.... etc., etc. » (348). Henri IV ordonna aussitôt de frapper une médaille où, faisant allusion au centaure de Charles-Emmanuel, il voulut qu'on représentât ce centaure abattu aux pieds d'un Hercule qui d'une main tient sa massue, et de l'autre une couronne qu'il semble avoir relevée, et pour devise, OPPORTUNIUS (349).

Pendant que Sully installait son gendre Créqui à Montmélian, en qualité de gouverneur, le duc de Savoie, qui ignorait que le terme de la capitulation eût

(347) Matthieu, livre 3.

(348) *Le discours véritable de la réduction du chasteau Montmillan à Sa Majesté très-chrestienne.*

(349) La Popellinière, *fol.* 18.

Digitized by Google

été abrégé, s'avançait par la vallée d'Aoste. Le retard, peut-être volontaire, de l'Espagne à lui envoyer des secours, et l'avancement de la mauvaise saison n'offraient à Charles-Emmanuel qu'un bien faible espoir de succès; aussi l'irritation de ce prince était à son comble. L'armée ducale se composait de trois mille trois cents Espagnols, trois mille Italiens (Milanais ou Napolitains), quatre cents Suisses et quatre mille huit cents miliciens nationaux; le duc avait en outre laissé en Piémont sept cents Espagnols, deux mille Italiens et quatre mille Suisses, pour tenir tête aux Français qui venaient d'essayer une diversion vers le marquisat de Saluces. Le 11 novembre, l'avant-garde, commandée par Albigny, passa le Petit-St-Bernard; et le lendemain, l'armée entière se porta sur Aime, l'ancienne capitale des Centrons, l'*Axima* des Itinéraires romains. A la nouvelle de ce mouvement, le roi fit avancer Lesdiguières jusqu'à Moûtiers, avec ordre de chercher à amuser l'ennemi, sans risquer un engagement sérieux, parce que, disait-il, on ne doit pas se battre contre des désespérés (350); il se rendit lui-même une seconde fois dans les montagnes de Beaufort, afin de garder le col du Cormet; mais les neiges tombèrent en si grande quantité que la

(350) Cambiano, p. 1397 et 1398.

Digitized by Google

guerre devint impossible (351). Henri IV revint alors à Chambéry, où le cardinal Aldobrandin, neveu du pape et légat du St-Siége, l'attendait pour traiter de la paix. Le cardinal Aldobrandin, s'érigeant en arbitre plutôt qu'en conciliateur, avait principalement en vue d'éloigner, à tout prix, les Français de l'Italie, et d'effectuer l'échange du marquisat de Saluces contre une partie quelconque des possessions cisalpines de Charles-Emmanuel. Les sieurs d'Arconat et des Alymes, tous deux munis des pouvoirs de ce dernier, continuaient à jouer le rôle d'hésitation que leur imposait le caractère personnel du prince qu'ils servaient. Quant aux ministres de Henri IV, ils se déchaînaient en menaces et se montraient inexorables (352). Les conférences entamées à Chambéry se poursuivirent à Lyon; chaque jour semblait, comme à l'envi, faire surgir de nouvelles difficultés. Sur ces entrefaites, la capitulation du fort de Ste-Catherine (16 décembre), la destruction de cette place à la sollicitation des Genevois, la violation des garanties données à ce sujet, vinrent compliquer la question. Le légat insistait à l'échange; mais parmi les hommes d'état de la France, plusieurs pensaient que le roi devait tenir pied en Italie et repousser toute tran-

(351) De Serre, tom. III, p. 587.

(352) V. *Mém. del card. Bentivoglio*, cap. 5. et 6.

Digitized by Google

saction: le cardinal d'Ossat était de cet avis et opinait vivement pour la restitution du marquisat (353). Enfin le légat voyant ses négociations au moment d'échouer, et s'apercevant que les plénipotentiaires de Savoie comptaient encore sur la citadelle du Bourg, défendue par l'intrépide Bouvens, et qu'ils attendaient toujours que le duc s'expliquât d'une manière franche et décisive, le légat, dis-je, s'attribuant une singulière autorité, prit l'engagement de les relever de toute disgrâce de la part de leur maître, et les contraignit ainsi à signer le traité du 17 janvier 1601 (354). En vertu de ce traité, Henri IV obtint, en échange du marquisat de Saluces, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le Pays de Gex, en suivant le cours du Rhône depuis Genève jusqu'à Lyon; il récupéra en outre Château-Dauphin, dépendance du Dauphiné: on réserva à Charles-Emmanuel le pont de Grésin, au-dessous de Pierre-Châtel, pour le passage des Espagnols en Franche-Comté et dans les Pays-Bas (335). Cette paix satisfit peu de monde: Lesdiguières, qui désirait la guerre, n'en fut point content (356);

(353) *Lettres du cardinal d'Ossat*, tom. IV, p. 164.

(354) Guichenon a écrit avec beaucoup de talent l'histoire de ces négociations, tom. I, p. 778 et suivantes.

(355) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 194.

(356) Videl, livre VII, chap. 2.

Digitized by Google

le pamphlet intitulé *La première Savoisienne* prouve que bien d'autres partageaient son opinion; les princes italiens, et surtout Ferdinand, grand-duc de Toscane, firent des efforts inouïs afin de rompre un traité qui rendait la maison d'Espagne toute-puissante au-delà des Alpes (357); quant au duc de Savoie, il ne put déguiser sa colère; il disgrâcia ses ambassadeurs, et l'on eut beaucoup de peine à lui arracher une ratification; je ne sais trop s'il parvint à se consoler en entendant dire *qu'il avait agi en roi, et Henri IV en marchand.* Brandis, accablé de honte et de mépris, se retira en Suisse; mais ayant voulu passer en Italie, il fut arrêté à Casal et conduit prisonnier à Turin; j'ignore si on lui fit son procès.

CHAPITRE VI.

De la guerre des Alpes au commencement du XVII^e^ siècle; Louis XIII en Savoie.

Les faits dont j'ai essayé de présenter le tableau naïf dans les deux chapitres précédents, déterminent suffisamment le caractère des guerres qui, à la fin du

(357) V. Siri, *Memorie recondite.*

Digitized by Google

XVI^e siècle, embrasèrent les Alpes occidentales: on ne saurait nier que l'histoire générale de l'Europe ne trouve là des pages riches d'intérêt et pleines de leçons utiles. Comme les événements qui occupent la moitié du siècle suivant offrent un type absolument identique, je me bornerai à en tracer une rapide esquisse. On a dit, on a répété à l'infini que la paix de Lyon, en sanctionnant l'abandon de la Bresse et du Bugey en retour du marquisat de Saluces, avait fait de Charles-Emmanuel et de ses successeurs des princes purement italiens; mais l'on a eu tort. La Savoie continua et continue encore à former la partie essentielle de leurs états : cette province est en effet le bouclier du Piémont, qui, sans elle, serait à la merci des premiers aventuriers à qui prendrait la fantaisie de descendre le Mont-Cenis ou le Petit-St-Bernard; la Savoie, avec ses défilés, ses torrents, ses rochers, ses forteresses, est capable d'arrêter longtemps l'ennemi; et l'on sait assez qu'un jour de délai peut sauver une monarchie. Charles-Emmanuel, dégoûté des Espagnols, auxiliaires égoïstes, envieux, perfides; Charles-Emmanuel déçu de l'espoir de se mettre à la tête des mécontents de la France, auxquels la fin sanglante de Biron venait d'ôter toute énergie, tout courage, jugea convenable de se rapprocher de Henri IV, et fit de secrètes ouvertures afin d'arriver à un traité qui liât sa fortune à celle de ce monarque.

Digitized by Google

La mauvaise issue de son entreprise sur Genève en 1601 (je veux parler de la trop fameuse escalade qui fournit à la liberté genevoise une éternelle garantie de stabilité), fut pour ce prince un puissant motif de persister dans son nouveau système. Après de longues négociations, et au moment où Henri IV se disposait à écraser l'Espagne et l'Autriche, le duc de Savoie, par des conventions arrêtées à Brusolo le 21 avril 1610, promit aux Français un secours de quatorze mille hommes, destiné à reconquérir le Milanais (358). L'assassinat du roi, et les intrigues du cabinet pendant la minorité de Louis XIII, coupant court à l'exécution de ce projet, laissèrent Charles-Emmanuel dans la position la plus alarmante. Toutefois l'orage qui se préparait à gronder s'apaisa et fit place à un calme momentané.

Dès le milieu du XIV siècle, la maison de Savoie avait acquis un droit éventuel sur l'antique domaine des marquis de Monferrat. Le contrat de mariage d'Yolande ou Violante, fille du marquis Théodore, avec le comte Aymon, en 1330, portait que la ligne masculine de ces princes venant à manquer, le Monferrat appartiendrait à Violante ou à ses descendants. A ce droit s'en étaient adjoints d'autres dont l'expli-

(358) *Traités publics, etc.*, tom. I, p. 284.

Digitized by Google

cation serait ici superflue (359). L'an 1535, cette ligne ayant défailli en la personne du marquis Jean-George, Charles III, duc de Savoie, celui-là que nous avons vu naguère si malheureux, demanda la succession du défunt; mais l'empereur Charles-Quint, par sentence du 13 novembre de l'année suivante, l'adjugea au duc de Mantoue, époux de Marguerite, nièce du dernier marquis (360). Les ducs de Mantoue possédèrent paisiblement le Monferrat jusqu'à l'époque où Charles-Emmanuel crut pouvoir raviver les prétentions de ses ancêtres. En 1611, François de Mantoue avait passé de vie à trépas, laissant de son union avec la fille aînée de ce prince une enfant unique nommée Marie. Or, au moment où Marie allait se mettre en possession de l'héritage paternel, le cardinal Ferdinand, oncle de François, s'empara de ce même héritage et séquestra la jeune princesse. Charles-Emmanuel voyant sa petite-fille retenue prisonnière, et réfléchissant d'ailleurs aux droits qu'il tirait de ses propres aïeux, recourut à la voie des armes. Ferdinand attaqué implora l'appui du monde entier, et le duc de Savoie eut, un instant, toute l'Europe sur les bras. Cependant la politique du successeur de François commençait à porter des fruits amers, car l'Espa-

(359) V. Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 106.
(360) V. *Dell' origine, titoli*, etc.

Digitized by Google

gne et la France, aspirant chacune au protectorat de Mantoue, exigeaient que leur assistance fût exclusive l'une de l'autre; Ferdinand long-temps indécis, opta pour l'Espagne. Charles-Emmanuel lutta d'abord seul contre cette puissance; le Monferrat et le Piémont devinrent le théâtre d'une guerre assez vive; Louis XIII intervint en faveur de Charles, et la querelle se termina par l'insignifiant traité du 9 octobre 1617, qui ne changea en rien la distribution des états de la haute Italie (361).

Le duc de Savoie mécontent des Espagnols, qui n'avaient cherché que sa ruine, résolut de s'unir de plus en plus à la France par les nœuds intimes d'une alliance domestique: en septembre 1618, il envoya le cardinal Maurice son troisième fils à Paris, dans le but de négocier le mariage de Victor-Amédée, son héritier présomptif, avec Christine, sœur du roi; la négociation réussit, et les noces eurent lieu le 10 février suivant, en grande solennité (362). Plusieurs

(361) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 827. Ce fut dans cette guerre que l'illustre prince Thomas, fils puîné de Charles-Emmanuel, et chef de la branche de Carignan actuellement régnante, fit ses premières armes.

(362) V. d'Autreville, *Inventaire général des affaires de France, depuis la mort de Henri-le-Grand, jusqu'au premier jour de l'an* 1620.

Digitized by Google

hommes éminents du royaume regardaient cet événement comme devant être funeste à la prépondérance de l'Espagne au-delà des Alpes (363); mais la politique perfide, corruptrice et conséquemment soupçonneuse, défiante, incertaine qui régissait alors les cabinets de l'Europe, rendit vaines les espérances formées à ce sujet. La Valteline, petit pays situé à l'extrémité septentrionale du lac de Côme, et annexé jadis au duché de Milan, avait été, du temps de Louis XII, engagée aux Grisons pour la somme de quatre cent mille écus. Les Espagnols, toujours insatiables, et désirant surtout s'étendre de ce côté-là afin d'obtenir le passage libre en Franche-Comté et en Flandres, mirent habilement à profit l'antipathie que les Valtelins, en qualité de catholiques, nourrissaient contre les Grisons, convertis à la religion réformée, et firent si bien qu'en 1622, les prémiers se détachèrent de ceux-ci, et se donnèrent à l'Espagne. Cet acte excita les réclamations de la France, de Venise et de la Savoie. Après de nombreux protocoles suivis de l'intervention du pape, intervention illusoire, jetée en guise de rideau sur une diplomatie grosse d'arrière-pensées, de déceptions, de menson-

(363) Videl, livre VIII, chap. 11. A cette occasion le P. Monod publia ses *Recherches sur les alliances de France et de Savoie.*

Digitized by Google

ges, de trahisons, les trois puissances que j'ai nommées virent qu'il fallait en venir aux armes, et conclurent ensemble une ligue offensive le 7 février 1623. Par ce traité, la France s'engageait à fournir de quinze à dix-huit mille hommes de pied et deux mille chevaux; Venise, de dix à douze mille hommes de pied et deux mille chevaux; la Savoie, huit mille hommes de pied et deux mille chevaux (364). L'Espagne menacée se hâta d'organiser la contre-partie de cette ligue, et d'en former une avec Gênes, Florence, Parme, Luques et Modène.

Les hostilités commencèrent en octobre 1624; le marquis de Cœuvres, à la tête d'un corps de Français, pénétra par la Suisse dans la Valteline, et s'y rendit maître de quelques places. Au mois de mars suivant, Lesdiguières arriva en Piémont; il joignit ses troupes à celles de Charles-Emmanuel, et l'un et l'autre se portèrent sur les états de Gênes qu'on avait résolu d'attaquer afin d'opérer une diversion. Malgré la mésintelligence qui éclata entre ces deux anciens rivaux, les armes des confédérés eurent en Ligurie le plus brillant succès; mais vingt mille Espagnols s'étant avancés de Milan vers la frontière du Piémont, il fallut renoncer aux avantages obtenus, et faire volteface pour aller s'opposer aux progrès de l'en-

(364) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 524.

Digitized by Google

nemi. Les opérations changèrent alors de terrain; le Monferrat devint le champ-clos de la guerre; on s'y battit vivement; le duc de Féria, qui commandait les forces de l'Espagne, fut honteusement repoussé de devant Verrua, qui triompha d'un siége opiniâtre et acquit ainsi une célébrité européenne (365). Cependant le cabinet de France, tout en amusant Charles-Emmanuel de belles paroles, agissait secrètement dans le but d'arriver à une paix avantageuse : le 5 mars 1626, il conclut avec l'Espagne un traité qui livrait déloyalement le duc de Savoie à la haine de cette puissance. A ce premier grief s'en adjoignit un second, peut-être plus amer encore : Charles-Emmanuel, toujours préoccupé de l'idée de recouvrer le Monferrat, se flattait de la réaliser en faisant épouser à un de ses fils sa petite-fille Marie, fille de l'avant-dernier duc de Mantoue; le cardinal de Richelieu, déjà tout-puissant à la cour de Louis XIII, parvint à déconcerter ce projet, et fit tant qu'en 1627, la jeune Marie, que l'on retenait captive au fond d'un couvent, fut mariée au duc de Réthelois, fils du duc de Nevers. Le duc de Nevers, héritier présomptif du duché de Mantoue, ne pouvait, à cause de son attachement à la France, plaire beaucoup aux Espagnols : ces derniers, ayant intérêt de ne pas laisser un prince fran-

(365) V. Alexandre de Saluces, tom. III, p. 236.

Digitized by Google

çais prendre pied en Italie, s'empressèrent de profiter du dépit de Charles-Emmanuel, et conclurent avec lui, le 25 décembre 1627, un traité ratifié le 20 décembre de l'année suivante, par lequel les parties convinrent d'entrer à main armée dans le Monferrat (366).

Immédiatement après la ratification de ce traité, tandis que Richelieu était occupé à réduire les protestants du royaume, et à former le siége de la Rochelle, Charles-Emmanuel s'empara de Trino, Alba, Moncalvo, etc., et en même temps, don Gonzalès, gouverneur de Milan, alla bloquer Casal, place bien fortifiée, bien approvisionnée, et sans laquelle les autres conquêtes ne pouvaient être considérées que comme de peu d'importance. Le duc de Mantoue, menacé de perdre ses états, se hâta de demander l'assistance de la France : le conseil du roi fut partagé d'opinions; mais la volonté de Richelieu l'emporta, et Louis XIII dut se préparer à marcher en personne au secours de la ville assiégée. L'armée française, composée de vingt-deux mille hommes de pied et trois mille chevaux, se réunit à Grenoble en février 1629 (367); on y remarquait le cardinal revêtu d'une

(366) *Traités*, etc., tom. I, p. 335.

(367) Aubéry, *Hist. du cardinal de Richelieu*, livre, III, chap. 4.

Digitized by Google

cuirasse étincelante, coiffé d'un large chapeau à panache rouge, et montant un magnifique destrier (368). De Grenoble, cette armée s'achemina en Piémont par le Mont-Genèvre, et arriva le 6 mars devant la première des trois barricades élevées dans la vallée d'Oulx pour intercepter le passage. Les Français attaquèrent la barricade en flanc, et il s'en suivit un engagement très-vif où Victor-Amédée, fils aîné de Charles-Emmanuel, faillit être tué par un mousquetaire qui, l'ayant couché en joue, allait faire feu, quand un officier nommé Tréville haussa le mousqueton, en criant: *Hola! c'est le beau-frère du roi!* (369). En dépit du courage de ce prince, et de l'intrépidité du duc de Savoie qui, valétudinaire et chargé d'années, entendait sans s'émouvoir les balles siffler autour de sa chaise à porteurs, les barricades furent emportées: les Français s'avancèrent jusqu'à Suse, et Charles-Emmanuel se replia sur Avigliana.

La position des deux armées était également fâcheuse: les vainqueurs manquaient de subsistances, et avaient un long chemin à faire avant de parvenir sous les murs de Casal; l'armée ducale se sentait faible, livrée à ses propres ressources, car les Espa-

(368) Costa, *Mém. sur la maison de Sav.*, t. II, p. 150.
(369) Guichenon, *Hist. de Sav.*, tom. I, p. 850.

Digitized by Google

gnols ne voulaient pas quitter le siége pour la secourir; l'intérêt de chaque partie sollicitait donc un arrangement. Et en effet, le 11 mars fut signé le traité de Suse, par lequel le roi de France garantissait, entre autres, la cession de Trino au duc de Savoie, à condition que celui-ci fournirait aux troupes royales des vivres à un prix convenu, et le passage vers Casal (370). Don Gonzalès, qui tenait cette ville bloquée, voyant l'orage qui le menaçait, leva le siége le 16 du même mois. Quelques semaines après, la cour d'Espagne adhéra au traité de Suse; Louis XIII et le cardinal repassèrent les Alpes, en laissant à Créqui le commandement de huit mille hommes qui restèrent en Piémont.

A peine commençait-on à respirer, que l'empereur s'empara de la Valteline et du pays des Grisons, et que le duc de Mantoue se vit attaqué derechef par les Espagnols. Le cabinet de France ne pouvait naturellement souffrir ce nouvel attentat à la paix: il dut songer à secourir son allié, et fit sommer le duc de Savoie d'exécuter les conditions du dernier traité, en fournissant des vivres aux Français et en leur donnant passage dans ses états. En même temps, c'est-à-dire le 18 janvier 1630, le cardinal de Richelieu arriva à Lyon en qualité de lieutenant-général

(370) *Traités*, etc., tom. I, p. 344.

Digitized by Google

du roi au-delà des Monts, et se rendit ensuite à Embrun, à la tête d'une partie de l'armée, le surplus devant passer en Italie par la Savoie et le Mont-Cenis (371) : le monde entier avait alors les regards tournés vers Charles-Emmanuel, qui, sollicité à la fois par la France et l'Espagne, semblait tenir entre ses mains les destinées de l'Europe. Fidèle à sa politique, ce prince chercha d'abord à traîner les choses en longueur ; il entama des négociations, souleva des difficultés (372) ; mais Richelieu, pénétrant la tendance de ce système, ne se laissa point abuser, et poursuivit sa route jusqu'à Suse, et de là à Rivoli, où il fit un dernier effort pour effrayer le duc et l'obliger à se prononcer. Celui-ci, dévoilant enfin sa pensée, chassa de Turin un grand nombre de Français qui s'y étaient introduits sous divers prétextes, et se déclara l'allié de l'Espagne. Aussitôt le cardinal, qui cheminait avec toute la pompe, tout le faste de sa nouvelle dignité, se dirigea vers Pignerol en dépit de la pluie qui tombait en torrents, et malgré les malédictions des soldats de sa garde, qui ne se faisaient pas faute de maugréer en sa présence et de le vouer hardiment aux mille diables de l'enfer (373). Créqui investit cette

(371) Aubéry, livre III, chap. 16.
(372) V. Siri, *Memorie recondite*.
(373) V. *Mém. de Puységur*, tom. I, p. 85.

Digitized by Google

ville le 20 mars, et s'en empara trois jours après ; la citadelle capitula le 29. La perte inopinée d'une place aussi importante affecta douloureusement Charles-Emmanuel : il proposa aux Espagnols de se joindre à lui et de porter brusquement la guerre en Dauphiné; mais le marquis Spinola, qui les commandait, refusa obstinément d'abandonner les opérations du siége de Casal, et réduisit le duc à disputer pied à pied le terrain aux ennemis, tandis qu'on aurait pu les forcer à venir défendre leurs propres foyers.

Pendant que les Français continuaient la guerre en Piémont sous les ordres du maréchal de la Force, Louis XIII arrivait en personne sur la frontière de la Savoie, décidé à faire la conquête du pays. Ce monarque menait à sa suite un armée de vingt mille hommes, et était accompagné de la plus brillante noblesse du royaume. Trois maréchaux de France, savoir, Chatillon, Bassompierre et Créqui, dirigeaient l'expédition, non pas simultanément, mais alternativement, de sorte que chacun avait son jour de commandement (374). Chambéry fut attaqué le 12 mai; les habitants livrés à eux-mêmes se défendirent autant qu'ils purent, et capitulèrent le 14 avec des conditions honorables (375). De là le roi

(374) Bernard, *Hist. de Louis XIII*, livre XIV, §. 14.
(375) Grillet, tom. II, p. 50.

Digitized by Google

se rendit à Aix-les-Bains où il coucha, puis le lendemain à Albens où il coucha encore, puis, le surlendemain, il vint camper devant Rumilly. Cette petite ville, bâtie sur les bords d'une rivière profondément encaissée, munie de tours et de bonnes terrasses en tenailles, protégée par un fort (le fort de l'Annonciade) avantageusement situé (376), ne se laissa point intimider, et eut l'air de se moquer de l'appareil menaçant que l'on déployait autour de ses murs. Lorsque les parlementaires français vinrent la sommer de se rendre, elle refusa fièrement d'ouvrir ses portes; et comme on cherchait à ébranler la résolution des habitants, en leur annonçant que Chambéry s'était rendu, *et quapoè!* répondirent-ils dans leur langage naïf et énergique, *et quand même...!!* Si ce mot fait sourire par sa bonhomie, il excite certainement l'admiration pas la sublime résolution qu'il exprime (377). Rumilly ne put, on le pense bien, résister aux efforts des ennemis: la place, foudroyée sur plusieurs points, fut conquise et démantelée; les vainqueurs démolirent de fond en comble le fort de l'Annonciade. Successivement Louis XIII continua sa route par Annecy, Talloires, Faverges, Ugines et

(376) Bernard, livre XIV, §. 16.

(377) Toutes les circonstances de ce siége ont été conservées dans une chanson populaire.

Digitized by Google

Conflans, où le prince Thomas, fils puîné de Charles-Emmanuel, avait essayé de se retrancher avec quelques troupes; mais à l'arrivée du roi, les Savoyards se replièrent sur Briançon, espérant que les Français ne pourraient forcer ce passage; et effectivement, le maréchal de Bassompierre jugeant l'entreprise assez difficile, imagina de tourner ce défilé en suivant la haute vallée de Beaufort, explorée par Henri IV vingt-neuf ans auparavant, et en gagnant ensuite les cols du Cormet, de la Fourche et de la Losaz, qui dévalent en Tarentaise (378). Le prince Thomas, au moment d'être pris en flanc, se hâta de quitter Briançon et fila sur Moûtiers, Aîme, St-Maurice et Scéz, au pied du Petit-St-Bernard, où il établit des barricades, que les ennemis, supérieurs en nombre, n'eurent pas de peine à emporter (379).

Tandis que Bassompierre refoulait les Savoyards au-delà des Alpes, Créqui s'emparait du château de Charbonnières, et nettoyait la Maurienne jusqu'au Mont-Cenis; en même temps le maréchal de Chatillon investissait Montmélian et en commençait le siége. Le capitaine Vignolles, chargé d'attaquer la ville, parvint, le 18 juin, à y pratiquer une brèche qui lui en livra l'entrée. On ouvrit alors plusieurs boyaux

(378) V. *Mém. de Bassompierre.*

(379) V. Bernard, livre XIV, §. 16, 17, 18 et 19.

Digitized by Google

autour de la forteresse, afin de la cerner et de couper toutes les communications. Deux batteries furent dressées au nord, là précisément où Sully avait établi jadis ses *grandes batteries des précipices*, l'une tournée contre le bastion de Bonvoisin et le bas-fort, et l'autre contre le donjon : deux autres batteries furent dressées à l'opposite des premières, sur le rideau escarpé de l'Isère, pour enfiler l'entrée du donjon, et ruiner les logements et les magasins. Ces travaux étaient dirigés par un ingénieur nommé de Serre, qui, ayant été au service du duc de Savoie, connaissait parfaitement les défauts et les avantages de la place (380). Mais le comte Jaffré de Cavours, qui y commandait, montra tant de courage et d'activité dans sa défense, et inquiéta tellement les ennemis, que ceux-ci, renonçant à l'espoir de s'emparer de Montmélian, se contentèrent d'en former le blocus.

Les Français, après avoir opéré la réduction du reste de la Savoie, envoyèrent au-delà des Alpes un corps de onze mille hommes, divisé en quatre ou cinq colonnes, et destiné à se joindre en Piémont au maréchal de la Force. Victor-Amédée essaya d'empêcher cette jonction en se portant sur Giavèno, où il obtint d'abord un avantage signalé : malheureusement des troupes fraîches amenées par le duc de Montmo-

(380) Bernard, livre XIV, §. 22.

Digitized by Google

rency l'obligèrent à lâcher prise, et la jonction s'effectua. Cependant le maréchal de la Force s'étant emparé de Saluces, Charles-Emmanuel s'avança vers Savillan, décidé à tenter le sort d'une bataille : ici encore le marquis Spinola, qui voulait que l'on se bornât à amuser l'ennemi afin de pouvoir prendre Casal que l'on tenait toujours assiégé, s'opposa au projet du duc. Ce prince accablé de dégoûts et d'années, voyant ses états devenus la proie des étrangers, tomba subitement malade à Savillan même, et expira le 26 juillet 1630. La paix de Ratisbonne, signée le 3 octobre suivant, ne satisfit personne, et la guerre continua plus vive que jamais. Enfin le 6 avril 1631, se conclut à Cherasco un traité qui garantit au duc de Mantoue la possession du Monferrat, à l'exception de Trino et de quelques autres terres adjugées au successeur de Charles-Emmanuel, et qui fixa un terme pour l'évacuation du Piémont par les troupes françaises, allemandes et espagnoles (381) ; mais en vertu d'un accord secret du 31 mars précédent, entre le cardinal de Richelieu et Victor-Amédée I, accord auquel ce dernier ne consentit que par l'effet d'une dure nécessité, la ville de Pignerol et une partie de la vallée de Pérouse avaient été abandonnées à la

(381) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 404.

Digitized by Google

France, en échange du territoire d'Alba (382). Quant à la restitution de la Savoie, elle se fit en exécution d'un troisième traité du 30 mai suivant (383).

CHAPITRE VII.

Résistance de la maison de Savoie à la politique envahissante de Louis XIV; guerre de 1690; bataille de Staffarde; siége de Montmélian par le maréchal de Catinat, (journal inédit).

En livrant Pignerol à la France, Victor-Amédée I avait donné une espèce de consécration au vasselage de sa famille envers cette puissance qui, sous Richelieu, était devenue inquiète, soupçonneuse, égoïste, altière, et par-dessus tout avide d'agrandissements. Aussi, lorsqu'en 1634, la guerre surgit derechef entre Louis XIII et les Espagnols, le parti que le duc de Savoie devait embrasser ne fut plus douteux. Le Piémont s'offrit encore cette fois-ci comme la sanglante arène de ce triste débat, qu'aucune victoire, aucune défaite ne pouvaient terminer, et qui, semblable à l'hydre, renaissait de son propre sang.

(382) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 381.
(383) *Traités publics*, etc., tom. I, p. 407.

Digitized by Google

Un pamphlétaire du temps caractérise parfaitement la position de Victor-Amédée I, à cette époque de funeste souvenir : *On assure*, dit-il, *que le duc perdra ses états s'il est défait par ses ennemis, et qu'il les perdra pareillement si ses amis sont victorieux* (384). Victor étant décédé presque subitement à Verceil, en octobre 1637, la duchesse Christine fut nommée régente pendant la minorité de François-Hyacinte et Charles-Emmanuel II ses fils. Le premier survécut d'une année seulement à son père; le second eut le malheur de voir la discorde civile troubler les commencements de son règne, et se mêler aux guerres extérieures. Le prince Thomas et le cardinal Maurice, espérant affranchir leur pays de la domination française, voulurent se saisir des rênes du gouvernement; ils s'associèrent aux Espagnols afin de parvenir à ce but. Je n'aborderai point le détail des mille collisions dont le Piémont fut le théâtre en 1639 et 1640, collisions auxquelles les vallées des Alpes demeurèrent presque entièrement étrangères; je me bornerai à dire que Christine, obligée de fuir une contrée où sa liberté courait les plus grands dangers, vint se réfugier en Savoie, et chercher un abri dans la double enceinte

(384) *L'Espion des cours des princes chrétiens, ou Mémoires d'un envoyé secret de la Porte dans les cours de l'Europe*, tom. I, lettre 18.

Digitized by Google

de Montmélian : à peine y était-elle arrivée, que Richelieu, sans respect pour les malheurs de cette princesse, prétendit lui enlever ce dernier asile ; mais Christine résista courageusement aux exigences de cet insolent protecteur. Je dirai encore que, pendant la campagne de 1640, Turin devint le sujet d'un événement des plus singuliers : on vit le prince Thomas, maître de la ville, assiéger les Français, maîtres de la citadelle, et être assiégé par une armée française accourue du dehors, qui elle-même se trouva bientôt assiégée par les Espagnols.

Depuis 1640 jusqu'à 1648, la guerre d'Italie eut des alternatives de succès et de revers pour les deux partis. Dans l'intervalle (en 1641) le prince Thomas et son frère le cardinal Maurice se réconcilièrent avec la duchesse Christine, et passèrent ainsi des bras de l'Espagne entre ceux de la France. Enfin, le 7 novembre 1659, fut conclue la paix générale (385). De longues années de calme permirent à Charles-Emmanuel II de faire fleurir parmi nous l'industrie, l'agriculture et les arts.

Ce prince mourut en 1675 et légua sa couronne à Victor-Amédée II son fils, dont le règne sera éternellement célèbre par la noble résistance que la maison de Savoie opposa à la politique envahissante

(385) V. Guichenon, tom. I, p. 1024.

Digitized by Google

de Louis XIV, par l'élévation de cette même famille au trône royal de Sardaigne, par d'importants accroissements de territoire au-delà des Alpes, et par l'acquisition d'un principe d'indépendance devenu désormais nécessaire au maintien de l'équilibre européen. Voyons comment la guerre vint de nouveau planter sa bannière au haut de nos montagnes.

Louis XIV, non content de l'influence que la possession de Pignerol lui donnait en Italie, voulut en étendre l'action en se faisant céder Casal par le duc de Mantoue, pour le prix de douze cent mille livres. La maison d'Autriche ne pouvait naturellement demeurer indifférente à un pareil acte : son intérêt, son honneur lui commandaient de répondre énergiquement à l'espèce de cartel qu'on lui adressait. Victor-Amédée II, résumant la longue et triste expérience de ses prédécesseurs, fit auprès de la cour de France des instances vives afin d'obtenir de rester neutre au milieu de la lutte qui allait s'engager ; l'inflexible volonté de Louis XIV s'y opposa. Il y a plus, les sages démarches du duc de Savoie inspirèrent au monarque français une défiance qui le portèrent à des actes de rigueur, à des menaces auxquelles le jeune Victor finit par donner motif, en faisant, au commencement de l'année 1686, un voyage à Venise, sous un prétexte frivole, mais dans le but secret de conclure un traité avec l'empereur. Aussitôt le maréchal

Digitized by Google

de Catinat, qui se trouvait à Pignerol, fit marcher des troupes sur Avigliana, à l'entrée de la vallée de Suse, et somma le duc de fournir à la France des garanties de fidélité en envoyant au roi ses meilleurs régiments, afin de les employer soit en Flandre, soit contre les protestants de Cévennes. Victor-Amédée II se vit contraint d'obéir. A peine s'était-il décidé à ce pénible sacrifice, que Catinat fit demander en gage la citadelle de Turin. Une exigence aussi tyrannique révolta Victor-Amédée, qui, jugeant convenable de ne pas rompre encore et d'user de prudence, mit en jeu les négociations pour obtenir quelque condition meilleure: Louis XIV répondit hautainement qu'il renoncerait à Turin pourvu qu'on lui livrât Montmélian, Suse, Verrua et Carmagnola; le duc indigné refusa, et la guerre fut résolue.

Le 8 juillet 1690, Catinat passa le Pô sous Carignan, et exécutant malgré lui des ordres de sang, parcourut, sans trop d'obstacles, une partie du Piémont, en y semant le pillage et la mort (386). Sur ces entrefaites, huit mille Autrichiens, commandés par le prince Eugène, arrivèrent en Piémont et se joignirent à Victor-Amédée, qui, se croyant assez fort pour s'opposer aux courses de l'ennemi, vint, le 17 août, établir son quartier à l'abbaye de Staffarde

(386) V. *Vie de Catinat.*

Digitized by Google

(387). C'est là qu'eut lieu, le lendemain, la fameuse bataille de ce nom, dont l'issue donna aux Français une supériorité décisive en Italie. Le duc de Savoie avait rangé son armée sur deux lignes. A droite roulait le torrent de Sendon; à gauche s'étendaient les marais du Pô. Malheureusement Victor commit une faute grave; il négligea de couvrir ses flancs. Ainsi il n'eut pas la précaution d'occuper une vieille digue qui pouvait protéger sa gauche; et il laissa imprudemment un intervalle entre sa droite et les cassines échelonnées le long du torrent. Catinat sut profiter de l'avantage que lui donnaient les dispositions défectueuses de son adversaire: après six heures de combat, l'armée ducale prise en flanc, fut obligée de battre en retraite avec une perte de quatre mille morts, douze cents prisonniers et onze pièces de canon (388).

La défaite de Staffarde répandit la consternation dans tout le Piémont; les Français jugèrent alors que la Savoie, livrée à elle-même, serait d'une facile conquête. M. de St-Ruth, qui épiait le moment de s'en emparer, quitta aussitôt la frontière du Dauphiné, et s'avança vers Chambéry. S'étant rendu maître de

(387) Près de Saluces.

(388) V. *Mém. de Feuquières; Vie du prince Eugène; Vie de Catinat*, etc.

Digitized by Google

cette capitale, il se dirigea sur Rumilly et Annecy, puis sur la Roche, où il établit son camp. De là il jeta des troupes en Faucigny et en Chablais, tandis qu'une autre colonne, pénétrant en Tarentaise, forçait le comte de Bernex à se retirer en Val d'Aoste avec une poignée de montagnards. Mais l'occupation de la Savoie ne pouvait être considérée que comme casuelle et précaire, si la prise de Montmélian ne venait lui donner un caractère décidé de permanence et de stabilité. Montmélian restauré à la moderne par Philibert-Emmanuel, ainsi que je l'ai expliqué ailleurs, avait reçu des développements considérables pendant le règne de Charles-Emmanuel II (389). Victor-Amédée II y ajouta encore de nouvelles fortifications, de sorte qu'on peut dire que toutes les ressources de

(389) Voyez la légende du plan n° 4. — Le capitaine Carlo Morello, premier ingénieur du duc de Savoie Charles-Emmanuel II, et lieutenant général d'artillerie, écrivit en 1656 un ouvrage (*Avertimento sopra les fortezze di sua Altessa Reale*, manuscrit de la bibliothèque du Roi à Turin), où l'on trouve plusieurs considérations sur le fort de Montmélian: *Mommiliano*, dit-il, *e una fortezza distante due leghe da Chiamberi, e veramente si puo dire che l'arte e la natura hanno egualmente contribuito a renderla inespugnabile..... Questa piazza tanto piu e considerabile quanto che e l'unica che abbia S. A. R. di là da' monti, capace ad opporsi aglis forzi di qualsivoglia inimico.*

Digitized by Google

l'art y avaient été épuisées, lorsqu'en 1690 les Français en commencèrent le siége. Je vais insérer ici le journal inédit de ce siége à jamais célèbre, où la persistance des assiégeants, le courage héroïque des assiégés forment un drame palpitant d'intérêt, un drame où les épisodes attendrissants, tels que la fin malheureuse de Voisin, le noble dévouement de Lallemand, se mêlent au grandiose et au pathétique de l'action principale, et en font un des plus riches tableaux de notre histoire. Il est inutile de dire que la partie de ce journal qui comprend les opérations du maréchal de Catinat devant Montmélian, est d'une haute importance pour l'histoire de l'art militaire (390).

(390) On a déjà vu, dans la préface, que l'auteur de ce journal était M. de Chamousset, l'un des assiégés. — Il existe sur le siége dont il est ici question deux ouvrages rares intitulés : *Journal de la campagne de Piémont, en 1690, sous le commandement de M. de Catinat, et du siége de Montmélian*, par Moreau, Paris 1692; *Mémoires d'un officier breton à M. de Louvois où l'on trouve la description de Montmélian et des travaux de l'armée françoise sous le maréchal de Catinat*, Paris 1698.

Digitized by Google

JOURNAL DU SIÉGE DE MONTMÉLIAN.

La guerre ayant été déclarée par le roi de France à S. A. R., Monseigneur le duc de Savoie, au commencement du mois de juin de l'année 1690, M. le marquis de Bagnasc, gouverneur de Montmélian, en reçut la nouvelle le 6 du même mois.

Il en fut d'autant plus surpris, qu'il savoit que son maître vivoit dans une si bonne intelligence avec le roi (dont il avoit épousé la niéce depuis peu), qu'il lui avoit prêté une partie de ses troupes, qui servoient en Flandre, et que le reste étoit occupé conjointement avec celles de S. M. à chasser les Barbets des vallées de Lucerne, suivant le projet et les sollicitations qu'Elle en avoit fait; et il auroit eu peine de croire que cette guerre dût être aussi animée qu'elle l'a été, s'il n'avoit appris que M. le marquis de l'Arrei, maréchal-de-camp des armées de S. M., ayant fait intimer des contributions excessives dans toute la Savoie, en exigeoit déjà une partie de la ville de Chambéry, et s'étoit emparé en même temps de tous les châteaux frontières du Dauphiné.

Le marquis de Bagnasc reconnut pour lors que ces nouveaux ennemis se rendroient bientôt maîtres de cet état, et que la généreuse résolution qui paroissoit dans les peuples du Genevois, commandés par le marquis de Sales, de même que dans ceux de la Tarentaise et de la Maurienne, et tous les efforts que pourroit faire M. le comte de Bernex, envoyé, sans aucunes troupes d'ordonnance, six semaines après la déclaration, n'empêcheroient que pour peu de temps l'invasion générale de toute la Savoie, et que le château et la ville de Montmélian étant ainsi environnés de toutes parts, il n'avoit pas de momens à perdre pour y introduire une partie de ce qui y manquoit. Mais quelque diligence que sut faire ce gouverneur, il lui fut impossible de pourvoir à tout ce qui lui étoit nécessaire dans une pareille conjoncture : la difficulté des transports et le méchant état de sa garnison, furent des plus grands obstacles qu'il y rencontra.

Le château de Montmélian est à un quart de lieue du Dauphiné, bâti sur un roc, dont on a ménagé tous les vides pour le mettre en défense; il consiste en un donjon flanqué de quatre petits bastions inégaux nommés la Cloche, Bonvillars, le Duc et le Prince, et il est entre deux bas-forts (*Voyez le plan n° 4.*)

Le premier a un seul bastion nommé de l'Isère, qui défend l'entrée de cette place, une partie du grand fossé et une des faces de celui de Bonvoisin, et il a une tenaille au-dessus entre deux fossés, qui ne laisse pas d'être attachée par ses côtés aux bastions de Bonvillars et de la Cloche, et couvre la porte du donjon.

Deux autres tenailles l'une sur l'autre, nommées la Sable et la Roche, font le second bas-fort. Elles sont aussi attachées au donjon par les bastions du Duc et du Prince, et l'on a pratiqué dans le côté droit de cette dernière, un flanc qui défend le reste du grand fossé et l'autre face de Bonvoisin.

Digitized by Google

Cette place est longue et étroite; un fossé en partie taillé dans le roc, large de 27 pieds, et plus ou moins profond, selon l'inégalité du terrain, entoure toute la longueur, qui fait face à la ville, depuis le bastion de l'Isère jusqu'à la tenaille de la Roche, et on y descend par une fausse porte qui est sous le flanc de ce premier. La distance entre ces deux bastions étant trop grande, avoit obligé d'en bâtir dans ce fossé un autre nommé Bonvoisin, pour les défendre comme il en étoit défendu; une voûte prise sous celui de la Cloche, lui donnoit la communication avec le donjon auquel il étoit attaché. Deux redoutes défendent l'entrée de ce fossé; l'une est sous la tenaille de la Roche, et la seconde à l'autre extrémité, dans un endroit nommé la Vigne, qui est un petit ouvrage poussé jusqu'au bord du roc devant une des faces du bastion d'Isère, et le seul dehors qu'eût cette place.

L'autre longueur du château, qui fait face au Dauphiné et au chemin de Chambéry, et tout l'angle rentrant de la Roche, n'ont point de fossé; le roc est si haut et si escarpé, hors sous l'angle mort de la Sable, qu'il n'y en a pas eu besoin, et on y avait seulement fait quelques enveloppes en forme de fausse-braie, et un bastion nommé St-Victor, pour la cavalerie, et entièrement détaché de la place, avec laquelle il n'a de communication que par une porte de secours.

Ce château, qui n'a qu'une entrée entre les bastions de Bonvoisin et d'Isère et un petit ravelin au bout du pont-levis, qui ne couvre que le flanc de ce dernier, est commandé au levant par la hauteur de la Chavanne, et au couchant et au septentrion par la montagne de la Thuile.

Il y avoit dessous une petite ville fermée d'un côté de simples murailles de quatre à cinq pieds d'épaisseur, sans terrasse et sans parapets, sans dehors et sans fossé, et sans aucune défense que dix méchantes demi-tours rondes, qui à peine pouvoient contenir deux mousquetaires. L'église et le couvent des Jacobins, et quelques maisons de particuliers, achevoient son enceinte.

Elle n'avoit qu'une rue et trois portes, de Chambéry, d'Arbin et de la Chaîne; à celle-ci étoit attaché un petit faubourg du même nom, ouvert de tous côtés, et par lequel on descendoit à un pont de pierre sur la rivière de l'Isère. Une partie de ses habitans s'étoient retirés à la campagne; il n'y restoit que les femmes et les enfans des soldats du château, et quarante ou cinquante hommes en état de porter les armes. La montée qui est entre cette ville et le château sert de glacis au dernier; mais les vides qui s'y rencontrent, et qu'il est presque impossible de combler, le lui rendent inutile; sa seule roideur en quelques endroits, est ce qu'il a de plus avantageux.

La garnison de cette place consistoit en six compagnies nouvellement levées de la milice du voisinage; les vieilles troupes en avoient été tirées depuis peu pour servir, comme l'on a dit, avec celles de S. M., dans les vallées de Lucerne; une partie de l'artillerie étoit éventée ou sur le ventre, les caves vides; et s'il y avoit suffisam-

Digitized by Google

ment de blé et de riz dans les magasins, il y manquoit du beurre, du fromage, de l'huile, des légumes et mille autre choses pour soutenir un long siége.

Les parapets et les défenses étoient presque tous ruinés, les redoutes qui défendent l'entrée du fossé à demi-démolies, la contrescarpe sans chemin couvert, tant de vides et tant d'inégalités dans le glacis, qu'on pouvoit aller à couvert jusque sur le bord du fossé, et aucun fonds d'argent dans la place pour pourvoir à toutes ces nécessités.

Le gouverneur ne manquoit pas de les représenter; mais la tranquillité dans laquelle on avoit vécu depuis tant d'années et le peu d'apparence que le roi dût nous faire la guerre dans des conjonctures où l'on sacrifioit tout pour lui plaire, faisoit que S. A. R., ne pouvant se défier de la justice et de la générosité d'un si grand roi, ne prenoit pas toutes les précautions nécessaires pour se défendre. Cette surprise ne produisit cependant pas tout l'effet qu'on en auroit dû craindre; et s'il est permis de dire que ce prince ait abondé en trop de confiance en S. M., l'on ne peut désavouer qu'il ne l'ait réparé par la fermeté avec laquelle il a résisté à une si grande puissance; et si ses ennemis ont pris dans la suite Montmélian, c'a été après une si longue et si vigoureuse défense, qu'on peut douter s'il ne leur auroit pas tourné plus à compte de ne pas l'entreprendre.

Tous les besoins et toutes les réparations de cette place paroissoient également importants; la nécessité de veiller sur les mouvements des ennemis n'étoit pas d'une moindre conséquence; et M. le marquis de Bagnasc s'appliqua également à tout et avec tant de diligence, qu'on aura peine à croire qu'il ait pu dans trois mois faire des provisions de vin, remplir ses magasins, assembler des maçons et des charpentiers dans le nombre qui lui étoit nécessaire; faire couper des arbres et du bois pour plusieurs fournaises de chaux, pour les affûts et pour les palissades; les faire conduire au château avec le sable dont on avait besoin; changer la quantité de poudres qu'il y avoit, et les mettre dans des caves et des souterrains qui fussent à l'épreuve de la bombe; faire changer les voûtes qui manquoient de solidité pour mettre les provisions et les soldats à couvert et en sûreté dans un bombardement; faire des traverses de terre dans les endroits les plus commandés; planter des palissades devant les portes de secours et celle qui descend au fossé, et enfermer la Vigne et sa redoute qui étoit ouverte du côté de la ville; remonter l'artillerie à double affût, et raccommoder celle qui étoit éventée; rétablir les parapets et les redoutes; enfin, augmenter la garnison jusqu'à douze compagnies, et les seize canonniers qu'il avoit jusqu'à cent. Tant de travaux, dis-je, qui sembloient ne devoir être faits d'une année, et dans un pays tranquille, furent achevés dans trois mois, nonobstant les obstacles qu'on rencontre dans un temps de guerre.

Ces soins cependant n'occupoient pas uniquement notre gouverneur; il n'avoit pas moins à cœur d'éloigner les ennemis devenus maîtres des châteaux du voisinage; et comme ceux de Saint-Pierre-

Digitized by Google

de-Souci et de Combefort étoient les plus près de sa place, il résolut de les en chasser. Pour cet effet, il écrivit à M. de Locatel, commandant pour lors les milices en Maurienne, de tenir prêts trois cents hommes de ceux qu'il avoit à Aiguebelle, et à M. de Rochefort, d'en faire autant de la garnison qu'il entretenoit depuis le commencement de la guerre dans son château de Chamoux, et de se joindre sous Saint-Pierre, le 28 de juin, à l'aube du jour, aux troupes qu'il détacheroit de sa garnison. Ces messieurs étant arrivés à leur rendez-vous, ils y trouvèrent M. de Buttet, commissaire-général de l'artillerie de Savoie, avec deux petites pièces de campagne, et MM. d'Aiguebelle et de Benevix, capitaines, avec un détachement de deux cents hommes.

Le château de St-Pierre ayant d'abord été environné, et le canon conduit au pont-levis, il y eut quelques coups tirés de part et d'autre, après quoi la garnison se rendit prisonnière de guerre; celui de Combefort, éloigné d'un mille de Saint-Pierre, ne fit pas une plus longue résistance; M. de Rochefort qui s'étoit mis à la tête du détachement qu'on y envoya, ayant trouvé moyen d'escalader les murailles de la cour, se jeta dedans l'épée à la main, et cette bravoure surprit si fort les ennemis, qu'ils se rendirent à sa merci et ouvrirent leur porte. On prit dans chacun de ces châteaux quarante hommes, un capitaine et un lieutenant. Ils furent conduits à Montmélian, et quelque temps après renvoyés sur la parole de M. de Chamfleur, lieutenant-colonel de cavalerie. Nous perdîmes dans cette occasion M. de Rimottière, cadet dans la compagnie de M. d'Aiguebelle, et cinq autres soldats, tous tués à St-Pierre.

La prise de ces châteaux n'étoit pas moins nécessaire pour aguerrir notre nouvelle garnison, que pour faciliter le transport des provisions que l'on tiroit de ce côté-là. On les garda pendant qu'il n'y eut que des dragons et de la milice; mais l'approche de M. de Saint-Ruth, lieutenant-général des armées de S. M., avec six à sept mille hommes, obligea M. le gouverneur de les abandonner, pour ne pas exposer le détachement qu'il y tenoit, qui, étant trop éloigné, ne pouvoit pas être secouru en cas d'attaque.

Les mois de juillet et d'août se passèrent dans de grandes escarmouches. Les desseins des ennemis étoient de prendre la Savoie avant que d'attaquer Montmélian, et ceux du gouverneur de réparer et de munir cette place. Le 4 août, ils furent devant Chambéry avec sept à huit mille hommes, et ils y entrèrent le lendemain.

M. le marquis de Bagnasc ayant su qu'il passoit quantité d'officiers qui alloient joindre M. de Saint-Ruth, fit sortir le 18 août un sergent nommé Boutteville, avec huit soldats; ils allèrent s'embusquer dans les bois de Bourgneuf, à trois lieues de Montmélian. Un neveu de M. le marquis de l'Arrei, son aide-de-camp, un valet de chambre et quelques dragons, y passèrent et découvrirent l'embuscade; il y eut quelques coups tirés; le neveu en reçut un à la tête, dont il mourut à Grenoble quelques jours après.

Il parut le 8 septembre un parti de quatre-vingts hommes vers les celliers d'Arbin; le canon du château les arrêta d'abord par-delà ce village, et quelques domestiques de M. le gouverneur avec dix

Digitized by Google

soldats étant sortis par ses ordres, les chassèrent jusqu'aux Rosettes, à demi-lieue de ce village.

Le 9, M. de Saint-Ruth fit sommer M. de la Boche, gouverneur de Miolans, de lui rendre ce château; sa réponse ne l'ayant pas satisfait, il le fit attaquer par deux endroits; mais la résistance qu'il y trouva lui ayant fait connoître qu'il ne lui seroit pas si aisé de le prendre, il remit à une autre fois cette entreprise, et s'avança du côté de la Tarentaise et de la Maurienne, dont il se rendit maître ce même mois.

Miolans est un château à deux lieues de Montmélian, et de sa dépendance. Ce sont deux grosses tours bâties sur le roc dans le penchant d'une montagne. Il est escarpé d'une manière du côté de la plaine, qu'on n'y peut aborder que de celui de Saint-Pierre-d'Albigny et de Grésy, et par défilé; un profond et large fossé taillé dans le roc en défend encore l'entrée; c'étoit là où l'on mettoit les prisonniers de conséquence. Trente hommes détachés de Montmélian, commandés par M. de Chalandière, capitaine entretenu, et cinquante hommes de milice, en faisoient la garnison.

M. le marquis de Bagnasc ne se contenta pas de l'avoir pourvu de toutes choses avant cette attaque, il y envoya encore, dès que les ennemis l'eurent quitté, toutes sortes de provisions de guerre et de bouche, et tout ce qui étoit nécessaire pour une vigoureuse défense.

Le 13, il détacha M. Carpinel le cadet, pour aller, avec cinquante hommes, enlever le bétail qui paissoit sur les frontières. Cet officier exécuta avec beaucoup de conduite son ordre; il emmena cent trente-quatre vaches et douze chevaux ou mulets, et cela à la vue de Chapareillan et Pontcharraz, où il y avoit des dragons et de la cavalerie.

Le 18, le sergent Boutteville et six soldats allèrent du côté de Chambéry; ils rencontrèrent un parti d'ennemis trois fois plus nombreux que le leur; sans leur donner le temps de reconnoître cet avantage, ils les chargèrent si vertement, qu'ils en tuèrent trois, firent deux prisonniers, et mirent le reste en fuite.

Cette même nuit, messieurs les volontaires allèrent jusque sous le château de Saint-Pierre-de-Soucy; mais n'étant sorti personne, ils furent contraints de se retirer sans rien faire. Ces messieurs s'étoient jetés avec beaucoup de zèle dans Montmélian. Voici leurs noms : M. de Buttet, commissaire-général de l'artillerie de Savoie, avec trois de ses enfans; M. de Sirace, lieutenant dans l'escadron de Savoie, avec deux de ses frères; un des enfans de M. Briset de Villeneuve; un fils de feu M. le sénateur Carron; les sieurs Battaillin et Genevois, qui avoient été capitaines en France dans les troupes de S. A. R.; les sieurs Alphonse Ferfen, Peitavin, Petit, Noiret, Mage, deux des MM. de Sales, M. de Beaufort, M. Roland, le sieur Chardon, le sieur Perrot, le sieur Dufour, le sieur Bertier, le sieur de la Mante et M. Girard, fondeur, qui nous a été fort utile pour raccommoder notre artillerie.

Les deux flancs du bastion de Bonvoisin étoient vus à revers par

Digitized by Google

les batteries de la montagne de la Thuile d'un côté, et par le côteau de la Chavanne de l'autre. Ceux des bastions d'Isère et de la Roche étoient battus des mêmes hauteurs. Le seul expédient qu'il y avoit pour couvrir tous ces flancs, étoit d'élever un cavalier dans Bonvoisin.

Le sieur Baroncello, ingénieur piémontais, envoyé depuis peu par S. A. R., commença à y faire travailler le 23; pour cet effet, on commanda cinquante hommes à la fascine et cinquante fusiliers pour les soutenir.

Trois dragons ayant déserté depuis quelques jours de Pontcharraz, y retournèrent la nuit du 25, et prirent si bien leurs mesures qu'ils emmenèrent trois chevaux de la compagnie qu'ils venoient de quitter; un de ceux-là s'appeloit Lallemand, et sera connu dans ce journal.

Le 25 et le 26 on continua la fascinade et le détachement pour soutenir les travailleurs.

Le 27, les ennemis firent marcher deux petites pièces de canon du côté de la Chavanne et de Châteauneuf.

Le 28, M. de Chamousset, premier capitaine dans le régiment de Chablais, entra dans la place à deux heures après minuit, avec M. de Chalandière le fils, son lieutenant, un sergent et vingt-cinq hommes. Il commandoit les milices en Maurienne quand le camp de Fesson fut forcé et la Tarentaise prise. Les ennemis ayant par-là l'entrée de la Maurienne libre, M. de Chamousset ne pouvant plus tenir dans cette province, où il alloit être enveloppé de tous côtés, avoit été obligé de se retirer à Suse; il y étoit arrivé le 17 septembre; le gouverneur lui ayant alors remis trois lettres de S. A. R., contenant toutes le même ordre de faire ce qu'il pourroit pour se jeter dans Montmélian avec sa compagnie, il repartit sur le champ. Il apprit dès la deuxième journée que les ennemis étoient informés de sa marche, et qu'ils avoient plusieurs détachemens de cavalerie et d'infanterie pour le couper ou pour le suivre; cet avis l'obligea de ne marcher que la nuit et à pied par le sommet des montagnes, et de se jeter dans la rivière d'Arc jusqu'au col, pour éviter deux gardes de quatre-vingts dragons chacune, qui avoient été mises pour l'arrêter au pont de Fréterive et à la croix d'Aiguebelle; et il entra cette même nuit dans Montmélian. M. le gouverneur lui donna le commandement de la ville, qui étoit de conséquence, et le chargea d'y faire les réparations nécessaires pour la garantir d'insulte.

Le 29, trois soldats furent s'embusquer près de Verdun, à une grande lieue de Montmélian. Ils rencontrèrent quatorze François; ils en tuèrent trois, entre autres un des principaux et meilleurs officiers d'artillerie, et emmenèrent deux chevaux chargés de hardes.

Le 30, le sergent Boutteville, avec deux hommes, fut à la Thuile; il y prit trois mulets chargés de vivres destinés pour les garnisons de Verdun, La Rive et Saint-Philippe.

La nuit suivante, Lallemand, avec vingt-un hommes, s'alla mettre en embuscade du côté de Francin; un parti de cavalerie donna dedans, et se retira avec précipitation aux premiers coups qu'on lui tira.

Digitized by Google

On continuoit cependant tous les trois jours les détachemens pour la fascine; je n'en parlerai plus pour éviter les redites, si ce n'est qu'ils aient donné lieu à quelque prise avec les ennemis.

Le 1er octobre, ceux-ci retournèrent devant Miolans. M. de la Boche se rendit après vingt-huit heures d'attaque.

Des trente hommes du détachement qui devoit être conduit à Montmélian, il n'y en arriva que vingt-un, avec MM. de Chalandière, capitaine, et de la Boche le fils, lieutenant. Le surplus fut débauché en chemin.

Le 4, un paysan de Francin ayant indiqué vingt vaissels de blé qu'il y avoit dans une grange, les deux MM. de Sirace et le sieur Battaillin y allèrent avec vingt soldats. Ils trouvèrent un parti de la garnison des Marches, qui étoit venu pour l'enlever; ils le chargèrent, le mirent en fuite, tuèrent trois hommes, firent six prisonniers, et emportèrent le blé.

Les ennemis avoient été contraints d'établir le grand chemin d'Aiguebelle à Chambéry par la montagne de la Thuile; M. le gouverneur, voulant en interrompre le commerce, y envoya le 11 les sergens Boutteville et Lallemand, chacun avec quinze hommes; le premier rencontra un gros de cavalerie et d'infanterie qui escortoit M. de Thouy; la disproportion des forces le fit tenir caché; l'autre donna sur la queue d'un gros détachement qui escortoit MM. les députés de la magistrature de Chambéry, qui étoient allés complimenter M. de Saint-Ruth. Un valet, un soldat, un cheval et un manteau galonné furent la proie de cette journée.

Le même jour, M. de Thouy écrivit à M. le gouverneur qu'il avoit reçu ordre du roi de faire sortir de la Savoie toutes les femmes des officiers qui servoient dans Montmélian, ou de les y envoyer, et qu'il alloit incessamment l'exécuter. Il lui répondit qu'il ne croyoit pas que le roi voulût persécuter des femmes parce que leurs maris faisoient leur devoir, ni qu'il comptât sur cette voie pour la prise de la place; que le zèle et la fidélité des officiers étoient à l'épreuve de la perte des biens, des larmes d'une femme et de la pitié des enfants; qu'il lui déclaroit qu'il n'en recevroit aucune, et que si on les molestoit en les exilant, il rendroit public à toute l'Europe un traitement dont on ne voyoit point d'exemple dans les siècles passés.

Le 12, les deux mêmes sergens Boutteville et Lallemand sortirent avec sept soldats; ils avancèrent jusqu'à demi-lieue de Chambéry; ils y arrêtèrent sept mulets chargés de tabac, qu'ils emmenèrent sans obstacle; ce qui a été d'un grand secours à la garnison.

Le lendemain, le même parti retourna au même endroit; il rencontra un capitaine irlandois nommé Bermingan, qui venoit de Chambéry prendre le prêt; un sergent et dix hommes l'escortoient. Les nôtres les chargèrent; ils en tuèrent trois, blessèrent l'officier, qu'ils firent prisonnier, et mirent le reste en fuite.

Le marché de Montmélian avoit toujours été réglé au lundi; M. le gouverneur le maintenoit autant qu'il pouvoit; et comme il s'aperçut

Digitized by Google

que ce jour-là les ennemis s'avançoient bien près de la place, la nuit du 15, il fit sortir trois détachemens.

Le premier, conduit par M. de Buttet, sortit par la porte de Chambéry, à une heure de nuit. A la tête de messieurs les volontaires, qui avoient voulu suivre un si brave chef, et de vingt-cinq soldats, M. de Buttet prit le chemin de Torméry, et ne fut pas à une demi lieue qu'il trouva dans les vignes sur la droite les ennemis couchés sur le ventre, qui sembloient l'y attendre. On fut aussitôt aux mains qu'au *qui vive?* et l'avantage du poste qu'ils avoient occupé, et de l'embuscade où ils étoient les premiers, ne l'empêcha pas de les charger si brusquement et si vigoureusement, qu'après près d'une heure d'une grosse escarmouche, le commandant du parti nommé M. de Sersé, fut fait prisonnier avec cinq soldats; le plus grand nombre demeura sur la place, et l'on sut que de tout ce qui se put sauver, il y en eut peu qui n'eussent été blessés. Nous n'y perdîmes personne. Nous y eûmes seulement un soldat et un sergent blessés.

Le second, commandé par M. Carpinel le cadet, alla se mettre en embuscade dans le grand chemin de Saint-Pierre-d'Albigny, en un lieu nommé le Pont-Brunier; son détachement étoit de cinquante fusiliers, deux lieutenans, MM. de Thovex et d'Artemare, et quatre sergens. Il sembloit que les ennemis eussent concerté avec notre gouverneur pour donner à chacun de ses détachemens son avantage particulier.

M. Carpinel ne fut pas plutôt embusqué, qu'il entendit venir un gros parti de cavalerie et d'infanterie; la lune étant fort claire, il reconnut combien il étoit inférieur en nombre et en qualité, mais cela ne fut pas capable de le rebuter; au contraire, il sut si bien prendre ses mesures, et chargea si à propos les ennemis, qu'il fit renverser la cavalerie sur l'infanterie, dont une partie se précipita sous le pont; il leur tua ou blessa plus de trente hommes, emporta vingt fusils des morts ou des blessés, et fit prisonnier un cornette du régiment du Plessis, nommé d'Orsier, qui avoua que leur parti étoit de cinquante maîtres et cent vingt fantassins.

Le troisième, qui sortit par la porte de la Chaîne et passa le pont de l'Isère, n'eut pas un succès si glorieux. C'étoit un sergent de M. de Chamousset, nommé Saint-Aubin, savoyard, qui alla s'embusquer dans le grand chemin d'Aiguebelle à Pontcharraz, avec vingt-cinq hommes de la même compagnie; il ne passa là qu'un maréchal-des-logis qui alloit en poste en Dauphiné, et qui fut facilement arrêté et conduit au château, où il augmenta le nombre des prisonniers.

Le 16, deux soldats allèrent prendre à la Chapelle-Blanche, village du Dauphiné, une paire de bœufs, disant que c'étoit pour l'artillerie de France qui passoit là près, et l'amenèrent sans obstacle à la garnison.

Le 17, six autres soldats prirent, à une lieue de la place, un officier irlandois, un valet, un soldat et deux chevaux.

Le 18, dix soldats de la garnison, entre lesquels étoit un gentilhomme savoyard nommé de Lalle, s'étant trouvés dans les vignes entre Arbin et Cruet, firent tête à un parti de quatre-vingts Irlan-

Digitized by Google

dois, et après avoir escarmouché une partie du jour avec eux, ils les poursuivirent jusqu'aux dernières maisons de ce village.

Le 19, un parti du même nombre de la compagnie de M. de Chamousset, commandé par un sergent nommé Balaura, rencontra au point du jour un parti de vingt fantassins et dix cavaliers; onze hommes attaquèrent les trente autres; ils en tuèrent trois, en emmenèrent un prisonnier; le reste prit la fuite.

Le 24, MM. Mussan et de Valpergue, lieutenans dans le régiment de Savoie; MM. de Saluces et Saint-Martin, lieutenans dans la Croix-Blanche; MM. Sibille et Furer, lieutenans dans Mondovi, et quatre sergens de chacun des deux premiers corps, tous piémontois, entrèrent dans Montmélian à cinq heures après-midi, sous la conduite du sieur Touvet, savoyard; S. A. R. les avoit choisis pour y porter de l'argent dont on commençoit à manquer. Ils exécutèrent avec beaucoup de cœur et de conduite une commission si délicate. Ils partirent de Turin le 15, et firent à-peu près le même chemin que M. de Chamousset avoit tenu, ayant eu le bonheur que leur entreprise ne fût point sue des ennemis qu'à une lieue de Montmélian, où deux sergens de Mondovi, qu'ils avoient encore avec eux, désertèrent et en allèrent avertir les François, mais trop tard pour les empêcher d'entrer.

Les ennemis ayant demandé la contribution aux bourgeois d'Arbin, qui étoient sous le canon de Montmélian, M. le gouverneur ayant défendu à ceux-ci de la donner, ils furent menacés du feu s'ils ne l'avoient payée le 3 novembre. L'on fit sortir ce jour-là cinquante hommes de la place pour s'opposer à cet incendie; mais personne ne parut, et la contribution ne fut point payée.

Il y a une maison assez forte nommée Blondet, en-deça de la rivière, sur un petit côteau, à deux cents pas du grand chemin qui descend de la Chavanne au pont de Montmélian, à deux portées de mousquet de cette ville. M. le gouverneur la voulant faire reconnaître, ordonna le 6 à M. de Chamousset d'y aller avec l'ingénieur Baroncello. Cet officier étant prêt à marcher à la tête de sa compagnie, M. le marquis de Bagnasc le fit avertir que les ennemis y paroissoient en gros nombre. Cet avis ne l'ayant pas détourné, il joignit à son escorte M. le capitaine de Thoire, avec les cinquante hommes qui soutenoient les faiseurs de fascines, et ils s'en allèrent aux ennemis. Ceux-ci les voyant venir, s'avancèrent au bord du rideau, d'où l'on découvroit toute leur marche et dont ils pouvoient facilement disputer l'accès. Aussi n'y furent-ils pas immobiles, et l'on ne vit pendant une heure qu'un grand feu de leur part; les nôtres s'étant déterminés à l'essuyer pendant qu'ils grimperoient sur la hauteur, s'en saisirent et allèrent droit à la maison où les ennemis s'étoient retirés, et d'où ils redoubloient leur feu par la quantité de fenêtres et de canonnières dont elle est percée. Ils les en chassèrent et les poussèrent enfin l'épée aux reins jusqu'au bord d'un marais, à demi-mille de là. Ce fut pour lors que se fit la grande tuerie, et les ennemis auroient été entièrement défaits, sans un gros de cavalerie qui vint à leur secours, ce qui obligea M. de Chamousset de se retirer,

Digitized by Google

après avoir cependant reconnu la maison. Il n'y perdit personne et n'eut que trois soldats de sa compagnie blessés. De cent soixante hommes que les ennemis y avoient, ils en perdirent trente avec le commandant, outre un grand nombre de blessés, parmi lesquels il y avoit trois officiers de conséquence. On sut que c'étoit un détachement choisi et presque tout de sergens qui couvroit la marche de l'équipage de M. de Saint-Ruth. Cette action se fit en plein midi. On ne sait à qui on doit en attribuer la gloire, ou aux officiers parmi lesquels il y avoit encore MM. de Valpergue et de Chalandière, lieutenans, ou à leurs soldats : chacun y fit paraître une bravoure extraordinaire ; mais on ne peut pas nier que M. le gouverneur n'y eût la principale part par le soin qu'il prit lui-même de faire tirer incessamment le canon, ce qui incommoda le plus les ennemis.

Le 12, M. le gouverneur ayant appris qu'un sergent de France faisoit du monde du côté de Saint-Hélène, il y envoya le sergent Lallemand avec vingt hommes, qui l'enlevèrent et le conduisirent prisonnier au château, avec le valet de son capitaine.

La nuit du 19 au 20, le même Lallemand alla avec dix hommes du côté de Chambéry, d'où il emmena prisonnier un commissaire des vivres nommé Chausson.

Le 28, Saint-Aubin, sergent de M. de Chamousset, quatre autres sergens et dix soldats de la même compagnie, étant allés au-delà de Myans, ne rencontrèrent d'abord qu'un marchand de Romans, qu'il prirent avec son cheval et sa valise. Les garnisons des Marches et de Chignin ayant eu avis que nous avions un parti en campagne, firent sortir trois détachemens de cinquante hommes chacun, pour le tailler en pièces ; les nôtres parurent vouloir leur résister, et cette contenance les surprit tellement, qu'ils n'osèrent jamais les attaquer; et les nôtres surent si bien prendre leurs mesures, qu'ils se retirèrent à leur vue avec le cheval et la valise, dans laquelle on trouva trente pistoles ; le marchand se sauva, et nous ne perdîmes dans cette retraite qu'un sergent de M. Carpinel l'aîné, qui n'ayant pu traverser un fossé, fut fait prisonnier.

Toutes ces actions militaires ne faisoient pas oublier les réparations du château et de la ville. Celle-ci étoit ouverte par trois endroits ; M. de Chamousset qui étoit chargé d'y pourvoir, la fit fermer de trois palissades. Le couvent des Jacobins étoit ouvert par plusieurs fenêtres à l'italienne; on les fit boucher, de même que celles des maisons qui font l'enceinte de la ville depuis la porte d'Arbin jusqu'à celle de la Chaîne.

Ce fut dans ce temps-là que M. de Saint-Ruth envoya à M. le marquis de Bagnasc une copie du cartel, avec une lettre de S. A. R., qui lui ordonnoit de s'y conformer à l'avenir, et de relâcher tous les prisonniers qu'il avoit faits depuis la guerre, pour être échangés contre ceux que les ennemis avoient faits en Piémont. En exécution de quoi les cinq officiers, le commissaire des vivres et les soldats que nous avions encore furent relâchés ; et on envoya une note de ceux qui avoient été pris à Saint-Pierre, Combefort et ailleurs.

M. le gouverneur voyant que les six dernières compagnies ne

Digitized by Google

pouvoient pas se rendre complètes, crut qu'il auroit plus de facilité d'en faire une sous son nom. Il ne l'eut pas plutôt déclaré, qu'il eut bientôt cinquante hommes, et dans peu de temps cette compagnie fut augmentée jusqu'à quatre-vingts. Le second fils de M. de Buttet en fut l'enseigne.

La neige et le froid firent suspendre le travail du cavalier de Bonvoisin ; il ne put être fait qu'à moitié avant l'hiver, qui fut si long et si rigoureux, que la terre gela à trois pieds de profondeur.

Le 7 décembre, les ennemis s'étant approchés d'Arbin à la faveur d'un gros brouillard, on y envoya un détachement qui les en chassa.

Le 11, MM. Roberti et Carpinel le cadet, sortirent à une heure de nuit, avec chacun cinquante hommes, deux lieutenans et quatre sergens. Leur ordre fut de se mettre en embuscade dans deux granges au-delà de Francin, éloignées l'une de l'autre d'une portée de fusil ; et au cas que les ennemis parussent, de les laisser mettre entre deux feux. Ceux-ci s'étant présentés au nombre de trois cents, auroient donné dans l'embuscade, si la plus avancée ne s'étoit trop pressée de sortir. Il fut pourtant fait grand feu de part et d'autre, et nous ne laissâmes pas d'avoir encore tout l'avantage de cette affaire ; les ennemis prirent la fuite et nos gens tuèrent cinq soldats et un lieutenant du régiment de Montcastel, qui fut généralement regretté. Il le méritoit aussi ; car ayant reconnu qu'il ne pouvoit pas éviter d'être pris, il donna avec ce qui voulut le suivre dans un de nos corps-de-garde, s'y fit jour l'épée à la main, et se retira jusqu'aux Marches percé de 12 coups, dont il mourut le même matin. Je suis fâché de n'avoir pas pu savoir le nom d'un si brave homme. Nous eûmes un sergent de blessé, ainsi que le fils de M. de Clermont, qui portoit le mousquet dans une des compagnies de la garnison.

Les 15 et 16, il y eut des partis en campagne, mais sans rencontre.

M. le gouverneur voyant que les ordres rigoureux qu'avoient donnés les ennemis pour défendre tout commerce avec sa garnison, commençoient à y produire l'effet qu'ils souhaitoient, en nous privant d'une partie des choses nécessaires à la subsistance, voulut aussi autoriser la contrainte où on le mettoit d'en prendre par force là où il en trouveroit, si on ne lui en apportoit pas de bon gré. Pour cet effet, il fit défendre à toute sorte de personnes venant de Tarentaise, Maurienne, Beaufort et Faucigny, de prendre d'autres chemins que les chemins ordinaires de Montmélian, à peine contre ceux qui en prendroient de détournés et qui y seroient pris, d'être traités comme ennemis, et leurs effets et voitures confisqués et déclarés de bonne prise, offrant de donner des passeports pour la sûreté du passage sous la place.

On fit faire plusieurs originaux de cet ordre, et M. le gouverneur trouva moyen de les faire afficher dans toutes les provinces ; le sieur Roland, volontaire, fut celui qui les afficha dans tous les carefours de Chambéry.

Le 20, on commença à punir les contrevenans par la prise de deux mulets et deux chevaux chargés de vin et de bled, qu'un de nos partis rencontra au nouveau chemin de la Thuile.

Digitized by Google

La nuit du 22 au 23, un autre détachement de dix hommes, commandé par Lallemand, alla du côté de Châteauneuf. Il croyoit enlever quatre dragons qui y étoient en quartier, mais ils en étoient partis cette même nuit.

Le 29, M. de Chalandière sortit avec deux sergens et vingt soldats, pour aller prendre à Villar-d'Héry le receveur des tailles de cette paroisse. Le receveur fut pris avec quatre cents florins de son exaction. Il fut conduit par Saint-Pierre-de-Soucy, d'où aucun des dragons qui y étoient en garnison n'osa jamais sortir.

Le 31, l'on envoya deux partis du côté de la Thuile pour attendre les officiers des garnisons de Saint-Philippe, La Rive et Verdun, qui étoient allés prendre le prêt à Chambéry. Ils en furent avertis et prirent un autre chemin.

Le premier jour de l'année 1691, les François, pour bon commencement d'année, firent signifier à toutes les femmes l'ordre qu'ils avoient projeté contre elles depuis trois mois; en voici la teneur :

« La Hoquette, maréchal-de-camp des armées de S. M., sous-lieu-« tenant de ses mousquetaires et commandant en Savoie. Il est « ordonné à Madame N. N. de sortir dans trois jours, après que le « présent ordre lui aura été signifié, des états de Savoie, lui étant « défendu de demeurer dans ceux de S. M., tant que son mari sera « au service de S. A. R. »

La confiscation des biens avoit déjà précédé, sans qu'elles eussent pu obtenir sur leur dot la moindre pension pour leur subsistance ni pour celle de leurs enfants. Ce traitement étoit dur, pour ne pas dire cruel, dans toutes ces circonstances, et la misère en étoit une suite. Il n'ébranla pourtant aucun mari. Un si beau titre dans leur famille et un si glorieux monument de leur fidélité, les doit consoler de toutes leurs pertes.

Le 2 janvier, Lallemand sortit à une heure de nuit avec trois volontaires, MM. de Buttet l'aîné, Villeneuve et Sirace le cadet, quatre sergens et quatre soldats; il alla du côté des montagnes des Bauges, à trois lieues de Montmélian; il rencontra vingt-quatre Tarins qui conduisoient, par les chemins défendus, cinquante-six mulets chargés de fromages, de beurre et de cuirs. La difficulté ne fut pas de les prendre, mais bien de les conduire dans la place : ils ne pouvoient pas passer par où le détachement avoit grimpé; il falloit éviter le chemin ordinaire des Bauges à Montmélian, à cause de Saint-Philippe, de Verdun et La Rive, où il y avoit trois cents hommes en garnison, lesquels pouvoient être avertis par un des muletiers qui s'étoit échappé. Lallemand se détermina à continuer la route ordinaire jusqu'à demi-lieue de Chambéry, et à passer entre les garnisons de Chignin et des Marches; ce qu'il exécuta heureusement, n'ayant rencontré que deux dragons qu'il prit avec leurs chevaux, et conduisit le tout à Montmélian, où il n'arriva que le 3, à dix heures du soir. La hardiesse et la prudence eurent également part au succès de cette entreprise, qui nous fut fort utile, particulièrement pour la provision des cuirs, dont on auroit manqué bientôt.

La nuit du 8, le même Lallemand sortit avec trente hommes, et

Digitized by Google

alla enlever à Saint-Jeoire deux dragons, avec leurs armes et leurs chevaux.

Les ennemis voyant que nos partis et nos sorties alarmoient toute la Savoie, et que personne n'osoit plus passer par les Bauges et par la Thuile, ce qui détruisoit entièrement le commerce des provinces voisines, résolurent de nous contenir en nous serrant de plus près. Pour cet effet, le 9, ils avancèrent à Lourden, grand chemin de la Thuile aux Rosettes et à Merande, leurs garnisons de Verdun, La Rive et Saint-Philippe, et celles de Chignin et des Marches, à Torméry, Leschaux et Francin; celles de Saint-Pierre-de-Soucy, Combefort et Chamoux, à la Chavanne, à l'Orme, à Blondet et à toutes les maisons voisines, et augmentèrent ces garnisons jusqu'à huit cents hommes par quartier. Ils laissèrent de plus dans l'église et dans la cure de la Thuile quatre-vingts hommes, qu'ils y tenoient depuis bien long-temps.

Il n'étoit pas juste qu'ils nous approchassent de si près, sans qu'il leur coûtât du sang. Les quartiers de Francin et de la Chavanne s'établirent sans obstacle; mais celui de Lourden n'eut pas le même bonheur; ayant voulu avancer jusqu'à Arbin, nous fîmes sortir cent hommes, et le choc fut si furieux et si chaud, qu'on en vint aux armes blanches. Balaura, sergent de M. de Chamousset, tua, lui seul, cinq ennemis à coups de baïonnette; Lallemand en assomma deux avec la crosse de son fusil, et MM. de Thoire et de Saint-Agnès, capitaines, qui commandaient cette sortie, les poursuivirent si vigoureusement, qu'ils eurent beaucoup de peine à se retirer à Lourden, où, enfin, ils établirent leur quartier après une perte de trente hommes et de deux principaux officiers, outre une grande quantité de blessés. Nous n'y perdîmes pas un seul homme.

Le 12, dix soldats du quartier de la Chavanne descendirent à la défilée, et allèrent brûler une grange du président de la Pérouse, qui est à quatre cents pas du pont de l'Isère. Elle pouvoit nous incommoder, mais M. le gouverneur l'avoit ménagée pour ne donner aucun sujet de plainte aux Savoyards; les François n'eurent pas les mêmes égards. L'on sut ce même jour qu'ils vouloient s'emparer du château du même président, qui est à la tête d'Arbin. M. le gouverneur y envoya cinquante hommes avec un capitaine; ils y restèrent jusqu'au bombardement.

Le 14, au point du jour, les ennemis se présentèrent devant ce château en gros nombre; M. de Chamousset y alla au secours, et on les chassa jusque dans leur quartier. Cette même après-dînée, vingt de nos soldats affrontèrent le corps-de-garde avancé des Rosettes; personne n'osa sortir de ce poste, et nos gens se retirèrent tranquillement.

Le 17, à trois heures après minuit, les François brûlèrent la cure et quelques maisons de la Chavanne. On dit que le curé, pour leur faire sa cour, avoit débité dans son prône du dimanche précédent, que c'étoit un crime de lèse-majesté de porter des vivres dans Montmélian. Il eut la récompense que méritoit sa nouvelle doctrine.

Il y avoit tous les jours quelques escarmouches avec les ennemis.

Digitized by Google

M. Baroncello s'étant trouvé à une qui se faisoit delà le pont avec ceux de la Chavanne, il y fut légèrement blessé à la jambe.

Le 27, trois domestiques de M. le gouverneur étant allés se promener du côté de Francin, un de ceux-ci aperçut deux hommes qui alloient se cachant derrière des haies; il les prit pour des François; il coucha trois fois en joue pour leur tirer; l'amorce ne prit pas les deux premières fois, et la dernière il tomba et cassa son fusil; c'étoient deux fidèles Savoyards qui vouloient se jeter dans la place pour y servir leur maître. Dieu les conserva pour récompenser leur zèle.

Le 1er février, M. le gouverneur ayant appris, par une lettre, que S. A. R. avoit fait M. de Chamousset lieutenant-colonnel, et M. Mussan capitaine, il les fit recevoir ce même jour.

Le matin du 6 février, on aperçut le commencement de deux batteries que les ennemis avoient élevées la nuit précédente entre Blondet et la Chavanne. *(Les batteries du bombardement ne sont pas indiquées dans le plan n° 5).* L'arrivée inopinée de M. de Catinat, le 4, à Chambéry, nous fit bien juger que nous aurions quelque attaque; nous nous y préparâmes en leur opposant des contre-batteries, qui commencèrent dès ce jour-là à les inquiéter dans la construction des leurs, et à interrompre de temps en temps leur travail. On défit ce même jour le plan de poutres qui est sur la première arcade du pont de l'Isère, et qui en supporte le pont-levis, ce qui fit un vide de plus de trois toises, qui nous mit à couvert de leurs insultes de ce côté-là.

Le 7, ils continuèrent leurs batteries, et nous reconnûmes que l'une étoit pour sept pièces de canon, et l'autre pour des mortiers.

Quoique M. le gouverneur eût pris dès long-temps les précautions nécessaires contre les bombes, il ne laissa pas, pour plus grande sûreté, de faire encore mettre du fumier sur toutes les voûtes et sur tous les magasins; il fit terrasser la grande porte du donjon; il laissa le soin à M. de Chamousset de se précautionner de son côté contre tout ce qui pouvoit arriver dans la ville, qui étoit la plus exposée, et cela fut ponctuellement exécuté; les portes furent barricadées, on fit des traverses dans toutes les avenues, et des retranchemens fréquens dans les rues, et l'on n'oublia rien de ce qui se doit pratiquer dans ces sortes d'occasions.

On envoya encore cette même nuit un détachement de soixante hommes dans Arbin, pour attendre les ennemis qui avoient paru la nuit précédente à la Pérouse; mais ceux-ci n'y retournèrent pas.

Les deux batteries étant achevées, le 8, à deux heures après midi, elles commencèrent à nous saluer, l'une par vingt volées de canon, qui furent toutes adressées à la ville; l'autre, par sept bombes, qui tombèrent toutes sur le château.

Ils s'en tinrent là ce premier jour. Cependant M. de Catinat passa la rivière sous Cruet avec un gros corps de troupes, dans le dessein de se saisir d'Arbin et d'enlever notre garde de la Pérouse; mais on la retira cette même nuit. Elle ne fut pas dehors, que les François arrivèrent à Arbin, y brûlèrent le prieuré, et allèrent d'abord investir la Pérouse, dont ils se saisirent facilement. Ils y ont tenu un corps-de-garde pendant le bombardement.

Digitized by Google

Le 9, ils commencèrent à bombarder et à canonner le château avec une grande fureur, ce qui fut continué toute la nuit. On s'aperçut dès ce premier jour qu'ils tiroient à boulets rouges.

Le 10, ils continuèrent avec la même force : un boulet rouge donna dans la charpente qui étoit sur le bastion d'Isère et y mit le feu; l'embrasement fut d'abord si grand par les matières combustibles qui s'y trouvoient, qu'il menaçoit d'incendier tout ce quartier, si l'on n'y eût promptement mis ordre. La mestrance (le corps des charpentiers) y accourut d'abord pour couper les toits voisins; et nonobstant la grêle de bombes et de boulets que les ennemis nous adressoient, le quartier fut sauvé à l'exception de la charpente.

M. le comte Guerra, major de la place, donna dans cette occasion des marques de son intrépidité; il ne bougea point pendant tout ce temps-là du bastion d'Isère, pour animer et faire agir les ouvriers, et leur donner l'exemple de mépriser le péril. Dieu bénit son zèle, puisque personne ne fut blessé de tant de bombes et de tant de canonnades, et que le feu fut éteint au milieu d'un autre, qui paroissoit bien plus terrible.

On vit paroître dans ce même temps plusieurs escadrons du côté des Marches; on jugea que c'étoit une escorte pour M. de Catinat qui retournoit au camp; on commença aussi à s'apercevoir d'une nouvelle batterie élevée sur la gauche des deux autres plus près de la Chavanne; elle étoit percée pour quatre pièces de canon.

Le 11, ils transportèrent trois des mortiers de Blondet aux Caloudes, mais ils ne les mirent en batterie que la nuit suivante, notre canon les incommodant trop le jour; et cette nouvelle batterie en étoit un peu plus à couvert que la première. Ce même jour, M. le gouverneur fit abattre tous les toits qui aboutissoient aux magasins de poudre et des vivres.

Ils commencèrent le lendemain à tirer de la nouvelle batterie des Caloudes, et avec beaucoup plus de succès que de celle de Blondet. Toutes les bombes étoient adressées au donjon; les ennemis apparemment informés que les fours, les moulins et les principaux magasins y étoient, y envoyèrent un grand nombre de boulets rouges. Les soins de M. le gouverneur garantirent de l'effet de ceux-ci, mais ne purent pas empêcher que les bombes n'écrasassent tous les logemens et ne détruisissent entièrement son appartement.

Ce jour-là, une bombe tomba dans l'hôpital; il y avoit plus de vingt soldats malades; elle éclata sans leur faire aucun mal, et la peur qu'ils en eurent les guérit si bien, qu'ils montèrent la garde le même soir.

Le 13, les ennemis transportèrent trois de leurs canons de la première batterie à la seconde, d'où ils commencèrent à tirer contre le château vers les trois heures après midi. Ils ne s'étoient pas encore attachés à la ville jusqu'à la nuit suivante entre sept à huit heures. On commença à s'en apercevoir par cinq ou six carcasses des Caloudes qui mirent le feu en autant d'endroits où elles tombèrent, et incontinent après elle fut saluée par tout le canon et avec tous les mortiers avec tant de fureur, que dès les sept heures du soir jusqu'à

Digitized by Google

trois heures après minuit, on ne voyoit en l'air que carcasses, bombes et boulets rouges, qui faisoient un horrible jour dans le milieu de la nuit. Nous avons appris depuis, que M. de Catinat s'en étoit approché avec trois cents hommes jusque bien près des capucins; il croyoit pouvoir profiter du désordre qu'un si violent feu y devoit produire; mais il fut bien surpris de n'y entendre pas seulement un cri de femme, et de reconnoître qu'on s'étoit mis en état de résister à toute sorte d'insulte. M. le gouverneur avoit fait descendre messieurs les volontaires, et M. de Chamousset les avoit postés dans les endroits les plus exposés; ils n'eurent pas occasion de donner d'autres preuves de leur courage que l'indifférence avec laquelle ils voyoient un si grand feu. M. de Catinat se retira sans rien entreprendre.

On ne manquoit pourtant pas d'occupation dans cette ville : le danger d'une surprise exigeoit qu'on fût incessamment sur la muraille; la nécessité de remédier promptement aux désordres du feu demandoit qu'on fût dans l'intérieur; le péril étoit égal partout, mais la confusion étoit ce qu'il y avoit de plus à craindre. M. de Chamousset n'oublia rien pour l'éviter; il ne put cependant empêcher que plusieurs maisons ne fussent ou écrasées ou brûlées; et c'est beaucoup que deux cent cinquante bombes ou carcasses et trois cents volées de canon tirées cette nuit-là, n'aient pas abîmé cette pauvre ville. La fermeté de ceux qui la défendoient, leur zèle et leur constance, qui ne furent jamais ébranlés, lassèrent les ennemis, qui, enfin, cessèrent de tirer à trois heures après minuit. Nous ne perdîmes que deux soldats, l'un par une volée de canon, et l'autre par un éclat de bombe.

La trève ne fut pas longue; le feu recommença le 14 dès la pointe du jour; mais les bombes partageoient leurs faveurs : le jour elles étoient adressées au château, et la nuit à la ville, ce qui, dans la suite, a presque toujours continué de cette sorte. Le canon, depuis ce jour-là, tira aussi toujours contre cette dernière.

La muraille qui attachoit le couvent des Jacobins à la porte d'Arbin étoit fort mince et sans terrasse; le canon y ouvrit bientôt une grande brèche. M. de Chamousset la fit d'abord réparer par un retranchement de seize pieds d'épaisseur et de la hauteur de la moitié de la muraille; et son exemple et celui des officiers et des volontaires, qui portoient eux-mêmes la hotte et la civière, ayant fait travailler tout le monde, il fut bientôt mis en perfection, nonobstant la grêle de coups de canon, qui ne tua cependant personne; M. de Chamousset eut seulement une contusion d'une grosse pierre qui lui tomba sur l'épaule. M. le gouverneur faillit être écrasé d'une bombe; son grand cœur le voulant faire trouver partout, il y en eut une qui tomba à ses pieds et le couvrit entièrement de terre, de feu et de fumée, sans lui faire aucun mal.

Le 15, les ennemis redoublèrent leur feu. Un de nos soldats ayant déserté, les avertit du retranchement qu'on faisoit derrière leur brèche; cela leur fit changer de point de vue : ils dressèrent tous leurs canons contre les maisons entre la porte d'Arbin et celle de la

Digitized by Google

Chaîne, et comme il n'y a que de simples murailles, il y eut en peu de temps une brèche de vingt-cinq pas de largeur. Elle fut réparée avec la même ardeur et la même intrépidité que la première; les ruines des maisons nous y servirent beaucoup, et notre contenance étonna si fort les ennemis, qu'ils n'osèrent approcher.

Les 16, 17 et 18 jusqu'au 23, furent toujours semblables par la violence du feu de part et d'autre, hors les quatre derniers jours, qu'on ne nous tira plus que de trois pièces de canon et d'autant de mortiers. Les premières étoient partie crevées et partie embouchées par les nôtres, et n'avoient pu résister au feu avec lequel on les pressoit jour et nuit.

Nous avons su que M. de Catinat s'en retourna en Piémont au bout des huit premiers jours. On lui avoit fait entendre que deux cents bombes nous feroient rendre; mais ayant vu que la constance de notre gouverneur se raffinoit dans le feu, il laissa le soin de la suite du bombardement aux autres généraux, qui ayant en vain épuisé toute l'adresse de leurs bombardiers à mettre le feu dans quelques magasins du château, firent tourner les deux derniers jours toute la violence de leurs bombes contre la ville, dont ils achevèrent la ruine.

La nuit du 23 au 24 la batterie des Caloudes cessa de tirer à minuit, et les mortiers furent emportés; les batteries de la Chavanne tirèrent encore le 24 seize bombes et quelques volées de canon. Toute l'artillerie en fut enlevée l'après-dînée, hors deux pièces qui pourtant furent aussi emmenées la nuit suivante.

Ce fut donc le 24 février que ces messieurs se retirèrent à leur dernier quartier, sans avoir pu seulement prendre une méchante ville ni même son faubourg de la Chaîne, ouvert de tous côtés, après s'être flattés de prendre le château en quatre jours. Ils laissèrent à Arbin des marques du chagrin qu'ils en eurent; en l'abandonnant, ils le réduisirent en cendres, hormis quelques maisons écartées, et établirent à celle du Crêt, au bout de ce village, une garnison de cent vingt hommes.

Nous ne perdîmes que vingt hommes dans ce terrible bombardement de dix-sept jours; on nous tira pourtant près de deux mille six cents bombes, la plus grande partie de deux cents livres, et six à sept mille volées de canon. Il est vrai que cinq cents bombes se rompirent sur nos rochers ou ne crevèrent point, et qu'il y eut quelques carcasses d'étouffées; l'effet des autres fut si grand, qu'il ne resta que les voûtes d'habitables au château, et cinquante maisons à la ville.

L'intrépidité de notre gouverneur conserva cette place; il fit voir aux ennemis que l'homme de cœur n'a pas besoin d'apprentissage, et qu'ils avoient tort de croire que pour n'avoir jamais soutenu de siége ni vu tomber de bombes, il en seroit ébranlé. Notre plus grande peine étoit de le voir exposé sans pouvoir le retenir : il paroissoit sur les bastions, aux batteries, aux magasins et aux endroits les plus dangereux avec la même sérénité que s'il n'y eût rien eu à craindre. Il vouloit être partout et tout voir, et il donnoit ses ordres

Digitized by Google

avec un sang-froid qu'on ne pouvoit assez admirer; la bravoure des officiers et des soldats répondit à la fermeté de leur chef : ils se distinguèrent tous en tant d'occasions, que chacun en particulier mériteroit un éloge.

Pendant le bombardement les ennemis avoient commencé de miner la pile du milieu du pont de l'Isère; mais comme ils ne l'eurent pas achevée assez tôt, le 25 on y envoya un détachement de trente hommes commandé par M. Brun, lieutenant de M. de Thoire. Il se mit sur un bateau et alla droit aux travailleurs. Le mineur, un officier et cinq soldats furent d'abord tués, et le reste se sauva.

Le 26, on remit les poutres de la première arcade de ce pont, on y fit un retranchement dans le milieu et on y établit une garde; les ennemis firent le lendemain un gros épaulement sur le rideau de la Chavanne; ils y mirent quelque temps après deux fauconneaux, qu'ils tiroient souvent sur notre retranchement, mais sans effet, et l'on conserva le pont jusqu'au siége de la ville.

On avoit remarqué depuis quelques jours divers mouvemens parmi les troupes. M. le marquis de Bagnasc, voulant en être éclairci, ordonna le 10 mars à M. de Chamousset d'aller les reconnoître du côté de la Chavanne. Il prit sa compagnie et quelques officiers, et plusieurs volontaires l'ayant joint, à peine parut-il sur le pont, qu'il vit sur le bord du coteau un bataillon de Piémont qui se mettoit sous les armes. M. de Chamousset, pour l'amuser, feignit de n'être sorti que pour couper des fascines. Cependant ayant fait couler dix hommes sur la droite, ils enlevèrent la sentinelle avancée et se mirent à sa place. Piémont s'avança pour regagner ce poste; M. de Chamousset en fit autant pour soutenir les siens; la montagne fut prise et perdue deux fois dans une heure; mais à la fin elle nous demeura avec tous les avantages possibles. Nous montâmes jusqu'à Blondet, d'où nous chassâmes le corps-de-garde; et comme nous n'avions pas de quoi le brûler, nous nous retirâmes tranquillement, sans que tout ce bataillon, qui étoit complet, osât nous inquiéter, quoique nous ne fussions que quatre-vingts hommes. Nous ne perdîmes personne, les ennemis y eurent plusieurs soldats tués et beaucoup de blessés; M. de Casau un de leurs capitaines, y resta sur la place. M. Dumasset s'y distingua le plus : il fut le premier à Blondet, et fraya avec beaucoup de bravoure le chemin aux autres.

La nuit suivante, deux de nos canonniers revenant de la provision de fromage, enlevèrent à un corps-de-garde de six hommes un bateau que ceux-ci avoient sous Cruet, et l'emmenèrent sous le pont.

La nuit du 15 au 16, MM. de Valpergue et Ferré sortirent avec trente hommes chacun, pour tenter d'enlever le quartier de Lourden; mais ce quartier se trouvant plus fort qu'on ne l'avoit supposé, ils brûlèrent la cabane du corps-de-garde avancé, et se retirèrent.

La nuit du 18, M. de Saluces alla se mettre en embuscade delà le pont. Quelques bateaux d'estrade donnèrent dedans; deux hommes y furent tués, les autres prirent la fuite.

Lallemand ayant été averti qu'un lieutenant d'infanterie nommé Verdi, cinq soldats, un sergent, trois valets et une vivandière, tous

Digitized by Google

du régiment de Navarre, étoient à Puis-Gros, dans les montagnes de la Thuile, sortit le 19 avec quinze hommes, tous sergens ou volontaires. Il trouva ces gens, les arrêta et les envoya tous au château. Cinq chevaux qu'ils avoient ne pouvant pas passer avec eux dans les détours de la montagne, il en monta un, donna les autres aux quatre plus déterminés de la troupe, et les mena de plein jour à Montmélian par le grand chemin, en traversant les gardes d'infanterie et de dragons qui formoient le blocus du côté de Chambéry. Le sergent et les soldats furent renvoyés le 21, sous la parole de leur commandant. On auroit fait la même grâce au lieutenant, sans ce qui arriva le lendemain.

Cette même nuit, six de nos soldats allant prendre du fromage dans les montagnes, furent pris sous le Crêt; l'avantage que nous eûmes le même matin, nous consola de cette perte.

Certaines intelligences que les ennemis eurent à la Val-d'Aoste, y avoient fait aller M. de la Hoquette avec l'élite des troupes qui étoient en Savoie; mais n'y ayant pas eu le favorable succès qu'il espéroit, il crut pouvoir s'en venger sur notre garnison par une entreprise où il voulut assister en personne.

M. le marquis de Bagnasc faisant tailler depuis quelques jours les vignes qui sont entre la Maladière et Arbin, M. de la Hoquette projeta de l'en empêcher, dans le but d'attirer un secours, qu'il feroit envelopper; et ne doutant pas que la garnison de la ville ne sortît pour le dégager, il comptoit de la mettre tellement en déroute, que ses troupes entreroient pêle-mêle avec eux dans la ville; et il en tenoit déjà le pillage assuré (*Voyez le plan n° 5*).

Pour cet effet, la nuit du 21 au 22 mars, il envoya un lieutenant-grenadier avec trente hommes, qui se saisit des Caloudes; il posta M. d'Arques, lieutenant-colonel de Tournaisis, avec trois cents hommes, entre le château de la Pérouse et la maison de M. le marquis de Saint-Maurice, trois compagnies de grenadiers faisant une partie de ces trois cents hommes; il garnit la tête d'Arbin et son église d'autres trois cents hommes; il fit tenir en bataille derrière le Crêt tout le régiment de Navarre, et il se tint auprès du château de la Pérouse avec M. de Thouy, qu'il avoit mandé pour cette affaire, ainsi que M. de Chamasante, inspecteur d'infanterie, et plusieurs autres officiers principaux qui l'avoient suivi à la Val-d'Aoste.

A peine nos travailleurs parurent vers les Caloudes, que le lieutenant-grenadier qui s'en étoit saisi, leur fit tirer dessus et les obligea de rebrousser chemin. M. le marquis de Bagnasc manda à M. de Chamousset d'y aller au secours. Celui-ci ordonna à M. de Chalandière, son lieutenant, de gagner la hauteur de Molard-Portier au-dessus des Caloudes, pendant qu'il iroit, avec deux cent cinquante officiers ou volontaires qui l'avoient joint, droit à ce poste pour en chasser l'ennemi: cela fut exécuté sans peine, parce que le lieutenant-grenadier, qui n'étoit là que pour engager les nôtres à le suivre et les attirer au milieu de tous les détachemens, se retira après une légère escarmouche.

Cette retraite ayant fait soupçonner à M. de Chamousset le dessein

Digitized by Google

des ennemis, il s'arrêta aux Caloudes avec une partie de son monde, et manda à son lieutenant d'en faire autant, et d'observer tous ses mouvemens pour le suivre, en conservant toujours la hauteur; mais dix ou douze volontaires qui se glissèrent sans ordre jusqu'à un jet qui descend dans Arbin, ayant fait croire aux ennemis que nos gens étoient dans les filets, tout le détachement de la Pérouse sortit en trois corps; l'un alla droit aux Caloudes, l'autre à Molard-Portier, et le troisième par-dessous par le chemin des Fontaines.

M. de Chamousset vit bien qu'il pourroit être enveloppé, et que le parti le plus sûr étoit d'abandonner les volontaires qui s'étoient engagés si mal à propos; c'étoient cependant de fort braves gens qu'il lui fâchoit de perdre, et il résolut d'essuyer quelques coups pour leur donner le temps de se dégager. Il tint ferme plus d'une grosse heure sur les Caloudes, et y fit, avec dix ou douze hommes qui lui restoient, un si gros feu, que le lieutenant-colonel de Tournaisis qui venoit droit à lui, ayant été tué avec plusieurs soldats, le reste parut ébranlé, et nos dix volontaires se tirèrent d'affaire. Mais les deux autres détachemens ayant fait leur chemin, il auroit été pris de tous côtés, s'il ne s'étoit retiré dans des fonds à cinquante pas de lui, et son lieutenant dans une seconde hauteur. Il se faisoit de toutes parts un feu terrible. Les ennemis voyant que les nôtres avoient reculé, crurent qu'ils ne tiendroient pas long-temps, et pensèrent les défaire entièrement ou s'en rendre maîtres avant qu'ils pussent regagner la ville, sans songer qu'ils pourroient être coupés à leur tour.

En effet, M. le marquis de Bagnasc, qui ne manquait pas d'observer ce qui se passoit, avoit envoyé un détachement de cinquante hommes, qui n'eut pas plutôt joint M. de Chamousset, que celui-ci retourna aux ennemis par-dessous, pendant que son lieutenant fondit sur eux d'un autre côté, et chacun avec tant d'impétuosité, que se voyant si chaudement attaqués par des gens qu'ils croyoient avoir vaincus, ils abandonnèrent les Caloudes et Molard-Portier, tournèrent le dos et s'enfuirent avec tant de précipitation, qu'ils mirent l'épouvante au quatier d'Arbin. Nos gens les poursuivirent l'épée aux reins; tout ce qui voulut résister fut tué ou fait prisonnier, et la déroute fut si générale, que MM. de la Hoquette et de Thouy furent eux-mêmes contraints de se retirer assez vite; et il ne fallut pas moins que le régiment de Navarre, qui étoit au Crêt, pour les mettre en sûreté. Notre petite troupe se mit en bataille à la vue de cette maison, et se retira sans obstacle et avec la gloire d'avoir fait échouer un projet qui paroissoit si bien concerté, d'avoir résisté pendant trois heures avec cent cinquante hommes contre huit cents, et de les avoir mis en fuite. Nous n'eûmes qu'un sergent tué et un lieutenant et six soldats blessés; on fit prisonniers deux capitaines, un lieutenant-grenadier et six soldats; un lieutenant-colonel et trois capitaines furent tués, et l'on a appris depuis que les François avoient eu cent soixante hommes tant tués que blessés; mais le nombre des blessés devoit être bien plus grand, à en juger par la quantité de sang dont les vignes et les chemins étoient teints. Le

Digitized by Google

canon du château eut beaucoup de part à ce massacre. M. le Gouverneur le pointoit lui-même, et il ne contribua pas moins à l'avantage de cette journée, que la bravoure et l'intrépidité de nos officiers. Les officiers françois qui furent faits prisonniers étoient M. de la Goupilière, capitaine des grenadiers du régiment de Périgord; il ne vouloit point demander la vie aux soldats qui l'investirent, ou plutôt le trouvèrent qui n'en pouvoit plus; M. de Chamousset envoya dire qu'on ne lui fît aucun mal, et qu'on le sauvât malgré qu'il en eût; c'étoit un des plus honnêtes hommes de la France: M. Dupont, capitaine, et M. de Coësin, lieutenant, tous deux grenadiers dans Tournaisis, aussi d'une grande valeur. Les officiers de Montmélian qui se trouvèrent dans cette action, sont MM. de Chamousset, commandant; Carpinel le cadet, de Valpergue, de Saint-Martin, de Saluces, de Chalandière, Ferrero, Sibille, Touvet blessé, de Thoire le cadet, de Sirace, de Buttet l'aîné, de Villeneuve, Carron, Battaillin, Genevois, Alphonse, Ferfen, Petit et Rolland.

M. le Gouverneur avoit trouvé le moyen de ramasser deux mille boulets et deux cents bombes, en payant à tous ceux qui lui en apportoient six sous pour celles-ci et trois sous pour les autres. Il avoit ordonné de vider les bombes sur le bastion du Prince, avant que de les mettre dans le magasin; deux soldats y étant allé fumer, le feu se mit à celles qui étoient encore entières; l'un paya de sa vie son imprudence, et ce fut le 23 mars que cet accident arriva.

La nuit du 29 au 30, M. de Saluces, lieutenant de garde au pont de la Chaîne, eut ordre de s'avancer delà le pont, où toutes les nuits on entendoit passer une patrouille de cavalerie; il n'y passa que deux dragons, sur lesquels on tira; un cheval, un manteau et un fusil trouvés le lendemain, firent juger qu'on en avoit tué un.

Si les bombes n'avoient pas eu tout l'effet dont les ennemis s'étoient peut-être flattés, elles nous avoient cependant bien fait du mal, et la garnison en étoit fort incommodée; il falloit le réparer le plus tôt possible, et M. le gouverneur n'y perdit point de temps. Il fit préparer du bois, faire des fournaises pour de la chaux, tirer du sable de la rivière, prendre les ardoises et tous les matériaux des maisons d'Arbin et des environs qui n'avoient pas été brûlées; il n'oublia rien pour rétablir son château, qui le fut dans trois mois, de manière qu'il ne paroissoit pas avoir été bombardé.

Il y avoit déjà quelques jours que le bétail de Chapareillan et du voisinage paissoit dans les prairies frontières de Savoie. M. le Gouverneur, qui pensoit à tout, proposa, le 8 d'avril, à Lallemand, de l'aller enlever. Celui-ci sortit la nuit suivante avec vingt hommes choisis, et alla se mettre en embuscade dans les îles de Francin, (le mot d'îles s'entend des bois qui sont auprès de l'Isère), contiguës aux prairies; mais comme cette entreprise étoit fort hasardeuse, tant par la distance d'une lieue, que parce qu'il y avoit à moitié chemin, dans une maison nommée le Plan, un corps-de-garde de cavalerie et un autre d'infanterie, M. le gouverneur prit des mesures pour soutenir son parti.

Il fit sortir, le 9 au matin, M. de Chamousset avec trois déta-

Digitized by Google

chemens de cinquante hommes chacun. M. Mussan, à la tête des volontaires et de la compagnie de M. Chamousset, eut ordre d'aller se saisir des masures de Morêtel, qui sont au bout des champs du côté de Francin au-dessus d'un ruisseau; et comme plusieurs noyers couvroient l'approche des ennemis d'un côté, on lui donna vingt charpentiers pour les couper.

M. Roberti, qui eut le deuxième détachement, fut envoyé aux premiers celliers de la Maladière; et M. le baron d'Aiguebelle, avec le troisième, à la tête de l'Ile du Gouverneur, de façon que ces trois détachemens étant sur la même ligne, pouvoient se soutenir réciproquement. (*Voyez le plan* n° 5).

M. de Chamousset monta à cheval et alla à Morêtel, où il étoit à portée pour donner, selon les événemens, les ordres qu'il avoit de M. le gouverneur.

L'abatage des arbres de Morêtel, quoique nécessaire et projeté depuis long-temps, n'étoit ce jour-là que pour amuser les ennemis et les y attirer, pendant que Lallemand feroit son exécution. Le baron d'Aiguebelle devoit empêcher qu'il ne fût coupé et le soutenir dans la retraite; et Roberti n'étoit que pour aller au secours de Morêtel, au cas qu'effectivement il fût attaqué. Mais les ennemis virent tranquillement couper les arbres, et le régiment de Foix, qui faisoit le blocus de ce côté-là, ne s'étoit avancé au bout de Francin que pour observer le mouvement de nos gens.

Lallemand étant sorti de son embuscade dès qu'il eut vu paroître le bétail, aperçut d'abord un corps-de-garde de quinze hommes, un lieutenant et un sergent. Comme ce corps-de-garde n'étoit qu'à trente pas de lui, il n'hésita pas de se résoudre à l'enlever, et l'exécution fut si prompte, qu'il l'investit, tua cinq soldats et en fit neuf prisonniers avec l'officier, n'en ayant laissé échapper que deux, et sans leur donner le loisir de tirer qu'un seul coup; il est vrai que M. de Sirace le cadet fut tué, et ce fut une grande perte pour notre garnison; c'étoit un des plus braves et des plus fidèles sujets de S. A. R.; il en avoit donné des preuves en se jetant à Montmélian et dans toutes les occasions qui s'étoient présentées : deux de ses frères ont eu le même mérite et presque le même sort. Les deux soldats qui s'étoient échappés allèrent avertir les corps-de-garde qui étoit au Plan, et ceux-ci détachèrent d'abord des dragons, et donnèrent le même avis au régiment de Foix et à un détachement stationné à Torméry.

M. de Chamousset, attentif à tout ce qui se passoit, ayant remarqué tous ces mouvemens, et ayant vu tirer plusieurs coups du côté de Lallemand, courut à l'Ile du Gouverneur pour faire marcher M. d'Aiguebelle; mais il le trouva occupé à chasser douze dragons qui venoient pour couper Lallemand et lui enlever ses prisonniers; il reconnut en même temps que le reste des dragons et tout le régiment de Foix s'acheminoient droit aux Iles, ce qui l'obligea de retourner à toute bride à Morêtel, d'en faire partir M. Mussan avec ses gens pour aller en cet endroit, et de faire occuper Morêtel par M. Roberti avec quarante hommes, avec ordre d'y tenir ferme, et de laisser à

Digitized by Google

la Maladière les dix autres hommes de son détachement, pour amuser l'ennemi et tenir son flanc droit couvert.

Les ennemis ayant vu que nos troupes s'avançoient dans la plaine pour joindre le baron d'Aiguebelle, ne pensèrent plus à enlever les prisonniers; et quoiqu'ils se fussent déjà fort engagés dans cette route, ils rebroussèrent chemin, et s'en allèrent à Morêtel, où ils crurent avoir meilleur marché de ce qu'on y avoit laissé. En effet, M. Roberti n'ayant pu résister avec quarante hommes à tout le régiment de Foix dont il avoit été attaqué, s'étoit vu contraint de céder et de se retirer.

M. de Chamousset s'en étant aperçu du bord de la rivière où il étoit, fit détacher six soldats de ceux de Lallemand, qui avoit eu le loisir de joindre le baron d'Aiguebelle, et les chargea des prisonniers, qu'ils conduisirent à la garnison; puis il fit avancer toutes ses troupes droit à Moretel par la prairie, en se prévalant d'un fossé qui la coupoit, et alla lui-même par le grand chemin au-devant de M. Roberti. Il ne tarda pas de le rencontrer, lui fit tourner tête aux ennemis qui le poursuivoient, et à la faveur d'une haie épaisse, les arrêta sur le col, et donna ainsi tout le temps qu'il falloit à M. Mussan avec son détachement de gagner une hauteur pour le joindre, et au baron d'Aiguebelle et à Lallemand avec les leurs, de s'approcher au-dessous de Morêtel. Les uns et les autres firent cette marche avec une diligence et une bravoure qu'on ne sauroit assez louer, et l'on ne comprend pas comment ils perdirent si peu de gens de tant de coups qu'ils essuyèrent; il est vrai que le canon de la place étoit d'un grand secours, et qu'il contribua beaucoup à arrêter l'impétuosité des ennemis. M. de Chamousset voyant tous ses gens à portée, repoussa les François jusque dans Morêtel; il les fit attaquer par-dessus et par-dessous; le combat fut chaud et opiniâtre; mais enfin, après trois heures, nos gens reprirent les masures, demeurèrent maîtres du champ de bataille, et rétablirent l'honneur de cette journée.

Les ennemis s'étant retirés dans la plaine de Francin, s'y tinrent quelque temps en bataille à la faveur d'une ravine par où il falloit aller à eux. M. de Chamousset eut beaucoup de peine à contenir les nôtres; mais le nombre des ennemis et la difficulté de les approcher lui ayant fait juger qu'il y avoit de la témérité, il se contenta de se mettre en bataille de son côté à leur vue, et de ne décamper qu'après qu'ils se furent retirés dans leur quartier. Nous n'eûmes que deux soldats tués, outre le brave Sirace, et sept blessés; M. de Chamousset y eut une petite contusion au pied. On tua trois officiers aux ennemis et un grand nombre de soldats; le canon les maltraita cruellement, et l'on n'a jamais vu une artillerie si bien servie, et pointée si à propos; le gouverneur en étoit le directeur, et l'on auroit dit, à lui voir prendre lui-même le levier pour le tourner où il étoit nécessaire, qu'il n'avoit jamais fait d'autre métier.

Il y avoit quelque difficulté pour la restitution des soldats qu'on nous avoit pris le 21 mars; M. le gouverneur fut inflexible à son tour sur celle des officiers qu'il avoit entre les mains; et pour faire voir aux ennemis que ce n'étoit ni par esprit de chicanne, ni

Digitized by Google

par ostentation qu'il les retenoit, il relâcha dès le commencement M. de la Goupillère sur sa parole, pour qu'il allât lui-même négocier cette affaire. Après plusieurs incidents elle fut terminée; nous eûmes nos soldats, et ces messieurs furent élargis le quinze d'avril.

Nous continuions dans la suite à couper le reste des arbres qui nous incommodoient, mais à plus petit bruit; quand les ennemis y venoient, les nôtres se retiroient, pour y retourner aussitôt qu'ils en étoient partis. Ce manége a duré près d'un mois; le bois a servi pour les fournaises de chaux que l'on faisoit faire sous la Roche.

Le 20, les François prirent dans Arbin deux de nos soldats, et en tuèrent un autre; en contre-échange, le 23, quatre canonniers travaillant à des vignes qu'ils avoient proche de la Maladière, blessèrent à mort un officier françois qui s'y avançoit avec des soldats.

Le 24, ils firent des feux de joie dans tous leurs quartiers pour la prise de Nice et de Mons, avec trois décharges de mousqueterie; nous les troublâmes dans cette réjouissance par plusieurs volées de coups de canon du côté du Crêt.

L'entreprise du bétail leur ayant fait connoître de quoi la garnison étoit capable, ils voulurent lui ôter les moyens d'en faire de semblables à l'avenir : ils tirèrent une ligne depuis le bord de la rivière jusqu'à la montagne de Torméry, qui coupa toute la plaine, avec un fossé de huit pieds de largeur et des redoutes palissadées d'espace en espace; puis ils y établirent des corps-de-garde. On n'étoit pas non plus inactif dans la place : l'hiver et le bombardement avoient interrompu le travail du cavalier de Bonvoisin; on y remit la main, et les soldats ayant fait quelque difficulté d'y travailler, on y employa les femmes, et on se servit de la terre qui étoit dans le fossé. On planta encore dans ce temps-là une palissade autour de la redoute de la Vigne, dont on aplanit tous les vides, ce qui fit un beau glacis et une espèce de chemin couvert autour de cette fortification : on commença de ce côté-là parce que le fossé y étoit fort bas et la descente très-facile : on obligea les soldats d'y travailler deux heures par jour.

Le 10 mai, on envoya un parti aux Caloudes; il en passa un de François avant jour; il y eut quelques coups tirés de part et d'autre, mais sans effet.

Le 18 mourut M. Barilliet, commandant de la place, âgé de quatre-vingt-deux ans; quoiqu'il fût aveugle et fort incommodé de la vieillesse, il aima mieux s'exposer à tous les dangers de la guerre, d'un siége et d'un bombardement, que de se retirer comme il auroit pu faire dès le commencement.

La nuit du 19 au 20, Lallemand, avec huit hommes choisis, remonta la rivière sur un bateau, et alla prendre dans les îles au-dessous de Rubaud et des Frasses, huit bœufs ou vaches qu'il emmena le lendemain à Montmélian. Il passa sous la garnison de l'Orme sans aucune résistance. Il n'en fut pas de même de celle du Crêt : elle sortit pour lui faire feu dessus. M. de Chamousset, qui dès le matin tenoit cent hommes prêts pour le secourir, sortit à son tour avec M. de Thoire et une partie des volontaires; ils repoussèrent cette garnison jusqu'au pied des murailles de son fort, et après

Digitized by Google

y avoir escarmouché plus d'une heure, ils se retirèrent quand Lallemand et sa proie furent en sûreté; il n'y eut qu'un soldat blessé de notre parti; on n'a pas su quel nombre de l'autre.

Cette action obligea les ennemis de faire de ce côté-là les mêmes lignes qu'ils avoient faites du côté de Francin. Ils commencèrent au bord de la rivière, et passèrent par le Crêt jusqu'à la poudrerie qui est au pied de la montagne, où ils construisirent un fort; et ainsi nous fûmes entièrement renfermés.

Le 21 mai, la garnison du Crêt étant sortie pour achever de détruire le clocher et l'église d'Arbin, le gouverneur laissa sortir MM. les volontaires, qui l'en débusquèrent et la repoussèrent jusqu'au Crêt. Elle y perdit quatre hommes qui restèrent sur le carreau, et nous n'y en eûmes que deux de légèrement blessés.

Le 1er du mois de juin, ils commencèrent à élever de grands retranchemens sur le bord du rideau vis-à-vis de l'Ile de M. le gouverneur (*Voyez le plan* n° 5, *chiffres* 1-2); c'étoit pour protéger ceux qui y alloient couper du bois pour le four, ce qui a produit de fréquentes escarmouches; ils alloient la nuit pour prendre ce qui leur étoit nécessaire dans un bois qui est au bord de l'eau. Lallemand avec cinq hommes étant allé coucher la nuit du 7, dans l'Ile, les surprit au point du jour faisant encore des fascines; la rivière qui étoit entre deux ne lui permit que de faire une décharge, dont deux restèrent sur la place.

Le 9, un de nos bateaux étant à l'Ile, et n'ayant pu résister à l'impétuosité d'un grand vent qui s'éleva, fut poussé par le courant de l'eau sous ledit retranchement avec les deux bateliers qui le conduisoient. Les ennemis crurent dans le commencement que c'étoit quelques soldats qui se servoient de cette voie pour déserter; mais ayant été détrompés par les efforts que firent les deux batelier pour regagner notre bord; ils leur firent un gros feu dessus sans pouvoir les en empêcher. Le bateau n'étoit pourtant pas hors d'affaire; il y avoit également du danger à le remonter au pont ou à le descendre et lui faire faire le tour de l'île pour le mettre dans le bras qui la ferme, parce que les ennemis avoient bordé tout le rideau entre Blondet et Montmillerat; le dernier parti fut choisi comme le plus sûr et le plus aisé; on y envoya un gros détachement pour favoriser sa descente, pendant que M. de Chamousset avec un autre passa le pont pour y attirer une partie des ennemis: il fut fait de part et d'autre un grand feu, et enfin après huit heures d'escarmouches des deux bords de la rivière, notre bateau fit le tour, et fut conduit sous le pont de la Chaîne, malgré tout un bataillon qui avoit pris les armes pour l'en empêcher; il est vrai qu'il ne falloit pas moins de diligence; car ils en faisoient remonter un des ports qu'ils avoient proche de leur ligne, et le quartier de Françin s'avançoit pour le soutenir. Le recouvrement de ce bateau nous coûta cher, puisque nous y perdîmes M. Sirace, l'aîné de celui qui avait été tué deux mois auparavant; il étoit lieutenant dans l'Escadron de Savoie, s'étoit jeté dans cette place comme son frère, et n'avoit pas moins de bravoure et de mérite. Nous y eûmes encore deux sergens et qua-

Digitized by Google

tre soldats de blessés: un des premiers mourut de sa blessure quatre jours après; c'étoit un sergent piémontois, que S. A. R. avoit envoyé au mois d'octobre, très-brave homme; il se nommoit Livournes.

Le canon fit autant de désordre parmi les ennemis que le fusil; nous avons su qu'ils perdirent beaucoup de monde, sans en savoir positivement le nombre.

Le 17, le sieur Thouvet, qui avoit conduit les Piémontois dans Montmélian, retourna à Turin; M. le gouverneur l'envoyoit à S. A. R. pour lui apprendre l'état de la place, et lui dire ce qu'il ne pouvoit pas confier à des lettres; il passa fort heureusement, et s'acquitta de sa commission avec tant de prudence, qu'il a mérité que S. A. R. l'ait récompensé d'une lieutenance dans son régiment des Dragons-Rouges. Le 18, M. de Chalandière sortit à une heure de nuit avec trente hommes, pour attendre les ennemis sur le chemin des Caloudes; il se retira sans aucune rencontre.

Le lendemain 19, le même lieutenant étant sorti à la même heure, alla se mettre en embuscade au chemin des Fontaines, où les patrouilles de Torméry et du Crêt alloient quelquefois se joindre. On s'aperçut de la ville qu'ils étoient déjà en embuscade entre Arbin et les Capucins; on rappela le détachement qui étoit dehors, et on le fit couler le long des murailles pour observer leurs desseins. Ils ne bougèrent de toute la nuit d'une petite maisonnette; on y alla pour les enlever au point du jour; mais ils se retirèrent, et si à la hâte, qu'ils y laissèrent quelques fusils.

Le 20, on fit une autre sortie sur le midi, du côté de Blondet. On nous avoit dit que de nouvelles troupes avoient été mises dans ce quartier; M. le gouverneur voulut leur tâter le pouls; il commanda à M. de Chamousset de sortir avec soixante homme, et de s'avancer jusque sous le coteau de la Chavanne: MM. Carpinel le cadet, Brun et une partie des volontaires se joignirent à lui. Les ennemis sortirent de leur retranchement pour nous disputer la hauteur; nous ne laissâmes de la regagner et d'en débusquer la sentinelle avancée; mais comme tout le coteau étoit plein de blés, dans lesquels ils nous attendoient à couvert, on se contenta de cet avantage et de leur gâter une fontaine qui étoit à mi-côte, où le corps-de-garde de Blondet venoit prendre de l'eau, et l'on coupa tous les arbres qui la couvroient. Les femmes de la ville se prévalurent de ce coup pour aller prendre les herbes des jardins au-delà du pont. Nous eûmes dans cette action un soldat tué, un sergent piémontois, nommé Lespine, aussi tué, et trois soldats blessés.

Dès le lendemain, les ennemis commencèrent un boyau sur le bord de la hauteur depuis la Chavanne jusqu'à leur retranchement sur l'Ile, pour s'opposer sans péril de ce côté à toutes nos sorties (3-2); ils firent aussi un fossé depuis la rivière jusqu'à la Chavanne, qui acheva leur ligne (4-3). Le 23, nous vîmes arriver deux bataillons du régiment de Bourgogne, dont un renforça le quartier de Cruet, et l'autre celui de la Chavanne. Un gros de cavalerie et d'infanterie s'étant voulu avancer jusqu'au-dessous des prés de Beauregard, pour commencer à les faucher, le canon ne les y laissa pas long-

Digitized by Google

temps en repos, et les contreignit de se retirer; le lendemain, on y trouva de grandes traces de sang, des boyaux, des morceaux de chair et des lambeaux de juste-au-corps ensanglantés, qui furent des marques évidentes qu'ils avoient été maltraités.

Le 25, depuis huit heures du soir jusqu'au point du jour, ils firent un feu continuel dès leur retranchement vis-à-vis de l'île; nous ne pûmes comprendre à quel dessein, puisque nous n'avions personne en campagne; cela nous tint alerte toute la nuit.

Le 26, M. de Buttet le cadet se rendit, avec trente hommes et Lallemand, dans la montagne de la Thuile. Les ennemis n'ayant paru, il se retira; Lallemand y resta avec trois hommes pour reconnoître le poste.

Le 27, ils voulurent recommencer à faucher; le canon leur fit quitter prise comme la première fois; les nôtres y allèrent pour retirer le peu de foin déjà coupé; les dragons voulurent s'y opposer, mais en vain; la place nous resta, le foin fut emporté et les dragons repoussés.

Malgré leurs soins et leurs gardes, les François n'avoient pu empêcher que nous n'envoyassions de temps en temps dans les montagnes à la provision du beurre et du fromage; ils surent qu'on passoit par la Thuile; le 29, ils se saisirent de la Péronse pour s'y opposer; ils y mirent cent hommes de garde, d'où ils en détachoient tous les jours une de trente aux Caloudes, laquelle rôdoit jour et nuit par la montagne. Cette précaution nous incommoda beaucoup dans la suite, mais ne put pas interrompre tout-à-fait notre commerce.

Ce nouvel établissement nous coûta plusieurs coups de canons; mais les murailles du château de la Pérouse sont à l'épreuve des plus grosses pièces. Ils avoient commencé à faucher; nous en fîmes autant depuis la Chaîne jusque bien loin delà Moretel. Les ennemis voulurent s'y opposer; mais comme ils avoient toujours du bas, ils s'en fatiguèrent, et laissèrent retirer nos foins si tranquillement, qu'on peut dire que nous étions souvent mêlés à eux.

On poursuivoit cependant les travaux au château; le cavalier de Bonvoisin étoit achevé depuis quelques jours; la palissade et le glacis de la Vigne l'étant aussi, on continua celui-ci jusqu'au ravelin de la porte, et l'on y commença un beau chemin couvert et palissadé. Il auroit été à souhaiter qu'on l'eût pu étendre tout au long de la contrescarpe, de même que le glacis; mais comme il étoit nécessaire de commencer par un bout, on le fit du côté le plus facile et où l'on craignoit une des principales attaques. Le sieur Baroncello y faisoit travailler avec toute l'application possible; il falloit se ménager avec les soldats, qui avoient une grande répugnance au travail.

On aura été surpris de voir tout ce que M. le marquis de Bagnasc faisoit dans une place environnée d'ennemis depuis treize mois, et bloquée pour ainsi dire à vue depuis sept ans; mais on le sera bien davantage que n'ayant plus de petite monnoie, il ait trouvé des coins, des matériaux et des ouvriers, et ait fait battre des pièces de six sols qui passoient par toute la Savoie; il est vrai qu'il y employa de sa vaisselle d'argent pour les faire de bon aloi. Il avoit trouvé jusque-là

Digitized by Google

des moyens d'avoir tout ce qui lui étoit nécessaire; mais n'en ayant pu trouver contre les maladies et contre la désertion, qui commençoient à s'introduire, et encore pour remplacer les soldats qu'il perdoit, il en eut tant de chagrin que nous craignîmes pour lui-même.

Les ennemis fauchant les prés deçà les Capucins, avoient mis deux corps-de-garde pour se couvrir, l'un à la Carronière, de quinze hommes, l'autre de huit, à cent pas des Capucins. La sentinelle avancée de celui-ci ayant été aperçue par les nôtres, ils résolurent d'aller l'enlever : M. Brun fut détaché le 2 juillet avec dix-huit hommes, tous officiers, volontaires ou sergens. L'enclos des Capucins étant fort près de la ville, M. le gouverneur avoit fait faire une fausse porte par laquelle on pouvoit aller à couvert le long de la rivière jusque dans leur couvent.

M. Brun ayant pris cette route, à peine eut-il paru avec son détachement, que la sentinelle, le premier corps-de-garde et les faucheurs prirent la fuite; le second ne résista pas long-temps et fut poursuivi jusque dans les masures d'Arbin; les gardes du Crêt, de la poudrerie et du camp de Mérande, au nombre de trois cents, furent d'abord en campagne; notre petit détachement se retira devant les Capucins, où il attendit de pied ferme tout ce qui venoit à lui; mais après la première décharge, M. Brun s'étant aperçu d'un autre détachement qui prenoit par derrière les Capucins, n'hésita pas de se jeter le premier dans le couvent; il y fut suivi de si près, qu'ils se trouvèrent tous en même temps dedans. Les nôtres n'étant pas assez forts pour s'y arrêter, gagnèrent le jardin et une allée de charmilles, se rendirent à la fausse porte, où ils avoient laissé deux hommes pour la garder, et se cantonnèrent à une petite chapelle de saint Antoine, qui n'est séparée du verger des Jacobins que par le grand chemin.

Les ennemis qui n'avoient pas suivi les nôtres à la sortie des Capucins, se contentèrent de les accompagner de plusieurs balles; et après avoir rempli de mousquetaires toutes les fenêtres et toutes les portes de ce couvent, le gros se mit en bataille au-devant. Ce fut de là que commença un nouveau combat : il y eut pendant cinq heures un feu continuel; mais celui de notre détachement étant soutenu par celui du rampart de la ville et par le canon du château, les ennemis furent contraints de se retirer à cinq heures du soir, avec perte d'un si gros nombre des leurs, que nous avons su depuis qu'ils furent plus d'un jour à enterrer les morts, et qu'ils envoyèrent à Saint-Pierre-d'Albigny plusieurs charrettes pleines de blessés. Le prédicateur des Capucins y eut un coup au travers du corps, dont il n'est pourtant pas mort.

On aura peine à croire que dix-huit hommes aient soutenu un si rude choc; la valeur de chacun en particulier suppléait à ce petit nombre. Je crois faire assez l'éloge qu'ils méritent en donnant ici leurs noms : M. Brun, commandant; M. Carpinel le cadet, qui voulut y aller comme volontaire; M. de Villeneuve; M. Carron; M. le marquis de Carret; les sieurs Alphonse et Petit; trois sergens piémontois et

Digitized by Google

deux savoyards, et six soldats choisis. Il n'est pas moins surprenant que nous n'y ayons eu que des blessés; et que le troisième des MM. de Sirace, qui étoit allé après les autres, ait reçu un coup de fusil à l'œil gauche, qui lui traversa la tête, sans qu'il en mourût; il n'étoit pas moins brave que ses deux aînés, et il vouloit, comme eux, être partout.

Les provisions de charbon commençoient à diminuer. M. le gouverneur y avoit pourvu par une charbonnière qu'il avoit fait faire à la tête de l'île; le feu du retranchement opposé incommoda tellement nos charbonniers, qu'ils n'y purent plus travailler; il y en eut même un de blessé. Cela fit résoudre d'en faire une dans nos fossés; ce qui a remplacé une partie de ce qu'on consumoit tous les jours.

Le temps de la moisson étant aussi arrivé, on commença le 3 juillet à couper le blé qui étoit entre Morêtel et le château. On ne s'arrêta pas là : nos femmes passèrent jusque dans les champs de Francin; on les faisoit soutenir par un détachement posté à la Maladière; elles s'y retiroient quand elles voyoient arriver l'ennemi, et retournoient au travail quand il se retiroit. Cette manière nous a produit plus de blé que si nous l'eussions entrepris à force ouverte; les ennemis se lassoient de courir après des femmes qui fuyoient dès qu'elles les voyoient paroître, et dont la prise étoit si peu importante.

Cependant, le 4, des soldats s'étant voulu joindre à ces femmes, une compagnie de dragons vint pour s'emparer d'un pont par lequel il falloit se retirer; sept hommes y avoient été laissés pour le garder; ils firent tête aux dragons; et, à la faveur du canon du château, ils favorisèrent la retraite à leurs camarades, sans autre perte que de trois femmes, qui furent prises et renvoyées d'abord.

Le 5, les ennemis établirent un nouveau corps-de-garde entre les bois et les vignes au-dessus de la Maladière, dont ils détachoient une patrouille de dix hommes, qui, se joignant à celles des Caloudes, nous ferma entièrement le passage des montagnes. Nous continuions cependant la coupe de nos blés, et quelques efforts qu'aient faits les ennemis pour l'empêcher, nous avons eu toute la moisson qui étoit dans les champs de Morêtel, et toute l'herbe depuis la Chavanne jusque sous les premières maisons de Francin. Cela ne pouvoit guère se faire sans quelques coups; mais comme cela se passoit parmi nos travailleurs qui ne sortoient jamais sans armes, je n'en parlerai point, si ce n'est qu'il y ait eu quelque action particulière.

Le 9, un de nos bateaux revenant de l'île des Capucins, où nos gens étoient allés couper des fascines, les ennemis descendirent en grand nombre de la Chavanne, et s'avancèrent jusque sur le bord de la rivière pour leur tirer dessus; notre garde de la Chaîne s'avança à son tour au bout du pont; les maisons et les remparts de la ville furent bordés de ce côté-là; on répondit pendant une heure à leurs salves; la retraite du bateau sous le pont, et la nuit qui survint, terminèrent la fusillade.

Le 10, par l'imprudence de deux soldats qui fumoient au corps-de-garde de la Chaîne, le feu se mit aux poudres, aux grenades et

Digitized by Google

aux autres feux d'artifice qu'on y tenoit. On y courut d'abord, et il n'y eut que sept soldats un peu brûlés. Ce même jour, une femme qui s'étoit trop avancée du côté de Francin, fut tuée.

La nuit du 13, les ennemis mirent le feu à quelques blés qui restoient encore par-delà les Capucins; mais ils n'osèrent pas trop s'approcher de ceux qui étoient sous notre mousquet.

Le 14, deux de nos charpentiers qui avoient pris le parti de nos palissades pour le chemin couvert entre la redoute de la Vigne et le ravelin, allèrent imprudemment dans l'île sans l'envoyer reconnoître; ils donnèrent dans une embuscade et furent pris, leur batelier tué, et le bateau emmené.

Ce même jour nous vîmes arriver un gros corps de troupes, qui campèrent entre Cruet et Mérande, et un autre qui campa à l'Orme et à Planaise. Nous avons su depuis que c'étoient celles qui avoient été à l'expédition de la Val-d'Aoste, et qui venoient pour faire le siége de la ville. Nous étions depuis quelque temps serrés de si près, que nous ne pûmes jamais faire sortir personne pour nous apporter des nouvelles de leur dessein.

Nous nous aperçûmes d'abord de cette augmentation; car le 15 ils vinrent en grand nombre aux Caloudes et à la Pérouse, à Arbin et et à la Maladière, pour empêcher le reste de nos moissons; mais cela ne les interrompit pas, parce qu'ils se contentèrent de tirer sur nos moissonneurs, et nous de les soutenir; et comme ils n'approchèrent pas de plus près que la portée du fusil, il n'y eut rien de considérable ce jour-là, qu'un grand feu de part et d'autre, et plusieurs volées de canon du château.

La nuit du 16, ils retournèrent dans l'île, dont ils s'emparèrent en y établissant un corps-de-garde de cent hommes. La prise des deux charpentiers avoit servi de leçon pour n'y plus retourner sans la reconnoître; on y envoya ce matin quatre garçons; ils les laissèrent entrer bien avant dans le bois, se flattant encore de surprendre le bateau qui les y avoit portés; mais comme ils se virent découvert par un des quatre qui échappa, ils sortirent de leur embuscade, et vinrent jusqu'au bord pour l'enlever; mais il étoit déjà de notre côté, et la garde de la Chaîne s'étant avancée et un détachement de la ville y étant accouru, ils furent repoussés dans le fond du bois, avec perte d'un officier que nous vîmes emporter, et de plusieurs soldats.

Le garçon qui s'était échappé s'étant caché dans un buisson au bord de la rivière, dès qu'on le vit paroître, un soldat se jeta dans l'eau, et nonobstant tous les coups qu'on lui tiroit de la hauteur de Blondet, l'enfant fut retiré; les trois autres furent conduits à la Chavanne, on les fit inhumainement passer trois fois par les baguettes, au milieu de deux files de tout un bataillon; le plus grand fit quatre tours, parce qu'il étoit marmiton du gouverneur; et ils furent renvoyés après un traitement si dur. Ces enfans ne pouvoient être considérés comme espions, puisque jusqu'à ce jour nous avions été paisibles possesseurs de l'île; ils n'avoient été pris ni dans le camp des ennemis, ni par-delà leur première garde, et ils furent cependant cruellement traités.

Digitized by Google

Il ne restoit à moissonner que le blé qui étoit sur les murailles de la ville, qui fut le plus difficile à retirer, à cause des gardes de la Pérouse et des Caloudes, dont il n'étoit pas éloigné de la portée du fusil. On y envoya le 17 quelques moissonneurs; mais les ennemis s'étant vantés que nous ne l'emporterions pas, s'avancèrent jusqu'à moitié des vignes dans un petit retranchement qui est sur le chemin des Fontaines. Nos travailleurs se retirèrent; nous ne nous étions pas mis en état de les soutenir, croyant avoir plus facilement le blé à petit bruit. M. le gouverneur ne voulant pas en avoir le démenti, les y renvoya le lendemain 18, et fit faire un si gros feu de la ville et de la redoute de la Roche, que, nonobstant les efforts des ennemis, le blé fut tout retiré à deux heures après midi. La bravoure de MM. d'Aiguebelle, de Thoire, de Marète, et Carpinel contribua le plus à cet avantage.

Ces messieurs avoient remarqué que les ennemis vouloient se saisir, comme le jour auparavant, du chemin en-dessus des Fontaines; ils y allèrent avec quelques officiers et volontaires; ils les en chassèrent et s'y soutinrent jusqu'à ce que tout fût achevé, nonobstant le feu qu'on leur faisoit des Caloudes. Les femmes mêmes donnèrent dans cette occasion des marques de leur fermeté; leur sexe ne les mettoit pas à couvert des balles; on ne cessoit de leur tirer dessus; aucune cependant ne fut ébranlée, ni détournée un moment de couper et lier le blé.

Un déserteur qui vint de la Chavanne, le 19, nous avertit que les François avoient déjà tenté plusieurs fois de brûler trois monceaux de foin qui étoient sur la droite du pont; mais que la vigilance des gardes de la Chaîne et de la Vigne les en avoit toujours empêchés; le 20, on les fit retirer dans la ville. Le même jour une fille fut, à la portée du pistolet de la Pérouse, prendre une jument qui s'étoit écartée, et nonobstant le feu de l'ennemi, elle monta sur la jument, et la ramena. Cette hardiesse devoit attirer l'admiration et non pas des coups de fusils.

Le 23, on envoya un bateau à l'île des Capucins pour y couper des fascines; le quatier de la Chavanne, duquel il étoit découvert, en donna avis par un signal à celui du Crêt; il vint d'abord un gros détachement aux Capucins pour empêcher la retraite, mais il n'y fut pas à temps, le bateau descendoit déjà. Depuis l'accident arrivé au prédicateur des Capucins, les bons pères avoient obtenu de M. de la Hoquette qu'aucun François n'entreroit dans leur couvent, pourvu que M. le gouverneur promît la même chose de son côté; il l'accorda volontiers, et leur tint religieusement sa parole; les autres, comme on vient de le voir, ne furent pas si scrupuleux; car non-seulement dans cette dernière action, mais encore dans toutes les occasions où ils ont cru que le couvent leur étoit utile, ils s'en sont emparés, et y ont mis des détachemens, contre la parole donnée et reçue.

Le 26, à huit heures du matin, on vit partir un grand nombre de fascines au-dessus de la Chavanne; cela fit d'abord juger que les ennemis avoient quelque nouveau dessein : nous en fûmes éclaircis à trois heures après midi, par une batterie que nous vîmes faire au même endroit (*d*). Nous avions été depuis quelque temps si étroitement

Digitized by Google

resserrés, que nous n'avions pu recevoir aucune nouvelle, ni apprendre si c'étoit à la ville, ou au château, ou à tous deux ensemble qu'ils en vouloient; dans cette incertitude, on prit dans l'une et dans l'autre des précautions contre leur entreprise, et l'on se prépara pour une vigoureuse défense. Le même jour 26, ils commencèrent un boyau au milieu des masures d'Arbin, qu'ils conduisirent contre les Capucins entre des haies et des arbres qui les couvroient (5-6).

Le 27, ils continuèrent leur batterie de la Chavanne : nous reconnûmes dès lors qu'elle étoit percée pour quatre pièces de canon, et que les embrasures étoient tournées contre la ville; c'est celle qui nous a le plus incommodés, parce qu'elle enfiloit la muraille, et battoit en ruine le couvent des Jacobins, qui étoit la meilleure de nos défenses. Ils affectèrent d'envoyer, ce même jour, par un tambour, à la femme de notre médecin, un passeport qu'une de ses amies lui avoit procuré, pour semer la terreur par la relation qu'il fit des terribles appareils que l'on préparoit contre la ville. Nous apprîmes par lui qu'il y avoit neuf bataillons d'infanterie et un régiment de dragons pour ce siége. Voici de quelle manière ils établirent leurs quartiers : un bataillon de Piémont et le régiment de Foix étoient campés à la Chavanne et à Planaise; Bourbon et un régiment de milice gardoient les lignes du côté des Jacobins, qui étoit le plus foible endroit de la ville et le plus à couvert du canon du château; les régimens de Limousin, Rouergue, de la Couronne, de Lorraine et un bataillon de Navarre furent mis entre Cruet et Mérande, et les dragons campés en divers endroits, selon la commodité des fourrages, furent rassemblés pour porter la fascine.

La nuit du 27, ils ouvrirent la tranchée dans les formes. Ils la commencèrent au bout du boyau qu'ils avoient fait le jour auparavant, et la poussèrent jusqu'au milieu du pré du président de la Pérouse, entre les Addobes et les Capucins, à deux cents pas de notre muraille (6-7). Le feu qu'on leur fit toute la nuit dessus ne les détourna pas, et un grand brouillard qui s'éleva devant jour, et continua tout le matin du 28, leur facilita cette approche. Dès que le brouillard fut dissipé, nous vîmes arriver à Arbin quatre grosses pièces de canon; c'étoit celles qu'ils avoient destinées à faire brèche; la batterie de la Chavanne fut achevée, et commença à tirer dès les dix heures de ce matin; un soldat qui étoit sur la muraille fut emporté par les premières volées, et nous nous aperçûmes dès ce premier jour de l'incommodité que nous en recevrions dans la suite.

La nuit du 28, ils tournèrent leur tranchée sur la droite du côté des Caloudes, jusqu'à la muraille du verger des Jacobins (7-8), où ils commencèrent une nouvelle batterie (*f*); ils y travaillèrent tout le 29, à la faveur de ladite muraille et d'un parapet qu'ils avoient déjà fait à l'épreuve pendant la nuit. Le canon du château et la mousqueterie de la ville tirèrent tout le jour sans pouvoir les incommoder beaucoup.

Toutes les voies de sortir de la place nous étoient fermées, et tous les passages les plus secrets si bien gardés, qu'on n'osoit plus les tenter. Cependant, M. le gouverneur vouloit faire savoir à

Digitized by Google

S. A. R. la nouvelle attaque des ennemis, et envoyer en même temps prendre de l'argent dont on manquoit. Il nous restoit encore l'Isère ; Lallemand et un nommé Violon s'offrirent à la passer à la nage; la nécessité obligea M. le marquis de Bagnasc de se prévaloir de leur zèle, et ils avoient déjà traversé heureusement la rivière la nuit du 26 au 27. Ils retournèrent la nuit du 29 ; mais n'ayant pas bien pris leurs mesures, le jour les surprit sous la Chavanne. Lallemand, se voyant découvert et perdu sans ressource s'il étoit pris, se jeta d'abord dans le gros de l'eau; et quoiqu'il sût parfaitement bien nager, il se noya à notre vue, sans que deux soldats, qui se jetèrent pour le secourir, pussent seulement retirer son corps.

Violon, intimidé du malheur de son camarade, n'osa pas s'y exposer, il passa seulement le petit bras de la rivière, et crut pouvoir se cacher jusqu'à la nuit dans l'île des Capucins; mais ayant été découvert, il fut pris et pendu six jours après. Il auroit pu espérer sa grâce, s'il avoit dit le principal sujet de sa sortie; mais il garda le secret au péril de sa vie, et on ne lui arracha jamais d'autre aveu que celui d'être allé reconnoître le camp; et comme on lui dit sur le gibet de demander pardon au roi, il répondit en bon Savoyard, que n'étant son sujet et ne l'ayant jamais offensé, il n'en feroit rien; mais qu'il le demandoit à S. A. R. et à M. le marquis de Bagnasc, pour ne les avoir pas bien servis, et qu'il étoit content de mourir pour le service de son prince. La garnison fit une grande perte dans ces deux hommes; tout ce qu'a fait le premier en fait foi, et quoiqu'il fût étranger, son zèle et son attachement pouvoient l'égaler au plus fidèle sujet. L'autre nous avoit été fort utile par tous les voyages qu'il avoit faits en Piémont et partout. On l'envoyoit pour apprendre des nouvelles des ennemis. J'ai cru devoir cette digression à la mémoire de ces deux hommes, dont les services méritent tout au moins cette récompense.

Ce même jour 29, il y eut une suspension d'armes depuis huit heures du matin jusqu'à onze. M. le gouverneur s'étant aperçu que les ennemis faisoient des magasins dans les Capucins, parce que son canon les épargnoit, envoya un tambour à ces Pères pour les avertir de se retirer, parce qu'il alloit faire tirer sur le couvent. Les allées et venues que firent les Religieux pour l'en détourner, donnèrent lieu à cette suspension de trois heures; elle ne fut pas bien observée des ennemis; car ils ne laissèrent pas de tirer quatre volées de canon de la Chavanne, dont une faillit emporter M. de Chamousset, qui parloit à M. de Thouy, qui l'avoit fait demander sur la muraille; celui-ci s'en excusa sur l'éloignement du quartier; on aima mieux recevoir cette excuse que de lui rendre la pareille en lui faisant tirer dessus, et à tous les officiers qui étoient à découvert; M. de Chalandière, lieutenant, fut blessé, sur le soir, à la cuisse et à la tête d'un éclat de canon.

La nuit du 29, la batterie fut achevée (*f*), et les ennemis y conduisirent une des quatre pièces de canon d'Arbin; on la nommera batterie de brèche. Ils ouvrirent aussi la muraille, et poussèrent leur tranchée sur la gauche jusqu'au milieu du verger (8-9).

Digitized by Google

Le 30, le canon fut en batterie à dix heures du matin, et tira tout le jour contre la deuxième tour, à compter depuis le couvent des Jacobins; le dessus en fut tout abattu et le reste ébranlé.

La nuit du 30, ils continuèrent la tranchée, qu'ils avoient laissée au milieu du verger, et l'avancèrent jusqu'à une deuxième muraille qui les séparoit du jardin (9-10); il n'y avoit que cent vingt pas d'une muraille à l'autre. Cependant notre feu ne diminuoit point; et quoique les canons de la Chavanne nous incommodassent sur les ramparts et dans Saint-Dominique, d'une manière qu'il paroissoit impossible d'y demeurer, on ne laissa pas de s'y tenir pendant tout le siége.

Le 31, soit qu'il fut arrivé quelques désordres à la batterie de brèche par celle que M. le gouverneur lui fit opposer dès qu'il put la découvrir, soit qu'ils attendissent d'autres canons, on cessa d'y tirer depuis midi. Il n'en fut pas de même de celle de la Chavanne: les quatre pièces ne discontinuoient point de tirer jour et nuit, et avec un tel succès, qu'elles rasèrent tous les crénaux de la muraille, et estropièrent ce jour-là, par les éclats des poutres, des pierres et des ardoises, six soldats qui faisoient feu de dessus le chœur des Jacobins. Cette batterie étoit si éloignée et si avantageusement postée, que les nôtres ne la pouvoient guère incommoder, et elle a eu pourtant un canon démonté.

La nuit du 31, ils continuèrent un boyau à l'angle de la tranchée, qu'ils avoient traîné à droite la nuit du 28, et le conduisirent à gauche contre une chapelle qui est dans le grand chemin, entre les Capucins et la porte d'Arbin, où ils avoient un corps-de-garde; ils continuèrent le boyau par-devant cette chapelle jusqu'à la rivière (7-11).

Cette même nuit, ils nous tâtèrent le pouls par une espèce d'attaque générale, qui se termina à une simple escarmouche. Elle commença par la tranchée, d'où l'on fit un feu extraordinaire; un gros détachement vint pour couper la palissade qui fermoit le faubourg de la Chaîne sous Saint-Dominique; le quartier de Blondet descendit au bord de la rivière pour tirer sur notre garde du pont, et un autre qui vint de la Pérouse, s'adressa au corps-de-garde de la porte de Chambéry. Bien attaqué, bien défendu: ils trouvèrent partout une égale vigilance et une vigoureuse résistance; ils se retirèrent une heure après, et n'osèrent plus de toute la nuit approcher de nos murailles, d'où l'on jetoit incessamment des feux d'artifice. Si les ennemis en furent incommodés, nous y eûmes notre part par un accident qui arriva: on avoit fait, comme on a dit, murer toutes les ouvertures et toutes les fenêtres des Jacobins qui regardoient en-dehors; on avoit aussi ordonné aux religieux d'abattre une galerie qui régnoit le long de cette face. Un d'entre eux, plus opiniâtre que les autres, avoit toujours différé d'abattre celle qui étoit devant sa chambre; un des feux d'artifice qu'on y jetoit par les petites embrasures qu'on y avoit laissées, s'attacha à cette galerie, et elle fut embrasée dans un moment, de même que le grand toit auquel elle étoit attachée, et quelque secours qu'on y apportât, on ne put jamais sauver que l'église et un petit corps-de-garde plus bas que le reste; il

Digitized by Google

est vrai que le canon des ennemis avoit déjà si maltraité ce couvent, qu'on pourroit dire que le feu n'avoit fait que prévenir son entière destruction.

M. de Villeneuve n'étant pas content d'avoir été dans presque toutes les occasions de cette nuit, monta le matin du 1er août sur une tour qui flanquoit la façade du couvent, pour voir s'il pourroit tirer dans la tranchée; il n'y eut pas paru, qu'il reçut un coup de fusil au travers du corps, qui le tua sur la place. Nous ressentîmes vivement sa perte. C'étoit un des plus braves et des plus intrépides volontaires que nous eussions; il s'étoit trouvé dans toutes les occasions les plus dangereuses, et il s'étoit partout distingué.

Ce même jour, les trois pièces de canon qui étoient à Arbin furent en batterie *(f)*; le feu de la nuit précédente avoit été fait en partie pour en favoriser l'approche. Elles commencèrent le matin à foudroyer la seconde tour, qui en étoit battue d'une telle manière, qu'en peu de temps elle eut une ouverture considérable; mais comme le penchant de ce terrain faisoit cette tour et une partie de la muraille beaucoup plus hautes en-dedans qu'en-dehors, la brèche, quoique large, ne fut pas d'un facile accès, et nous eûmes le loisir d'attendre la nuit pour la réparer. Le boyau achevé la nuit précédente nous ayant fait craindre que les ennemis voulussent établir, dans le grand chemin, une nouvelle batterie contre la porte d'Arbin, on la fit terrasser de même que la muraille qui est contiguë; mais on reconnut ensuite que ce n'étoit que pour mettre en sûreté le corps-de-garde de la chapelle et aller à découvert jusqu'à la rivière.

La nuit du 1er août, ils commencèrent un autre boyau dans l'endroit où la muraille avoit été ouverte la nuit du 29, et l'avancèrent à droite de cinquante pas le long de la tête d'un marais (8-12), et à la queue de ce boyau, ils travaillèrent à une batterie de deux pièces qui étoit moins exposée au canon du château que la première *(g)*. Nous n'étions cependant pas oisifs dans la ville; les uns faisoient feu sur la muraille, et les autres étoient occupés à réparer la brèche. Quoique toute la face de la tour fût battue, les flancs restoient encore; cela nous donna plus de facilité de la remplir de bois, de terre, de fumier, de fascines et de tout ce dont on se sert dans de pareilles occasions; et nous employâmes si utilement la nuit, quoique courte, que nous nous mîmes hors d'insulte. Cette réparation ne suffisoit pas, car nous jugions bien que quatre canons, dont l'un portoit trente-six livres de balles, et les autres vingt-quatre, auroient aussitôt détruit tout le travail que nous avions fait la nuit.

Le 2, au point du jour, nous commençâmes un retranchement, qui fut appuyé contre une petite muraille qui règne tout le long de la grande; on le flanqua de deux traverses de tonneaux qui le fermoient aux deux bouts; il étoit de vingt-cinq pieds de long, et large de huit. Nous ne nous étions pas trompés; la tour fut rasée à neuf heures du matin, et tout notre travail de la nuit précédente écroulé; et le canon ayant été tourné à midi contre les deux courtines à droite et à gauche de cette tour, nous fûmes obligés d'allonger notre retranche-

Digitized by Google

ment, et de transporter plus loin les deux traverses que nous y avions déjà faites.

La peine ne nous rebuta pas : nous y mîmes d'abord la main ; et comme une partie des soldats étoit occupée à faire feu sur la muraille, nous y employâmes les femmes, dont l'intrépidité fut admirable dans cette occasion, puisque ni le péril, ni l'éclat du canon qui battoit là incessamment, dont deux furent tuées et trois blessées, ne furent capables de les faire retirer.

Les ennemis nous croyant si occupés à ces travaux, ou si lassés de tant de fatigues, se flattèrent de nous surprendre par où nous ne pensions pas l'être, et que les murailles de Saint-Dominique, depuis l'incendie, étant sans défense, ils pourroient facilement les insulter. Pour cet effet, à deux heures après midi dudit jour, ils percèrent en deux endroits celles du jardin, et se jetèrent en grand nombre à celles de l'église du couvent, avec des pelles, des pioches, des échelles, des madriers, et tout ce qui étoit nécessaire pour escalader, saper et attacher le mineur. Le peu de distance qu'il y a d'une muraille à l'autre fit qu'ils s'attachèrent sans résistance à cette dernière. Les soldats étonnés d'une si subite irruption, ayant abandonné le chœur de Saint-Dominique, les ennemis se logèrent d'abord au pied de la muraille, à la faveur de deux éperons qui en couvrent la face, et y posèrent le madrier. M. de Chamousset y accourut avec plusieurs volontaires et une partie de sa compagnie, qui étoit toujours de piquet sous les halles ; et comme les ennemis étoient à couvert du mousquet, à la réserve d'une tour où il n'y a qu'une petite fenêtre, il y envoya M. le marquis de Carret avec six soldats, et distribua le reste dans toutes les ouvertures d'où l'on pouvoit jeter des grenades : on en jeta une si grande quantité, et les soldats tiroient si à propos, qu'après un combat de plus d'une heure et un feu horrible de part et d'autre, les ennemis furent chassés de dessous nos murailles et abandonnèrent tous les instrumens qu'ils avoient apportés. M. d'Hocquincourt, colonel de Lorraine, et un lieutenant-colonel y furent blessés. Ils laissèrent plusieurs morts dans le jardin, et nous avons appris depuis que cette tentative leur avoit coûté plus de cinquante hommes. Tout notre monde y fit son devoir, et particulièrement le marquis de Carret, qui soutint l'effort de plus de trente François, qui avoient déjà une échelle contre la fenêtre de la tour, qui n'avoit qu'une croisée de fer facile à détourner. Nous ne perdîmes personne ; un sergent piémontois de la Croix-Blanche, nommé Saint-Amant, fut le seul légèrement blessé au visage d'un coup de pistolet.

Les occupations de la ville n'empêchoient pas de continuer les travaux au château ; la palissade du chemin couvert n'étoit plantée qu'à moitié ; M. le gouverneur la fit incessamment achever ; il y fit aussi transporter toutes les cloches de la ville, et toutes les denrées et les meilleurs effets des habitans.

La nuit du 2, nous continuâmes le retranchement derrière la brèche, et les ennemis leur tranchée à la tête du marais, qu'ils avancèrent encore de cinquante pas (12-13), et mirent en état leur deuxième

Digitized by Google

batterie de brèche. Ils reprirent encore la tranchée de la nuit du 30, qu'ils détournèrent sur la droite de cinquante pas contre la ville (10-14); le terrain étoit si propre, qu'ils employèrent fort peu de gabions et de fascines pour soutenir les parapets. Les quatre pièces de la batterie commencèrent à tirer dès le point du jour du 3, et continuèrent avec une telle violence, que sur le tard toute la tour fut rasée, et les deux courtines à droite et à gauche fort ébranlées.

On avoit ôté dès la nuit précédente un des canons de la Chavanne, et on l'avoit fait passer la rivière sur le bateau de Cruet, pour faire encore une batterie contre le chœur de Saint-Dominique; les trois qui restèrent, continuèrent leur feu contre le couvent avec un tel succès, qu'on pouvoit à peine tenir dans l'église, dont la voûte menaçoit ruine par les fréquens coups qu'elle avoit reçus; et les ennemis s'étoient attachés à nous ôter cette défense, parce qu'étant fort élevée, c'étoit celle qui les incommodoit le plus dans leur tranchée.

Nous continuâmes tout le jour notre retranchement avec toute l'ardeur possible, et quoique nous connussions qu'il étoit impossible de sauver cette ville, nous voulûmes qu'il leur en coûtât pour l'avoir. Le feu de nos remparts ne cessa point; celui de Saint-Dominique étoit toujours le même, et le péril qu'il y avoit à essuyer dans l'un et dans l'autre, n'étoit pas capable de nous les faire abandonner. Nous eûmes ce jour-là deux soldats tués sur la muraille, et six brisés de l'éclat du canon dans ce couvent.

La nuit du 3, le canon qu'ils avoient ôté de la Chavanne étant arrivé, ils le conduisirent droit à la muraille du jardin des Jacobins, où ils n'eurent besoin de faire aucune batterie, parce que le couvent les couvroit du canon du château, et que ladite muraille leur servoit d'épaulement contre le mousquet; ils ne firent donc que la percer vis-à-vis du chœur qui étoit sans flanc et sans défense, et couvert, comme j'ai dit, de deux éperons. Ils firent, comme à l'ordinaire, un gros feu dès leur tranchée pour favoriser l'approche, et quoiqu'on y répondît vigoureusement de notre côté, on ne put pas l'empêcher. Le canon qui étoit à la portée du pistolet commença à tirer dès le point du jour du 4, avec un tel effet, qu'il fit en moins de deux heures une brèche pour quatre hommes. Cette pièce portoit trente-six livres de balles; elle étoit si proche, la muraille si mince, et les coups si souvent redoublés, qu'il n'est pas surprenant qu'elle fît en si peu de temps une si grande ouverture.

L'autre batterie de la brèche redoubla aussi son feu, de façon que la muraille à la droite de la tour étant déjà fort ébranlée, tomba à six heures du matin, ce qui fit une nouvelle brèche de vingt pieds de largeur. Les canons de la Chavanne faisoient aussi de leur côté tous leurs efforts.

Nous continuions cependant à réparer la brèche de la tour avec toute la vigueur et toute la diligence possibles; nous préparions des barils de poudre pour remplir les tombeaux de l'église des Jacobins, et y faire sauter les ennemis quand ils y entreroient; et quoique toutes nos défenses fussent abattues et que nous eussions déjà deux brèches

Digitized by Google

ouvertes et une troisième prête à se faire, nous nous disposions à les défendre; mais le peu de bourgeois qui restoient se flattoient de sauver leur ville s'ils évitoient un assaut, et d'avoir des François d'aujourd'hui la même capitulation qu'ils eurent l'année 1630, allèrent se jeter aux pieds de M. le gouverneur, pour le supplier de ne laisser pas réduire les choses à la dernière extrémité, et d'avoir pitié d'un grand nombre de femmes et d'enfans qu'il y avoit dans la ville, qui seroient infailliblement sacrifiés à la rage et à la fureur du soldat, s'il y entroit sans capitulation.

M. le gouverneur assembla les principaux officiers de sa garnison, et leur exposa la prière que les bourgeois venoient de lui faire; il leur fit rapporter par l'ingénieur de la place l'état des deux brèches, et leur ordonna de dire sans déguisement leur avis sur ce qu'il y avoit à faire dans cette occasion, pour l'honneur des armes de S. A. R., pour son service et pour la conservation du château.

Les raisons qui furent représentées sont que l'honneur des armes de S. A. R. n'étoit point engagé à une plus longue résistance, et qu'on ne pouvoit disconvenir qu'il n'ait été fort glorieux d'avoir soutenu dans une méchante bicoque, une ville sans dehors, sans fossé, sans artillerie, et fermée d'une simple muraille, dix jours de tranchée ouverte, trois batteries de huit pièces depuis vingt-trois livres de balles jusqu'à trente-six, trois mille volées de canon et davantage, et résisté avec cent cinquante hommes à l'effort de plus de huit des meilleurs bataillons de France, outre le régiment de milice et les dragons. Que la ville avoit été réduite par le bombardement et par le siége à des masures, pour lesquelles il n'étoit pas à propos de tenter l'événement de trois assauts, et puisqu'elle étoit inutile désormais au château, il valoit mieux l'abandonner que de risquer en même temps la perte de l'une et l'affoiblissement de l'autre par les braves gens qu'on y perdroit.

Qu'il restoit quatre cents femmes ou enfants qu'il faudroit voir inhumainement égorger, ou les retirer dans le château; que ce dernier parti étoit trop contraire au service, en se chargeant, après un blocus de quatorze mois, de tant de bouches inutiles; qu'en les abandonnant après tous les services qu'on en avoit tirés, on s'exposoit à la perte de leurs maris et de leurs pères, qui étoient si utiles à la garnison, et peut-être à un soulèvement qu'on auroit peine d'arrêter, et que ce seroit une imprudence ou plutôt une cruauté qui seroit généralement condamnée. De si fortes raisons obligèrent M. le gouverneur de permettre aux bourgeois de capituler; ce ne fut pourtant qu'à quatre heures après-midi, les brèches étant encore augmentées du tiers. Les syndics et le curé sortirent avec un tambour, et M. de la Hoquette leur accorda cette capitulation.

M. le gouverneur n'hésita pas de signer la trève; il avoit reçu une lettre de S. A. R., qui lui faisoit espérer d'être secouru dans quelque temps : au lieu de quatre jours, il en auroit accordé trente, si on les lui avoit demandés. Il ordonna de couler à fond deux bateaux qu'on tenoit sous le pont, pour ne pas les laisser aux enne-

Digitized by Google

mis. Toutes choses ainsi accordées, un capitaine fut donné de chaque côté pour sûreté de la trêve.

Le 5, à dix heures du matin, M. de Chamousset, qui avoit soutenu le siége, se retira au château avec sa garnison, et une heure après, les François entrèrent dans la ville; ils mirent des pionniers autour des murailles pour les démolir; cela ne leur fut pas difficile, parce qu'elles avoient déjà été ouvertes et ébranlées par le canon. Ils en voulurent faire autant du pont sur l'Isère; mais M. le gouverneur les fit avertir que s'ils ne s'en désistoient, il leur feroit tirer dessus et romproit la trêve, ce qui sauva encore ce pont pour quelques jours. M. le marquis de Thouy lui envoya, sur les cinq heures du soir, un aide-de-camp, pour le prier d'agréer qu'il vînt le saluer. La civilité fut acceptée. Il monta jusqu'au premier râteau avec M. le prince de Richemont, colonel de Foix, M. le marquis de Vieux-Pont, colonel de Bourbon, et plusieurs autres principaux officiers de l'armée, qui avoient envie de connoître un homme qui s'acquéroit tous les jours une si haute réputation. Cette entrevue se passa de part et d'autre avec beaucoup d'estime et toute l'honnêteté qui se pratiquent dans de pareilles occasions; et ces messieurs se retirèrent aussi charmés des manières de M. le gouverneur qu'ils l'étoient de sa bravoure.

Le 6 et le 7 se passèrent sans autre nouveauté que la continuation du démantellement. Le 8, M. le gouverneur apprit qu'on remplissoit de paille les maisons de la ville; il ne put pas douter du motif de ces préparatifs, et crut être obligé de s'y opposer, et de ne pas souffrir que la trêve, qu'il n'avoit accordée que pour le soulagement des sujets de S. A. R., fût employée à faciliter l'incendie de leurs maisons.

Il fit d'abord faire des plaintes à M. de Thouy, qui promit positivement que, quoique la chose fût litigieuse, on ne feroit rien pendant la trêve qui pût lui donner lieu de l'enfreindre; c'étoit, il semble, toute la précaution qu'on pouvoit prendre sur cet article, à moins que de tenir dans chaque maison un homme pour prendre garde à ce qui s'y faisoit; cependant elle ne put pas sauver cette ville; et nous fûmes bien surpris quand, sur les dix heures du soir du même jour nous la vîmes en un instant toute en feu. Jamais étonnement ne fut pareil au nôtre; car quoique nous eussions quelque soupçon de cet incendie, nous avions peine à croire qu'ils l'entreprissent contre leur parole pendant la trêve et avant que les ôtages fussent rendus de part et d'autre. Mais cette surprise ne fut pas tout à fait impunie : l'artillerie étoit pointée contre la ville dès le commencement de la trêve, et les soldats étoient redoublés sur la muraille; les ennemis furent aussi surpris à leur tour de voir augmenter le feu de leur incendie par celui de notre canon et de notre mousquet; le premier fut le signal du second, et l'un suivit l'autre de si près, que les plus paresseux à fuir apprirent à leurs dépens, qu'il étoit difficile de surprendre notre gouverneur.

Le 9, il envoya demander son ôtage à l'heure que la trêve devoit

Digitized by Google

expirer, et il rendit celui qu'il avoit au château, quand le sien arriva au pied du glacis.

La ville et les tranchées furent d'abord abandonnées après l'incendie, et les troupes qui avoient été employées à ce siége se retirèrent à leur quartier.

Nous n'y perdîmes aucun homme de distinction que M. de Villeneuve. Nous y eûmes six soldats tués et autant de blessés; et ceux qui auront vu cette ville, seront aussi étonnés de notre longue résistance, que des efforts et des appareils des ennemis pour sa conquête; car elle leur a coûté cinq cents hommes et plusieurs officiers.

Le 10, M. Mussan alla, avec un détachement de cinquante hommes, enlever les planches sur lesquelles le pont-levis de la Chaîne se soutenoit, et clouer ledit pont-levis.

Le 11, les ennemis le vinrent brûler, et dans le dessein qu'ils avoient de le miner, ils jettèrent dans la rivière toutes les poutres dont on couvre l'arcade, qu'ils laissèrent vide.

Le 12, ils attachèrent le mineur à l'arcade qu'ils avoient déjà attaquée dans le bombardement. M. le gouverneur vit bien qu'il lui étoit difficile de sauver le pont, et que n'ayant plus de garde ni de bateau sur l'Isère, les ennemis y travailleroient en sûreté pendant la nuit, quelque effort qu'il eût pu faire pour l'empêcher pendant le jour. Il voulut pourtant qu'il leur en coûtât du sang pour le détruire. La difficulté étoit d'aller à eux : l'arcade sur laquelle étoit le pont-levis et les poutres faisoient un vide de trois toises; le gros de l'eau passoit dessous, et l'on ne pouvoit traverser ce vide que sur la petite muraille d'un pied d'épaisseur qui formoit le parapet, et sur laquelle les poutres et le pont-levis étoient appuyés; cela ne le rebuta pas.

Il détermina, le 18, de faire enlever le mineur, qu'il jugea être fort avancé dans son travail, et donna cent hommes à M. de Chamousset, qu'il chargea de l'exécution de cette entreprise. Ceux-ci descendirent à la défilé à la Chaîne; vingt-cinq hommes des plus déterminés furent choisis avec un lieutenant nommé M. de Thoire pour passer sur cette petite muraille, et aller gagner la tête du pont, pendant que quatre sergens iroient reconnoître l'état de la mine et tuer le mineur; quarante hommes devoient rester sur le bord, du côté du faubourg, pour favoriser la retraite des premiers, et le reste dans les masures sur la gauche, pour s'opposer à tous les desseins de Navarre, qui pouvoit venir à nous à couvert par les tranchées et par la porte d'Arbin. Tout fut exécuté avec le même ordre qui avoit été projeté. M. de Chamousset passa le premier sur la muraille avec plusieurs volontaires qui l'avoient joint, et s'arrêta au milieu du pont, où il y avoit une chaîne que nous y avions faite. M. de Thoire avec les vingt-cinq hommes s'avança jusqu'au bout, et les sergens reconnurent l'arcade sans y trouver le mineur.

On découvrit un détachement des ennemis qui s'étoit caché sous un petit pont de bois sur un bras de la rivière, à soixante pas du grand. Le chagrin de n'avoir pas trouvé le mineur engagea nos gens à attaquer ceux-ci; on alla à eux et on les chassa à plus de cent pas de plaine jusqu'au pied du rideau de la Chavanne. Le bataillon de Piémont qui

Digitized by Google

y étoit campé, vint d'abord au secours de son détachement, et ayant donné signal à celui de Navarre qui étoit à la Pérouse, à Arbin et au Crêt de l'autre côté de l'eau, de venir par derrière, celui-ci alla d'abord aux tranchées et aux brèches de la ville au nombre de trois cents hommes; mais il n'osa pas gagner plus avant, à cause de la garde que nous y avions tout près; Piémont qui étoit descendu en même nombre, regagna le petit pont, mais sans pouvoir envelopper les vingt-cinq hommes qui étoient allés jusqu'à son quartier.

Quatre d'entre eux seulement, s'étant un peu écartés, se jetèrent sous le grand pont, à la faveur duquel ils espéroient se sauver; mais enfonçant dans le gravier à mesure qu'ils approchoient de la rivière, ils furent contraints de s'arrêter sous une des arcades. Nous voulions retirer nos soldats, et les ennemis nous en empêcher. Ceux-ci se saisirent du bout de la chaussée, et trois de nos officiers et autant de volontaires s'avancèrent à vingt pas d'eux, et y soutinrent pendant une demi-heure, à découvert, tout leur feu et tout celui du reste de Piémont, dont ils n'étoient qu'à la portée du pistolet: cette bravoure arrêta les ennemis; mais elle ne put pas nous faire recouvrer nos soldats; il falloit de grandes échelles pour les faire monter, et beaucoup de temps pour les avoir du château, et M. le gouverneur voyant grossir les détachemens de Piémont et de Navarre, craignoit que le sien ne fût à la fin enveloppé; il aima mieux payer la rançon de quatre soldats, que d'exposer le reste; il envoya dire à M. de Chamousset de se retirer, ce qu'il fit en bon ordre par une porte de secours, en escarmouchant toujours avec les ennemis. Cette action est, dans toutes ses circonstances, des plus hardies que l'on ait faites dans Montmélian; le péril étoit égal dans le commencement et sur la fin; elle n'eut cependant d'autre mauvais succès que la perte d'un soldat tué, le cadet de MM. de Chalandière blessé, et la prise de ces quatre hommes; il est vrai que nous fûmes vigoureusement secondés du feu du château et de celui de la redoute de la Vigne, qui découvre le pont, et que M. le gouverneur n'oublia rien pour soutenir une entreprise qu'il avoit si bien digérée. MM. Carpinel, Brun, et de Thoire le lieutenant, furent les officiers qui s'avancèrent sur le pont, et M. le marquis de Carret, MM. Alphonse et de Lalle furent les trois volontaires.

Les ennemis y perdirent beaucoup de monde, surtout par le canon, dont un coup donna si à propos dans le milieu d'un gros qui étoit sous le petit pont, qu'il en enleva plusieurs en l'air. Dès que nos gens furent retirés, les ennemis vinrent prendre les quatre hommes; on leur fit feu depuis la Vigne, et il en coûta la vie à deux des leurs. M. le gouverneur envoya d'abord répéter les quatre soldats, moyennant rançon et conformément au cartel et à ce qui s'étoit pratiqué entre nous et eux depuis dix mois; M. de la Hoquette les refusa, disant qu'il avoit reçu des ordres contraires du roi, et nonobstant la bonne foi avec laquelle on leur avoit rendu plus de vingt officiers et trois cents soldats, il fut inflexible sur cette restitution. Il est aisé de juger que le motif qu'il en eut étoit d'affoiblir la garnison et de contenir les sorties par la crainte que nous aurions de perdre du monde, plutôt que la raison qu'il allégua qu'une place

Digitized by Google

bloquée ne doit pas être comprise dans un cartel, puisqu'il s'en servoit bien à notre égard, quand il avoit des prisonniers à réclamer ; ce qui fait voir leur mauvaise foi dans cette infraction.

Le 22 la mine fut achevée, et le pont sauta par la pièce du milieu, qui fit tomber deux arcades à deux heures après midi.

Le 23 on fit un détachement de cinquante hommes pour retirer au château les poids et les fèves, que l'on avoit fait semer dans le jardin de Crève-cœur, et cela se fit sans obstacle.

On en fit un autre pour aller prendre dans la ville les ferrailles et cloux qui pouvoient encore servir; on y trouva quantité de pioches, pelles, pals de fer, aiguilles et autres instrumens dont les ennemis s'étoient servis pour la démanteler, et qu'on avoit fait laisser, lorsqu'ils la brûlèrent. On trouva aussi dans les tranchées des fusils et des hallebardes.

Le 27 ils commencèrent à s'établir au premier cellier de la Maladière, qu'ils fermèrent de notre côté de retranchemens à l'épreuve du canon (15-16); ils commencèrent aussi à miner une autre pile du pont.

Le 1er du mois de septembre, trois sergens françois, qui avoient servi avec fidélité depuis dix mois, ayant déserté, obligèrent M. le gouverneur de chasser encore six soldats qu'il avoit de la même nation, afin de n'être plus exposé ou à leur inconstance, ou à leurs mauvais desseins. Les maladies commencèrent à s'introduire et furent si fréquentes, que dans peu de temps le tiers de la garnison fut hors de service. Quoique le chagrin qu'en eut M. le gouverneur fût grand, il ne lui fit rien oublier de ce qui dépendoit de lui pour prévenir les méchantes suites de ces maladies. Il établit un hôpital et des femmes pour servir les malades; il fit distribuer à ceux-ci de la chair fraîche, pendant qu'il en eut; mais le défaut des remède dans les commencemens, et celui de la viande sur la fin, fit que les maladies augmentèrent et ne discontinuèrent point jusqu'au siége. Il y avoit des trente malades dans le lit, et il en mouroit des six à sept par jour, ce qui alloit toujours en augmentant; et ceux qui échappoient étoient si foibles, qu'ils étoient incapables de servir. La désertion se mêla encore à la contagion, et nos soldats diminuant à vue, on n'étoit plus en état de faire souvent des grosses sorties; on ne manquoit pas d'en donner avis à S. A. R., et M. le gouverneur trouva toujours des moyens pour lui faire écrire.

Les ennemis établirent des corps-de-garde si près de nous, qu'ils firent bien voir qu'ils étoient informés du méchant état où nous étions, et comme le temps des vendanges approchoit, ils firent des retranchemens jusqu'aux Caloudes, où ils tenoient des corps-de-garde le jour et des sentinelles la nuit de dix en dix pas, tant pour nous empêcher les vendanges, que pour nous mieux fermer les passages de la montagne (16-17). Quoique nous ne pussions pas faire des sorties en forme, il y avoit pourtant tous les jours quelques petites affaires avec l'ennemi : tantôt la chasse où alloient nos officiers dans les blés noirs sous le château, quelquefois l'enlèvement des bois que le feu avoit

Digitized by Google

épargnés dans la ville, enfin, par un motif ou par un autre, il ne se passoit point de jour qu'il n'y eût quelques escarmouches.

Ce fut dans une de celles-ci que, le 18, M. Brun fut blessé à la tête, du côté de Morêtel, et le cuisinier de M. le marquis de Bagnasc au genou. Ce même jour le secrétaire de M. le gouverneur mourut de maladie courante; on vit aussi des grands mouvemens dans les quartiers, qui furent suivis par des feux extraordinaires pendant la nuit.

La nuit du 19 au 20, les ennemis voyant approcher le temps des vendanges, et craignant de ne pouvoir pas nous empêcher celle du vignoble sur Morêtel, commencèrent à y faire du dégât en exprimant les raisins, et continuèrent ainsi partout où ils étoient à couvert du canon du Château. Nous fîmes aussi de notre côté tous les préparatifs nécessaires pour vendanger; on fit monter quantité de cuves et deux pressoirs dans le bastion de Saint-Victor, qui est proche du vignoble.

Le 24, on envoya au point du jour M. de Thoire le capitaine, avec cinquante hommes, se saisir des masures de Morêtel, pour soutenir les vendangeurs qui alloient commencer où les ennemis avoient fait le dégât. Il parut un gros détachement de Torméry et du Plan, mais il n'osa pas attaquer le nôtre; il se contenta de se porter à Beauregard et aux granges voisines, d'où il escarmoucha tout le jour, laissant le vallon entre deux; la vendange fut emportée à sa vue. Il en parut un autre de deux cent cinquante hommes venant de Mérande et de Cruet; ils s'arrêtèrent aux Caloudes, et envoyèrent à la batterie royale (*h*) seulement trente hommes, qui ne descendirent pas plus bas; on les inquiéta partout à coups de canon. Nous eûmes ce jour-là un soldat blessé.

Depuis le 25 jusqu'au 28, on continua le reste du vignoble, qui, étant tout-à-fait sous le château, fut vendangé sans obstacle. Le chasseur de M. le gouverneur, un de nos chirurgiens, et deux sergens, ayant voulu aller chasser dans l'île, sans prendre garde de la faire reconnoître, les deux premiers donnèrent dans une embuscade, où les ennemis s'étoient mis le matin à la faveur d'un gros brouillard, et ils furent pris.

Le 28, la vendange de ce premier vignoble étant achevée, on tenta d'en faire autant dans ceux de la Maladière et d'Arbin; les maladies qui continuoient nous empêchoient de prendre ouvertement les mesures nécessaires pour cela; il auroit fallu envoyer des détachemens, et se saisir des hauteurs; on y laissa aller à la défilée des soldats et des femmes, qui, pour faire plus vite, exprimoient les raisins dans la vigne et emportoient le jus dans les barils; on n'y trouva pas ce jour-là une grande opposition.

Mais le lendemain 29, les mêmes y étant retournés, les ennemis y envoyèrent trois gros détachemens de Mérande d'un côté, et de la Maladière de l'autre; nos gens auroient été enveloppés sans un secours de cinquante hommes que M. le gouverneur leur envoya. Ceux-ci ayant promptement gagné quelques hauteurs et monté au chemin sur les Fontaines, arrêtèrent les ennemis, et furent près d'une

Digitized by Google

heure à tirer à la portée du pistolet. M. le gouverneur voyant les François grossir de toutes parts, envoya dire aux nôtres de se retirer, ce qu'ils firent sans aucune perte. Le canon fit ce jour des merveilles; il est sûr qu'il tua beaucoup d'ennemis; on en vit emporter quatre tout à la fois. MM. Carpinel, de Chalandière et Sibille, qui étoient les officiers de notre détachement, s'y distinguèrent par la bravoure avec laquelle ils frayèrent le chemin aux soldats pour grimper aux ennemis. Un de leurs capitaines, nommé Faïac, donna aussi des marques de son intrépidité : cinq ou six volées de canon donnèrent à ses pieds, et le couvrirent de terre sans l'ébranler.

Le 30, les ennemis croyant qu'on retourneroit aux vendanges comme le jour précédent, avoient fait deux ou trois embuscades dans le grand vignoble; il ne sortit ce jour-là que quelques chasseurs qui les découvrirent. On escarmoucha de part et d'autre, sans autre perte que d'un canonnier, qui, étant allé du côté des Capucins, fût tué par un parti ennemi qui s'étoit mis dans le boyau de la ville.

M. le gouverneur sachant que les François continuoient d'aller prendre du sel dans le magasin de la ville, la nuit du 1er octobre, y envoya en embuscade MM. Carpinel et Brun avec quinze hommes. Ces messieurs demeurèrent là toute la nuit, sans qu'aucun des ennemis qui étoient venus en grand nombre, s'approchât. Un sergent et un soldat de Rouergue vinrent au point du jour pour reconnoître ce magasin; ils furent tous deux pris, et le dernier blessé pour n'avoir pas voulu mettre bas les armes; le bruit du coup découvrit nos gens, ce qui fut cause que personne ne s'avança.

M. de Thouy se trouvoit dans la ville; il y étoit venu pour faire encore miner une pile du pont; celle qu'on avoit fait sauter le 22 août étant tout-à-fait hors de la rivière, n'étoit pas un grand obstacle au passage. Ils entreprirent celle qui étoit entièrement dans l'eau, et après deux jours et deux nuits de travail, elle sauta la nuit du 2 au 3 octobre, à trois heures après minuit, ce qui nous ferma absolument de ce côté-là.

Notre entreprise du 18 août leur avoit fait prendre présentement d'autres précautions. M. de Thouy resta dans la ville avec quatre cents hommes pendant tout le travail; notre foiblesse plutôt que ce grand nombre nous empêcha d'y aller les inquiéter, et ce ne fut qu'avec le canon que nous le fîmes; mais les ennemis s'en mirent à couvert dans les caves et dans le bas de la ville, contre lequel il n'y avoit point d'embrasures tournées : on se servit d'un gros mortier pour leur jeter des pierres; mais par malheur il creva le 2, à neuf heures du soir.

Ils se retirèrent de la ville le 3, au point du jour; mais dans le soupçon qu'ils n'y eussent laissé une embuscade pour se venger de la prise du sergent, on n'y retourna que le 4, après l'avoir bien reconnue; on continua d'enlever tout ce qui pouvoit être nécessaire pour la réparation du château, avec cette précaution d'envoyer un détachement sur les brèches et à la porte d'Arbin, pour empêcher toute surprise.

Les trois nuits suivantes, ils retournèrent au sel, et apparemment pour nous attirer en quelque embuscade, ils tirèrent de là quelques

Digitized by Google

coups à nos sentinelles avancées. Le sergent et le soldat pris huit jours auparavant avoient été répétés, mais inutilement; M. le gouverneur les refusa par représailles de ceux qui avoient été pris sous le pont le 18 d'août; on lui écrivit qu'ils s'étoient retirés chez eux, et qu'on ne pouvoit pas les rendre; il n'étoit pas difficile de juger que le motif que l'on avoit eu de les y envoyer, étoit le même qui les avoit fait retenir prisonniers.

Le 10, les ennemis retournèrent dans la ville, où ils se retranchèrent; ils y établirent une garde de cent hommes, qu'ils y ont toujours tenue dès lors, de même qu'une de cinquante dans l'île du Gouverneur.

Le 11, nous vîmes arriver deux bataillons, qui campèrent sous Cruet.

Le 12, nous envoyâmes couper de l'herbe sous Morêtel pour notre bétail, qui ne trouvoit plus guère à paître. M. Saint-Martin fut commandé avec trente hommes pour soutenir les faucheurs. La garde de l'île et la garde la plus avancée de Françin, commencèrent à escarmoucher avec nos gens, tandis qu'un gros de cinq cents hommes vint de Torméry pour nous faire quitter prise. Nos faucheurs se retirèrent; mais notre détachement, renforcé par plusieurs officiers, volontaires ou sergens que M. le gouverneur avoit laissé sortir dès qu'il vit paroître le gros de Torméry, soutint fort long-temps l'effort d'un si grand nombre d'ennemis, et ne se retira qu'après eux. Nous y eûmes deux soldats tués, et M. de Chalandière blessé dangereusement au talon, ce dont il est pourtant guéri. Les faucheurs retournèrent l'après-dînée au même endroit sans détachement; ils travaillèrent le reste du jour sans opposition.

Le lendemain 13, Foix et Bourbon, qui étoient à Torméry, s'approchèrent de nous et campèrent dans un fonds sur la gauche de l'église de Francin, et occupèrent en même temps Morêtel et toutes les maisons circonvoisines, pour être plus à portée de nous incommoder et pour nous bloquer encore de plus près. Nous commençâmes dès le premier jour à nous ressentir de ce voisinage; car nous ne pouvions plus laisser aller paître notre bétail si loin, et il fallut dorénavant le contenir dans les vignes sous le château. Ce n'étoit pas là encore tout notre mal: la maladie, les mortalités, les désertions avoient si fort augmenté, que nous ne montions plus que septante hommes de garde, et la place étoit serrée de si près, que les sentinelles des ennemis auroient facilement fait le coup de pistolet avec les nôtres.

Nos soldats étoient tout nus; nous n'avions plus ni chemises, ni souliers, ni cuir pour en faire; enfin nous commencions à être réduits à des extrémités inconcevables; mais notre cœur étoit encore plus grand, et si ces maux sans remède nous affligeoient, ils n'étoient pas capables de nous abattre.

La rivière, la montagne, la plaine étoient si bien gardées, qu'il n'y avoit presque plus moyen de faire sortir personne; M. de Bagnasc, pour faire savoir nos misères à S. A. R., fit déserter un soldat de confiance, qui partit le 13 octobre, et eut le bonheur de n'être

Digitized by Google

point arrêté. L'approche des ennemis ayant fait soupçonner quelque mauvais dessein à M. le gouverneur sur la place, il prit toutes les précautions pour bien se défendre ; il fit faire entre autres des planchers dans les deux grands corps-de-garde, qui nous ont été fort utiles pendant le siége.

M. Girard, fondeur, qui avoit servi si utilement à raccommoder l'artillerie, promit à M. le gouverneur de remettre en état notre gros mortier, quoique emporté par la culasse ; il commença le 15 à y travailler, et au bout de trois semaines nous commençâmes à nous en servir. C'est une épreuve qu'on n'avoit pas encore faite. On se servit cependant de deux gros pétards, que l'on trouva dans le magasin, et le 16 on commença à jeter des pierres dans la ville. Ces pétards faisoient presque le même effet qu'un mortier, et étoient plus faciles à remuer.

Le 17, il arriva un troisième bataillon au camp de Francin.

Le 18, on découvrit un nouveau campement de cavalerie au-dessus de Pontcharraz.

Le 19, les ennemis s'étant avancés du côté où l'on coupoit de l'herbe et où l'on faisoit encore paître les bestiaux, ceux qui les gardoient et les faucheurs étant armés, soutinrent le premier effort jusqu'à ce qu'une trentaine de nos gens étant sortis à la défilée par la porte de secours, et ayant joint les premiers, devinrent les agresseurs ; ils repoussèrent ceux qui s'étoient avancés ; le bétail continua à paître, et les faucheurs retirèrent leur herbe.

Il y avoit toujours quelque chose de semblable ; mais le nombre des ennemis augmentant, nous étions resserrés de plus en plus, et cela donnoit facilité aux patrouilles et aux rondes qu'ils faisoient tous les quarts-d'heure ; et le nôtre diminuant par les maladies et par les désertions qui ne discontinuoient point, nous ne pouvions plus rien entreprendre. Depuis le siége de la ville, nous avions déjà perdu plus de deux cents hommes.

Le 26, un Savoyard nommé Perrier entra dans la place, et porta à M. le marquis de Bagnasc une lettre de S. A. R., par laquelle il lui marquoit la prise de Carmagnole et l'entreprise de Suse, lui faisant espérer un prompt secours. Cette lettre arrêta pour quelque temps la désertion, par les récompenses qu'elle promettoit à ceux qui seroient fidèles jusqu'à la fin, et l'espoir du secours redonna la joie à la garnison, dont une partie étoit malade de mélancolie. Ce fut un miracle comme cet homme put passer sans être aperçu par tant de corps-de-garde. Le même jour, le second des enfans de M. de Buttet, enseigne de la compagnie de M. le gouverneur, mourut de maladie ; il fut regretté avec justice ; c'étoit un jeune homme brave de sa personne et qui donnoit de belles espérances.

Un tambour de France rapporta aussi de l'argent qu'on lui avoit donné, il y avoit six semaines, pour des cartes, du sucre et des citrons, qu'on ne voulut pas laisser acheter à Chambéry.

Le 27, on descendit une pièce de canon dans la Vigne, pour battre le bas de la ville, contre lequel nous n'avions point d'embrasure, ce qui faisoit que le gros des ennemis s'y tenoit.

Digitized by Google

Le 29, on commença à les y incommoder. Les blés noirs entre Morêtel et le château étant mûrs, on commença à les couper, ce qui produisit à l'ordinaire des escarmouches.

Le 3 novembre, quelques grenadiers ennemis s'étant voulu un peu trop avancer, il y en eut deux de tués vers la croix : cela refroidit le courage des autres, et ils n'osèrent aller retirer les corps de leurs camarades jusqu'à la nuit. On continuoit de couper le blé noir, et l'on en donnoit à manger au bétail.

La nuit du 6, les ennemis publièrent la retraite de notre armée de devant Suse; cette nouvelle produisit l'effet qu'ils en attendoient : la consternation se remit dans notre garnison, les maladies et les désertions augmentèrent; on ne laissoit plus sortir que des gens bien assurés, et l'on fut contraint de faire faire incessamment des rondes sur la muraille, pour empêcher les soldats de se jeter en bas. Cela obligea M. le gouverneur d'en faire déserter un second pour donner avis à S. A. R. de ces dernières extrémités.

Le 8, trois ingénieurs s'étant avancés devant Morêtel pour reconnoître la place et le terrain de ce côté-là, furent salués d'une couleuvrine, qui les couvrit de terre et les fit retirer brusquement.

Le 10, nous fûmes confirmés de la retraite de Suse par les préparatifs que nous vîmes faire aux ennemis : ils commencèrent par un amas extraordinaire de fascines dans les deux camps de Francin et de Cruet, et ouvrirent un nouveau boyau depuis le bout de l'enclos des Capucins jusque dans les tranchées de la ville (18-19); si bien que nous ne pûmes plus douter ce jour-là d'être assiégés. La garnison étant de deux cents hommes en état de servir, le désespoir du secours avoit refroidi le zèle et la constance de quelques-uns, et la disette de plusieurs choses, particulièrement des draps et du cuir, en abattoit beaucoup; cependant le grand cœur de M. le marquis de Bagnasc le mit au-dessus de tant de contre-temps, et il se prépara à une défense qui fît coûter cher aux ennemis la prise de cette place, s'il ne pouvoit la sauver. Il avoit déjà fait ramasser tous les draps et toutes les toiles que l'on avoit retirés au château, et assembler tous les tailleurs et toutes les femmes qui savoient coudre; il visita les magasins et les fit encore charger de terre et de fumier; il reconnut ce qui manquoit à son artillerie; il fit préparer une voûte pour y mettre les malades en sûreté, et fit sortir des magasins tout ce qui pouvoit être nécessaire dans l'occasion, et fermer tout ce qui pouvoit embarrasser.

Le 11, le transport des facines continua de même que le travail du boyau sous la ville.

Le 12, les ennemis élargirent les vieilles tranchées et firent dans le milieu une place d'armes; ce fut pour faciliter la conduite de leur artillerie et de leurs munitions de guerre.

Le 14, les travaux des ennemis et le transport des fascines furent ralentis dans les deux quatiers. Ils continuèrent la ligne qu'ils avoient faite depuis la rivière jusqu'au Crêt. Ce même jour nous apprîmes sur le tard l'arrivée de M. de Catinat, et que toute son armée de Piémont avait passé les Alpes. Il prit la route de Barreau pour aller

Digitized by Google

à Chambéry, et le salut qui lui fut fait dès cette place nous confirma sa venue, que les sentinelles ennemies avoient déjà annoncée aux nôtres. Nous sûmes qu'il avoit laissé des troupes dans la Maurienne, et qu'il en avoit envoyé dans la Tarentaise et dans tous les passages par où l'on pouvoit nous venir secourir; et l'on publia qu'il devoit faire brûler les villages sur la route, si notre armée se mettoit en état de venir: on affecta de nous donner tous ces avis, pour nous faire connoître que nous n'aurions point de secours.

Il faut que j'interrompe ici, pour quelques instants, la suite de ce journal, afin de ne pas laisser de lacune dans le récit des événements qui regardent l'histoire militaire et politique des Alpes. Ce que je dirai servira d'ailleurs à faire mieux comprendre l'importance d'un siége que Catinat ne crut pouvoir achever qu'en venant le diriger en personne.

Immédiatement après la bataille de Staffarde (18 juillet 1690), les Français s'étaient emparés de Saviglian, Fossan et Ville-Franche, et avaient rempli le Piémont de désolation et de sang. Les derniers jours d'octobre, ils se concentrèrent autour de Pignerol, comme s'ils eussent eu l'intention d'y prendre quartier; mais leur pensée secrète consistait à se porter instantanément sous les murs de Suse, car en se rendant maîtres de cette place, ils coupaient les communications de l'armée ducale avec les provinces situées en-deça des Monts. Catinat, évitant donc de passer devant Avigliana, qu'occupait alors le duc de Savoie, et n'hésitant point à s'engager au sein des montagnes qui dominent Fénestrelles, franchit à main armée le

Digitized by Google

col de Fenestra puis celui du Collet, et arriva, le 10 novembre, en face de Suse. Le lendemain, la ville ouvrit ses portes; la citadelle en fit autant le 13, au moment où elle allait recevoir de puissants secours. A une telle perte, qui devait nécessairement entraîner des conséquences sérieuses, Victor-Amédée II ne put trouver que de faibles compensations : il se saisit de Château-Dauphin, et ravagea inutilement le territoire de Pignerol.

Au printemps de l'année suivante, les Français pénétrèrent dans le comté de Nice par deux endroits à la fois, le col de Tende et le Var; Nice investie fit à peine mine de vouloir résister. La réduction de cette capitale fut pour la guerre de Piémont un signal de recrudescence. Tandis que le duc de Savoie réclamait vainement les renforts que lui promettaient l'Espagne et l'Autriche, Catinat s'emparait d'Avigliana et de Rivoli, et forçait la cour effrayée à quitter Turin et à se réfugier à Verceil. De là ce général s'était jeté sur Carmagnola, puis sur Saluces, où il avait résolu d'attendre les instructions de son cabinet concernant le siége de Coni (391).

Ce fut précisément à la même époque, c'est-à-dire au mois de juin 1691, que M. de la Hoquette,

(391) V. De Vizé, *Journal de la campagne de M. de Catinat en Piémont*, Lyon 1694.

Digitized by Google

voulant ôter au duc la possibilité d'envoyer des troupes, par le Petit-St-Bernard, au secours de Montmélian, fit une course de Tarentaise en Val d'Aoste, et s'avança jusque sous le fort de Bard, en dégradant les chemins et en pillant les habitations (392). Sur ces entrefaites, le ministère français ayant donné l'ordre de commencer le siége de Coni, Catinat délégua M. de Feuquières pour entamer les opérations. Ce dernier trouva non-seulement une sérieuse résistance de la part du comte Roero, gouverneur de la place, mais éprouva encore plusieurs échecs dans différentes sorties de la garnison, et ne put empêcher que celle-ci ne reçût du dehors un secours considérable. M. de Bullonde, qui remplaça M. de Feuquières comme chargé de la direction du siége, fut moins heureux encore : débusqué de toutes ses positions, il dut se retirer, le 29 juin, devant un corps de cavalerie, que le prince Eugène, nommé récemment au commandement de l'armée impériale, amenait de Mondovi (393).

La levée du siége de Coni fut suivie de la reprise de Carmagnola par le duc de Savoie. Les Français se resserrèrent aussitôt vers Pignerol, pendant que les alliés s'avançaient à Rivoli et de là à Suse, avec

(392) V. De Tillier, *Traité hist. du duché d'Aoste*, ms.
(393) V. St-Simon, *Hist. de Coni*.

Digitized by Google

intention de s'emparer de cette ville et de voler ensuite au secours de Montmélian; c'est ce qui résulte d'une lettre inédite que le duc de Savoie écrivit au marquis de Bagnasco, le 13 octobre : « Après « avoir chassé les ennemys jusques aux montagnes « et nous estans portés sous Carmagnole, nous « l'avons repris; à présent nous sommes en marche « du costé de Suse, dans l'espérance de le reprendre « aussi dans peu de jours, et dans la résolution, « depuis Suse, de secourir Montmelliant à quel prix « que ce soit; vous le ferez sçavoir à tous ceux de « ce préside, pour les engager à nous servir constam- « ment, comme nous sommes convaincus qu'ils le « feront, par les marques que nous en avons reçues « dans toutes les occasions qui se sont présentées. « Par ce moyen, vous exercerez une œuvre d'autant « meilleure qu'elle sera suivie d'une récompense; « promettant à tous les officiers et soldats, et à tous « ceux qui seront constants, que nous les récompen- « serons et contenterons tout le temps de leur vie, « et que tous ceux qui payent la taille en seront « exempts et tous les leurs.

« Sans plus, je prie Dieu qu'il vous aye en sa « sainte garde.

« Du camp de Rivolle, ce 13 octobre 1691.

« VICTOR-AMÉDÉE. »

Digitized by Google

On sait que le duc de Savoie, repoussé à l'attaque du col de Fenestra, fut obligé de renoncer à son projet et de se retirer en Piémont, où il prit ses quartiers d'hiver. Ce fut alors que Catinat conçut le projet de conduire son armée en-deça des Alpes, afin de hâter la chute de Montmélian. Je laisse maintenant parler l'auteur du journal :

Le 15, M. de Catinat parut au camp de Francin; il avança jusqu'à Beauregard pour reconnoître la place.

Le 16, l'on redoubla le transport des fascines dans les deux camps de Francin et de Cruet; nous y vîmes aussi arriver de nouvelles troupes, ce qui nous fit juger que nous serions bientôt attaqués.

M. le gouverneur voulant s'en éclaircir, et en même temps faire voir aux ennemis que tous leurs préparatifs ne l'étonnoient pas, fit sortir le 17 MM. Carpinel et Brun avec quinze hommes choisis, pour aller enlever les corps-de-garde qu'ils tenoient à la Chaîne. Comme il falloit les surprendre, ils sortirent à la défilée par la porte de secours, et s'assemblèrent tous vers un bûcher qui étoit à cinquante pas des ennemis, et qui couvroit les nôtres. Ils ne donnèrent pas le temps à un corps-de-garde avancé de dix hommes de se reconnoître, ils fondirent sur eux, en tuèrent six et en firent un prisonnier; ils poussèrent jusque dans la ville un autre corps-de-garde de quarante hommes, qui soutenoient ces premiers, et se retirèrent sans aucune perte.

M. de Catinat étant au camp de la Chavanne fut témoin de cette action. Le principal but de cette sortie étoit d'avoir des prisonniers de qui nous pussions savoir quelques particularités des desseins des ennemis; mais celui que nous fîmes ne savoit rien.

Cependant M. le gouverneur jugeant bien que M. de Catinat ne différeroit pas long-temps de nous assiéger dans les formes, disposa autant qu'il le put sa petite garnison à une vigoureuse défense; et comme la confusion est ce qu'il y a de plus dangereux et le plus à éviter, il y pourvut par la répartition qu'il fit des postes que chaque officier devoit défendre.

Il garda au donjon avec lui MM. les volontaires et les trois compagnies de MM. Roberti, Vernon et de Monfort. M. le comte Guerra, major, fut destiné au second bas-fort avec les cinq compagnies de MM. Baretel, de Benevix, de Marête, Carpinel l'aîné et Carpinel le cadet. M. de Chamousset avec celle de M. le gouverneur et celles de MM. d'Aiguebelle, de Thoire, Navette et de Saint-Agnès, resta au premier bas-fort pour défendre la redoute de la Vigne, le chemin couvert, le grand fossé et la redoute sous la Roche.

Digitized by Google

Les canonniers furent aussi partagés en trois escadres, une dans chaque quartier. On commit des gens pour distribuer la munition de guerre, et d'autres pour les chandelles et le bois des corps-de-garde, quelques-uns pour porter dans les postes ce qu'il y pouvoit manquer pendant la nuit; on en laissa pour charger et nétoyer les armes; il y en eut aussi qui furent destinés pour faire des goudrons, poëlles ardentes et autres feux d'artifice. Enfin M. le gouverneur n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à une vigoureuse défense; mais notre malheur étoit que nous manquions de soldats, ce qui étoit le plus essentiel; et le premier jour que nous commençâmes à monter la garde par moitié, nous n'eûmes que cent trente hommes pour fournir à sept postes, un desquels auroit pu tenir toute cette garde. M. de Catinat ne tarda pas à nous donner de nouvelles occupations: cette nuit du 17, il fit ouvrir la tranchée à huit heures du soir; l'obscurité étoit si grande et il avoit pris tant de précautions, que quoiqu'il en eût fait tracer plus de mille pas, et poster un nombre égal de soldats, nos sentinelles ne s'en aperçurent pas.

Son dessein étoit de tirer une ligne de communication pour les deux attaqués qu'il vouloit faire, et il se flattoit que le grand nombre de travailleurs qu'il y emploieroit tous à la fois, seroient à couvert avant que nous eussions garni les postes d'où l'on pouvoit les inquiéter, et qu'en l'achevant cette nuit là, il n'auroit plus à craindre la gelée. Pour cet effet, il la fit commencer au bord du vallon sur la gauche de Morêtel (20), et vouloit la faire passer par-dessous la redoute de la Roche, jusqu'à une autre ligne qu'il auroit aussi fait commencer derrière les murailles de la ville; mais les premiers coups de pioches ne furent pas donnés que M. le gouverneur, qu'il étoit difficile de surprendre, fut d'abord avec M. le comte Guerra au dernier basfort, et envoya M. de Chamousset à la redoute de la Roche, où ayant fait allumer quantité de goudrons et des poëles ardentes, et redoubler les gardes, on fit un si gros feu pendant la nuit, que les ennemis ne purent pas joindre ni secourir leurs lignes qu'ils n'avancèrent qu'à quarante pas de la redoute du côté de Morêtel (21), et vingt-cinq hors des murailles du côté de la ville (22). Pour achever la première nuit ce travail, ils l'avoient tracé sur une ligne droite qui n'avoit qu'un angle hors de la portée de notre mousquet, coupant auprès d'une croix le grand chemin de Montmélian à Chambéry; et s'ils en firent plus de cent quatre-vingts pas, c'étoit en partie pendant qu'ils étoient éloignés, car dès qu'ils s'approchèrent, il leur en coûta si cher, qu'après plusieurs tentatives, ils furent obligés de se retirer demi-heure avant le jour, sans avoir pu joindre leurs boyaux; ils y laissèrent dès cette première nuit une grande quantité de morts, et n'osèrent pas seulement ôter les fascines qui traçoient ce qu'ils n'avoient pu achever.

Ils s'occupèrent le 18 à creuser et à élargir ce qui étoit hors de la portée de notre mousquet; ils n'étoient pas assez couverts pour travailler pendant le jour où nos coups pouvoient arriver. Comme nous n'étions pas aussi en état de faire des grosses sorties, nous prîmes toutes les précautions pour les inquiéter de derrière nos murailles, et pour

Digitized by Google

retarder leur approche. La nuit du 18, ils se couvrirent dans une partie de ce qu'ils n'avoient osé tenter pendant le jour, et avancèrent leur tranchée de vingt-cinq pas des deux côtés. Ce travail leur coûta beaucoup plus du monde que la nuit précédente; cela nous parut le matin par la quantité de morts qu'ils y avoient laissés. Ils commencèrent encore cette même nuit une place d'armes en arrière de la ligne, dans l'endroit où elle coupe le grand chemin.

Le matin du 19, ils portèrent une grande quantité de gabions depuis le camp de Francin jusqu'à l'entrée de la tranchée, et depuis le camp de Cruet jusque dans celle qui sort de derrière la ville : nous vîmes aussi arriver le même jour cinq pièces de canon qu'on laissa à Francin, et ils commencèrent à travailler à la batterie royale *(h)*, où ils portèrent toute l'après-dînée des fascines qu'ils faisoient dans la montagne. Tant de préparatifs du côté de Francin ne menaçoient pour lors que le dernier bas-fort et la redoute sous la Roche, ce qui faisant craindre pour l'angle mort de la Sable, sous lequel, n'y ayant plus de roc, on pouvoit venir par la tranchée, M. le gouverneur prit toutes les précautions possibles pour le défendre : la principale étoit de le contreminer; il y fit travailler tout ce jour-là, et fit placer de nouvelles traverses pour se couvrir de la batterie royale qui voyoit à travers nos parapets. La défense de ce quartier ne faisoit pas négliger celle des autres. La Vigne et Bonvoisin étoient les deux endroits par où les ennemis pouvoient attaquer; cette première étoit la plus exposée; on y fit monter la garde à un capitaine avec trente hommes, et on fit planter des palissades devant la porte de Bonvoisin et à l'entrée du cavalier; c'est tout ce qu'on pouvoit faire alors à cause de la répugnance que les soldats avoient à travailler.

La nuit du 19, ils ouvrirent deux boyaux à la droite de la ligne de communication; le premier, à dix pas de la place d'armes, fut conduit tout le long derrière le chemin de la poste, et ils l'avancèrent jusque dans la descente dudit chemin (23-24); l'autre partoit de la place d'armes, et ne fut avancé qu'environ trente pas du même côté (25-26). Ils tentèrent aussi la jonction de la même ligne; mais nonobstant la grande quantité de gabions dont ils avoient fait provision le jour précédent, on leur fit un si grand feu dessus, qu'ils ne la purent pas avancer de dix toises des deux côtés, ce qui leur coûta encore plus cher que les autres nuits (22-27, 21-28).

Le matin du 20, on découvrit que les ennemis préparoient un chemin par les vignes pour faire monter du canon à la batterie royale; le nôtre les incommoda si fort, qu'ils furent obligés de remettre ce travail à la nuit. Ils continuoient cependant de creuser et d'élargir leur tranchée. Quoiqu'il ne restât pas trente-cinq toises pour achever la ligne de communication, la perte qu'ils y avoient faite les trois premières nuits les rebuta de la continuer. Ils en commencèrent donc une autre, la nuit du 20, dans la droite de celle qui sortoit de derrière la ville, où ils laissèrent un rameau de vingt-cinq à trente pas, et par un angle rentrant, la poussèrent cette nuit-là jusqu'au chemin des Fontaines, où elle étoit plus loin et moins exposée à notre feu (22-29-30). Ils firent aussi un troisième

Digitized by Google

boyau devant la place d'armes, qu'ils joignirent à trente pas sur la droite à celui qui en partoit (31-32), et ils y commencèrent une batterie de six pièces de canon, que nous appellerons dorénavant la batterie de la Croix *(i)*.

Le 21, ils continuèrent de travailler à la batterie royale *(h)* Ils commencèrent ce jour-là à faire feu de leurs tranchées; nous leur en faisions un autre de notre rampart qui n'étoit pas moindre; le canon d'un côté et le mousquet de l'autre n'étoient épargnés ni jour ni nuit; et quoique nous n'eussions jamais que cent hommes sur la muraille, il paroissoit à notre feu que nous y en eussions mille : il est vrai que le soldat étoit très-fatigué.

M. Mugnier, capitaine d'artillerie, mourut de maladie à l'entrée de la nuit; ce fut une grande perte dont nous nous ressentîmes dans la suite.

La nuit du 21, ils reprirent la tranchée qu'ils avoient poussée depuis la ville jusqu'aux Fontaines, et la détournèrent par un angle contre la ligne de communication, à laquelle ils la joignirent à dix pas de la place d'armes (30-33).

Le lendemain 22, il fit un brouillard si épais, qu'ils eurent toute la commodité possible pour continuer leurs travaux; dès qu'il fut dissipé, nous aperçûmes une nouvelle batterie qu'ils avoient commencée sur la gauche des masures des Caloudes *(j)*; ils y travaillèrent tout le jour avec une grande assiduité, de même qu'à la batterie royale : la porte du ravelin et de l'entrée du château étant battues de cette première, nous les fîmes incessamment terrasser pendant que nos canonniers étoient occupés à dresser des contre-batteries, et à inquiéter les ennemis par d'autres canons.

Les travaux du jour et les feux continuels de la nuit fatiguoient déjà assez nos soldats; il fallut cependant y ajouter encore une nouvelle fatigue : le beau temps qu'il faisoit depuis six mois, sans qu'il eût plu un seul jour, avoit épuisé nos citernes; et quoiqu'on n'y prît plus de l'eau dès que nous avions vu l'apparence d'un siége, il n'en restoit pas pour quatre jours; et comme il n'y avoit qu'une fontaine dans le fossé, qui pouvoit être facilement perdue, et que les pluies, quand même il en feroit, ne rempliroient plus les citernes, dès que les bombes auroient écrasé les canaux et les couverts, M. le gouverneur fit commander trois hommes par compagnie pour prendre de l'eau de la fontaine et la porter dans la citerne du donjon, et fit mettre une sentinelle pour empêcher que qui que ce soit en prît, non pas même ses valets; cette précaution sauva la place pendant dix jours.

La nuit du 22, ils n'avancèrent point leur tranchée : ils commencèrent une nouvelle batterie de deux pièces aux Fontaines *(k)*, pour battre la redoute de la Roche, et continuèrent celle de la Croix *(i)* pour battre les deux faces de l'angle mort de la Sable

Ils s'occupèrent, le 23, à toutes leur batteries, et nous, à nous préparer contre leurs attaques. L'attaque de la redoute de la Roche nous faisant croire qu'ils pourroient entreprendre la descente du fossé de ce côté-là, nous y plantâmes une palissade qui le coupa à l'angle de

Digitized by Google

l'épaule du même bastion de la Roche. Ils commencèrent, sur les trois heures après midi, à faire monter du canon à la batterie royale (*h*), et ils travaillèrent fortement à celle des Caloudes (*j*). On avoit ôté tous les canons de dessus notre traverse ; on y en remonta trois pour les opposer à la batterie royale.

La nuit du 23, ils creusèrent un grand espace de terrain sur la droite de la batterie des Fontaines, derrière l'angle de la ligne de communication, pour y loger six mortiers (*l*).

Le 24, il y eut déjà deux canons en état à la batterie royale, qui étoit portée pour six pièces, et les ennemis tout ce jour-là s'employèrent ou à l'approche des autres, ou à creuser et à élargir leurs tranchées. Tout sembloit seconder leur dessein : la saison qui devoit y être contraire, leur devint si favorable, qu'il n'y eut ni pluie, ni neige, ni froid. Nos maux, bien loin de cesser, augmentèrent ; il mouroit tous les jours quelques soldats, ou il en tomboit malades, et la garde, dès ce jour, fut diminuée de dix hommes.

La nuit du 24, ils achevèrent la batterie royale, celle des Caloudes, des Fontaines et celle des mortiers, et ils y conduisirent toute l'artillerie qui y étoit destinée ; ils travaillèrent à une autre batterie de trois pièces, à côté d'un jet (espèce de ravin) au-dessus de la Maladière, pour enfiler le fossé et battre la palissade que nous y avions fait faire (*m*) ; ils tirèrent encore un autre boyau depuis le coin de la batterie de la Croix, et le poussèrent à cinquante pas contre les vignes qui sont au-dessus du chemin de la poste (*i-34*).

Le 25, à dix heures du matin, les six canons de la batterie royale, les deux des Caloudes et les six mortiers commencèrent à tirer ; le feu des ces derniers ne dura que deux heures ; il fut augmenté, sur les trois heures après midi, de celui des deux pièces des Fontaines, dont la redoute de la Roche, qui en étoit battue de fort près, fût, dès ce premier jour, fort incommodée. La batterie royale donnoit indifféremment dans tout le dernier bas-fort et contre les deux bastions du Duc et du Prince, et celle des Caloudes battit les premiers jours contre l'angle droit de la tenaille de la Roche, dont les éclats incommodoient singulièrement la garde de la redoute, qui est immédiatement dessous. Nous ne restions pas cependant les bras croisés ; on leur rendoit de partout le salut ; et quoique le premier feu fût violent, notre petite troupe n'en étoit point étonnée. Le même jour, M. le gouverneur fit donner une demi-ration de pain de plus aux soldats qui montoient la garde, pour les aider à supporter la fatigue, et pour suppléer au manquement de vin, qu'il falloit mieux ménager que le blé ; il leur faisoit pourtant donner quelquefois de l'eau-de-vie.

La nuit du 24, ils commencèrent à nous jeter des bombes sans discontinuer.

La canonnade cessa un peu : une bombe tomba dans le pavillon de la tenaille de la Roche où étoit le sieur Chardon ; elle mit le feu à un baril de poudre qu'on y tenoit pour les canons ; le pavillon fut renversé et le volontaire emporté par pièces dans le fossé.

Ils continuèrent cette même nuit le boyau qu'ils avoient commencé au bout de la batterie de la Croix, et l'avancèrent jusque sur la

Digitized by Google

hauteur des vignes qui sont contiguës au bastion de St-Victor (34-35). Tous les travaux et toutes les batteries que les ennemis avoient faits depuis huit jours, n'étoient que pour l'attaque de la Sable : ils en commencèrent une autre cette même nuit contre Bonvoisin. Ils ouvrirent, vers les dix heures du soir, une nouvelle tranchée au pied du glacis, dans un sentier qui descend à la porte de Chambéry, et la conduisirent tout droit le long de la muraille de la ville, au bout de laquelle ils la détournèrent à gauche jusqu'à vingt pas du contour du grand chemin de la ville au château (36-37). Tout ce travail fit près de vingt-cinq toises. Cette seconde attaque ne nous surprit pas : Bonvoisin et le ravelin devant le pont-levis, d'où l'on pouvoit les découvrir, furent incontinent bordés; et nonobstant les fonds et les vides qui les couvroient en quelques endroits, le grand feu qu'on y fit ne laissa pas de les incommoder.

Les six mortiers *(l)* tirèrent tous à la fois au point du jour du 26; et après trois semblables décharges, ils cessèrent tout d'un coup; le feu du canon succéda à celui-ci. Les coups de la batterie des Fontaines furent si souvent redoublés, qu'à midi tout l'angle rentrant qui joint la redoute de la Roche à la fausse braie, en fut abattu, et une grande partie de la fausse braie. A dix heures du matin, deux des pièces de la batterie de la Croix commencèrent à tirer; non-seulement elles battoient les deux faces de la Sable, mais elles enfiloient encore la voûte et la porte par où l'on descend du donjon au dernier bas-fort.

On leur opposa trois grosses pièces de Bonvillard; mais ils avoient si fort approché leurs batteries, que notre artillerie avoit peine d'y plonger. Nous eûmes ce jour-là un soldat tué par le canon, dans la voûte qui va du bas-fort sur la Roche, et les trois meilleurs canonniers dangereusement blessés. L'on continuoit toujours la contre-mine sous l'angle de la Sable et le transport de l'eau, et nous disposions nos défenses selon les attaques que nous voyions faire aux ennemis.

La nuit du 26, ils commencèrent une place d'armes avec des gabions et des sacs à terre au bout de la tranchée qu'ils avoient conduite la nuit précédente contre le grand chemin de la ville au château; le feu du ravelin les empêcha de l'achever. Ils détournèrent aussi cette même tranchée sur la droite et la poussèrent contre la palissade des tonneaux, dont nous avions traversé le glacis avant le siége de la ville, pour la fermer de ce côté-là où elle étoit ouverte (37-38). Ils n'avancèrent pas beaucoup leur tranchée du côté de la Sable, parce qu'ils furent occupés à conduire quatre pièces de canon à la batterie de la Croix *(i)*, et trois à celle du Jet *(m)*. Nous ne laissâmes pas cette même nuit d'avoir plus de deux cents bombes, qui, dans le commencement, étoient adressées au dernier bas-fort et à la redoute de la Roche. Ils tentèrent aussi trois fois de faire glisser le mineur sous cette redoute, pour épargner les coups de canon qu'ils virent que nous voulions essuyer avant que de l'abandonner; mais ils furent toujours découverts et repoussés à coups de grenades. Ils y augmentèrent l'artillerie de sept canons, en sorte qu'il y en eut dix-neuf en batterie.

Digitized by Google

Tout tira, ainsi que les mortiers, dès le point du jour du 27. Ceux-ci s'arrêtèrent à dix heures du matin; mais le feu des canons fut si grand pendant le jour, que tous les endroits qui en étoient battus s'en ressentirent : les parapets du dernier bas-fort furent en partie ruinés, toutes les guérites emportées et la redoute de la Roche mise en un état à n'y pouvoir plus habiter. Cependant M. le gouverneur ne voulut pas encore l'abandonner; il en retira seulement le capitaine avec la moitié de sa garde, et la fit poster à la palissade que nous avions faite dans le fossé, et laissa alors à la redoute un lieutenant avec quinze hommes. M. Mussan fut blessé à la jambe d'un éclat de bombe, qui le mit hors de service pour quelques jours. Nos trois canons de Bonvillard incommodoient beaucoup la batterie de la Croix; ses six pièces nous furent d'abord opposées, et firent cesser notre feu; trois de nos canonniers furent blessés.

La nuit du 27, le bombardement recommença, et continua à l'accoutumé toute la nuit; ils fortifièrent leur place d'armes sur le glacis, et poussèrent jusqu'à la palissade leur tranchée, qu'ils avoient détournée la nuit précédente (38-39). Ils commencèrent aussi deux nouvelles batteries, l'une *(n)* de trois pièces au pied du glacis à la droite du grand chemin de la ville au château, et l'autre *(o)* de quatre derrière le rameau qu'ils avoient laissé à leur ligne de communication du côté de la ville; la première étoit pour battre le bastion de la Roche, qui les incommodoit dans les tranchées du glacis, et la seconde pour battre la face gauche du bastion de Bonvoisin. Nous connûmes dès ce jour-là que la véritable attaque seroit à ce bastion.

Du côté de la Croix, ils poussèrent leur tranchée jusque sur la hauteur des vignes, et l'avancèrent de vingt-cinq à trente pas sur une ligne droite contre la pointe de Saint-Victor (35-40), au bout de laquelle ils firent un autre redan pour couvrir la première et voir dans la porte de secours (40-41). Nous ne discontinuions point de notre côté de tirer : les ennemis ont avoué qu'ils n'avoient pas encore vu un pareil feu, et qu'il avoit souvent fait cesser leurs travaux; nous entendîmes un grand bruit de chariots dans la ville, qui fit juger que l'on y conduisoit de l'artillerie; nous les détournions souvent par le canon, qui tira toute la nuit du bastion de l'Isère.

Le 28, le feu des Caloudes *(j)* et de la batterie royale *(h)* fut un peu ralenti; celui de la Croix *(i)* et des Fontaines *(k)* continua avec la même violence, le premier contre la Sable, et l'autre contre la redoute de la Roche. Ils s'enterroient tellement le jour dans leurs travaux, que quoique nous fussions fort élevés et que leurs tranchées parussent enfilées en quelques endroits, nous ne les voyions pourtant pas; il est vrai que dès qu'ils nous approchèrent, ils les couvrirent de blinde, et surtout dans le glacis qui paroissoit une forêt, par la quantité des fascines et des gabions dont il étoit rempli.

Ils établirent la nuit du 28, une nouvelle batterie *(p)* de huit mortiers au pied du glacis, dans un jardin fort creux et fort bas, dont deux commencèrent à nous jeter beaucoup de bombes cette nuit-là; les six des Fontaines *(l)* ne nous firent pas plus de grâce, et cette

Digitized by Google

violence dura sans discontinuer jusqu'à dix heures du matin; deux de nos canons en furent démontés. Ils n'avancèrent point leurs travaux dans le glacis; mais du côté de la Croix, ils détournèrent leur tranchée depuis la queue des redans, et l'avancèrent sans détours par le milieu des champs, à cent pas de la ligne de communication, où ils vouloient la joindre (41-42). Il est inutile de répéter la continuation de notre feu; et quoique notre garnison diminuât tous les jours, les ennemis ne s'en étoient pas encore aperçus. La contremine de la Sable avançoit, autant que la répugnance des soldats au travail pouvoit le permettre. Il est surprenant qu'ils aimassent mieux être exposés toute la nuit sur le rempart que de travailler une heure. La grande fatigue qu'ils éprouvoient empêchoit de les y contraindre, comme l'on auroit fait si elle avoit été moindre; mais il arrivoit bien souvent qu'il falloit qu'ils retournassent sur la muraille la nuit qu'ils n'étoient pas de garde.

Le 29, la batterie royale et celle des Caloudes recommencèrent à tirer dès le point du jour; cette dernière, dont les embrasures avoient été tournées, battit depuis le bastion de l'Isère jusqu'à celui de la Cloche; le ravelin et la porte du premier corps-de-garde commencèrent d'abord à en être incommodés; les bombes continuèrent aussi, comme j'ai déjà dit, jusqu'à dix heures; M. le gouverneur faillit d'en être écrasé, il fut environné de six tout-à-la-fois; et à peine se fut-il jeté sur le ventre, qu'elles éclatèrent, et qu'il fut couvert de terre, de feu et de fumée; un autre donna dans le milieu de la vaisselle d'argent pendant qu'on l'écuroit; elle fut emportée en l'air; trois pièces furent perdues, et le reste bossué. Nous eûmes ce jour-là trois soldats tués, et MM. Desmaret, Carpinel et Laplace blessés.

La nuit du 29, ils continuèrent du côté de la Croix le boyau qu'ils avoient commencé au milieu des champs, et le joignirent à la ligne de communication vis-à-vis de l'angle rentrant de la Roche (42-43); ils en commencèrent un autre dans la même ligne du côté de la ville qu'ils joignirent à la batterie des Fontaines *(non indiqué)*. Dans le glacis, ils montèrent, le long des palissades, des fourneaux contre la contrescarpe; ils y firent encore un boyau pour aller de la batterie des bombes à celle du canon *(p-44-n)*, et un autre de celle-ci jusqu'à la place d'armes (*non indiqué*); enfin, ils y firent tant de détours, qu'ayant été presqu'impossible de les démêler entre les fonds et les vides, je ne parlerai que de ceux qui les conduisirent à la contrescarpe. Ils continuèrent aussi la conduite de l'artillerie dans la ville, et nous à les canonner du bastion de l'Isère; les bombes qu'on nous jeta en grande quantité démontèrent encore deux de nos canons. Les batteries tant des mortiers que des canons ne cessèrent de tirer pendant tout le 30; celles que nous leur opposions ne pouvoient pas égaler leur feu: une partie de nos canonniers étoient ou blessés, ou malades, et le reste n'avoit pas autant d'expérience que les leurs.

La nuit du 30, ils mirent une autre pièce à la porte de Chambéry, pour battre le flanc droit de la redoute de la Roche *(q)*, que les deux canons des Fontaines ne voyoient pas. Ils achevèrent aussi la batterie

Digitized by Google

qu'ils avoient commencée la nuit du 27, pour battre la face gauche de Bonvoisin *(o)* ; ils ne firent rien sur le glacis qu'y creuser les travaux et les couvrir de blindes. Le boyau qui traversoit les champs de la Croix étant joint à la ligne de communication, ils en entreprirent un autre qu'ils tournèrent à droite, et l'avancèrent cette nuit-là de vingt pas le long du roc et des vignes du Chaviot, jusque sous l'angle gauche de la Roche (45-46). Cette tranchée étoit tellement sous la fortification, qu'à peine pouvions-nous y plonger le mousquet ; mais nous leur jetions des grenades et faisions rouler des tonneaux pleins de pierres et de bombes, qui les incommodoient beaucoup. Ils se couvrirent avec un grand nombre de gabions et de sacs à terre.

Les bombes ne furent pas épargnées : il en tomba une à la porte où mangeoit M. le gouverneur. Il commençoit à souper ; la porte étant bien barricadée, résista aux éclats ; mais les chandelles furent éteintes et la table même renversée.

Le 1er décembre, les deux nouvelles batteries commencèrent à tirer dès le point du jour ; les cinq autres et les huit mortiers, tirant en même temps, l'on ne voyoit en l'air que bombes, boulets et éclats de pierre ; le flanc droit de la Roche fut bientôt en un méchant état ; les parapets de la face gauche de Bonvoisin commencèrent à être maltraités : ceux du dernier bas-fort furent à demi-rasés ; enfin, depuis la Sable jusqu'au bastion de l'Isère, tout se ressentit de l'effet de vingt-quatre grosses pièces de canon et de huit mortiers. Les nôtres n'étoient pas en état de résister à cette violence, cinq étoient déjà démontées, et ce qui restoit des canonniers étoient si effrayés d'un si grand feu, qu'à peine pouvoit-on leur faire tirer quelques coups par intervalle. Les deux canons du Duc firent pourtant quelque chose contre la dernière batterie de quatre pièces. Nous y perdîmes ce jour-là le nommé Rubat de Montderievy, tué d'un coup de canon ; M. Ferrier, lieutenant, de garde à la redoute de la Roche, fut brûlé, mais sans danger, et le fils de M. de Clermont, blessé légèrement à la tête d'un éclat de pierre ; les six mortiers de la batterie qui n'avoient encore point tiré, commencèrent la nuit du 1er, et tous les quatorze furent si bien servis, qu'ils jetèrent plus de soixante bombes par heure, et si bien disposés, qu'il n'y avoit aucun endroit dans le château qui en fût exempt ; nous n'eûmes cependant que quatre soldats blessés.

Les travaux du glacis n'avancèrent pas.

Ils continuèrent la tranchée qu'ils avoient laissée la nuit précédente, sous l'angle gauche de la Roche, et l'avancèrent de soixante pas sous l'angle gauche de la Sable (46-47). Nous leur fîmes un si gros feu, qu'ils ne purent pas la pousser plus loin avant que d'être enterrés et couverts ; nous avions reconnu qu'ils étoient trop éloignés pour les grenades ; mais les bombes, les pierres, les tonneaux et les barils pleins de feu d'artifice y suppléoient, et firent une grande tuerie.

Le feu de l'artillerie ennemie fut encore plus violent le 2 que le jour précédent ; mais ce n'étoit pas ce qui nous faisoit le plus de peine :

Digitized by Google

nos malades continuoient à mourir, et les sains à tomber malades; de neuf capitaines et quatorze lieutenants, cinq étoient dans le lit; la plupart des sergens ne pouvoient plus résister à la fatigue, en demeurant jour et nuit sur la muraille, et nous n'avions plus que six volontaires en état de servir; la garde n'étoit plus que de cent hommes, dont une partie ne la montoit que par force. Tant d'extrémités sans remède perçoient le cœur à M. le gouverneur; il ne le falloit pas moins grand pour y résister. Nous eûmes ce jour-là trois soldats tués.

La nuit du 2, les ennemis voulant avancer leurs travaux, firent un feu continuel de leurs tranchées et de toutes les batteries; celui de la Croix fut poussé jusque sous la guérite de la Sable, mais il leur coûta cher : on faisoit rouler si à propos les bombes et les tonneaux pleins de pierres, qu'il n'y avoit ni blindes, ni gabions, ni sacs à terre qui en pussent empêcher l'effet.

Dans le glacis, ils commencèrent un autre boyau parallèle (*non indiqué*) et à dix pas de la palissade des tonneaux, qu'ils couvrirent de blindes, et qui leur servit de double galerie pour monter à la contrescarpe. Trois de nos canons furent démontés par les bombes, un autre creva, et un boulet ennemi en enfonça un cinquième; quatre bombes tombèrent encore à la porte de la voûte où mangeoit M. le gouverneur, et firent le même effet que la première fois.

Le 3 n'eut rien de particulier que la continuation du feu des batteries, qui étoit toujours égal; le parapet de la face gauche de Bonvoisin fut à moitié rasé, la batterie des Fontaines cessa de tirer contre la redoute de la Roche, et fut tournée contre le bastion du Duc, de même que celle des Caloudes, en sorte qu'elles y rasèrent aussi une partie du parapet, et qu'il devint impossible d'y habiter, ce qui rendoit inutiles trois grosses pièces que nous y avions. La batterie de la Croix ne pouvoit pas faire le même effet contre la Sable : les murailles et toutes les défenses en étoient si bonnes et faites depuis si long-temps, qu'elles résistoient à la force des boulets. L'on aura de peine à croire que les batteries de bas en haut aient pu faire tant de fracas dans cette place; mais nous avons reconnu, par une triste expérience, que les situations élevées ne sont pas si avantageuses qu'on peut se le persuader, puisque le canon n'y fait pas moins de désordre que dans celles qu'il bat de niveau. Nous perdîmes ce jour-là six soldats.

La nuit du 3, les ennemis firent dans le glacis une nouvelle batterie de deux mortiers (*non indiquée*); ils jetèrent jusqu'à minuit deux cent quarante bombes; et quoique ce fût avec tant d'adresse, qu'il sembloit qu'ils les logeoient avec la main, cette grêle ne nous chassa pas de dessus nos murailles; Bonvoisin et le ravelin devant la porte en furent les mieux servis; le cavalier de ce premier en fut tout labouré, et il en tomba une dans la guérite du dernier, qui éclata sans faire de mal à M. de Thoire et à trois soldats qui étoient dedans; enfin la table de M. le gouverneur fut renversée pour la troisième fois, par deux qui éclatèrent à la même voûte et dans le même temps.

Digitized by Google

Le travail sous la Sable ne fut guère avancé ; celui du glacis le fut davantage. Ils poussèrent leurs deux galeries et gabions jusque dans un fond où ils étoient à couvert, et les joignirent par un autre, qu'ils firent à la tête de ces deux premiers *(non indiqué)*.

La batterie commencée la nuit du 27, fut aussi achevée après un long travail, à cause d'une terrasse qu'il fallut faire dans les masures, et de l'incommodité qu'ils recevoient par nos contre-batteries du bastion de l'Isère.

Elle commença à tirer au point du jour du 4, qui fut solennisé par quinze cents volées de coups de canons, un coup n'attendoit pas l'autre, en sorte que nos canonniers n'osoient plus se montrer sur les remparts ; nous fûmes encore heureux pendant quelques jours, qu'ils n'y ajoutassent les bombes que la nuit. La contremine de la Sable s'avançoit toujours, et le transport de l'eau continuoit avec beaucoup de fatigues et d'incommodité. La nuit du 4 nous fut malheureuse : nous perdîmes dix hommes, entre autres le nommé Dubois, Savoyard, le seul qui sût bien faire les feux d'artifice depuis la mort de Mugnier. Dubois n'ayant pas voulu goudronner les fusées des bombes qu'il chargeoit, la troisième, qu'il fit rouler sur les ennemis, éclata quand il y mit le feu, et il en fut tué. Cet accident rebuta tellement ceux qui s'en étoient mêlés avec lui, que personne n'osoit plus mettre le feu aux bombes. M. le gouverneur fit visiter celles qui étoient déjà chargées, et ayant fait prendre des précautions contre ce qui venoit d'arriver, il offrit un écu au premier qui en voudroit jeter. Dès que l'on eût commencé, on continua d'en jeter avec succès ; trois de celles des ennemis tombèrent à la porte du corps-de-garde du donjon : elles l'enfoncèrent quoique remparé par de doubles madriers ; une éclata dans le corps-de-garde où étoit M. le gouverneur, et ne tua qu'un soldat ; une autre brisa la porte d'une autre voûte où étoient tous les officiers du bas-fort, et mit en pièces tous les tonneaux pleins de terre qu'on avoit placés contre la porte.

Le travail de la Sable ne fut avancé que de six ou sept toises. Celui du glacis le fut jusque sur la hauteur du terrain de la contrescarpe ; le fossé empêchoit qu'on ne pût incommoder les ennemis par les mêmes artifices que de l'autre côté ; les fonds et les vides les mettoient à couvert du mousquet, et ils n'étoient pas encore assez près pour craindre les grenades. Ils ne jetèrent cette nuit-là que deux cent cinquante bombes ; et ils commencèrent un autre boyau à moitié montée de la dernière galerie des gabions, qu'ils avancèrent de trente à quarante pas sur la gauche *(non indiqué)*.

Leur application à la contrescarpe nous fit bien juger que c'étoit là la véritable attaque, et que par des avis fidèles, ils avoient su qu'il n'y avoit point de roc dans cet endroit, non plus qu'à la face gauche du bastion de Bonvoisin ; ce qui nous fit penser à tous les moyens de nous opposer à leurs desseins. Nous tentâmes d'aller par-dessous terre jusqu'à eux, en vue d'y faire un fourneau, et nous commençâmes à percer la muraille de la fontaine ; mais elle se trouva si dure et si épaisse, qu'après quatre jours de travail, nous

Digitized by Google

fûmes obligés de l'abandonner, prévoyant bien que nous ne l'achèverions pas à temps : il étoit impossible de le reprendre dans un autre endroit.

Le 5, les ennemis travaillèrent avec une grande assiduité dans le glacis; nous ne pouvions nous y opposer que par le feu de nos remparts, parce que nous étions tous les jours moins en état de faire des sorties : une partie de nos meilleurs soldats étoient ou tués ou blessés ; la garnison commençoit à se rebuter d'une si longue fatigue; le canon nous devenoit inutile, parce qu'il ne pouvoit plus plonger dans les travaux; celui des ennemis foudroyoit le jour nos remparts, de manière qu'il n'y avoit que les plus intrépides qui osassent y aller faire feu ; nos canonniers étoient si peu expérimentés et si timides, qu'on avoit peine de les faire sortir des voûtes, et M. le gouverneur étoit obligé de les ramener lui-même aux batteries et d'y demeurer, ou d'y laisser des officiers pour les encourager.

La nuit du 5 fut beaucoup plus tranquille que les précédentes : l'on ne nous jeta que septante-une bombes ; mais nous perdîmes cinq de nos meilleurs soldats, qui désertèrent de la redoute de la Roche. La diminution journalière tant des officiers que des soldats, nous obligeoit de nous y conformer pour la garde, et l'on n'envoyoit plus à cette redoute que six hommes avec un sergent. Celui-ci et le caporal n'ayant pu empêcher la désertion des cinq, en firent d'abord donner avis par la sentinelle de la Roche, et l'on en envoya cinq autres plus assurés à leur place. Toutes les bombes de cette nuit furent jetées dans Bonvoisin et devant les corps-de-garde du premier bas-fort et du donjon ; deux ayant brisé la porte de celui-ci comme la nuit précédente, tuèrent un soldat.

Les travaux avancèrent des deux côtés : sous la Sable, les ennemis détournèrent la tranchée qu'ils avoient conduite sur une ligne jusque sous la guérite, et la poussèrent à gauche directement contre le roc, où ils étoient plus à couvert que dans la vigne qui touche l'angle du glacis ; ils poussèrent leurs deux galeries de gabions sur la contrescarpe, où ils commencèrent deux logemens, et nous commençâmes aussi à les inquiéter avec nos grenades. Ils firent une nouvelle batterie de six pièces à gauche de celle de quatre, vers la porte de Chambéry (*r*) ; cette batterie tira dès le 6, et l'on y fit tout ce jour-là un grand feu. Quoique Bonvoisin, le Duc, le Prince et tout le bas-fort fussent sans défense, nous ne laissions pas d'y aller de temps en temps escarmoucher; mais il étoit impossible de faire agir tous nos canonniers : de quinze qui nous restoient, nous ne pûmes en faire servir que dix, et fort lentement encore, et avec peu d'effet. Cette huitième batterie ayant été dressée contre le côté droit de la tenaille de la Roche et contre le flanc qui défendoit la face gauche de Bonvoisin, nous confirma que c'étoit là la véritable attaque. Les ruines de Bonvoisin fermant l'accès et la retraite de la redoute de la Roche, de même que de la palissade qui la soutenoit, M. le gouverneur avoit eu dessein de l'abandonner ; la désertion de presque toute la garde l'y détermina ; il la fit miner et sauter à

Digitized by Google

deux heures après midi ; la garde fut mise à la palissade du fossé. Dix de nos soldats furent tués ce jour-là.

La nuit du 6 commença comme les autres par le feu des mortiers, et il dura jusqu'à minuit sans aucune intermission ; toutes les bombes étoient jetées dans Bonvoisin ; il y en tomboit en si grande quantité, qu'il étoit impossible d'en approcher ; nous les essuyâmes cependant toutes ; nous fîmes retirer les ennemis et nous empêchâmes leur logement pour cette nuit. On ne les inquiéta pas moins du côté de la Sable ; ils ne purent avancer que de deux toises : il se fit un si grand feu de toutes parts, que les goudrons ne nous furent pas nécessaires. Ils continuèrent dans le glacis leurs deux galeries et le boyau de communication au-devant. Les trente-deux pièces ayant été en batterie, tirèrent pendant tout le 7 ; elles étoient si bien servies, qu'on avoit peine d'en compter les coups ; elles firent une grande brèche à l'angle de la traverse et y renversèrent une partie de la face gauche, quoiqu'elle eût plus de vingt-cinq pieds. Il est peu de fortifications que le canon n'abatte, ou d'abord, ou dans la suite, et les situations les plus avantageuses ont leurs défauts. Ce sont donc les hommes qui défendent les places, et si nous en avions eu ce jour-là pour aller insulter les ennemis dans leurs travaux, ils n'auroient pas si fort approché leur retranchement ; mais le peu qui nous restoit diminuoit tous les jours : le canon en tua encore quatre ce jour-là.

Il fit un vent et une pluie toute la nuit du 7, qui interrompirent notre mousqueterie ; les ennemis voulurent s'en prévaloir, afin d'avancer le travail sous la guérite de la Sable et celui des gabions sur la contrescarpe, comptant de s'y loger en même temps ; mais l'on tira de nos remparts tant de pierres, tant de grenades et tant de feux d'artifices, que nous les repoussâmes avec beaucoup de perte de leur part, et nous leur fîmes quitter leur entreprise. Ils se réduisirent à miner la contrescarpe, à avancer dans le glacis tous leurs mortiers, et à en mettre deux nouveaux, pour des pierres qu'ils jetèrent le reste de la nuit, avec une grande quantité de bombes.

M. le gouverneur se maintenoit autant qu'il pouvoit dans le bastion de Bonvoisin ; mais comme toutes les défenses en étoient déjà ruinées, et que toutes les batteries, hors celle de la Croix, soutenoient les travaux des assiégeans, il craignit que ses efforts ne fussent bientôt inutiles, et que les ennnemis y étant une fois logés, il ne fût plus à temps de les en chasser : il n'avoit plus d'autres moyens que de les faire sauter en l'air, quand ils y auroient établi leur logement, et dans cette vue il fit commencer, dès le 8, un fourneau sous le flanc droit du cavalier de ce bastion ; les ennemis l'attaquant par la gauche, où il n'y avoit point de roc, il ne pouvoit le miner de ce côté-là, et il falloit en éloigner notre mine, pour éviter qu'ils ne l'éventassent ou la fissent sauter en mettant le feu à la leur, et la faire sous le terrain où ils se seroient logés. La contremine de la Sable fut achevée ce même jour ; une autre voûte qu'on y trouva en avoit avancé le travail ; elle nous auroit bien épargné de la peine, si elle nous avoit été connue.

Digitized by Google

La nuit du 8, les ennemis passèrent la palissade des tonneaux et firent une galerie dans les jardins qui étoient en cet endroit ; ils conduisirent encore un autre boyau du même côté jusque sur la contrescarpe ; ils s'étoient tirés sur la droite à cause de la batterie du bastion de l'Isère ; celle de la Roche ne les incommoda pas moins cette nuit-là, de même que le mousquet dont le feu ne paroissoit point ralenti, nonobstant la diminution journalière de notre garnison, qui ne montoit plus qu'à quatre-vingt-dix hommes de garde. Nous fûmes bombardés à l'ordinaire.

Les pierres nous faisoient beaucoup plus de peine que les bombes, parce qu'on ne les voyoit pas venir. Du côté de la Sable, ils n'avancèrent point : ils ne firent que se couvrir, et remplir les gabions qu'ils y avoient mis les nuits précédentes. Nous perdîmes encore sept soldats : trois tués, un estropié, et trois déserteurs.

Le 9, on leva la garde de la palissade du fossé, et on la mit à la fontaine ; la place n'y étoit plus tenable depuis que la dernière batterie de six pièces (*r*) battoit le côté droit de la Roche, à cause des éclats qui retournoient jusque sur la contrescarpe ; et les ruines de Bonvoisin ayant augmenté, en rendoient la retraite impossible.

On continuoit à creuser la mine sous le cavalier, de même que les ennemis à défigurer le château à coups de canon. Il faut que les déserteurs leur eussent dit deux particularités, que le four étoit sous la voûte de Bonvoisin, et qu'au bout de la traverse se trouvoit un petit magasin pour les poudres dont on avoit besoin tous les jours. Les batteries des Caloudes et des Fontaines tirèrent avec tant de violence contre la traverse, qu'elles la percèrent dans une embrasure qu'on avoit bouchée ; ce qui nous obligea d'enlever les poudres. La batterie du glacis tiroit incessamment contre le four, mais sans grand effet ; les autres batteries ne firent pas moins de bruit, et l'on compta ce jour-là qu'un canon avoit tiré quatre-vingts volées, ayant presque toujours continué de la même force jusqu'à la fin. Je n'en parlerai plus, non plus que de notre résistance, pour éviter les redites, et je ne ferai mention que des événemens particuliers ou des travaux qui se sont faits de part et d'autre.

La nuit du 9, ils n'avancèrent rien du côté de la Sable. Du côté du glacis, ils firent une seconde galerie dans les jardins, qu'ils joignirent sous la hauteur à la première qu'ils avoient faite. La nuit précédente nous eûmes cinq soldats dangereusement blessés.

La quantité de coups que l'on tiroit nous obligeoit à nettoyer souvent nos armes ; autrement les balles de calibre ne pouvoient passer. Les soldats étoient ravis de cet inconvénient qui leur faisoit perdre beaucoup de temps. Pour y remédier, M. le gouverneur fit faire de petites balles, dont on pouvoit mettre six à sept à la fois ; les mousquets étoient plus tôt chargés ; on n'étoit pas contraint de les laver si souvent, et les coups étant tirés de fort près, faisoient un plus grand effet. Depuis quelque temps les ennemis réservoient les bombes pour la nuit ; ils recommencèrent le 10 d'en jeter une grande quantité. Deux soldats et un sergent en furent blessés, et le dernier bas-fort tellement ruiné, qu'il n'y resta aucune caserne en état.

Digitized by Google

La nuit du 10, ils ne firent rien sous la Sable. Du côté du glacis, ils commencèrent un boyau à la jonction des deux galeries, qu'ils conduisirent jusqu'au bord de la contrescarpe; ils tentèrent d'y faire un logement; mais ils en furent repoussés, et ils n'y purent poser que deux ou trois gabions. Les ruines du bastion de la Cloche fermoient l'entrée au bastion de Bonvoisin; on y mit six hommes toutes les nuits pour la débarrasser; les palissades étoient aussi en partie renversées, on en fit préparer d'autres.

Le 11, on planta dans le fossé deux autres palissades, une sous le grand pont et l'autre à l'angle de la panse du bastion de l'Isère.

Nous vîmes conduire plusieurs gros arbres que nous crûmes être destinés à des madriers pour des galeries à l'épreuve, quand les ennemis descendroient au fossé; ils jetèrent deux fois ce jour-là un plomb pour le sonder, mais il fut toujours trop court.

M. de Chamousset eut un coup de mousquet le long de la joue, qui ne fit qu'effleurer la peau et percer sa perruque et son chapeau, mais dix de nos soldats furent tués et autant de blessés et hors de combat; le feu fut si violent de toute sorte, que la traverse même en fut ébranlée. Notre garde fut réduite à quatre-vingts hommes.

La nuit du 11, ils avancèrent encore quelques gabions sur la contrescarpe vis-à-vis de l'angle de l'épaule gauche de Bonvoisin; on entendoit aussi faire des grands travaux sous terre dans le même endroit, ce qui ne nous laissa plus lieu de douter que la contrescarpe seroit bientôt renversée dans le fossé; ils ne firent rien du côté de la Sable.

Toute la face gauche de Bonvoisin et la moitié de la droite étoient rasées, jusqu'à deux pieds sous le cordon, en sorte qu'on ne pouvoit aller à la pointe du cavalier qu'avec beaucoup de peine et de danger. Les déserteurs ayant averti les assiégeans de la disette d'eau où nous étions et de la provision que nous faisions dans la fontaine du fossé, qui étoit l'unique source d'où nous en pouvions tirer, les ennemis percèrent le dessus de la contrescarpe, et y firent une galerie d'où ils commencèrent à tirer le 12, et tuèrent un de nos soldats. Ce coup intimida si fort les autres que personne n'osoit y retourner; M. le gouverneur y envoya tous ses valets et les fit soutenir par le feu continuel de la palissade qu'on avoit fait faire nouvellement sous le pont, et par le canon du bastion de l'Isère; et comme cet exemple n'y ramenoit pas les soldats, il fit doubler les sentinelles de la citerne, où il n'y avoit que six pieds d'eau, pour empêcher que qui que ce fût en prît, pas même pour un usage particulier; la nécessité pour lors contraignit tout le monde de retourner à la fontaine.

Les ennemis firent un petit fourneau à la tête de la tranchée sous la Sable, pour enlever un roc qui empêchoit de la continuer.

Le feu continua comme aux autres jours; un éclat de canon rompit la jambe à celui qui ferroit notre artillerie.

La nuit du 12 débuta par la désertion de deux soldats et la mort de deux autres tués à la tranchée; les bombes ne furent plus si fréquentes, mais ce fut une grêle continuelle de pierres. M. de Chamousset en reçut une sur les reins étant sur la brèche de Bonvoi-

Digitized by Google

sin, où il faisoit jeter des grenades et des feux d'artifice pour repousser de la contrescarpe les ennemis, qui y avançoient beaucoup plus leur logement; il ne tint le lit que six jours. Ils commencèrent cette même nuit un nouveau boyau vers la palissade, qu'ils conduisirent tout le long de la contrescarpe contre la redoute de la Roche, et l'avancèrent de trente pas. Ils ne firent rien du côté de la Sable.

Le 13, on commanda un homme par compagnie, avec un lieutenant, pour soutenir ceux qui alloient à l'eau. Les ennemis firent un feu extraordinaire de partout jusqu'à midi. Entre deux et trois heures, ils firent jouer la mine qu'ils avoient faite : toute la contrescarpe en fut renversée dans le fossé le long de la face gauche de Bonvoisin; elle en combla le tiers; ils commencèrent en même temps le feu de toute leur artillerie, et battirent tous les endroits qui pouvoient voir dans le fossé. Ils ne leur fut plus difficile d'y descendre, et ils allèrent d'abord jusqu'à la fontaine, où ils prirent trois soldats qui y étoient de garde; mais ils ne s'y arrêtèrent pas long-temps. Le détachement qu'on y avoit le matin s'étant retiré à la palissade sous le pont, et toutes les portes ayant été garnies, on fit pendant deux heures de part et d'autre un feu continuel, et quelques avantages qu'eussent les ennemis, et par le grand nombre de soldats, et par la quantité de canons et de mortiers, ils furent contraints d'abandonner le fossé et de se retirer dans les tranchées. Ils perdirent beaucoup de monde et plusieurs officiers, entr'autres M. le marquis de Brac, colonel du régiment de la Savre; tous ces messieurs disputoient à l'envi à qui seroit le premier dans le fossé. Les nôtres ne marquèrent pas moins de bravoure; mais que n'auroit-on pas fait à l'exemple d'un si brave gouverneur? il étoit à Bonvoisin, au flanc de la Roche et dans tous les endroits les plus chauds et les plus périlleux, et il donnoit partout ses ordres avec une intrépidité qui ranimoit tous ceux qui auroient pu chanceler. On ne comprend pas comment il ne fut pas emporté, brisé et fracassé par les bombes, les pierres, les boulets qui le prenoient de tous côtés, et c'est un miracle qu'il ait pu, sans périr, essuyer à découvert, comme le moindre de ses soldats, tant de coups qui lui furent adressés. M. le marquis de Carret fut tué sur la brèche de Bonvoisin. Ce fut une très-grande perte : c'étoit un des plus vigoureux et des plus hardis hommes de notre garnison. On voit dans ce journal les marques qu'il a données de sa bravoure dans toutes les occasions. Trois de nos soldats furent encore emportés par les bombes, et six dangereusement blessés.

La nuit du 13, ils ne firent plus rien du côté de la Sable, et s'en désistèrent tout-à-fait. Ils n'avancèrent leurs travaux que de l'autre côté; ils s'occupèrent à couper, à scier du bois pour des galeries et pour des madriers, et à chercher toutes sortes de précautions pour entrer dans le fossé avec moins de danger que le jour précédent. On racommoda de notre côté le cavalier et on pressa la mine qu'on y faisoit dessous.

Le 14, un sergent se retirant du ravelin où il avoit été de garde toute la nuit, fut tué sur le pont-levis. Les ennemis commencèrent à jeter des bois et des sacs à laine dans le fossé, et des grenades

Digitized by Google

sur l'entrée de la fontaine, qui fut dès lors impraticable; et nous commençâmes aussi d'y jeter des barils entiers de poudre, pour brûler tout ce qui en approcheroit. Notre garnison étant diminuée du tiers depuis l'ouverture de la tranchée, nous fûmes obligés de la laisser toute de garde, la moitié ne suffisoit plus. Nous perdîmes encore ce jour-là six soldats : les bombes et les pierres continuoient d'une telle manière, qu'il n'y avoit plus d'endroit à couvert dans le château que les voûtes; et les boulets ne trouvant plus de parapets, perçoient toutes les masures; en sorte qu'on n'étoit pas plus en sûreté dans la place d'armes que sur les remparts.

La nuit du 14, les ennemis continuèrent leurs tranchées contre la contrescarpe; ils avoient poussé à la sappe une partie de celles qu'ils avoient faites dans le glacis, et les avoient couvertes de blindes, de saucisses ou de fascines; ils redoublèrent les unes et les autres en approchant du fossé; ils y portèrent quantité de sacs à laine, des madriers et des bois. Nous n'épargnions pas aussi les grenades, les barils de poudre, et nous en jetions dix à douze à la fois; et c'étoit presque la seule défense qui nous restoit. Nous ne pouvions presque plus paroître au flanc de la Roche, ni aux bastions de la Roche et du Duc; outre que les parapets en étoient rasés, les ennemis y adressoient, depuis le jour du 13, toutes leurs bombes, leurs pierres et tous leurs boulets, parce qu'ils avoient vu que c'étoit de là que nous les avions le plus incommodés dans le fossé. Bonvoisin n'étoit pas mieux traité; mais comme c'étoit le seul endroit d'où l'on pouvoit nuire aux ennemis avec les barils de poudre, la nécessité de la défense faisoit mépriser le péril; et nonobstant la répugnance des soldats à travailler, on les avoit contraints de faire une tranchée tout le long de la face détruite, pour tirer avec moins de danger dans le fossé.

Le matin du 15, les ennemis ayant mis un corps-de-garde sous la voûte de la fontaine, firent porter à dix heures, par sept soldats armés de cuirasses, un madrier à travers le fossé, qu'ils appuyèrent contre le milieu de la face gauche de Bonvoisin, où le mineur s'attacha une heure après; ils firent un grand feu des batteries et des tranchées; nous jetions de notre côté tant de barils de poudre, que nous avons su depuis que sept mineurs et plusieurs soldats en furent grillés, et les autres si fort rebutés, que M. de Saint-Sylvestre, maréchal-de-camp, fut contraint d'en prendre un par la cravatte et de le conduire lui-même par force à la muraille. L'effet de ces barils étoit si terrible qu'ils enlevoient des sacs à terre, des gabions pleins et des pierres de cinquante livres, et les portoient jusque dans les tranchées. M. de Catinat, qui étoit à la tête des travaux, en vit tomber plusieurs à ses côtés, et faillit d'en être écrasé. Le sieur Battelier, seul officier d'artillerie qui nous restât, cinq soldats et un valet du gouverneur furent brûlés en jetant des barils. Un capitaine s'avisa de proposer à M. le gouverneur de capituler, il l'envoya sur-le-champ aux arrêts.

La nuit du 15, les ennemis reprirent le boyau qu'ils avoient laissé la nuit du 12, à trente pas de la palissade, et continuèrent à le

Digitized by Google

pousser contre la redoute de la Roche ; il commencèrent aussi dans le fossé une galerie de gabions et de sacs à terre, pour aller au mineur. Nous les interrompîmes souvent dans ce travail par les barils de poudre que nous jetions à tout moment, et par les coups que l'on tiroit du flanc de la Roche, où l'on pouvoit se tenir avec un peu moins de péril, quand les canons ne tiroient pas. Notre feu fut si grand, qu'il éclaira toute la nuit le fossé ; nous entendîmes les cris de plusieurs soldats, et en vîmes retirer six qui paroissoient tout brûlés.

Ils commencèrent le 16 par le feu de tous leurs canons, sans diminuer celui des mortiers, qui ne cessoient ni jour ni nuit. Ils travaillèrent à mettre leurs gabions en état et à rétablir les sacs à laine et les madriers, et leur mineur continuoit son travail. Nous ne pûmes leur opposer de grands feux : toute notre artillerie étoit réduite à six pièces, et les deux du bastion de l'Isère étoient les seules qu'on pouvoit faire tirer, les défenses et les parapets étant partout ailleurs rasés ; les autres quatre pièces nous devinrent inutiles, aucun canonnier n'osant et ne pouvant approcher ; nous ne nous servions que de grenades et de barils que nous ne cessions point de jeter. On travailloit toujours à la mine sous le cavalier, et l'eau de la citerne étoit diminuée d'un pied et demi depuis le 12.

Ils transportèrent la nuit du 16 tous leurs mortiers du glacis au bord du fossé ; on compta dans le seul bastion de Bonvoisin cent cinquante bombes, et il tomba une si grande quantité de pierres, qu'on ne comprend pas comment toute la garde n'en fut pas abîmée. Six de nos soldats et un sergent furent tués ; le reste du château ne fut pas plus épargné. Ils continuèrent leur boyau contre la redoute de la Roche, et nous nos défenses ordinaires.

Les 17 et 18 furent les mêmes que les précédens à l'égard des ennemis ; ils ne s'étoient point relâchés depuis quelque temps de la violence de leur feu : les bombes, les pierres, les boulets devenoient plus fréquens à mesure qu'ils nous approchoient et que leurs travaux et leur mine avançoient ; mais tout empiroit de notre côté. Les malades continuoient à mourir ; on nous tuoit tous les jours quelques soldats, cinq avoient été nouvellement emportés, la citerne diminuoit si fort, qu'on fut contraint de distribuer l'eau par tête, et tant de maux et le désespoir du secours commençoient à rebuter une partie de la garnison. Ce refroidissement touchoit plus le M. le gouverneur que toutes les extrémités auxquelles il se voyoit réduit ; il feignit de ne les pas connoître, et sa fermeté et son exemple ranimèrent tellement les soldats, que la défense de ces deux jours fut aussi vigoureuse que les précédentes ; il fit même rétablir les palissades dans Bonvoisin ; et sur le rapport de deux officiers et de plusieurs soldats qui disoient avoir vu charger la mine des ennemis, quoiqu'il eût peine de le croire, il ne laissa pas de faire presser celle du cavalier. Les mêmes officiers assurèrent encore de nouveau qu'ils avoient vu charger la mine ; cela paroissoit peu vraisemblable à M. le gouverneur et aux plus expérimentés de la garnison : ils ne pouvoient se persuader qu'une muraille de vingt-huit pieds d'épais-

Digitized by Google

seur fût sitôt percée, et que l'on eût pu faire dans quatre jours les rameaux nécessaires et sortir toute la terre d'une grande mine, telle qu'il la falloit pour renverser le bastion. Mais comme ceux que l'on envoya encore pour la reconnoître disoient que l'on n'entendoit plus aucun bruit dans le fossé, et qu'on ne pouvoit pas vérifier le contraire de ce qu'ils disoient avoir vu, on ne voulut pas s'opiniâtrer sur des raisonnemens qui pouvoient être incertains et s'exposer à une surprise, et l'on chargea la mine sous le cavalier, quoique la chambre ne fût pas encore achevée. Elle avoit été commencée pour vingt barils, et l'on ne pouvoit y en mettre que onze. On la ferma et l'étançonna bien; et pour que les ennemis ne s'en aperçussent pas quand ils auroient fait jouer la leur, on fit enlever la terre qu'on en avoit tirée, et rebattre tout au tour; et l'on pratiqua depuis l'entrée de la mine jusque dans la voûte, par où on alloit dans le bastion, un canal profond de deux pieds et long de trente, où l'on enterra la saucisse qui étoit aussi longue que tout cet intervalle, et on la recouvrit de manière qu'il n'y parut aucun vestige. On se prépara de même à disputer le bastion quand la mine des ennemis auroit fait son effet; et nonobstant le petit nombre de la garnison, M. le gouverneur ne vouloit l'abandonner qu'à l'extrémité. Il fit travailler tout ce jour à des retranchemens, et le feu qu'on lui fit dessus, quelque violent qu'il fût, ne put jamais le faire retirer.

Les ennemis continuèrent la nuit du 19 de fortifier les palissades du fossé, et d'avancer toujours leur boyau contre la redoute, et nous de les inquiéter dans tous leurs travaux par le mousquet, par les grenades et par les barils de poudre, selon qu'ils étoient plus ou moins avancés; ils n'épargnoient de leur côté ni bombes, ni pierres; et quoiqu'il n'y eût que l'épaisseur de la muraille entre eux et nous, leurs mortiers étoient si près, leurs bombardiers si habiles, qu'il n'y avoit pas un coup qui fût trop court et qui ne portât dans le bastion. Parmi cette quantité de bombes, une des plus grosses tomba si juste sur le canal où la saucisse de notre mine étoit enterrée, qu'elle pénétra jusqu'au fond, coupa la saucisse en éclatant, et y mit le feu, ce qui le mit par conséquent à la mine. On ne put pas en reconnoître l'effet pendant la nuit; on vit seulement que le cavalier et la moitié du bastion étoient renversés, et qu'il y avoit là une brèche fort considérable. M. le gouverneur envoya d'abord renforcer la garde; elle auroit été toute ensevelie, si les soldats ne s'étoient trouvés à la gauche du cavalier d'où ils jetoient des barils de poudre, bombes et grenades sur les travailleurs et sur la galerie; les trois sentinelles de la droite et un volontaire furent enterrés. Nous nous contentâmes pendant la nuit de nous opposer à tout ce que l'ennemi pourroit entreprendre.

Nous allâmes le 20, dès qu'il fut jour, reconnoître l'effet de la mine : il se trouva si extraordinaire, que nous doutâmes si les ennemis n'en avoient point fait jouer une sous la nôtre; toute la face droite du bastion et quatre toises de la gauche étoient renversées dans le fossé, le cavalier bouleversé sur la muraille, et la terre disposée si favorablement pour les ennemis, qu'elle couvroit les gros

Digitized by Google

quartiers du mur, qui auroient encore rendu l'accès du bastion difficile; cet accès devint dès lors si aisé qu'on pouvoit y entrer trente de front. Toute la garde qu'ils entretenoient à la fontaine avoit été enterrée, mais par un bonheur surprenant, ceux qui travailloient sous la galerie avec le mineur, n'eurent aucun mal. Ce malheur étoit grand pour nous : le bastion étoit non-seulement ouvert par le milieu, et les palissades et les retranchemens emportés ou détruits, mais encore on ne pouvoit plus les rétablir ni y continuer aucune résistance. Onze pièces de canon avoient recommencé, dès le point du jour, à battre avec une telle violence le flanc, la face et la courtine gauche de la Cloche, que la gorge et l'entrée de Bonvoisin, qui se trouvoient immédiatement dessous, et le seul terrain qui nous restoit, n'étoient plus tenables. La garde étant à tout moment au hasard d'être assommée, ou ensevelie dans les ruines, M. le gouverneur fut obligé de la rappeler, d'abandonner le bastion et de se retirer au donjon.

Il comptoit y faire quelque résistance et en disputer l'entrée aux ennemis, pendant qu'il y auroit quelques masures à défendre; mais les représentations verbales et par écrit du plus grand nombre de ses officiers lui firent bien connoître qu'il ne falloit plus penser qu'à une bonne capitulation.

Copie de l'écrit présenté à M. le marquis de Bagnasc par une partie de ses officiers.

« Dans la conjoncture présente et pressante concernant la défense de la place de Montmélian, eu égard à la nécessité où elle se trouve réduite par la force des armes de France, étant privée de tous ses feux, ruinée en-dedans, et ouverte par une brèche où environ trente hommes peuvent passer de front dans le bastion de Bonvoisin; n'y ayant pas de soldats dans icelle pour la soutenir ni pour la défendre, outre la disette de l'eau, et beaucoup d'autres raisons qui ne sont ici par le menu spécifiées; le corps ayant mûrement réfléchi sur tout ce que dessus, a jugé à propos de prier M. le gouverneur de vouloir lui permettre de s'assembler devant lui, afin de délibérer et conclure au tempérament qu'il y a à prendre, soit pour la conservation de la place, soit en même temps pour conserver le cœur et les biens des sujets de S. A. R., si malheur échoit qu'il faille l'abandonner.

« A Montmélian, ce 20 décembre, à trois heures après midi. »

Cet écrit fut présenté le 20, à trois heures après midi : un de ceux qui l'avoient signé étant retourné, deux heures après, vers M. le gouverneur, et ne l'ayant pas trouvé disposé à capituler, lui parla si brusquement, qu'il fut contraint de se sauver dans son quartier, pour éviter la peine que méritoit sa témérité. M. le gouverneur, étouffant d'abord son juste ressentiment, envoya M. le comte Guerra, et quelque temps après M. de Chamousset, pour reconnoître si l'on pourroit encore hasarder de tenir la nuit : ils ménagèrent si

Digitized by Google

bien les esprits, que chacun se retira dans son poste, et l'on ne relâcha rien du feu que l'on avoit coutume de faire.

Les ennemis s'avancèrent dans Bonvoisin par une tranchée qu'ils poussèrent jusqu'à vingt pas de la muraille du donjon; leurs mortiers s'en étant fort approchés, redoublèrent les bombes et les pierres, et en jetèrent une très-grande quantité : nous n'épargnions pas non plus les nôtres, et nous ne laissions guère refroidir nos mousquets; mais la tranchée et un épaulement qui s'étoient faits par les ruines du cavalier, mettoient en quelque manière les ennemis à couvert de nos coups.

Le 21, dès le point du jour, les canons augmentèrent le feu des mortiers; les ennemis continuèrent la tranchée jusqu'à dix pas de la muraille. M. le gouverneur, voyant que bientôt le mineur pourroit être attaché au donjon, et qu'il n'y avoit qu'un ou deux officiers disposés à s'y renfermer avec lui, fut contraint de les assembler; la majorité ayant conclu qu'il falloit capituler, on projeta les articles de la capitulation, et l'on fit battre la chamade le 21, à midi, sur le bastion de la Cloche.

Les ennemis ayant cessé de tirer, et le commandant du bataillon de Piémont ayant été envoyé en ôtage pour sûreté de l'officier qui devoit aller parler à M. de Catinat, M. le comte Guerra fut chargé de cette commission. Etant revenu avec l'assurance d'avoir la plus honorable capitulation que puissent espérer de braves gens qui ont bien fait leur devoir, M. de Chamousset sortit pour en aller arrêter les articles, et rapporta à M. le gouverneur ceux qu'il avoit obtenus.

En voici la copie :

Capitulation faite entre M. de Catinat, lieutenant-général, commandant en chef l'armée de S. M. en Italie, et M. le marquis de Bagnasc, gouverneur de Montmélian.

1° M. le marquis de Bagnasc livrera demain, 22 septembre, aux troupes du Roi, à huit heures du matin, la porte du fort de Montmélian, de sorte qu'il n'en reste aucune entr'elles et celles de S. A. R., lesquelles ne devront être séparées que par des sentinelles;

2° La garnison sortira après-demain matin, 23, par la brèche, tambour battant, mèche allumée, balle en bouche et drapeaux déployés;

3° Ladite garnison sera conduite jusqu'à Veillane (Avigliana), avec une sûre escorte et par le chemin le plus court de la Maurienne;

4° A cause de la difficulté du transport des trois pièces de canon, qui ont été accordées à M. le marquis de Bagnasc, il a été convenu qu'il en seroit remis à Turin trois pièces, choisies à Pignerol, de celles qui sont marquées aux armes de S. A. R.;

5° Il a été convenu que l'étape seroit fournie aux troupes de la garnison de Montmélian jusqu'à Veillane, ainsi qu'elle est fournie aux troupes de S. M., et qu'elle ne sera point au-dessus de cinq lieues par jour;

Digitized by Google

6° Il a été convenu que les prisonniers seroient rendus de part et d'autre;

7° Lorsque la porte aura été livrée demain aux troupes du roi, comme il est dit ci-dessus, les clefs des magasins des munitions de guerre et de bouche seront remises aux officiers des troupes du Roi qui auront été nommés;

8° Il a été convenu que les meubles et les effets tant des officiers de la garnison que des soldats et autres gens, qui auront été mis dans lesdits magasins par précaution contre la bombe, seront remis à ceux à qui ils appartiennent;

9° Il a été convenu que M. le marquis de Bagnasc et tous les autres officiers, sergens et soldats, pourront sortir tous leurs effets tant d'armes, comestibles, qu'autres meubles, et les faire transporter en tel lieu que bon leur semblera, en toute sûreté;

10° Il est convenu qu'il sera fourni des chariots et autres voitures à M. le marquis de Bagnasc, pour transporter ses meubles en Piémont, ainsi qu'aux autres officiers de la garnison;

11° Il a été convenu qu'il seroit fourni, aux dépens de S. M., des chevaux de selle pour M. le gouverneur et pour MM. les officiers, volontaires et principaux domestiques;

12° Il a été convenu que M. de Catinat emploiera ses offices auprès de S. M., pour que les officiers savoyards de ladite garnison, qui se retireront en Piémont, ne soient nullement inquiétés pour leurs biens, et au-contraire, soient rétablis dans ceux qui leur auront été confisqués à cause de la guerre;

13° Il a été convenu que l'on ne débaucheroit point les soldats de la garnison;

14° Il a été convenu que s'il y a quelques officiers, sergens ou soldats, qui, pour cause de blessures ou de maladies, ne puissent pas suivre le gros de la garnison, ils seront reçus dans Chambéry, pour être soignés et traités selon leur qualité, de la même manière que le Roi en use à l'égard de ses troupes, et qu'il leur sera délivré de passeports en bonne forme, lorsque leur santé le leur permettra;

15° Il a été convenu que les soldats de quelque nation qu'ils puissent être, ne seront repris ni recherchés;

16° Il a été convenu que M. le marquis de Bagnasc pourra faire emporter les ornemens de la chapelle du château, vases sacrés et autres, appartenant à ladite chapelle;

17° Que les bourgeois et autres retirés dans le château, en pourront sortir en toute sûreté avec leurs armes et effets, et pourront les emporter où bon leur semblera, et ne seront nullement recherchés pour avoir porté les armes pendant le siége; qu'au contraire, S. M. aura la bonté de leur accorder sa protection et les mêmes privilèges dont ils jouissoient auparavant. (NOTA. — *Parmi les bourgeois mentionnés ici, on comptoit Claude Pillet, André Thomas et Magnin, d'Arbin, qui donnèrent, pendant le siége, les plus grandes marques d'intrépidité. Voy.* Grillet, *Dict. hist.*, tom. 3, p. 118.)

18° Qu'on leur laissera les cloches de leur l'église, horloge, ornemens et vases sacrés qu'ils ont retirés au château.

Digitized by Google

19° Que les révérends religieux de Saint-Dominique, servant d'aumôniers à ladite garnison, pourront emporter les ornemens de leur église, vases sacrés, meubles, papiers de leur couvent, de même que leur cloche qu'ils ont retirés audit château ;

20° Il a été convenu que les bagages de M. le gouverneur, des officiers, volontaires, sergens et soldats, ne seront point visités, non plus que ceux des bourgeois ;

21° Il sera livré de part et d'autre deux ôtages de qualité égale.

Fait au camp de Montmélian, le 21 décembre 1691.

Signé : CATINAT.

M. le gouverneur ayant signé les articles après les avoir communiqués à ses officiers, envoya M. Carpinel, capitaine, et M. Brun, lieutenant, en ôtage, à la place du commandant de Piémont et d'un lieutenant de Languedoc.

Les ennemis entrèrent dans la place le 22, à dix heures du matin. Nous nous disposâmes à en partir le lendemain.

A trois heures après midi, M. le marquis de Bagnasc fit assembler tous les officiers, et leur dit que ne pouvant les contraindre de le suivre en Piémont, il avoit cru de son devoir de leur représenter l'obligation où ils étoient de le faire ; qu'encore que toute la Savoie fût maintenant en la puissance du roi, ils n'étoient pas dispensés du double serment de fidélité qu'ils devoient à S. A. R., comme ses sujets et comme ses officiers ; que si l'état des affaires de quelques-uns ne leur permettoit pas de continuer à servir S. A. R., il leur promettoit de faire agréer leur retour ; que quant aux autres qui voudroient rester, il se chargeoit de faire le rapport des services qu'ils avoient déjà rendus, de manière à ce qu'ils fussent récompensés ; enfin qu'il leur conseilloit de le suivre, non-seulement en qualité d'ami, mais qu'il le leur commandoit et leur en donnoit ses derniers ordres en qualité de gouverneur.

Le reste de la journée se passa dans les occupations ordinaires d'une garnison qui doit sortir.

M. de Catinat et tous ses principaux officiers montèrent pour voir M. le marquis de Bagnasc ; il visitèrent la place et virent, avec un grand étonnement, le méchant état où elle se trouvoit ; ils furent encore plus surpris de celui de la garnison réduite à deux cent quarante-quatre hommes, y compris M. le marquis de Bagnasc, ses domestiques, officiers et volontaires ; encore la moitié étoit malade ; il fallut qu'en sortant, les François eussent la charité de les soutenir dans les mauvais pas de la brèche. Ces messieurs ne purent pas refuser les louanges que méritoit M. le marquis de Bagnasc par une si longue et si glorieuse défense, ni ne pas avouer qu'il étoit le premier gouverneur qui eût résisté si long-temps aux armes du roi.

La garnison trouva une escorte aux Capucins ; arrivée là, elle ne compta que quatre-vingts hommes : tout le reste s'étoit retiré. Il n'y avoit que les officiers et les sergens qui eussent suivi M. le marquis de Bagnasc, et parmi les Savoyards, MM. de Chamousset, de Chalandière, Genevois, Alphonse, Noiret, Sardes, de Clermont fils

Digitized by Google

et Blanc. M. de Bagnasc permit à quelques-uns de se retirer. MM. de Sirace, Touvet et Brun partirent quelques jours après.

Voilà comme cette place a été prise après dix-neuf mois de blocus, sans secours et sans ravitaillement, au milieu d'un pays conquis, après un bombardement de dix-sept jours, après trente-cinq jours de tranchée ouverte au château, ayant contre elle dix-huit mortiers et trente-deux pièces de canon en batterie, qui l'ont mise dans un état qui l'a rendue méconnaissable aux amis mêmes.

Les ennemis ont avoué quinze cents hommes tués dans ce siége : on assure qu'il y en a eu près de deux mille ; je n'ai pu m'informer du nom des officiers ; je n'ai connoissance que de celui de M. le marquis de Brac ; et je sais que de trente ingénieurs, il y en a eu quatorze de tués ou de blessés, entre lesquels M. de Capara a été deux fois dans le nombre des derniers.

On croit que Montmélian a coûté au roi de France sept à huit mille hommes.

Je laisse à ceux qui liront ce journal de rendre justice à toute cette garnison, et particulièrement à M. le marquis de Bagnasc, qui, pour parler d'après un général espagnol qui lui écrivit lors de son retour à Turin, a fait paroître tant de prudence et de bravoure, qu'il peut servir d'exemple à tous ceux qui ont l'honneur de gouverner des places. Les marques d'estime et de distinction qu'il a reçues de S. A. R. sont encore pour lui des témoignages plus glorieux et plus authentiques. Ce prince, également juste et généreux, après avoir distribué à chacun des officiers les récompenses qu'il a jugé leur être dues, n'a pas tardé de déclarer celle qu'il lui destinoit dès le commencement. Il l'a créé chevalier de l'Ordre et général de l'artillerie, à la place de M. le comte de Piosasque, qu'il a nommé grand-maître de sa maison. En l'élévant dans un âge aussi peu avancé au premier grade d'honneur de sa cour, il a fait connoître que le mérite, et non pas les années, décide auprès de lui de la nature des récompenses ; et en lui confiant son artillerie, il a montré qu'il ne pouvoit remettre les principaux instrumens de l'attaque des places en des mains meilleures que celles d'un homme qui savoit si bien les défendre.

CHAPITRE VIII.

Continuation de la guerre ; bataille de Marsaille ; paix de Ryswick.

Louis XIV, malgré le succès de ses armes, ne voyait pas sans inquiétude l'Europe entière liguée

Digitized by Google

contre lui : la pensée de reconquérir l'amitié de Victor-Amédée II se présenta dès lors à son esprit ; il ordonna en conséquence au comte de Tessé, qui commandait dans Pignerol, de faire des ouvertures au duc de Savoie ; celui-ci, agréant d'abord le projet du roi, envoya secrètement M. Gropello, son général des finances, au négociateur français ; mais s'étant ensuite défié des intentions de la cour de Versailles, il chercha une défaite, et ne voulut plus entendre aucune proposition (394).

Les quatre premiers mois de l'année 1692 se passèrent au milieu d'un calme parfait : les alliés tenaient les troupes royales comme bloquées à Pignerol, à Suse et à Casal, de manière à les empêcher de rien entreprendre ; au commencement de mai, ils reçurent des renforts considérables venus d'Allemagne et d'Espagne, et ils comptèrent bientôt quarante mille hommes. Catinat, de son côté, alla camper entre Pignerol et Suse, afin d'être à portée de soutenir simultanément ces deux places. Or, tandis que le général Palfi, à la tête de quinze mille combattants, observait la contenance de l'armée française, le duc de Schomberg gagnait la frontière du Dauphiné par la vallée de Luzerne ; le duc de Savoie en faisait autant par la vallée de Stura ; tellement que, du 5 au 7 août, ils

(394) V. *Mém. de M. de Tessé.*

Digitized by Google

se trouvèrent l'un et l'autre sous les murs d'Embrun, et entamèrent immédiatement le siége de cette ville, dont la garnison fut obligée de capituler le 19 du même mois. De là les alliés se répandirent dans le pays et y levèrent des contributions énormes : Gap ayant refusé de se soumettre à leurs exigences, fut réduit en cendres. Une maladie grave que fit alors Victor-Amédée, puis les approches de l'hiver, vinrent s'opposer à ce qu'on tirât parti d'une expédition si chaudement commencée : les alliés se retirèrent nonchalament au-delà des Alpes, sans avoir obtenu aucun avantage décisif (395).

Dès le mois de novembre, le comte de Tessé tâcha de renouer les négociations interrompues pendant la dernière campagne : Gropello se rendit de nouveau à Pignerol; mais Victor-Amédée persistant à demander une neutralité absolue et la pleine et immédiate restitution de tout ce que les Français lui avaient enlevé, rien ne put être terminé (396).

En juin 1693 les hostilités furent reprises. Catinat, forcé de se concentrer à Fénestrelles, abandonna aux alliés les abords de Pignerol; et ceux-ci se mirent aussitôt en devoir d'assiéger la place. Le fort de Ste-Brigide qui la protégeait fut emporté le 14 août,

(395) V. Alexandre de Saluces, tom. V, p. 58 et suiv.
(396) V. *Mém. de M. de Tessé.*

Digitized by Google

après quinze jours de tranchée, et après un feu terrible et continuel. Cependant Catinat, toujours campé à Fénestrelles, activait la jonction des renforts qui devaient lui faciliter les moyens de reprendre l'offensive : le duc de Savoie, renonçant dès lors à la pensée de continuer le siége de Pignerol, se contenta de bombarder la ville et y jetta huit mille projectiles du 25 au 29 septembre. Le 2 octobre il se replia sur Orbessan et prit position dans la plaine de Marsaille avec vingt-cinq mille hommes. Sa droite s'appuyait aux bois de la Volvera, et sa gauche au torrent de la Chisola. Tandis que Victor-Amédée exécutait ce mouvement, Catinat, ayant sous ses ordres près de quarante mille combattants, partait de Fénestrelles et s'acheminait vers Suse par le col des Fenestres. De Suse il s'était avancé à Bussolino, puis à St-Michel, en suivant le cours de la Doire : malheureusement le duc de Savoie n'eut pas l'idée d'arrêter l'ennemi au débouché de la vallée ; quelques-unes de ses troupes logées à Avigliana ne s'y défendirent même que faiblement ; de sorte que Catinat, supérieur en nombre, put s'étendre à loisir du côté de Turin, et se porter entre cette capitale et l'armée des alliés, en présence de laquelle il se trouva le 3 octobre. Le général français en agissant ainsi, donnait pourtant une singulière preuve sinon d'imprudence, du moins de confiance extrême dans le succès de la bataille qu'il se préparait

Digitized by Google

à livrer ; car, en cas de défaite, il s'exposait à voir les vainqueurs lui couper la retraite en se jetant vivement à travers la gorge de Suse, et en interceptant ainsi le passage. La journée du 3 se passa en dispositions diverses. Victor-Amédée rangea son armée sur deux lignes. Au centre de la première on comptait vingt bataillons entremêlés de six escadrons : plusieurs retranchements et vingt-neuf pièces de canon protégeaient l'infanterie. La droite, formée de vingt-deux escadrons, fut appuyée, comme je l'ai déjà dit, aux bois de la Volvera ; la gauche, formée de vingt-quatre escadrons et deux pièces de canon, fut simplement appuyée à la Chisola, tandis qu'on aurait dû la pousser en avant jusqu'à la hauteur de la montagne de Piosasco, et garnir ce côteau d'un bon nombre de gens de pied. La seconde ligne se composait de 19 bataillons au centre, de quinze escadrons à la droite et de douze à la gauche. Une brigade de trois bataillons se plaça au-delà de la Chisola, sur la route de Pignerol. Catinat disposa également son armée sur deux lignes, ayant Piosasco à sa droite et le Sangon à sa gauche : vingt-six pièces, réparties en trois batteries, protégeaient son centre, qui offrait une masse compacte d'infanterie.

L'engagement commença le 4, à 9 heures du matin. Victor-Amédée, à la tête de son aile droite, s'avança contre les Français et les culbuta ; mais les

Digitized by Google

nouvelles qu'il reçut de son aile gauche le contraignirent de s'arrêter. En effet, cette aile, faiblement appuyée, venait d'être prise en flanc et se retirait en désordre ; il y a plus, l'interposition de la cavalerie et de l'infanterie au centre de la première ligne, occasionnait des intervalles où l'ennemi pénétrait, et d'où il faisait aux alliés un mal infini. Enfin, ceux-ci battus de toutes parts, durent se retirer à Moncalier, après une perte de neuf à dix mille hommes, de trente drapeaux, et l'abandon de la majeure portion de l'artillerie (397).

Le désastre de Marsaille mettait le duc de Savoie dans la nécessité de songer sérieusement à la paix ; la cour de France, de son côté, sentait plus que jamais combien il lui importait d'obtenir l'alliance ou tout au moins la neutralité de ce prince ; de nouvelles négociations s'ouvrirent secrètement entre Gropello et le comte de Tessé, ce qui fut cause que, malgré le désir que l'empereur et le roi d'Espagne manifestaient de continuer activement les hostilités, rien de remarquable en fait d'événements militaires ne se passa durant l'année 1594.

L'année suivante, les instances de la maison d'Autriche pour rouvrir la campagne et principalement pour assiéger Casal, devenant pressantes, Victor-

(397) V. Alexandre de Saluces, tom. V, p. 75 et suiv.

Digitized by Google

Amédée réunit en avril vingt-cinq mille hommes sous les murs de cette ville ; la tranchée ne fut pourtant ouverte qu'en juin, car le duc cherchait, non sans raison, à traîner les choses en longueur. Il aimait encore mieux savoir les Français maîtres de Casal, que de voir une place aussi importante devenir la proie des Allemands et des Espagnols, ces fiers dominateurs de la haute Italie. Que fit-il donc? continuant au sein d'un impénétrable secret les négociations commencées, il convint avec la France que, lorsque les opérations du siége auraient été conduites à un point déterminé, la garnison capitulerait sous la condition expresse que les fortifications de la ville et de la citadelle seraient démolies. Ce traité fut adroitement exécuté ; la capitulation eut lieu le 9 juillet, et bientôt Casal se vit rayé du nombre des places de guerre. La cour de Vienne se plaignit : elle dut toutefois souscrire à ce qui avait été fait (398).

Cependant la diplomatie des cabinets de Versailles et de Turin continuait à s'agiter sans pouvoir parvenir à aucun résultat définitif. Le 6 juin 1696, le maréchal de Catinat écrivit au marquis de St-Thomas, premier ministre de Victor-Amédée, une lettre officielle ainsi conçue : « Le Roy ne pouvant tout-à-fait « se dépouiller des sentimens qu'il a conservez pour

(398) V. *Mém. de M. de Tessé.*

Digitized by Google

« la maison de Savoye, attendu les alliances et les « liens du sang, m'a recommandé d'offrir, pour la « dernière fois, la restitution de tout ce qui est « tombé entre les mains de S. M. pendant la guerre. « Si S. A. R. n'accepte pas des conditions si raison- « nables et si avantageuses, S. M. a résolu d'exter- « miner entièrement le pays, avec brûlement de « bâtimens, consommation des blez, coupement des « bois, des vignes et arbres fruitiers, dans toute « l'étendue où il pourra porter ses armes. Moyennant « la restitution mentionnée ci-dessus, le Roy prétend « que S. A. R. lui accorde le passage libre pour « passer et repasser dans ses états, afin de porter la « guerre dans le Milanois, lui faisant fournir tous « les vivres nécessaires à son armée, à prix raison- « nable. Pour sûreté de cette convention, le Roy « prétend retenir purement le château de Nice et « Ville-Franche jusqu'à la paix générale... (399). »

Ces propositions, qui n'assuraient pas, tant s'en faut, l'indépendance de la Savoie, et qui rendaient en quelque sorte ce pays vassal de la France, ne furent point accueillies; alors le maréchal de Catinat écrivit au même marquis de St-Thomas une seconde lettre, en date du 29, par laquelle il offrait au duc,

(399) *Actes, mémoires et négociations de la paix de Ryswick*, à La Haye, 1707, tom. I, p. 167.

Digitized by Google

de la part du roi : 1° la restitution de tout ce que les armées françaises avaient occupé pendant la guerre ; 2° la rétrocession gratuite de Pignerol et de son territoire, moyennant la démolition des fortifications de cette place ; 3° la neutralité de l'Italie ; 4° enfin, le mariage du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, avec une princesse de Piémont, aussitôt qu'ils seraient en âge de puberté (400). Ces nouvelles propositions, qui satisfaisaient pleinement les désirs de Victor-Amédée, excitèrent parmi les alliés le plus vif mécontentement : l'empereur, le roi d'Espagne, les électeurs de Bavière et de Brandebourg se réunirent unanimement contre l'acceptation du duc ; celui-ci, fermement décidé à mettre un terme aux maux de son peuple, conclut, en conformité des propositions ci-dessus énoncées, le traité de Turin du 29 août 1796, et déclara que, si les alliés refusaient de le ratifier, il s'unirait aux Français pour les y contraindre (401); et de fait, le 1er septembre, Catinat passa la Doire à Collegno et se porta sur Valence, afin d'en former le siége. Le 23 la tranchée fut ouverte ; mais, le 8 octobre, on apprit que le cabinet de Vienne avait ratifié le traité : les hostilités cessèrent. Déjà, le 28 du mois précédent, le marquis de Thouy, général-

(400) *Actes de la paix de Ryswick*, tom. I, p. 170.
(401) *Traités publics*, etc., tom. II, p. 155.

Digitized by Google

major des armées de France et gouverneur provisoire de la Savoie, avait convoqué à Chambéry les quatre syndics et les conseillers de cette ville, ainsi que la principale noblesse de la province, et avait procédé solennellement à la restitution du duché entre les mains du marquis de Thana, capitaine des gardes-du-corps de Victor-Amédée, et fondé à cet effet d'un pouvoir spécial : « Monsieur, dit le marquis de Thouy, « conformément à l'ordre du Roy mon maître, et « suivant le pouvoir que vous en avez reçu de « S. A. R., je remets entièrement à sadite Altesse, « en votre personne, les places et toutes les dépen- « dances des états de Savoye, à l'exception de Mont- « mélian ; et par conséquent S. A. R. en peut dis- « poser de la même manière qu'elle a fait avant que « lesdits états eussent été pris par les armes du Roy.» (402). Ce ne fut qu'à la paix générale de Ryswick, qui eut lieu l'année suivante (20 septembre et 30 octobre 1697), que les Français évacuèrent Montmélian.

(402) *Actes de la paix de Ryswick*, tom. I, p. 212.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Quelques mots sur la guerre de la Succession ; destruction de Montmélian ; paix d'Utrech ; agrandissement des états de la maison de Savoie.

Ici je dois clorre la série chronologique des faits qui constituent le fond de l'étude que j'ai entreprise. Parvenir à bien caractériser, soit sous le point de vue politique, soit par rapport aux progrès de l'art militaire, cette multitude de guerres dont les Alpes occidentales ont été le théâtre depuis le X^e^ siècle jusqu'au XVII^e^ inclusivement, tel était le but de mon travail. Pour cela il me fallait adopter un cadre flexible qui se prêtât, selon l'exigence de la matière, tantôt à des développements généraux, tantôt à une facture de détail. Je me suis procuré de grandes facilités sur ce dernier article en rattachant mon travail à la forteresse naguère la plus célèbre de nos contrées, à un monument autour duquel viennent se grouper des souvenirs de tous les âges : j'ai évité ainsi la monotonie, ce qui m'eût été peut-être impossible si j'eusse adopté une forme régulière et didactique. A partir du XVIII^e^ siècle, Montmélian cesse de figurer d'une manière importante dans l'histoire mili-

Digitized by Google

taire des Alpes ; sa chute et son entière destruction, en 1706, eurent, comme je l'expliquerai bientôt, un faible retentissement, et cela se conçoit : la stratégie de nos montagnes allait désormais se dérouler sur une échelle toute autre que par le passé ; le maréchal de Berwick ne devait pas tarder à fournir l'exemple d'une guerre défensive organisée d'après une méthode savante et ingénieuse, qui tendait à reléguer dans un ordre tout-à-fait inférieur cette infinité de châteaux et de places fortes auxquels on avait mis jusqu'alors tant de prix (403).

Quand, au printemps de 1701, Louis XIV eut jeté une puissante armée en Italie afin de soutenir, en faveur du duc d'Anjou son petit-fils, le testament de Charles II, dernier roi d'Espagne, Victor-Amédée II, tout à la fois ébranlé par les menaces et séduit par les promesses du monarque français, se déclara contre la maison d'Autriche son ancienne alliée ; mais il ne tarda guère à s'apercevoir que le cabinet de Versailles nourrissait une pensée perfide. L'amitié du duc de Savoie était cependant si essentielle à la France que M. de Philippeaux, le représentant de cette puissance à Turin, n'hésitait pas à conseiller les plus grands sacrifices dans le but de conserver l'affection de ce prince. Et de fait, Louis XIV

(403) V. *Mém. de Berwick*, tom. II.

Digitized by Google

avait d'abord laissé entrevoir que Victor-Amédée pourrait être récompensé par la cession du Milanais et de quelques terres situées sur les côtes de la Ligurie : une soudaine et inconcevable fatalité porta le roi à changer d'avis. M. de Philippeaux, obligé de renoncer aux négociations déjà entamées, demeura trois jours sans se montrer à la cour du duc, et lorsqu'il y reparut, celui-ci lui dit froidement : « Vous « avez eu un courrier avant-hier ; les bonnes volon« tés ne sont pas longues chez vous..... » (404). Ce mot décelait un parti pris : Louis XIV recourut en vain aux menaces, à la force, à la surprise, à la trahison, à toutes les ressources de l'orgueil irrité ; il ne put empêcher que Victor-Amédée ne s'unît avec l'empereur. Immédiatement après, c'est-à-dire en octobre 1703, les Français entrèrent en Savoie sous le commandement du comte de Tessé, et trouvèrent naturellement peu de résistance au sein d'une province presque entièrement dépourvue de troupes ; la garnison du château d'Annecy se signala toutefois par une défense aussi intrépide qu'inutile (405).

Quoique l'art de la guerre commençât à négliger les places fortes, Montmélian n'en continuait pas moins

(404) *Vie du maréchal de Villars*, tom. I, p. 291.

(405) V. les registres de délibérations de la ville d'Annecy, tome L.

Digitized by Google

à être regardé comme un point sans lequel la conquête du pays ne serait jamais que précaire, chancelante, problématique : Louis XIV donna donc l'ordre de former le blocus de cette forteresse, en attendant le moment favorable de s'en rendre maître. Le prince Eugène, qui se trouvait alors à la tête de l'armée impériale, et qui avait eu une grande part aux déterminations récentes de Victor-Amédée, tenait beaucoup à ce que Montmélian pût être conservé ; il écrivit au duc une lettre assez pressante à ce sujet (406), Par une autre lettre du 8 novembre 1705, adressée à M. de Mellarède, plénipotentiaire du duc de Savoie en Suisse, il s'exprimait ainsi : « Je vous mande « aussi le chapitre de Momeillan pour vostre direc- « tion, ayant suggéré à S. A. R. que par consé- « quence de ladite place il serait très-nécessaire à « son service de la maintenir et secourir à quel prix « que ce soit, dont je croyois le moyen plus facile « par les Camisards (407). » On sait que les Camisards ou autrement les religionnaires révoltés de la Provence et du Dauphiné, donnaient de sérieuses inquiétudes à la cour de France. Mais malgré les

(406) Cette lettre existe dans les archives de Cour à Turin ; elle offre quelques lignes écrites en chiffres arabes.

(407) Cette lettre existe dans la bibliothèque du Roi à Turin.

Digitized by Google

efforts de Victor-Amédée pour sauver cette place, et bien que ce prince eût essayé de la faire ravitailler par le baron de St-Rémi, qui à cet effet passa le Petit-St-Bernard, s'avança jusqu'à Chambéry, et fut obligé de se retirer devant un corps de troupes ennemies supérieur en forces, Montmélian toujours bloqué et réduit aux dernières extrémités, capitula le 11 décembre 1705 : les Français y entrèrent le 17 du même mois ; ils en commencèrent immédiatement la démolition et l'achevèrent vers la fin de l'année suivante (408).

La destruction de la forteresse de Montmélian ne fut pourtant qu'un épisode très-secondaire de la guerre qu'alluma en Europe la succession d'Espagne ; l'événement le plus remarquable de cette guerre est sans contredit le siége de Turin, ce siége à jamais mémorable, suivi d'une délivrance miraculeuse, sans laquelle le sort de la monarchie de Savoie aurait été gravement compromis. Et en effet, la victoire que Victor-Amédée et le prince Eugène remportèrent, le 7 septembre 1706, sous les murs de

(408) J'ai entre les mains le compte des deniers provenant de cette démolition, clos le 1er octobre 1706, et signé *Jacques Michelet, commis.* Ce compte m'a été communiqué par M. Demartherey, libraire et collecteur d'antiquités, à Chambéry.

Digitized by Google

la capitale du Piémont, eut pour résultat immédiat d'éloigner les Français de l'Italie, et de les obliger à organiser au sein des Alpes une vaste ligne de défense, afin de protéger leurs frontières : là surtout le maréchal de Berwick déploya les ressources de son génie. Enfin, en 1713, fut conclue la paix d'Utrech, à laquelle Victor-Amédée II gagna, 1° les provinces d'Alexandrie et de Valence, la Lomelline, le Val-de-Sesia et le Monferrat (409); 2° les vallées d'Oulx, de Sézane, de Bardonnèche et de Pragelas, y compris les forts d'Exiles, de Fénestrelles et de Château-Dauphin, et en outre la restitution de la Savoie et du comté de Nice (410); 3° la cession de la Sicile avec le titre de roi (411).

Bien que, dès l'année 1705, Montmélian eût cessé d'être une place forte, ce lieu continua toutefois de figurer comme position militaire dans les différentes guerres dont les Alpes furent le théâtre au XVIII°

(409) La paix d'Utrech ne fit que sanctionner en ceci la cession faite au duc de Savoie par l'empereur Léopold, le 8 novembre 1703.

(410) Par traité conclu avec la France le 11 avril 1713.

(411) Par traité conclu avec l'Espagne le 10 juin de la même année. Victor-Amédée fut ensuite obligé d'échanger la Sicile contre la Sardaigne, par traité du 26 décembre 1718.

Digitized by Google

siècle. Ainsi, durant la campagne de 1709, le maréchal de Berwick avait appuyé sur Montmélian et subsidiairement sur Barreaux, une des extrémités de sa grande ligne, dont le centre reposait à Embrun et l'autre extrémité à l'embouchure du Var (412); ainsi encore, pendant la guerre de sept ans, lorsque les Espagnols se furent emparés de la Savoie et que Charles-Emmanuel III, fils de Victor-Amédée II, eut conçu le projet de la reprendre, et y fut entré vers la fin de l'année 1742, le commandeur Bertola, premier ingénieur de ce prince, essaya de relever les fortifications de Montmélian (413); mais on sait les désastres de cette expédition.

Alors disparut de la scène du monde une forteresse dont les annales se rattachent aux noms les plus grands, aux événements les plus importants de l'histoire. Sur les flancs de ce rocher abrupt, les Allobroges, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Burgunden, les Francs, les Sarrasins, les Hongrois ont laissé l'empreinte de leurs pas; le moyen-âge y a gravé ses pages vivaces; une famille illustre, étonnante par sa longue série de héros, y a inscrit

(412) *Mém. de Berwick*, tom. II, p. 43.

(413) V. d'Agliano, *Memorie storiche sulla guerra del Piemonte, dal 1741 à 1747*. Turin, 1840; un vol. in-8°, édité par M. Cibrario.

Digitized by Google

l'énigme de son élévation politique ; François Ier, Philibert-Emmanuel, Charles-Emmanuel, Lesdiguières, Sully, Henri IV, Louis XIII, Catinat, sont venus enfin s'y grouper comme une auréole qui se maintiendra flamboyante à travers les siècles, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de la dissiper et de lui imposer la loi de toutes les gloires humaines. Aujourd'hui, semblable à un guerrier outragé, Montmélian paraît vouloir se soustraire aux nobles souvenirs qui l'entourent ; une écharpe de pampres verts a remplacé sa ceinture de remparts ; et bientôt cette vigne capricieuse aura grimpé au front du géant dont la bouche tonnante vomissait naguère la flamme et la destruction : il est des choses qu'il ne faut pas travestir ; nous avons encore une infinité de ruines qui résument les glorieux antécédents de notre pays ; ces ruines mériteraient d'être respectées, car la patrie est aussi éloquente dans les vestiges du passé que dans les enseignements du présent et dans les promesses de l'avenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

IMPORTANCE DE LA SAVOIE

POUR LA DÉFENSE DE L'ITALIE (414).

En suivant le cours des développements politiques de la maison de Savoie, on a dû se convaincre que l'avantage d'être maîtresse des Alpes n'a pas peu contribué à la rendre respectable dès son origine. Cependant, malgré les antécédents de notre histoire, on prétend assez généralement aujourd'hui que, si jamais les armées françaises venaient à menacer le Piémont du côté des Alpes grecques, cottiennes ou pennines, la Savoie devrait être abandonnée, parce qu'il n'est pas possible de la défendre. Une telle

(414) Ce chapitre, dont le sujet exigerait de larges développements, et qui a nécessairement dû être limité ici à quelques pages, m'a été fourni en entier par mon frère Louis-Frédéric Ménabréa, officier du génie militaire et membre de l'Académie des sciences de Turin.

Digitized by Google

opinion entraînant des conséquences très-graves, nous examinerons jusqu'à quel point elle est fondée.

La partie de la haute chaîne des Alpes qui correspond au bassin du Rhône est la barrière naturelle qui sépare le Piémont de la France. Parmi les passages qui s'y rencontrent on en distingue cinq spécialement accessibles aux armées, savoir : le Simplon, les deux St-Bernard, le Mont-Cenis et le Mont-Genèvre. Ces passages sont distribués sur une ligne de 58 lieues environ, dont 34 appartiennent à la section sur laquelle s'appuie la Savoie ; c'est donc dans la dépendance de cette province que se trouvent les portes de l'Italie.

On peut considérer le Piémont par rapport à la France comme une immense place forte, qui a pour remparts les Alpes, et pour ouvrages avancés les nombreux contreforts qui s'en détachent : Turin, situé précisément à l'endroit vers lequel rayonnent les débouchés des montagnes, en est le réduit. La possession de Turin, ville riche et populeuse, siége du gouvernement, centre de toutes les institutions, est d'une si grande importance, que tant que cette capitale ne sera pas entre les mains de l'ennemi, on ne doit pas désespérer du sort du Piémont : le siége de 1706 en est l'éclatante preuve.

D'après le système des personnes qui croient que, dans le cas d'une attaque du côté de la France, il

Digitized by Google

faudrait abandonner les provinces d'outre-monts et se borner à défendre le Piémont, une des manières jugées les plus rationnelles de procéder à cette défense serait de grouper l'armée autour de Turin, et de se contenter de barrer les débouchés des vallées, tant au moyen des forts existants, qu'au moyen de quelques troupes destinées à inquiéter l'ennemi à travers ces mêmes vallées : lorsqu'on aurait eu ainsi le temps de reconnaître sa position, l'armée se détachant de la capitale, se porterait en peu de marches à sa rencontre, et une bataille déciderait du sort des deux partis; la bataille peut être perdue comme elle peut être gagnée, car les chances d'une victoire sont toujours incertaines; examinons donc quelles seraient les résultats d'une bataille perdue.

Si l'on suppose Turin fortifié, ses remparts arrêteront sans doute l'ennemi, mais il ne faudra pas moins se résoudre à voir ravager un des plus beaux pays de l'Europe, à voir se tarir ainsi la principale source de la richesse de l'état. Si l'on suppose au contraire Turin non fortifié, l'on pourra se rallier encore et retarder la marche du vainqueur, mais ce sera pour se donner le temps de préparer une retraite, et alors on devra quitter de riches et fertiles campagnes, et aller chercher un dernier refuge parmi des collines stériles, sur les bords d'une mer ingrate.

Digitized by Google

Faisons maintenant abstraction du résultat d'une bataille, quel qu'il puisse être : à quelle anxiété ne seront pas livrées les populations sous la menace d'une irruption qui peut partir d'un point inattendu ? D'ailleurs n'est-ce pas aller au-devant des désirs de l'ennemi que de lui permettre de franchir les montagnes pour se borner à venir l'attendre au débouché des vallées ? Une bataille est ce qu'il demande, et on la lui offre, tandis qu'on devrait songer à le détruire avant qu'il soit parvenu sur le terrain propre à la livrer. Et en cela rien n'est impossible : qu'on se rappelle que Suwaroff, après la victoire de Novi, vit son armée triomphante presque entièrement détruite par quelques bataillons qui lui disputaient le retour à travers les défilés de la Suisse.

Le sytème de défense que nous venons d'esquisser ne doit donc être considéré que comme un moyen extrême : l'adopter d'une manière exclusive, serait prétendre sauver une place forte, en abandonnant les ouvrages extérieurs et les remparts, pour se réfugier dans le *réduit*, et là attendre l'agresseur. Soyons donc plus audacieux, et repassons les Alpes. En couronnant de troupes les cimes de ces montagnes, l'on en pourrait disputer pied à pied les divers passages, et c'est même à cela que se bornerait, en l'état, la défense de la frontière comprise entre le Mont-Genèvre et le comté de Nice. Mais, de cette façon,

Digitized by Google

chaque noyau de défense aurait une action trop limitée. La Savoie et les régions contiguës à cette province où se trouvent tous les grands passages, demandent une méthode plus large ; la disposition des lieux s'y prête ; il ne s'agit que de savoir en profiter.

Si l'on part du col de la Balme situé à l'extrême frontière de la Savoie du côté de la Suisse, et qu'on descende le long de la vallée de Chamonix, l'on arrive près de St-Gervais, d'où remontant la vallée de Mont-Joie, l'on atteint le col du Bonhomme, qui conduit par la vallée de Bonneval jusqu'au Bourg-St-Maurice. De ce point, en suivant le cours supérieur de l'Isère et en passant le col du Mont-Iseran, on descend dans la vallée de l'Arc pour venir rejoindre le fort de Lesseillon placé à cheval sur ce torrent (415). En examinant la ligne que nous venons de tracer, on verra qu'elle suit, presque parallèlement,

(415) A la Restauration, une commission ayant été créée afin d'aviser aux moyens d'organiser au sein des Alpes, un système de défense contre les agressions de la France, cette commission pensa qu'on satisferait en grande partie à ce but en élevant une forteresse à Lesseillon, au-dessus de Modane, entre le village du Verney près de Bramant et celui de Villarodin. Lesseillon est aujourd'hui achevé; ce fort a été construit sous la direction du chevalier Olivero, colonel du génie.

Digitized by Google

le pied de la haute chaîne des Alpes dont elle ne traverse que deux contreforts, le Bonhomme et le Mont-Iseran. Elle intercepte ainsi tous les passages qui sont compris dans son développement. Défendue par de profonds ravins et protégée par des montagnes parallèles à la chaîne principale, et non moins abruptes, cette ligne, dont la longueur est de vingt-sept lieues environ, c'est-à-dire de cinq marches, ne serait attaquable que sur un petit nombre de points, parmi lesquels il y en a quatre principaux, qui n'exigeraient pourtant que peu d'hommes pour les garder. Seulement, l'extrémité méridionale de la ligne qui aboutit à Lesseillon, serait exposée à être tournée par des troupes qui, du Briançonnais, déboucheraient dans la vallée de Bardonèche, parallèle à celle de Maurienne; mais le fort de Lesseillon, combiné avec celui d'Exiles, fait disparaître ce danger. C'est même en s'appuyant sur ces forteresses et sur celle de Fenestrelles que l'on pourrait prévenir et prendre de flanc l'ennemi qui tenterait le passage du Mont-Genèvre. Les routes pratiquées le long de la ligne que nous venons de décrire, permettent d'opérer avec facilité les mouvements des troupes destinées à la défendre.

De cette manière, l'on occupera comme le fossé d'une vaste place, lequel aura pour escarpe les Alpes, et pour contrescarpe d'autres montagnes d'un tout

Digitized by Google

aussi difficile accès; les passages que la nature y a pratiqués, seront autant de brèches qu'il faudra défendre, non pas en restant stationnaires au bas de chacune d'elles, mais en manœuvrant avec rapidité et intelligence des unes aux autres; et l'on ne devra enfin abandonner le fond du fossé et se porter au haut du rempart, que quand une impérieuse nécessité l'exigera. Ainsi, avec dix à douze mille hommes (car ce nombre paraît suffire), le théâtre de la guerre aura été reporté au-delà des Alpes; une chaîne de montagnes inaccessibles aura été interposée entre l'ennemi et le Piémont. Il y a plus, supposez un instant que la neutralité de la Suisse ait cessé d'être respectée; de la vallée de Chamonix, en débouchant par le col de la Balme, vous vous porterez sur Martigny, et ensuite, remontant le Rhône, vous pourrez aisément couvrir les passages du Grand-St-Bernard et du Simplon: et si au commencement de ce siècle, on eût pu adopter de pareilles dispositions, Marengo ne serait peut-être pas inscrit aujourd'hui dans les fastes militaires de la France.

Suivant le système de défense que nous venons d'indiquer, les provinces de la Savoie sont abandonnées; mais pourquoi les livrer ainsi à l'ennemi? pourquoi se priver des secours d'une nation dont la loyauté est proverbiale, et dont la bravoure a subi tant d'honorables épreuves? Eh bien! voyons si, sans

Digitized by Google

excéder les ressources de l'état, il n'est pas possible de conserver, sinon la Savoie tout entière, du moins une partie de cet intéressant pays.

Au lieu donc de nous attacher au pied de la chaîne des Alpes, suivons le contrefort qui sépare la Maurienne de la Tarentaise. Ce contrefort, à travers lequel on ne compte qu'un petit nombre de passages, est généralement inaccessible. Il se divise, à son extrémité, en deux branches dont une vient expirer à Ayton, là où le torrent de l'Arc se jette dans l'Isère, et l'autre vis-à-vis de Conflans, près du confluent de cette rivière avec l'Arly. Si l'on remonte ce dernier torrent jusqu'à Megève, on arrive au point de partage des eaux de l'Arly et de l'Arve. De là, en descendant sur Sallanches, on vient, à St-Gervais, se joindre à la ligne que nous avons indiquée précédemment.

Notre nouvelle ligne comprend un développement de trente-deux lieues environ; elle est aussi inattaquable que la première, et a sur celle-ci l'avantage de posséder des routes plus praticables, de traverser des vallées plus tempérées, et de comprendre dans son enceinte la Tarentaise et une partie des provinces de Maurienne, de Haute-Savoie et de Faucigny. Une seule portion de cette ligne se trouverait assez faible; c'est l'espace compris entre Albert-Ville et Ugine; mais la nature elle-même y a placé une forteresse pour

Digitized by Google

la couvrir : c'est le groupe des Bauges. Ce groupe qui s'étend de l'est à l'ouest depuis Ugine jusqu'à Chambéry, et du nord au midi depuis Annecy jusqu'à Montmélian, est baigné sur une des faces de son contour par le lac d'Annecy, et sur une autre par l'Isère, rivière rapide et profonde, qui, lorsqu'elle sera entièrement diguée, présentera un fossé d'environ cent mètres de largeur et des escarpes de la hauteur moyenne de quatre mètres. Montmélian acquerra ainsi une nouvelle importance et servira à couvrir toute la rive droite de cette rivière en remontant du point où elle abandonne son sol natal pour aller arroser le Graisivaudan. Les Bauges, qui ne sont accessibles que par un petit nombre de passages très-défendables, forment comme un ouvrage avancé du haut duquel on domine Albert-Ville, Montmélian, Chambéry, Aix, Annecy, Faverges et Ugine. Quinze à dix-huit mille hommes pourraient garder la ligne qui vient d'être tracée. Si les circonstances permettaient d'augmenter ce nombre de troupes, on pourrait couvrir encore une plus grande étendue de pays, et même, s'appuyant sur ces positions comme base d'opérations, reprendre avec avantage l'offensive, menacer plusieurs départements de la France, et tenir en échec plus d'une armée.

Quoi qu'il en soit, le Piémont se trouvant délivré, sans de trop grandes dépenses de forces, de la crainte

Digitized by Google

d'une invasion à travers les Alpes, le gouvernement pourrait reporter son attention sur les Apennins, qui, ainsi que le prouve l'immortelle campagne de 1796, paraît être la partie faible de nos frontières contre les attaques de la France, surtout depuis que l'invention des bateaux à vapeur a rendu presque assuré le succès, au moins momentané, d'une tentative de débarquement.

Concluons donc que la Savoie n'est point inutile à la défense de l'Italie : le courage et l'industrie de ses habitants, les ressources qu'offrent les produits variés et abondants de son sol, concourent, avec la disposition topographique des lieux, à rendre formidable la résistance qu'on y peut organiser. Ainsi l'épée du souverain qui domine sur les deux versants des Alpes est d'un poids bien autrement grand dans la balance de l'Europe, que si, ôtant à ce même souverain la possession de ces rochers abruptes et de ces glaces éternelles, on cherchait à le dédommager par de plus vastes contrées.

FIN.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANS.

Plan N° 1.

Ce plan qui m'a été communiqué par M. Charles Promis (Voyez ci-devant, 4e partie, notes 16, 33 et 39), est extrait d'un recueil *in folio* existant dans la bibliothèque *Magliabecchiana*, à Florence, intitulé : *Piante diverse di città e fortezze raccolte dal capitano Francesco De Marchi (folio 94)*. Il représente l'enceinte de Montmélian avant les travaux que Philibert-Emmanuel y fit commencer en 1566 (Voyez ci-devant, 5e partie, note 181). Assigner à ce plan une date précise est chose difficile : j'avais cru d'abord que le recueil ci-dessus énoncé était du célèbre De Marchi, ce fondateur de l'architecture militaire, dont les ouvrages sont entre les mains de tous ceux qui s'adonnent à cette science; mais M. Charles Promis, après avoir examiné attentivement la copie que S. Exc. le chevalier de Saluces possède de ce même recueil, m'a fait observer que quelques-uns des plans qui s'y trouvent, comme ceux de Kanisa et de Komorn, en Hongrie, sont postérieurs à 1599, et que, déjà alors, De Marchi ne vivait plus, puisque le premier éditeur des œuvres de ce grand architecte, en 1597, disait de lui qu'il était mort depuis longtemps, *olim;* qu'en outre, l'auteur du recueil en question narre divers événements, tels qu'une rencontre entre les flottes chrétienne et turque, sur les côtes de Chypre, en 1572, où l'on voit qu'il servait à cette époque la république de Venise, ce que ne fit jamais le fameux De Marchi. C'est donc par un homonyme de ce dernier que les plans dont il s'agit paraissent avoir été recueillis. Maintenant de quelle manière et dans quel intervalle de temps cette collection a-t-elle été faite? S'y est-on toujours rapporté aux constructions existantes, ou n'y aurait-on point reproduit des dessins anciens? c'est ce que j'ignore. L'original du plan que le lecteur a sous les yeux, porte les indications suivantes :

Digitized by Google

MONTMILIAN IN SAVOJA.

A. *Castello sopra sasso vivo et è a cavaliere alla terra et alla campagna.*

B. *Ysere fiume.*

J'y ai ajouté d'autres indications, savoir :

C. Enceinte de la ville.

a. Bastion appelé plus tard bastion de Bonvoisin.

b. Porte de la Chaîne.

c. Porte de Chambéry.

d. Porte d'Arbin.

† Eglise des Dominicains ou Jacobins fondée en 1336.

J'ai rectifié dans ce plan le cours de l'Isère, qui se dirigeait du nord au midi, au lieu de se diriger du nord-ouest au sud-est. Enfin, j'ai ouvert, dans l'enceinte de la ville, la porte de la Chaîne, qui est tout aussi ancienne que les deux autres.

Plan N° 2.

Ce plan, extrait d'un recueil en plusieurs volumes (Volume 5e, plan 152) existant aux archives de cour, m'a été communiqué par mon frère Louis-Frédéric Ménabréa, officier du génie et membre de l'Académie des sciences de Turin. Il représente Montmélian à l'époque de la restauration de cette place par Philibert-Emmanuel. Je l'ai réduit, au moyen du pantographe, à la moitié de sa grandeur. J'ai indiqué par des lignes pleines et forcées en noir les ouvrages que je présume avoir été construits en grosse maçonnerie, me fondant à cet égard sur l'examen des ruines mêmes de la forteresse. Les travaux secondaires ont été accusés par des lignes pleines, plus légères que les précédentes. Les lignes ponctuées désignent les travaux souterrains. Les parties couvertes de hâchures représentent ce qui restait en 1566 de l'ancien château féodal. Voici maintenant la légende du plan telle qu'elle se trouve sur l'original : j'en ai reproduit scrupuleusement l'orthographe.

Digitized by Google

LE BAS - FORT.

A, Bastion de bonvoisin.

B. Le flanc dicellny deffendant du coste du bastion de lanonciade lequel flanc nest encores faict.

C. La couertine ja tiree tout au long et le roch tant haut que les flancs ne se peuvent decouvrir lung laultre.

D. Le flanc de lanonciade.

E. Le bastion de lanonciade auquel une grande partie de la ceinture est mise et est vuyde derrière de terre.

F. Une cazematte au bas de la pointe dudit bastion qui deffent la porte de la ville.

G. La tenaillie dont les canonieres ne sont point percees du tout dans le roch et sont voultees les cazemattes dicelles avec leurs sospirailz.

H. La pointe apellee lange.

I. Beauregard auquel lingenier Revel avoyt ordonne fere cest eslargissement pour luy donner davantage despaolle et pour eviter la despense descarper tant de roch.

L. Le chemin par ou il voulloyt mener lartiglierie ou il ny a que bien peu de faict.

M. La tenaillie ou les cazemattes sont voultees et rien pour y aller.

N. Bastion St-Mauris ou la ceinture est posee tout a lentour.

O. Le flanc quest plus avance de tous.

P. La couertine et le roch du fosse quest tant hault que les flancs ne se descouvrent point lung laultre.

Q. Le flanc de bonvoisin quest ja bien avance sans avoyr lieu pour entrer.

R. La tenaille ou les cazemattes sont voultees avec leurs sospirailz.

S. Le chemin de lartiglierie ou il ny a rien de faict.

T. La pointe St-Michel.

V. La tenaillie percee et quelque peu cave le roch pour fere les voultes.

X. La pointe St-Martin ou lon commencoyt a poser le fallut et garitte.

Y. Il y a ja quelque peu de faict pour ceste deffence.

Digitized by Google

Z. Le lieu pour la grande porte qua este gazee.
a. Le cavalier que lingenier Revel avoyt commense de fere auquel na flancs ni cazemattes faictes.
b. Le lieu du chemin pour aller au dongeon quest commense.
c. Ung vieulx fosse du dongeon.
d. Le chemin qui se commensera depuys lesglise.
e. Ung puys quest couvert de la contrescarpe.
§. Au lieu ou est ceste marque fault achever de remplir de terre.

POUR LE DONGEON.

1. Bastion St-George quest au bas fort et deffent le dongeon.
2. La canoniere quil fault caver au roch.
3. Le lieu ou est de present le pont lengi.
4. La grande porte du dongeon.
5. La vieille couertine quil fault abbattre et depuys la jusques a la neufve que le sieur Ferrant a ordonne de fere est tout roch.
6. Neufve couertine qui se doit fere avec lallee derriere par son ordonnance.
7. Une basse couertine du dessus des vignes quil faut abbattre assise sur roch.
8. De present est la grand salle par ou lon entre au logis du gouverneur auquel lieu se fera la canoniere pour deffendre du coste St-George.
9. La tour du millieu.
10. Le lieu ou se faict la cuisine dudit sieur gouverneur.
11. La tour ou loge le sieur gouverneur.
12. Une vieille viorbe de boys et la cisterne.
13. Une platteforme basse sur les vignes du coste dysère ou de present a une garite apelle en lanibat.
14. Une muraillie qui se fondera sus le roch.
15. Par ou lon va de present a la garite de lanibat.
16. Une vieille muraillie qui traverse par la place.
17. Les crottes des munitions.
18. La grand tour du coste de Chambéry.
19. Vieulz esperon ruyne.

Digitized by Google

20. La place du chasteau de ce coste.
21, 21. Les faulses brayes.
22. Le corps de garde.
23. Le grand puys.
24. Les cours des logis qui se feront avec une crotte dessoubz.
25. Les crottes que lon a reffaict lan passe.
26. Le bastion du mas commense par Revel ingenier dans le vieulx fosse.
27. Par ou lon monte sus la muraillie avec lartiglierie.
28. La petite portelle.

Plan N° 3.

Ce plan que j'ai réduit avec le pantographe à moitié de la grandeur de l'original, est la reproduction fidèle d'une gravure sur bois faite sous la direction de *Claude Chastillon, topographe du roy*, et publiée à Paris par *Jean le Clerc, rue St-Jean-de-Latran, à la Salamendre*, en 1600, à l'époque même où Henri IV faisait le siége de Montmélian et où l'Europe entière attendait l'issue de cette entreprise. La gravure dont je parle est intitulée : *Le portraict de la ville et chasteau de Mont-Mellian en Savoye assiégés par le Roy de France et de Navarre.* Voici les indications qu'elle contient :

A, *Le donjon*; B, B, *Le bas-fort ou fortification nouvelle*; C, *Bastion Nostre-Dame*; D, *Eglise Nostre-Dame*; E, *St-Dominique*; F, *La grand rue*; G, *Batterie de cinq canons*; H, *Tour battue et ruinée des ennemis*; I, *Batterie de quatre canons au pressoir*; K, *Batterie de la butte sur le pressoir*; L, *Batterie dans les vignes*; M, *Batterie de la Maison rouge*; N, *La petite Maison rouge*; O, *La Fontaine*; P, *La grande montaigne de Mont-Mellian ayant quatre cens toises de hauteur*; Q, *La tranchée des vignes*; R, *La chapelle de la Maladière*; S, *Faubourt de Chambéry ou dessous la Roche*; T, *Porte de la citadelle*; V, *Pont et rivière de Lizère sur lequel on ne passe point, occasion des harquebusades*; X, *Les Capuchins*. — 2, *Pavillon de Blondel delà leau*; 3, *Batterie pour les courtines*; 4, *Porte Derbin*;

Digitized by Google

5. *Erbin;* 6, 6, *Les troupes de monsieur Desdigueres;* 7, 7, *Les compagnies en gros dans la citadelle;* 8, *Porte du donjon sur la vouste de laquelle il y a trois canons;* 9, *Faubourt Derbin;* 10, *Le chasteau de la Perouze et logis de monsieur de Bors;* 11, *Cinq canons battant le donjon;* 12, *Cinq canons battant la tenaille;* 13, *Pavillon de Francin;* 14, *Village de Francin;* 15, *Logis de monsieur de Rosny, grand-maistre de lartillerie de France;* 16. *Village des Marches;* 17, *Fort de Barau sur les confins de Daufiné;* 18, *La grande montaigne de haut Garnier ayant cinq cens toises en hauteur;* 19, *Vallon de Grenoble;* 20, *Le parcq des munitions et poudres.* 21, *Compagnie du capitaine la Roche.*

Plan N° 4.

Ce plan est exactement dessiné d'après une gravure sur cuivre publiée *à Paris chez le sieur de Fer, dans l'isle du Palais, sur le quay de l'Horloge, à la Sphère royale*, en 1691, à l'époque même où Catinat vint diriger en personne les opérations du siége de Montmélian. En comparant ledit plan avec ceux qui sont inscrits sous les numéros 2 et 3, on trouve que cette place avait reçu, dans l'espace d'un siècle, des accroissements considérables. La plupart de ces travaux furent exécutés par l'ordre de Charles-Emmanuel II. Un plan dressé en 1656 et annexé à l'ouvrage manuscrit de Carlo Morello, qui vivait sous le règne de ce prince (Voyez ci-devant, 5e partie, note 389), offre déjà les bastions *a*, *c*, *d*, I, et les tenailles D, E, F, suivant la forme que le plan N° 4 attribue à chacune de ces fortifications. Je ne parle pas des bastions B et *b*, qui sont encore plus anciens (Voyez ci-devant, 5e partie, note 334); seulement dans le plan de Morello, le bastion *a*, au lieu d'être appelé bastion de la Cloche, est appelé bastion de St-Germain. Victor-Amédée II fit construire la redoute G et le ravelin H. Voici la désignation des différentes parties de la forteresse de Montmélian, conformément au journal rédigé par M. de Chamousset :

A, *le donjon;* a, *bastion de la Cloche;* b, *bastion de Benvillard;*

Digitized by Google

c, *bastion du Prince*; d, *bastion du Duc*; B, *bastion de Bonvoisin*; C, *tenaille entre deux fossés*; D, *bastion de l'Isère*; E, *tenaille de la Sable*; F, *tenaille de la Roche*; G, *redoute de la Vigne*; H, *ravelin de la Porte*; I, *bastion de St-Victor*; K, *chemin du château*.

Les parties couvertes de hâchures, tirées de gauche à droite, indiquent les fossés.

La *redoute de la Roche* ou *sous la Roche* n'est pas figurée dans ce plan; on la retrouvera dans le plan N° 5.

Plan N° 5.

Ce plan, extrait en partie de la mappe cadastrale, a été dressé pour l'intelligence du journal édité ci-devant, partie 5, chapitre 7. Les tranchées, retranchements et autres ouvrages de ce genre, exécutés par les assiégeants, sont figurés au moyen de lignes numérotées, à l'exception de ceux qui ayant eu lieu tout-à-fait près des murs de la place, n'ont pas été indiqués, crainte de confusion : le lecteur ne sera pas, au reste, embarrassé d'y suppléer. Je dois avertir ici que, contrairement à une note insérée dans le texte du journal, les batteries dressées pour le bombardement qui a précédé le siége, sont toutes désignées dans ce plan : elles portent les lettres *a*, *b*, *c*, *e*. Les autres batteries appartiennent au siége proprement dit. Il faut que je prévienne aussi le lecteur que, dans l'indication des différentes sections des tranchées, la lithographie a omis les N^os^ 31 et 43 à droite de la batterie *l*, le premier en-dessous et le second en-dessus.

Le plan dont il s'agit ici n'ayant pas pu contenir la désignation de tous les lieux mentionnés dans le journal, je vais indiquer la direction des principaux d'entre eux, afin d'épargner au lecteur la peine de les chercher sur la carte.

Dans la direction d'Arbin et du Crêt on trouve *Mérande*, *Cruet*, *Lourden*, *La Rive*, *St-Philippe*, *Verdun*, *St-Jean-de-la-Porte*, *St-Pierre-d'Albigny*, *Miolans*.

Digitized by Google

Dans la direction de Chambéry, on trouve *Tormény*, *Chignin*, *St-Jeoire*.

Dans la direction de Francin, on trouve *le Plan*, *Leschaux*, *les Marches*, *Myans*, *Chapareillan*, *Barreaux*.

Dans la direction de Montmillerat en suivant le cours de l'Isère, on trouve *Pont-Charrax*.

Derrière la Chavanne, on trouve *Combefort*, *St-Hélène-du-Lac*, *St-Pierre-de-Soucy*.

En remontant depuis La Chavanne la rive gauche de l'Isère, on trouve *Planaise*, *l'Orme*, *Rubaud*, *les Frasses*, *Coise*, *Châteauneuf Chamousset*, *Chamoux*, etc.

Les Bauges se trouvent derrière la montagne de la Thuile.

Digitized by Google

Fig. 1

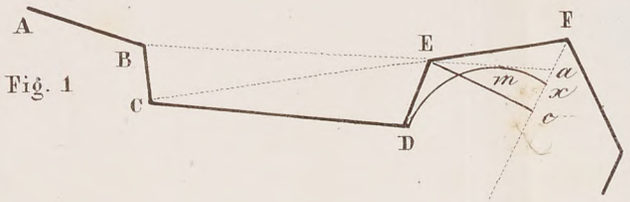

Fig. 2

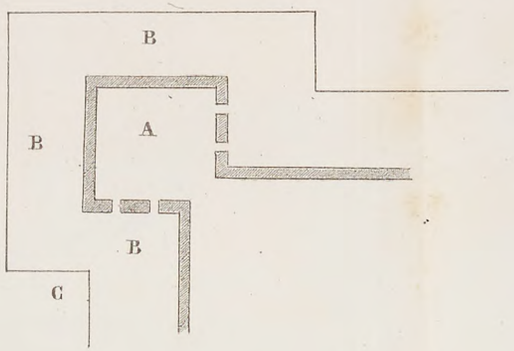

Fig. 3

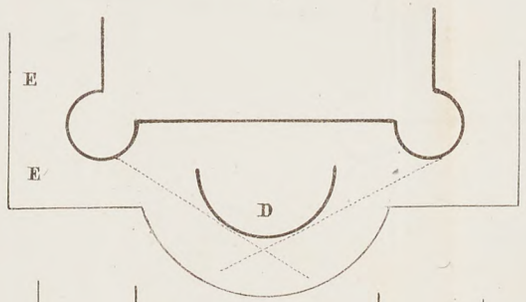

Fig. 4

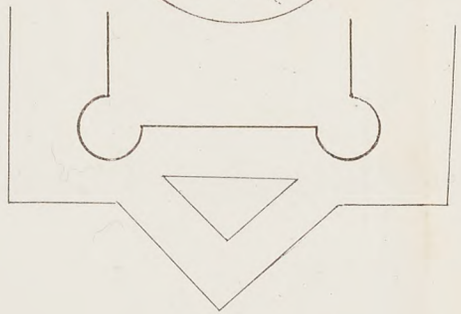

Plan N.° 1

Phi.e Courtois, Lith.

Lith. de Courtois et Aubert, à Chambéry.

Est permis dimprimer
Chambéry 15 Avril 1841
MONOD.

Digitized by Google

Plan N.° 2

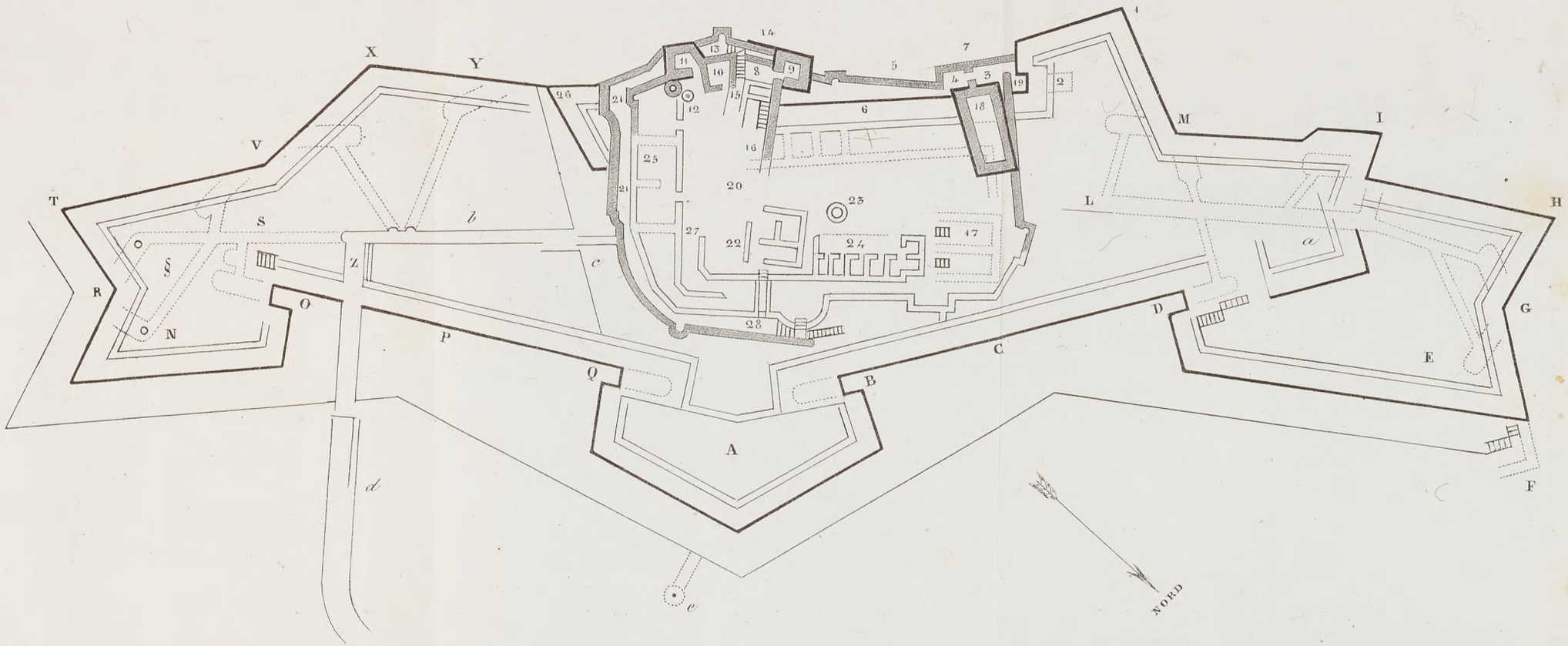

Ph.ie Courtois, Lith.

Lith. de Courtois et Ambert à Chambéry.

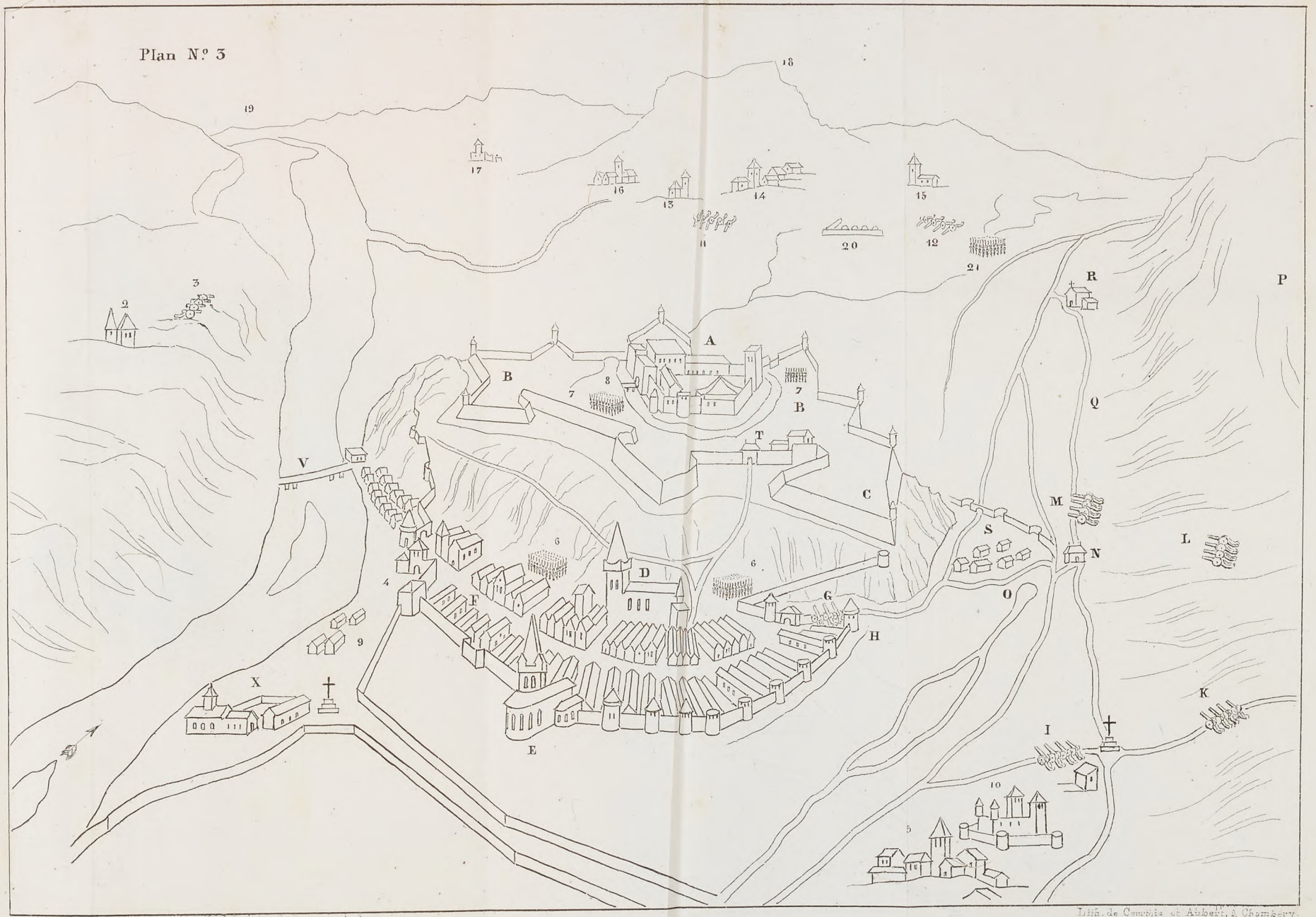

Digitized by Google

Plan N.° 4

Bayle Courtois, Lith.

Lith. de Courtois et Aubert, à Chambéry.

Digitized by Google

Plan N.° 5

Mont-Millerat

Iles du Gouverneur

Commune de Francin

Morêtel

Route de Chambéry

La Maladière

Montagne de la Thuile

Les Fontaines

Les Caloudes

Blondet

Isère

Pont de la Chaine

La Chavanne

Chapelle

Les Capucins

Îles

La Pérouse

Arbin

Le Crêt

NORD

Ph.P.t Courtois, Lith.

Lith. de Courtois et Aubert à Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google